

Les dossiers extraordinaires T2

Pierre Bellemare

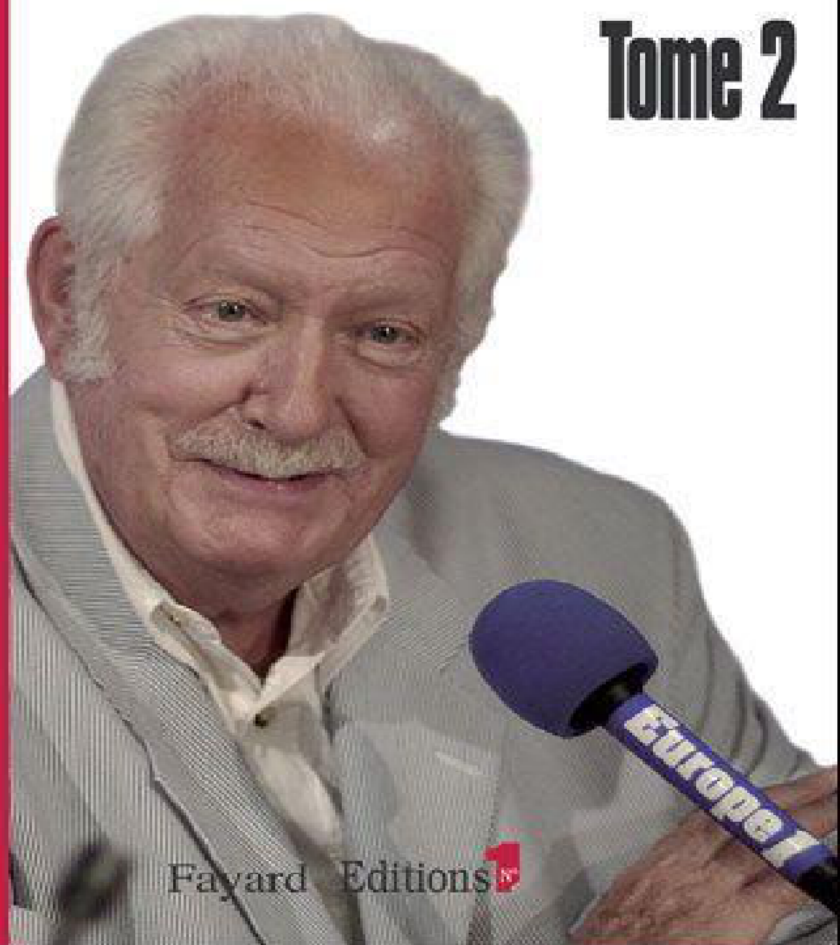
VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

PIERRE BELLEMARE
Jacques Antoine

Les dossiers extraordinaires

Tome 2



Fayard Editions 

JACQUES ANTOINE
PIERRE BELLEMARE
MARIE-THÉRÈSE CUNY

LES DOSSIERS
EXTRAORDINAIRES
DE
PIERRE BELLEMARE

TOME 2

Editions 
Fayard

Table des Matières

Page de Titre

Table des Matières

Page de Copyright

NEUF FEMMES EN ENFER OU L'IMPENSABLE NUIT

SEULE LA VIOLENCE HUMAINE EST GRATUITE

LE CLAN DES YUGOSLAVES

LE MUSÉE DE CARAVAGGIO

VINGT HEURES D'AGONIE

JOHANNES OPDAM

LA DOUBLE VIE DE JULIA KRANTZ

SANS AUTRE FORME DE PROCÈS

LE MONDE EST BIZARRE

LE PROFESSEUR LÉO

IL EST ÉNERVANT ÉMILE !

LE GRAPHOLOGUE

LES SORCIÈRES D'OLIVET

BERTILLON CONTRE BERTILLON

L'AFFAIRE JOSÉPHINE

UNE MONSTRUEUSE COLÈRE

LE CORDONNIER DE TILSITT

L'AFFAIRE ÉRIC PEUGEOT

LE SUICIDÉ ASSASSINÉ

A CAUSE DE L'ORAGE

LA LETTRE A PERSONNE

LE «E 605»

LE PETIT SALOPARD

LE PREMIER SUR LA LISTE

LE TÉMOIN CAPITAL

LE MAUVAIS TEMPS, LE BON SUSPECT ET LE VILAIN COMMISSAIRE

JAMES, MARGUERETT, ANN ET LES AUTRES

EST-CE QUE JE POURRAIS AVOIR UNE GLACE A LA FRAMBOISE?

IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS POUDRE!

L'ASSASSIN AUX NERFS D'ACIER

LA GUERRE DE CRÈTE N'AURA PAS LIEU !

LE BAISER MORTEL AU CHEWING-GUM A LA MENTHE

ACCUSÉ, VOUS ÊTES LIBRE !

EST-CE QUE JE DOIS BAISSER MA CAPOTE?

LE TUEUR A GAZ

COMME UN INSECTE DANS UN TUBE DE VERRE (HISTOIRE A HURLER)

LE « NOVILLO »

JE N'AI PAS VOULU ÇA!

VIES PRIVÉES

L'ESCALADE

LE JURÉ

NOIX DE COCO

MONSIEUR BILL

I — LA MORTE DE FONTAINEBLEAU

II. LE PROCÈS DE MONSIEUR BILL

III. LA MORT DE M. BILL

MAIS QU'EST-CE QU'ELLE PEUT BIEN PLANTER DANS SON JARDIN?

UN VENDREDI SAINT

LA RUMEUR

DE LA MÉDIOCRITÉ DU CRIME NAÎT LA MÉDIOCRITÉ DE
L'ENQUÊTE

LE SACRIFICE D'UNE MÈRE

L'INCENDIE DU THÉÂTRE DE NÎMES

CESTAS

PLUS L'ABUS EST ANCIEN

PAR TOUS LES MOYENS

LE TEMPS, C'EST DE L'ARGENT!

MORT D'UNE SORCIÈRE

PERMETTEZ, MADEMOISELLE, QUE POUR L'AMOUR DU GREC...

LA FAUTE

A CROTALE, CROTALE ET DEMI

« VOUS NE ME CROIREZ PAS ! »

MONSIEUR KISS

© Librairie Arthème Fayard, 1977.

© Librairie Arthème FayardlCalmann-Lévy, 2000,
2009.

978-2-846-12359-4

NEUF FEMMES EN ENFER OU L'IMPENSABLE NUIT

Une nuit d'épouvante, tellement irréaliste qu'elle semble sortir tout droit de l'imagination d'un cinéaste de l'horreur : celle du mercredi 13 au jeudi 14 juillet 1966, à Chicago.

On a pu la reconstituer dans les moindres détails, y compris le dialogue anodin qui a immédiatement précédé l'enfer.

« ... Enfin, maintenant que la date de leur mariage est fixée, ça doit le rassurer un peu !

— Depuis le temps qu'il attend, le malheureux ! Tu as vu avec quels yeux il la regarde ? Il est temps que le supplice prenne fin ! »

Sur cette réflexion, les deux jeunes filles éclatent de rire. Elles sont en train de parler du frère de leur amie Mary Anne Jordan, qui doit (enfin) épouser une autre de leurs camarades, Suzanne Farris.

Merlitta Gargullo et Valentina Pasion sont assises sur le bord de leur lit, en chemise, et n'en finissent pas de pouffer de rire comme des collégiennes à l'évocation de ce prochain mariage.

Des collégiennes, elles ont presque l'âge. Mais elles travaillent. Elles finissent leur stage d'infirmière, comme toutes les autres pensionnaires de cette maison.

Nous sommes mercredi soir. Il est 23 heures. Elles font traîner la conversation. Le sommeil ne vient pas, à cause du temps de ce plein été, lourd et humide, comme la plupart des étés à Chicago. Ce quartier « Jeffrey Manor », à la lisière sud-est de la ville, est tout à fait calme. Pourtant, à cette même seconde, quelques centaines de mètres plus loin, les affrontements violents des émeutes raciales opposent manifestants et forces de l'ordre dans la fumée, les coups de feu et les cris de haine. Mais personne ne se soucie de cela à « Jeffrey Manor ». Ici, ce sont des bourgeois, en majorité israélites, qui sont rentrés, comme chaque soir, dans leur grosse voiture noire et regardent l'une des douze chaînes de télévision en finissant leur cigare. Au cœur de ce quartier préservé, il y a la Centième rue Est, et dans cette rue un groupe de six maisons jumelles : des maisons à deux étages, à la façade de bois vert pastel et aux murs de briques polies d'un beige assez doux.

Trois de ces maisons sont louées depuis toujours par l'hôpital de la communauté Sud de Chicago. C'est là que logent vingt-quatre élèves infirmières. Et nous sommes plus particulièrement dans l'une de ces

trois maisons, au 2319 de la Centième rue Est.

Pour l'heure, six jeunes filles, assises à même le sol ou sur les lits de leur dortoir, prolongent la soirée en causant de tout et de rien. En robe de chambre et chemise de nuit, il y a là Merlitta Gargullo vingt-deux ans, Valentina Pasion vingt-trois ans, venues des Philippines, leur compatriote Corazon Amurao vingt-trois ans, et trois Américaines : Nina Schmale vingt-quatre ans, Patricia Matusek vingt ans et Pamela Wilkening vingt ans.

Pendant que Merlitta et Valentina évoquent le mariage prochain de leur amie, Pamela parle avec autorité de son sujet favori : les voitures de sport. Elle a bien étudié et bien travaillé, et elle sait que ses parents, là-bas dans l'Illinois, sont en train de lui préparer une surprise pour son anniversaire. Soudain, elle s'interrompt une seconde et tend l'oreille.

« Tiens, il me semble que l'on a frappé en bas...

— Oui, j'ai entendu aussi, dit Corazon Amurao, cela doit être Gloria. Elle aura encore oublié ses clefs. Qui descend lui ouvrir ?

— Mais, vas-y toi, puisque tu es debout !

— Ah, là là ! toujours les mêmes qui doivent se sacrifier ! »

En riant, Corazon descend les deux étages et va ouvrir la porte de l'entrée. Ce n'est pas Gloria qui se trouve sur le seuil. Face à elle, Corazon voit un grand garçon efflanqué. Il la domine de sa haute taille, car il doit mesurer au moins 1,80 mètre. Tout de suite, la petite infirmière remarque dans la main de l'homme un petit revolver noir qu'il pointe sur elle. D'ailleurs, chez lui tout est noir : la veste de cuir, la chemise, le pantalon. Les chaussures aussi sont noires, mais rien n'est plus noir que le museau du méchant petit revolver, pointé sur la petite infirmière. Tout est noir chez ce garçon sauf lui-même : il est blond, les cheveux rejetés en arrière, assez courts. Il a des yeux étonnamment clairs et un visage très blanc, presque livide, sur lequel apparaissent des petites marques, comme des cicatrices d'une ancienne maladie. D'ailleurs Corazon Amurao détaille le grand jeune homme sans réagir pendant de longues secondes. Entre eux, rien ne se passe. Elle le voit comme à travers une vitre. Il n'a encore rien dit.

Lentement il bouge le bras gauche et sa longue main apparaît à son tour dans la lumière de l'entrée. Cette main serre un grand couteau de cuisine ou de boucherie. Corazon sursaute et baisse les yeux, fascinée par cette longue lame qui lui fait beaucoup plus peur que le méchant revolver au museau noir.

Le grand jeune homme remarque la réaction de l'infirmière. Il se penche en avant.

« N'ayez pas peur ! N'ayez pas peur ! Je ne vous ferai aucun mal. J'ai besoin de votre argent, juste de votre argent pour aller à La Nouvelle-Orléans ! »

Le grand jeune homme a parlé avec une voix incroyablement douce et une ébauche de sourire.

Corazon a nettement senti une forte odeur d'alcool. Le grand jeune homme a dû boire beaucoup. Pourtant, il a l'air tout à fait stable sur ses jambes et parfaitement conscient. Ses yeux clairs scrutent le joli visage de l'infirmière comme s'il guettait une réponse, comme s'il cherchait à savoir si elle a bien compris qu'il ne fallait vraiment pas avoir peur. D'ailleurs, Corazon n'a pas tellement peur. Elle a beaucoup moins peur maintenant que, comme par discrétion, comme pour la ménager, le grand jeune homme a ramené dans l'ombre de ses vêtements noirs la main qui tient le grand couteau. Il entend un bruit, détourne les yeux vers l'escalier :

« Il y a quelqu'un là-haut ? »

— Oui. Mes amies! » répond spontanément Corazon.

Le grand jeune homme fait un signe du menton vers l'escalier. Corazon se retourne et commence à monter. Il la suit, après avoir refermé très doucement la porte.

L'horreur est entrée dans la maison. L'impensable nuit commence. Arrivée au second étage, Corazon pénètre dans le dortoir.

« Tu en as mis un temps, dit Patricia.

— C'était Gloria? » demande Nina.

Corazon fait « non » de la tête et, derrière elle, apparaît la haute stature du visiteur de la nuit.

Surprise chez les jeunes filles, qui d'un même geste resserrent le col de leur chemise de nuit ou de leur robe de chambre.

« Eh bien, toi... Tu ne manques pas de culot! » s'exclame Merlitta, exprimant ainsi l'opinion générale, car les visites masculines sont totalement interdites par le règlement du foyer.

« Salut ! fait Pamela, la plus décontractée de ces demoiselles. Alors Corazon, est-ce que tu vas enfin daigner nous présenter ton... »

Mais Pamela s'arrête au milieu de sa phrase et son sourire disparaît. D'un revers du bras, le grand jeune homme a écarté Corazon, et, au bout de ce bras, il y a le méchant revolver noir que tout le monde peut voir maintenant.

On pourrait penser qu'à cet instant l'une au moins des neuf jeunes filles se met à crier. Elles se taisent.

Le grand jeune homme est au milieu de la chambre et de sa voix douce, avec son demi-sourire, il répète ce qu'il a dit à Corazon.

« N'ayez pas peur ! Je ne vous ferai pas de mal. Je ne veux que votre argent. J'en ai besoin pour aller à La Nouvelle-Orléans ! »

Aussitôt il voit les jeunes filles se lever, se croiser dans la pièce. Les unes saisissent un sac à main, les autres ouvrent un tiroir. Elles prennent leur porte-monnaie et en sortent chacune une poignée de billets et de menue monnaie.

Le grand jeune homme vêtu de noir fait la récolte de l'argent qu'il fourre dans sa poche avec un petit « merci », toujours prononcé de sa voix douce. Ses yeux aussi sont pleins de douceur, comme un peu voilés. Il a l'air, comment dire : intimidé... oui, c'est cela : intimidé, comme un étranger en visite. Il rentre un peu les épaules comme s'il voulait tenir le moins de place possible dans cette pièce.

« Écoutez... Ne... Ne restez pas comme ça, mesdemoiselles... Ne soyez pas gênées par ma présence. Faites... S'il vous plaît... Faites comme si je n'étais pas là ! »

Les jeunes filles ne bougent plus, ne bronchent plus. Les six regards sont fixés sur le grand jeune homme. Il semble déçu qu'elles n'aient pas compris ce qu'il vient de demander. Il essaie à nouveau.

« Bon... Qu'est-ce que... Que faisiez-vous avant que j'entre? Vous causiez ! C'est ça : Vous deviez être en train de parler entre vous. Alors, alors, parlons, je vous en prie... Parlons. »

Et le grand jeune homme plie sa carcasse en deux, s'assied sans façon sur le plancher, au milieu de la pièce, les jambes croisées en tailleur. Ce qui va se passer maintenant dans cette maison défie l'imagination.

D'abord, chose incroyable, pendant près d'une heure il va bavarder, raconter des histoires drôles, et même arriver à faire rire les jeunes filles, son petit revolver d'une main, son grand couteau de l'autre !

De temps en temps, leur rire s'arrête lorsque le grand garçon frappe le plancher du plat de son revolver. Mais aussitôt il enchaîne avec une autre histoire et la conversation reprend.

Pourtant il suffirait d'un cri, d'un appel pour que, par les fenêtres ouvertes, les voisins soient alertés. Mais rien de tel ne se passe. On bavarde, un point c'est tout.

Un bruit soudain, à la porte d'entrée.

« Cette fois, ce doit être Gloria ! » dit Pamela. On monte dans l'escalier : c'est effectivement Gloria Davy qui rentre d'un rendez-vous. Elle pénètre dans la chambre, et bientôt voilà les jeunes filles, qui sont sept maintenant, assises autour du jeune homme inconnu.

Un peu plus tard, voici Suzanne Farris et sa future belle-sœur Mary Anne Jordan. Mary Anne ne loge pas habituellement dans cette

maison, mais elle est venue passer la nuit chez ses amies. Elles sont donc neuf dans le dortoir autour du jeune homme vêtu de noir et pas plus les nouvelles arrivantes que leurs sept camarades ne crient ni ne tentent de fuir.

Le visiteur de la nuit est à nouveau debout. Il marche dans la chambre et il a l'air à nouveau gêné.

« Je... Je vais vous attacher maintenant ! » finit-il par prononcer.

Il empoigne un drap dans l'un des lits superposés et le déchire systématiquement en longues bandelettes.

« Couchez-vous, s'il vous plaît ! »

Et les neuf jeunes filles s'allongent sur le plancher.

« Serrez les jambes, s'il vous plaît... »

Et les neuf jeunes filles serrent les jambes pendant que le grand garçon maigre se met en devoir de leur entraver les chevilles.

Après la cinquième, il se retrouve devant Patricia Matusek et s'aperçoit qu'il a utilisé tous les morceaux du drap découpé.

« Avez-vous... Avez-vous des bas ? »

— Oui, dans le placard derrière vous ! » répond Patricia.

Le grand jeune homme va ouvrir le placard, en revient avec des bas de nylon, s'en sert pour attacher les chevilles de Patricia et les mains de ses cinq compagnes.

Revenu devant Patricia, il s'apprête à faire la même chose lorsque l'on sonne à la porte d'entrée. Corazon Amurao et Merlitta Gargullo ne sont pas encore attachées.

« Venez avec moi ! Allons voir qui est là. »

Il descend lentement avec les deux jeunes filles. Derrière la porte d'entrée, une infirmière qui loge dans la maison voisine s'impatiente et sonne encore. Elle a eu envie d'un sandwich au milieu de la nuit et elle n'a plus de pain.

Comme personne n'ouvre, elle hausse les épaules et s'en va. Arrivés en bas de l'escalier, le grand jeune homme et ses deux captives entendent nettement les pas qui s'éloignent dans le jardin. Par acquit de conscience, le visiteur ouvre la porte et paraît soulagé de ne trouver personne sur le perron.

De retour dans la chambre, il ligote à leur tour Corazon et Merlitta. Quand il lui prend les poignets, Merlitta a un sursaut.

« N'ayez pas peur, je n'ai pas l'intention de vous tuer », dit le jeune homme.

Enfin, il attache les poignets de Patricia qui étaient toujours libres. Il se redresse, et pendant un long moment marche entre les jeunes

filles étendues. Chaque fois qu'il passe devant la fenêtre, il jette un coup d'œil nerveux dans la rue en écartant le rideau.

Puis, soudain, il revient vers Merlitta Gargullo, se plante au-dessus d'elle en la dominant de sa haute taille. Il la regarde fixement et lâche brusquement :

« Est-ce que vous pratiquez le karaté ?

— Non », répond simplement Merlitta.

Gloria tourne la tête vers lui.

« Pourquoi faites-vous cela ? Nous ne sommes que des élèves infirmières.

— Ah ! — fait le jeune homme d'un air pensif. — Ainsi vous êtes une élève infirmière... » Et il va s'asseoir au bord du lit.

Il reste là un bon moment, en silence, puis se dirige brusquement vers Patricia Wilkening. Il s'agenouille et lui délie les chevilles. Il l'aide à se relever et l'emmène hors de la pièce.

A ce moment, et pour la première fois depuis le début de cette nuit incroyable, l'une des jeunes filles a une réaction : c'est Corazon Amurao, celle qui a ouvert la porte au jeune homme. D'un coup de rein elle roule sur le plancher, progresse en rampant et arrive sous un lit dont les couvertures qui pendent jusqu'à terre vont la dissimuler. C'est là qu'elle va rester. C'est son témoignage qui permettra de reconstituer tous ces détails.

« Patricia et lui sont sortis du dortoir. Au bout d'une minute environ, j'ai entendu Patricia prononcer " Ah... ". C'était comme un soupir.

— Avez-vous entendu quoi que ce soit d'autre?

— Non, rien d'autre. Rien d'autre. Avant qu'il ne revienne dans le dortoir, de l'eau a coulé dans la salle de bains, comme s'il se lavait les mains.

« Puis ce fut le tour de Mary Anne Jordan, puis de Suzanne Farris. Là, j'ai entendu comme une conversation, à voix basse. A un moment, on aurait pu croire qu'elle poussait de petits cris, d'une voix étouffée. Ensuite, il y eut le bruit d'eau dans la salle de bains.

« Au bout de vingt ou vingt-cinq minutes peut-être, il est revenu chercher Nina Schmale. Elle aussi a dit : " Ah ", comme Patricia. De l'eau encore dans la salle de bains, après une vingtaine de minutes.

« Puis il a emmené Valentina Pasion. Elle a dit un " Ah " plus fort que les deux Américaines. De l'eau encore.

« J'ai à nouveau entendu le bruit des pas de l'homme, et cette fois il a emmené Merlitta Gargullo. Au bout de cinq minutes, j'ai entendu nettement Merlitta dire : " Masikit ! "

— C'est un mot de votre langue natale, des Philippines ?

— Oui ! ça veut dire : " ça me fait mal ". »

L'incroyable témoignage de Corazon laissera les policiers médusés. A ce point de son récit, en dehors d'elle-même, toujours cachée sous le lit, il ne reste plus dans la chambre que Gloria Davy.

« Une fois ses chevilles déliées, j'ai vu Gloria se relever et disparaître de mon champ de vision. J'ai entendu le bruit de la fermeture Éclair de ses jeans, quelques pas, et un bruit de sommier. Je n'ai pas voulu voir ce qui se passait, je me suis mise face contre terre. Le sommier a fait du bruit une demi-heure environ.

— Quelqu'un a-t-il prononcé une parole pendant ce temps ?

— Oui. L'homme a dit... Il a dit : " Voulez-vous, s'il vous plaît, mettre les jambes autour de mon dos ! " »

On croit rêver à lire ces détails. Le témoignage de Corazon Amurao est certes la seule chose que nous ayons pour reconstituer ce drame. Mais cette jeune fille des Philippines, élevée fort pieusement et bouleversée par son aventure n'a certainement rien rajouté...

« Cinq minutes environ après que le bruit du sommier eut cessé, j'ai osé relever la tête. Gloria et l'homme n'étaient plus dans la chambre. Il n'est revenu que trois quarts d'heure plus tard. Ce fut son absence la plus longue. »

En fait, l'enquête démontrera qu'une partie de ce temps a été utilisée par l'homme pour aller explorer le réfrigérateur dans la cuisine et manger tranquillement un repas froid sur un coin de table.

Après avoir jeté un rapide coup d'oeil dans la chambre, il disparaît enfin. Mais Corazon Amurao va rester clouée sous son lit pendant plusieurs heures. Peut-être même s'est-elle assoupie un moment sans s'en rendre compte. C'est la sonnerie du réveil qui la ramène à la conscience du temps passé. Il est 6 h 30. Pas un bruit dans la maison. Alors Corazon sort de sa cachette, parvient en se tortillant à se libérer. Elle ouvre une vitre, et se laisse glisser sur la corniche qui longe la façade de la maison.

A 6 heures du matin, le jeudi 14 juillet 1966, le tranquille quartier de " Jeffrey Manor " est réveillé par des hurlements.

« Au secours ! Tout le monde est mort ! Je suis la seule survivante sur ce sampang ! »

L'esprit retourné par ce qu'elle vient de voir, Corazon se croit revenue aux Philippines et continue à hurler, puis, voyant enfin des voisins accourir, elle se laisse glisser de la corniche jusqu'au sol, trois mètres plus bas où elle se reçoit d'ailleurs sans trop de mal.

« Je suis la seule survivante ! Tout le monde est mort ! » continue à

gémir la jeune infirmière tandis que les voisins s'empressent autour d'elle et que quelqu'un arrête une voiture de patrouille de la police.

En pénétrant à l'intérieur de la maison, les policiers se retrouvent au rez-de-chaussée dans la salle de séjour. Sur le divan, le corps d'une jeune fille nue.

« Gloria ! Gloria Davy ! » s'écrie l'agent Kelly qui la reconnaît aussitôt car il a été le fiancé de la sœur de Gloria. Gloria porte encore autour du cou la bande de tissu avec laquelle on l'a étranglée.

Revenu de sa surprise, le policier se précipite à l'étage. Dans la salle de bains, Patricia Matusek est étendue. Étranglée aussi. Dans l'une des chambres, Mary Anne Jordan, poignardée dans le cœur, dans le cou et dans l'oeil gauche.

A côté d'elle, allongée sur le dos, Suzanne Farris, les sous-vêtements lacérés, a reçu plusieurs coups de couteau dans le dos, le cou, le menton et porte des marques de strangulation. Pamela Wilkening, étranglée et poignardée.

Dans le second dortoir, Valentina Pasion, poignardée à la gorge est couchée en travers du corps de Merlitta Gargullo qui a subi le même sort. Sur un autre lit, Nina Schmale, étranglée et poignardée.

Revenus de leur effarement, la première chose que font les policiers, c'est recueillir le témoignage de la jeune survivante. Car, dès qu'elle sera entre les mains des médecins, son interrogatoire deviendra impossible pendant un long moment.

Le récit qu'ils recueillent est celui qu'on vient de lire, celui que Corazon maintiendra après une cure de sommeil, et qu'elle refera au procès.

Comme on l'est encore dix ans après, les policiers sont immédiatement frappés par cette invraisemblance : voici neuf femmes de plus de vingt ans, neuf personnes adultes. Un homme entre chez elles la nuit. Il leur dit qu'il veut prendre leur argent. A cet instant, elles sont sous la menace de son revolver et de son couteau. Mais nous sommes en juillet. Toutes les fenêtres alentour sont ouvertes. Pas une ne crie et n'essaie de donner l'alarme ? Pas une ne saute par la fenêtre du premier étage ? On peut penser qu'à ce moment, impressionnées par les armes de leur visiteur, elles se disent : il va prendre notre argent et il va s'en aller sans nous faire de mal si on ne proteste pas. Soit.

Mais voici que le jeune homme s'installe dans la chambre et bavarde avec elles pendant une heure. Toujours pas un mot plus haut que l'autre !

On peut croire que, sans se consulter, les jeunes filles songent : après tout, il n'a pas l'air d'avoir de mauvaises intentions, il semble

plutôt timide. Quand il aura parlé, il s'en ira.

Mais n'ont-elle pas supposé un instant que si ce garçon s'attardait, prenant ainsi le risque d'être regardé en détail et reconnu plus tard, c'est qu'il avait un autre plan ? Admettons qu'elles ne l'aient pas pensé. Mais lorsque les trois nouvelles infirmières arrivent ? Devaient-elles les laisser monter jusqu'à la chambre et courir le même danger ? Ne devaient-elles pas leur crier de faire demi-tour ?

Et puis, juste après, lorsque le jeune homme décide enfin de les ligoter... Là, les suppositions ne tiennent plus du tout. Elles devraient cette fois sentir que c'est grave, se défendre toutes les neuf ensemble... Et comment le visiteur procède-t-il pour les ligoter alors qu'il est seul ?

Il déchire un drap en fines lanières ! Pour cela et pour faire les nœuds ensuite, il a forcément besoin de ses deux mains ! Il ne tient donc plus ses armes ! Que font les jeunes filles ? Elles s'allongent docilement sur le sol et attendent!...

A un moment même, on sonne à la porte. L'homme emmène avec lui deux des jeunes filles qui ne sont pas attachées et laisse dans la chambre six d'entre elles pieds et poings liés. Mais la septième, Patricia Matusek a encore les mains libres. Elle pourrait délivrer ses compagnes. Elle ne bouge pas. Pourquoi ? Ont-elles seulement échangé une parole ? Nous n'en saurons jamais rien. Mais de toute manière, à aucun moment, elles n'ont été bâillonnées...

Elles étaient neuf dans la chambre avec l'homme. Il en entraîne huit, une par une, dans les autres pièces de la maison pour les assassiner, et il « oublie » la neuvième, Corazon, cachée sous un lit ? Justement celle qui lui a ouvert la porte ?

C'est à l'hôpital de la communauté Sud de Chicago, dans une chambre calme et isolée, que la police interroge Corazon Amurao pendant près de deux heures, le maximum de ce que la malheureuse peut encore supporter après ce qu'elle vient de vivre.

On la laisse ensuite aux soins des médecins. Mais dès 8 h 30, ce jeudi matin 14 juillet 1966, on diffuse le signalement complet du visiteur de la nuit : vingt-cinq ans environ, 1,80 mètre, 85 kilos, visage long, grêlé de petites cicatrices. Oreilles larges. Yeux clairs. Cheveux coupés courts.

Les voitures de patrouille se mettent à sillonner la ville. Vingt minutes plus tard, à 8 h 50, un employé d'un poste d'essence, proche de la maison du massacre, signale qu'un homme correspondant à ce signalement lui a laissé un sac en garde.

« C'était hier soir. Il m'a expliqué qu'il était marin et qu'il n'avait pas d'endroit pour dormir pour l'instant. Il cherchait du travail. Je l'ai dirigé vers l'Union maritime nationale, à cent mètres d'ici. »

Au bureau de l'Union maritime, on a effectivement vu l'homme.

« Oui. Il est venu chez nous. Il s'était déjà présenté il y a quelques jours. Il cherchait un bateau faisant route vers La Nouvelle-Orléans !

— Avez-vous conservé le nom ou l'adresse de cet homme ?

— Non. Il avait rempli sa demande écrite, mais comme on lui a répondu qu'il n'y avait rien pour l'instant vers La Nouvelle-Orléans, il a dit qu'il se débrouillerait seul, nous avons jeté son dossier ! »

Pas de chance... Mais l'un des inspecteurs a une inspiration.

« Avez-vous vidé vos corbeilles à papier ?

— Non. Pas ce matin ! »

Et là, entre une bouteille de soda vide et quelques papiers sans importance, on retrouve la demande de travail. Elle est établie au nom de Richard Speck.

Richard Speck a travaillé déjà plusieurs fois sur des bateaux. Sa photo figure sur les registres des gardes-côtes. Elle n'est pas très récente, les cheveux sont longs. Mais les traits correspondent relativement bien au portrait robot.

Aussitôt, on mélange cette photo à une centaine d'autres portraits d'hommes condamnés pour atteinte aux bonnes mœurs. Va-t-on pouvoir le faire identifier par Corazon Amurao ? Non, c'est trop tôt. Elle est sous l'effet des tranquillisants administrés à l'hôpital.

Quoi qu'il en soit, identifié ou non, il faut mettre la main sur ce Richard Speck. La direction de l'Union maritime accepte de collaborer. S'il essaie d'entrer en contact à nouveau avec le bureau de placement, il est convenu qu'on lui proposera un travail de dernière minute sur un bateau à destination de La Nouvelle-Orléans.

Et c'est effectivement ce qui se passe à 3 h 10 de l'après-midi. Speck téléphone, manifeste un certain contentement à l'annonce de l'embauche possible et dit qu'il arrive dans un moment. La souricière est mise en place. Mais après plus d'une heure d'attente, il est évident sur le suspect ne viendra plus. S'est-il méfié ?

Il reste une piste : la table d'écoute sur laquelle était branchée la ligne du bureau de l'Union maritime est parvenue à localiser l'origine de l'appel téléphonique. Il s'agit du Shipyard, une petite gargote fréquentée par des marins et qui loue quelques chambres. L'endroit est distant d'à peine un kilomètre de la maison des crimes.

Toutes sirènes hurlantes, les voitures de police encerclent le Shipyard.

« Ah !... C'est le grand gars blond que vous cherchez, inspecteur ? Vous le manquez de peu. Il vient de sortir, il n'y a pas cinq minutes.

— Comment est-il parti ?

— En taxi.

— Quelle compagnie ?

— Les taxis bleus, je crois... »

Le temps de retrouver le taxi, et l'on apprend que Speck s'est fait conduire dans une rue des bas-fonds du quartier Nord. On retrouve sa trace dans une boîte de Twist Lounge. Il a dansé avec une jeune femme blonde prénommée Mary, une prostituée. Il lui a donné trois dollars, elle l'a emmené dans un hôtel crasseux à trois portes de là, puis il est reparti.

La piste de Richard Speck s'arrête là.

Le lendemain, vendredi 15 juillet, 8 h 30 du matin.

« Allô ? Le commissariat ?

— Ici le dix-huitième poste secteur Nord. J'écoute !

— Je suis le directeur de l'hôtel Raleigh. Il y a une fille ici, une poule portoricaine. Elle fait du chambard parce que son client est en train de jouer avec un flingue! »

Quatre minutes plus tard deux policiers d'une patrouille font irruption chambre 306. Il y a un homme couché sur le lit, les mains derrière la tête.

« Oh, doucement les gars ! Vous allez me réveiller !

— Fais pas le malin, toi ! Il paraît que t'es armé ? Tu possèdes un pistolet ?

— Il est sur la commode, derrière vous. Mais je jouais seulement avec. Il n'est pas à moi. Il est à la fille portoricaine avec qui j'étais!

— Alors pourquoi est-ce qu'elle a dit que tu lui cherchais des noises ?

— Bof... On n'était pas d'accord sur le tarif. »

Les policiers confisquent le pistolet et les six cartouches, font un rapport et se retirent en laissant l'homme poursuivre son petit somme. Il a décliné son identité en toute simplicité: Richard Speck, vingt-quatre ans. Marin. Domicilié chez sa sœur.

Son signalement et l'ordre de recherche ne sont pas encore parvenus jusqu'au poste de police du secteur Nord...

Speck passe la journée en ville, revient chercher un peu de linge et repart à 9 h 30 du soir: à peine un quart d'heure avant que la criminelle, enfin prévenue, ne se présente pour l'arrêter!

Entre-temps, Corazon Amurao, sur son lit d'hôpital, a formellement reconnu la photo de Richard Speck parmi la centaine qui lui ont été présentées. Le F.B.I. de Washington communique que Speck est fiché dans ses services de Dallas. Sur cette fiche est noté un signe

particulier. Très particulier, même: sur l'avant-bras gauche, il porte un tatouage dont le texte semble un défi: « NÉ POUR DÉCHAÎNER L'ENFER ».

Le samedi 16 juillet à 14 h 40, le commissaire divisionnaire convoque les journalistes et fait la déclaration suivante :

« Nous avons établi l'identité du meurtrier des huit infirmières et donné la preuve de l'excellence de notre personnel par sa détermination à retrouver des criminels de cette nature sans égards pour les heures supplémentaires passées sur cette pénible affaire. J'exprime mon respect pour le mérite de tous les inspecteurs et officiers de police qui ont aidé à l'identification de ce meurtrier, dont j'espère une arrestation rapide. »

Télévisions et journaux s'emparent aussitôt de cette déclaration et publient le signalement et la photo de Richard Speck.

C'est instantanément un tollé général des citoyens respectueux des termes de la loi : le commissaire divisionnaire a osé qualifier publiquement de meurtrier un homme qui non seulement n'a pas été jugé mais qui n'a même pas été arrêté !

Cependant, c'est ce coup de poker du commissaire qui va permettre l'arrestation du présumé coupable. Mais ce sera encore par hasard, et il s'en faudra de peu pour que l'on passe à côté de lui.

Nous sommes dans la nuit du samedi 16, soixante-douze heures après le massacre des jeunes infirmières, au Starr Hôtel. C'est un établissement minable à quatre-vingt-dix cents la nuit, dans le West Madison, le quartier le plus mal famé de Chicago. Dans la chambre 584, un papier moisi tombe en lambeaux le long des murs. Une cuvette poussiéreuse sur une table. Un lit de fer avec un simple matelas. Ni draps ni couvertures. Sur le sol de ciment, un journal a glissé à terre près du lit. Un gros titre sur la largeur de la page :

« Selon la police, l'infirmière survivante a identifié le meurtrier de ses huit camarades. »

Sur le journal tombent rapidement de larges gouttes de sang qui deviennent bientôt un filet ininterrompu. Le sang coule le long du bras de l'homme allongé sur le matelas. Il vient de s'entailler le poignet et l'intérieur du coude.

Au bout d'un moment, un certain Gregoritch, qui occupe la chambre voisine entend une voix faible :

« Voisin ! Viens me voir ! Viens m'aider ! J'ai fait quelque chose de grave !

— Oh, ça va, laisse tomber ! Je te connais, avec tes farces ! Tu vas me faire lever, et quand je serai près de toi, tu vas me demander de te

payer un pot ! Tu ferais mieux de dormir !

— Mais non ! Je te jure ! Je vais mourir si tu ne viens pas ! »

Gregoritch hausse les épaules et se retourne pour trouver le sommeil. Alors l'homme en détresse se lève, ouvre la porte et sort en titubant dans le couloir. Sur le palier, un marin est en conversation avec l'homme à tout faire de l'hôtel.

« Oh, Bob ! Vise un peu ! Ce gars est tout en sang ! »

Le commissariat du secteur est alerté. Mais, comme dans ces bas-fonds il y a au moins un suicide par nuit, les policiers ne vont ni plus vite, ni moins vite que d'habitude.

L'homme est jeté sans trop de ménagement sur une civière et transporté à l'hôpital. On l'y inscrit sous le nom de « B. Brian » celui qui était porté sur le registre de l'hôtel.

Dimanche 17 juillet, trois jours après le crime, 12 h 30 : le médecin examine le visage blafard de l'homme placé sous transfusion.

« Infirmière ! Comment s'appelle ce garçon ?

— Brian, docteur !

— Son visage ne vous rappelle rien ? Vous savez... Ce type recherché pour les huit meurtres ?

— Oh ! pas du tout, docteur. J'ai vu la photo dans le journal, ça n'est pas du tout lui !

— Pourtant... Voulez-vous nettoyer le sang sur son bras ? »

Alors, sous le coton imbibé d'éther, apparaît en lettres bleues la phrase fatidique : « NÉ POUR DÉCHAÎNER L'ENFER ».

« Quel est votre nom ? questionne le docteur.

— Richard... Richard Speck... Allez-vous encaisser les dix mille dollars de récompense ? »

On va tout apprendre de Richard Speck dans les mois qui suivent : sur sa famille, son enfance difficile, ses premiers cambriolages, ses bagarres, son mariage avec une demoiselle Shirley Malone. La période de calme qui a suivi la naissance de leur fille, que Richard aimait tendrement et dont il gardait toujours la photo sur lui.

On apprendra leur divorce, et la descente de Richard vers l'enfer de la drogue et de l'alcool, qui ont provoqué dans son cerveau des lésions irréversibles.

Un psychiatre, qui vivra avec lui presque chaque jour de sa captivité, expliquera dans un livre émouvant comment il est devenu son ami, ayant trouvé en lui un écorché vif en quête désespérée de communication avec le monde...

On apprendra tout de Richard Speck, sauf les raisons et les

conditions exactes de l'abominable tuerie de la nuit du 13 au 14 juillet. Richard Speck ne se souvient de rien.

« Je n'avais pas trouvé de travail à l'Union maritime. Alors j'ai joué au billard. J'ai gagné onze dollars. Puis j'ai vendu à un type un grand couteau que je possédais. J'ai bu pas mal, une vingtaine de verres. Je suis parti avec des marins jusque dans leur chambre. Ils avaient de la came dans une bouteille. J'ai noué un mouchoir autour de mon bras, puis je me suis piqué. Une sacrée dose ! Avant même de retirer l'aiguille, j'avais déjà les oreilles qui bourdonnaient. Et puis je me suis réveillé le lendemain matin dans ma chambre au Shipyard. J'avais un pistolet. Je ne sais pas d'où il vient.

— Pourtant vous ne protestez pas, quand on dit que vous êtes coupable ?

— L'infirmière m'a reconnu. Pourquoi cette fille mentirait-elle. Ce que je ne comprends pas c'est qu'elles étaient neuf. Pourquoi n'ont-elles rien fait contre moi ? »

Effectivement, on ne comprend pas. On ne comprend pas non plus ce que venaient faire les deux pièces à conviction retenues contre lui et retrouvées sur les lieux du massacre : deux polos de sa taille, de couleur vive, trempés de sueur et abandonnés là.

Pourquoi deux polos, en plein mois de juillet à Chicago, alors qu'il portait une chemise noire, celle qu'il portait encore au moment de son arrestation ?

Pourtant, les empreintes relevées sur les lieux « semblent » correspondre aux siennes. Mais alors pourquoi le barman du Shipyard et sa femme ont-ils juré à son procès qu'à l'heure où se commettaient les assassinats il était au bar, et qu'ils ont même vu sur son bras le fameux tatouage ? Ils ont même précisé se souvenir d'un autre tatouage, le prénom de l'ancienne femme de Richard : Shirley.

Se trompent-ils sur les heures ?

Se fondant sur les failles du dossier, l'avocat de Richard Speck plaida non coupable ; alors qu'il aurait pu, selon la loi américaine, « négocier » avec le Ministère public en plaidant coupable, pour éviter la condamnation à mort.

Richard Speck se souvenait-il de l'Enfer qu'il avait déchaîné cette nuit-là ? Ou refusait-il de se souvenir ?

Lui seul aurait pu expliquer un peu mieux l'étrange passivité de ses huit victimes.

Mais il est arrivé à la chaise électrique sans avoir parlé.

SEULE LA VIOLENCE HUMAINE EST GRATUITE

Personne n'a compris. Pourtant l'enquête a été simple. Le coupable a facilement avoué. On a peur de penser que si personne n'a compris, c'est qu'il n'y avait rien à comprendre.

Un meurtrier qui tue par amour, par vengeance, par jalousie, ou par intérêt, c'est clair. On arrive à comprendre les crimes de malades, d'obsédés. Mais quand il s'agit d'un homme sain de corps et d'esprit qui n'a pas de mobile, le reconnaît lui-même, on a peur parce qu'on ne comprend pas. Finalement cette violence dont certains font un problème de société n'est-elle pas cachée en chacun de nous? Certains chercheurs le pensent, et affirment : « L'attaque d'un homme par un autre est due à l'excitation d'un centre de violence. Ce centre de la violence existe aussi chez l'animal, nous avons réussi à l'isoler. » Ces mêmes chercheurs ajoutent cependant : « La violence chez l'animal n'est jamais inutile, seule la violence humaine a le privilège d'être gratuite. »

Si gratuite, que ce dossier en est le plus extraordinaire exemple.

C'est un couple de Français moyens : lui, cinquante-trois ans, elle cinquante-deux. Ils sont commerçants. Il est un peu rond et sympathiquement chauve. Elle n'a jamais été très belle, mais ils sont mariés depuis vingt ans. Ils se connaissent par cœur. Leur vie pourrait paraître médiocre à certains. Ils s'en contentent.

En fait, qu'y a-t-il de médiocre à vendre des légumes, à se lever tôt, à jouer aux boules le dimanche, et à passer ses vacances à La Bourboule ? En vingt ans de cette petite routine sage et laborieuse, M. et Mme Durand ont acquis un deuxième magasin, puis des actions dans un petit restaurant, et, mises à part les angoisses de la déclaration d'impôts annuelle, la bourse familiale se porte bien. On a un grand fils unique de dix-neuf ans qui fait ses études, on le gâte un peu, c'est normal, et c'est tout. L'existence des Durand est un livre ouvert pour les voisins et les amis. Il ne s'y passe pas de drame que la Sécurité sociale ne puisse prendre en charge.

4 mars 1953, il est 13 heures. Durand ferme le rideau de la boutique jusqu'à 16 heures. A 13 h 15 il retrouve sa femme et monte avec elle l'escalier de leur immeuble. Comme tous les jours, il vont déjeuner vers 13 h 30 en compagnie de leur fils Gérard. Ensuite, M. Durand fera une petite sieste, sa femme fera la vaisselle, en bavardant avec

Gérard. C'est seulement après qu'elle s'installera à la table de la salle à manger, pour faire ses mots croisés, avec un crayon, une gomme et un dictionnaire.

Aujourd'hui est un jour comme les autres. Les événements se déroulent dans l'ordre, sans surprise : déjeuner, sieste, vaisselle, mots croisés. Une routine qui va se figer dans l'horreur.

Il est maintenant 19 heures. M^{me} Lubie, la vieille concierge de l'immeuble, somnole dans sa loge ; d'un œil seulement. En fait, aucune allée et venue ne lui échappe. Par exemple, elle vient de voir monter la tante des Durand. Comme tous les mercredis, elle vient s'installer chez sa nièce pour aider à la lessive et au repassage.

La tante monte péniblement les cinq étages sans ascenseur. Elle a sa clé, elle ouvre, et hurle. Un quart d'heure plus tard, le commissaire de police du quartier, deux inspecteurs et une armée d'agents en uniforme investissent l'appartement des Durand.

Lui, on l'a tué sur son lit, en pleine sieste. Elle, à la table de la salle à manger, en pleins mots croisés. Ni l'un ni l'autre n'a eu le temps de se défendre. Assommés à coup de matraque, défigurés à la hache, gorges tranchées au couteau.

Pour l'instant, rien n'indique que l'on ait volé quoi que ce soit. Rien n'est fracturé. Durand a encore de l'argent dans son portefeuille. Sur le parquet, des vêtements tachés : ceux du meurtrier, selon toute vraisemblance, dont il a dû se débarrasser avant de s'enfuir. Une chemise, un pull-over, et une paire de chaussettes roulées en boule.

Le commissaire demande à voir la famille, s'il y en a. On lui dit que la tante s'est évanouie dans la loge de la concierge, et que le fils ne va pas tarder à rentrer. L'heure des cours étant passée, nul ne sait où le joindre.

Ce n'est pas une tâche agréable pour un policier, d'attendre au domicile de quelqu'un pour lui annoncer que sa famille a été massacrée.

Le commissaire qui attend le jeune homme, assis sur une chaise de bois dans la petite cuisine, éprouve en outre un certain malaise. Il arrive très souvent qu'un policier se fasse une idée immédiate, en procédant aux premières constatations. Et il doit se méfier de cette première idée. Cependant, à force de côtoyer le crime, il est normal qu'instinctivement on le classe dans telle ou telle catégorie. Le commissaire a classé celui-ci dans une catégorie bien précise, avant même que ses hommes lui aient fait leur premier rapport. C'est une question d'atmosphère générale.

Il règne dans ce petit appartement de Français moyen, au cinquième étage d'un immeuble moyen d'un quartier moyen, une atmosphère

insolite. Ce n'est pas celle d'un crime crapuleux, ou d'un crime de sadique. On dirait plutôt une vengeance. La vengeance d'un être qui connaît bien la maison et ses occupants. Une histoire de famille en quelque sorte.

La vieille tante qui a découvert le massacre en ouvrant la porte avec sa propre clé semble hors de cause. D'abord, les vêtements abandonnés par le meurtrier sont des vêtements d'homme. Ensuite, on voit mal une femme de cet âge accomplir un double meurtre à la matraque, à la hache et au couteau.

Le commissaire a décidé d'attendre que le fils rentre. S'il rentre. Ce qui serait bien étonnant, à son avis.

Il est maintenant 21 heures.

Dans la rue, l'ambulance et les brancardiers attendent, car le commissaire a donné l'ordre de ne pas emmener les corps immédiatement. Pourtant le photographe de l'identité a terminé son travail. On a relevé les empreintes sur toutes les portes, les meubles, la matraque, la hachette, le couteau. Le commissaire a entendu les premiers témoignages des locataires. Un groupe d'une dizaine de personnes rassemblées sur le trottoir commente l'événement avec fébrilité.

Gérard, le fils, n'est toujours pas rentré. La petite foule avide de sensations guette son retour avec autant de sympathie que de curiosité morbide : A 21 h 30, alors que le commissaire pense qu'il ne rentrera plus, Gérard Durand, accompagné d'un ami, arrive devant la porte de son immeuble. Il est immédiatement assailli par les voisins, et avant même que les policiers de garde aient pu l'approcher, il est mis au courant par la petite foule surexcitée :

« Tes parents... assassinés! Sois courageux! C'est horrible... Le pauvre garçon... Ne monte pas ! »

Gérard Durand est un grand garçon mince, à l'allure dégagée, au visage ouvert. En ces années 50, où la folie de Saint-Germain-des-Prés permet aux jeunes toutes les fantaisies, Gérard est très correctement vêtu d'un complet classique, il porte une cravate et un pardessus sévère. Il a l'air de ce qu'il est d'ailleurs, un garçon de dix-neuf ans, de bonne famille, poli et bien élevé.

Face au commissaire de police, dans l'antichambre de l'appartement de ses parents, il reste un instant stupéfait et silencieux, le temps de comprendre ce qui s'est passé chez lui, puis il s'effondre. A genoux, dans le couloir, la tête dans les mains, secoué de sanglots, il a besoin d'une bonne dizaine de minutes pour se remettre. Lorsqu'il a récupéré, il suit le commissaire silencieusement, et détourne la tête au moment d'affronter le spectacle épouvantable.

« S'il vous plaît, je préfère ne pas voir. Je voudrais garder un bon souvenir du visage de mes parents. »

Dans les circonstances présentes, cette demande n'a rien d'anormale. Elle est même fort compréhensible. C'est pourtant cette réflexion qui va convaincre le commissaire de la culpabilité de Gérard.

Il acquiesce cependant à la demande du jeune homme, donne l'ordre de faire emporter les corps, et prie Gérard de le suivre jusqu'à son bureau pour un premier interrogatoire, qui va durer une nuit et une journée entière. En voici l'essentiel.

« A quelle heure avez-vous quitté vos parents le jour du crime ?

— A 15 heures environ. Nous avons déjeuné comme d'habitude. Le repas terminé, je suis allé dans ma chambre faire un devoir de mathématiques, puis je me suis changé pour sortir. Mon père faisait la sieste dans sa chambre, et ma mère faisait des mots croisés.

— Où êtes-vous allé ?

— Chez les parents de ma fiancée en banlieue. J'ai pris le train à la gare Montparnasse. Je suis resté deux heures chez eux, puis je suis rentré à Paris, j'ai fait un tour au Quartier latin, j'ai rencontré un camarade, un voisin d'ailleurs, et nous sommes rentrés ensemble.

— Vos parents avaient-ils des ennemis ?

— Absolument pas.

— Les vêtements que l'on a trouvés dans l'appartement, tachés de sang, vous appartiennent ? Un pull-over et des chaussons.

— C'est exact.

— Comment expliquez-vous leur présence, et les taches de sang ?

— Je suppose que l'assassin les a jetés volontairement sur le corps de mes parents, ou bien qu'il s'en est servi pour tuer de façon à faire croire que c'était moi.

— La hache, la matraque et le couteau, vous les reconnaissez ?

— Ils appartenait à mon père.

— Nous avons retrouvé des chaussettes roulées en boule sous un meuble, et tachées de sang, les reconnaissez-vous ?

— Elles sont à moi, c'est vrai.

— Donc l'assassin portait votre pull-over, vos chaussons et vos chaussettes ?

— C'est possible. Je me suis changé avant de partir.

— Vous n'avez pas changé de pantalon ?

— Si. C'est un pantalon de velours noir que je porte toujours à la maison.

— Celui-ci?

— Celui-ci.

— Nous l'avons retrouvé plié dans le placard de votre chambre. Il porte aussi des taches de sang.

— Je sais. Je suis tombé un jour, et je me suis blessé, il y a longtemps.

— Il n'y a pas d'accroc à ce pantalon.

— Il a été reprisé.

— Il n'y a pas de reprises non plus... C'est vous qui avez tué vos parents ?

— Non. Ce n'est pas moi.

— Pourquoi avez-vous refusé d'identifier les corps ?

— Je l'ai dit. Je voulais garder un bon souvenir du visage de mes parents.

— Comment saviez-vous que l'assassin les avait défigurés? Comment saviez-vous qu'il s'était acharné sur leurs visages à coups de matraque et de hache ? Personne ne vous l'a dit hier soir quand vous êtes rentré !

— Je m'en doutais.

— Acceptez-vous de les revoir maintenant ?

— Non. Je ne veux pas. Je ne veux pas.

— C'est vous qui avez tué vos parents ?

— Oui. C'est moi.

— Pourquoi?

— Je ne sais pas. J'étais en colère. »

Voici maintenant comment Gérard explique sa colère. C'est ce qu'il maintiendra au cours du procès.

Le 4 mars 1953, jour du meurtre, Gérard déjeune avec ses parents comme d'habitude. Le repas se passe sans incident notoire.

A 14 heures tous les trois quittent la table ; le père pour faire la sieste, la mère pour faire la vaisselle. Gérard va aider sa mère dans la cuisine. C'est lui qui entame la conversation.

« Je vais voir les parents de Martine cet après-midi. Ils sont au courant de nos relations. J'ai l'intention de la demander en mariage.

— Tu devrais attendre un peu, tu es bien jeune encore pour te marier, et tes études ne sont pas terminées. Vous avez bien le temps d'y songer.

— Ça m'est égal, je ne veux pas attendre.

— Mais tu n'as pas de situation! Sois raisonnable. Écoute au moins

les conseils de tes parents.

— Je n'ai pas besoin de conseils, je ferai ce que je voudrai.

— Tu es mineur, et nous ne te laisserons pas gâcher tes études. Nous sommes tes parents, nous t'avons élevé, et nous avons encore quelques droits sur toi. Tu as encore besoin de conseils, quoi que tu en dises. »

C'est tout.

Écoutons maintenant Gérard se souvenir de ce qu'il a fait.

« Je suis parti dans ma chambre. J'étais en colère. Et là je ne sais pas ce qui s'est passé en moi. J'ai eu brusquement envie de tuer mes parents. Sans hésiter, je suis entré dans la chambre de mon père qui dormait. J'ai pris sa matraque et je suis retourné à la cuisine. Ma mère avait la tête penchée sur son journal. Je me suis approché d'elle par derrière et je l'ai frappée. La matraque s'est brisée en deux. Alors j'ai pris la hache dans le coffre de bois, et j'ai frappé à tour de bras. A partir de là je ne sais plus exactement comment ça c'est passé. Je me suis retrouvé dans la chambre de mon père, j'ai encore frappé avec la hache, je suis retourné à la cuisine, j'ai pris un couteau, j'ai essayé de les égorger, j'ai jeté la hache. Je me suis lavé les mains, je me suis changé, rapidement, j'ai éparpillé mes vêtements sur le sol, sauf mon pantalon, que j'ai plié soigneusement dans l'armoire. Après ça j'ai pris le train pour aller voir ma fiancée et ses parents. Vous connaissez la suite. »

L'enquête qui précède le procès n'apportera aucun élément nouveau, en dehors des aveux de Gérard. Sinon que c'était un fils unique, plutôt gâté, dont l'enfance s'était passée sans histoire; pas d'instincts morbides, rien qui puisse alimenter un rapport de psychiatre.

Il est passionné de cinéma, et rêve de devenir acteur. Il dispose de pas mal d'argent de poche pour sa vie de jeune homme, il a même une garçonnière. Quand il est tombé amoureux de sa fiancée et a voulu l'épouser, il s'est heurté au refus de ses parents. Un refus provisoire semble-t-il, essentiellement basé sur le fait qu'il n'avait pas terminé ses études. Les parents de la jeune fille l'avaient accueilli avec gentillesse, et l'on a appris au cours du procès qu'ils étaient favorables à ce mariage. Martine avait cependant refusé d'aller vivre avec Gérard dans sa garçonnière en attendant le mariage. Tout cela était fort convenable, fort bourgeois, et l'on aurait volontiers compris une fugue, ou une rupture entre Gérard et ses parents. Mais un tel massacre?

Le système de défense du jeune meurtrier est extrêmement simple :

« J'ai été poussé au crime par une impulsion subite, mais je n'ai gardé aucun souvenir des faits eux-mêmes. Je n'ai pas de mobile. »

Bien entendu ses deux avocats, dont M^e Maurice Garçon, vont

plaider la folie ; le seul moyen pour eux de sauver la tête de ce criminel de dix-neuf ans.

Une folie passagère bien entendu, car les cinq médecins psychiatres nommés par le Ministère public refusent catégoriquement de considérer Gérard Durand comme un malade mental. Bien au contraire. Pour eux, c'est un garçon intelligent, hautain, qui affecte une impassibilité et un sang-froid remarquables. Il ne regrette rien de ce qu'il a fait, n'en éprouve aucun remords, et n'en garde, prétend-il, aucun souvenir.

Les jurés vont cependant suivre la thèse du moment de folie, la seule possible pour eux d'ailleurs. Et Gérard est donc condamné à la réclusion perpétuelle.

Impossible de guillotiner un homme qui n'a pas de mobile. Impossible de condamner à mort quelqu'un qui ne sait pas lui-même pourquoi il a tué. Impossible d'empêcher de vivre ce jeune homme bien élevé, bien habillé, beau, dont le regard pâle et hautain ne se détourne pas ; qui se tient droit dans son box et répond poliment à l'avocat général.

« J'ignore ce qui s'est passé. J'ai eu le sentiment d'être un spectateur, rien qu'un spectateur. Je souhaite que l'on ne me parle plus de ce crime, il ne m'intéresse pas. Je vis dans le présent. Je veux vivre. »

Il vit sûrement quelque part au moment où paraissent ces Dossiers extraordinaires, il doit avoir la quarantaine, il doit être libre, il l'est sûrement, car il a dû bien se conduire en prison. Peut-être même lit-il ces lignes.

Un jour, peut-être, ceux qui ont découvert ce fameux centre de la violence dans le cerveau du singe ou du rat, ceux qui, à volonté, peuvent faire d'une souris pacifique, une souris agressive, et d'un matou enragé un minet apathique, un jour peut-être comprendront-ils ce qui se passe dans le cerveau humain. Et comment on peut tuer sans être un fou, ni un gangster.

Mais pourra-t-on jamais savoir pourquoi l'homme est le seul être au monde à tuer gratuitement ?

LE CLAN DES YUGOSLAVES

« Qu'est-ce qui vous fait penser qu'elle a pu se noyer ? » demandent les policiers.

A 7 heures du matin, le 7 février 1974, l'ouvrier yougoslave Stepan Lozer, petit homme brun, d'apparence assez chétive, mais au visage fin, régulier et aux cheveux longs, vient d'arriver à la police de Schwechat, une petite ville à cinquante-six kilomètres, au sud-est de Vienne. Il s'explique dans un langage plus ou moins compréhensible. Sa femme a quitté l'usine de la brasserie Dreher, où ils travaillent tous les deux, la veille au soir vers 10 heures et elle n'est pas rentrée. Il craint qu'elle ne se soit noyée.

Il est assis sur le rebord de sa chaise, penché en avant. Il fait manifestement un effort pour rester calme et s'exprimer clairement. Il a vingt-quatre ans, il est vêtu d'un blue-jean, d'un pull-over à col roulé et d'un blouson doublé de peau de mouton. Les policiers remarquent qu'il est très propre, qu'il paraît intelligent, mais que son regard est fuyant.

« Nous travaillons tous les deux, explique-t-il, comme ouvriers auxiliaires dans une brasserie, à dix minutes de chez nous à pied. Mais nous sommes dans des équipes différentes. En ce moment, ma femme travaille de jour et moi de nuit. Elle a quitté l'usine à 10 heures hier soir, peu après que j'y suis entré. Ce matin, quand je suis rentré à la maison vers 6 heures, la maison était fermée et Véra n'était pas dedans. En venant de l'usine j'ai trouvé près de la rivière un sac en plastique avec des objets et un porte-monnaie qui appartient à Véra. Alors voilà, je crains qu'elle ne soit tombée à l'eau. »

Les policiers, d'abord sceptiques, entreprennent de le questionner :

« Il y avait de l'argent dans ce porte-monnaie quand vous l'avez retrouvé ?

— Oui, un peu. A peu près la même somme que la veille.

— Vous avez cherché dans votre maison ?

— Évidemment... D'ailleurs, il n'y a qu'une seule pièce.

— Quel âge a votre femme ?

— Vingt-trois ans.

— Vous avez une photo ?

— Je n'en ai pas sur moi, mais sur ses papiers, à la maison, il y a sa photo d'identité.

— Rien d'autre qu'une photo d'identité?

—Non.

— Vous êtes mariés depuis combien de temps?

— Depuis trois ans. »

Le policier demande machinalement :

« Comment se fait-il que vous n'ayez pas d'autres photos ?

— Parce qu'on me les vole », répond le jeune homme.

Les policiers regardent Stepan avec un peu plus d'attention.

« On vous les vole ? Mais qui ? »

Le jeune Yougoslave hausse les épaules.

« Les hommes.

— Ah... Et pourquoi?

— Parce que ma femme est très belle... »

Cette fois, le sergent tique sérieusement. Il faut voir ça de plus près.

« Allons-y, montrez-nous le chemin, on vous suit. »

Le sergent et les deux policiers suivent le jeune Yougoslave sur un chemin carrossable, mais rendu malaisé par les cailloux et les flaques d'eau, et où ils trébuchent et pataugent dans le jour blafard. Ils longent la rivière sur environ quatre cents mètres jusqu'au logis de Stepan Lozer et de sa femme. Le cours d'eau, qui donne son nom à la ville est un affluent du Danube, le Schwechat. Durant les quatre cents mètres où il longe le chemin, il accomplit deux ou trois boucles. Il a quatre mètres de largeur, sa profondeur oscille entre quarante et soixante-dix centimètres et le courant y est d'environ soixante centimètres par seconde. On doit ces détails au Dr Heinrich Tegel, Oberpolizeirat de Vienne, qui a rédigé son rapport avec une méticulosité toute germanique.

Le chemin n'est pas éclairé la nuit. Il n'est d'ailleurs fréquenté que par la quinzaine d'ouvriers yougoslaves qui habitent les maisons bordant l'une des rives, à portée de voix les unes des autres. Dans la clarté de l'aube on distingue les champs en friche sur la rive opposée. Un endroit lugubre, pour travailleurs immigrés. Lozer s'arrête brusquement et montre du doigt des plantes aquatiques : c'est là, accroché dans ces plantes, qu'il a trouvé le sac en plastique. Un peu plus loin, le sergent, qui marche en avant, étale les bras en travers du chemin pour arrêter les autres. A ses pieds, une flaque dans laquelle on distingue des reflets rosâtres. Le sergent échange un regard avec les autres policiers et regarde le jeune Yougoslave, qui pâlit mais ne dit rien. Ce sont des gouttes de sang diluées par la pluie. Et l'on distingue à proximité une traînée dans le sol boueux, comme si l'on avait tiré un corps.

Un peu plus loin encore, les policiers mettent la main sur une

chaussure de femme, puis sur l'autre. « Ce sont les chaussures de Véra », dit le jeune homme, cette fois blême.

Enfin, des empreintes de bottes en caoutchouc, assez nettes et profondes pour qu'on puisse en faire un moulage.

Le sergent, convaincu cette fois qu'un meurtre a été commis, fait venir un chien policier pour tenter de reconstituer le chemin du meurtrier et retrouver le corps de la victime. La trace des bottes en caoutchouc tourne court. Par contre, vers midi, huit cents mètres plus bas, on trouve le cadavre de Véra, près d'un pont. Il est resté sur le ventre, dans l'eau basse. Sans chaussures, il porte tous ses vêtements et sous-vêtements. On saura plus tard qu'il n'y a pas eu viol. Le front porte une grande plaie et l'os frontal est brisé, ainsi qu'un os de la face. Véra a été violemment frappée avec un objet très dur. Elle a dû lever le bras gauche dans un geste de défense, car celui-ci est brisé en plusieurs endroits, comme la main gauche d'ailleurs.

Pendant l'examen superficiel du cadavre, le malheureux Stepan s'effondre. Il entoure la civière de ses bras. Et, quand la porte de l'ambulance se referme, il s'évanouit.

Il a suffi de quelques mots échangés auparavant entre le sergent et le jeune Stepan pour que les soupçons se tournent vers la petite communauté de Yougoslaves qui vit dans les maisons au bord de la rivière. Stepan et Véra n'avaient de relations qu'avec une douzaine de couples : des compatriotes qui vivent là en vase clos, ne se mêlant pas à la population autrichienne, un peu dans un ghetto. D'ailleurs, beaucoup d'entre eux parlent l'allemand encore plus mal que Stepan. Pendant que celui-ci est hospitalisé pour une dépression nerveuse, le sergent doit faire appel à un interprète pour enquêter auprès des autres.

Stepan lui a montré la photo d'identité de Véra. Même l'horrible Photomaton ne peut masquer l'extraordinaire beauté de la victime. Le sergent va d'abord de maison en maison et l'évidence s'impose. Il compare mentalement le physique de chaque nouvelle femme qui lui ouvre avec la beauté de la jeune victime. Pour ces femmes sans grâce, Véra devait constituer un redoutable problème. D'ailleurs, il voit le front de l'une se plisser à l'évocation de la jeune femme, l'énorme poitrine d'une autre se soulever pour un soupir de soulagement en apprenant sa mort, et sent la haine que ces femmes primitives ne peuvent masquer.

Quant aux maris, ils ont beau prendre un air détaché, ou surpris, comme s'ils n'avaient jamais fait attention aux charmes de la jeune femme, ils ne font que renforcer l'impression du policier. Certains, plus hypocrites, prétendent même : « Je n'aimais pas son genre », ou bien : « La beauté des femmes ne m'atteint pas », ou encore : « Elle

aurait pu être ma fille ! »

Le policier comprend que Véra plaisait à tous ces hommes. Même s'il n'y avait rien à lui reprocher, du moins à première vue, Véra a dû être cause de disputes dans ces ménages. Mais aucune langue ne se délie. Impossible de pénétrer plus avant dans ce petit groupe fermé. Comme il le confiera plus tard à un journaliste, le sergent a l'impression d'avoir affaire « à une coquille d'huître que le couteau a surpris trop tard : quand vous ouvrez une huître avec un couteau, si vous la saisissez alors qu'elle est encore entrouverte et que vous y introduisiez la lame immédiatement, vous l'ouvrez sans effort... Si vous avez attendu qu'elle se referme complètement, il vous faut chercher avec la pointe l'endroit névralgique... » C'est ce que fait le sergent pendant plusieurs jours, mais en vain.

Sans doute s'en est-il fallu d'une demi-journée, peut-être même de deux ou trois heures. S'il avait commencé son enquête avant que tous ces couples, plus ou moins séparés par les vacances de l'usine, aient eu le temps de se retrouver, il aurait connu la vérité. Maintenant, il ne rencontre plus qu'un silence manifestement concerté.

La jalousie des femmes est évidente. Mais il ne découvre, dans les agissements de la jeune victime rien qui ait pu fournir un motif réel pouvant servir de point de départ à une piste.

Quant aux hommes, aucun d'eux ne paraît avoir dépassé le stade du désir.

Personne ne peut être complètement écarté. Personne non plus, ne peut être suspecté. D'ailleurs, ils se fournissent tous mutuellement des alibis. Telle femme affirme que son mari a passé la nuit avec elle de 10 heures du soir à 7 heures du matin, tel couple affirme avoir passé la soirée avec tel autre, deux hommes affirment avoir joué aux échecs. Les positions restent inébranlables, les alibis se perfectionnent, s'ornent de multiples détails. L'enquête piétine, Stepan se déclare incapable de fournir aucune indication.

L'idée qu'après tout le criminel peut se trouver en dehors du clan des Yougoslaves finit même par effleurer le sergent. Mais cela ne résiste pas à l'examen. Puisque le meurtre n'a pour motif ni le vol ni le viol, reste la jalousie ou la vengeance. Et comme Véra et son mari ne fréquentaient que le clan des Yougoslaves, c'est là qu'il faut chercher.

C'est alors que le Dr Heinrich Tegel, chef de la police de Vienne, décide de percer le mur de silence. Dans ce genre d'affaire, quand les hommes se taisent, il faut faire parler les choses et les objets. Puisque le cadavre porte de terribles blessures au crâne, il a dû saigner abondamment. Comme le meurtrier l'a transporté le long du ruisseau, il a dû se tacher de sang. Le chef de la police fait donc examiner les vêtements des hommes du clan.

On ne trouve qu'une tache de sang, grosse comme une tête d'épingle, sur le pull-over d'un certain Djurie. Encore cette minuscule tache est-elle desséchée, impropre à toute analyse. Difficile de tirer une conclusion quelconque d'un détail aussi minuscule. N'importe qui peut avoir une telle tache sur ses vêtements.

Évidemment, le chef de la police ne néglige pas de soupçonner le jeune Stepan, qui pourrait tout aussi bien avoir tué sa femme dans une crise de jalousie. Sa dépression nerveuse ne prouve pas son innocence. Il parvient à le faire interroger dans la clinique où il a été admis.

« Pourriez-vous me donner votre emploi du temps entre 6 heures, le moment où vous êtes arrivé à votre maison, et 7 h 15, heure à laquelle vous êtes venu alerter la police ?

— Lorsque j'ai trouvé la porte close, je suis retourné à l'usine, pensant que ma femme y était revenue, ou qu'elle aurait laissé un message pour moi.

— Et après?

— Comme elle n'y était pas, je suis allé chez une amie de Véra, qui n'était pas chez elle non plus.

— Quand avez-vous donc trouvé le sac en plastique?

— C'est en retournant chez moi.

— Comment se fait-il que vous n'ayez trouvé ni les chaussures, ni les traces de sang, ni les traînées sur le sol? Parce que, si je comprends bien, vous êtes passé quatre fois au même endroit.

— Il faisait très sombre... le jour n'était pas encore levé. »

Non seulement le chef de la police n'est pas convaincu, mais il l'est encore moins lorsqu'il apprend que l'amie de Véra, chez laquelle le Yougoslave prétend s'être rendu, était bien chez elle à cette heure-là.

Explication du jeune Stepan :

« Je n'ai pas vu de lumière à sa fenêtre. Si ma femme avait passé la nuit chez elle, elle aurait déjà été levée pour venir m'accueillir à la maison, comme elle le faisait tous les jours. Alors je n'ai pas frappé à la porte, pensant qu'il n'y avait personne. »

Mais dans ces conditions, pensent les policiers, Stepan aurait pu quitter l'usine pendant dix à vingt minutes sans qu'on s'en aperçoive, accomplir son crime et revenir. Certes, on imagine mal que le jeune homme, assez chétif, ait pu traîner ou porter un cadavre de femme sur ce chemin. Mais la colère pourrait avoir décuplé ses forces.

On en est là des suppositions, lorsque les policiers trouvent dans le lit du ruisseau un câble en acier, une barre de fer et une hache, trois objets qui auraient pu servir d'arme au criminel. Hélas, l'eau courante

a effacé toutes traces de sang.

Une armée de policiers visite tous les commerçants, cinémas, restaurants et cafés fréquentés par le clan des Yougoslaves. On montre des photos de la victime à tous ceux qui, de près ou de loin, auraient pu la connaître. Le chiffre des personnes ainsi interrogées est précis: 240. Deux cent quarante interrogatoires qui ne donnent aucun résultat. On publie dans la presse locale, puis dans la presse nationale, et dans le journal imprimé en yougoslave, des articles et des photos. Rien. Le silence.

Et c'est finalement une infirmière d'hôpital qui va fournir à la police un petit début de piste. Elle vient déclarer qu'il y a environ trois mois un dénommé Djurie a été hospitalisé pour avoir eu un bras démis au cours d'une lutte qui l'avait opposé à l'un de ses compatriotes. C'est tout ce qu'elle sait. Mais pour le chef de la police de Vienne le renseignement est providentiel. C'est sur le pull-over de ce Djurie qu'on a trouvé une goutte de sang.

L'homme, interrogé, ne nie pas s'être battu avec un de ses compatriotes. Mais il refuse de dire lequel. « Pourquoi, pense le chef de la police, sinon parce que le nom de son adversaire pourrait mettre les policiers sur la voie? Et avec qui se battre, sinon avec le mari de Véra? Essayons. »

Stepan, interrogé, finit par admettre qu'il y a trois mois, en effet, ayant appris par sa femme que Djurie lui avait fait des « propositions malhonnêtes », il en a demandé raison à celui-ci. Une bagarre s'en est suivie, au cours de laquelle le jeune homme chétif, fou de colère, a bel et bien réussi à déboîter le bras de son adversaire, deux fois plus fort que lui. Depuis, les deux ménages étaient brouillés. Cela donne à la police deux coupables possibles: Djurie, qui pourrait avoir tué Véra par dépit et vengeance, et Stepan, qui pourrait avoir tué sa femme par jalousie. Au cas où (bien qu'il prétende le contraire) elle aurait cédé aux « propositions malhonnêtes ».

Mais Djurie prétend que depuis trois mois cette rixe est devenue une « vieille affaire » qu'il s'efforce d'oublier. Et sa femme lui fournit un alibi formel : ce jour-là, elle a travaillé dans la même équipe que Véra, elle a quitté l'usine en même temps qu'elle, et, en rentrant chez elle après 22 heures, elle a trouvé son mari au lit où il est resté jusqu'à 7 heures du matin. Elle n'en démord pas.

De son côté, Stepan refuse d'admettre une quelconque inconduite de sa femme qui ait pu entraîner chez lui la jalousie.

Le plus irritant pour le chef de la police, c'est qu'il est convaincu que tout le monde ou presque, dans le clan yougoslave, sait qui est le coupable. Pas un instant, ces gens qui se fréquentent journellement, dont certains sont originaires du même village, ne peuvent ignorer

une vérité aussi grave : l'assassinat d'un des leurs, par l'un des leurs. Mais ils se taisent : parce qu'ils craignent une vengeance, par respect d'une solidarité mal comprise, parce qu'ils ont le sentiment que, pour faire une vraie justice, il faut éviter l'intervention d'une police étrangère. Les comptes se règlent entre compatriotes.

Finalement, le chef de la police comprend que cette solidarité ne sera brisée que lorsque le criminel sera définitivement découvert et sa culpabilité clairement démontrée. Alors, il a une idée. Il demande à un policier yougoslave d'enquêter officieusement dans la famille de Véra, dans son village du fin fond de la Serbie. Un village qui s'appelle Zupania. Un autre monde.

C'est une idée lumineuse car, quelques semaines plus tard, le policier fait parvenir le télégramme suivant :

VÉRA S'EST RENDUE A NOËL 1973 AVEC SON MARI DANS SA FAMILLE. ELLE A CONFIE, SOUS LE SCEAU DU SECRET, A SA SŒUR AÎNÉE QU'UN OUVRIER YUGOSLAVE, QUI TRAVAILLE DANS LA MÊME USINE ET HABITE A PROXIMITÉ, A TENTÉ DE « L'ABORDER SEXUELLEMENT », QU'ELLE L'A RAPPORTÉ A SON MARI, QUE LES DEUX HOMMES SE SONT BATTUS ET QUE L'OUVRIER EN QUESTION A ÉTÉ BLESSÉ. ELLE A ÉGALEMENT CONFIE À SA SŒUR QUE, DEPUIS, ELLE CRAIGNAIT TERRIBLEMENT CET HOMME AU POINT D'AVOIR PEUR QU'IL ATTENTE À SA VIE. ELLE NE VOULAIT PAS QUE SON MARI SACHE QU'ELLE VIVAIT DANS CETTE CRAINTE, MAIS, PAR MOMENT, ELLE SONGEAIT AU SUICIDE ET, AVAIT-ELLE DÉCLARÉ : « SI JE MEURS, TOUT LE VILLAGE DOIT SAVOIR POURQUOI. »

Dès la réception de ce télégramme, Djurie est mis en état d'arrestation. Mais, et c'est là que ce dossier reste extraordinaire, le clan des Yougoslaves n'en demeure pas moins silencieux.

La loi du silence est telle, que des personnes originaires du même village que Djurie prétendent ne pas le connaître. D'autres, qui ont joué presque tous les jours aux échecs avec lui, disent ne l'avoir jamais vu. Bien mieux : Stepan lui-même, dès le premier jour, a sûrement considéré Djurie comme l'assassin de sa femme. Et il n'a rien dit à la police ! Quant à la femme de Djurie elle maintient toujours aussi formellement son alibi, de sorte que la police est impuissante.

Heureusement, il existe à Schwechat de petites écluses qui permettent de régulariser la profondeur de l'eau. Ces écluses se trouvant à cent mètres en amont et en aval de l'endroit où a été retrouvé le sac. La police parvient à abaisser le niveau de l'eau de vingt-cinq centimètres, et l'on sort finalement de la rivière une paire de bottes en caoutchouc correspondant au moulage relevé sur le chemin. Alors, le chef de la police use d'un stratagème. Il prétend à la femme de Djurie que l'analyse de la sueur que contiennent les bottes

prouve qu'elles appartenait à son mari. Mais la femme n'en croit pas un mot et maintient son témoignage...

Reste l'usure, le travail de sape. Les policiers se relaient chez elle, empêchant qu'elle ait le moindre contact avec ses compatriotes et l'interrogeant sans cesse. Ils lui jouent une comédie destinée à lui faire croire, petit à petit, que ses compatriotes se solidarisent, puis condamnent son silence et, enfin, que ses compatriotes avouent qu'ils ont toujours soupçonné Djurie.

C'est, bien entendu, complètement faux. On saura plus tard qu'ils ont toujours su, comme Stepan, que Djurie était l'assassin. Et, ils garderont le silence jusqu'au bout. Mais la femme de Djurie, peu à peu dupe de la comédie des policiers, se croit abandonnée par le clan. Elle avoue la vérité par paliers. D'abord, elle reconnaît être rentrée à la maison avant son mari. Celui-ci ne serait venu que lorsqu'elle dormait déjà. Puis, pressée de questions, elle avoue qu'elle ne dormait pas encore. Son mari est rentré avec des habits trempés, il s'est complètement changé et a emporté ses effets mouillés. C'était de vieux vêtements usagés, dont ses collègues n'avaient plus le souvenir. Finalement, elle avoue. Son mari lui a confié qu'il avait tué Véra. Elle devait répondre, si on l'interrogeait, qu'il dormait lorsqu'elle était rentrée et qu'il n'était pas ressorti de la nuit.

Même Djurie, lorsqu'il apprend que sa femme a avoué, ne révèle la vérité que bribe par bribe. Il faut retrouver ses vêtements dans un vieux puits, et prouver qu'ils sont tachés du sang de Véra pour qu'il accepte d'avouer qu'il l'a tuée dans un moment de colère. Il a été frappé par elle, prétend-il, alors qu'ils se croisaient sur le chemin. Il faut prouver qu'elle ne s'est pas approchée de lui et qu'elle a tenté de fuir pour qu'il admette que c'est lui qui l'a agressée. Il faut prouver qu'il avait une barre de fer à la main pour qu'il reconnaisse la préméditation, *etc.* Enfin, il faut l'autopsie pour prouver qu'il s'est acharné sur elle et l'a finalement noyée.

Le 7 mars 1975, la Cour d'assises condamne Djurie à dix-huit ans de travaux forcés. Et le clan des Yougoslaves s'est refermé.

LE MUSÉE DE CARAVAGGIO

A Caravaggio, petit bourg de la région de Milan, il existe une grande bâtisse qu'on appelle « Le Château ». Dans ce « Château » vit la famille Maistre, une famille très religieuse, qui exploite depuis toute éternité, semble-t-il, un commerce de grains.

Nous sommes dans les années 50. Le chef de famille est l'oncle Vittorio. Un homme honnête, équitable et scrupuleux, mais très fort physiquement, plein de vitalité et d'un caractère excessivement coléreux. Il règne sur sa femme, une créature insipide et plutôt méchante, sur son frère Gaspardo, qui courbe l'échine et lui rend compte sou par sou des résultats du commerce. Il y a un troisième frère, disparu en Afrique du Nord pendant la guerre : il avait épousé une Turque, laquelle est retournée dans son pays en abandonnant sa fille Rita aux soins de l'oncle Vittorio.

Il semble que, parvenue à l'adolescence, Rita, délurée et très jolie, ne puisse plus supporter l'étouffante atmosphère du « Château » de Caravaggio. On dira, plus tard, de Rita Maistre, qu'elle tenait de sa mère turque un caractère bizarre : explication facile...

Quoi qu'il en soit, Rita fuit la famille Maistre en septembre 1951, à l'âge de seize ans, dans l'intention de vivre en France avec un certain Rinaldo Mattesini, dix-neuf ans.

Rinaldo Mattesini est reconduit à la frontière par la police française quelques jours plus tard. Quant à Rita, qui doit avoir le diable au corps, elle réapparaît à l'aéroport de Milan au mois de février 1952 pour y faire simplement escale, venant de Karachi en direction d'Amsterdam... Mais l'avion est immobilisé par le brouillard. Comme les autres passagers, Rita doit coucher dans un hôtel de la ville, et pour cela remplir une fiche de police.

Il faut croire que les fiches de police sont quelquefois vérifiées. Un policier lit : « Rita Maistre, née le 27 juillet 1935 ». Comme il y a un avis de recherche lancé par la famille Maistre, Rita est priée de rester à Milan. C'est alors qu'on s'aperçoit que son manteau de fourrure pèse quinze kilos. La doublure contient des sachets de haschich. Mais Rita, qui a dix-sept ans, a agi sans aucun discernement, presque contrainte par un avocat parisien de trente-cinq ans qui en a fait sa maîtresse. Et le tribunal pour enfants la considère comme irresponsable.

A la maison de rééducation pour jeunes filles où elle va passer deux années, l'un de ses éducateurs, Enzo Campinoni, s'intéresse particulièrement à elle. Rita est vraiment belle. Enzo a trente-deux

ans. C'est un homme sain, sportif, qui a choisi son métier d'éducateur par intérêt pour les autres. Il interroge longuement la jeune délinquante. Au tribunal, on a attribué son comportement à son caractère impulsif et emporté, à son éducation privée d'autorité parentale, à sa beauté, qui lui aurait rendu la vie trop facile. Enzo croit de son devoir de chercher à en savoir plus. Rita, le trouvant sympathique, se laisse aller à certaines confidences. Elle raconte notamment un souvenir d'enfance susceptible de marquer toute une vie et d'expliquer son comportement.

Cela se passe pendant la guerre, en 1941. Rita et sa mère Djenane vivent à Caravaggio, dans la sinistre maison de Vittorio, l'oncle fort et coléreux. Les deux femmes sont sans nouvelles du père depuis longtemps et ne savent pas s'il a été tué, ou fait prisonnier par l'armée britannique du général Wavell. Bien entendu, on ne parle pas de cela devant Rita. On lui dit que son père est au loin, qu'il fait la guerre, qu'il faut prier pour lui, ce qu'elle fait tous les soirs et à la messe du dimanche matin. Mais, raconte Rita, l'attitude de Vittorio est trouble. Il a été le seul à approuver le mariage de son frère avec une Turque et maintenant, il les prend toutes les deux, la mère et la fille, sous sa protection. Une protection de plus en plus étouffante avec les semaines qui passent, puis les mois.

Un jour, fin 1942, Rita surprend sa mère en train de pleurer. Ce n'est pas la première fois. Elle est assise dans le fauteuil qui trône au milieu de la salle à manger de l'oncle Vittorio. Au début personne n'osait s'asseoir dans ce fauteuil. Mais, à plusieurs reprises, il a invité sa mère à s'y asseoir. Et maintenant, c'est devenu le fauteuil de sa mère. Et elle y pleure. C'est la tombée du jour, la pièce est très obscure. Rita entend le pas pesant de l'oncle Vittorio. Elle se retourne, il est dans l'ouverture de la porte. Pour elle, c'est un géant un peu terrifiant. Elle a sept ans. Sa mère lui demande :

« Rita, veux-tu aller me chercher un mouchoir ? »

Elle sort. Mais cette fois, elle a compris que sa mère veut qu'elle s'éloigne. Dans le corridor elle traîne, et entend sa mère demander :

« Vous avez des nouvelles ? »

Et Vittorio répond :

« Non... Ma pauvre Djenane, cette fois je crois que nous n'en aurons plus. S'il était vivant, nous le saurions ! »

Rita reste pétrifiée dans le corridor. Elle a compris qu'ils parlent de son père. Elle entend l'oncle Vittorio se déplacer dans la pièce. Puis un silence. Inquiète, elle retourne à la porte.

L'oncle Vittorio est passé derrière le fauteuil de sa mère dont le visage est en larmes. Il lui caresse les cheveux comme pour la

consoler. Mais il est tout près d'elle. Sa joue effleure presque son visage. Et Rita entend, sans bien comprendre, des phrases dans le genre de :

« Allons, ma petite enfant. Il faut vous consoler. Vous n'avez que vingt-six ans. Je suis là. Vous n'avez rien à craindre de la vie. Vous savez l'affection que j'ai pour vous, *etc.* »

Rita voit le regard brillant de l'oncle Vittorio. Elle a peur, elle n'ose pas bouger. Maintenant, l'oncle Vittorio embrasse les cheveux de sa mère. Puis il l'embrasse dans le cou. Sa mère a un geste brusque. Elle se retourne à moitié dans le fauteuil et l'oncle Vittorio, comme s'il devenait fou, essaie de la retenir dans ses bras. Sa mère se débat et Rita crie.

La scène en est restée là. Mais depuis ce jour, dans la maison aux volets toujours clos, l'atmosphère est devenue de plus en plus étouffante. Sa mère évite de rester seule avec l'oncle Vittorio. Celui-ci, pour acheter le silence de l'enfant, lui offre des jouets et des bonbons. Mais la femme de Vittorio a senti la situation. Avant, elle avait un visage triste et sans expression. Maintenant, elle devient méchante, chaque fois qu'elle regarde la petite Rita. Elle l'accuse de tous les défauts, met ses jouets aux ordures et répète partout que sa mère est une « Orientale paresseuse », juste bonne à « entraîner les hommes dans la débauche ».

Alors, un matin, elles se retrouvent, la mère et l'enfant, dans l'autobus qui les conduit, cahin-caha, à trente kilomètres de là, dans le village d'Armino, où elles vont habiter à l'écart du village près d'une décharge publique.

Plus tard, l'enfant sera placée comme pensionnaire près de Bologne. Elle ne reverra plus jamais sa mère. L'oncle Vittorio prétendra qu'elle est repartie pour la Turquie sans même demander à revoir sa fille.

Ce récit laisse le jeune éducateur pensif. Où est donc passée la mère de Rita ? Et quel drôle de bonhomme que ce Vittorio. Aussi, lorsque le tribunal ordonne de « rendre » Rita à l'oncle Vittorio, qui est son tuteur légal, Enzo Campinoni croit bon de l'accompagner. Il veut parler avec cet oncle de l'avenir de la jeune fille et régler avec lui les détails d'une procédure qui lui permettrait de continuer à exercer sur elle une certaine surveillance.

C'est ce jour-là, lorsqu'il se présente avec elle devant la sombre bâtisse de Caravaggio, au moment où il tire sur la poignée, fait tinter la cloche, au moment où l'oncle Vittorio le découvre à côté de Rita, que s'ouvre vraiment le dossier.

Enzo Campinoni ne s'explique pas l'étonnement, l'émotion du grand vieillard en découvrant sa nièce Rita qui a maintenant dix-neuf ans. Il

ne comprend pas non plus sa colère en le voyant à côté d'elle.

L'oncle Vittorio, imposant, bourru, demande à Rita :

« Qui est-ce ? »

Enzo veut répondre :

« Je suis un des éducateurs de... »

L'oncle Vittorio l'interrompt :

« Qu'est-ce que vous venez faire ici ?

— Mais monsieur, j'accompagne votre nièce !

— Bon, alors, c'est fait. Merci ! »

Et l'oncle Vittorio, prenant le bagage de sa nièce, la tire vers lui et referme la grille au nez du brave Enzo éberlué. Comme celui-ci n'a, pour le moment, aucun pouvoir légal, force lui est de faire demi-tour.

Mais tout de même, il n'en reste pas là. Il écrit trois fois. Les deux premières lettres restent sans réponse. A la troisième, l'oncle Vittorio répond que sa nièce est repartie sans laisser d'adresse, probablement pour aller travailler en Allemagne. Évidemment, ce serait bien dans la manière de Rita Maistre. Mais ce qui surprend Enzo, c'est qu'elle ne l'ait pas consulté, ou du moins tenu au courant par un simple petit mot. Elle avait promis de le faire et elle semblait lui faire confiance. Alors, il s'ouvre de son inquiétude au juge pour enfants qui a eu à connaître le cas de Rita. A la demande de ce dernier, la police entreprend de vérifier si Rita Maistre a passé la frontière pour gagner l'Allemagne, par la Suisse, l'Autriche ou même par la France. Bien qu'elle fasse l'objet d'une fiche dans les archives de la police, on ne retrouve aucune trace. Il ne semble pas non plus qu'elle ait quitté l'Italie, ni par avion, ni par bateau. Mais cela ne prouve pas grand-chose car les contrôles de police aux postes frontières, surtout les postes routiers, ne sont pas toujours très stricts.

Pendant près de trois mois, on la fait rechercher en Allemagne où se trouvent un très grand nombre de travailleurs italiens. Sans aucun succès. On le fait savoir à l'oncle Vittorio. Il répond :

« Peut-être Rita Maistre a-t-elle voulu retrouver en Turquie sa mère Djenane Rifa ? »

Là encore, les recherches activées par le brave Enzo, qui n'abandonne pas, sont difficiles. Mais lorsqu'on parvient à retrouver la famille de Djenane, on y tombe des nues : pour sa famille, Djenane, qui a épousé un Italien avant la guerre, est partie vivre avec lui dans la région de Milan. Ils savent qu'elle a eu un enfant, mais la guerre a interrompu toute possibilité de correspondre avec elle. Et, depuis, ils n'en ont plus jamais entendu parler !

Ils s'émeuvent, ces Turcs. Ils croyaient que leur Djenane les avait

oubliés. En apprenant que, selon les dires de la famille Maistre, elle devrait avoir regagné la Turquie, ils s'adressent à l'ambassade de Turquie en Italie. Celle-ci demande officiellement que des recherches soient entreprises.

La police italienne, enfin saisie d'une demande en bonne et due forme, peut convoquer officiellement les Maistre. Mais les interrogatoires des trois membres de la famille n'apportent pas grand-chose. La femme de Vittorio et le frère, apparemment terrorisés, se taisent. Quant à Vittorio, il maintient que Djenane est partie en Turquie et Rita probablement en Allemagne.

Alors, le maire de Caravaggio, poussé par Enzo, décide d'interroger l'oncle Vittorio dans sa propre maison. Accompagné d'Enzo et d'un carabinier, il va donc sonner à la grille du « Château ». C'est une vieille servante qui vient ouvrir. Plus large que haute, tout de noir vêtue, édentée, elle monte avec eux le perron et les fait asseoir dans le salon, où trône un magnifique fauteuil de style, Enzo se souvient du récit de Rita. C'est sans doute le fameux fauteuil où sa mère fut autorisée à s'asseoir. Le fauteuil de l'oncle Vittorio, aussi chargé de symboles qu'un trône.

Tout, dans l'obscur bâtisse, respire une propreté méticuleuse et un ennui morbide. La sinistre M^{me} Maistre, à la bouche acerbe et aux yeux toujours à demi fermés, survient. Vittorio Maistre n'est pas là. Elle l'a fait prévenir. Ces messieurs, en attendant, veulent-ils un peu de café ? Quelques instants plus tard, on entend le pas pesant de l'oncle Vittorio sur le perron. Les trois hommes posent leur tasse de café et se lèvent. Après un échange de propos peu amènes, le maire, pris d'une inspiration subite, demande à visiter la maison. Il remarque aussitôt l'affolement de M^{me} Maistre et du frère Gaspardo. Mais l'oncle Vittorio, sombre, leur dit :

« C'est honteux, mais je ne peux pas l'empêcher. » Et il ajoute pour sa femme : « Accompagnez-les ! »

Les trois hommes, sans mot dire, visitent toutes les pièces de la maison et se retrouvent devant une porte fermée.

« C'est une chambre inoccupée », dit M^{me} Maistre.

Il y a un silence gêné.

« Vous voulez voir ? »

— Si cela ne vous ennuie pas. »

Les trois hommes jettent un coup d'oeil dans l'obscurité, et ne voient tout d'abord rien. Puis, en refermant la porte, le maire fait voler un voile blanc. Grâce à la faible lumière qui passe entre les volets fermés, il a bel et bien vu une robe de mariée. Alors le carabinier ouvre les volets. Il s'agit bien d'une robe de mariée sur un mannequin.

Et il y a d'autres choses. Partout, sur d'autres mannequins, ou bien accrochées à des porte-manteaux, des robes, des sous-vêtements de femme. Beaucoup de vêtements sont démodés. Ce sont des robes très courtes qui datent de la guerre, d'avant le « New Look ». Mais il y a aussi quelques vêtements de jeune fille, plus à la mode.

Complètement ahuri, éberlué, stupéfait, le maire se retourne vers la femme de Vittorio et demande :

« Qu'est-ce que c'est que toutes ces robes ? »

Elle ne répond pas.

« Ce n'est pas à vous ? »

Toujours pas de réponse.

« Mais alors, à qui est-ce ? »

Enfin la femme de Vittorio hausse les épaules.

« C'est à lui qu'il faut demander ça », dit-elle.

Dans le salon, Vittorio Maistre, impassible, sombre, les défie du regard. Le maire lui demande à qui sont toutes ces robes. Vittorio semble faire un effort pour répondre et finalement ne dit rien. Le maire, cette fois, se met en colère, et se tourne vers la femme et le frère de Vittorio.

« Mais, vous, parlez ! A qui sont ces robes ? »

Gaspardo et la femme de Vittorio se regardent. Ils sont pâles, et semblent morts de peur.

« Nous, on ne peut rien dire. »

L'oncle Vittorio regarde tout le monde. Il serre les dents, le front plissé. Il réfléchit. Enfin, on entend le son de sa voix. Il dit simplement :

« Pourquoi ? »

Tout le monde regarde le maire et celui-ci comprend qu'en effet rien n'oblige Vittorio à parler. Il a le droit d'avoir des robes, une collection de robes. Heureusement, le maire se souvient qu'il a des questions à poser. Il pose la première qui lui vient à l'esprit :

« Pourquoi votre belle-sœur Djenane est-elle retournée en Turquie sans emmener sa fille Rita ? »

Vittorio répond :

« C'était une mauvaise mère et une femme indigne. Pendant la guerre, elle a trompé mon frère avant que sa disparition soit officielle et je l'ai chassée. Mais nous avons voulu garder Rita. Finalement, la fille est partie comme sa mère.

— Sans emporter leurs robes ? Ni l'une ni l'autre ?

— Il n'y avait aucune raison pour que Djenane emmène sa robe de

mariée en Turquie ! Et Rita est partie en colère, si précipitamment, qu'elle n'a même pas emmené une brosse à dents !

— Mais pourquoi avez-vous gardé toutes ces robes dans cette pièce, comme dans un musée ?

— Et pourquoi pas ? J'ai le droit de faire ce que je veux avec les choses qui sont sous mon toit ! »

Mais Enzo, le brave éducateur obstiné, n'est pas resté inactif. Sans rien dire, il est retourné dans le « musée » et le voici qui revient avec deux photos étonnantes : l'une est une épreuve récente, l'autre est jaunie. Sur la plus récente, on voit une très jeune femme, avec une coiffure très haute, une jupe courte et un grand sac en bandoulière, des chaussures avec d'énormes semelles de bois à la mode de la dernière guerre. Sur l'autre, la même jeune femme avec une sorte de robe « hippie » et les cheveux formant une énorme crinière frisée. La ressemblance entre les deux femmes est absolument saisissante et leur beauté est égale, mais les trois hommes ont compris. L'une est Djenane, la mère, et l'autre, Rita, la fille.

Le maire a pris les photos :

« Vous permettez que je les emmène ? »

Vittorio accepte d'un signe de tête.

En partant, le maire dit tout de même :

« Nous nous reverrons, monsieur Maistre.

— C'est probable, mais ce sera inutile », conclut l'oncle Vittorio.

Et c'est Enzo de plus en plus intrigué et obstiné, qui, se souvenant du récit que Rita lui avait fait de sa vie avec sa mère dans une petite maison d'Armino, a l'idée d'y envoyer la police.

Celle-ci va donc procéder à une enquête dans ce village, où les deux femmes ont en effet vécu près d'un an. Mais personne à Armino n'a gardé le souvenir du départ de Djenane pour la Turquie. On sait seulement que l'oncle Vittorio est venu la voir deux ou trois fois dans sa voiture à gazogène, et qu'un matin les volets ne se sont pas ouverts. Elle était partie.

Toujours aiguillonnée par Enzo, la police fouille à tout hasard, de fond en comble, la triste maisonnette, à l'écart du village, près de la décharge publique. On sonde les terrains alentour. Et l'on découvre dans la décharge, les restes, très endommagés mais encore identifiables, de la pauvre Djenane Rifa.

L'examen fait apparaître qu'elle a été enterrée complètement nue. Les vertèbres du cou sont déplacées. A moins que ce ne soit l'effet d'un tassement du terrain, elle a probablement été étranglée par des mains puissantes. Sans doute celles de Vittorio. Telle est du moins l'opinion

de la police, bien qu'on ne puisse relever aucun autre indice, ni sur le cadavre, ni dans la petite maison, habitée depuis, par un couple totalement étranger à l'affaire.

On n'aura jamais aucune preuve. Le même jour, l'oncle Vittorio est retrouvé dans son musée. Son corps se balance au milieu des mannequins en sous-vêtements et en robe de mariée. Il s'est pendu.

Il ne laisse aucun papier pour expliquer son geste. Ce n'est pas nécessaire. Tout le monde a compris.

Quant à Rita, nul ne sait ce qu'elle est devenue. Deux détails pourtant donnent une indication. Dans sa rage à retrouver sa protégée, Enzo est parvenu à reconstituer une partie des événements qui se sont déroulés la nuit qui a suivi le retour de la jeune fille à Caravaggio.

Tout d'abord, aux dires de son frère et de sa femme, l'oncle Vittorio avait été violemment ému en revoyant Rita, dont la ressemblance avec sa mère était criante. Et elle avait eu droit au fameux fauteuil. Le dîner avait été sinistre, car la jeune fille avait, sans attendre, annoncé à l'oncle Vittorio qu'elle repartirait dès qu'elle le pourrait, par n'importe quel moyen.

Après le dîner, l'oncle Vittorio lui aurait dit :

« Viens au salon, nous avons à parler. »

Alors M^{me} Maistre, le frère Gaspardo et la servante, entendant s'élever une violente dispute, se sont prudemment enfermés dans leur chambre.

L'oncle Vittorio n'est pas venu rejoindre le lit de sa femme de toute la nuit. Mais cela, paraît-il, lui arrivait souvent. Au matin, il est parti vers 5 heures et demie. On l'a entendu sortir sa camionnette, et il a crié à sa femme, qui lui demandait par la fenêtre ce qu'il faisait, qu'il allait livrer des sacs de grains.

La police ne pourra jamais découvrir le destinataire de ces sacs de grains.

On ne retrouvera jamais trace de la jeune et belle Rita. Les recherches seront d'ailleurs abandonnées, Vittorio étant mort.

Seul Enzo, l'éducateur amoureux, reste avec un souvenir : celui de la grille du parc, refermée sur Rita, qu'il voit pour la dernière fois — et dont, un jour ou l'autre, on trouvera les restes.

VINGT HEURES D'AGONIE

Un après-midi de mars 1961, une ambulance conduit à l'hôpital d'une ville de France une jeune fille de vingt et un ans. Nous l'appellerons Odile. De même, nous désignerons seulement par leurs prénoms les protagonistes de cette affaire, dont beaucoup sont vivants. Ils ont purgé leur peine et ont droit à la discrétion.

Dans cette affaire, réellement étonnante, il existe deux versions des faits. L'une des deux a finalement été retenue. Nous avons choisi de les raconter toutes les deux.

On sera peut-être surpris par le choix du juge d'instruction... Quoi qu'il en soit, les deux versions aboutissent à l'entrée à l'hôpital de cette Odile de vingt et un ans que l'on amène agonisante, un jour de mars 1961.

Voici la première version des faits : celle qui sera établie par la police.

Daniel a réussi. Trapu, replet, très maître de lui, petit comptable dans une importante maison de textiles à vingt-six ans, secrétaire général à trente ans, il est actionnaire et grand ami du patron à trente-quatre ans. Il y a trois ans, Daniel et sa femme Louise, ont pu, avec leurs deux enfants, quitter leur triste et sombre appartement de la ville, pour s'installer dans une villa que Daniel a fait construire dans une banlieue résidentielle.

Hélas Louise ne suit pas : cheveux châtain clair et bouclés, joues rondes et roses, avec deux incisives qui s'avancent légèrement quand elle sourit et lui donnent un air enfantin, la femme de Daniel reste une petite employée. Elle a aussi travaillé dans le textile, comme sa soeur Marie, comme son frère Raymond, comme presque tous les protagonistes du drame. Mais elle n'est pas capable de s'élever comme son mari. (C'est, rappelons-le, une version de l'affaire et non une opinion que nous nous serions faite à l'étude du dossier.)

Sans beaucoup de discernement, Louise a acheté de beaux meubles bien luisants dans un grand magasin de Lille. Elle a accroché partout, sur le beau papier tout neuf, les photos de son mariage, les photos des enfants. Et puis une sorte de fatigue et de découragement l'a saisie et la jolie maison a été peu à peu envahie par le même désordre qui régnait jadis dans le sombre appartement, les magazines du cœur, les jouets des enfants, les bibelots tarabiscotés traînant au hasard sur les

meubles. Fatiguée, déprimée, dépassée par la réussite de son mari, des relations qu'il a et qui ne sont pas de son « monde », elle va voir un médecin qui lui donne des calmants, puis des stimulants, puis des somnifères. Mais il ne peut pas lui rendre la seule chose qui pourrait la guérir: le Daniel des anciens jours, à son niveau à elle, avec sa conversation banale et rassurante, les sorties au cinéma, les repas de famille où elle se sentait à l'aise.

Passons au troisième personnage: Odile. Odile appartient à une famille aisée. Rêveuse, rieuse, fraîche et modeste, elle a été « Jeannette », puis cheftaine de guides avant de se faire introduire par son père dans l'importante entreprise de textiles que dirige Daniel et dont elle devient la secrétaire. Le soir même, Daniel parle avec amusement à sa femme, de la timide débutante.

« Est-elle jolie ? demande Louise.

— Elle est mignonne, comme on l'est à dix-neuf ans, dit Daniel, elle porte des lunettes et elle rougit quand je lui parle. »

Louise va ruminer un mois ce « elle est mignonne ». Elle se met à surveiller Daniel. Elle est frappée d'un mal atroce : la jalousie. Au bout d'un mois, Louise a son instant de triomphe. Daniel lui dit :

« Je ne vais pas pouvoir garder Odile. Elle ne connaît rien au travail. »

Odile, en effet, n'est pas une très bonne secrétaire. C'est son premier emploi, l'autorité et la rapidité de Daniel la terrifient. Elle pleure chez elle. Son père la rassure et va lui-même revoir Daniel pour lui demander d'être patient. Mais Odile reste triste, son échec professionnel la déprime. Un jour, elle fait téléphoner qu'elle est souffrante. Le lendemain, elle revient au bureau les yeux rouges.

« Qu'est-ce que vous avez ? » demande Daniel.

Odile fond en larmes :

« Je ne suis bonne à rien. »

Daniel, touché par ce chagrin, parle paternellement à la jeune fille.

« A votre âge, il faut être gaie, s'amuser, aller au bal, se distraire, ne pas avoir de pensées si tristes. »

A partir de ce jour-là, le travail d'Odile s'améliore. Elle n'est plus terrorisée, son patron se préoccupe de sa vie personnelle, bavarde avec elle. Odile sourit, raconte ses rêves, ses lectures, sa vie familiale...

Dans cette version des faits, il est dit que : « Daniel compare cette âme claire, cet esprit neuf et confiant à l'enfer qui l'attend tous les soirs chez lui. » Car, bien entendu, Louise va de mal en pis. Sa jalousie est maintenant devenue féroce et elle fait devant les enfants des scènes effroyables à Daniel.

Enfin, Daniel se rend compte qu'il aime Odile. Mais c'est une jeune fille. Quant à lui, il a deux enfants et sa femme n'a pas mérité cela. Un soir, il a une longue explication avec Louise. Il lui demande de l'aider à résister, lui dit que tout dépend d'elle. Si elle se calme, rend la maison habitable, cesse de le rendre fou avec ses scènes perpétuelles, il s'arrangera pour n'avoir avec Odile que de stricts rapports de travail. Louise a l'air de comprendre, elle est sincère...

Ce « climat » de l'affaire sera donné, bien entendu, par Daniel, après le drame... Toujours selon lui, pendant trois mois, il tient sa promesse. Il a expliqué à Odile ce qui s'est passé. Odile lui avoue qu'elle aussi ressent « un sentiment tendre », mais qu'elle est prête à se sacrifier pour le bonheur des enfants de Daniel.

C'est Louise qui rompt le pacte. Elle redevient sombre, puis, un soir, éclate en reproches et en pleurs. Le drame est imminent. Daniel « n'en peut plus ». Si Odile n'était pas une jeune fille, il aurait avec elle une liaison, un petit bonheur volé, comme font beaucoup d'autres, mais il ne veut pas l'exposer à un « pareil déshonneur ». De plus, il connaît ses parents. Il l'aime « comme il n'a jamais aimé ». Elle ne demande toujours rien. Mais c'est trop dur. Alors, Daniel demande à Louise si elle accepte de divorcer. Un nouvel enfer s'installe à la maison.

Louise hurle, pleure. Et puis un soir, enfin, elle reçoit Daniel avec un sourire et lui dit :

« J'accepte ! »

Pour Daniel, c'est le jour le plus heureux depuis longtemps.

Le lendemain, Louise téléphone à Odile. Ce n'est pas la première fois mais ce sera la dernière. Elles se donnent rendez-vous à 14 h 30 sur la Grand-Place. Odile porte un petit imperméable bleu pâle. Louise l'invite à venir chez elle boire un café : « Le dernier café. » Louise explique, en effet, que la veille, elle a consenti à accorder le divorce à son mari. Mais, dans cette version retenue par la police, c'est aussi le « dernier café » parce qu'elle y verse... un poison (soit un taupicide, soit un liquide ou une poudre contre les mauvaises herbes, un produit que l'on trouve dans toutes les maisons possédant un jardin).

Louise ne veut pas tuer Odile sur le coup et à son propre domicile. Elle veut faire croire à un suicide.

La jeune fille, gênée, apitoyée sans doute par le sort de celle dont elle va maintenant prendre la place, boit le café et ressent presque aussitôt un malaise.

C'est ce qu'attendait Louise.

« Tenez, je vais vous donner un médicament très bon pour l'estomac. »

Ce médicament est du Sonéryl, le somnifère avec lequel Louise a

essayé trois fois de se suicider. Odile elle-même en a pris deux ou trois fois pour dormir, mais elle veut croire également que c'est un calmant qui apaisera les douleurs qu'elle ressent. C'est donc avec un sourire reconnaissant qu'elle boit ce que lui tend Louise.

Là, les choses ne marchent pas comme Louise les a imaginées.

Elle espérait, pour les avoir essayées sur elle-même, que les petites pilules roses ne feraient pas immédiatement leur effet. Elle pensait qu'Odile prendrait congé, quitterait la maison et irait s'endormir, puis mourir ailleurs, dans la rue ou chez elle... L'atmosphère pénible des scènes à trois, qui durent depuis des mois, expliquerait facilement que la jeune fille se soit suicidée. Mais Louise a oublié qu'elle a trente-cinq ans, qu'elle prend d'innombrables médicaments tandis que la jeune fille, en parfaite santé, à vingt et un ans, n'y est pas accoutumée. L'effet du somnifère sur ce jeune organisme est plus rapide que prévu et Louise, en quelques instants, voit Odile s'endormir pesamment en face d'elle.

C'est le début de l'après-midi. Les deux enfants de Louise jouent dans le jardin, et peuvent faire irruption dans la pièce d'un moment à l'autre. Frêle et amaigrie comme elle l'est, Louise a quand même la force de traîner Odile endormie dans le sous-sol de la villa. Elle la tasse dans un coin obscur de la cave et remonte s'occuper de sa maison, de ses enfants, du repas du soir.

Ce que va être cette journée et la nuit qui suit, on le devine aisément. Partagée entre la terreur d'entendre un gémissement ou de voir apparaître la jeune fille, comme un fantôme, vêtue de son imperméable bleu, elle a l'affreux courage de parler à sa famille, d'écouter la radio, de jouer avec les enfants, de dîner normalement.

Son mari, inquiet d'ailleurs, lui raconte qu'Odile n'est pas venue au bureau ce jour-là, que sa famille la recherche, que lui-même a déjà battu la ville. A 11 heures du soir, appel téléphonique des parents d'Odile affolés, qui cherchent leur fille. Elle n'habite plus chez eux et a loué une chambre en ville, mais ils devraient avoir de ses nouvelles.

Selon les parents d'Odile, l'entretien téléphonique est dramatique :

« Votre femme, disentils à Daniel, doit savoir où elle est. Elle la voyait, lui téléphonait sans arrêt à votre insu. »

Daniel se retourne vers sa femme. Le père d'Odile, à l'autre bout du fil, l'entend dire :

« Tu sais quelque chose ?

— Non, répond Louise.

— Les parents d'Odile ont alerté la police, tu seras forcée de parler. Alors, si tu sais quelque chose, dis-le maintenant. Demain, il sera peut-être trop tard. »

Comme Louise nie toujours, Daniel part, dans la nuit, vérifier une fois encore si Odile n'est pas rentrée dans sa chambre.

Avec un affreux espoir, Louise se précipite à la cave ! Mais la jeune fille, à l'endroit même où elle l'a laissée, respire encore, dans un sommeil profond qui est en réalité un coma.

Daniel revient et les époux se couchent. Au-dessous d'eux, Odile agonise toujours.

Le lendemain matin, à peine Daniel est-il parti que Louise redescend à la cave. Odile semble toujours dormir. Alors Louise téléphone à son frère, Raymond, chef de service dans une usine de textiles, et lui demande de venir.

« Je viendrai en sortant de mon travail », dit-il.

Presque deux heures à attendre. Cette fois, c'en est trop pour les nerfs de Louise. Elle prend la 2 CV et se rend à l'usine, où sa soeur Marie, elle aussi, travaille dans les textiles. Louise demande sa sœur d'urgence. Marie qui a quarante-deux ans et n'est pas mariée, quitte son travail, inquiète, pensant à un accident. Louise lui avoue tout, et lui demande quoi faire !

Bientôt, dans la cave, devant la jeune fille toujours endormie dans son imperméable bleu pâle, les deux femmes se concertent en chuchotant.

« Il faut la sortir d'ici », dit Louise.

Et les deux femmes déposent Odile sur le plancher de la 2 CV à l'intérieur du garage.

« Allons chez moi, dit Marie, après on verra. »

Et la 2 CV, en plein midi, traverse la ville, passant tout près de la maison où les parents d'Odile sont dans l'angoisse.

Là, les deux femmes traînent l'agonisante dans une remise abandonnée, puis vont quelques rues plus loin tenir un « conseil de famille » avec le frère qui a fini son travail entre-temps. Vient alors — toujours selon cette version — un terrifiant repas de famille, les deux soeurs et le frère tâchant de faire bonne figure devant les enfants.

Dès qu'ils sont seuls, Raymond décide.

« Il faut la ramener chez toi, dit-il à Louise, il peut paraître logique, à la rigueur, qu'elle vienne se suicider sous les fenêtres de Daniel, mais pas au fond du garage de ta sœur qu'elle ne connaît même pas ! »

Et les deux femmes repartent en voiture pour ramener Odile à la villa de Louise. Là, toujours sur les conseils de Raymond, elles appellent un médecin qui fait transporter la jeune fille à l'hôpital. Louise, qui l'accompagne, déclare :

« C'est une amie qui s'est évanouie chez moi, elle a dû prendre un

toxique.

— Savez-vous lequel?

— Non. »

Telle est donc la première version, celle établie par la police. Voici maintenant la deuxième version de cette extraordinaire histoire: celle de l'inculpée.

Il est vrai que ce n'est pas le coup de foudre entre Daniel et sa secrétaire Odile, mais plutôt une lente amitié née des confidences, du plaisir toujours plus grand pour le patron d'être admiré, écouté, et bientôt plaint par la jeune fille, car, bien sûr, d'après cette version, il se déclare incompris par sa femme.

Puis l'amitié devient de l'amour.

Il est vrai que Louise ne suit pas l'ascension sociale de son mari, qu'elle ne se sent plus à la hauteur des nouvelles « relations d'affaires », de la jolie villa et des deux voitures dans le garage. Elle devient nerveuse, prend des médicaments, fait des cures, épie son mari et finit par découvrir que, non seulement il a cette Odile en tête, mais qu'il a une liaison avec elle.

Odile a quitté ses parents pour aller s'installer dans une pension tenue par des religieuses, mais elle a aussi loué une chambre en ville. Depuis sa majorité, il y a trois mois, elle y habite en attendant son mariage, car Daniel veut l'épouser ?

Daniel, qui vient d'offrir à Louise une croisière seule aux Canaries pour l'aider à guérir de ses maladies nerveuses, lui demande dès son retour de divorcer.

Il est donc vrai qu'une sorte d'enfer privé s'installe alors entre ces trois êtres. Il est donc vrai que Louise téléphone à Odile et la rencontre fréquemment à l'insu de Daniel. Il est vrai qu'elle pleure, fait des scènes à son mari et même, par trois fois, tente de se suicider avec des somnifères. Jusqu'ici, les deux versions concordent à peu de choses près.

Et puis, un matin, Daniel annonce à Odile : « Ça y est. Elle a accepté de divorcer. » Ce jour-là, Odile déjeune à l'Oasis, la pension tenue par les religieuses, avec son amie Roselyne. Elle est pleine de rires et de projets.

Il est vrai enfin, que le lendemain matin, jeudi à 14 h 30, Louise et Odile se rencontrent sur la Grand-Place. Laquelle des deux avait donné rendez-vous à l'autre ? On l'ignore. Mais les deux femmes se rendent ensemble chez Louise. Là, et c'est la différence essentielle entre les deux versions, elles s'expliquent. Sur les termes du dialogue qu'échangent les deux femmes, on n'a que les déclarations de Louise, qui varient au cours de l'instruction, mais aboutissent toujours aux

mêmes résultats.

Dans la première déclaration, voici quel serait le dialogue :

« Vous divorcez enfin ! dit Odile.

— Non, je me suicide ! dit Louise.

— C'est du chantage ? dit Odile.

— Il faut bien que l'une de nous deux disparaisse. J'ai déjà montré du courage, dit Louise.

— J'en aurais aussi, dit Odile, mais je n'en ai pas les moyens. »

A ce moment-là, Louise tend à la jeune fille un tube de Sonéryl, une bouteille d'eau minérale et la pousse dehors.

Dans une deuxième déclaration, voici le dialogue :

« Vous divorcez enfin ! dit Odile.

— Plutôt mourir que divorcer ! dit Louise.

— Si quelqu'un doit mourir, c'est moi », dit Odile.

Louise, à ce moment, lui tend un tube de Sonéryl et la quitte pour s'occuper des enfants. A son retour, Odile a disparu.

Troisième dialogue :

« Vous divorcez enfin ! dit Odile.

— Je pourrais me suicider une fois de plus, dit Louise, et cette fois je ne me raterais pas. »

Odile rit et dit :

« Vous n'avez plus rien pour le faire. »

Alors Louise va chercher des cachets de Sonéryl pour prouver qu'elle a encore de quoi se suicider, les pose sur la table et dit :

« Allez-vous-en ! »

Comme Odile ne veut pas s'en aller, Louise poursuit :

« Bon, comme vous voudrez... J'ai des courses à faire, je m'en vais. Dites-vous bien que je ne divorcerai jamais. Au revoir, vous fermerez la porte derrière vous. »

Puis Louise part. A 18 heures, lorsqu'elle revient, Odile n'est plus là.

Ainsi, dans cette deuxième version, qui est celle de Louise, quel que soit le dialogue échangé, Odile s'est suicidée. Un suicide plus ou moins suggéré par Louise, mais pas un assassinat. Et ce n'est que quelques heures après son retour qu'elle retrouve Odile, qu'elle croyait endormie, sur les marches qui mènent du jardin dans la cave.

« Évidemment, jamais je n'aurais pu penser qu'elle allait se suicider chez moi, dans ma cave », dit Louise.

Ici, fin de la seconde version qui rejoint la première : Louise fait appel à son frère et à sa sœur qui font passer l'esprit de clan avant

tout. La malheureuse Odile, toujours pas morte, est transportée de voiture en garage, de garage en remise, de remise en cave, et finit à l'hôpital. Là encore, une chose est sûre : lorsque les médecins lui demandent ce que la malheureuse a absorbé, elle répond qu'elle n'en sait rien.

A ce moment, si Louise révélait au médecin que la jeune fille a avalé un somnifère, si elle en donnait le nom, celle-ci pourrait être sauvée. Ce n'est pas le cas. Odile expire huit heures après son arrivée à l'hôpital.

Donc, dans les deux cas, hélas, la jeune fille meurt. Mais dans un des cas, c'est un assassinat, dans l'autre, Louise est seulement coupable de « non-assistance à personne en danger ».

Quelle version va retenir le juge d'instruction ?

Mais voyons d'abord ce que devient Daniel. Celui-ci, le masque décontracté au point que l'on peut se demander s'il a sur lui-même une emprise extraordinaire ou, au contraire, une indifférence née d'un trop grand chagrin, reçoit la presse en attendant la visite du Parquet.

« C'est moi le plus atteint, déclare-t-il, il ne me reste que mes enfants et c'est pour eux que je vais défendre ma femme. »

Dans la petite chambre d'Odile, dont la porte est fermée par des scellés, un tigre en peluche, son ami et confident, monte la garde près d'un dernier livre ouvert : La Peste de Camus. Romanesque, Odile avait écrit un jour dans son journal intime : « Si je meurs jeune, j'aimerais qu'on joue Albinoni et Hændel. »

Son professeur de musique transcrit Albinoni pour pouvoir accomplir ce souhait.

Mais Daniel, qui a veillé Odile toute la nuit, n'est pas à l'enterrement. Car les parents d'Odile n'ont plus rien à voir avec Daniel. Le roman d'amour est devenu un dossier de police. C'est en effet la deuxième version, celle du suicide, qui a été retenue par le juge d'instruction, les experts n'ayant pu prouver l'existence d'un poison autre que le somnifère dans le corps de la victime.

Voici les principales questions que l'on pose à Louise, qui comparaît vêtue d'un manteau de lainage beige et dont le regard ne se dérobe pas :

« Pourquoi Odile est-elle descendue dans la cave ?

— Je ne sais pas, je n'étais pas là. Odile pensait peut-être attendre le retour de mon mari au sous-sol, car il y a installé une sorte de bureau, puis elle a voulu se cacher, en entendant ma 2 CV et les enfants.

— Pourquoi, en découvrant Odile, n'avez-vous pas appelé tout de suite le médecin et prévenu votre mari ?

— J'ai cru qu'elle dormait. Moi-même, j'ai souvent pris des somnifères.

— Pourquoi n'avez-vous pas dit le nom du somnifère à l'hôpital?

— Je craignais, si je l'indiquais, qu'on ne dise que c'était moi qui l'avait donné. »

Indépendamment de ces réponses révoltantes, Louise en fera d'autres qui éclairent sur sa mentalité. Quand on lui demande pourquoi elle n'a pas raconté la visite d'Odile à son mari le jeudi soir, alors qu'il était si inquiet, elle répond qu'elle n'avait pas envie de parler. Quand on lui demande ce qu'elle pense d'Odile, elle répond « que c'était une illuminée... la preuve, c'est qu'elle aimait la grande musique! »

Malgré les affirmations des parents qui assurent que leur fille, croyante, n'aurait jamais songé à se suicider, malgré beaucoup d'in vraisemblances, Louise sort du tribunal correctionnel avec deux ans d'emprisonnement pour avoir « laissé mourir sa rivale sans la secourir ». Elle n'est d'ailleurs pas conduite directement en prison, le président n'ayant pas ordonné son arrestation à l'audience. Sa sœur Marie, accusée de complicité, est condamnée à un an avec sursis et le frère acquitté.

Louise sortira de prison au bout de neuf mois. Elle ira habiter chez sa sœur. Car Daniel, qui n'était d'ailleurs pas au procès, a demandé le divorce.

Au fait, lorsqu'on étudie ce dossier, plus de dix ans après, on se prend à se demander si le véritable moteur de ce drame n'a pas été l'égoïsme tranquille de cet homme. Mais il n'y a pas encore et il n'y aura sans doute jamais de loi pour punir l'égoïsme.

Quant aux neuf mois de prison (effectifs) récoltés par Louise pour avoir laissé une jeune fille agoniser pendant vingt heures, nous laissons le lecteur libre d'en penser ce qu'il veut.

JOHANNES OPDAM

Mars 1961.

Les Hollandais, ce matin-là, en ouvrant leur journal, voient en première page la photo d'un être inquiétant, malingre, aux épaules arrondies, au teint jaune, dont les paupières asiatiques laissent filtrer une lueur qui va angoisser toute une population. Cet homme est-il innocent, ou est-il le diable ?

En tout cas une chose est sûre, c'est l'une des affaires les plus étranges que l'on puisse trouver dans les archives du crime.

Avant-guerre, la Hollande dispose en Asie du Sud-Est de colonies très importantes, et veille à leur défense. Dans une garnison de l'armée royale hollandaise, un soldat appelé Opdam épouse, à Bali, une femme indigène. L'enfant qui naît de cette union, le petit Johannes, est donc un métis : fils d'une Balinaise gracieuse et d'un solide Néerlandais. Élevé sur l'un des rivages les plus beaux du monde, il veut pourtant connaître, dès l'âge de quinze ans, la fabuleuse Europe.

Par une nuit de décembre 1934, un vieux cargo vient faire une cure de repos dans les bassins de Rotterdam, alors premier port d'Europe et première Babel de l'Occident. A peine l'antique « sabot » a-t-il jeté sa passerelle sur le quai, qu'il crache une sorte de singe transi, vêtu de loques dégoulinantes d'huile. Le jeune Opdam hume la brume, tourne le dos au Rijnhaven, le port du bois, au Maashavec, le port des céréales, longe les rues célèbres de la prostitution, sans jeter un regard sur les vitrines illuminées, où paradedent les madones à bas prix.

Dans un bouge d'Amsterdam, en sirotant un verre de Hollanders, il fait la connaissance d'un clochard : c'est un médecin déchu, un illuminé, qui, attendri peut-être par sa laideur, sa faible constitution et son âge, le prend sous sa protection.

« Tu es intelligent, mon garçon. Il faut étudier. Tu dois te faire inscrire à l'Université. »

Johannes Opdam écoute religieusement ce maître que lui envoie le destin. Il entreprend de travailler la nuit dans une imprimerie et d'étudier le jour.

Singulières études, qui mêlent le bouddhisme Zen, la lecture des Upanishads, l'hermétisme, le Yoga, l'anatomie et la chimie. Cinq ans plus tard, Johannes quitte la faculté de médecine, n'ayant pu obtenir le doctorat qui lui donnerait accès à la bourgeoisie, mais nanti d'un certificat d'officier de santé. Cela lui suffit pour s'installer à Berkel près de Rotterdam. C'est là que va se dérouler le premier acte de l'étrange

affaire de Johannes Opdam.

En 1954, Berkel est un petit village verdoyant et riche. Johannes, qui a trente-huit ans, vit dans une maison de briques rouges, aux fenêtres à petits carreaux. Tout le monde le considère comme un praticien de qualité. Il a trois enfants, et Arnolda, sa femme, a dix ans de moins que lui. Apparemment ils s'aiment et, si quelques ombres viennent ternir leur joie, ils ont cependant l'air parfaitement heureux.

Pourtant, Johannes est toujours un métis, donc pas un véritable « Monsieur ». Il n'est pas non plus un « vrai » docteur, sa femme n'est pas tout à fait une « Madame »... et Johannes, semble-t-il, reproche à sa femme de ne faire aucun effort pour s'élever.

En 1955, la jeune femme s'empoisonne au cyanure de potassium, laissant une lettre dans laquelle elle annonce sa détermination. D'abord, le permis d'inhumer est accordé et Arnolda Opdam est enterrée. Puis, comme une longue série de dénonciations obstinées est adressée à la famille d'Arnolda, on exhume le corps.

L'autopsie révèle que M^{me} Opdam, avant le jour fatal, était déjà depuis des semaines victime d'un lent empoisonnement au cyanure de potassium. Alors les mauvaises langues se dénouent : le Dr Opdam aurait tué Arnolda « parce qu'il entretenait des rapports avec sa femme de chambre et qu'il voulait l'épouser ». Après enquête, la police déclare, en effet, que la femme de chambre était la maîtresse d'Opdam. Mais tous deux le nient avec la dernière énergie.

On n'obtient aucune preuve formelle contre lui. Mais un graphologue vient affirmer que la lettre d'Arnolda serait un faux.

Le « docteur » est arrêté.

En été 1955, les assises de la Haye condamnent Johannes Opdam au maximum, c'est-à-dire la détention à vie, la peine de mort n'existant pas en Hollande.

« Je suis innocent ! crie Opdam après le verdict. Je n'ai pas empoisonné Arnolda ! Je n'ai jamais été l'amant de notre femme de chambre ! Mais je puis affirmer maintenant que ma femme a été la maîtresse d'un certain Piet Berger et que cette liaison a provoqué sa mort ! »

C'est trop tard, la Cour a rendu sa sentence.

Opdam est enfermé dans le pénitencier de Leeuwarden en Frise, et, malgré une campagne de presse déclenchée par les personnalités convaincues de son innocence, le silence, petit à petit, se fait sur cette affaire.

Ce n'est que le premier acte, assez banal. Le second est beaucoup plus étrange.

C'est dans la campagne, mais tout près de la ville, que se dresse le pénitencier modèle de Leeuwarden.

Entrons dans la cellule 24, le 15 septembre 1955. Dans l'alvéole de béton, mesurant deux mètres quarante sur trois mètres trente, se trouve un grand gaillard de trente ans, tassé sur son bas-flanc. Il s'appelle Adrianus Lodder et il est né à la Haye. A dix-sept ans, il est entré à la Compagnie haguenoise des eaux et ne l'a pas quittée. En 1950, il s'est marié, il a eu trois enfants. En mai 1952, M^{me} Adrianus Lodder est morte d'une « grippe intestinale ». La belle-mère d'Adrianus, trouvant que son gendre mettait à se remarier un empressement indécent, s'est étonnée et a demandé une expertise médicale. L'analyse a établi que M^{me} Lodder avait succombé à l'absorption d'une dose d'arsenic. En septembre 1953, les assises de la Haye ont condamné l'employé modèle à la réclusion perpétuelle. Un an plus tard, le « docteur » Opdam est placé dans la cellule voisine.

Voici donc les deux hommes, condamnés à la même peine pour avoir empoisonné leurs femmes, séparés par un mur.

En fait, on le comprendra, plus loin, il s'agit là d'une coïncidence extraordinaire !

On imagine les deux voisins, au cours des promenades, parlant de cyanure et d'arsenic. Il faut savoir que si on peut parer à un empoisonnement lent à l'arsenic, le même empoisonnement lent au cyanure ne pardonne pas, car il ronge tout. Quant aux symptômes, ils sont à peu près les mêmes : saveurs brûlantes, chaleur qui se propage de la bouche à la gorge, soif intense, langue tuméfiée, difficulté à avaler et à respirer. La différence, c'est que l'arsenic provoque des vomissements pénibles verts, noirs, bleus et des coliques, tandis que le cyanure provoque des croûtes jaunâtres et noirâtres sur les lèvres et que les matières vomies font des bouillonnements...

C'est donc peut-être sur ce thème que se nouent les relations des deux hommes. En tout cas, le « docteur » Opdam donne à Lodder des conseils sur sa santé. Ils se prêtent des livres. Lors des promenades dans le pénitencier modèle on les voit toujours ensemble. Lodder pense qu'il mourra ici, dans son cachot. Opdam, lui, a appris dans la philosophie orientale, qu'il ne faut jamais désespérer. Ses lectures lui ont fourni l'exemple de bien des miracles. Et le troisième acte de cette affaire est un miracle.

Le 17 février 1958 (il y a donc plus de trois ans que Johannes Opdam est là) le gardien de service commence sa ronde de nuit dans le pénitencier. Tout dort ou paraît dormir. Subitement les pas du gardien s'arrêtent devant la cellule 24. Il appelle, puis ouvre la porte. Une minute plus tard, il court avertir le gardien-chef et le médecin : intrigué par la position et l'aspect du visage du prisonnier de la cellule

24, il est entré et l'a trouvé inanimé. Lorsque le médecin examine Adrianus Lodder, c'est pour constater qu'il est mort. Près de lui, un flacon. Le médecin le flaire, c'est du cyanure de potassium. A côté du flacon, une lettre de plusieurs pages, écrite par Adrianus Lodder.

Au matin, un gardien vient chercher Johannes Opdam dans la cellule voisine.

Très calme, celui-ci descend au prétoire de la prison. Il y a là, outre le directeur, un enquêteur, un médecin, le gardien-chef.

Tous regardent Johannes, dont le sourire et le regard entre les paupières plissées est toujours aussi oriental.

« Je suis innocent, dit calmement Opdam, je n'ai jamais eu accès à l'armoire aux toxiques.

— Il ne s'agit pas de cela, réplique le directeur de la prison. Je vais vous lire la lettre que l'on a trouvée près du corps d'Adrianus Lodder. Et je vous la remettrai, car elle vous est destinée. »

Et le directeur lit la lettre à voix haute, s'arrêtant après chaque paragraphe pour dévisager Opdam impassible.

Cher docteur Opdam, je vous écris pour que vous sachiez pourquoi je me suis suicidé. Je préfère vous le dire tout de suite. Il est exact que je me suis présenté chez vous en 1952 sous le faux nom de Piet Berger, en fournissant une fausse adresse à Delft. C'était après un accident de vélomoteur à Berkel. Je peux prouver que vous êtes innocent et que vous avez passé tout ce temps en prison pour rien. C'est lors de cette visite que je vous ai vu, ainsi que votre femme Arnolda, pour la première fois. Je suis aussitôt tombé amoureux d'elle et j'ai conçu le projet, immédiatement, de la séduire. C'est pour cela que je vous ai donné un faux nom et une fausse adresse. Je suis revenu vous consulter en invoquant des douleurs au ventre, en réalité pour rencontrer votre femme. J'ai vite compris que votre ménage n'était pas heureux et que je n'aurais pas beaucoup de mal à séduire votre femme et à la posséder. Nous avons eu une liaison. En plus des visites dans votre cabinet, j'ai souvent rencontré votre femme à Rotterdam, puis à La Haye. Votre consultation se déroulait de 13 à 14 heures. J'en profitais pour rencontrer votre femme chez vous. Vous étiez très occupé à ce moment-là et votre assistante n'était jamais présente. Je ne l'ai d'ailleurs jamais rencontrée. Notre amour était un secret bien gardé entre Arnolda et moi.

Pourtant, vous commenciez à soupçonner quelque chose.

Tout alla bien jusqu'au début du mois d'août 1952. Puis « Nol » m'apprit qu'elle était sans doute enceinte. Je pensais que c'était impossible, mais je pris peur quand même. Arnolda m'avait raconté que vous n'aviez plus de relations avec elle. Le mois suivant, elle me confirma ses craintes. Elle était affolée à l'idée que vous alliez découvrir son état. J'ai tout fait alors pour ne plus la voir. Mais, comme elle connaissait mon adresse, elle venait me relancer. Sans cesse elle me demandait si je ne connaissais pas un moyen ou une adresse.

Pour ne pas vous donner de soupçon, je suis retourné à votre consultation le 23 septembre 1952. Votre femme m'a dit alors que vous aviez reçu du cyanure. Elle pensait qu'en en prenant de petites quantités, lui ai-je dit, que tu pourras arriver à un résultat. Il faut en prendre davantage ! Elle me crut. Elle reprit de la poudre de cyanure, l'enveloppa dans un papier qu'elle cacha dans la poche de son tablier. Nous étions convenus que le jour suivant elle ferait semblant de prendre le médicament donné par vous, mais qu'en réalité elle absorberait le cyanure, avant de se coucher. Elle me promit de ne parler à personne de notre secret. Arnolda avait décidé de vous demander le mercredi soir un peu d'aspirine en poudre pour la migraine. Elle la prendrait avec son thé. En la quittant, je la rassurai encore et lui dis que l'avortement allait certainement réussir. Elle me répondit : « Ne t'inquiète pas, j'aime autant que ce soit la mort ! » Elle me dit aussi : « Si je meurs, John recevra le salaire qu'il mérite ! »

C'est alors que j'eus une idée lumineuse. Une idée qui me permettrait de me débarrasser d'elle. Je revois tout ce qui s'est passé comme si cela se passait aujourd'hui. Ce n'est pas en prenant de si petites quantités, lui ai-je dit, que tu pourras arriver à un résultat. Il faut en prendre davantage ! Elle me crut. Elle reprit de la poudre de cyanure, l'enveloppa dans un papier qu'elle cacha dans la poche de son tablier. Nous étions convenus que le jour suivant elle ferait semblant de prendre le médicament donné par vous, mais qu'en réalité elle absorberait le cyanure, avant de se coucher. Elle me promit de ne parler à personne de notre secret. Arnolda avait décidé de vous demander le mercredi soir un peu d'aspirine en poudre pour la migraine. Elle la prendrait avec son thé. En la quittant, je la rassurai encore et lui dis que l'avortement allait certainement réussir. Elle me répondit : « Ne t'inquiète pas, j'aime autant que ce soit la mort ! » Elle me dit aussi : « Si je meurs, John recevra le salaire qu'il mérite ! »

J'éprouvais une angoisse terrible. Le jeudi matin, j'ai sonné chez vous en imitant la voix d'une femme. C'est vous qui étiez à l'appareil. Je vous ai demandé si je pouvais parler à Arnolda, vous m'avez répondu : « Arnolda est morte. » Tout était donc fini. J'espérais ne plus jamais vous rencontrer.

Le destin en a voulu autrement. J'ai été moi-même arrêté pour le meurtre de ma femme. Quand je vous ai vu en prison, dans la même cellule, j'ai eu peur que ce secret soit découvert. C'est pourquoi j'ai essayé de vous empoisonner sans y parvenir.

A ce moment, le directeur de la prison s'arrête quelques instants de lire pour interroger Johannes Opdam.

« Est-il vrai qu'il a essayé de vous empoisonner ?

— Je crois... Avec une poudre pour l'estomac.

— Pourquoi n'avez-vous rien dit ?

— Parce que je n'en étais pas sûr. Et je m'en étais aperçu à temps. Je ne voulais pas passer pour un mauvais homme, accablant sans preuve un malheureux compagnon d'infortune.

— Eh bien, dit le directeur, ce n'est pas ce que vous avez fait de mieux ! »

Et il reprend la lecture de la lettre de Lodder.

Il ne me reste plus qu'à me tuer. Je ne peux plus attendre. J'ai trop peur d'une mort douloureuse, je préfère le poison. Je veux épargner à ma fille et à moi-même la honte d'un nouveau procès. J'espère que je vous ai tout clairement expliqué. Croyez-moi, j'ai connu aussi des moments terribles ! C'est la vérité et c'est tout ce que j'ai à vous dire. Je termine en signant pour la dernière fois : Piet Berger.

Johannes Opdam a écouté debout la lecture de la lettre. Il n'a pas un geste, aucune expression, quand le directeur de la prison repose celle-ci sur son bureau et le dévisage à nouveau pardessus ses lunettes.

« Qu'en pensez-vous ?

— C'est incroyable, répond Johannes Opdam.

— En effet !

— Mais cela expliquerait tout !

— En effet, reprend le directeur, cela expliquerait tout. Et vous croyez vraiment Lodder homme à s'empoisonner volontairement ? Parce qu'il a des remords ?

— Je ne l'aurais pas cru. Mais les faits sont là. »

Autour de Opdam, tous les visages sont à la fois stupéfaits, songeurs et perplexes. Ainsi donc, il faut admettre cette extraordinaire coïncidence qui a fait se rencontrer, presque dans la même cellule, un mari trompé et son heureux rival, un homme injustement condamné et le véritable criminel ? Ainsi donc, il va falloir rouvrir le dossier ?

Un graphologue, immédiatement consulté, incline à penser que la lettre est bien écrite de la main du défunt. Mais à tout hasard, un enquêteur demande à Johannes Opdam de la lui confier et lui remet en échange un double et une décharge. Ceci clos le troisième acte.

Mars 1961. Quatrième acte. Dans la salle du tribunal de Leeuwarden, un jury fatigué discute depuis onze mois (on se plaint qu'en France la justice est lente). Le président du tribunal, M. Van Maanen, réfléchit : n'a-t-on rien négligé, dans l'intérêt de la vérité ?

Le procès passionne les Pays-Bas : à la mode hollandaise, qui réprouve l'éloquence, déteste les coups de théâtre et préfère les raisonnements logiques, marqués d'austérité calviniste.

Mais comment rester logique avec le diable en face de soi ? Ce Johannes Opdam, ni Blanc ni Jaune, tout à la fois Européen et Oriental, à la culture bizarre, a créé autour de lui un monde si étrange qu'on ne sait plus quoi penser de lui.

Mais au fait pourquoi le juge-t-on ?

Parce qu'on pense qu'il a pu tuer son camarade de cellule. Étant son médecin, il peut lui avoir fait prendre du cyanure sous un prétexte quelconque. Bien sûr, il n'avait pas accès à l'armoire aux poisons. Mais il ne faut pas oublier que le cyanure est un corps de formule assez simple, CNK (carbone, azote, potassium), dont la préparation est relativement facile pour qui dispose d'un modeste laboratoire. Opdam avait bien assez de connaissances en chimie pour fabriquer le redoutable produit à partir de substances classiques et à peu près inoffensives dont il disposait. Mais pourquoi l'aurait-il tué ? justement, pour monter cet extraordinaire stratagème criminel, le plus audacieux de l'histoire pénitencière.

« Mais alors comment expliquez-vous cette lettre ? » demande Opdam avec son sourire immuable.

Devant cette question les experts restent muets, car il n'y a aucun doute, la lettre, examinée cent fois par des experts différents, a été écrite de la main même du défunt.

Quant à Opdam, il est toujours aussi calme, souriant et inquiétant. Comme la tradition l'y autorise dans ce pays, il quitte parfois son siège, glisse un mot à l'oreille du président, consulte le dossier et se tourne vers les trois honorables psychiatres. De toute façon, que risque-t-il, sinon une nouvelle condamnation à la prison à vie qui ne lui fera ni chaud ni froid ? En revanche, un acquittement lui permettrait de réclamer la révision de son premier procès, en faisant état de la confession de Lodder.

Enfin, il faut bien prendre une décision. Mais acquitter cet homme pour cette affaire, c'est forcément l'acquitter pour l'autre, bref,

remettre en liberté un homme que tous les juges, dans leur intime conviction, tiennent pour criminel.

Heureusement, les experts ont trouvé quelque chose de très bizarre... et que l'accusé ne peut expliquer.

Comment se fait-il que l'enveloppe trouvée auprès du cadavre d'Adrianus Lodder ait été scellée... avec sa salive à lui, Johannes Opdam.

Johannes Opdam est reconnu coupable, et condamné pour la deuxième fois!

Et la porte du pénitencier de Leeuwarden se referme — cette fois définitivement — sur ce dossier qui laisse encore perplexe.

LA DOUBLE VIE DE JULIA KRANTZ

Il est difficile d'imaginer qu'un être humain ait vécu la double vie de Julia Krantz. Elle a duré sept ans ; sept ans de ténèbres, pendant lesquels Julia Krantz fut tour à tour Dr Jekyll et Mr. Hyde. Le plus effrayant, dans ce dossier, est de se dire qu'on pourrait se trouver dans une telle situation... Qu'auriez-vous fait à la place de Julia ?

Julia Krantz a dix-sept ans en 1927, lorsqu'elle entame sa double vie. Elle en aura vingt-sept quand tout sera terminé.

A dix-sept ans, Julia est une jolie fille de la campagne qui va se marier. Un visage rond, encore un peu enfantin, des yeux bleus candides, et d'énormes macarons de tresses blondes sur les oreilles. Ses parents sont paysans, ils vivent dans la région de Heidelberg ; son fiancé est employé à la ville.

Ce jour de 1927, à une date qu'elle ne peut préciser d'avantage (on comprendra pourquoi plus loin), Julia Krantz est dans un train pour un court trajet qui la ramène dans sa famille. Elle est mariée depuis environ un mois. Dans le compartiment, en face de Julia, il y a sûrement quelqu'un. A côté, à droite ou à gauche, il y a au moins quelqu'un, puisque quelqu'un lui parle. Qui est-ce ? Il semble que ce soit un homme. Comment est-il ? Julia ne sait pas. Comment s'appelle-t-il ? C'est peut-être Schnee. Tiens, pourquoi Schnee ? Non, c'est Dennick... Dennick, Dennick ? Non. Non, c'est Bergen... plutôt Bergen. En tout cas, c'est l'un ou l'autre. Il est docteur ! Ça oui, c'est un docteur.

Quoi d'autre ; Julia Krantz ? Rien d'autre, non vraiment rien d'autre, ne m'en demandez pas davantage, je ne me souviens de rien.

Mais que s'est-il passé depuis votre mariage, Julia Krantz ? Vous avez bien changé. Votre mari s'inquiète, il n'ose pas le dire, mais il a peur. Vous êtes toujours malade, nerveuse, bizarre. Par moment, vous faites des choses étranges.

« Je ne sais pas. Je crois que je suis malade depuis longtemps. D'ailleurs tout le monde le sait. J'ai toujours été malade. On me soigne, mais je crois que je ne guérirai jamais. »

Voilà, à peu de chose près, ce que peut dire Julia Krantz à l'automne 1934, sept ans après son mariage. Et justement M. Krantz s'inquiète de l'état de santé de sa femme :

« Julia, cette vie ne peut plus durer. Je veux savoir ce qui se passe. Nous allons nous rendre tous les deux, ensemble, chez ton médecin.

Depuis le temps qu'il te soigne, ton état ne s'améliore pas, au contraire. Comment s'appelle-t-il ?

— Comment il s'appelle? Je ne sais pas...

— Comment tu ne sais pas ? Julia ! C'est impossible, tu y vas deux ou trois fois dans la semaine ! Ne me dis pas que tu ignores son nom ! Tu deviens folle !

— Ne me tourmente pas, je t'en supplie. J'ai si mal à la tête.

— Tu sais au moins où il habite, je suppose. Puisque tu y vas seule. Julia, tu m'écoutes ? »

Julia Krantz a les traits tirés. Elle se tient le front, et semble souffrir beaucoup.

« Très bien Julia, habille-toi, nous y allons tout de suite. »

Julia Krantz et son mari Heinrich quittent leur domicile, à pied, pour se rendre chez le médecin. Heinrich se laisse guider par sa femme. Elle se dirige vers le centre de la ville. Heidelberg est une charmante petite ville d'Allemagne occidentale. Elle appartient au grand-duché de Bade. Entourée de forêts, construite autour du château des princes de Heidelberg, traversée par deux rivières aux eaux calmes et claires, c'est une des plus anciennes cités universitaires d'Allemagne.

Arrivée sur une petite place ornée d'une fontaine, Julia soudain s'arrête sur le trottoir, hésitante :

« Je ne sais plus où aller. C'est tout près d'ici. J'en suis sûre, mais je ne peux pas aller plus loin. Je t'assure, Heinrich, ne m'oblige pas à aller plus loin, je ne peux pas. »

Déconcerté Heinrich regarde sa femme. Elle est agitée de tremblements nerveux, ses yeux sont devenus fixes, et elle ne cesse de répéter : « Je ne peux pas. Je ne peux pas.

— Je t'en prie Julia fais un effort. Reprends-toi, tu sais où habite ton médecin. Tu le sais forcément, dis-le. Cherche ! »

Mais Julia se laisse tomber sur un banc en sanglotant convulsivement, incapable de parler.

Heinrich est obligé d'abandonner et de ramener sa femme. A plusieurs reprises, il renouvellera l'expérience, sans obtenir plus de résultats. A chaque tentative, Julia s'arrête pile sur la petite place, près de la fontaine, incapable d'aller plus loin, et chaque fois victime de la même crise nerveuse. A force de ruse et de persuasion, Heinrich n'obtiendra qu'un seul renseignement de Julia :

« Cet homme est le seul à pouvoir me soigner. Il met ses mains sur ma tête et l'horrible douleur s'en va.

— Qu'est-ce qu'il te dit ?

— Il dit : " Calmez-vous Julia et dormez. " Je m'endors et je n'ai plus

mal. »

En dehors de cela, rien. Julia ne cesse de se plaindre de maux de tête violents, elle est déprimée, pleure la moitié du temps, et dit qu'elle va mourir. Dès que son mari a le dos tourné, elle disparaît chez ce médecin inconnu, dont les honoraires sont si élevés qu'ils frisent l'escroquerie. Heinrich a bien tenté de refuser l'argent nécessaire, mais Julia l'a volé, a vendu ses bijoux, et dépérit de plus en plus. Chaque fois qu'il a tenté de la suivre, il a échoué. Julia était comme avertie et retournait sur ses pas. Les crises étaient si violentes ensuite qu'il a dû y renoncer.

Peut-être devine-t-on déjà. Heinrich, lui, ne comprend pas.

C'est un homme simple, employé de bureau, d'une intelligence moyenne. Sa réaction, pourtant, est la bonne. Ne sachant plus quoi faire, il se présente à la police de Heidelberg.

« Je viens déposer une plainte contre inconnu. Ma femme se fait soigner par un guérisseur depuis sept ans. J'ignore qui est cet homme et où il se trouve, mais il nous a dépouillé de 3 000 marks au moins. »

Le policier qui enregistre la plainte se montre tellement sceptique que le malheureux Krantz est obligé de faire venir toute la famille, les voisins et le médecin de famille pour confirmer ses dires.

« Non, il n'est pas fou. Non, il ne connaît pas cet homme, et sa femme non plus. Oui, cet homme la soigne depuis sept ans. Non, elle ne sait pas où il habite. Non, elle ne sait pas le décrire. Elle ne connaît pas son visage, elle ne sait pas comment il s'appelle, s'il est grand ou petit, gros ou maigre. »

Pauvre Heinrich, il ne sait rien. Et ce qu'il va apprendre, en l'espace de quelques mois, rendrait fou n'importe quel homme.

Enfin convaincue, la police de Heidelberg, ne sachant par quel bout entamer son enquête, décide d'appeler au secours le Dr Mayer, psychiatre réputé et spécialiste (l'un des rares en 1934) de l'hypnose. Car il n'y a pas d'autre hypothèse. Dès le premier examen, les conclusions du Dr Mayer sont formelles.

« Cette femme est dans un état hypnotique extrêmement profond. Elle se trouve actuellement dans ce que nous appelons une situation de " refus " ou de " blocage ". C'est-à-dire : elle est capable de répondre à toutes les questions qui concernent sa vie domestique connue, sans aucun trouble de la mémoire. Par contre, dès qu'on lui parle de sa vie privée, de sa vie de malade, de ses pensées ou de ses sentiments personnels, et surtout de son médecin, le blocage intervient. La personne qui a pratiqué sur elle cette forme d'hypnose a réalisé un véritable " dressage hypnotique ". Autrement dit Julia Krantz vit une existence consciente avec son mari et son entourage immédiat. Mais

elle mène une autre existence inconsciente, qui la perturbe gravement.

« Je suppose, ajoute le Dr Mayer, que l'hypnotiseur est très habile, et qu'il a utilisé des mots clefs, ce que l'on appelle des mots de "verrouillage", pour empêcher le sujet de parler. Ce qui revient à dire que sans connaître ces mots clefs, il est impossible de savoir ce qu'il a commandé au sujet de faire. Tout ce que je peux tenter moi-même, c'est de l'hypnotiser à mon tour. Cela demandera du temps et de la patience, mais je pense y arriver. Julia Krantz est un sujet facile. Peut-être même trop facile. Il est possible que son hypnotiseur ait réussi à lui faire accomplir des actes graves. En principe les cas de ce genre sont rares, mais l'état de cette jeune femme m'inquiète, je vous l'avoue. »

Julia Krantz, désespérée, s'adresse alors elle-même au Dr Mayer.

« Docteur, aidez-moi, je vous en supplie. C'est horrible, tout s'embrouille dans ma tête, mais j'ai parfois le sentiment que cet homme m'a fait faire des choses affreuses. J'ai honte de le dire, il me semble que j'ai trompé mon mari, mais je ne sais pas avec qui. Ni comment. Aidez-moi à savoir, je veux savoir. »

A la première séance d'hypnose pratiquée par le Dr Mayer, la police apprend deux ou trois choses intéressantes. Julia parle, avec difficulté, d'une voix étrange et monocorde.

« Je suis dans le train. J'ai mal à la tête, un homme me parle. Il dit : " je suis médecin, naturaliste, et homéopathe. Je suis le Dr Bergen. " Il dit que je suis malade. Qu'il va me soigner. Il m'aide à porter ma valise. Il me prend la main. Il me regarde. Il me regarde, je n'ai plus de volonté. Il me dit qu'il fait noir autour de moi, je ne vois plus rien, je marche. Longtemps, nous entrons dans une maison. Un escalier, deux étages. Il y a un bureau de bois, une pendule en marbre. Une chaise longue. Un lit. Je sens sa main posée sur ma tête, il dit : " calme, calme... " Je ne vois plus rien.

— Décrivez cet homme !

— Je ne peux pas, je ne le vois pas.

— Effacez tout cela. Pensez à cet homme. Comment fait-il pour calmer les douleurs de votre tête ?

— Il met sa main gauche sur ma poitrine... La droite sur ma tête, puis devant mes yeux.

— Pensez à lui, maintenant que voyez-vous ?

— Je vois une cicatrice sur la jambe gauche. Sur le tibia. Je vois un maillot de bain bleu. Avec une ceinture blanche. Il est grand.

— Ses cheveux ?

— Clairs.

— Son visage ?

— Une dent en or à droite. Une dent en or. C'est tout, je ne vois plus rien. Laissez-moi. »

Ces renseignements, trop maigres pour aider la police, se complètent petit à petit, au fur et à mesure que le Dr Mayer, en associant des mots, en limitant les questions, arrive à tourner autour du « verrouillage » mental créé par l'hypnotiseur. Peu à peu, des personnages naissent autour de Julia Krantz, des objets, des lieux précis, et notamment une chambre d'hôtel : elle la décrit avec une telle précision qu'on la retrouve.

Mais une séance est particulièrement éprouvante pour Julia Krantz : celle où elle décrit la scène qui s'est déroulée dans cette chambre d'hôtel. Manifestement l'hypnotiseur l'a contrainte à devenir sa maîtresse. Julia ne se souvient pas de l'acte lui-même, mais se met à pleurer en prononçant des mots sans suite. Elle cache son visage dans ses mains, et se débat sur le divan de consultation du Dr Mayer.

Le cas est rare, mais Julia Krantz fait partie des individus qui acceptent tout d'un hypnotiseur, même les choses que l'on refuse normalement. En général, lorsqu'on demande à une femme hypnotisée de se déshabiller, elle refuse. Julia Krantz n'a pas refusé. Elle est une exception. Et l'hypnotiseur est un homme terriblement dangereux.

Dangereux, mais guère plus malin que la plupart des escrocs.

Le 27 juillet 1934, à Speyer, la police arrête par hasard un certain Frantz Walter, ancien employé de banque, qui se fait passer pour « médecin guérisseur » et vient d'escroquer un « malade » de quelques centaines de marks. L'histoire de Julia Krantz faisant grand bruit en Allemagne, on pense immédiatement à lui et l'on montre sa photo à Julia, espérant déclencher dans son esprit un souvenir précis. Hélas, Julia ne reconnaît pas l'homme. Elle ne voit, même hypnotisée par le Dr Mayer, « que du noir ». Pour le spécialiste c'est une indication. Mais pour la police...

C'est la confrontation qui va convaincre les policiers. Bien sûr, Frantz Walter nie tout : il ne connaît pas cette femme, il n'est jamais venu à Heidelberg, il ne pratique pas l'hypnose. Mais il n'ose pas regarder Julia dans les yeux. Il est mal à l'aise, tourne la tête à gauche, à droite, parle d'abondance. Le plus extraordinaire c'est que Julia ne le reconnaît pas ! Étrange personnage : grand, un visage taillé en lame de couteau, des cheveux pâles, des yeux pâles que tout le monde fixe avec une gêne évidente, les policiers, le mari, le Dr Mayer. Un regard comme étranger au personnage, qui semble faire partie d'autre chose que du visage, comme s'il existait tout seul. Bien que les détails obtenus de Julia Krantz soient largement suffisants pour l'identifier (cicatrice, dent en or, pièces de vêtements, portefeuille), bien qu'on

trouve même des témoins l'ayant vu en compagnie de Julia, Walter se contente de nier.

La police est bien embarrassée. De quoi inculper cet homme ? Comment obtenir la preuve de son influence néfaste sur Julia ?

C'est le Dr Mayer qui trouve. A force de travail et de réflexion, il trouve un mot : « Floxilla. » Un mot qui ne veut rien dire, mais qu'il a obtenu par association de syllabes successives, et selon les réponses de Julia Krantz. Et ce mot, c'est l'un des mots-clefs, l'un des mots « verrouillage » qui libère Julia Krantz de l'interdiction de parler. Il y en aura d'autres « Combarus » et « Filofi ».

Trois clefs pour ouvrir trois portes du subconscient de Julia Krantz. Trois portes derrière lesquelles enfin, apparaît son autre vie.

« Floxilla » ouvre la porte des relations sexuelles interdites. Lorsque Walter dit « Floxilla », Julia accepte d'être sa maîtresse, ou celle de quelqu'un d'autre, au gré du maître. Julia accepte toutes les perversités. Et quand Julia « voit » enfin tout ce qu'elle a fait, c'est le drame. Pour elle comme pour son brave homme de mari, car « Floxilla », c'est une Julia prostituée, et consentante.

Aussi épouvantable que soit cette découverte, il y a pire. « Combarus » ouvre la porte du suicide : Walter dit « Combarus » et Julia se jette dans le fleuve, toute seule, un soir d'automne 1930. On la sauve de justesse. Elle se débat, elle veut mourir. Son entourage pense à la folie. On la surveille, elle recommence. Walter dit : « Combarus ! Tout est noir, tu es calme Julia... Tu monteras lentement les marches de l'escalier qui mène à ta chambre. Tout est noir, tu es calme. Tu grimperas sur la fenêtre. Doucement. Tu es calme. Tout est noir. Tu sauteras ! Tu sauteras Julia ! » C'est son mari qui l'a rattrapée à temps.

Et il y a plus grave encore. Il y a « Filofi ». Walter dit : « Filofi. Ton mari veut te tuer Julia. Tu dois le tuer avant qu'il ne te tue. Il a un revolver ? Où se trouve-t-il ? — Dans le tiroir du bureau. — Tu prendras le revolver, et tu le cacheras sous ton oreiller. Lorsque ton mari sera endormi, tu enlèveras le cran de sûreté tu approcheras doucement le revolver de sa tempe et tu appuieras sur la gâchette ! Tu tireras Julia ! Tu tireras ! Ensuite tu mettras le revolver dans sa main. Pour faire croire qu'il s'est suicidé. »

Julia raconte comment elle a pris le revolver, comment elle l'a caché, comment elle a tiré. Son mari précise qu'il avait retiré le chargeur, car il se méfiait des idées de suicide qui lui tournaient parfois dans la tête.

Avec « Filofi », Julia a essayé les champignons vénéneux. Le mari se souvient, il n'en a mangé que deux cuillères, ils étaient trop amers. Il a été malade, tout simplement, pendant deux jours.

Toujours avec « Filofi », Julia a coupé le câble des freins de la moto de son mari. Il a eu un accident, il s'en est tiré. Chaque fois qu'il donnait des ordres, Walter utilisait l'un des mots-clés réservé à un usage particulier en disant : « Personne ne pourra vous faire dire cela. Vous ne vous souviendrez de rien. Vous ne pourrez parler que si l'on vous frappe sur la main, en pliant votre petit doigt. Et en prononçant le mot " Filofi ". Alors seulement vous pourrez parler. »

Il faudrait un ouvrage entier pour détailler le fantastique rapport du Dr Mayer, qui, en six mois, réussit à reconstituer entièrement la double vie de Julia Krantz.

Disons entre autres que Julia fut trois fois enceinte, d'œuvres diverses, et subit trois avortements « sans le savoir » ! Car l'ignoble Frantz Walter était aussi un faiseur d'ange.

La seule chose que Julia découvrit elle-même, sans l'aide du Dr Mayer, elle le doit au hasard. En passant un jour sur un trottoir, elle aperçoit une boucherie. Guidée par une force mystérieuse, elle y entre, et reconnaît celui qui sera le second accusé du procès : le boucher. L'hypnotiseur avait « vendu » Julia à ce boucher, pour quelques « cinq à sept », et moyennant chaque fois une somme rondelette ! Bodmer, le boucher, niera lui aussi. Malheureusement pour lui, sa femme était au courant.

Le 13 juin 1936, le tribunal régional de Heidelberg, met un terme à trois semaines de procès houleux en rendant le jugement suivant (l'un des rares que l'on connaisse en matière d'hypnose, où la culpabilité de l'accusé ne fait aucun doute) :

Le boucher : pour attentat aux bonnes mœurs et complicité d'escroquerie, quatre ans de réclusion.

L'hypnotiseur : pour escroquerie, blessures graves, et attentat aux mœurs, dix ans de réclusion et la perte de ses droits civiques pendant cinq ans. Seulement.

Domage : un grand blond aux yeux bleus glacés, quatre ans plus tard, avec des bottes, une casquette, et un uniforme noir à tête de mort, on aurait pu employer ses talents... Au fait, nul ne sait si Frantz Walter est resté en prison en 1940, et ce qu'il est devenu depuis...

SANS AUTRE FORME DE PROCÈS

« Vous avez devant vous un être immonde, vicieux, monstrueux. Un personnage révoltant, abominable et corrompu ! »

Le procureur qui parle ainsi accuse un homme sur qui ne pèse pourtant que la dénonciation d'un autre. Dans ce dossier, pas la moindre preuve de culpabilité. Seulement voilà : les moeurs de l'accusé, Pierre Gaspard sont de celles qui, aujourd'hui, ne scandalisent plus personne...

Le décor : un hôtel particulier, très cossu, celui d'un agent de change parisien, que nous appellerons M. Lény. M. Lény est riche ; il porte avec autorité le poids de ses quatre-vingts ans, et un physique à la Balzac. C'est un homme qui possède beaucoup de choses. Une femme tout d'abord, de vingt ans plus jeune que lui. Cette légère différence autorise M^{me} Lény à se montrer parfois acariâtre et à trépigner pour obtenir ce qu'elle veut. M. Lény a aussi un fils, qui n'a aucun intérêt dans l'histoire, une nièce qui n'en a pas non plus, mais un neveu qui en a beaucoup. Suit une domesticité nombreuse, dont nous ne retiendrons que deux éléments : le valet de chambre, Pierre Gaspard, et le petit valet Courtois.

La scène se passe la veille du crime, c'est-à-dire le 6 juin 1908, à midi. On peut la reconstituer avec exactitude.

Nous sommes dans la salle à manger, autour d'une table copieuse. La famille déjeune. Pierre Gaspard, le valet de chambre, sert à table. Avec une délicate onctuosité, il dépose dans l'assiette de Henri, neveu de Monsieur, une part de dessert. En réalité, d'ailleurs, c'est le neveu de Madame, supporté par Monsieur. Le ton de la conversation à ce sujet, ne fait aucun doute. C'est M. Lény qui parle :

« Ma chère, inutile d'insister. J'ai décidé que ce jeune godelureau irait à la campagne, il ira ; que cela vous plaise ou non. J'en suis désolé d'avance.

— J'aimerais savoir pourquoi ? Cette décision est injuste ! Vous l'envoyez chez sa grand-mère, sans tenir compte de mon attachement pour lui ! Si c'est une punition, dites pourquoi ! »

Quand M^{me} Lény tape du pied, la scène est irrésistible, il faut s'y résigner. Son mari la connaît suffisamment pour céder.

« Entendu, entendu. Et bien, disons ceci : vu les renseignements que l'on m'a donné sur la conduite de ce jeune monsieur, j'estime qu'un

séjour chez sa grand-mère lui fera le plus grand bien. Il n'a que dix-sept ans; Pour tout dire, ses relations sont plus que douteuses, et le mot est faible !

— Douteuses ? Mon neveu Henri, des relations douteuses ?

— Henri a des relations douteuses ! Ne m'obligez pas à plus de détails, ma décision est prise, qu'on n'en parle plus ! »

Scène. Crise, menaces, M^{me} Lény, orfèvre en la matière, fait une démonstration remarquable mais inutile de ses qualités persuasives. Elle quitte la table en annonçant qu'elle fait ses malles, qu'elle quitte cette maison, qu'elle a besoin de réfléchir, *etc.* Les portes claquent. Un grand silence pèse sur la table, après son départ. Il est indubitable, en passant au crible les déclarations des témoins, que M. Lény est à ce moment extrêmement furieux. Et que Henri, le neveu, est devenu tout rouge. Le nez dans son assiette, son maigre corps d'adolescent tassé sur sa chaise, on l'imagine à ce moment tel qu'il ressort de l'ensemble du dossier : le regard en dessous.

Quant au valet de chambre, Pierre Gaspard, il est sans aucun doute blanc d'émotion. Pourquoi prend-il à cœur cette dispute familiale, qui en principe ne le concerne pas ? Même s'il est depuis plusieurs années le domestique-roi de cette maison, celui qui gère et qui décide de tout avec dévouement ?

La scène suivante se passe dans les cuisines. Il est environ 20 heures, nous sommes toujours la veille du crime. Courtois, le petit valet, dix-sept ans, l'air malin, est assis devant la grande table. Il astique soigneusement, un par un, les couteaux. Cela fait partie de ses attributions normales. Il n'y a là rien d'insolite, ni de mystérieux. Sinon qu'il faut se souvenir, pour la suite, que le dénommé Courtois astiquait des couteaux la veille du crime, c'est tout.

Ce soir-là, le dîner familial se déroule dans une certaine morosité. Autour du potage servi par Pierre Gaspard se trouvent réunis M. Lény, son fils et son neveu. La conversation n'est pas des plus brillantes. La chaise de M^{me} Lény est vide, et pour cause, elle a maintenu sa décision, a bouclé ses malles, et s'est réfugiée à la campagne avec sa nièce.

Le dîner terminé, Pierre Gaspard regagne la cuisine pour y prendre son repas. Il monte ensuite dans sa chambre pour y coucher sa petite fille de huit ans. Car Pierre Gaspard est marié, et père de famille. Une fois l'enfant couchée, il redescend, se rend dans la chambre du neveu Henri, y reste peu de temps, et va se coucher.

Courtois, le petit valet, est toujours dans la cuisine. Il entend le fils de la maison sortir. Il est dix heures et demie du soir. Quelques minutes après, M. Lény père sonne pour qu'on lui monte une carafe

d'eau et du sucre. Courtois s'en occupe et va se coucher.

En somme, jusqu'à 22 h 30, la veille du crime, sont présents dans la maison : M. Lény père (il dort), M. Henri le neveu (il dort), Pierre Gaspard, le valet de chambre (il est censé dormir), Courtois le petit valet (il est censé dormir). Les autres domestiques sont sortis, pour des raisons diverses, et la petite fille du valet de chambre n'a pas d'importance.

La nuit s'écoule. Le troisième acte se situe le lendemain matin 7 juin, jour de Pentecôte. Il est presque 6 heures du matin. L'un des domestiques, sorti pour la nuit, rencontre dans la cuisine Courtois, le petit valet. Celui-ci est en train de se cautériser un doigt avec la lame rougie d'un couteau. Ce garçon a toujours quelque chose à faire avec les couteaux.

Pierre Gaspard, le valet de chambre, levé à 6 heures comme chaque matin, commence son service par le petit-déjeuner du neveu. Cette cérémonie, quotidienne pour le valet de chambre, est plus importante aujourd'hui que d'habitude : c'est qu'il s'agit de préparer les bagages du jeune homme, selon les ordres de Monsieur. Le départ est inévitable.

Cela fait, Pierre Gaspard monte le grand escalier qui mène à la chambre de M. Lény, portant sur un plateau d'argent le café et les biscottes. Il est suivi quelques marches plus bas par une femme de chambre. Il frappe. On ne répond pas. Peu importe, il a l'habitude. Tenant le plateau d'une main, il ouvre la porte qui résiste un peu, comme s'il y avait quelqu'un derrière, puis s'ouvre avec difficulté.

« Oh, pardon Monsieur... c'est votre petit-déjeuner ! Monsieur? »

Pierre Gaspard a eu l'impression de heurter son maître en ouvrant la porte. Mais il n'a rien heurté du tout. Ah si ! A terre. M. Lény est à terre. Machinalement, Pierre Gaspard allume l'électricité, puis la referme. La scène a duré une dizaine de secondes, Pierre Gaspard se retourne vers la femme de chambre qui arrive à sa hauteur, et dit sans avoir l'air de la voir :

« Mon Dieu, Monsieur est mort ! »

Puis il perd son calme stylé et dévale l'escalier en hurlant.

« Monsieur est mort, il a eu une congestion. Venez vite ! »

Monsieur est mort, c'est vrai ; pas d'une congestion ; mais du vilain travail d'un petit couteau à dessert, à manche de corne, que l'on découvrira après l'affolement des premières minutes. De même que l'on découvrira un beau désordre dans le petit salon contigu à la chambre, où un secrétaire a été fracturé. Des bijoux ont disparu — pour une grande valeur — et un peu d'argent.

Bien entendu, c'est là que tout commence pour Pierre Gaspard :

exactement à l'arrivée du commissaire Dala, à qui il ouvre la porte. Le valet de chambre, s'incline, prend le chapeau du commissaire, celui de son adjoint, et disparaît.

Le commissaire se penche à l'oreille de son adjoint et chuchote :

« Ce type a une tête d'homosexuel... »

C'est un commentaire dont le commissaire Dala se souviendra plus tard, qu'il répétera même à la barre au cours du procès en ajoutant :

« Je me suis dit, c'est lui qui a fait le coup ! »

On imagine le parti que tirerait d'un tel témoignage l'avocat de la défense de nos jours : il soulèverait une tempête et « démolirait » le commissaire...

Pourtant, malgré ce soupçon déclaré, basé sur un coup d'œil, le valet de chambre n'est pas inquiété par les enquêteurs. Enfin, pas outre mesure.

Pierre Gaspard est d'ailleurs, d'après M^{me} Lény, un serviteur de toute confiance, qui dirige la maison avec efficacité et probité. Il a quarante-huit ans, une femme brave et honnête, un petit garçon et une petite fille. Il va à la messe tous les dimanches, et fait même partie d'une congrégation de quelque chose, ce qui fait de lui un chrétien plus que pieux... L'enquête avance peu. Y-a-t-il eu un assassin ou deux ? S'agit-il de cambrioleurs ou des domestiques ? Pourquoi n'a-t-on pas tout volé, notamment une somme d'argent importante en billets de banque ? Et pourquoi un petit couteau à dessert, arme peu maniable, et pas très efficace ? Amateur ou professionnel ?

Les témoignages recueillis au début sont maigres. L'un dormait, l'autre était sorti, celui-ci pas encore rentré, M^{me} Lény absente... Reste qu'il pourrait s'agir de domestiques renvoyés, venus se venger. Personne n'accuse personne, ne soupçonne personne. Jusqu'au 26 juin.

Ce jour-là, une dame « de petite vertu » se présente chez le juge d'instruction.

« Monsieur le juge, j'ai la preuve que Pierre Gaspard se conduit mal. J'ai trouvé ça chez moi. C'est Henri, le neveu de M. Lény qui l'a jeté chez moi. C'est une lettre qu'il a déchirée. Je l'ai recollée. »

A la lecture de cette lettre, le juge d'instruction se sent très gêné. Le voilà obligé de convoquer le neveu et de l'interroger. Beau scandale en perspective, car l'interrogatoire du jeune Henri peut se résumer ainsi : « Le valet de chambre, est-il amoureux de vous ? Et si oui, êtes-vous amoureux de lui ? » Le juge est franchement scandalisé quand le jeune Henri répond « oui » en rougissant à peine et que le valet de chambre répond « oui » en pâlisant beaucoup.

En 1908, dans la bonne société, on n'avoue pas facilement ce genre

de choses. Rappelons-nous, par exemple, pour restituer l'époque que les femmes mariées viennent tout juste d'obtenir le droit de disposer elles-mêmes de leur salaire. La loi de juillet 1907 ! Alors ce valet de chambre qui avoue sans se cacher, des mœurs équivoques, et qui ajoute : « J'étais très malheureux, M. Lény voulait éloigner Henri... finalement sa mort a empêché notre séparation. »

Alors il est coupable. Même s'il nie avoir tué. Il avait un mobile : il a pu tuer M. Lény pour que le jeune Henri ne soit pas éloigné de Paris, donc de lui.

L'ennui, c'est qu'il n'avoue pas, et qu'il n'a ni les bijoux volés, ni l'argent chez lui ! Mais qu'à cela ne tienne. M^{me} Lény, apprenant « l'inconduite » de son valet de chambre, jure qu'il est coupable. Les domestiques le haïssent tout à coup ; il était « autoritaire, méchant, faisait renvoyer tout le monde, volait Madame sur les comptes du marché ». D'ailleurs il cherchait une autre place. « Il avait peur d'être découvert ! Il a corrompu le jeune Henri, c'est un monstre, ce doit être un assassin. »

En fait, la seule phrase imprudente de Pierre Gaspard, est celle où il reconnaît que M. Lény voulait le séparer de Henri. Pour le reste, on chercherait vainement des preuves. L'instruction piétine jusqu'au 20 juillet.

Quatrième acte : le flagrant délit.

Pierre Gaspard n'avouant toujours pas, la police surveille de près les domestiques. Or, voici qu'apparaît le jeune valet Courtois. Celui qui nettoyait les couteaux la veille du crime et qui, le lendemain, passait au rouge la lame d'un couteau pour cautériser une plaie qu'il avait au doigt.

Le jeune souffreteux est richement habillé tout à coup. Il offre à boire et sort les demoiselles. Il a de l'or dans les mains, semble-t-il.

L'inspecteur qui le suit depuis quelques semaines sans résultats est enfin récompensé. Le jeune fêtard, appréhendé dans la rue, n'a pas le temps de vider les poches de son costume neuf, pleines de pièces d'or. Et chez lui on trouve les bagues de M^{me} Lény et sa rivière de diamants.

« Alors ? » dit le juge d'instruction.

« C'est Pierre Gaspard, monsieur le juge. C'est lui qui a tout combiné ! C'est lui qui a tué M. Lény. Je croyais qu'il voulait simplement voler. Il m'a entraîné. Moi, j'ai seulement caché les bijoux dans la cave... »

Et Courtois ne se fait pas prier pour ajouter à ses aveux une multitude de détails. Selon lui, le valet de chambre serait venu lui proposer de voler, la veille du 7 juin, à minuit. C'est Pierre Gaspard qui aurait choisi le couteau qui aurait tué M. Lény. Lui, Courtois n'aurait fait que fracturer le secrétaire aux bijoux. Il aurait été «

dévergondé », si l'on peut dire, par l'infâme Gaspard. D'ailleurs l'infâme voulait se venger de leur maître qui avait découvert sa coupable attirance pour le jeune Henri.

C'est ainsi que s'ouvre le cinquième acte : le procès. Cinq jours pénibles, en février 1909. Pénibles pour plusieurs raisons : tout d'abord les détails sordides rapportés par l'accusation sur la vie et les mœurs de Pierre Gaspard, cible facile pour le procureur, dont les tirades méprisantes font le plus grand effet sur le jury :

« Ce monstre ignoble, de quarante-huit ans, dont la perversion s'est attaquée à un jeune de dix-sept ans. Cet impur qui vivait dans la boue, depuis son plus jeune âge, et voulait y faire vivre les autres. Cet être abject, dont vous avez supporté les immondes confidences durant le huis clos. »

Pour le procureur, les preuves matérielles de la culpabilité du valet de chambre découlent de l'évidence de sa perversité. Avant tout, c'est la chasse aux sorcières.

Quant au jeune Courtois, il est coupable certes, puisqu'il avoue, et qu'il est le seul à avouer : coupable de vol et de complicité de crime mais repentant ; coupable d'amoralité, de mauvaises mœurs, mais innocent de par son jeune âge et son inexpérience.

Pour le jeune Henri, la discrétion bourgeoise veut qu'on ignore l'égarement dont il n'est pas responsable, et qu'on tienne compte de sa « franchise ».

Finalement Pierre Gaspard, un pervers de quarante-huit ans qui avoue effrontément un amour coupable comme celui-là est indéfendable. Son avocat fait une plaidoirie si mesurée qu'on l'écoute à peine. D'autant plus qu'il s'en tient aux faits, réclame des preuves. S'obstinant à vouloir ignorer les adjectifs malsonnants que le procureur déverse sur son client, avec une efficacité redoutable.

Fin du cinquième acte, qui n'est pas le dernier. Pierre Gaspard, travaux forcés à vie. Courtois, vingt ans de la même peine. Tout n'est pas joué pourtant. Un vice de forme que nous ignorons casse ce jugement, et l'affaire revient dix mois plus tard devant les assises.

Sixième acte, très-court : il n'y a plus sur le banc des accusés qu'un seul homme. Toujours le même, toujours ignoble, immonde, indéfendable. Pierre Gaspard est le seul à entendre la confirmation du verdict. Travaux forcés à vie. Il a manqué d'une voix l'acquiescement. Courtois est mort de tuberculose au dépôt de l'île de Ré. Mort en accusant toujours Gaspard.

Qu'est-ce qui fait que le jury de Versailles, en quittant le tribunal est pris à parti par les journalistes, avec violence? Qu'est-ce qui fait que l'opinion publique réclame la révision du procès ? Ce n'est pas

l'impression d'avoir vu juger un homme sur ses mœurs et sur une simple dénonciation sans preuves. C'est que les témoignages concernant l'accusateur Courtois, au fond de sa prison, amènent d'énormes soupçons.

Pendant son incarcération, par exemple, il s'était plaint d'avoir été l'objet de propositions suspectes, de la part de l'aumônier. Le médecin de la prison l'ayant examiné, déclare dans un rapport officiel :

« Ce garçon est un mythomane dangereux, un menteur chronique, et un hystérique de l'accusation. Je demande la présence de deux gardiens au moins, à chaque examen médical. Il est parfaitement capable d'accuser même les gens qui le soignent. »

Aussi invraisemblable que cela nous paraisse de nos jours, le témoignage de ce médecin n'eut aucun poids lors du procès. Bien qu'il ait déclaré « honteux de condamner Gaspard sur le seul témoignage de Courtois ! » Un autre témoignage eut le même insuccès : celui d'un forçat nommé Deliot affirmant que Courtois, pris de remords, lui avait avoué :

« J'ai tué M. Lény seul. J'ai accusé Gaspard parce qu'il était injuste avec les domestiques, je voulais me venger. »

Rien de tout cela ne modifia la rigueur du jugement. Et Pierre Gaspard est resté pour l'accusation le monstre sadique et pervers qui ne pouvait pas ne pas être coupable.

Toute l'accusation reposait sur cette hypothèse :

« Pierre Gaspard ne voulait pas être séparé de son jeune ami. Il a tué pour cela avec l'aide d'un complice, Courtois, à qui il avait promis le bénéfice du vol des bijoux. »

Très malade en Guyane, Pierre Gaspard met des années avant de s'adapter. Sur la fin de sa vie, il a réussi à redevenir maître d'hôtel, chez le gouverneur de la Guyane. Il a sous ses ordres une dizaine de jeunes valets. Inévitablement, il éprouve pour l'un d'eux ce que le procureur appelait des « sentiments coupables ». Mais en Guyane personne ne se préoccupe des mœurs qui règnent entre forçats.

Pierre Gaspard finalement est un sentimental incorrigible. La preuve : le jeune forçat quittant la Guyane, il tente de se suicider, en se coupant la gorge à l'aide d'une lame de rasoir.

Pour le procureur de 1908, Pierre Gaspard fait partie des « anormaux pour lesquels il n'y a ni excuse pathologique ou physiologique, et chez qui l'on trouve la plupart des assassins »... Soixante-dix ans plus tard, on reste confondu que de telles âneries aient pu faire condamner un homme à vie.

Imaginons simplement une autre hypothèse que celle du procureur : Le jeune neveu chassé et le jeune valet se seraient mis d'accord, et la

demoiselle de « petite vertu » qui dénonça les mœurs de Pierre Gaspard leur aurait rendu ce petit service. C'est d'autant plus plausible qu'ils la connaissaient tous les deux! Détail que l'accusation se gardera bien de souligner! Hypothèse aussi sordide que l'autre, mais pourquoi pas ? Personne ne s'est avisé de la creuser.

A posteriori, il est évident qu'on a condamné... sur un a priori. Sans autre forme de procès.

LE MONDE EST BIZARRE

Une route nationale, au mois d'août 1956, qui traverse le Puy-de-Dôme. C'est la nuit. Une bonne nuit d'été un peu chaude, calme et remplie d'étoiles avec une bonne lune bien tranquille, bien pleine, qui surveille son petit monde.

Un homme marche sur le bas-côté de la route, les bras ballants, les mains vides, une très vieille casquette enfoncée sur le crâne, aussi défraîchie que le reste de ses vêtements. Il est seul. Tout seul sur la route, où passent, de loin en loin, quelques voitures pressées, dans un éclair de phares. L'homme marche lentement, et se dirige vers le carrefour d'une petite route, à peine visible, marqué seulement d'un panneau indicateur. A cet endroit, l'ombre est totale. Les grands arbres cachent la lune. Pas une maison, pas une lumière à moins d'un kilomètre. L'homme s'assoit dans le fossé, et ne bouge plus. Invisible, il regarde la route à hauteur de son nez. Il attend.

A quelques kilomètres, un autre homme au volant de sa voiture se dirige vers le même carrefour. Il roule vite, la route est déserte et les deux phares l'éclairent bien régulièrement. Dans quelques minutes il sera rentré chez lui, si tout va bien. Et il n'y a aucune raison pour que quelque chose aille mal. Cet homme conduit normalement.

Dans le fossé, l'homme accroupi aperçoit bientôt le rayon des phares à deux cents mètres du carrefour. Il se redresse légèrement. Cent mètres. L'homme rampe sur le bas-côté, les mains sur le macadam.

Cinquante mètres, il est presque debout. A vingt mètres de la voiture, il surgit brusquement dans les phares. Il court, face au véhicule, tête baissée, coude au corps, à la rencontre de la mort.

Le coup de frein ne sert à rien, il est trop tard. Le conducteur, affolé, cramponné au volant, a l'impression de vivre un cauchemar d'une lenteur insupportable : les chocs successifs du passage des roues de la voiture, ce cri, puis le silence, qui revient avec cette évidence : sur la route, derrière la voiture, un corps disloqué qui ne bouge plus. Lorsque les gendarmes arrivent sur place, il tremble encore :

« Il s'est jeté sous la voiture, en courant, il l'a fait exprès ! Il courait sur la route, face à moi, comme un fou. J'ai vu son visage, un quart de seconde dans les phares, on aurait dit qu'il hurlait ! Mais je n'entendais rien ! Et puis il a disparu sous les roues. Je n'ai rien pu faire, j'ai freiné, mais la voiture est passée sur lui. »

Très vite, on trouve l'identité du mort : Paul G..., commis agricole, sans domicile fixe, condamnation pour vol de bicyclette, deux mois de

prison ferme. On ne se suicide pas pour un vol de bicyclette. Par contre, si on a fait deux mois de prison ferme pour un délit aussi mineur, c'est qu'il y a eu quelque chose avant.

En fait, la silhouette disloquée de cet homme sur une route nationale, c'est la fin d'une pauvre histoire, la clôture d'un dossier que les chroniqueurs judiciaires, sept ans plus tôt, avaient jugé tragique. Au vrai, plus comique que tragique. Personne n'avait imaginé à l'époque que Paul, ce pauvre garçon laid, rustre et pour tout dire sans intérêt, serait le héros mort d'une histoire d'amour aussi aberrante.

Reprenons les faits, sept ans plus tôt.

Paul est ouvrier agricole. Il a cinquante ans. Au hasard des chemins, il se présente un jour dans une ferme auvergnate, où l'on accepte ses offres de service. La ferme est une grande bâtisse, quelque peu délabrée, isolée dans une petite vallée du Puy-de-Dôme. Il y a là deux cochons, trois ou quatre lapins, une douzaine de poules, et quelques arpents de vigne.

La patronne, c'est la « Belle Anaïs ». Entendons-nous : Anaïs approche des soixante-dix ans ! Si on l'appelle la « Belle Anaïs », ce n'est certes pas à cause de son physique. Disons que c'est à cause de son tempérament. Anaïs a de l'âge, de l'embonpoint, un large visage rougeaud creusé par les rides, mais de la santé. A soixante-dix ans, elle est encore capable de soulever toute seule une charrette de foin, de couper du bois, et de porter à bout de bras un tonneau de trente livres ! Pourquoi ne serait-elle pas capable du reste ? Seulement Anaïs a un problème : Si elle n'a besoin de personne pour soulever le foin, couper le bois et charrier les tonneaux, ce qui représente en quelque sorte sa vie professionnelle, pour « le reste », par contre, elle a besoin de quelqu'un... dont la santé soit égale à la sienne, et dont l'appétit ne soit pas rebuté.

Il se trouve qu'Anaïs n'est pas seule à la ferme. Elle est mariée, depuis fort longtemps, si longtemps que les noces d'or ne sont pas loin. Le mari c'est Etienne, même âge que sa femme à peu de chose près. Depuis quarante-cinq ans qu'ils vivent ensemble, Etienne a bien baissé. Au début on aurait pu penser qu'il mènerait la ferme et sa femme avec la même vigueur. A vingt ans, Etienne était aussi peu séduisant qu'Anaïs, mais ils s'aimaient, et travaillaient dur tous les deux. A trente ans, ils n'étaient guère plus beaux et travaillaient toujours dur. Puis, au fur et à mesure des années, chacun a pris son petit chemin sans se préoccuper de l'autre. Et la verdeur d'Etienne a diminué en proportion inverse des appétits de sa redoutable matrone. Anaïs a eu quelques aventures. Etienne s'est consolé avec quelques verres.

En 1950, l'année où Paul, ouvrier agricole en chômage, se présente à la ferme, la situation est claire : Anaïs conserve une santé à toute épreuve. Etienne n'est plus que l'ombre de lui-même. Si on en croit le médecin du village, il n'en a plus pour longtemps. De petits verres en petits verres, la cirrhose s'est installée, le cœur est gravement atteint, une hémiplégie le condamne au fauteuil la plupart du temps. Etienne est parfaitement conscient de son état. Il accepte d'avaler les gouttes de digitaline, ne renonce pas pour autant au réconfort de l'alcool dans les moments graves, et fait son testament. A ce stade, l'arrivée d'un ouvrier agricole est vivement souhaitée. L'engagement de Paul se fait en quelques mots.

« Tu fais la vigne ?

— Oui.

— C'est d'accord. Anaïs te montrera. »

C'est tout. On ne cherche pas à savoir d'où vient Paul. Ce que l'on apprendrait sur lui, d'ailleurs, ne changerait sûrement rien.

Paul a été garde républicain. Pas longtemps. Disons qu'une certaine faiblesse d'esprit l'empêchait d'assurer l'ordre. Disons aussi que le bureau de chômage qui l'a reçu à plusieurs reprises n'avait pas d'idée précise sur la réinsertion des gardes républicains faibles d'esprit. Disons finalement que Paul s'est débrouillé comme il a pu, c'est-à-dire qu'il a fréquenté quelques temps les chômeurs professionnels dans les bistrots de la ville, s'est rendu compte qu'il avait de plus en plus faim et a décidé que la campagne était plus accueillante. La preuve : à la ferme, Anaïs fait la soupe, fait les lits, paye régulièrement la semaine, et ne demande qu'une chose. Une seule chose toute simple, qu'un gaillard robuste de cinquante ans d'une grande simplicité d'esprit, assimile sans effort aux travaux agricoles... la vie rurale a ses obligations. Qu'Anaïs ait soixante-dix ans et un physique redoutable, ce n'est pas gênant pour cet homme limité, pauvre et laid, qui n'a jamais dû approcher que de modestes prostituées.

Bien sûr, il y a le mari, mais qui gêne-t-il ? Personne. Il n'est pas jaloux, et il se moque complètement du tempérament de sa femme. Ça ne le concerne plus depuis longtemps.

Une situation, en somme, qui pourrait durer, puisqu'elle assure l'équilibre et la paix du trio : le mari dans son fauteuil, le verre à la main, Paul dans les vignes, Anaïs à ses fourneaux, et, de temps en temps, Paul et Anaïs dans la grange.

Et pourtant cela va mal tourner.

Pour commencer, Paul dit qu'il est amoureux d'Anaïs. Il dit ensuite qu'il est jaloux. Anaïs quant à elle, ne supporte plus son mari. Il est devenu inutile, voire encombrant. Le seul qui ne pense rien, c'est

Etienne : Il ne faut pas lui demander de penser dans l'état où il est.

On devine l'affreux projet qui germe dans l'esprit d'Anaïs : supprimer le mari. Mais si Anaïs médite un petit crime parfait, elle ne s'attend sûrement pas à ce qui va suivre.

Un matin du mois d'août, le vieux mari ne se sent pas bien. Il a mal dormi. Une douleur angoissante lui serre la poitrine. Il fait chaud. Dans ce cas, le seul remède est la digitaline, qu'Anaïs lui prépare tous les matins dans un verre, sur la table de la cuisine.

Le verre est là, comme tous les jours. Et comme tous les jours, Etienne, pour le faire passer, y adjoint un remède de sa pharmacie personnelle, « le rince-cochon ». Un mélange rafraîchissant de limonade et de vin blanc. Tout le monde ne supporte pas ça au petit-déjeuner, à 6 heures du matin. Pour Etienne c'est une habitude... comme aussi, dans ses moments de faiblesse, de compléter ce traitement de choc par un autre. Péniblement il descend l'escalier de la cave, s'installe sur un petit tabouret dans la fraîcheur des tonneaux, et se sert largement d'une eau-de-vie réconfortante. Il est à peu près 6 heures du matin.

A 6 h 30 il est mort. Cela n'étonne personne. Depuis des mois, il se disait dans les fermes : « Etienne, il est pas raisonnable, il en a plus pour longtemps. » Aussi enterre-t-on Etienne sans autre oraison funèbre. Et, avec une belle simplicité, Anaïs offre la place du maître à son amant méritant.

Maître de ferme ! Paul devrait être heureux. Mais ce n'est pas si simple de l'être. Devenu responsable, Paul a des soucis de patron... Il s'occupe moins de la « Belle Anaïs », qui rencontre de-ci de-là un fermier complaisant.

Un an passe. Un beau jour, Paul s'en va. C'est un perdant, qui n'a jamais su se battre et que les difficultés paralysent. Le remords aussi. Car, après six mois de silence, il se présente à la gendarmerie du village.

« Anaïs a empoisonné Etienne, son mari. Le matin de sa mort, elle a pris le flacon de digitaline. D'habitude elle en mettait dix gouttes. Je l'ai vue en mettre la moitié dans la limonade, et l'autre moitié dans le vin.

— Pourquoi n'as-tu rien dit avant ?

— Parce qu'elle m'aimait, elle a fait ça pour moi, pour me garder avec elle. Et moi j'ai du remords. »

Si le gendarme de service a du mal à croire à cette tragique histoire d'amour, sa conscience professionnelle lui commande cependant de vérifier les faits.

Et l'on découvre qu'Anaïs a bel et bien acheté, sans ordonnance, un

flacon de digitaline supplémentaire. Le registre de la pharmacie en fait foi, et le médecin du village s'en étonne. Chaque ordonnance qu'il délivrait ne prescrivait qu'un seul flacon, lequel devait durer dix mois. Anaïs en a acheté deux en trois mois !

« Pourquoi ça, madame Anaïs ? demande le gendarme.

— Ça lui faisait du bien, cette drogue. J'ai continué à lui en donner. J'avais pas à payer une visite du docteur à chaque fois, c'était pas la peine.

— Paul dit que vous avez empoisonné votre mari.

— Il ment, j'ai empoisonné personne. »

Mais l'amant bourré de remords maintient son accusation et la « Belle Anâis » est inculpée de tentative d'empoisonnement.

Le procès qui va suivre est assez unique dans les annales criminelles. En effet, pour une fois, les experts et le médecin légiste sont tous d'accord. Si Etienne a absorbé une forte dose de digitaline, il n'en est pas mort. Il aurait dû pourtant ! Mais l'explication est simple : Il faut six heures à la digitaline pour tuer un homme. Or Etienne est mort en un quart d'heure. Donc il est mort avant que le poison ne fasse de l'effet, selon toute vraisemblance d'une congestion cérébrale, donc, si on a voulu l'empoisonner, on a raté complètement son affaire ; donc Anaïs est innocente.

Pas si vite ! Anaïs a bel et bien exagéré les doses, elle reconnaît elle-même qu'elle en donnait tous les jours à son époux, alors que le médecin n'en avait ordonné que cinq jours par mois. Elle en mettait partout, dans le café du matin, dans son vin, dans sa soupe, dans l'eau-de-vie. « Ça lui faisait du bien ! De toute façon il était près de mourir, le docteur l'avait dit. » Anaïs ne veut pas reconnaître qu'elle voulait tuer son mari. La seule chose qu'elle veut bien reconnaître c'est qu'elle lui a donné beaucoup de « drogue » pour son bien. Libre aux jurés de penser ce qu'ils voudront. Libre à l'avocat général de s'énerver.

« Mais enfin, votre amant vous a vu verser le médicament, il reconnaît lui-même avoir enterré le flacon vide dans le jardin. Il s'accuse lui-même en vous accusant.

— C'est des menteries. J'ai acheté la drogue au grand jour, à la pharmacie, il avait pas besoin de cacher la bouteille.

— Mais vous souhaitiez la mort de votre mari ?

— Pas plus que tout le monde !

— Alors vous attendiez qu'il meure ?

— Comme tout le monde ! »

Il apparaît évident qu'Anaïs ment avec aplomb, et se veut plus bête

qu'elle n'est en réalité. Évident aussi que le matin de la mort de son mari, elle avait tout fait pour le tuer. Seulement voilà, le destin l'a devancée de quelques heures.

Et c'est là que les chroniqueurs judiciaires parlent de tragicomédie. Au banc des accusés, la « Belle Anaïs », soixante-dix ans, les poings sur les hanches, affronte ses accusateurs avec autant d'effronterie que de désinvolture.

« Mon mari l'Etienne il est mort tout seul. Tout ça, c'est des menteries ! »

L'amant lui, s'accroche désespérément à une vérité qui ne cesse de lui échapper.

« Elle a tué pour moi, je vous dis ! Je l'ai vue verser la drogue, c'est ma faute. C'est ma faute ! »

Par moments même, le dialogue s'engage directement de Paul à Anaïs, et les deux amants s'expliquent avec un romantisme douteux, en plein prétoire.

« J'avais pas besoin de tuer Etienne pour qu'on s'aime tranquillement !

— Madame Anaïs, c'est pas vrai ! Tu m'avais dit que ça irait plus vite ! »

Car le malheureux Paul donne du « Madame » à sa patronne et tutoie sa maîtresse en même temps.

Bref, la situation se résume ainsi pour les jurés : Anaïs n'est pas une criminelle de fait, mais d'intention. A cinq heures près. Résultat, cinq ans de prison. On serait tenté de dire : une année de prison par heure de retard. Quant à Paul, un an pour non-dénonciation de criminel.

Ce sera lui le perdant. Toujours lui.

Complice d'un crime pour rien, bourrelé de remords pour rien, accusateur pour rien, il n'a même pas la consolation d'expier autant que sa maîtresse. Il ne lui reste plus qu'à l'attendre humblement. Toujours amoureux, le pauvre garçon se précipite à la rencontre de sa belle, lorsqu'elle retrouve la liberté, en 1956.

Mais Anaïs ne veut plus de lui. Il vole une bicyclette pour partir à l'aventure. Un gendarme l'arrête, il retourne deux mois en prison, et c'est en sortant qu'il apprend avec certitude qu'il a définitivement perdu « l'amour » d'Anaïs. Un autre a pris sa place. Alors il part tout seul sur la route, avec tout ça qui tourne dans sa pauvre tête. Peut-être prend-il vaguement conscience de l'énorme farce, de la comédie lamentable dans laquelle il joue l'éternel idiot.

Il a dû marcher toute la journée, les bras ballants, en s'éloignant de

la ferme, tout droit sur la route, jusqu'à la nuit, jusqu'au carrefour, jusqu'à cette voiture anonyme qu'il a attaquée de face, en courant de toutes ses forces.

A la « Une » du journal qui relate le suicide de Paul, dans la même colonne, un article du professeur italien Giorgio Costanzo sur une tribu de l'Amazonie :

« Les indiens Piaroa ne connaissent pas le crime. Ils ne connaissent rien de ce qui fait les malheurs de notre civilisation. Non seulement ils ne tuent pas, mais ils ne se suicident jamais. »

Le petit article s'intitule : « Connaissent-ils le bonheur ? »

Juste en dessous on peut lire : « Repoussé par la femme qui avait tué pour lui, il se jette sous une voiture. »

Le monde est bizarre.

LE PROFESSEUR LÉO

Juin 1903 dans un collège de Budapest. C'est la fin de l'année scolaire. Le directeur offre à ses garnements une distribution des prix dont ils se souviendront. Il a fait venir de la ville un magicien, un hypnotiseur célèbre : le professeur Léo !

Il est tout petit le professeur Léo. Il est même ridiculement petit. Et les garnements le tourneraient vite en dérision s'il n'y avait pas ces yeux, si noirs et si brillants, ces mains si blanches et inquiétantes et cette voix :

« N'ayez pas peur... que l'un d'entre vous se lève et approche lentement, qu'il monte sur l'estrade... allons n'ayez pas peur, je ne suis pas le diable, je suis un homme de science... un homme qui connaît les secrets de l'autre monde... approchez jeune homme, venez, venez... asseyez-vous ! »

Un petit garçon de onze ans s'est assis sur une chaise de bois devant le professeur Léo qui ne le quitte plus des yeux. Des mains blanches et longues dansent une sarabande autour de sa tête, la voix monocorde au débit saccadé envahit ses oreilles ; il est raide de peur et de fierté tout seul sur cette estrade, devant ses petits camarades jaloux. Tout seul, et inconscient.

Le professeur Léo a dit : « Dormez je le veux ! » Il dort. Tout le monde croit qu'il dort, mais il dort éveillé. La voix lui dit qu'il est dans un train. C'est vrai, il est dans un train. La locomotive a sifflé, le train roule, il sent les secousses, le train roule plus vite, plus vite encore, il voit les rails défiler, défiler, plus vite, toujours plus vite... Tout ce que lui dit la voix, il le sait.

Tout à coup, il n'y a plus de rails... Le train se dresse vers le ciel comme s'il voulait s'envoler, il monte, il va s'envoler!... Mais non, il déraile, le train déraile, les wagons se tordent, la locomotive penche dangereusement vers le vide, elle tombe... tout s'écroule, le vacarme est épouvantable.

Sur l'estrade l'enfant hurle, il veut se redresser, fuir, échapper au cauchemar...

« Réveillez-vous, je le veux ! »

La petite foule des spectateurs éclate d'un rire nerveux, on applaudit avec soulagement le cobaye tremblant d'effroi, assommé par la réalité brutale, roulant des yeux effarés, sur sa chaise.

Le professeur Léo, satisfait, contemple son œuvre. Cet enfant est un partenaire remarquable, il n'en changera pas pour l'expérience

suivante.

« Comment vous appelez-vous, jeune homme ?

— Sylvestre.

— Prenez ce revolver Sylvestre et visez-moi... Tirez ! Il y a trois balles, tirez trois fois ! »

L'enfant tire, comme dans un songe, la fumée l'aveugle, l'odeur de la poudre le fait suffoquer, le professeur Léo ne bouge pas, il a attrapé les trois balles au vol, dans ses mains prodigieuses et les montre au public qui trépigne de joie.

La représentation est terminée. Les enfants s'en souviendront longtemps. Surtout le petit Sylvestre.

Le professeur Léo est un assassin !

Vingt-huit ans plus tard, le 12 septembre 1931, à 23 h 30, un train quitte la gare de Budapest en direction de Vienne. Il est bondé. En queue de train, les wagons de première classe. Trente minutes plus tard, sur le viaduc de Bia-Torbagy, dans un gigantesque craquement métallique, la locomotive se couche sur le côté, se dresse sur le pont étroit, comme un cheval cabré. Les rescapés diront : « C'était la fin du monde. » La locomotive et cinq wagons, entraînés par leur élan, brisent les barrières métalliques du viaduc et font une chute de trente mètres dans un ravin. Vingt-cinq morts. Des dizaines de blessés, dont les plus valides s'enfuient, terrorisés, dans la campagne.

C'est le troisième « accident » de ce genre en Europe centrale, depuis quelques mois. A Ausbach en Autriche, et à Jutenborg en Allemagne, les spécialistes parlent d'attentats politiques. On a retrouvé, notamment à Jutenborg, une bombe artisanale fixée contre le rail, fabriquée à l'aide de boîtes métalliques bourrées d'explosifs. Un message l'accompagnait. Trois mots manuscrits sur un morceau de papier coincé par une pierre : Victoire, Révolution, Attentats.

A Bia-Torbagy, l'attentat criminel est évident. L'explosion a été nettement perçue par les voyageurs. Les enquêteurs découvrent, une heure après la catastrophe, les restes d'un engin confectionné à l'aide de deux lampes de poche et d'un explosif couramment utilisé pour les carrières de roche : l'Ekrasit.

Au fond du ravin les secours s'organisent, et l'on commence à dégager les corps des victimes. En haut sur le viaduc, le chef de la police examine patiemment chaque traverse et chaque pierre du remblai. Il cherche le message. Il y en a sûrement un.

Encadrés par des gendarmes, les voyageurs rescapés défilent, hagards, devant le commissaire Nemès. Ils déclinent leur identité et se racontent mutuellement, dans le désordre et l'affolement, ce qu'ils ont vu. Sur le moment personne n'y fait attention, mais un voyageur, en

particulier, s'agite beaucoup. C'est un homme d'une quarantaine d'années, bien vêtu, couvert de boue et le visage ensanglanté. A plusieurs reprises il s'est adressé au médecin qui dirige les secours, puis au commissaire, racontant avec excitation la chance qu'il a eu d'échapper à la catastrophe. A l'arrivée des journalistes, il se précipite à leur rencontre en brandissant une médaille de saint Antoine :

« C'est un miracle ! Vous vous rendez compte, j'étais dans la première voiture ! C'est saint Antoine qui m'a sauvé ! »

Un photographe prend pour cible le miraculé en question, et l'homme se confie avec volubilité.

« Je m'appelle Matuska, monsieur, je suis agent immobilier, j'habite à Vienne...

— Mais vous êtes blessé !

— Ce n'est rien, rien du tout, saint Antoine m'a sauvé ! Mais j'ai perdu ma valise, elle a brûlé avec toutes mes affaires... Si j'écris à la compagnie, vous croyez qu'elle me remboursera ? »

Curieux bonhomme : Il échappe à la mort, se promène dans les débris fumants au milieu des blessés, en demandant à tout le monde si on lui remboursera sa valise ! Du côté des enquêteurs, on le remarque, mais sans plus.

Une découverte bien plus intéressante occupe le chef de la police. Il a trouvé le message, coincé sous un bloc de pierre du remblai. Trois lignes manuscrites : « Réponse des opprimés = Vengeance. Révolution. " Signé " Le Chambardeur. » A première vue on pourrait penser que c'est l'œuvre d'un groupe de révolutionnaires, le même qui a probablement organisé les deux attentats précédents. D'ailleurs, les journaux du lendemain adoptent cette hypothèse, certains accusant même les organisations communistes et réclamant l'arrestation des responsables politiques. Sur l'un de ces journaux, on aperçoit l'un des voyageurs rescapés, M. Matuska, brandissant une médaille de saint Antoine.

Le commissaire Nemès, chef du laboratoire de la police examine la photo, et se souvient d'avoir croisé cet homme la nuit de la catastrophe. Il se souvient aussi que l'homme s'est adressé à lui : il voulait savoir si la compagnie lui rembourserait sa valise et ses vêtements brûlés... A bien réfléchir, la conduite de cet homme était étrange. Il prétendait avoir voyagé dans le wagon de tête et s'en être tiré, alors que les autres passagers étaient morts ou grièvement blessés ; un vrai miracle, disait-il. L'un des rescapés de la catastrophe, le comte Palfy, officier supérieur en retraite, a lui aussi rencontré Matuska. Il le confirme au commissaire Nemès.

« Je me souviens parfaitement de ce visage. Quand je me suis relevé

indemne, j'ai voulu descendre dans le ravin. A mi-chemin j'ai croisé cet homme. Son expression était étrange, il s'éclairait avec des allumettes et parlait tout seul. Quand il m'a vu, il s'est mis à me raconter comment il avait échappé à l'accident. Il m'a montré sa médaille... J'ai mis son exaltation sur le compte du choc, mais il n'était pas blessé. »

Le commissaire Nemès dresse l'oreille, attentif :

« Comment ça, pas blessé ? Quand je l'ai aperçu il avait le visage taché de sang, et ses vêtements étaient déchirés...

— Je suis sûr que non, commissaire. J'ai bien vu ses traits, avec les allumettes qu'il craquait sans arrêt. Pas de sang, aucune blessure, et ses vêtements étaient intacts. Je me suis dit qu'il avait eu de la chance. »

Cette version est confirmée par deux autres témoins. Le nommé Matuska est convoqué au siège de la Sûreté à Vienne, quelques jours plus tard.

C'est un homme excité qui se présente dans le cabinet du Dr Bohm, chef de la Sûreté autrichienne.

« C'est insensé ! J'attends depuis ce matin qu'on veuille bien me recevoir ! Je suis un citoyen et un homme d'affaires honnête ! Cet accident m'a coûté la perte d'une valise et de tous mes effets ! Et, au lieu de me rembourser, on me convoque à la police et on me fait perdre un temps précieux !

— Pourquoi ce voyage à Budapest, monsieur Matuska ?

— Mes affaires !

— Quelles affaires ? Vous êtes ruiné...

— Alors, disons mes créanciers !

- Vous avez écrit à la compagnie pour vous faire rembourser vos vêtements, je crois ? cette lettre est bien de vous ?

— Parfaitement !

— Et ces vêtements ? »

Matuska a pâli. Le costume et l'imperméable qu'on lui montre étaient encore dans un placard, à son domicile, le matin-même ! Le Dr Bohm explique calmement :

« Une perquisition chez vous, ce matin, pendant que vous attendiez ici... Une preuve contre vous, monsieur Matuska. Il y avait encore de la poudre au fond de vos poches. De l'Ekrahit, l'explosif qui a servi à confectionner la bombe. Et l'autre preuve, c'est ça : le message qui accompagnait cette bombe, de la même écriture que votre lettre de réclamation à la compagnie des chemins de fer ! Je vous arrête. »

Et malgré ses imprécations, M. Matuska, responsable présumé de la mort de vingt-cinq personnes et de nombreux blessés, responsable présumé de l'attentat de Jutenborg en Allemagne un mois auparavant — et, pourquoi pas, de celui d'Ausbach en Autriche — se retrouve à la prison de Vienne. Les autorités policières des trois pays concernés sont d'accord pour que l'instruction se déroule en Autriche, pays de résidence de l'accusé.

Matuska n'est ni un révolutionnaire, ni même un militant. Il n'avait aucune raison de s'attaquer à ces trains de voyageurs. Fils de petits commerçants hongrois, il a commencé par être instituteur dans une petite ville. Il s'est marié, il a eu une petite fille, il a accompli son service militaire et terminé la guerre de 14/18 avec le grade de lieutenant. Devenu commerçant, il a gagné une petite fortune, et la crise en Europe est seule responsable de sa faillite actuelle. A quarante ans, c'est un petit bourgeois comme il y en a des milliers, qui adore sa femme et sa fille, et mène une vie sans mystères. Apparemment.

Dans sa cellule, il se conduit en homme civilisé. Fort poliment et courtoisement même, il a nié lors des premiers interrogatoires. Voulant ignorer les charges écrasantes qui l'accablent, il donne de lui-même une image déconcertante pour les enquêteurs, persuadés de sa culpabilité.

Mais peu à peu, on découvre un autre Matuska, et notamment des habitudes curieuses chez cet homme bon mari et bon père de famille : il fréquente assidûment les prostituées de Vienne, et le témoignage de ces dames fait bientôt douter de son équilibre sexuel : c'est un client « exigeant », bizarre, et qui raconte volontiers ses exploits amoureux en fabulant beaucoup.

Partant de l'évidence que Matuska est un obsédé, le chef de la Sûreté viennoise décide de l'interroger, sur le conseil des médecins, d'une manière peu orthodoxe. Jusque-là, l'homme s'est défendu avec une adresse et une intelligence surprenante. S'il est fou, il le cache soigneusement, aussi bien à la police qu'à lui-même. Ce qu'il faut c'est une confrontation brutale.

Ce jour-là, sur la table du policier, on a étalé les photos prises la nuit du déraillement. Des photos destinées au dossier d'enquête, et qu'aucun journal n'a publiées. On ne montre pas ce genre de choses.

Matuska s'est assis en face du commissaire, les mains croisées sur les genoux. De son air d'honnête commerçant, il s'inquiète de la longueur de sa détention, demande des nouvelles de sa femme et de sa fille... Le commissaire le laisse parler un moment, puis tout d'un tout lui tend l'une des photographies. Un document affreux. Matuska la prend, et se tait. Il regarde. Un tremblement convulsif l'envahit, ses yeux deviennent fixes, il regarde, avec intensité...

Stupéfait, le commissaire l'observe. La scène est insupportable. Cet homme qui tremble devant cette photo tragique, ne tremble pas de peur, ni d'horreur, ni de dégoût... mais de plaisir! Et devant le policier horrifié il embrasse le document, en prononçant une suite de mots incompréhensibles, et s'écroule sur le sol, évanoui.

Ranimé par un médecin, il supplie qu'on lui accorde une trêve d'une demi-heure :

« J'ai besoin de prier, de réfléchir, je parlerai ensuite, je dirai tout, je vous le promets ! »

Effectivement, pendant trente minutes, il prie à genoux dans sa cellule, serrant contre lui la médaille de saint Antoine qui ne le quitte jamais. Et il avoue. Des aveux bien étranges.

« C'est moi qui suis responsable de la catastrophe de Bia-Torbagy et des deux autres en Allemagne et en Autriche. C'est moi qui ai réussi cela. L'humanité m'en sera reconnaissante. J'ai fait ça pour elle, pour qu'elle expie. Avant de mettre ma dernière bombe, j'ai visité toutes les églises de Vienne. Il y en a cent dix ! Elles sont vides ! Personne ne prie. Personne ne pense à Dieu ! Moi j'y pense ! »

Voici donc définitivement cernée l'autre personnalité de Matuska : fou criminel et obsédé sexuel. Car il avoue aussi cette chose aberrante : « Chaque fois que je fais sauter un train, je suis le plus heureux des hommes. »

Une minutieuse enquête sur son passé révèle que Matuska fut un brillant soldat pendant la guerre. Spécialiste des opérations de sabotage. Il a fait sauter plus de dix ponts, viaducs, et trains de marchandises. On l'a même décoré pour cela. C'était facile pour lui : il adorait les feux d'artifices et tout ce qui saute. Rendu à la vie civile, il a mené pourtant une existence tranquille, sans que personne ne devine jamais sa véritable personnalité. Alors pourquoi ce réveil tout à coup ?

De l'avis des médecins, Matuska était dépressif. Anxieux de son avenir, endetté, il a sombré dans la démence qui le guettait depuis toujours, et tout s'est mêlé.

Cependant, Matuska n'est pas un fou ordinaire. En tout cas, il ne se conduit pas tout le temps comme un fou. Au cours de sa détention par exemple, certains observateurs ont même tendance à le trouver plus comédien que fou.

Le premier procès à lieu en Autriche, où il a commis le premier attentat. Dégâts matériels seulement, et Matuska ne risque qu'une peine de travaux forcés. Il est ravi d'ailleurs, de la publicité qui l'accompagne : Il réclame les journalistes, prend l'air avantageux dans son box. Avantageux et mystique. Car sa grande théorie sur les

mobiles de ses actes, c'est toujours Dieu, la religion, et l'humanité impie qu'il faut sauver.

Certains chroniqueurs judiciaires ont du mal à y croire. Les experts aliénistes le reconnaissent conscient et responsable, et finalement Matuska est le seul à affirmer qu'il souffre d'un dédoublement de la personnalité. C'est une autre théorie qu'il développe abondamment : « Ce n'est pas moi qui fait cela, c'est quelqu'un qui me ressemble. Il m'est arrivé de réaliser brutalement que je transportais des explosifs, et je ne savais pas pourquoi. »

Six ans de travaux forcés, par les tribunaux autrichiens, pour l'attentat d'Ausbach. Matuska fait connaissance avec son premier pénitencier.

Mais, en novembre 1934, la Hongrie le réclame. Il s'agit de juger l'attentat de Bia-Torbagy, près de Budapest : 25 morts et 160 blessés. Là, il risque la peine de mort. L'Autriche prête donc son prisonnier à la Hongrie pour deux semaines de procès.

Matuska n'a pas changé. Folie ou comédie, il va se surpasser devant les juges de Budapest. Au président qui lui demande de décliner sa profession, il répond :

« Spécialiste en catastrophe.

— Répondez normalement s'il vous plaît !

— Bon. Alors dérailleur professionnel.

— Matuska, la Cour vous demande votre profession !

— Entendu. Alors, commerçant si vous voulez. »

Après ces extravagances, il se calme quelque temps, puis rejoue les mystiques, puis se calme, puis rejoue les fous, et y ajoute un élément.

« Quelqu'un m'a toujours guidé. Quelqu'un a toujours décidé de mes actes. Il est partout en même temps que moi. C'est lui qui m'a dit : " Matuska, tu dois faire sauter ce train. " C'est lui qui vous commande de m'interroger, c'est lui qui m'oblige à vous répondre. Il est là, en ce moment, à votre place, monsieur le juge, je le vois !

— Décrivez-le. »

Et Matuska se décrit lui-même.

« Comment s'appelle-t-il ? »

Et Matuska répond :

« Il s'appelle le professeur Léo. »

Professeur Léo ! Le vieux directeur du collège où Matuska a fait ses études n'est pas le seul à témoigner qu'un professeur Léo a existé. Et l'on raconte au tribunal l'histoire du professeur Léo. « Sylvestre Matuska avait onze ans. C'était le jour de la distribution des prix. Le

magicien l'a fait monter sur l'estrade, il l'a hypnotisé, en lui faisant croire qu'il était dans un train... et qu'il déraillait. » Matuska a oublié cela. Tout ce qu'il sait, c'est qu'il aime faire dérailler les trains, et que c'est le professeur Léo qui le lui ordonne. Que faut-il penser de cela ? Le professeur Léo a-t-il réellement déclenché dans l'esprit d'un enfant fragile, une obsession pareille ? Le professeur Léo est-il un assassin ?

Non. Pour le tribunal hongrois, Matuska est coupable, sans circonstances atténuantes, et condamné à être pendu. Mais Matuska n'est pas un condamné à mort ordinaire. Son procès terminé en Hongrie, l'Autriche le réclame à nouveau ! Avant d'être exécuté, il doit finir son temps de travaux forcés au pénitencier de Vienne. Il lui reste vingt mois à faire. La Hongrie proteste ! Selon la loi magyar, un condamné à mort doit être exécuté dans le délai prévu. Passé ce délai, la peine est obligatoirement commuée en prison à vie. Vingt mois, c'est trop long !

Mais l'Autriche ne cède pas. Et Matuska fait ses vingt mois, avant d'être restitué à la Hongrie, qui, ne pouvant plus appliquer la peine de mort, l'enferme à vie au pénitencier de Vacz en octobre 1936 : Matuska le dérailleur professionnel, dément ou comédien, bénéficie du règlement. Il en profite pour vendre ses mémoires et celles du professeur Léo à une agence de presse américaine. Mémoires trop courtes, écrites beaucoup trop tôt...

En 1945, Sylvestre Matuska a cinquante-trois ans. Il est toujours au pénitencier de Vacz, à trente kilomètres de la frontière tchécoslovaque. La guerre, les bombardements, les privations qui ont décimé le camp, rien ne l'a abattu. Et lorsque l'armée rouge rassemble les prisonniers sur une colonne, pour les transférer dans un autre camp, il s'évade.

Il est seul au monde. Sa femme est morte de chagrin quelques mois après son arrestation, et sa fille a disparu. Dans la pagaille administrative qui suit l'armistice, la bousculade des frontières parmi tous ces gens porteurs de faux noms, où chercher Matuska ?

Là où personne ne songerait à le trouver : A Csantaver, sa petite ville natale, redevenue yougoslave. Il a mis deux ans pour y parvenir. La maison de ses parents est toujours là, vide. Il s'y installe, comme si de rien n'était. Comme si tout était oublié. Mais il est immédiatement reconnu, et une véritable armée de citoyens en colère assiège la maison, avec bâtons et fusils. Matuska encerclé, s'échappe par une fenêtre et s'enfuit, courant de toutes ses forces, traînant derrière lui une véritable meute.

Alertée, la milice populaire s'en mêle, et le poursuit jusqu'à la sortie de la ville. Le fuyard n'a que le temps de sauter dans la rivière, large et profonde à cet endroit. Il nage désespérément pour gagner l'autre rive.

Pas de pont à moins d'un kilomètre. Le courant est violent ; s'il traverse il est sauvé. Sur la berge, un milicien arme son fusil. Il vise soigneusement la tête de Matuska qui apparaît et disparaît dans les remous. La foule crie pour l'encourager. Il tire, et la tête disparaît. On draguera longtemps la rivière, sans jamais retrouver le corps.

Il y a de fortes chances pour que Sylvestre Matuska ait disparu dans la rivière de son pays natal. Mais il fait partie de cette catégorie d'hommes sur lesquels courent les histoires les plus extravagantes ; tant que le peuple n'a pas vu, de ses yeux vu, leur cadavre.

C'est ainsi qu'un rapport de police établi à Zell Am See en septembre 1947, reparle de Matuska. Une femme d'une soixantaine d'années se présente un jour au commissariat pour porter plainte. M^{me} Koller est la veuve (riche) d'un officier SS, et raconte ceci :

« J'ai rencontré un homme, nous devions nous marier. Il a disparu en enlevant une jeune fille de vingt ans, et une partie de mon argent ! »

Les parents de la jeune fille confirment les faits. Et la veuve furieuse d'ajouter :

« Il se disait réfugié de Slovénie. Mais il m'a confié un jour sa véritable identité. C'était Matuska, le dérailleur... »

La police retrouvera les traces du couple dans une chambre d'hôtel de Vienne, sous un faux nom. Mais le nid est vide.

C'est ainsi qu'en juillet 1953, en Corée, dans le secteur de Hoengsong, une patrouille américaine tombe sur un groupe de saboteurs chinois, qui se préparait à faire sauter un pont. Le groupe est commandé par un homme blanc, qui se prétend asiatique, ne parle pas un traître mot de chinois, mais jure en allemand. Le SR américain, ne tirant rien de ce curieux prisonnier, l'envoie aux États-Unis. Le black-out sur l'enquête est total. On sait seulement que ce curieux officier de Mao Tsé-toung est originaire d'Europe centrale, et spécialiste du dynamitage des ponts... La rumeur des bureaux militaires et des salles de rédaction américaines l'appelle Matuska.

On signale aussi la présence d'un spécialiste artificier hongrois dans le camp des Arabes, pendant la guerre de Palestine, en 1947...

Où est passé M. Matuska ? Est-il mort à cinquante-trois ans, au fond de la rivière de Csantaver ? Ou bien s'est-il retrouvé quelque part, en guerre contre n'importe qui, faisant sauter n'importe quoi pour le compte du SR soviétique, ainsi qu'on l'a prétendu ?

Quoi qu'il en soit, il y en a un autre qu'on aurait aimé retrouver : le professeur Léo, hypnotiseur d'enfants.

IL EST ÉNERVANT ÉMILE !

Émile a quelque chose comme une douzaine d'années. Il habite à Lyon. Il va à l'école. Il est très sage, très bien élevé. Ce n'est pas lui qui oublierait de se laver les oreilles, ou qui volerait un pot de confiture. Émile travaille dur à l'école. Il n'est pas très intelligent, mais consciencieux. Ses cahiers sont propres, son cartable bien rangé, il ne marche pas dans les flaques et n'a jamais d'encre sur les doigts. Ses petits camarades ne sont pas exactement comme lui. Ils font des bêtises, ils mentent de temps en temps, cassent des choses. Ils n'hésitent pas à lui faire des croche-pieds, à lui prendre son ballon.

« Ce n'est pas bien, dit Émile, ce ballon n'est pas à toi, il est à moi. Je vais le dire au maître : " Monsieur, il m'a pris mon ballon ! Monsieur, il copie ! Monsieur, il a triché ! " »

Il est énervant, Émile, d'après ce qu'on sait de son enfance et de son adolescence, qu'il a bien fallu passer au crible.

Émile a quelque chose comme une vingtaine d'années. Il est au régiment. C'est une recrue sérieuse. Il n'est pas comme ses camarades de chambrée. Ce n'est pas lui qui chercherait à éviter une corvée, ou à faire le mur.

« Ce n'est pas bien, dit Émile, c'est défendu de fumer après le couvre-feu, je vais le dire à l'adjudant. »

Il est énervant Émile à la caserne.

Émile a vingt-cinq ans. Il est marié. C'est un bon mari. Il a des enfants. Il a un emploi. Des voisins. Il est toujours aussi énervant. Il épiluche les comptes, vérifie les quittances de gaz, minute son temps de travail, surveillé le concierge.

« Dans la vie, dit-il, il faut de l'ordre, de l'honnêteté et de la justice. Moi Joseph Émile Piton, je respecte ces principes, et j'exige que les autres les respectent. »

Nous l'appellerons Joseph Émile Piton. Il ne s'appelait pas Piton. Mais il n'aurait pas aimé qu'on parle de lui en ces termes. Il ne supportait ni la critique, ni la contradiction, ni le désordre, ni l'injustice. En fait il ne supportait pas, avant tout, d'être Joseph Émile Piton.

« Bonjour, monsieur ! Je suis Joseph Émile Piton, votre locataire du rez-de-chaussée... pour un loyer mensuel de 430 F. Monsieur, j'ai cru comprendre que vous disposiez présentement d'un appartement à louer au quatrième étage de cet immeuble. Je désire m'entretenir avec vous de cette possibilité. »

Joseph Émile a quarante ans. Nous sommes en 1926. Il a le cheveu rare mais bien peigné, une moustache blonde et mince comme un trait dédaigneux sur une bouche pincée. Double menton, col cassé, habit noir, l'air d'un bourgeois avantageux et bien pensant.

La seule chose qui détonne, dans cette silhouette stricte, impeccable, c'est le teint : presque rouge. Un teint de coléreux, à la limite de l'apoplexie. Un teint qui fait désordre. Tout ce qui est bien rangé chez cet homme, du binocle à la pochette de soie, de l'épingle de cravate aux manchettes, semble prêt à exploser à chaque minute, à cause de ce teint-là.

M. Dichamp, propriétaire de l'immeuble sis au 82 rue Rochechouart à Paris, connaît relativement peu ce locataire. Joseph Émile Piton est parisien depuis 1925. Depuis 1925 il habite avec sa famille un petit appartement meublé, dont il paye scrupuleusement le loyer, le premier de chaque mois. Selon son habitude, il remet à M. Dichamp, une enveloppe contenant 430 F, et attend le reçu, qu'il vérifie soigneusement avant de saluer. Mais la conversation s'arrête là. En fait, c'est la première fois que les deux hommes ont un entretien. M. Dichamp est disposé, en effet, à louer cet appartement.

« Puis-je visiter les lieux, je vous prie ? »

L'appartement est vide, non seulement d'occupants, mais de meubles. Et c'est cela qui intéresse Piton. Car, depuis cinq ans, son mobilier personnel est en garde-meuble. Contraint d'occuper à son arrivée à Paris une location meublée, il n'est pas satisfait de cet état de choses.

« L'appartement me convient.

— Je dois vous prévenir que je loue cet appartement meublé.

— Meublé ? Mais il est vide.

— Si je consens à vous céder cette location, cher monsieur, c'est à la condition que vous l'acceptiez meublé. »

Joseph Émile Piton devient rouge. Mais le propriétaire est inébranlable. Son raisonnement est simple. Il ne court pas après les locataires. C'est la crise, comme on dit, il y a surenchère. Si Piton veut passer du rez-de-chaussée au quatrième étage, il y passera avec les meubles du rez-de-chaussée ! C'est ainsi qu'un appartement vide peut se louer meublé.

« D'ailleurs, ajoute le propriétaire, je loue l'appartement mais je vends les meubles. C'est à prendre ou à laisser.

— Vous n'avez pas le droit !

— Mais, cher monsieur, je ne vous oblige pas à accepter !

— Ah, ben oui! Évidemment! C'est facile... quand on est propriétaire on a tous les droits ! C'est odieux, c'est de l'escroquerie pure et simple ! On profite du besoin des autres, sans vergogne ! »

Joseph Émile Piton n'est plus rouge, il est violet.

« Mais monsieur, si je reste locataire de mon rez-de-chaussée meublé avec les meubles que vous voulez me vendre, vous serez bien obligé de louer celui-là vide ! A quelqu'un d'autre !

— C'est possible, mais je ne suis pas pressé, et d'ailleurs, vide, je le louerai plus cher, si ça se trouve ! J'ai des propositions. Je n'ai qu'à choisir. Finalement, si je vous donne la priorité c'est que vous êtes déjà mon locataire ! Je n'y suis pas obligé. »

Joseph Émile Piton, bien que tenté d'étrangler son propriétaire, préfère sortir. Il lui faut de l'air ! Mais il lui faut aussi cet appartement. Trois enfants et une femme dans un rez-de-chaussée minuscule, ça ne peut plus durer. Ce désordre permanent, les récriminations, la promiscuité sont insupportables. Tout est insupportable. Y compris l'existence de Joseph Émile Piton. La terre entière est contre lui. En réalité, il a tout raté. Une entreprise d'import-export à Lyon, un premier mariage, une installation en Indochine, et ses deux dernières situations. Il ne le sait pas, il ne le comprend pas, mais il a énervé tout le monde. Avec sa manie de justice et d'intégrité, l'orgueil de ses opinions, l'intransigeance de ses idées, il n'a pas cessé, depuis qu'il est né, de se heurter le front contre des murs de difficultés.

Un exemple? qui ressemble étrangement à sa situation présente, d'ailleurs. En rentrant d'Indochine, il achète des meubles d'occasion vendus 2 400 F. Il fait un chèque de 2 400 F au vendeur, puis fait opposition sur ce chèque. Et il en fait un autre, de six cent quatre-vingt-dix-huit francs, zéro centime...

« Ça ne valait pas plus ! J'ai fait moi-même l'estimation ! »

Au tribunal, le juge est d'un autre avis :

« Monsieur Piton, de deux choses l'une, ou il ne fallait pas accepter, ou il fallait faire expertiser le lot. Il y a des gens compétents pour cela !

— Je suis compétent pour estimer la valeur d'une table façon citronnier, de quatre chaises et d'un buffet ! Et je n'ai pas à perdre mon temps avec des escrocs ! Il y a les gens honnêtes, comme moi, et les autres... »

Voilà. Quelqu'un d'autre que Joseph Émile Piton n'aurait pas acheté les meubles, et on en parlait plus. Lui si ! On veut le voler ? On va comprendre. Piton ne discute pas avec les « escrocs ». Piton démontre. On a sa fierté. Et il y a des choses « qu'on ne peut pas laisser passer ». « Il faut que quelqu'un mette le holà, autrement où irions-nous ? »

En tout cas, ce qui vient de se passer rue Rochechouart entre M. Dichamp, propriétaire abusif, et son locataire susceptible ira très loin. Non pas, cependant, que l'un va étrangler l'autre, ou l'autre étrangler l'un. Bien qu'il en meure d'envie, en ce qui le concerne, Joseph Émile Piton est un homme consciencieux qui aime faire les choses dans les règles. Étrangler M. Dichamp serait prématuré.

Nous allons voir comment un petit dossier comme celui-là, une brouille, un misérable « litige entre particuliers » peut devenir un dossier extraordinaire, pour peu que l'on ait affaire à un redresseur de torts.

Fidèle à ses principes, Joseph Émile Piton ne refuse pas de conclure l'affaire. Il estime être dans son bon droit. Il a besoin de cet appartement, cet appartement est vide, donc il a droit à cet appartement ! Vide, bien sûr.

Ici, nous sommes tenus de présenter deux dialogues, représentant deux versions différentes. Celle de Joseph Émile Piton en premier, honnêteté oblige :

« Monsieur Dichamp j'accepte votre marché. Mais je ne peux payer comptant.

— Parfait, cher monsieur, vous me devrez donc 30 000 F, nous allons signer un contrat de location-vente avec douze pour cent d'intérêts pour le crédit que je vous consens. Vous signez là. »

Piton signe. Le propriétaire ne lui donne pas le double du contrat, dont il conserve l'unique exemplaire.

Autre version, celle de M. Dichamp :

« Je consens à vous offrir une location-vente pour la somme de 12 000 F, et dix pour cent d'intérêts pour le crédit. »

Piton signe. Un seul détail commun aux deux versions : le propriétaire ne lui remet pas le double du contrat.

Le lendemain, 4 janvier 1927, Joseph Émile Piton, de sa plus belle plume, adresse une lettre circonstanciée au procureur de la République :

J'ai l'honneur de déposer une plainte entre vos mains contre M. Dichamp, Propriétaire (propriétaire avec une majuscute) 82 rue Rochechouart, Paris 9e, pour infraction à l'article 17 de la loi sur les loyers du 31-3-1922, confirmée par l'article 13 de la loi du 1-4-1926 ayant le même objet. Veuillez agréer, monsieur le procureur, l'assurance de ma très haute considération.

La bagarre va durer près de trois ans, et se dérouler en plusieurs actes jusqu'au drame final, le 16 septembre 1929... en plein Palais de justice.

Premier acte. M. Brack, juge d'instruction, instruit le dossier Piton contre Dichamp et nomme un expert, chargé d'examiner l'unique exemplaire du contrat. Il y est mentionné la somme de 12 000 F. Piton dit :

« C'est un faux ! Dichamp a falsifié la somme, il y avait 30 000 F quand j'ai signé ! »

Et il dépose une nouvelle plainte pour faux et usage de faux. Le juge demande donc à l'expert d'examiner le faux en question. D'après l'expert la somme a été grattée, ou plus exactement lavée... On distingue nettement la trace d'un 3, remplacé par le chiffre 1.

Bien entendu Dichamp nie. Pour tenter d'arranger ce petit contentieux le juge essaie de raisonner Piton :

« Qu'il y ait faux, c'est possible, mais vous étiez d'accord pour 12 000 F ! Pourquoi voulez-vous prouver à tout prix que ce contrat est de 30 000 F ? Vous n'avez aucun intérêt à cela ! Sinon de vouloir absolument payer 30 000 F !

— C'est une question de justice morale, monsieur le juge ! Je maintiens ma plainte ! »

Mais comme Dichamp nie toujours, il faut une contre-expertise. Le contre-expert, ce sera M. Bayle. Or, M. Bayle n'est pas n'importe qui. C'est le directeur de l'identité judiciaire, le chef des laboratoires de la police. Une autorité incontestée en matière de microscopes. Toutes les expertises délicates, celles des plus grandes affaires criminelles de son temps, sont sorties de son laboratoire. C'est l'Expert avec un E majuscule. Et il dit : « Rien ne prouve la falsification. »

C'est le problème avec les experts. On dirait qu'ils sont nés pour ne pas être d'accord entre eux ; jamais et à aucun prix. Dans ces cas-là c'est toujours le plus connu qui gagne. Le plus célèbre, le plus inattaquable. Et Bayle est directeur de l'identité. On ne met pas sa parole en doute.

Non-lieu. Joseph Émile Piton, le plaideur est sommé de payer les 12 000 F et prié de rentrer chez lui. C'est trop lui demander. Non seulement il va vivre sous le même toit qu'un faussaire, mais la justice est d'accord ! A qui se plaindre maintenant ? Vers qui se retourner ? Il n'y a rien au-dessus de la justice !

Piton est seul. Tout seul, désespérément seul. Ce conformiste intransigeant, ce prince du « ça ne se fait pas » est condamné à vivre dans le désordre de ses principes sans pouvoir les faire triompher. Il

en est malade. Son idée fixe l'empêche de dormir, de manger, de vivre. Pendant des mois il tourne en rond dans sa cage. A tel point qu'il en perd son emploi et fait fuir sa femme, excédée des litanies qu'il débite à longueur de journées.

« La justice est pourrie ! Voilà maintenant que c'est moi le coupable, c'est moi l'honnête homme que l'on méprise ! Moi qui suis bafoué ! La société court à sa perte ! S'il y avait plus d'hommes comme moi, les voleurs dormiraient moins tranquilles, *etc.* »

Bien entendu il ne perd pas espoir. Le tribunal reçoit de lui des kilomètres de lettres. D'une petite écriture serrée, méticuleuse, au style ampoulé, bourré d'expressions toutes faites, Joseph Émile Piton y expose la « vérité sur son affaire ». On lui répond toujours la même chose. Ce qui est jugé est jugé. Il n'y a pas à revenir là-dessus. Pour le procureur c'est : « Je n'ai pas à revenir sur la décision du tribunal civil, souverain en la matière. » Pour le ministre c'est : « Je transmets votre lettre au service compétent. » Pour la présidence c'est : « Je transmets votre lettre au service de monsieur le ministre. »

Alors Joseph Émile Piton, seul et abandonné de tous, se met à suivre un homme. Pendant des mois, il rase les murs derrière lui, le regarde rentrer chez lui, sortir de chez lui. Il guette ses allées et venues, surveille ses déplacements.

Planté sur le trottoir pendant des heures, il l'observe assis à son bureau, parlant, riant, discutant, faisant son métier. Sous la fenêtre de son appartement, il écoute sa vie privée. Comme s'il voulait tout savoir de cet homme, les moindres détails. Comme s'il avait besoin de s'imprégner de son existence, pour mieux le supprimer.

Une telle préméditation est rare. Elle dure presque deux ans. Dix fois, le « justicier Piton » a la vie de cet homme à portée de sa main : sur le trottoir, au restaurant, devant sa porte. Dix fois il ne fait rien. Ce n'est pas de l'hésitation, mais plutôt une façon de savourer son pouvoir. Ayant décidé de le tuer, il ne veut pas pour autant se contenter d'une exécution discrète. Au fond, il se sent une âme de révolutionnaire, convaincu de la nécessité de supprimer l'oppresseur. C'est pourquoi il lui faut donner à son geste une certaine emphase, et un certain décorum. Pas question d'assassiner cet homme en douce ou de le faire tomber dans un piège. Pas question de l'empoisonner, ou de le poignarder la nuit sans témoin : où serait l'exemple, et comment s'imposerait la justice ? Ce qu'il faut, c'est une exécution publique.

Le 16 septembre 1929, M. Bayle directeur de l'identité judiciaire, homme éminent et respectable, sort de chez lui. Le front haut, le binocle d'or, l'air hautain et souriant, il dit au revoir à sa femme et à ses trois enfants. Les vacances judiciaires sont terminées. L'expert en chef reprend son service.

Voici la lettre de Joseph Émile Piton, expliquant le crime qu'il va commettre :

Cet expert se moquait des juges. J'en avais la conviction, et la confiance illimitée qui lui était dévolue m'effrayait, quand je songeais aux conséquences que cet état de choses pouvait avoir envers mes semblables, plaideurs malheureux par sa faute, ou envers ceux qui auraient pu être victimes de son absence de scrupules. Il me restait une ressource : déposer une plainte contre cet expert pour faux témoignage et complicité de faux. J'étais certain que cette plainte m'aurait mené tout droit au cabanon, où j'aurais pu finir mes jours. L'appréciation de monsieur le juge m'a confirmé pleinement dans cette idée. Entre lui et moi, il n'y avait donc plus à hésiter. Et le dimanche 15 septembre, j'étais heureusement angoissé, quand je vis aux fenêtres ouvertes de son appartement qu'il était rentré.

Le lendemain le drame s'accomplirait. Quand je vis ma victime je n'eus pas la force de bouger, puis tout à coup une force irrésistible s'empara de moi quand je me trouvai tout près de lui et je tirai. Châtiment de l'honneur et du devoir méconnu. Jamais personne ne pourra savoir le bien-être moral et physique que j'éprouvai alors. Après une telle lutte dont la description n'est qu'un pâle tableau, aucune phrase ne pourrait donner l'étendue du bonheur de la libération. Depuis, dans le calme, ma conscience ne m'a jamais rien reproché. Elle est heureusement calmée, mais il est triste d'être obligé d'en arriver là !

En arriver là, c'est attendre que M. Bayle descende de voiture devant le Palais de Justice, salue ses confrères, et monte les premières marches du grand escalier. De trois balles de revolver, le « justicier Piton » soulage sa conscience, comme au théâtre, sur les lieux mêmes où le « traître » a commis son forfait.

Devant les assises de la Seine, pendant trois jours, en janvier 1930, Joseph Émile Piton défend son point de vue. M^e Jean Charles Legrand le soutient, mais c'est lui qui pérore. Il s'intitule champion de l'honnêteté, et il a écrit une longue déclaration qu'il récite, la main sur le cœur, rouge, à la limite de l'apoplexie, étouffé par son « bon droit ». Il énerve tout le monde. Les experts (encore eux), aliénistes ceux-là, ont des conclusions qui le font sauter de rage :

« En dépit d'un orgueil exacerbé qui fait de lui un paranoïaque, cet homme est responsable de ses actes, bien qu'ayant un jugement faux. »

A un juré qui s'inquiète de savoir si l'on peut avoir un jugement faux, et être sain d'esprit, les experts répondent :

« C'est possible et c'est le cas. »

Bien entendu on remonte à la jeunesse de Joseph Émile, et l'impression qu'on en recueille est celle d'un enfant sans défaut, sauf celui de se vouloir dénonciateur de torts...

Quant à l'accusé, il tient d'abord à déclarer qu'il n'a subi cet examen mental que par déférence envers le magistrat instructeur qui l'a ordonné, et il s'acharne à remettre la justice sur le vrai problème : Son contrat de location-vente était falsifié ! Non seulement M. Bayle ne l'a pas reconnu, mais il a détruit par ses expertises toute possibilité de le prouver !

Or, cela justement, c'est exact. Curieusement, les moyens chimiques employés par M. Bayle ont « mangé le papier ». Ils ont même fait plus que « manger ». L'endroit où est inscrit la somme est déchiré. Et, curieusement aussi, le premier expert, M. Vigneron, celui qui affirmait que l'acte était falsifié, n'est plus expert... Lorsqu'il paraît à la barre, il explique :

« J'ai été convoqué par le président du tribunal civil, qui avait trouvé étrange que j'aie communiqué mes conclusions à la partie civile (Piton) avant le procès. J'ai dû donner ma démission. »

Tout cela n'est pas clair. Mais les jurés ne sont pas là pour ça. Ils sont là pour condamner Piton aux travaux forcés, en lui accordant quelques circonstances atténuantes.

M. Dichamp lui, n'est là qu'en témoin, en propriétaire honnête injustement mêlé à ce crime odieux. Lui n'a rien fait de mal. Il n'est pas responsable. Pensez donc, il a eu « la désagréable surprise de se voir menacé de plainte pour spéculation illicite ! »

« Piton ne voulait payer que 2 000 F la table, les chaises et le buffet ! Je lui ai envoyé un huissier, c'était mon droit ! »

Pauvre Joseph Émile Piton, redresseur de torts, « paranoïaque responsable ! »

Un journaliste le rencontre à Cayenne des années plus tard. C'est le pot de terre matricule 50 835, qui s'obstine à chercher le pot de fer...

« Monsieur le surveillant, c'est untel qui s'est emparé de la ration d'untel, tel matricule... au mépris du règlement ! Je suis contraint de vous le signaler... »

Le reporter au bain trouve Émile énervant...

LE GRAPHOLOGUE

Le 30 juin 1962, Lucerne se prépare à une grande fête qui doit rassembler plus de soixante mille personnes. De nombreux officiels ont été invités, qui vont honorer de leur présence les festivités.

Le soir, vers 10 heures, une bombe explose dans l'ascenseur d'un grand restaurant et, en l'espace d'une journée complète, deux, trois, quatre autres engins explosent dans un autre ascenseur, sous une voiture, dans une cave, et de nouveau dans l'ascenseur d'un café. Cinq personnes ont été blessées, dont une grièvement, et il y a plus de 100 000 francs suisses de dégâts.

La police s'interroge sur les raisons de ces attentats : trois d'entre eux se sont produits dans des restaurants ou des cafés et l'on peut penser à une vengeance perpétrée contre des restaurateurs ou des cafetiers — dont les salles sont aussitôt l'objet d'une surveillance discrète.

Certains songent aussi à des actes de déséquilibrés et toutes les maisons de santé en Suisse sont interrogées afin de savoir si des internés ne se sont pas enfuis.

Dès la cinquième explosion, la police a commencé à prendre systématiquement des photos de promeneurs, de badauds, de passants à travers les rues de la ville qui sont soigneusement quadrillées de jour et de nuit et parcourues de voitures-radio.

Les débris des bombes, soumis à examen, révèlent que le procédé de mise à feu n'a pas été bricolé par un amateur, mais acheté tout préparé, et l'on s'apprête à enquêter auprès des marchands d'armes, lorsqu'un champion de tir, propriétaire d'un magasin de fournitures pour chasseurs, informe la police qu'un individu suspect lui a acheté des explosifs. Il semblait peu sûr de lui, pas très vif d'esprit, à un point tel que M. Z, le commerçant, a dû lui expliquer à plusieurs reprises comment manipuler les explosifs qu'il-a achetés justement cinq jours avant le premier attentat. Sur le registre, l'homme a signé Afled Spâni en face de son adresse (qui se révèle fausse). Cependant M.Z se croit en mesure de décrire le suspect : nez fort et bossué, menton en galoche, cheveux taillés en brosse.

Un portrait-robot va être diffusé dans la presse, quand la police amène à M. Z un individu qu'elle vient d'arrêter et dont le signalement correspond à celui donné par le commerçant. Ce dernier le reconnaît immédiatement ! Malheureusement, il s'agit d'un autre client de M. Z, venu un jour avant « Afled Spâni », et qui s'est complaisamment prêté

à cette petite manœuvre. On décide donc de ne pas diffuser le portrait-robot.

Mais une nouvelle bombe explose dans une cave. Aussitôt, la presse écrite et parlée et la population se déchaînent contre la police. Un portrait-robot apocryphe circule dans certains journaux, établi d'après les déclarations de M. Z qui est assiégé dans son appartement. Des témoins se présentent spontanément pour désigner des coupables et tous les hommes au nez fort et bossué, au menton en galoche et aux cheveux en brosse ne se sentent plus en sécurité. Il faudrait des semaines pour vérifier toutes les pistes possibles et le criminel, lui, court toujours.

La police n'a donc comme indice sérieux que la signature d'Alfred Spâni et le fait, rapporté par M. Z, que son client a paru troublé au moment d'écrire son nom et a dit : « Je suis cultivateur, je m'appelle Alfred... » et un mot que M. Z n'a pas compris. Un crayon à la main, il a écrit son prénom, qui d'Alfred est devenu Alfred, et l'on se demande, bien sûr, quel crédit on peut accorder au nom de famille : Spâni, écrit avec un tréma.

En désespoir de cause, la police décide de demander une consultation du graphologue le plus connu de Zurich, M. Litsenow. Quand on lui explique ce dont il s'agit, il ne peut s'empêcher de rire : tout graphologue professionnel a besoin, pour exercer son art, d'au moins une ou deux pages de texte, de préférence écrites à l'encre. Il lui faut, en outre, connaître le sexe, l'âge et le métier du scripteur.

« Et vous ne disposez que d'une signature au crayon ? ajoute-t-il.

— Oui, monsieur, confirme le policier, et, de plus, elle est probablement fausse !

— Et bien, soit, dit Litsenow, je vais vous donner votre consultation.
»

Le jour de son arrivée à Lucerne, la consternation règne dans la ville. La veille au soir, une septième bombe a fait exploser une baraque sur les hauteurs qui dominent l'agglomération. La foule s'est précipitée sur les lieux et la police n'a pu y parvenir elle-même qu'après bien des efforts.

M. Litsenow entre donc dans le bureau du directeur de la police, qui lui montre l'énorme dossier répertoriant toutes les pistes suivies et toutes les personnes suspectées, puis une photographie de la signature « d'Alfred Spâni ».

« Elle est fausse, en effet, remarque M. Litsenow, et ça se voit tout de suite. Il lui manque l'élan, le mouvement général qui caractérise toute signature authentique. Les lettres se succèdent laborieusement et l'on pourrait presque dire qu'elle est " ânonnée ". Cela posé, je préfère

ne pas vous interroger sur les éléments dont vous avez connaissance. Si je me trompe, mon erreur n'en sera que plus évidente. Cependant, j'imagine assez bien votre criminel. Quand vous l'arrêterez, il vous paraîtra sans doute différent du portrait que je vais tracer, mais cela voudra dire qu'il s'est travesti. »

Après un examen approfondi de la signature, lue à l'endroit, puis à l'envers, par transparence, à distance, et enfin de très près, à la loupe, M. Litsenow déclara.

« C'est, sans nul doute, un être primaire, d'intelligence moyenne. Son âge psychique se situerait entre vingt et quarante ans, mais, graphologiquement parlant, je dirais plutôt vingt. Il a dû être un mauvais élève, redoubler toutes ses classes et, à mon avis, c'est un individu fondamentalement instable qui serait de toute manière incapable de signer deux fois de la même façon. Il est illogique dans son comportement, parfois même psychopathe. Il fabrique des bombes, peut-être, mais ce n'est certes pas un technicien. Comme je le crois dénué de persévérance, je pense qu'il n'a pas appris de métier. Il n'écrit manifestement pas beaucoup, il ne peut donc être employé de bureau. Son écriture trahissant des sentiments d'infériorité, une certaine nervosité, je ne l'imagine pas davantage employé de commerce, en contact avec une clientèle. S'il était ouvrier agricole, il ne connaîtrait pas les restaurants élégants de la ville et, comme les usines sont rares à Lucerne, il y a peu de chance qu'il soit manoeuvre. Il s'ensuit qu'il pourrait être ouvrier auxiliaire, magasinier ou quelque chose de ce genre...

« Quant à ses mobiles, compte tenu de son complexe d'infériorité, il doit ressentir le besoin de se faire valoir, et ce besoin est sans doute d'autant plus irrésistible qu'il est refoulé. Pour dissimuler ses tendances profondes, il doit se conformer strictement aux us et coutumes en ce qui touche à l'habillement, aux manières d'être, aux habitudes visibles. Il est même possible qu'il soit d'un commerce agréable dans la mesure où cette attitude ne lui est pas imposée. Cela dit, la vitalité de l'écriture me laisse supposer qu'il doit être robuste, peut-être même athlétique, et qu'il a sans doute pratiqué un sport avec succès.

— Vous voyez autre chose ? » demande le directeur de la police, tout de même surpris du nombre de données fournies par le graphologue.

« Oui. C'est un rusé primaire, mais il n'est pas assez imagitatif pour avoir totalement inventé son nom. Il doit connaître un Alfred, et, dans son trouble, sa maladresse, ou peut-être intentionnellement, il a écrit " Afled ".

— Et son adresse, d'ailleurs rédigée par le commerçant ?

— Il ne l'a pas inventée non plus. Elle doit avoir un rapport avec sa vie ou son entourage. Partant de ces données, on peut imaginer qu'il a eu des parents alcooliques, ou séparés ou même pas de parents du tout. A ce sujet, vous devriez consulter l'Assistance publique et je pense aussi qu'il a pu avoir à faire avec la police pour quelque infraction mineure... »

Quand M. Litsenow quitte le directeur, celui-ci fait aussitôt entreprendre un dépouillement en règle de toutes les dénonciations qui lui sont parvenues. On en retient une demi-douzaine, puis, après élimination, une seule.

Elle concerne un certain Anton Fâhndrich, magasinier de vingt ans, qui aurait déclaré un jour « qu'il allait en faire voir à quelques-uns ». On compare l'écriture de ce garçon avec la signature d'Afled Späni et on leur découvre une curieuse ressemblance, qui provoque l'interpellation du jeune homme.

Les policiers se trouvent devant un beau garçon d'un mètre quatre-vingt-deux, aux cheveux bruns rejetés en arrière, la lèvre ombragée d'une petite moustache, et vêtu très proprement d'un complet sombre et discret. Ses relations le dépeignent comme un homme aimable, rangé, serviable et dans la « maison des jeunes » où il prend ses repas, les religieuses sont entichées de lui. Elles aiment sa propreté, sa complaisance, les petits services qu'il leur rend en faisant, par exemple, la vaisselle pour les aider.

Interrogé, Anton ne fait aucune difficulté pour expliquer qu'il est né en 1942 dans le canton de Zoug et que ses parents, qui avaient des mœurs dissolues, ont fini par se séparer après avoir été plusieurs fois arrêtés par la police. Tout jeune, il a été mis à l'Assistance et a été suivi par des psychiatres à cause de ses mauvais résultats en classe. Vers neuf ans, il s'est mis à voler, et, à seize ans, a commis de petites escroqueries qui l'ont conduit dans une maison d'éducation surveillée d'où il s'est enfui. Par la suite, son goût du vol s'est précisé et il est allé de centre de correction en centre de correction. Il avoue d'ailleurs de nombreux vols dans les magasins de Lucerne et de Zurich. Avant d'être magasinier, il a été ouvrier auxiliaire dans un établissement sis à l'adresse qu'il a justement dictée à M. Z, l'armurier !

Malgré cette coïncidence, il refuse d'admettre les attentats à la bombe, et ce n'est qu'après avoir fait appel à son sens de l'honneur (ceci d'après une suggestion de M. Litsenow) qu'il finit par reconnaître ses actes criminels.

Il explique alors qu'il a ressenti le besoin de se venger de la société en créant des incidents spectaculaires. La grande fête de Lucerne était le moment idéal, la police se donnant entièrement au service d'ordre. Il avait d'abord pensé aux incendies, mais le bruit des bombes, les cris

des gens lui paraissaient autrement exaltants, et il ne fut déçu qu'une fois, lors de son dernier attentat : les sirènes de la police n'étaient pas assez bruyantes. En préparant ses bombes, il faisait preuve de beaucoup de ruse et de sang-froid : il ne transportait jamais ses explosifs dans ses poches, mais dans son dos, sous sa veste, attachés à son cou par une ficelle.

M. Litsenow fut heureux de connaître que le portrait qu'il avait fait du jeune homme était exact dans sa totalité : en effet, Anton avait gagné deux championnats de boxe amateur !

LES SORCIÈRES D'OLIVET

Voilà comment, à partir d'un banal constat d'accident de la route, la police fut amenée à découvrir un crime comme on en commettait il y a deux mille ans.

C'était le 13 février 1957, à 8 heures du matin. Un laitier découvre, dans le fossé d'une petite route qui relie deux localités des environs d'Orléans, un homme à demi-mort, râlant à côté d'un cyclomoteur endommagé. Il prévient aussitôt la gendarmerie la plus proche.

L'adjudant commandant la brigade prend la direction de l'enquête. Après l'évacuation de la victime sur l'hôpital d'Orléans, il procède aux premiers constats. Le corps, le cyclomoteur, le béret et les moufles de la victimes, sont groupés côte à côte dans une flaque de sang. Les moufles sont tachées de sang. En revanche, sur la chaussée, aucune empreinte de pneu, et pas la moindre trace de sang. Les vêtements de la victime sont trempés, vraisemblablement par la pluie nocturne qui n'a cessé qu'à 4 heures du matin. De l'autre côté de la route, on découvre un enjoliveur de phare en aluminium. L'examen des traces de choc du cyclomoteur donne à penser qu'il a été pris complètement par l'arrière.

Mais, le lendemain, tandis que le commandant relit son rapport, son attention est éveillée par l'absence de traces sur la chaussée, et surtout par le fait que la victime et son cyclomoteur sont restés côte à côte, alors que, dans ce genre d'accident, ils sont généralement dispersés. Et s'il s'agissait d'une mise en scène ?

Ces constatations faites, le commandant identifie la victime. C'est un ouvrier de Riffet, qui habite Olivet et dont la femme travaille avec un guérisseur assez connu, un nommé Barnault.

11 heures sonnent. En examinant le fossé, le policier découvre un ongle qui a peut-être appartenu à la victime. Intrigué, il décide de se rendre à l'hôpital d'Orléans pour se renseigner sur la nature exacte des blessures de Riffet. Là, il apprend que Riffet est décédé. Il découvre que le crâne porte des blessures, fort différentes de celles qu'il constate habituellement après une chute sur la chaussée. De plus, l'extérieur des mains porte de nombreuses coupures, et un ongle a effectivement été arraché.

S'agirait-il d'un crime ? La baguette d'aluminium, trouvée sur la chaussée, est identifiée comme un élément de l'enjoliveur avant d'une Dauphine.

A 15 heures : les gendarmes d'Olivet signalent que le guérisseur Barnault, connu pour être l'amant de M^{me} Riffet, la femme de la victime, est possesseur d'une Dauphine. Le commandant fait rechercher le guérisseur, puis il interroge sa maîtresse, la femme de la victime : M^{me} Riffet, trente-cinq ans, un visage émacié avec de grands yeux cernés de bistre, qui « lui mangent la figure » comme disent les gens de la campagne.

Elle déclare que son mari a quitté son domicile la veille au soir, entre 21 h 30 et 22 heures, pour aller dans un village voisin coucher chez ses parents. M^{me} Riffet explique qu'elle n'a été avisée de l'accident que le matin vers 10 heures. Son fils, âgé de seize ans et demi, confirme ses dires.

18 heures : le juge d'instruction fait remettre au commandant une commission rogatoire pour rechercher « les causes de la mort de Riffet ».

19 heures : le guérisseur Barnault, revenu d'un déplacement à Montargis, prévenu qu'on le recherche par sa maîtresse M^{me} Riffet, se présente à la gendarmerie. Il vient avec sa Dauphine. Le commandant remarque des traces de choc à l'avant. L'examen des éraflures l'amène à conclure à un choc récent. La voiture est rapprochée du cyclomoteur, et l'on découvre des concordances troublantes. Certes, la Dauphine est munie de sa baguette d'enjoliveur avant, mais celle-ci paraît plus neuve que le reste des accessoires. Barnault, qui a l'air d'un Pierrot blafard, explique que sa voiture en stationnement a été heurtée cinq jours auparavant, mais qu'il n'y a pas eu de constat, qu'il a quitté Olivet la veille vers 19 heures, pour aller à Montargis chez des amis, M. et M^{me} Goge, et qu'il est resté chez eux de 20 h 30 à 1 heure du matin.

22 heures : la gendarmerie de Montargis annonce, qu'en effet, les époux Goge, dont le mari est gendarme auxiliaire, ont bien reçu la visite de Barnault. Ils confirment les heures : arrivée, 20 h 30 ; départ, 1 heure du matin.

Évidemment, ce témoignage brise quelque peu l'élan des enquêteurs, l'audition de Barnault, qui se déclare absolument étranger à l'affaire, est alors suspendue.

15 février, 9 h 30 : l'expert automobile conclut formellement que c'est la Dauphine de Barnault qui a heurté le cyclomoteur.

11 heures : l'interrogatoire de Barnault est repris, à partir des conclusions de l'expert automobile, et d'une découverte faite par la brigade de Montargis : trois garagistes de la ville ont reçu, dans l'après-midi du 14, la visite du conducteur d'une Dauphine qui a essayé d'acheter une baguette d'enjoliveur-avant, et se déclarent en

mesure de le reconnaître.

11 h 30 : Barnault avoue qu'il a renversé involontairement Riffet en se rendant à Montargis au début de la soirée, et que, pris de peur, il a caché le corps dans le fossé, ainsi que le cyclomoteur.

Midi : les résultats de l'autopsie du corps de Riffet : enfoncement de la boîte crânienne par plusieurs coups d'un instrument contondant; les coupures et l'arrachement de l'ongle proviendraient de ce que la victime a cherché à se protéger en mettant les mains sur sa tête.

Le procureur décide alors de faire entrer en action la police judiciaire.

A 13 h 30, un commissaire et un officier de police arrivent à Olivet. Ils envoient chercher M^{me} Riffet et son fils, dont l'attitude paraît suspecte, et commencent à les interroger à fond.

Au début de la soirée, le fils Riffet, un futur colosse de seize ans et demi, avoue que c'est effectivement Barnault qui, sur les conseils de sa mère, a tué volontairement son père. Il a été mis au courant du meurtre une heure après. Cette confession entraîne les aveux de Barnault, qui fait le récit de son crime. Enfin, M^{me} Riffet, femme de caractère, qui tient longtemps tête, est obligée d'avouer à son tour. C'est un crime apparemment quelconque.

Le 16 février, exploitant les aveux de Barnault; le commissaire interroge les époux Goge et la mère de M^{me} Goge. Le gendarme Goge et sa femme reconnaissent avoir fourni un faux alibi pour Barnault : Barnault est bien venu les voir dans la nuit du 13 février... mais seulement vers 1 heure du matin. Il les a immédiatement avisés du meurtre, ce qui ne les a pas surpris, car ils étaient au courant de sa préparation. Depuis deux mois !

De son côté, la belle-mère du gendarme Goge avoue qu'elle a vu Barnault dans la nuit du crime, et qu'après avoir lavé ses vêtements ensanglantés, elle en a fait un paquet qu'elle est allée jeter dans le canal du Loing.

De toute façon, les rôles étant distribués, c'est maintenant au juge d'instruction d'intervenir, pour déterminer les mobiles et les responsabilités, et permettre ainsi aux jurés de se faire une opinion sur le degré de culpabilité des différents protagonistes.

Jusque-là, les gendarmes ont mené leur enquête avec ordre et méthode. Nous sommes tous en 1957, entre contemporains, dans un monde rationnel. Or, brusquement, le juge d'instruction va se retrouver mille ans en arrière, dans l'univers de la sorcellerie.

« Pourquoi avez-vous tué Riffet ? demande le juge à Barnault.

— Parce que j'avais un cercle autour de la tête. Je ne pouvais pas me guérir. J'ai donc pensé que j'étais envoûté.

— Vous me prenez pour un imbécile, ou quoi ?

— Non.

— Alors, vous êtes fou ! »

Barnault secoue sa bonne tête, où l'intelligence brille surtout par son absence.

« Avouez tout de même que c'est étrange, dit le juge... Comment cette idée vous est-elle venue ?

— A cause de la mort de la sœur de Simone. C'était un maléfice.

— Et pourquoi pas une maladie comme tout le monde ?

— Les médecins ne comprenaient rien à sa maladie. Et, chez nous, on fait de la sorcellerie depuis toujours.

— M. Riffet aussi ?

— Bien sûr.

— Et pourquoi vous aurait-il envoûté ?

— Ben, voilà, monsieur le juge, tout a commencé lorsque je me suis aperçu que Simone avait le " fluide ". Alors je lui ai dit de s'entraîner en desséchant des morceaux de viande ou de poisson, parce que si l'on réussit avec la viande et le poisson, on peut passer aux animaux et puis aux malades. »

Imaginez la tête du juge qui se permet encore de plaisanter :

« Et les talents de la jeune M^{me} Riffet vous sont apparus bientôt si éclatants, que vous en avez fait votre associée, puis votre maîtresse... Qu'en a pensé son mari ?

— A mon avis, il a dû le savoir. Il s'est fâché, mais il ne nous a rien dit : il nous a jeté un sort.

— C'est aussi votre avis, demande le juge à Simone Riffet ?

— Oui. Il y avait une ambiance telle que je ne me contrôlais plus. J'avais l'impression de me heurter toujours à des forces contraires. Je ne voyais pas comment lutter...

— Moi je perdais la mémoire, dit Barnault, Simone sentait comme des piqûres d'épingle sur tout le corps... Parfois son mari saupoudrait les murs d'une poudre mystérieuse qui renfermait de terribles vertus magiques. D'autres fois, il dérobaient le linge sale de Simone et projetait en direction de Simone les " ondes mauvaises ". Et puis, il avait trouvé une alliée, car ma femme s'était mise aussi à nous envoûter. C'est ce que j'ai expliqué à Simone: la magie noire s'est toujours pratiquée en famille ! »

Tête du juge d'instruction. Il est persuadé qu'ils essaient de se faire passer pour plus bêtes qu'ils ne le sont. Après tout, c'est un excellent

mode de défense: s'ils réussissent à convaincre les jurés que Riffet menaçait leur vie par des pratiques de sorcellerie, ils bénéficieront de circonstances atténuantes.

Mais le juge va courir de surprise en surprise. Voici ce qu'un témoin lui raconte:

« Barnault, dit le témoin, voulait savoir si sa femme était vraiment l'alliée de Riffet. Alors il m'a demandé d'aller surveiller la ferme de sa femme pendant la nuit, et de lui dire tout ce qui s'est passé. Alors je me suis posté dans un bosquet et j'ai observé. J'ai vu derrière les vitres des ombres qui passaient et qui avaient l'air de faire des choses bizarres. Et puis, tout d'un coup, j'ai été environné d'une nuée de crapauds. Il y en avait tellement que j'ai dû m'enfuir. A coup sûr, monsieur le juge, j'avais été repéré.

— Qu'est-ce que vous avez fait ?

— Et bien, j'ai couru chez Barnault... J'étais affolé. Je l'ai réveillé. Je lui ai dit: " Tu ne te trompais pas. Ta femme aussi vous envoûte. "

— C'est tout?

— Oh non, monsieur le juge. A la suite de cette aventure, j'ai eu des tas d'ennuis. J'ai attrapé la furonculose. Ma vache est tombée malade: le lait caillait dans les pis. J'ai failli perdre un cheval. Et, pendant longtemps, j'ai eu des douleurs à la gorge.

— Qu'est-ce que vous en avez conclu?

— Et bien, on avait tous compris, monsieur le juge, que la femme de Barnault disait des messes noires sur un autel qu'elle avait installé dans sa chambre. »

Le juge, de plus en plus perplexe, entreprend alors de vérifier la réalité des démarches que Barnault prétend avoir entrepris pour se désenvoûter, lui et sa maîtresse.

Il est exact qu'il est allé déposer de la poudre devant la porte de sa femme.

Il est exact que Simone et lui portent un sachet contenant de la limaille de fer et du soufre.

Il est aussi exact qu'il a fait monter le lit de Simone sur du caoutchouc et disposer des barres de métal dans la chambre.

Il est encore exact que toutes ces pratiques restant sans résultat, Barnault s'est adressé à des spécialistes.

Il a fait venir des prêtres, car l'exorcisme est prévu par l'Eglise. Encore faut-il que les cas de « possession » soient évidents! Les ecclésiastiques sont venus, et ils ont haussé les épaules. Barnault a

consulté alors un « devin » qui lui a envoyé un ancien séminariste, lequel a prononcé quelques paroles mystérieuses, avant de s'en aller. Mais les esprits, eux, sont restés.

Le juge voit tout le monde, même le radiesthésiste à qui Barnault a écrit, et qui lui a envoyé du sel. « Je lui aurais tout aussi bien envoyé une pomme de terre ou un poireau », déclare froidement le radiesthésiste.

Un autre « mage » de Perpignan a conseillé à Barnault de prier. Un célèbre « devin » de Paris lui a demandé une fortune pour venir. Barnault en conclut:

« Nous sommes pris par le sang. Il n'y a plus rien à faire. Nous sommes perdus... »

En revanche, un détail choque le juge d'instruction : ni chez Riffet, ni chez Barnault, ni chez sa femme, il ne trouve un seul livre de « magie noire ». Pourtant, chacun vous le dira, on ne s'improvise pas sorcier. Les dons ne suffisent pas. Tous ceux qui pratiquent la sorcellerie sont convaincus qu'elle est une science. Et puis, il semble bien que le malheureux Riffet, malgré les déclarations du meurtrier et des témoins, soit resté totalement en dehors de ces pratiques.

Alors, que conclure de tout cela! Les coupables croient-ils réellement avoir été envoûtés? Font-ils semblant de le croire? Ont-ils fini par se convaincre, après avoir convaincu leur entourage?

Le 22 avril 1958, s'ouvre à Orléans le procès des sorciers d'Olivet. Va-t-on savoir enfin la vérité? Et qu'est-ce que les jurés du vingtième siècle vont en penser?

Voici devant les jurés, M^{me} Goge, la femme du gendarme qui a menti aux gendarmes ! Elle déclare avoir cru à des paroles en l'air. Quand Barnault et Simone lui disaient: « Ça ne peut plus durer comme ça! » elle répondait : « Surtout, ne faites pas de blagues. » Et sa conscience était en repos. Puis, quand elle apprit, que Riffet, blessé, gisait agonisant dans un fossé, elle ne bougea pas, ni pour lui porter secours, ni pour alerter les gendarmes: « J'étais paralysée par la peur », dit-elle pour se justifier.

Son mari, larmoyant, bien que gendarme auxiliaire, prétend que peu de temps avant le crime il avait prévenu la gendarmerie des pratiques étranges auxquelles se livraient les sorciers, et que cela équivalait à dénoncer le crime.

« Peut-être, dit le président, mais lorsque vous avez su que le crime était commis, vous n'avez pas bronché pour prêter assistance à la victime!

— On m'a dit que Riffet était " culbuté ". Quand on est " culbuté ", on peut se relever. Moi, ça m'est arrivé, mon président, pas plus tard qu'il y a deux mois. Une auto m'a " culbuté " sur la route. Je suis pourtant ici aujourd'hui.

— Dites-moi, poursuit le président, votre femme et votre fille ont été soignées par Barnault ?

— Oui, mon président.

— Et votre fille, Nicole, était bien sa maîtresse?

— C'est-à-dire, mon président, qu'il l'avait violée.

— Vous savez, Goge, on ne ferre pas un baudet qui trotte », répond le président.

On produit ensuite un témoin nouveau, une petite dame aux cheveux gris, coquette, calme et précise. Elle s'appelle M^{me} Pan, et elle est cartomancienne. M^{me} Pan, qui est infiniment respectable, a, sans le vouloir, tué Riffet. Au printemps 1956, elle a reçu la visite de Barnault et de sa maîtresse, qui lui ont présenté deux enveloppes fermées, en lui demandant quelle destinée contenait chacune d'elles. M^{me} Pan a interrogé les cartes.

« Quand je fais les cartes, dit-elle, j'y ajoute ce que me suggèrent les images qui me visitent à ce moment-là. Or, ce jour-là, le visage d'une amie, morte dans un accident automobile, s'imposait à moi. C'était formel. Il y avait un accident pour une de ces enveloppes. Mes deux clients sont revenus deux mois plus tard, avec une photo de M. Riffet, et les cartes ont été également formelles. Or, il se trouve que M. Riffet a justement été blessé, peu après, dans un premier accident de la circulation. Aussitôt, sa femme s'est précipitée chez moi: " Va-t-il mourir? " J'ai répondu: " Non, ce n'est pas pour cette fois. " Un autre jour, c'est M. Barnault qui est venu tout seul, car M^{me} Riffet était au chevet de son mari malade. Il voulait savoir si cette maladie aurait une issue fatale, et j'ai bien vu que non. Enfin, la dernière visite se situe le 11 février 1957. Je leur fais les cartes. Aussitôt je m'écrie: " Oh ! la, la!... Quel procès! Quel ramadan ! Et je vois des journalistes, la radio! " Comme je pensais qu'on allait leur intenter un procès comme guérisseurs, je leur dis: " Prenez donc M^e Floriot, il est très bon pour ça. Et prenez donc aussi M^e Wedrychowsky ". »

Dans le prétoire, il y a un moment de stupeur ! Car ils sont là! Tous les deux: M^e Floriot et M^e Wedrychowsky, au rendez-vous que les cartes leur ont assigné. Outils du destin, ils sont en effet les avocats des accusés.

Voilà donc l'explication! La mort violente de Riffet était dans les cartes, mais aussi dans les esprits: dans celui de Christian Riffet, le fils de la victime, dans celui de sa sœur et de son mari, dans celui des

amis du ménage, du gendarme Goge, de sa femme, de sa mère. M^{me} Pan les avait tous convaincus que Riffet devait mourir ainsi. Cette idée s'était si bien imposée à eux, qu'un jour, Barnault a fini par donner un coup de pouce au destin, à l'aide d'un coup de clef à molette.

La mort de Riffet était tellement bien écrite dans les cartes, que, lorsqu'il a été « culbuté », comme ils disent tous, personne ne s'est étonné. Christian se précipite seulement chez la cartomancienne :

« Est-ce que vous croyez que ma mère sera inquiétée? Barnault est à la police. Il est tellement bête qu'il est capable de tout avouer. »

« Messieurs les jurés, dit M^e Floriot, n'essayez pas de juger cette affaire exceptionnelle avec vos raisonnements de gens sensés. Que ma cliente ait souhaité la mort de son mari, ce n'est pas niable. Qu'elle ait conforté Barnault dans la conviction qu'il fallait le faire disparaître, c'est très probable. Mais, si elle ne s'était pas crue envoûtée, elle n'aurait pas pendant des mois fait des pèlerinages, des neuvaines; elle n'aurait pas mis dans la confiance de ce malheur, vrai ou supposé, tant de mages, de cartomaciens, d'exorcistes de toute farine, en avouant son droit de voir disparaître celui qui était le véhicule d'un mauvais sort, venu d'on ne sait où! Ce Riffet, qui n'était pas un mari bien gênant, puisqu'il passait ses journées à l'usine, et ses nuits chez son beau-père. »

C'est à M^e Albert Naud que revient la tâche écrasante de défendre le meurtrier :

« Messieurs les jurés, dit-il, je vois bien les motifs qu'aurait eus, par exemple M^{me} Riffet, de se débarrasser de son associé Barnault, qui n'était pas très exact dans ses comptes; ceux qui auraient pu pousser Riffet à supprimer Barnault, ceux qui auraient pu inciter Goge à tuer l'homme qui avait suborné sa fille. Mais, dans cette affaire, le seul qui n'avait aucun grief contre personne, c'est justement l'accusé. Il a tué, mais son acte ne peut s'expliquer que par la raison qu'il nous donne: il s'est cru envoûté, sans rémission; et personne ne pouvait le secourir puisqu'aujourd'hui on ne brûle plus les sorciers. On peut croire, ou ne pas croire, aux forces surnaturelles, mais il est indéniable que 90 p. 100 de l'humanité y croient, sous une forme ou sous une autre. Mon malheureux client a consulté une foule de gens, et jusqu'à des hommes d'Église! Et personne, absolument personne, ne lui a dit: " Tout ça, ce sont des billevesées. Ne croyez plus à ces diableries et retournez tranquillement chez vous. " Au contraire, tout le monde a fortifié son idée fausse, en lui donnant tous les moyens connus d'exorciser sa peur. Il a tué, c'est vrai, mais il a tué sous l'empire d'une force dont il était le jouet. Et il est allé raconter son forfait à tout le monde ? Vous ne pouvez pas ne pas lui accorder votre indulgence, c'est-à-dire, les circonstances atténuantes. »

Après deux heures de délibérations, la Cour rend son verdict: travaux forcés à perpétuité pour Barnault et sa complice, deux mois de prison avec sursis aux époux Goge.

BERTILLON CONTRE BERTILLON

C'est l'une des moins connues du grand public, et pourtant l'une des plus sensationnelles enquêtes que la police ait jamais menée. Il s'agit d'un dossier historique, sur le plan strictement policier.

Bien qu'il date de 1902, nous nous inspirons surtout, pour le présenter, d'une mise au point faite en 1950 par le Dr Charles Sannie, professeur au museum d'Histoire naturelle, directeur de l'Identité judiciaire.

En fait, il n'est pas un élève inspecteur de police qui ne doive connaître cette histoire. Elle est devenue un classique...

Un homme au visage pâle, maigre, triste et froid ; les mouvements lents, la voix sans timbre. Il souffre de troubles digestifs, d'insupportables crises de migraine, saigne du nez. Inaccessible et renfermé, il froisse son entourage. Il est aussi taciturne, méfiant, sarcastique, terriblement rancunier, agaçant par son pédantisme excessif, absolument insensible aux joies esthétiques de la vie. Dépourvu de tout sens musical, il compte pendant son service militaire, les notes émises par la trompette pour distinguer la sonnerie du réveil de celle de l'appel. Un de ses amis avoua plus tard qu'il avait un « caractère particulièrement désagréable. »

A trois reprises renvoyé des meilleures écoles françaises à cause de ses progrès insuffisants et d'une conduite inqualifiable, il a été congédié par une banque après trois semaines de stage seulement, et n'a connu aucun succès en tant que précepteur en Angleterre. Enfin il n'a pu obtenir le poste d'auxiliaire de la préfecture que grâce aux relations de son père. Pourtant cet homme va révolutionner les méthodes policières du monde entier: il s'appelle Alphonse Bertillon.

Les choses les plus simples ne sont pas toujours les plus anciennement connues. Ainsi a-t-il fallu plusieurs millénaires pour que quelques savants observent que certaines dimensions du corps humain, très variables d'un individu à l'autre, sont, par contre, constantes chez un même individu à partir d'un certain âge. Il a fallu encore plusieurs siècles pour tirer parti de cette observation. Jusqu'au siècle dernier, on savait décrire un personnage en disant qu'il était grand ou petit, qu'il avait les yeux bleus ou noirs, qu'il avait une petite ou une grosse tête, de petites ou de grandes mains, mais on ne s'était jamais avisé qu'à partir de l'âge adulte, tout cela pouvait être mesuré, noté et qu'il en résultait un signalement quasiment définitif.

Jusque-là, la police n'avait donc aucun moyen rationnel d'identifier

une personne autrement que par son nom et, comme il était facile de changer de nom, les malfaiteurs pouvaient s'en donner à cœur joie.

C'est alors que vers 1880, Alphonse Bertillon, devenu chef du service de l'Identification à la préfecture de police, prend l'habitude, chaque fois qu'un individu est arrêté, de noter son signalement sur une fiche, en adoptant à côté du classement alphabétique, un classement anthropométrique: mesures osseuses, longueur et largeur de la tête, taille, envergure, *etc.* C'est, dès le début, une véritable révolution dans les méthodes policières, car Alphonse Bertillon arrive à reconnaître chaque mois, parmi les gens ayant déjà subi des condamnations, trente à quarante individus qui avaient réussi à changer de nom, et se croyaient à l'abri. Son système, qu'on appelle le « bertillonnage » se répand dans le monde entier.

Pourtant le « bertillonnage » n'est pas la panacée universelle; s'il permet à la police d'identifier un individu, encore faut-il que celui-ci soit déjà passé entre ses mains, pour que l'on puisse comparer ses mensurations avec celles figurant sur ses fiches anthropométriques.

Nous sommes le 17 octobre 1902. Vers 10 heures du matin, un homme bien mis, mais pâle et essoufflé, se présente au commissariat du quartier Saint-Honoré à Paris.

« On a tué Joseph! » dit-il au comble de l'affolement.

Le policier, sans s'émouvoir, dévisage son interlocuteur.

« Qui êtes-vous ? »

— Je suis M. Alaux, chirurgien-dentiste. Mon cabinet est au 157 de la rue du Faubourg Saint-Honoré...

— Bien, je vous écoute, dit posément le policier.

— Voilà! Il y a quelques instants, je suis entré dans mon appartement et j'ai trouvé Joseph couché sur le dos... mort!

— Procédons méthodiquement, s'il vous plaît. Qui est Joseph ?

— C'est mon domestique.

— Joseph, ce n'est pas un nom.

— Pardon. Il s'appelle Reibel, Joseph Reibel.

— Comment savez-vous qu'il est mort?

— Il ne donne plus aucun signe de vie. Il ne respire plus, son cœur ne bat plus.

— Pourquoi pensez-vous que c'est un assassinat?

— Je crois que plusieurs meubles ont été fracturés.

— On vous a volé?

— Je n'ai pas pris le temps de vérifier, mais je le pense! »

Le jour même, alerté par le commissaire de police, le juge d'instruction, M. Joliot, se rend sur les lieux du crime. Il est accompagné du Dr Socquet, médecin légiste, de M. Cochefer, chef des services de la Sûreté, et de M. Bertillon, chef du service de l'Identité judiciaire. Ces quatre messieurs très sérieux, en guêtres, pardessus et gibus, entrent dans le cabinet du dentiste, qui les accompagne. Des policiers en uniforme veillent sur le palier.

Dans une petite pièce dite de la « caissière », où se tient normalement une employée du dentiste, le cadavre d'un homme de quarante ans environ, les moustaches en guidon de bicyclette, la bouche ouverte, est assis sur le parquet luisant de cire. Il semble regarder les quatre enquêteurs : appuyé, le dos contre une chaise, il fait face à l'embrasure de la porte, les jambes allongées, la chemise en partie sortie du pantalon. Une serviette est nouée autour de son cou. Le médecin se penche sur lui. Les joues et le nez portent plusieurs petites égratignures, probablement faites par les ongles de l'assassin.

Aucun doute, il s'agit d'un crime. Le médecin légiste surpris, se penche encore un peu plus sur le cadavre, car il ne voit pas ses dents.

« Le malheureux m'avait demandé de lui faire un dentier », dit le chirurgien-dentiste. En effet, le dentier, déplacé, se trouve au fond de la bouche.

« Il a probablement été étranglé », dit le médecin légiste.

Le procureur, qui entreprend la visite des lieux, découvre dans la cuisine les traces d'un repas pour une seule personne. La vaisselle sale ne comporte qu'une assiette et qu'une seule tasse. Sur la table, une bouteille de rhum, largement entamée, et une boîte de cigares. Dans l'évier, un torchon taché de sang mêlé d'un liquide blanchâtre, peut-être de la salive. Dans ce cas il aurait pu servir à étouffer la victime. Enfin, pendue à une patère, une blouse blanche maculée de sang.

Alphonse Bertillon sort le matériel photographique de l'époque, le pied en bois, l'énorme boîtier à soufflets, le jeu de plaques, etc., et commence à photographier le cadavre.

Pendant ce temps, le procureur passe dans le cabinet du dentiste, constate au passage qu'un secrétaire et diverses vitrines ont été fracturés. Soudain, il montre au chirurgien-dentiste des clés posées sur une cheminée.

« A qui sont ces clés?

— Ce sont les clés des meubles. C'est le trousseau de Joseph.

— Est-il normal qu'elles soient là?

— Non, Joseph les portait toujours sur lui. »

C'est donc probablement le meurtrier qui les a abandonnées sur cette cheminée. Dans ce cas, les effractions sont, du moins pour certains meubles, simulées.

Par contre, passant dans le grand salon, le procureur reste en arrêt. Une vitrine à deux corps occupe le milieu d'un panneau. Le bas du meuble est plein mais le haut est fermé par une porte vitrée à deux battants.

Le procureur appelle alors Alphonse Bertillon. C'est lorsque celui-ci entre dans le grand salon que commence véritablement l'affaire Scheffer.

Alphonse Bertillon a, en effet, un coup au cœur en voyant ce meuble, car la vitre du battant droit est brisée, et sur la portion de verre encore en place, on remarque des empreintes de doigts très apparentes. Alors s'engage un dialogue que l'on peut reconstituer ainsi:

« Qu'en pensez-vous, monsieur Bertillon? demande le procureur.

— Ces traces de doigts sont particulièrement nettes, n'est-ce pas M. Bertillon ? insiste le procureur.

— Oui... », doit répondre M. Bertillon.

Mais son visage à ce moment est soucieux, car les empreintes sont son obsession, son cauchemar, son pire ennemi, la ruine de ses efforts.

En effet, dès 1880, des isolés ont tenté d'identifier des individus par leurs empreintes digitales. En Argentine, en 1892, puis en 1893 à Paris et à Lyon, des spécialistes ont insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à utiliser le système des empreintes digitales en lieu et place du « bertillonnage », puisqu'il est démontré que les empreintes digitales ne se modifient jamais, et qu'elles sont pourtant toutes différentes d'un individu à l'autre. Alphonse Bertillon, très autoritaire, dogmatique, reste persuadé de la supériorité de sa méthode anthropométrique face à la méthode digitale (on l'appelle dactyloscopique) trop minutieuse. Pourtant il craint de voir sa méthode supplantée par la méthode des empreintes et c'est à contrecœur, sans conviction, qu'il a décidé en 1894 d'ajouter sur ses fiches anthropométriques l'empreinte des quatre doigts de la main droite, puis, en 1900, l'index de la main gauche.

Il n'y croit pas. D'ailleurs, il faut bien le reconnaître, jamais jusqu'alors on n'a réussi à identifier un coupable avec ses empreintes digitales. Il faut comprendre aussi que jusqu'alors personne n'a imaginé qu'on puisse identifier un individu absent, que ce soit par le « bertillonnage » ou les empreintes: absent, c'est-à-dire un individu que la police n'a pas sous la main, au moment de l'enquête, pour prendre ses mensurations. Personne n'a songé en somme, même en ce qui concerne les empreintes, à utiliser un fichier. Mais ce jour-là, dans le salon de ce dentiste, devant cette vitrine brisée, devant ce qu'on

appelait alors « des marques de doigts » nombreuses et très nettes, une évidence s'impose à Bertillon. Peut-être pourrait-il reproduire ces empreintes. Les comparer avec celles qui figurent sur ses fiches, et retrouver le coupable parmi les récidivistes. Alors on aurait réalisé l'impossible: retrouver un coupable qui se croit hors d'affaire, qui croit n'avoir laissé derrière lui aucune preuve, aucun indice.

Mais s'il parvient à réaliser ce miracle, ce sera la fin du « bertillonage », sa chère invention dont il est légitimement fier. Car la preuve serait faite de la supériorité de la méthode dactyloscopique.

Que va donc faire Bertillon? L'irascible, autoritaire et dogmatique Bertillon!

Dès le lendemain de la découverte du crime, une enquête serrée est entreprise. Bien entendu on commence par interroger les voisins. Dans l'appartement du dessus, une domestique déclare:

« Si j'ai remarqué quelque chose d'anormal ? Et comment! Hier après midi, j'ai entendu, en dessous, des hommes qui parlaient très fort, et puis des cris étouffés.

— Vers quelle heure?

— Ça a commencé vers 6 heures du soir et ça a duré longtemps, puisque je les entendais encore pendant que je servais Monsieur et Madame. »

La maîtresse de maison confirme les affirmations de la domestique, ajoutant:

« Les bruits ont dû cesser vers 8 heures, mais ils ne m'ont qu'à moitié surprise.

— Tiens, et pourquoi?

— Ce Joseph, le domestique de M. Alaux, était une personne assez bizarre...

— En quoi était-il bizarre?

— Disons qu'il fréquentait des personnes qui avaient un " genre ".

— Pourriez-vous me préciser quel genre?

— Et bien, puisque vous voulez tout savoir, il ne fréquentait que des hommes. »

Quant aux voisins du dessous, ils ont été surtout frappés, entre 6 heures et 8 heures du soir, par des allées et venues intempestives.

« Ma femme et moi-même, dit le voisin du dessous, nous nous sommes même regardés un moment en nous demandant si ce bruit allait continuer. J'allais donner des coups de balai au plafond lorsque le bruit a cessé.

— Vous connaissiez ce Joseph, le domestique de M. Alaux?

— Je l'ai entrevu assez rarement. Nous ne fréquentons pas le même escalier. Lui utilisait l'escalier de service.

— Bien sûr... Rien ne vous choquait dans son attitude?

— Il était toujours correctement habillé, très poli.

— N'avez-vous rien remarqué d'étrange dans son comportement, dans ses fréquentations, par exemple?

— Il était peut-être un peu précieux. C'est tout ce que je puis dire car je ne m'intéresse pas au comportement des domestiques. Vous devriez plutôt interroger le concierge. »

Pour le concierge, il ne fait aucun doute que Joseph, la victime, avait des moeurs « inavouables » (à l'époque). De plus, le concierge affirme ne pas avoir quitté sa loge de tout l'après-midi, de sorte qu'il a contrôlé toutes les entrées et les sorties de l'immeuble. Comme M. Alaux, le chirurgien-dentiste, ne donnait pas ce jour-là de consultations, il n'a constaté l'entrée et la sortie d'aucun étranger. Interrogés à nouveau, les voisins du dessus et du dessous sont d'accord pour affirmer n'avoir pas entendu la sonnette d'entrée de l'appartement du dentiste, à laquelle ils sont très accoutumés.

Il semblerait donc que l'assassin soit une personne fréquentant habituellement l'immeuble et ayant libre accès à l'appartement du chirurgien-dentiste. Ce dernier est interrogé sur les fréquentations de son domestique.

« Eh oui, quoi! Joseph avait sans doute des moeurs particulières. Mais cela ne nuisait en rien à son travail. Il était sérieux, poli et méticuleux. Je n'avais rien à lui reprocher, et sa façon de vivre ne me regardait pas.

— Mais avez-vous remarqué quoi que ce soit d'inhabituel dans son comportement, les derniers jours ?

— Non.

— N'a-t-il pas eu de fréquentations nouvelles?

— Peut-être... en effet. Il y a quelques jours, Joseph a reçu un homme qu'il m'a présenté sous le nom de Georges en me disant que c'était un parent.

— Et c'était vrai?

— Probablement pas, mais je n'ai pas cherché à savoir. Ce... " parent " était de toute évidence un pédéraste invétéré.

— Pouvez-vous me le décrire ?

— Certainement, car il est venu plusieurs fois. C'est un homme de taille plutôt avantageuse, cheveux châtons, visage assez rond, nez assez fort, la moustache en croc. La dernière fois que je l'ai aperçu, il avait un costume Prince de Galles marron.

— Quel âge ?

— Je lui donnerais environ vingt-huit ans. »

Voilà donc les policiers parisiens se mettant à chercher dans leurs souvenirs un barbu de grande taille à la moustache en croc, pédéraste notoire et s'appelant Georges. On interroge les indicateurs, on effectue quelques rafles, tout cela sans succès.

C'est alors que réapparaît Alphonse Bertillon, dans une scène restée mémorable.

Le crime a eu lieu le 16 octobre 1902 entre 6 heures et 8 heures du soir. C'est le 24 octobre, donc une semaine jour pour jour après la découverte du cadavre, qu'Alphonse Bertillon demande à être reçu par le juge d'instruction. Dès son entrée dans le bureau du magistrat, Alphonse Bertillon, calme, silencieux et assez pâle, lui tend un rapport dactylographié.

Ce rapport, à en-tête de la préfecture de police, direction générale des Recherches, service de l'Identité judiciaire, vu et annexé par le commissaire de police du quartier, nous l'avons eu sous les yeux. Il est intéressant d'en citer quelques extraits, car c'est un document unique à plusieurs titres.

« Le 17 courant, j'ai été chargé par M. Joliot, juge d'instruction, de photographier l'appartement situé au numéro 157 de la rue du Faubourg Saint-Honoré où un crime avait été commis sur la personne d'un sieur Reibel, domestique au service de M. Alaux, dentiste. Au cours de cette opération, j'ai été amené à reprendre des empreintes de doigts assez apparentes sur un carreau d'une vitrine du salon de M. Alaux.

« Les empreintes dont il s'agit avaient pu être laissées soit par l'assassin présumé, soit par sa victime, soit enfin par une personne quelconque ayant pénétré dans le salon de M. Alaux.

« Dans l'impossibilité matérielle de vérifier la dernière hypothèse je n'avais à m'occuper que des deux premières, ce qui me permit tout d'abord de constater que les empreintes inconnues n'avaient aucune analogie avec celles de la victime. Dès lors les recherches se trouvaient limitées aux répertoires anthropométriques. Effectuées avec le plus grand soin, elles ont fait découvrir une fiche concernant un nommé Scheffer Henri Léon, âgé de vingt-quatre ans, mesuré le 9 mars dernier alors qu'il était inculpé de vol et abus de confiance, et dont les empreintes digitales concordent, d'une manière frappante, avec celles relevées sur le lieu du crime. Afin d'en faciliter la comparaison, j'ai fait agrandir ces documents à une échelle supérieure de quatre fois à la grandeur naturelle et le rapprochement des épreuves apparaît alors avec la plus grande netteté. Ci-joint une reproduction des pièces mentionnées au présent rapport. »

Les reproductions montrent d'abord une fiche anthropométrique où l'on voit de profil et de face un homme barbu à la moustache en croc, le dénommé Henri Léon Scheffer. La fiche comporte toutes sortes d'indications : la taille, l'envergure, la hauteur du buste, toutes les mensurations de la tête, la longueur des pieds, des doigts, des bras, la couleur de l'iris, la dimension et la forme des yeux, son âge: vingt-quatre ans, son âge apparent: vingt-huit ans, la couleur des cheveux, de la barbe, l'implantation de celle-ci, *etc.* Bref, ce que l'on appelle le « bertillonnage ». Sous cette fiche ont été ajoutées l'empreinte du pouce, de l'index, du médius et de l'annulaire droit. Le dossier comporte, en plus de la fiche, des photos agrandies de ces mêmes empreintes

comparées avec celles qu'Alphonse Bertillon a relevées sur la vitre de la vitrine du grand salon. Les points de similitude entre ces empreintes sont soigneusement signalés par un petit trait, numérotés et relevés dans la marge. Il y en a plusieurs pages. Le rapport d'Alphonse Bertillon conclut :

« Il appert que les empreintes digitales photographiées par nous sur la vitre brisée dans un des salons de M. Alaux correspondent exactement à celles que le pouce, l'index, le médius et l'annulaire de la main droite du nommé Scheffer auraient pu occasionner. La position respective des traces de doigts imprimées sur les deux faces opposées de cette vitre, à savoir: celle du pouce sur la face extérieure, et celle de l'index, du médius et de l'annulaire sur la face intérieure de la vitrine fracturée, démontre incontestablement que l'apposition de ces empreintes a été faite après le bris de la susdite vitre. »

Signé: le chef du service de l'Identité judiciaire :

Alphonse Bertillon.

Ainsi donc, pour la première fois dans l'histoire de la police du monde entier, un homme prétend avoir identifié formellement un criminel, grâce à ses empreintes digitales. Si cet homme a raison, c'est la fin du système anthropométrique considéré jusqu'alors comme l'outil n° 1 de la police. Et l'auteur de cette tentative n'est autre que l'inventeur de ce système anthropométrique: le « bertillonnage »... Alphonse Bertillon lui-même, qui de ce fait déclare son système démodé!

Les photographies du dénommé Scheffer sont reconnues par le mécanicien dentiste de M. Alaux comme ressemblant fort au dénommé Georges et par les inspecteurs des mœurs comme étant le portrait d'un pédéraste fort connu de leurs services. Quelques jours plus tard, la saisie d'une lettre à la poste révèle la présence du dénommé Scheffer à Marseille. Il est sur le point d'être arrêté dans cette ville, lorsque à bout de ressources, il vient lui-même se constituer prisonnier et tout avouer.

Le retentissement de cette affaire fut très grand. Un journal humoristique de l'époque, L'Assiette au beurre, lui consacre sa couverture.

On y voit un Bertillon caricatural en redingote et haut-de-forme, moustache, barbe et binocles, examinant à la loupe des empreintes de doigts sur un mur couvert de grafiti, avec ce commentaire: « Un assassin laisse toujours des traces quelque part. »

Cette date du 14 octobre 1902 marque en effet l'abandon progressif du « bertillonnage » et l'introduction des empreintes digitales comme seule preuve dans l'instruction criminelle. Contrairement à ce qu'on croit généralement le système des empreintes n'est pas l'invention de Bertillon. Il est le premier à l'avoir appliqué, bien que n'y croyant guère et lui préférant son système de mesures anthropométriques.

Bel exemple d'autocritique et d'honnêteté intellectuelle...

L'AFFAIRE JOSÉPHINE

En ce moment même doit vivre, quelque part en France, une jeune femme de trente ans qui connaît cette affaire. Mais il est possible aussi qu'elle l'ignore. Dans ce cas, nous ne voudrions pas la lui révéler. Et comme elle porte peut-être encore le nom d'une célèbre accusée, nous ne voudrions pas que les gens qui l'entourent établissent un rapprochement s'ils ne l'ont déjà fait.

Pour ces raisons, nous ne pouvons fournir ni les noms exacts des personnages, ni des noms de lieux trop précis. Nous pouvons révéler que ce dossier extraordinaire s'est ouvert en 1945 dans un petit village des environs de Bordeaux. Nous ne porterons de préjudice à personne si certains se souviennent de l'affaire, qui fut très célèbre en son temps.

La pharmacie Frémont fait l'angle des deux rues principales d'un village sans histoire. Un immeuble sans étage, une devanture moderne pour l'époque, style 1930.

M. Frémont, propriétaire de cette pharmacie, a soixante-seize ans. Il est à demi-aveugle. Lui, sa femme et son fils qui est médecin et a trente-six ans, sont estimés dans le village, et certainement à juste titre.

Le drame va frapper cette famille d'une manière inattendue.

En septembre 1945, M^{me} Frémont achète des champignons chez l'épicier du village. En même temps qu'elle, M^{me} Dupont achète, chez le même épicier, des champignons du même panier. M^{me} Dupont est la mère des deux jeunes préparatrices, Jeanne et Joséphine, qui travaillent à la pharmacie Frémont. Prise d'un doute, M^{me} Dupont envoie un gamin chez une de ses connaissances du village pour lui montrer les champignons et lui demander s'ils sont comestibles. La femme est plutôt étonnée, car nous sommes dans le pays des cèpes à la Bordelaise et on y connaît les champignons. D'ailleurs ceux-ci paraissent tout à fait normaux. Aussi réplique-t-elle, après y avoir jeté un regard: « Mais bien sûr qu'ils sont bons! »

M^{me} Dupont ne paraît pas convaincue, car elle les montre à deux autres personnes qui les estiment comestibles. Il faut dire que M^{me} Dupont déclarera avoir jeté ceux qui lui paraissaient les plus douteux.

M^{me} Frémont, la femme du pharmacien, ne prend pas tant de précautions. Le soir venu, elle sert les champignons à la table familiale. Peu après, elle est saisie de violentes douleurs, ainsi que son fils, le Dr Frémont. Quant au vieux pharmacien, qui n'a pas mangé de

champignons (tout simplement parce qu'il ne les aime pas), il les soigne toute la nuit, allant notamment chercher des médicaments dans l'armoire aux produits dangereux de la pharmacie.

Au matin, l'état de M^{me} Frémont et de son fils a empiré. Tous deux sont conduits dans un hôpital de Bordeaux. Joséphine, l'une des préparatrices, les accompagne. Malgré tous les soins qui lui sont prodigués, M^{me} Frémont expire. En revanche, son fils échappe à la mort et, remis de l'empoisonnement, revient au village. Là, il fait une rechute inexplicable. Les médecins se penchent sur leur confrère et n'y comprennent rien. Son état ne cesse d'empirer. Son état empire de semaine en semaine.

Pourtant ils sont au moins quatre à le soigner. Mais l'un d'eux (premier détail curieux), voulait faire au malade une piqûre de solucamphre, prend dans l'armoire aux produits dangereux de la pharmacie une ampoule, dans une boîte portant la mention « solucamphre »... et tombe sur de la « novocaïne », ce qui est exactement le contraire. C'est dire l'ordre qui règne dans l'armoire. Second détail: La femme d'un de ces praticiens, le professeur A..., après plusieurs visites à la pharmacie, est frappée par la personnalité de Joséphine, l'une des deux préparatrices.

Joséphine est une jeune et jolie femme de vingt-six ans, au visage fin, aux cheveux châtons, à l'expression très douce. Elle est mariée depuis huit ans et enceinte de cinq mois. Très vite la femme du professeur apprend ce que personne n'ignore au village, excepté le vieux pharmacien à demi-aveugle : Joséphine est la maîtresse du malade, le Dr Frémont. La femme du professeur comprend aussi que c'était M^{me} Frémont, de son vivant, qui dirigeait la maison. Et elle s'étonne de l'autorité prise depuis par les deux jeunes préparatrices Jeanne et Joséphine; Joséphine surtout, que le vieux père Frémont aime beaucoup. Revenant un jour de la pharmacie en voiture avec son mari, la femme du professeur lui fait part de ses observations.

« Quelle atmosphère pesante, trouble, sournoise!

— Oui, répond le professeur. Tu sais à quoi cette atmosphère me fait penser? Au roman de François Mauriac, l'histoire de cette empoisonneuse: Thérèse Desqueyroux. Tu l'as lu ?

— Oui.

— Est-ce que ce n'est pas ça?

— Si, tout à fait.

— Je crois que c'est ça la vérité : nous assistons à l'épilogue d'une monstrueuse affaire criminelle: le fils Frémont a été empoisonné, et l'empoisonneuse, c'est sa maîtresse. »

Il faut dire que quelques semaines auparavant un bouillon de poule

au vermicelle a été spécialement préparé pour le Dr Frémont. Or, son père, le vieux pharmacien l'a absorbé à sa place... et a dû rester alité plusieurs jours. Une analyse d'urine a révélé des traces d'arsenic...

Dans ces conditions, on commence à bavarder beaucoup dans le village et même à considérer avec une secrète aversion les deux préparatrices Jeanne et Joséphine, que l'on soupçonne depuis longtemps de vouloir accaparer la fortune (par ailleurs relativement modeste) du pharmacien.

Lorsque le fils du vieux pharmacien meurt à son tour, les commentaires ne font que se multiplier, cette fois presque ouvertement. Les médecins refusent le permis d'inhumation, la police entre en jeu. Elle demande l'exhumation du corps de M^{me} Frémont et son autopsie, ainsi que celle du corps de son fils.

C'est alors que se situe une scène à laquelle il faudra se référer souvent dans cette étrange affaire.

Joséphine Dupont, la jolie préparatrice (enceinte, rappelons-le), rentre un soir chez elle.

Qui est Joséphine? Originnaire de Bordeaux, elle est venue très jeune avec ses parents et Jeanne, sa sœur jumelle, habiter ce village. Après avoir suivi le cours complémentaire, elle entra en 1939 comme aide-préparatrice à la pharmacie Frémont, où elle prend très rapidement une place importante. Son mari, second maître dans la marine, s'absente souvent et longtemps. De plus, après l'armistice, il va rejoindre de Gaulle. Joséphine se trouve donc seule pendant les longues années de guerre et personne n'ignore dans sa famille qu'elle est devenue la maîtresse du Dr Frémont. Cependant, l'enfant qu'elle porte est « légitime », selon elle, bien entendu.

Donc, ce soir-là, nous sommes la veille de l'autopsie du cadavre de M^{me} Frémont. Joséphine rentre chez elle vers 19 heures, se met à table avec sa famille et brusquement elle éclate en sanglots. Elle révèle alors un secret qu'elle avait juré de garder:

« C'était au lendemain de l'empoisonnement... Je suis arrivé le matin près du Dr Frémont, je l'ai trouvé malade et il m'a dit: " Joséphine, je vous demande de garder à jamais ce que je vais vous dire. Hier soir, en soignant ma mère, je crois que je me suis trompé de flacon, j'ai pris de l'arsenic à la pharmacie au lieu d'un vomitif. C'est affreux ! " »

La mère de Joséphine, M^{me} Dupont, va voir le curé du village et lui demande si elle doit faire part de ce secret à la police. Après avoir réfléchi le curé dit:

« Ce secret appartient à un mort, vous n'avez pas le droit d'en faire état, vous devez l'oublier. »

Mais, dès le lendemain de cette confidence de Joséphine à sa mère,

les expertises permettent de déceler de l'arsenic non seulement dans les viscères de M^{me} Frémont mais aussi dans ceux du docteur. Dans le même temps, la police recherche qui aurait pu vouloir assassiner deux personnes qui avaient l'estime de tous. Ils interrogent les familiers de la maison, la bonne et, bien entendu les deux préparatrices.

Aux policiers, à ce moment-là, Joséphine dit: « C'est le plat de champignons qui a tué M^{me} Frémont. » Elle ne parle pas de la révélation du docteur. Mais comment expliquer la présence d'arsenic dans les viscères des deux cadavres?

« Le docteur Frémont, répond Joséphine, s'est longtemps soigné en prenant de l'arseniode Buriat. C'est sûrement ce qui explique la présence d'arsenic dans ses organes.

— En a-t-il fait absorber à sa mère ?

— Cela me paraît très possible. »

Les policiers apprennent que Joséphine passait ses journées au chevet du Dr Frémont et ne le quittait pas. Le soir venu, c'était le vieux pharmacien qui la remplaçait et c'est lui qui soignait son fils pendant la nuit. Le vieil homme, dont la vue était mauvaise, recommandait souvent à Joséphine et à sa sœur de ne jamais changer de place les flacons de « l'armoire aux poisons » dont il se servait: deux flacons identiques contenaient, l'un un vomitif, l'autre de l'arsenic. A demi-aveugle, s'est-il trompé en cherchant à tâtons le flacon qu'il désirait? c'est possible.

Quant à la bonne des Frémont, une jeune fille apparemment dévouée et honnête, elle ne veut pas croire au crime. Elle a la conviction que M^{me} Frémont et son fils sont morts d'avoir mangé ce plat de champignons. Elle aussi pense que le Dr Frémont a pu se tromper, prendre du poison et en donner à sa mère.

Mais les enquêteurs soupçonnent les deux préparatrices. Le vieux pharmacien proteste : « Vous soupçonnez ces jeunes femmes d'un crime dont elles ne sont pas capables. Si vous vous obstinez, vous courez au-devant d'une erreur judiciaire. » Mais le vieillard ne pourra guère aller plus loin dans la défense de Jeanne et de Joséphine. Un dimanche matin, il se rend à la messe en compagnie de son beau-frère et de sa belle-sœur. Après l'office, il bavarde familièrement avec quelques voisins, et regagne son domicile. Vers 11 h 30, dans la salle à manger familiale, il porte soudain les mains à sa tête, à juste le temps de dire : « Je ne me sens pas bien », et s'affaisse. Il est mort.

Cette fois, l'émotion est à son comble. La presse reproduit largement l'affaire et la police vient chercher les deux préparatrices, Jeanne et Joséphine, pour les conduire dans les locaux de la police mobile à

Bordeaux. Immédiatement ordonnée, l'autopsie du vieux pharmacien établit que, pour mystérieuse qu'ait paru sa mort, dont le caractère subit a frappé l'opinion, elle n'en est pas moins naturelle. A soixante-seize ans, toutes ces émotions lui ont causé un choc...

Mais la machine est lancée. Ce matin-là, à 9 heures, à Bordeaux, les policiers décident d'entendre d'abord Joséphine. L'un d'eux lui dit:

« Nous savons que vous étiez la maîtresse du docteur depuis 1941. »

Joséphine se redresse d'un bond.

« C'est faux. J'étais sûre qu'on allait en arriver là, c'est lamentable! »

Les policiers font alors entrer Marie Médaille, une ancienne bonne des Frémont qui fait la déclaration suivante:

« J'ai trouvé, il y a quelques mois, une boucle d'oreille dans la chambre du docteur. J'ai reconnu une boucle appartenant à Joséphine et je la lui ai rendue. Joséphine a été très heureuse de la retrouver, mais comme elle voulait que personne n'apprenne l'incident, elle est revenue et m'a tendu un papier pour que je le signe. Par ce papier je reconnaissais avoir trouvé la boucle d'oreille dans le couloir. J'ai refusé de signer. »

Alors Joséphine avoue:

« Oui, j'étais sa maîtresse. Mais elle ajoute: c'était si clandestin, que M. et M^{me} Frémont n'en ont jamais rien su. »

Les policiers, eux, pensent plutôt que la mère du docteur avait décidé d'intervenir pour mettre fin à cette situation qu'elle réprouvait, voulant voir son fils créer un vrai foyer. Ils établissent qu'une jeune fille de Paris a été présentée au Dr Frémont, qui n'a pas repoussé ce parti; des fiançailles officielles ont même été décidées, quelque temps avant la mort de M^{me} Frémont. Ils pensent que le Dr Frémont s'apprêtait sans enthousiasme à obéir à sa mère, car sa liaison avec Joséphine devait être de celles dont on ne se défait pas aisément.

Une amie du malheureux docteur confie aux policiers la scène suivante:

« Pourquoi ne te maries-tu pas ? lui demande-t-elle.

— J'ai un sérieux fil à la patte...

— Qui ça? Joséphine, la préparatrice ? »

Il acquiesce, songeur, et dit:

« Je risque le scandale, ou pire encore. »

Cela dit, les policiers doivent admettre que Joséphine ne se montrait nullement affectée à l'idée du mariage prochain de son amant.

« Et pour cause, s'exclame Joséphine, le Dr Frémont ne désirait nullement se marier! Il avait des discussions fréquentes avec sa mère à

cause de ça ! Il tenait beaucoup à moi, il m'aimait, il était jaloux, au point qu'il me reprochait de recevoir aimablement les clients à la pharmacie! Chaque fois que j'insistais pour qu'il se marie, ce à quoi je tenais beaucoup, il me priait de ne jamais lui parler de son avenir. Je voulais que notre liaison prenne fin. Mon mari devait abandonner la navigation, il allait rentrer définitivement et m'emmener à Bordeaux où il avait trouvé une situation. Mais le Dr Frémont m'a supplié de rester avec lui, de retarder mon départ et notre séparation. »

C'est alors que se situe le point culminant de cette affaire: l'interrogatoire de Joséphine.

Le journal Sud-Ouest écrit:

« Joséphine, dont l'interrogatoire s'est poursuivi tard dans la nuit de vendredi à samedi, s'est défendue d'avoir empoisonné Mme Frémont : " Pourquoi l'aurais-je fait, puisqu'elle a été toujours bonne pour moi? Je n'avais aucune raison. " A 21 h 45, Joséphine admettait cependant que les champignons avaient pu être empoisonnés, mais n'accusait personne. A 3 heures samedi matin, elle se défendait toujours d'avoir commis le forfait pour lequel elle est interrogée. »

« Quant à Jeanne, elle est repartie dans la soirée, elle sera à nouveau convoquée aujourd'hui à Bordeaux où l'interrogatoire de Joséphine se poursuit. »

La presse de l'époque n'en parle pas, mais l'interrogatoire va durer trente-six heures d'affilée! C'est normal, en 1945. La fatigue des suspects est l'un des éléments sur lesquels compte la police pour obtenir des aveux. Mais que valent ces aveux ?

Les policiers de Bordeaux vont se relayer pendant trente-six heures devant une femme enceinte de sept mois. Dans ces conditions, quelle valeur attribuer au comportement ahurissant de Joséphine?

Le 30 décembre 1945, à 9 heures, à la demande de Joséphine, le commissaire principal S... conduisait sa sœur Jeanne auprès d'elle et les laissait seules en tête à tête. Scène pénible et émouvante: Joséphine supplie Jeanne de dire la vérité :

« Tu sais que je ne suis pas coupable; dis-leur que c'est toi qui as empoisonné.

— Tu es folle, lui répond Jeanne un instant ébranlée; Ce n'est pas moi, tu le sais. Tu es folle, calme-toi! »

Les policiers séparent alors les deux femmes et l'interrogatoire entre dans une phase nouvelle! Joséphine leur parle de la haine que sa sœur vouait au Dr Frémont, dont elle voulait se venger.

A 12 h 30, une nouvelle confrontation a lieu. Joséphine supplie Jeanne de proclamer son innocence :

« Il faut que tu dises la vérité : il le faut pour moi, pour les nôtres.

C'est toi qui m'as demandé de rompre avec le docteur, tu sais qu'il ne voulait pas. C'est toi qui as tout fait! »

Brusquement les inspecteurs questionnent Jeanne:

« Avez-vous empoisonné ?

— Oui, c'est moi! » répond-elle, le visage dur et crispé.

Mais elle se rétracte quelques minutes plus tard.

« C'est faux! Je n'ai pas empoisonné M^{me} Frémont et son fils; je suis étrangère à tout ça! »

Où est la vérité? Pourquoi Joséphine accuse-t-elle sa sœur? Pourquoi Jeanne fait-elle des aveux, qu'elle dément ensuite? De nos jours, on répondrait : « Après trente-six heures d'interrogatoire d'affilée, trouvez-vous bizarre qu'une femme enceinte de sept mois se mette à raconter n'importe quoi? »

En 1945, les policiers de Bordeaux ont au contraire l'impression qu'il faut tenir encore un peu, que Joséphine va enfin dire la vérité. Pour eux, c'est une manœuvre ultime d'une coupable à bout de forces pour les égarer. Ils croient bien connaître Joséphine, qu'ils considèrent intelligente et rusée... Il leur faut bien une arme: c'est la fatigue.

Reprenons la lecture du journal de l'époque:

« Joséphine s'égare maintenant dans ses versions multiples qui s'écroulent les unes après les autres. Et, après tant d'heures d'interrogatoire, en larmes, la jeune femme va dévoiler les mobiles et les circonstances de son crime:

" Maîtresse du Dr Frémont, je m'étais toujours promis de le quitter quand mon mari reviendrait. Mais il me faisait des scènes violentes et insistait pour que je parte avec lui en Algérie. Il ne voulait pas se marier. Il me menaçait de révéler notre liaison à mon mari. A tout prix, je cherchais un moyen d'éviter leur rencontre, ou tout au moins, de la reculer. Le 11 septembre, j'ai trouvé un prétexte. Je voulais rendre malade le Dr Frémont, mais jamais je n'ai désiré sa mort.

" Ce matin-là, Mme Frémont avait acheté avec ma sœur des champignons qu'elle prépara à midi pour les manger le soir. Je savais que Mme Frémont et son mari n'aimaient guère ce plat. Au contraire, le docteur en était friand. Dans l'après-midi, j'allai à la cuisine. Ayant d'abord préparé en cachette une solution concentrée d'arséniate de soude dans un flacon de 30 g, je versai le contenu dans la casserole des champignons. A la suite du repas du soir, le docteur et sa mère tombèrent malades et furent conduits à Bordeaux. Mme Frémont meurt. A son tour le Dr Frémont est affecté par une crise de foie et s'en va chez des amis. Je ne lui ai pas encore redonné de poison. Lorsqu'il revient, je le soigne tous les jours. Mais il me fait des scènes! J'étais excédée, je voulais que tout cesse! Alors, en préparant ses tisanes, j'ai dosé graduellement les infusions avec ma préparation. C'est alors qu'accidentellement son père a bu un jour une tasse de tisane qui lui était destinée. " »

Les aveux terminés, Joséphine sanglote. Elle regrette son crime, ne veut vivre que pour l'enfant qu'elle attend, demande à ses parents de lui pardonner et à Jeanne de veiller sur sa famille. Elle signe sa déclaration. Après avoir été déférée au Parquet, elle est écrouée dans la soirée au fort du Ha.

Arrive le 31 décembre 1945. Extraite à 13 h 30 du fort du Ha, Joséphine, qui a pris place en voiture entre deux inspecteurs de police mobile, est conduite au village des Frémont. A 15 heures, l'auto stoppe devant la pharmacie, où une foule de curieux est rassemblée. Les scellés sont aussitôt levés. Magistrats, enquêteurs et défenseurs pénètrent dans la pharmacie. Joséphine sort de la voiture. Elle a l'air triste et abattue.

Un serrurier vient ouvrir « l'armoire aux poisons ». La reconstitution va commencer. Maintenant Joséphine est nerveuse et regarde tout le monde avec curiosité. Le juge d'instruction retire, de la troisième étagère du placard, le flacon d'arséniate de soude auquel il a été fait allusion dans l'interrogatoire: sa forme se distingue des autres, il apparaît difficile de le confondre avec un autre.

Le juge d'instruction demande alors à la jeune femme de raconter ce qui s'est passé. Et Joséphine se rétracte, nie tout:

« Je ne me suis jamais servie de rien!

— Mais qui a empoisonné? demande le juge.

— Ce n'est pas moi! Tout ce que j'ai dit est absolument faux. J'étais à bout après un interrogatoire de trente-six heures. Je suis absolument innocente... J'ai peut-être parlé inconsciemment, pendant mon interrogatoire, d'arséniate de soude. »

Joséphine a la tête penchée contre l'armoire et parle nonchalamment, elle semble par moments hébétée et inquiète à la fois.

Le juge reprend :

« Vous êtes libre de dire ce que vous voulez. Vous pouvez plaider coupable ou non, mais, si vous voulez sauver votre tête, il vous faut être franche. Avez-vous donné de l'arsenic?

— Je ne me rappelle plus! Je n'ai jamais voulu tuer ni le docteur ni sa mère. »

Malgré une argumentation serrée il est impossible de tirer d'elle d'autre réponse que celle-ci, qui revient comme un leitmotiv: « Je n'ai pas voulu tuer. »

Le juge reprend:

« Il est établi que le Dr Frémont est mort empoisonné en plusieurs fois.

Le rapport du médecin légiste qui est près de vous le démontre. Vous vous défendez, c'est votre droit et votre devoir, et votre thèse peut sembler acceptable. Mais il faut une réponse nette. Oui ou non, avez-vous donné de l'arséniate de soude ? »

La réponse tombe, calmement maintenant:

« Non, je n'ai rien fait. »

Sa déclaration enregistrée, Joséphine la signe, et tout est terminé. Elle regagne la voiture de police qui la ramène à la prison.

Garde-t-elle un secret? Veut-elle couvrir quelqu'un? Beaucoup de gens le pensent. Mais la police déclare à la presse : « Au moment de ses aveux, personne n'a forcé Joséphine à indiquer aux enquêteurs les dosages exacts. Personne ne lui a soufflé les explications détaillées, les précisions sur la façon de verser le poison à heure fixe et dans un breuvage préparé spécialement pour le docteur. »

Pourtant, si Joséphine aimait le docteur, pourquoi l'aurait-elle tué? Alors que sa mère, seul obstacle entre eux, était déjà morte? Et si elle voulait rompre avec lui, pourquoi aurait-elle tué sa mère, qui le poussait justement à le faire. Enfin, son mari l'aime, son enfant est de lui. Joséphine ne pouvait pas craindre à ce point qu'il apprenne leur liaison... Il pouvait très bien lui pardonner.

Alors, tout le monde espère que la vérité éclatera au cours du procès.

Joséphine accouche, deux mois plus tard, en prison, d'une petite fille, qui doit avoir trente ans aujourd'hui et qui nous lit peut-être. C'est donc pour elle que nous ne donnons pas les vrais noms de Joséphine et Jeanne.

En novembre 1946, le matin du procès, on est arrivé à caser une foule énorme dans la salle des assises. Les photographes (à l'époque on les admet encore) sont assis au pied du président. Une lumière triste baigne la salle. Le silence se fait quand Joséphine entre et prend place entre ses deux gardes.

Souriante, elle se laisse mitrailler par les photographes. En apparence, elle est calme, le visage pâle. Dans un petit tailleur à carreaux noirs et blancs, elle est indiscutablement jolie fille, bien que sans ostentation. Est-ce là cette femme qui, de sang-froid, a empoisonné à petites doses le Dr Frémont et sa mère? Chacun espère que le procès apportera une réponse claire à la question.

Joséphine écoute l'acte d'accusation avec une indifférence apparente. Absente, elle semble rêver. On dirait qu'il ne s'agit pas d'elle. Pourtant, par instants, certains détails de l'acte d'accusation, qu'elle n'avait pas prévus ou qu'elle ne connaissait pas, semblent l'intéresser. Alors elle fixe intensément le greffier.

En réalité on la sent prête à une bataille dont dépend sa vie, car

deux assassinats froidement perpétrés, c'est la peine de mort. Et, en 1946, elle risque d'être appliquée, même pour une femme.

Un morne interrogatoire commence. Le jury ne comprend que des hommes. La défense a récusé toutes les femmes, craignant sans doute que les femmes ne soient plus sévères, plus excessives et peut-être inconsciemment jalouses. Ces messieurs les jurés entendent dire par les uns que Joséphine a été une élève studieuse, puis une employée sérieuse, par les autres qu'elle était intrigante. Les uns l'estiment frivole, les autres plutôt renfermée. Mais bientôt viennent les faits, et ils sont accablants. Certes, personne n'a vu Joséphine prendre du poison dans l'armoire à poisons de la pharmacie. Certes, personne ne l'a vue mettre du poison dans le plat de champignons ou dans les tisanes que l'on préparait pour le docteur. Certes, pendant sa longue maladie, ce long et progressif empoisonnement, le docteur n'a jamais accusé Joséphine. Certes, Joséphine n'a jamais confié son secret à personne, ne s'est jamais laissée aller à une confidence, n'a jamais exprimé son désir de voir disparaître son amant et sa mère. Certes, le vieux pharmacien (le père du médecin), avant de mourir, a mis les policiers en garde, affirmant qu'ils allaient « commettre une erreur judiciaire ». Mais il y a l'arsenic.

Pendant des heures, on discute des doses de poison trouvées dans les cadavres. Il faut bien convenir qu'elles étaient très fortes. Pendant des heures, la défense tente de justifier la présence de cet arsenic par une série d'accidents. Pendant des heures l'accusation réfute ces explications hypothétiques. Il y a trop de faits, de coïncidences accablantes. Et il y a les aveux de Joséphine. Évidemment, quand on aborde ce sujet, la défense se hérisse et part à l'attaque:

« Les aveux? Parlons-en! Trente-six heures d'interrogatoire, les enquêteurs se relaient, mais Joséphine, elle, doit répondre seule ! Elle doit répondre, répondre, répondre, s'expliquer, se justifier, se souvenir... pendant trente-six heures! Elle a vingt-cinq ans! Elle est enceinte de sept mois! Au comble de la fatigue, de l'énervement, de l'égarement et du désespoir, pour mettre fin à ce supplice infernal, que lui reste-t-il comme solution, sinon celle d'avouer, d'avouer n'importe quoi? »

Ce à quoi l'accusation réplique:

« Soit, Joséphine aurait pu répondre n'importe quoi. Mais ce n'est pas ce qu'elle a fait! Elle a fourni des précisions sur le poison qu'elle avait utilisé, a dit comment elle avait mis ce poison dans les tisanes du docteur, a donné les quantités exactes qu'elle a versées, et tout cela a été confirmé à l'autopsie des cadavres ! »

Cette fois, c'est Joséphine qui intervient:

« Mais avant mes aveux les policiers avaient déjà entre les mains le

rapport du principal expert, ils me l'ont montré! D'ailleurs, il avait paru dans le journal! Pour que l'interrogatoire cesse, il fallait que je fasse des aveux valables, donc précis ! »

L'un des médecins qui soignait le Dr Frémont, le professeur qui s'était souvenu de Thérèse Desqueyroux et avait imaginé le premier que Joséphine pouvait être une empoisonneuse, apporte son témoignage. Son entrée provoque des remous dans la salle car il est le principal témoin de l'accusation.

« J'ai été appelé, dit-il, à la clinique auprès de M^{me} Frémont et de son fils. Ceux-ci m'exposèrent la nature des troubles qu'ils avaient ressentis après avoir ingéré un plat de champignons. Le lendemain ils allaient mieux, et prirent un potage. C'est alors qu'ils ressentirent de nouveaux troubles.

« Par la suite, ils furent transportés sur leur demande chez des amis, également médecins. C'est chez eux que j'ai appris de la bouche même de M^{me} Frémont, les conditions dans lesquelles ils avaient mangé ces champignons: ces champignons, M^{me} Frémont ne les avait achetés que sur les instances de Joséphine. »

Remous dans la salle.

Le professeur poursuit:

« A la clinique, alors que le Dr Frémont se rétablissait rapidement, M^{me} Frémont, après un mieux passager, présenta brusquement des troubles curieux. Transportée au village, elle y mourut. Or, ces troubles sont caractéristiques de l'empoisonnement par l'arsenic. La rechute de M^{me} Frémont ne s'explique donc que par l'absorption d'une nouvelle dose d'arsenic. »

Et le professeur poursuit le récit de ses constatations: A son retour à la pharmacie, on lui annonce la rechute du Dr Frémont. Bientôt les médecins qui se relaient auprès de lui l'avisent que cette nouvelle crise prend des proportions dramatiques.

Tout le monde remarque, dans la salle, qu'au moment où le professeur dépeint l'aspect du Dr Frémont peu de jours avant sa mort, Joséphine se cache le visage. Pleure-t-elle ?

« Je pensais, dit le professeur, que le Dr Frémont était perdu. Monsieur le juge, les symptômes présentés par le docteur ne trompaient pas: il y avait empoisonnement par l'arsenic. J'en fis part au médecin traitant et lui conseillai de faire des prélèvements, urinaires et autres. Dans ces prélèvements, dont certains avaient été rejetés par le malade, on ne trouva pas trace d'arsenic, pas plus que dans les urines. Mais ces prélèvements ont été faits par Joséphine elle-même, et j'affirme qu'ils n'ont aucune valeur! »

Nouveau murmure dans la salle. Le professeur en arrive à

l'interrogatoire de Joséphine dans les bureaux de la police: il y a assisté comme technicien. On le prie donc de témoigner sur cet interrogatoire discuté. Il raconte une syncope de Joséphine, selon lui « dissimulée ». Puis il témoigne des aveux. Joséphine pouvait avoir tué le Dr Frémont parce que celui-ci voulait avertir son mari de leur liaison.

« Ce n'est guère convaincant, réplique la défense, son mari l'aime, son enfant est de lui. Joséphine ne pouvait pas craindre à ce point qu'il apprenne leur liaison, elle savait qu'après tant d'années d'absence il pouvait lui pardonner. Il l'a d'ailleurs fait bien avant le procès, auquel il assiste, pour soutenir sa femme qu'il aime toujours !

« D'autre part, si Joséphine aimait le docteur, pourquoi l'aurait-elle tué? Alors que sa mère, qui était le seul obstacle entre eux, était déjà morte? Et si, au contraire, elle ne l'aimait plus et voulait rompre, pourquoi Joséphine aurait-elle tué sa patronne, qui poussait son fils à se marier avec une autre?

« Quant à la thèse qui prétend que Joséphine a tué M^{me} Frémont et son fils pour que le vieux père Frémont puisse tester en sa faveur, elle ne tient guère: le vieux pharmacien a une sœur et un beau-frère, il n'aurait tout de même pas laissé sa fortune à une jeune femme parce qu'elle travaillait chez lui depuis six ans ! »

L'accusation rétorque:

« Joséphine espérait faire tester le vieil homme en faveur de l'enfant qu'elle portait, en lui faisant croire qu'il était de son fils! »

Cette thèse ne paraît pas très solide non plus : le vieillard avait toutes les chances d'être plutôt réticent, puisqu'il ignorait la liaison de Joséphine et de son fils. Et Joséphine affirmait elle-même, à quiconque voulait l'entendre, que l'enfant était de son mari, parti, depuis, faire la guerre!

Devant cette lacune du dossier quant aux mobiles, l'accusation s'accroche aux seuls médecins, qui affirment l'empoisonnement par l'arsenic.

Alors la défense essaie de démontrer par tous les moyens qu'ils ont pu faire erreur: le vieux père Frémont, qui était à moitié aveugle, n'aurait-il pu se tromper de flacon dans l'armoire à pharmacie, qui était dans un beau désordre? L'un des docteurs n'a-t-il pas trouvé une ampoule de novocaïne dans la boîte des ampoules de solucamphre? Le Dr Frémont, avant de mourir, n'a-t-il pas confié à Joséphine qu'il avait empoisonné sa mère en voulant la soigner? Le Dr Frémont, avant l'affaire du plat de champignons, n'absorbait-il pas régulièrement un médicament qui contenait de l'arsenic? La même armée de médecins, qui déclare aujourd'hui que l'empoisonnement ne fait aucun doute,

n'a-t-elle pas pataugé pendant des semaines en soignant le malheureux docteur pour une dyphtérie, pour une crise d'urémie, etc ?

En posant publiquement cette question, l'avocat de Joséphine fait scandale. Les médecins blessés dans leur dignité, se dressent contre la défense, devenue leur pire ennemie. Ils tiennent des réunions chez l'un d'entre eux avant les audiences et l'atmosphère du procès devient passionnée, partisane, au point que la justice n'y trouve plus son compte.

Finalement l'accusateur, qui écarte délibérément la thèse de l'accident conclut:

« Il n'y a pas de demi-mesure. S'il y a un doute, messieurs les jurés, vous acquitterez. Or si cela était imaginable, moi-même j'abandonnerais l'accusation! Mais c'est la peine de mort que je réclame. »

Quant au défenseur, il conclut en ces termes:

« Je vous rappelle la confiance que le vieux pharmacien avait en Joséphine. Où, dans l'information, peut-on trouver une parole de critique de M^{me} Frémont ou du Dr Frémont contre Joséphine ? Peut-on lui reprocher les fleurs qu'elle porta sur la tombe de M^{me} Frémont? Je vous rappelle, messieurs les jurés, qu'en prison une enfant innocente est née d'un homme innocent... qui ne veut pas perdre la femme qu'il aime une seconde fois. Dans cette affaire je préfère le témoignage des morts aux hypothèses des vivants. Et je sollicite un verdict d'acquittement. »

La Cour se retire, et alors qu'on s'attend à une longue délibération, revient au bout d'une demi-heure.

Toute la salle se lève et regarde Joséphine, qui est pâle, sur son banc.

Le président donne lecture des réponses du jury: Joséphine est déclarée coupable deux fois. Mais le jury lui accorde « des circonstances atténuantes ». Des circonstances atténuantes ? Pour avoir empoisonné deux personnes successivement? Ne serait-ce pas plutôt pour éviter de la condamner à mort et rentrer chez soi la conscience tranquille parce qu'un doute subsiste?

Quoi qu'il en soit, ces « circonstances atténuantes » valent à Joséphine les travaux forcés à perpétuité. Entendant ce verdict, sa sœur Jeanne pousse un grand cri et roule à terre.

Quant à Joséphine, elle crie: « Je suis innocente! Je suis innocente ! » avant de s'écrouler dans les bras des gardes qui l'emmènent.

Les spectateurs de ce procès garderont longtemps devant les yeux le visage révulsé de désespoir, les mains jointes dans une suprême et inutile supplication, le raidissement tétanique de ce jeune corps

condamné à la prison perpétuelle, et ce cri d'ultime révolte. Ce n'est pas une scène qui s'oublie facilement. Un véritable vertige saisit tous ceux qui, de près ou de loin, ont été concernés par cette affaire et ils sont nombreux: les témoins, les magistrats, les jurés, les journalistes, les spectateurs. Le public lointain ne retient que ce qui frappe: la photo de Joséphine, poussant ce cri farouche et défaillant dans son box, paraît dans la presse et ébranle l'opinion publique.

Joséphine, séparée pour toujours de sa fille, qui n'a pas encore un an, est internée à la prison de Hagueneau, où elle ne cesse de protester de son innocence.

Ses parents s'installent dans un coquet pavillon de la banlieue Bordelaise. La fille de Joséphine va grandir entre ses grands-parents et sa tante Jeanne. Son père, toujours mécanicien de la marine, vient à chaque escale la serrer dans ses bras.

Joséphine ne cesse de réclamer sa fille dans chacune de ses lettres. Au début, sa mère hésite. Elle pense que, pour Joséphine comme pour l'enfant, ce sera une scène déchirante. Elle ne s'est pas trompée. Pendant toute l'entrevue au parloir, Joséphine couvre sa fille de baisers. La petite, à qui l'on a parlé souvent de sa maman, la tient par le cou et lui répète: « Viens avec nous. » Au moment de la séparation, c'est atroce. Joséphine sanglote et l'enfant s'accroche à elle.

Mais Joséphine reste combative.

Oui, ma grande, écrit-elle à sa sœur Jeanne, dans mon procès il y a de fausses dépositions, une contre-expertise impossible, pas de preuves, pas de mobile, pas de partie civile, et pourtant je suis condamnée. Je vais demander la révision de cette affaire où tout est obscur. J'arriverai à faire éclater mon innocence. J'espère qu'alors je serai écoutée. Ils n'ont pas voulu entendre la voix de M. Frémont disant : « Vous faites une erreur judiciaire », mais ils seront bien obligés de reconnaître qu'il avait raison.

Ces protestations écrites restent sans réponse: personne ne cherche plus à vérifier si le vieux pharmacien avait raison. Et les mois passent. Puis Joséphine écrit encore à sa sœur:

Rester sur ce jugement, non. Je m'y refuse. Si, pour une certaine classe de la société, il faut que je sois coupable, je parviendrai, car j'ai des preuves, à démontrer que si ces morts sont dues à une main criminelle, cette main n'est pas la mienne.

Ces preuves, la prisonnière de Hagueneau les livre-t-elle à son défenseur, Sont-elles suffisantes pour constituer l'élément nouveau qui provoquera la révision du procès? Apparemment non.

En raison de sa conduite exemplaire, de son intelligence et de son sérieux, Joséphine après quelques années, se voit confier le poste de comptable de la prison et sa détention perpétuelle est ramenée à vingt ans.

Il faut dire qu'entre-temps a eu lieu le célèbre procès aboutissant à l'acquittement de Marie Besnard, dans lequel de malheureux experts se sont couverts de ridicule. Le public se met à douter de la validité des expertises, surtout en ce qui concerne l'arsenic, lorsqu'il apprend qu'on en trouve partout même dans la terre des cimetières et que pour cette raison tous les cadavres en recèlent peu ou prou. Toutefois, c'est insuffisant pour entraîner une révision du procès de Joséphine car, dans son cas, l'expertise n'a pas été légère comme dans celui de Marie Besnard. On n'a pas extrapolé sur des constatations déjà sujettes à caution. Dans l'affaire de Joséphine, l'expertise a été très bien faite, par un spécialiste dont la compétence ne peut être mise en doute et qui a donné des conclusions nettes et précises. Simplement, il n'y a pas eu de contre-expertise!

A plusieurs reprises, la presse réclame la révision du procès.

Joséphine, qui s'obstine, prend un nouvel avocat. Celui-ci, bien entendu, doit chercher ces fameux « faits nouveaux » qui pourraient, soit prouver d'une façon formelle l'innocence du condamné, soit modifier profondément l'importance de sa faute.

Quant au public, il murmure que Joséphine a couvert, en s'accusant seule, un crime concerté par d'autres personnes, (par exemple ses parents et sa sœur), car cette jeune femme pour qui la vie devait n'avoir que des sourires ne peut pas avoir imaginé seule ce double et sordide assassinat. Elle n'a pu être que le bras d'une conspiration plus large. C'est ce qu'on pense dans le village, ce que laissent entendre la presse et même certains policiers. Voilà pourquoi les parents de Joséphine ont changé de domicile.

L'image de Joséphine criant de désespoir dans son box qui jusque-là créait le doute, entraîne maintenant la pitié: « La jeune femme paye seule pour les autres. »

Quelques années s'écoulent encore, et souvent l'on parle de l'interrogatoire de Joséphine. Il est devenu un permanent grief adressé à la police. La presse rappelle souvent cette scène dramatique. Nous lisons, par exemple, dans un article relatant l'affaire plusieurs années après le procès, le texte que voici, bien propre à émouvoir les mêmes femmes qui autrefois condamnaient Joséphine:

mois pèse de tout son poids de chair dans son ventre douloureux. Elle n'en peut plus. Elle crie: " Et bien oui, oui. C'est moi, mais laissez-moi en paix! " La paix, c'est tout ce qu'elle réclame à cette heure d'épuisement total. Et cela, on peut, on doit le comprendre. On s'imagine la torture des interrogatoires sans relâche, des lumières qui sont comme des traits de feu à travers la tête, de la solitude contre tous, de la certitude qu'on sera seule, jusqu'à l'aveu, même si on n'a rien à avouer. Alors, on choisit n'importe quoi pour avoir le droit d'être en paix...

« Joséphine choisit, ou plutôt se laisse entraîner par son besoin de dormir, de ne plus parler, de ne plus penser, d'obtenir par n'importe quel moyen un peu de répit. Car trente-six heures d'interrogatoire, même sans brutalités corporelles, est-ce supportable pour une jeune femme enceinte de sept mois?

« Tout avouer, dire n'importe quoi, dire oui à tout, mais se retrouver seule, seule dans le silence et l'ombre, les yeux fermés sur leurs brûlures, seule et couchée, étreignant à deux mains l'enfant qui tressaute dans les entrailles de sa mère...

« Oui, on peut comprendre que Joséphine ait fait cela, souhaité cela, obtenu cela. »

Après des articles comme celui-là, la photo de Joséphine hurlant dans son box devient pour le public le symbole pur et simple de l'erreur judiciaire.

Joséphine change encore d'avocat et prend M^e Floriot; Après onze années d'emprisonnement, la révision du procès n'ayant toujours pas eu lieu, par le jeu successif des réductions de peine, Joséphine sort de prison.

Elle a maintenant trente-sept ans. Elle quitte la prison sans avoir pu dire adieu à l'une de ses compagnes qui était devenue une amie, Pauline Dubuisson. Elle se retrouve dans un monde qui a beaucoup changé. Pourtant, grâce à l'affection, à la patience de son mari qui ne l'a jamais abandonnée, et grâce à la présence de sa fille, elle va petit à petit se refaire une vie.

Et la révision du procès ? C'est un dilemme. Les années passent très vite, on oublie Joséphine. Elle est devenue une femme comme les autres, sa fille est une jeune fille comme les autres et son mari un brave homme comme les autres... Alors? L'honneur ou l'oubli? Pour retrouver l'honneur il faut la révision du procès, qui amènera peut-être la réhabilitation. Mais c'est revenir à coup sûr en première page des journaux, être à nouveau harcelée, bousculée, défendue par les uns, certes, mais injuriée par tant d'autres... Pour le bonheur de sa fille et de son mari, qu'est-ce qui est le mieux? L'honneur ou l'oubli?

Pendant des années elle va hésiter. Et puis, peut-être parce que les fameux éléments nouveaux ne sont pas suffisants, elle choisit l'oubli.

UNE MONSTRUEUSE COLÈRE

Cette affaire, qui fit beaucoup de bruit à l'époque, montre à quel point, parfois, l'équilibre d'un adolescent peut être fragile.

Nous sommes à Guéreins, commune de l'Ain, le 30 septembre 1913, à la ferme de Gaston Prit, un viticulteur de trente-neuf ans. Il est 10 heures du soir. C'est la fin des vendanges. Dans le cellier, distant de l'habitation principale d'une trentaine de mètres, travaillent depuis une heure et demie Gaston Prit, le patron, et un jeune domestique de quinze ans, Jean Chaplain.

Un journal de l'époque, *Le Temps*, écrira à propos de Jean Chaplain, qui va être le triste héros de cette affaire fantastique :

« Ce gamin est comme un enfant dont le développement physique ne serait pas complet. Assis derrière une table on ne le verrait pas, et debout, il est haut comme une botte. »

Or, la fiche anthropométrique de Jean Chaplain rend l'affirmation de ce journal dénuée de fondement: Jean mesure 1,58 mètres, ce qui, en 1913, dépasse la moyenne des garçons de seize ans. Et il n'a encore que quinze ans et quatre mois.

Le même journal écrira aussi :

« La tête est grosse, avec des cheveux blonds, dont les mèches tombent sur un front bas et bombé. Le profil, avec un nez droit sur une bouche largement fendue, est fuyant. »

A bien regarder les photographies de Jean, pas un de ces détails ne répond à la réalité. Le front n'est ni bas, ni particulièrement bombé, et encore moins fuyant. Au contraire, la tête et la face paraissent d'une conformation très régulière et, si l'expression du visage est un peu inquiétante de face, cela tient tout simplement au fait que Jean Chaplain, aveuglé par la lumière à la prise de la photo, a froncé les sourcils. D'autant qu'en 1913 c'était probablement un flash au magnésium. On ne voit pas où le journal *Le Temps* a vu des oreilles « énormes ». Elles ont, d'après la fiche anthropométrique, une hauteur de 6,8 centimètres, sont absolument symétriques, bien proportionnées, bien ourlées, et ne se détachent pas du crâne.

Bref, il paraît important de signaler que ce garçon est physiquement

tout à fait anodin. Et c'est finalement, le journal Le Phare de la Loire qui se rapproche le plus de la vérité quand il en fait le portrait suivant:

« Blond, très blond même, avec des yeux bleus, il est plutôt gentil garçon. Il est loin d'avoir la face de brute qu'on s'accorde d'ordinaire à attribuer aux assassins. »

Et pourtant, ce jeune blondinet de quinze ans aux yeux bleus qui, à 10 heures du soir, travaille dans le cellier avec son patron, le viticulteur Gaston Prit, va dans quelques instants tuer... sept personnes.

Avant d'aller plus loin, quelques précisions sont nécessaires. Ce sont elles qui rendent l'affaire extraordinaire.

Il n'y a eu chez les parents de Jean Chaplain, ni chez leurs ancêtres, ni chez les collatéraux des deux branches, aucune affection épileptique ou convulsive, pas « d'originaux », aucun individu alcoolique ou simplement bizarre. Le père et la mère sont bien portants, de constitution robuste et parfaitement sains d'esprit. Ils ont eu onze enfants, dont dix sont vivants: six garçons, quatre filles. L'aînée, une fille, a vingt et un ans, et la plus jeune vingt mois. Le troisième enfant, un garçon, est mort quatre jours après sa naissance. L'inculpé est le cinquième dans l'ordre des naissances. Les grossesses et les accouchements de la mère ont été normaux. Aucun des enfants n'a eu de maladie grave, soit générale, soit intéressant le système nerveux ou les fonctions cérébrales. Ils sont tous robustes et n'ont jamais donné d'inquiétudes.

A part quelques petites indispositions de l'enfance, Jean Chaplain n'a connu d'autre maladie qu'une crise rhumatismale l'année précédant son épouvantable crime, à la même époque, alors qu'il était en service chez son oncle. Il a été pris de fièvre et de douleurs dans les articulations, principalement les genoux, qui, pourtant, n'ont pas enflé. Sa maladie n'a duré que huit jours et il a repris son travail au bout de quinze jours. Les parents reconnaîtront qu'il est un peu nerveux, vif, espiègle, mais sans méchanceté. Il est peureux dans le sens général du mot. Le soir, il redoute l'obscurité, il ne sait pas s'il serait capable d'aller la nuit faire une commission loin de son domicile. Si on lui en donnait l'ordre, il ne voudrait pas y aller... La nuit crée en lui une impression vague, indéfinie, qui n'a rien de systématique, bref, ce n'est pas une phobie. Il ne croit pas aux revenants, n'a pas peur de passer près d'un cimetière, il ne craint pas les sorcières, et n'en connaît pas dans son pays. En un mot, il est « peureux », purement et simplement, d'une façon peut-être excessive pour un garçon de son âge, mais si

c'est là un indice de nervosité, ce n'est pas un signe relevant de la pathologie.

L'instituteur, bien placé pour apprécier le caractère d'un enfant qu'il a pu suivre pendant cinq ou six années, estime que Jean Chaplain est d'une intelligence un peu au-dessus de la moyenne, bon élève, rarement puni. Pendant qu'il fréquentait l'école, il n'a donné lieu à aucune plainte, il avait assez bon caractère, une bonne conduite, et on n'a jamais rien à lui reprocher sur le plan de la moralité. Il a quitté l'école après avoir reçu son certificat d'études primaires. En dehors de l'instituteur, personne n'a jamais eu à se plaindre de lui sous aucun rapport; pas plus ses patrons que ses camarades ou les gens du pays. Il n'a jamais manifesté de mauvais instincts, il n'est pas batailleur, ne s'est jamais montré cruel envers les animaux. D'une façon générale, tout le monde partage l'avis de l'instituteur, avec cependant une nuance légère: son oncle, qui l'a eu chez lui de onze à quatorze ans, n'a jamais eu à s'en plaindre, mais le juge peu causant et de caractère sournois. Un voisin, qui l'a très bien connu, estime qu'il a une bonne conduite, que c'est un bon travailleur, mais qu'il a le caractère très renfermé, et que, souvent, lorsqu'on lui adresse la parole, il ne répond pas. Un autre fermier qui l'a eu à son service l'estime très intelligent, mais lui trouve un caractère sournois, très indépendant.

Donc, tout en ayant une opinion favorable, beaucoup de gens parmi ceux qui le connaissent l'estiment sournois et rancunier, ce que, encore une fois, ni l'instituteur ni ses propres parents n'ont jamais remarqué.

Ses fréquentations? Tout ce qu'il y a de plus normales. Lorsqu'il a du temps libre, il rejoint des enfants de son âge et joue avec eux à des jeux de leur âge. Le dimanche, il joue aux cartes mais les gains ou les pertes ne dépassent pas dix sous. Il ne va pas au cabaret, ne s'est jamais enivré.

Il n'a encore jamais fréquenté les filles et n'a jamais eu de rapports sexuels. Il est le camarade de Louise Fleury, une jeune domestique de seize ans qui travaille comme lui à la ferme, mais il n'éprouve pour elle aucun sentiment particulier et ne l'a jamais courtisée.

Ses lectures? Rien qui retienne l'attention. Elles se bornent à un journal régional et à l'almanach. Il faut dire que nous sommes en 1913, et les périodiques sont infiniment moins nombreux et probablement plus inoffensifs qu'aujourd'hui. Il n'a jamais lu de ces romans dont la matière se compose, déjà en 1913, d'histoires de crime et d'assassinat.

Dernière tentative pour expliquer la monstrueuse colère qui va s'emparer de ce blondinet: nous avons recherché (comme tout le monde le fit à l'époque) dans quelle condition physique se trouvait Jean Chaplain ce 30 septembre à 22 heures. N'était-il pas surmené,

fatigué, en état de moindre résistance organique et nerveuse? Il résulte de l'enquête que les vendanges ont été faites en plusieurs périodes séparées par des intervalles de repos de trois jours. Aujourd'hui, elles ont duré toute la journée mais avant-hier c'était dimanche — il y a eu repos. Et hier, les vendanges n'ont duré qu'une partie de la journée. De l'avis unanime, elles n'ont pas été particulièrement fatigantes. La vapeur du vin dans les pressoirs? Aucun médecin n'a observé d'excitation cérébrale pouvant être attribuée au dégagement des vapeurs du vin. Au contraire, ce sont beaucoup plus des gaz stupéfiants que des vapeurs excitantes qui se dégagent du moût en fermentation. Ce sont surtout des gaz carboniques, qui produiraient plutôt une asphyxie qu'une ivresse furieuse. D'ailleurs, en ce qui concerne le jeune homme, depuis le début des vendanges, il passe la plus grande partie de ses journées au grand air, dans les vignes, et, au moment où il se déchaîne d'une manière incompréhensible, il n'est dans le cellier que depuis une heure et demie... Quant à ses sentiments vis-à-vis de son patron, de la famille de celui-ci et des autres personnes de la ferme, il semble qu'il n'ait jamais eu à se plaindre d'eux et ne nourrisse ni haine, ni rancune. Avait-il bu ? Il n'a pris du vin qu'aux heures réglementaires des repas et en quantité normale: deux verres de vin rouge à chaque fois. Et si l'on considère le travail qu'il a fourni après chaque repas, la dose peut paraître faible. En tout cas, c'est ce que pensent tous les gens qui ont travaillé avec lui ce jour-là. Tout de même, avant le souper, il a bu avec son patron, qui est actuellement au pied de la cuve, prêt à faire tourner la barre du pressoir, deux coups de vin blanc bouché : la bouteille est encore là, sur un banc, à laquelle il ne manque qu'un tiers du contenu. Mais encore une fois, tout ceci est absolument normal, compte tenu du rude travail qu'ils doivent accomplir. Ce sont des paysans.

D'ailleurs Jean Chaplain se sent parfaitement normal. Alors?

Alors, un seul détail: depuis les vendanges, le patron, Gaston Prit parle fort. Quelquefois, son langage devient particulièrement rude et il lui arrive de lancer au gosse des remarques plus ou moins injurieuses. Au moment où Jean Chaplain monte sur la plate-forme du pressoir, pour réparer la vis, le patron va le rudoyer à nouveau. Comme Jean ne parvient pas à exécuter assez vite le travail qu'il lui a demandé, il lui crie, d'en bas, qu'il est un « maladroit, un fainéant et que, depuis huit jours, il travaille comme un cochon ».

Alors, l'incroyable se produit. Jean Chaplain, d'un bond, descend du pressoir et atterrit derrière son patron. S'armant d'un pilon qui est à sa portée (une pièce de bois qui ressemble très exactement aux massues dont sont munies les statues des héros antiques), il frappe plusieurs coups sur la tête de l'homme, qui lâche la barre et tombe sur le sol. Une extraordinaire tuerie vient de commencer.

Gaston Prit, malgré ses trente-neuf ans et sa robuste constitution, n'a pas esquissé un seul geste de défense. Il lâche la barre du pressoir, tombe à genoux sur le sol et bascule en arrière, les bras étendus en croix.

Jean Chaplain, le blondinet de quinze ans aux yeux bleus, regarde un instant l'homme à ses pieds. Le cuir chevelu de sa victime a éclaté et saigne abondamment. L'homme gémit. On saura plus tard qu'à ce moment, il n'y avait pas fracture du crâne et qu'il aurait survécu. Mais le petit Jean saisit l'arme qui va être l'un des éléments déterminants, on oserait presque dire le criminel essentiel dans cette affaire. Il s'agit d'un outil étrange. Nous ne savons pas s'il est encore utilisé de nos jours. Qui sait, rien de ce qui va suivre ne serait peut-être arrivé si Jean Chaplain n'avait eu sous la main, à ce moment-là, une arme aussi effroyable. C'est un « couteau à pressoir », ou « couteau à vengeance », ce que les viticulteurs de la région appellent à l'époque un « couteau à raisin ». Cet outil proprement terrifiant est à la fois une serpe, une hache, une francisque et une faux: le long d'un manche en bois est fixée une lame très longue et très large, et surtout très aiguisée. Elle a une longueur de 65 centimètres, une largeur de 13, et elle pèse deux kilos et demi. La lame déborde l'extrémité du manche sur près de 20 centimètres, et là se recourbe comme une serpe. C'est vraiment un formidable instrument de mort, même dans une main débile.

Jean Chaplain, voyant son patron gémir à ses pieds, saisit le couteau à raisin et lui en porte un coup à la gorge: il tranche d'un seul geste le larynx, l'œsophage, les artères et les veines. L'arme entame même la quatrième vertèbre cervicale et la tête ne tient plus au tronc que par la peau du cou.

Ce premier crime accompli, Jean Chaplain, qui prétendra ne plus savoir très bien ce qu'il fait, ce qu'on est d'ailleurs tout à fait décidé à croire, saisit une lanterne et sort du cellier pour commencer une randonnée tragique. Il parcourt trente mètres, dans la nuit, pour gagner la maison d'habitation où il s'attend à trouver tout le monde endormi. Mais, en arrivant à la cuisine, qui est une pièce très vaste, il voit Mme Prit, trente ans, enceinte de plus de huit mois, et la jeune domestique assises autour d'une grande table ronde. Elles font de la couture, éclairées par une bougie.

Une seconde, Jean Chaplain a l'intention de fuir. Mais la patronne, qui l'a entendu ouvrir la porte, lui demande où est son mari. Jean Chaplain perd la tête. La patronne va aller dans le cellier et trouver le cadavre de son mari! Alors, il ne répond rien. Incapable d'articuler un son, il retourne au cellier et en revient avec le terrifiant « couteau à raisin ». Lorsqu'il entre dans la cuisine, les femmes n'ont pas le temps de se défendre. Elles ne peuvent que crier lorsqu'il les frappe. Elles

tombent à l'endroit même où elles ont été frappées.

Nous épargnerons les détails horribles, mais il faut pourtant en signaler un. Un seul: la fermière est étendue sur le dos, la tête près du foyer, les bras le long du corps, les jambes un peu écartées. Les jupons sont abaissés... et pourtant Jean Chaplain les a levés un instant, le temps de frapper la malheureuse (qui est enceinte, presque à terme) d'un seul coup de son arme entre les deux jambes. Il sera incapable d'expliquer cette stupéfiante blessure.

Aux pieds de la fermière est étendue la jeune servante, Louise Fleury. Elle n'est atteinte qu'à la tête et au cou, mais les blessures sont tellement nombreuses et horribles qu'on ne peut les décrire. Aucun désordre dans ses vêtements.

La bougie s'est renversée et éteinte sur la table. Les deux cadavres ont encore au doigt leurs dés à coudre. Ils gisent au milieu d'une mare de sang qui s'étend à un mètre tout autour.

Dans la cuisine, dans un petit lit, se trouve un petit garçon, le petit René. Il dort, et ne s'est pas réveillé. Jean Chaplain n'y touche pas. Mais des chambres voisines s'élèvent des cris. Alors, toujours sa lanterne d'une main et son horrible arme de l'autre, Chaplain traverse le couloir et entre dans la pièce où est couchée la grand-mère, la veuve Prit, qui a soixante-dix-neuf ans. La vieille femme, un chapelet à la main, s'apprête à se lever. Il la frappe à la gorge, elle n'a pas le temps de dire un mot.

Il passe ensuite dans l'autre chambre, où les deux fillettes, Laure, huit ans et Sophie, sept ans, sont couchées dans le même lit, poussant des cris d'effroi. Il leur porte des coups de l'horrible « couteau à raisin », toujours dirigés sur la gorge.

Charles, le petit enfant de deux ans qui dort dans la même chambre, se réveille. Jean Chaplain le tue aussi, avec cette arme effroyable qui provoque des blessures indescriptibles.

C'est à ce moment seulement que le manche de ce « couteau à raisin » se casse; ce qui donne une idée de la violence des coups que porte Jean au bébé dans son lit...

Quand il sort de la maison pour aller rapporter les débris de l'outil dans le cellier, près du pressoir (dans un souci d'ordre saugrenu, qui prouve bien son état d'égarement), il ne reste dans la ferme qu'un seul être vivant : le petit René qui dort toujours dans la cuisine: sauvé parce qu'il ne s'est pas réveillé.

Après avoir déposé le couteau et son manche brisé dans le cellier, Jean Chaplain monte à sa chambre et s'asseyait sur le lit. Peu à peu il

reprind son sang-froid. Se rend-il compte de ce qu'il vient de faire? Est-ce du regret, du remords, de la peur, ou tout à la fois ? Au bout d'une heure, il descend de sa chambre, parcourt cinquante mètres et entre lentement dans l'étang pour se suicider. Mais lorsque l'eau lui arrive à la poitrine, le courage lui manque. Alors il revient à sa chambre et y reste jusqu'au petit matin. Puis il se rend chez ses parents, où il est arrêté quelques heures plus tard.

L'affaire bouleverse la France entière. Le crime paraît tellement inexplicable que le juge réclame un examen psychiatrique. Devant les spécialistes, l'attitude de Jean Chaplain est celle d'un enfant intimidé. Ils ont de la peine à lui faire lever les yeux. Il parle d'abord à voix basse, presque uniquement par monosyllabe. Mais, en insistant, ils obtiennent des réponses plus explicites, et il répond pertinemment à toutes les questions qu'ils lui posent. Il est bien orienté dans le temps et l'espace, fait preuve dans ses paroles d'intelligence et de bonnes connaissances primaires relativement à l'histoire, la géographie, la grammaire et le calcul. Toutes les réponses qu'il fait au sujet de sa vie passée, de ses patrons, de son travail, de ses salaires, sont exactes ou plausibles.

Pendant ses mois de prévention, à l'infirmerie de la maison d'arrêt de Lyon, il participe à la vie commune et se plie à la règle comme les autres détenus. Le gardien-chef de la prison prétend que, néanmoins, Jean Chaplain lui paraît dissimulé et sournois. Il se tiendrait sur ses gardes et répondrait tout juste aux questions qu'il lui pose. Il dort bien, mange bien, et n'a pas l'air effrayé de son affaire. Le gardien-chef ne peut dire si l'accusé regrette son acte. Il l'a vu pleurer, toutefois, après une visite de son avocat.

En réalité, il lui arrive de pleurer beaucoup plus souvent: devant les psychiatres, quand ils évoquent les souvenirs des victimes, devant sa mère lorsqu'elle vient le visiter, à propos d'un de ses frères qui vient de partir en Algérie pour son service militaire. Bref, sa sensibilité morale paraît intacte et il exprime des regrets apparemment sincères... mais tellement disproportionnés avec la monstruosité des crimes!

Quelle explication en donne-t-il? La colère. Son patron l'a mis dans une telle colère qu'il l'a tué. Ensuite, il a perdu la tête et voulu faire disparaître tous les témoins ; la patronne parce qu'elle allait découvrir son mari dans le cellier, la servante parce qu'elle était avec la patronne, la grand-mère parce qu'elle s'est réveillée, les deux fillettes et le bébé parce qu'ils criaient. Il n'a pas touché au petit René parce qu'il dormait et qu'il n'a rien dit. Il est incapable d'expliquer la violence et le nombre de coups. Il ne peut non plus expliquer pourquoi il a ouvert le ventre de la fermière enceinte. Il se défend d'avoir eu la moindre pensée obscène ou sadique. Selon lui cet acte, comme les

autres, ne relève que de la colère.

Dans ces conditions, les psychiatres, convenant qu'il n'était pas en état de démence, qu'il a eu pleine conscience des faits accomplis et de leurs conséquences, ne constatant chez lui aucune anomalie mentale ou psychique, le déclarent parfaitement responsable et il comparaît devant le tribunal.

Pendant les débats, il se tient affaissé sur son banc, la tête basse, la figure pleurarde; l'attitude d'un enfant fautif qui s'attend à une correction sévère.

Arrive la déposition d'un témoin: Chaplain lui aurait dit qu'il n'aimait pas ses patrons, « qu'ils étaient bons à tuer et que, s'il n'y avait que lui, il les tuerait tous ». Le gosse semble s'éveiller. Outré et furieux, il prononce de formelles dénégations. Il faut dire que cette déclaration du témoin paraît peu vraisemblable. L'avocat de la défense présente des faits qui tendent à faire considérer ce témoin comme un mythomane.

Quand son oncle se présente à la barre, Jean Chaplain pleure. Il pleure aussi pendant le réquisitoire et la plaidoirie. Il pleure longtemps, à chaudes larmes, comme un enfant qu'il est, pendant les jours qui suivront sa condamnation : le maximum de la peine pour son âge, vingt ans de prison.

Mais bientôt, ses larmes séchées, on le voit peu à peu revenir à une mobilité de sentiments, à l'insouciance de l'enfant que tout amuse, qu'un rien fait rire, et qui subit tout entier les influences du monde extérieur.

Pourtant, voici la lettre qu'il écrit à ses parents, le lendemain de son procès: nous la reproduisons telle quelle, sans en changer un mot, avec ses fautes d'orthographe et de ponctuation.

Chers parents,

Je vous écrit pour vous dire que le grand jour est passé mais malheureusement sans bon résultat et comme vous devez l'avoir déjà appris, je suis condamné à vingt longues années d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire et comme vous le voyez chers parents la mort viendra nous prendre avant de nous revoir et c'est pour cela qu'il faut que vous veniez chercher mes effets car ils seraient perdus et quand vous viendrez venez le samedi et le mardi parce que les autres jours c'est défendu de voir les condamnés autrement que le mardi et le samedi. Vous ne manquerez de me donner votre adresse quand vous aurez quittez le pays où nous étions si bien avant ce maudit jour du 30 septembre où j'ai commis cet horrible forfait... Je viens d'apprendre par mon avocat que papa est bien malade d'avoir à quitter le pays j'espère qu'il va bientôt être guéri pour fuir ce pays de malheur qui était si beau avant ce crime d'un si jeune misérable que je suis.

Je ne pense pas que je vais rester longtemps à Lyon quand je serez dans un autre endroit je vous donnerez l'adresse afin que je puisse recevoir de vos nouvelles car cela me serait trop dur de ne pas en recevoir. Vous me rendrez réponse en me disant des nouvelles de mon cher père qui pleure son enfant qui est condamné à ne jamais le revoir, je pense qu'il sera vite guéri et qu'il prenne courage et vous me direz des nouvelles de grand père qui doit être vieilli.

Votre fils qui songe à ce qu'il a commis et qui pleure en pensant à un si horrible crime qui vous a mis dans la douleur et la doute pour le restant de votre vie ainsi que celle de mes bons frères et sœurs qui pleureront toujours un si grand crime fait par leur jeune frère prisonnier pour toujours.

Consulté de nos jours, un psychanaliste donne à la monstrueuse colère de Jean Chaplain l'explication suivante.

« Certes, Jean Chaplain était un enfant, normalement constitué, tant sur le plan physique que physiologique et psychiatrique. Mais, puisqu'il a accompli un geste totalement anormal, c'est qu'il a vécu, au moins pour le temps de son crime, un processus psychique anormal. C'est donc la susceptibilité de Chaplain qui s'est trouvée excessive à un moment donné. »

Pourquoi?

« Parce que, bien que cela ne soit pas apparu aux psychiatres de 1913, Chaplain devait refouler un sentiment sans doute inconscient de brimade, de frustration, ou d'injustice. A ce moment de l'adolescence, les garçons sont à ce point sensibles à ces blessures, qu'un rien peut les faire basculer dans une attitude de combativité et d'agressivité exagérée. Or, malgré tout ce qu'on a dit: les vendanges... c'est les vendanges. Certes, il n'a pas bu exagérément, mais il a bu. Certes, il n'était pas exagérément fatigué, mais il était fatigué. Il n'était peut-être pas surexcité, mais il était excité. Ceci s'ajoutant à cela, il était à la limite de son équilibre. Si on y ajoute l'évidente exaspération, l'évidente fatigue, l'évidente excitation du patron, après quinze jours de vendanges, et les gros mots, et les injures, on peut commencer à comprendre qu'une injure de plus ait provoqué cette colère monstrueuse. Tout simplement parce que Jean Chaplain vivait à ce moment l'instant critique de son adolescence, cet instant qui peut se présenter à tout moment, qui généralement passe inaperçu parce qu'il se passe bien... »

Si l'on en croit l'analyste, le petit Jean aurait été « victime » d'une sorte de « rupture de charge » au moment critique.

Mais alors, tous les adolescents sont-ils en danger de grave déséquilibre à un moment de leur évolution ?

De nos jours, on est de plus en plus enclin à le comprendre. Mais nul ne peut dire encore comment repérer l'instant de « charge critique » pour chacun...

LE CORDONNIER DE TILSITT

Souvent, les dossiers que nous ouvrons sont très célèbres dans le pays où les affaires qu'ils dévoilent se sont déroulés. Ainsi, le héros de celle-ci, « le cordonnier de Tilsitt », fut en Allemagne, autour des années 1910, une légende vivante. Sa gloire fut telle que, débordant les frontières, elle plongeait le monde entier dans l'étonnement.

Sous son apparence anecdotique, cette histoire prit une signification politique qui n'échappera pas au lecteur.

Nous sommes le 16 octobre 1906, à l'apogée de l'Allemagne impériale. Sa Majesté l'empereur Guillaume II règne sur une vaste contrée occupant le centre du continent européen, une confédération d'États industriels dont la population, avec quarante-quatre millions d'habitants, dépasse de loin celle des autres nations. Sa puissance industrielle et économique est énorme, et sa puissance militaire plus considérable encore. L'armée allemande c'est le trésor, la gloire, la fierté de l'empereur et de son peuple.

Perdu dans ces quarante-quatre millions de Germains laborieux, « le cordonnier de Tilsitt », Wilhelm Voigt, fait triste figure. D'abord il a l'allure d'un vagabond : taille moyenne, cheveux gris, moustache sale et en bataille; il est légèrement voûté.

En 1891, il a volé la caisse du tribunal d'une ville de Posnanie.

Quand on connaîtra la suite, on se demandera s'il a volé cette caisse à cause de l'argent qu'elle contenait, ou parce que c'était la caisse du tribunal. De toute façon les juges ne se sont pas posé la question. Ils lui ont infligé plusieurs années de travaux forcés.

En 1906, il recouvre sa liberté et retourne dans son pays pour trouver du travail. Mais il en est bientôt chassé par d'incessants contrôles de police. Quelque temps après, comme il est interdit de séjour à Berlin, il se rend à Mechenbourg où le cordonnier de la Cour impériale lui donne du travail. Mais il en est — paraît-il — encore chassé lorsqu'on découvre son casier judiciaire.

Une seule personne l'aide, l'héberge et le soutient dans ces moments difficiles, Elisabeth, une ouvrière d'usine, qu'il voudrait bien épouser s'il avait une vie normale.

Las de devoir sans cesse reprendre la route comme le Juif errant et repartir dès qu'il est arrivé quelque part, il décide de quitter l'Allemagne. Pour cela il lui faut un passeport. Mais on ne délivre pas

de passeport aux anciens forçats.

C'est alors que va germer dans cet esprit inventif et roublard, le projet grandiose qui lui vaudra une gloire mondiale.

Lorsqu'il était petit garçon, Wilhelm habitait devant la caserne de Tilsitt. Au cours de ses jeux, il a souvent observé les officiers et leurs comportements. Il s'amusait à imiter leur tenue et leur langage. Il décide que cette expérience va lui servir. Il se rend chez un fripier et loue un costume de capitaine du 1^{er} régiment impérial de la garde à pied. Le seul qui soit à sa taille n'est pas très reluisant, il est défraîchi, usé et par endroits rapiécé. Qu'importe, il fera l'affaire.

Pour s'entraîner, une fois revêtu de l'uniforme, il prend un train qu'il sait très fréquenté par les militaires et lie connaissance avec des officiers d'artillerie. Il observe leur attitude à son égard et conditionne la sienne: tout en étant aimable, il s'efforce à une certaine condescendance car ils ne sont que des artilleurs, alors qu'il appartient désormais au 1^{er} régiment de la garde.

Après avoir effectué plusieurs séances d'entraînement, dans le train, aux abords des casernes et dans les lieux fréquentés par les militaires, « le cordonnier de Tilsitt » s'estime fin prêt.

L'affaire commence au nord de Berlin, où se trouve un grand lac qui deviendra, après la Première Guerre mondiale, un centre de nautisme et de loisir. Sur la rive ouest de ce lac s'étend la colossale prison centrale de Berlin, alors que sur la rive est se trouve l'établissement de bains et de natation des régiments de la garde impériale, unités d'élites dont le prestige est énorme.

Le 16 octobre 1906, vers midi, l'établissement de bains et de natation grouille de soldats du 1^{er} régiment de la garde à pied. Parmi eux, un groupe de dix hommes conduit par un adjudant, qui vient de quitter les bains pour rentrer à leur caserne.

Un « troufion » sera toujours un « troufion », c'est-à-dire qu'en revêtant l'uniforme il accepte provisoirement de n'être plus tout à fait un homme pour devenir un rouage dans une gigantesque machine, dont la finalité des entreprises, généralement, lui échappe. Cette irresponsabilité lui procure la paix de l'esprit, sinon celle de l'âme, et il apparaît alors uniquement préoccupé, en dehors du service commandé, de satisfaire des désirs primaires.

Toutefois, à cette époque où la majorité de la population, encore rurale, vit dans des campagnes relativement arriérées, être soldat est un état enviable, qui suscite une légitime fierté. Surtout quand on porte l'uniforme rutilant du 1^{er} régiment de la garde à pied.

Donc, nos dix hommes, sous la direction de leur adjudant, quittent les bains pour regagner leur caserne. En sortant de la clairière, ils

voient surgir, au milieu du chemin, un capitaine portant l'uniforme de leur régiment...

Le capitaine se plante devant eux et lance selon la bonne tradition allemande un énergique commandement:

« Halt! »

Un certain nombre de Français ont pu apprécier cette forme particulière de conversation en usage dans l'armée tudesque. Elle est le fruit d'une longue habitude du commandement. Le mot « Halt ! » prononcé avec cette force, cette autorité, provoque chez quiconque se déplace, et quelles que soient son allure et ses préoccupations, un arrêt brutal. Prononcé à l'allemande, on a l'impression qu'il figerait une fontaine, pourrait stopper un avion en vol, et pétrifier un troupeau. C'est ce qui se passe. Les dix hommes et leur adjudant s'arrêtent si brusquement qu'on les voit osciller sur le chemin comme une rangée de quilles prêtes à tomber. Le capitaine, qui se tient devant eux, légèrement penché en avant, la moustache grisâtre en bataille et mal coupée, n'a pourtant aucune prestance personnelle. Il n'a que celle que lui prête l'uniforme.

« Au nom de Sa Majesté l'empereur, dit-il, je prends le commandement! Nous allons à Koepenick pour exécuter une affaire de service. »

Malgré quelque surprise, les dix soldats et leur adjudant ne se cassent pas la tête: ils devaient aller à la caserne et maintenant il leur faut aller à Koepenick. A Koepenick donc ! Même si c'est idiot, même si c'est une erreur, un quiproquo, peu importe, c'est un capitaine qui donne l'ordre, donc on s'en fiche, on ne veut pas savoir pourquoi, on va à Koepenick.

Mais Koepenick est à vingt kilomètres. Le capitaine ordonne à l'adjudant de faire mettre les hommes en rang, et les voici qui partent à la gare. Sur le quai, personne ne prête une attention particulière à cette petite troupe de soldats. Au contraire, on s'efface respectueusement lorsque le train surgit, afin qu'ils puissent rester groupés dans les deux compartiments que le capitaine leur a désignés, en troisième classe bien entendu. Après quoi le capitaine redescend sur le quai, pour se diriger, vers un wagon de seconde classe, comme il sied à un capitaine.

Arrivés à Koepenick, les hommes descendent et se rangent sur le quai, où le capitaine les rejoint. Il les passe rapidement en revue pour s'assurer qu'ils n'ont rien oublié, casques, baïonnettes et fusils. Il leur fait alors gagner la salle d'attente et commande pour eux au buffet un casse-croûte frugal.

Le capitaine, sur une table à part, et avec une certaine sévérité

mêlée de bonhomie, ingurgite un repas légèrement différent et servi dans une assiette. Cela fait, il enjoint à ses hommes de se mettre en ordre de marche... baïonnette au canon. Avant qu'ils ne s'ébranlent pour traverser la ville, il leur déclare :

« Nous allons à l'hôtel de ville. Lorsque nous y serons parvenus, vous devrez passer vos jugulaires. »

La traversée de la bourgade par cette petite troupe, baïonnette au canon, crée tout de même une certaine sensation. L'émotion s'accroît, lorsque sur la petite place de l'hôtel de ville les soldats passent leurs jugulaires sous le menton et que le capitaine fait placer un factionnaire devant chaque entrée secondaire et deux devant le portail principal.

« Vous ne devez laisser entrer ni sortir personne ! »

On imagine avec quelle rapidité la nouvelle de l'occupation militaire de l'hôtel de ville se répand dans la cité. Bientôt, près de mille personnes sont rassemblées devant l'édifice, attendant avec une curiosité mêlée d'inquiétude la suite des événements.

Entre-temps, le capitaine est entré dans le bâtiment avec les soldats qui lui restent, et déjà il a placé un garde devant la caisse principale. C'est alors qu'il se trouve, dans le couloir, nez à nez avec un grand homme maigre et froid, le secrétaire général de l'hôtel de ville. Le capitaine, qui paraît soudain fort en colère, lui dit : « Au nom de Sa Majesté l'empereur, vous êtes arrêté ! »

Puis il donne l'ordre à un de ses hommes de surveiller le secrétaire, qui se laisse tomber sur un banc complètement abasourdi.

Suivi des autres soldats, il monte alors l'escalier monumental jusqu'au premier étage, où il ouvre la porte du bureau du bourgmestre. Un homme corpulent, aux cheveux gris, se dresse derrière sa table de travail.

« Qui êtes-vous ? demande le capitaine.

— Je suis le bourgmestre Langerhaus.

— Vous êtes arrêté sur ordre de l'empereur. »

Après un long silence qui lui est nécessaire pour reprendre ses esprits, le bourgmestre se permet quelques objections.

« Mais pourquoi ? Qu'est-ce que j'ai fait ? Il doit y avoir une erreur. Vous devez avoir un ordre, je veux voir un ordre ! Un ordre noir sur blanc ! Mais enfin montrez-moi un ordre ! Donnez-moi une raison ! »

Le capitaine le regarde, d'un œil froid. Et lorsque le bourgmestre, enfin, se tait, il précise :

« Vous êtes arrêté, et vous allez être conduit à Berlin. C'est à Berlin que vous connaîtrez le motif de cette arrestation. »

Totalement effondré, le bourgmestre, regarde l'officier, les deux soldats casqués, les baïonnettes, les jugulaires, et murmure :

« Est-ce que je pourrais mettre ma femme au courant? »

D'un signe de tête le capitaine accepte, et le bourgmestre demande à l'un de ses employés d'aller chercher sa femme en ville.

« Est-ce qu'elle pourra m'accompagner à Berlin? demande-t-il.

— Si vous voulez. »

Puis le capitaine fait réquisitionner deux fiacres pour effectuer le transport des prisonniers. Cette tâche accomplie, il redescend au rez-de-chaussée, salué avec déférence par les employés et les personnalités locales accourues de tous les coins de la ville, pâles et inquiètes.

Dans le couloir, il demande à un employé qui le regarde, hébété, où se trouve le bureau des passeports.

« Je ne sais pas », répond l'employé.

Un peu plus loin, il demande encore à un employé qui le salue:

« Où se trouve le bureau des passeports?

— Il n'y a pas de bureau des passeports à l'hôtel de ville, répond l'homme.

— Quoi? Comment? »

Pour « le cordonnier de Tilsitt », c'est la catastrophe! Il a fait tout ça pour se faire faire un passeport en bonne et due forme. Tout ça pour rien ? Non! ce n'est pas possible!

Alors il se rend directement au bureau de la caisse municipale, où le caissier, tremblant de peur, attend devant son coffre-fort, sous le regard impavide du soldat qui le garde.

Avec une sécheresse et sur un ton qu'il faut imaginer en allemand, Wilhelm déclare au malheureux:

« Au nom de Sa Majesté l'empereur, c'est moi qui dois à présent diriger les affaires de la ville de Koepenick, et je vous ordonne de me remettre la caisse! Fermez votre registre de caisse et préparez-vous à suivre le maire à Berlin! »

Le caissier, qui semble protéger son coffre-fort, se permet de faire quelques objections:

« Moi, je veux bien, mais il me faudrait un ordre !

— Et bien, vous l'avez!

— Il me faudrait un ordre du bourgmestre !

— Le bourgmestre ne peut pas vous donner d'ordre, puisqu'il est en état d'arrestation ! »

Le monde s'écroule autour du malheureux caissier. Pour lui, jusque-là, tout était simple. Mais maintenant que le bourgmestre est arrêté, qui va donner les ordres? Va-t-il falloir — ce serait trop affreux — qu'il prenne des décisions lui-même?

Le capitaine vient à son secours.

« Désormais c'est moi qui vous donnerai des ordres! Je suis provisoirement, et par décision de l'empereur, le premier magistrat de la ville! »

Alors, sans un mot, le caissier sort d'un tiroir les clés du coffre et les tend à l'officier.

Les deux fiacres sont arrivés sur la place. Par la fenêtre, le capitaine voit les chevaux piaffer. Lorsqu'il descend les marches du perron, il aperçoit une foule de plusieurs milliers de personnes que les soldats rigides, toujours casqués, jugulaires sous le menton, observent de derrière leur baïonnettes.

Le capitaine fait monter le bourgmestre dans le premier fiacre, le secrétaire général et le caissier principal dans le second. Il ordonne aux deux soldats qui lui restent de monter s'asseoir chacun à côté d'un des cochers de fiacre, et de livrer les prisonniers au premier poste de police qu'ils trouveront en entrant dans Berlin.

Au moment où il s'écarte pour laisser partir le premier fiacre, une grande femme blonde distinguée s'adresse respectueusement à lui. C'est la courageuse femme du bourgmestre qui vient lui rappeler sa promesse: ne l'a-t-il pas autorisée à accompagner son mari à Berlin? C'est très émouvant. Dans les premiers rangs du public on entendrait voler une mouche. Quelques femmes se tamponnent les yeux avec un mouchoir.

Le capitaine ne dit pas un mot. Il ouvre la portière du fiacre et l'aide à monter dans la voiture. Enfin il s'écarte, fait un signe au cocher. Claquement de fouet, claquement de sabots sur les pavés; dans un grincement de roues, les fiacres démarrent. (Nous devons tous ces détails à la presse allemande de l'époque.)

« L'officier » gravit alors le perron de l'hôtel de ville et ordonne à l'adjudant de rassembler dans la demi-heure tous les hommes restés à Koepenick et de les conduire à la caserne. Quant à lui, il retourne au bureau de la caisse municipale, ouvre le coffre, en sort les liasses de billets qu'il fait compter par les employés: il y a 50 000 marks — 50 000 marks or bien entendu!

Un employé lui tend alors un formulaire et le « capitaine » comprend qu'il doit signer, ce qu'il fait du nom de « Von Malzauin ». Puis il s'en va, les fonds de la caisse municipale sous son bras, dans une serviette.

Lorsqu'après une heure de route les deux fiacres arrivent à Berlin et s'arrêtent devant un bureau de police, les deux soldats du 1^{er} régiment de la garde à pied ouvrent les portières. Ils font descendre le bourgmestre et sa femme, le secrétaire et le caissier pour les remettre au commissaire de police. La scène, alors, est du plus haut comique. Personne ne comprend rien à ces arrestations « sur ordre de l'empereur » et il faut remonter jusqu'à lui pour comprendre qu'il s'agit ni plus ni moins d'une farce magistrale, ou plutôt d'une agression, — on dirait aujourd'hui hold-up avec enlèvement.

Mais le but que poursuit notre « cordonnier » n'est pas atteint puisqu'il n'y a pas de bureau de passeport à la mairie de Koepenick.

Il va pourtant réussir au-delà de toutes espérances, mais sur un autre plan !

Pour le moment il ne peut donc quitter l'Allemagne. Plus ou moins déconfit, après avoir, sa fortune sous le bras, parcouru la campagne, il est arrêté quelques jours plus tard dans un dortoir de la grande rue de Berlin. On trouve dans ses affaires un paquet ficelé renfermant l'uniforme de capitaine. Il l'avait enlevé dans les toilettes de la gare, avant de reprendre le train après son « coup d'État »... Il ne se donne même pas la peine de nier les faits, et, sans faire d'histoire, rend l'argent de la caisse, auquel il n'a même pas encore touché.

Le 1^{er} décembre 1906, Voigt, « le cordonnier de Tilsitt », accusé de faux, d'arrestations arbitraires, de séquestrations abusives, de port illégal d'uniforme et de vol, comparaît devant le tribunal correctionnel de Berlin.

Il est alors âgé de cinquante-sept ans, mais paraît bien plus vieux. Il porte toujours ses longues moustaches grises, mal soignées. Personne ne peut comprendre que cet homme ait réussi à bluffer non seulement des soldats, mais le maire de Koepenick, officier de réserve, et la foule tout entière.

La Troisième chambre correctionnelle le condamne à quatre ans de prison. Mais entre-temps les journaux ont raconté son histoire et sa célébrité est devenue mondiale. D'abord l'empereur Guillaume II s'amuse follement de cette histoire. Que ce cordonnier, qui a l'allure d'un vagabond et se tient très mal, penché en avant, la moustache grisâtre et hirsute, ait pu abuser tous ces gens, l'étonne au plus haut point. La tenue de l'armée allemande est si réputée ! L'empereur n'en revient pas, que tous aient été bluffés par une telle caricature. Et il pense que cela servira de leçon ! D'autre part, l'armée allemande fait peur. Peur par sa puissance, son organisation, son prestige, sa discipline. Aussi est-ce avec une satisfaction évidente que les voisins français, italiens, et russes accueillent l'exploit du cordonnier, qu'on appelle plus désormais que : Le capitaine de Koepenick.

Cela va même un peu plus loin. Des gens ont compris où réside la faiblesse de la formidable machine de guerre allemande : dans sa discipline même, qui normalement, doit assurer son succès. Preuve est faite qu'on peut entraîner un soldat allemand n'importe où, n'importe quand, pour n'importe quoi.

Le capitaine reçoit des monceaux de lettres, de cartes, de photographies et des témoignages d'admiration. Des demandes en mariage. Une dame de Dresde laisse par testament à ce génie méconnu une somme de 125 000 marks or! D'autres lui assurent des rentes viagères mensuelles! Beaucoup d'argent pour l'époque ! La propriétaire des Grands Magasins du Passage à Berlin lui verse une rente annuelle considérable... Des imprésarios demandent à la police la permission de louer le cordonnier pour trois mois moyennant 150 000 marks, pour faire des tournées.

Aussi, lorsqu'il sort de prison gracié par l'empereur, au bout de deux ans, le cordonnier est-il devenu riche. Il épouse Elisabeth, qu'il n'a pas oubliée et qui le lui rend bien. Ensuite il voyage, et, en costume de capitaine, raconte son aventure au cours de conférences qui lui rapportent beaucoup d'argent!

Les journaux blâment les « manifestations d'une foule corrompue par la lecture des feuilles à scandales », mais lui consacrent des articles entiers et ne parlent que de lui. On regrette le bruit fait autour d'un « ancien forçat, fêté aujourd'hui comme un nouveau saint national ».

Seul au milieu de ces critiques sévères, le journal socialiste partage l'allégresse générale:

« Le cordonnier de Tilsitt, dit-il, portera toute sa vie le titre de capitaine et son bien-être est assuré. Nous l'en félicitons de tout cœur, car il a été longtemps, trop longtemps même, victime de notre société actuelle, qu'il a couverte d'un immortel ridicule. »

Le cordonnier de Tilsitt, échappant à la Première Guerre mondiale, finira tranquillement ses jours au Luxembourg. Il y est enseveli.

L'AFFAIRE ÉRIC PEUGEOT

L'enlèvement du petit Éric Peugeot, il y a quinze ans, eut un retentissement énorme dans le monde entier. Et la fameuse « rumeur publique » a laissé de l'affaire, à cause du nom de cette famille, une impression qui fut longue à effacer. Aujourd'hui, on peut découvrir toute la vérité.

Le 12 avril 1960, vers 16 h 30, Jean-Pierre Peugeot, soixante-quatre ans, qui a laissé la direction de l'entreprise à son fils Roland, arrive au golf de Saint-Cloud dans une 403 noire. La voiture s'arrête à l'ombre des peupliers. Le temps est beau, les arbres commencent à se couvrir de petites feuilles. Comme chaque mardi, Jean-Pierre Peugeot et sa femme viennent jouer au golf. Ils amènent avec eux Jean-Philippe et Éric, leurs petits-fils, sur qui veille, depuis six ans, la même nurse.

Tandis que le grand-père et la grand-mère Peugeot s'éloignent sur une pelouse du golf, les deux petits garçons vont, à quelques mètres de là, retrouver d'autres enfants du même âge pour s'amuser dans le terrain de jeux: toboggan et tas de sable... La nurse s'installe dans la voiture, un livre sur les genoux, avec le chauffeur. Éric et Philippe sont des enfants éveillés, mais suffisamment sages pour qu'on les laisse jouer sans les surveiller de trop près.

Combien de temps la nurse et le chauffeur restent-ils dans la voiture? Un peu plus d'une heure. Soudain, une enfant court jusqu'à la voiture et appelle.

« Madame, madame! »

La nurse ne la voit même pas, car l'enfant ne dépasse pas la portière, mais elle entend cette phrase terrible :

« Madame! Madame! Un monsieur a pris Éric! »

D'un bond, la nurse est hors de la voiture et, le cœur battant, les jambes tremblantes, elle se précipite vers le terrain de jeux, cherchant à découvrir la petite silhouette d'Éric aux cheveux blonds et au blouson vert. Elle ne le voit pas. Il n'est pas non plus sous les peupliers, sur les cours de tennis. Alors, elle va dans tous les sens, affolée, appelant: « Éric ! Éric! »

Le chauffeur s'est précipité derrière elle. Il a l'idée d'aller jeter un coup d'œil sur la propriété voisine, séparée du terrain de jeux par un grillage et une haie dans laquelle il aperçoit une brèche. Mais il s'arrête en route.

Sur le tas de sable du terrain de jeux, presque aux pieds du toboggan, une enveloppe est posée. Le chauffeur la ramasse et lit, tapé

à la machine en caractères majuscules rouges: « MONSIEUR ROLAND PEUGEOT, EXCEPTIONNELLEMENT URGENT. » Le chauffeur se précipite dans les bâtiments du club, entendant la voix de la nurse qui appelle toujours : « Éric! Éric! » Il a compris. Il appelle au téléphone Roland Peugeot, qui se trouve à son bureau, rue de Berri.

Roland Peugeot ne comprend pas tout de suite. Il faut dire qu'il y a quinze ans les kidnappings étaient en France excessivement rares. Ce n'est qu'en entendant plusieurs fois répéter les mots « Éric... On ne le trouve pas... Une lettre... », qu'il s'affole à son tour.

« Ouvrez-la immédiatement ! »

Le chauffeur ouvre la lettre.

« Lisez... Mais lisez-donc! »

Et voici ce que le chauffeur lit au téléphone:

Cher monsieur Peugeot, voilà ce qu'on pourra lire dans les journaux si jamais vous nous faites marrons: Le jeune Peugeot âgé de six ans, est mort après avoir subi d'horribles tortures parce que ses bons parents ont refusé d'allonger 50 millions (500 000 NF) ou alors parce qu'ils ont été trop bavards avec la police... !

Je ne tiens pas à confier votre petit aux bons soins de mon ami Dédé. Dédé est un type très bien mais il est un peu dingue... Donc si vous avez envie de revoir votre fils, conformez-vous exactement à nos ordres... Quand vous l'aurez récupéré, parlez-en à la police si vous le désirez, mais pas avant! Procurez-vous ces 50 millions en coupures de 10 000 et de 5000 exclusivement; que tous ces billets aient déjà servi. Nous n'acceptons pas de billets neufs. Si vous tentez de noter les numéros ou de marquer les billets, vous perdrez votre fils (en effet ce dernier ne vous sera restitué qu'après échange de cet argent: cette opération sera faite par nous très rapidement).

Nous vous donnons 48 heures pour vous procurer cette somme. Placez cet argent dans une serviette que vous fermerez à clef (conservez la clef sur vous) et attendez de nouvelles instructions, nous téléphonerons à votre domicile dans 48 heures. Et n'oubliez pas que la vie de votre enfant ne dépend que de votre comportement!

Soyez raisonnable, monsieur Peugeot, nous le sommes pour la caution, et suivez nos instructions à la lettre... !!!

Au bout du fil la voix de Roland Peugeot, méconnaissable, dit:

« J'arrive. »

Quelques minutes plus tard, Roland Peugeot, accompagné de sa femme, retrouve son père, Jean-Pierre Peugeot qui paraît-il, s'évanouit. Les policiers les ont rejoints.

La nuit va être dramatique. La famille Peugeot, réunie devant le téléphone, dans l'appartement de Roland Peugeot, avenue Victor-Hugo, n'a qu'une idée en tête: retrouver Éric vivant. Pour cela, Roland Peugeot est décidé à respecter les conditions que pose le ravisseur, point par point.

Le point de vue de la police est évidemment différent. A cette époque, en France, les kidnappings sont rares et la police est très inquiète. Si cet enlèvement réussit, avec l'énorme publicité qu'on peut

prévoir, étant donné la célébrité des victimes, il va selon toute probabilité déclencher une véritable épidémie...

Les enquêtes sur les enlèvements nécessitent, pour réussir, une promptitude, un esprit de décision qui supposent la collaboration complète des parents. Mais cela comporte évidemment, un risque grave pour l'enfant. Déjà la police a diffusé, sur l'ensemble du territoire et par-delà les frontières, un avis de recherche avec le signalement du petit Éric. Déjà la presse, la radio et la télévision s'en mêlent. Mais c'est tout ce que la police peut faire, car, malgré ses exhortations, Roland Peugeot refuse de porter plainte. Finalement, le ministre de l'Intérieur délègue auprès de celui-ci le directeur des services de la Police judiciaire. Il lui fait savoir que, partageant son souci de sauvegarder l'enfant, il lui laisse toute latitude pour traiter avec les ravisseurs. De son côté, Roland Peugeot accepte la présence constante dans son appartement d'un observateur de la première brigade et l'informe sans réticence et sans délai de tous les appels téléphoniques.

Celui-ci notamment :

« Allô, monsieur Peugeot? Avez-vous reçu notre lettre? Nous tiendrons parole. Tiendrez-vous la vôtre ?

— Oui.

— Bien, vous allez recevoir une lettre... Seule une lettre écrite sur ce papier avec les mêmes caractères que la première sera valable. »

Dans l'insomnie et l'angoisse, une lueur d'espoir. L'aube arrive et avec elle, en effet, une lettre. En voici les termes:

Monsieur Peugeot. Rendez-vous à 16 heures très précises aujourd'hui jeudi devant le numéro 57 de l'avenue des Ternes (avec l'argent).

Tenez votre serviette devant vous des deux mains (afin que le commissionnaire vous reconnaisse). Il vous dira: « Gardez la clef. » Alors, seulement vous lui remettrez la serviette, mais conservez vraiment la clef, car cette personne ne sait pas de quoi il s'agit; c'est-à-dire que si la police l'arrête, vous ne serez pas plus avancé. Je souhaite pour vous qu'il ne lui arrive rien et, si la police vous surveille, il n'est pas encore trop tard: si vous pensez vraiment être suivi, ne venez pas à ce rendez-vous, pensez avant tout à Éric, ne faites aucune erreur pouvant se retourner contre lui.

Au contraire, si tout se passe bien, vous n'entendrez plus jamais parler de nous : c'est fini ! Eric est beau, intelligent, (très) sympathique, mais il commence à s'ennuyer et nous aussi.

Alors, suivez nos instructions et vous recevrez un coup de fil cette

nuît-même, vous indiquant où vous pourrez le retrouver. Tenez vos engagements, nous tiendrons les nôtres...

« P.S. : Pour venir au rendez-vous, prenez un chapeau noir et mettez des lunettes de soleil. Ceci est très important. »

Roland Peugeot, se conformant scrupuleusement aux termes de cette lettre, se rend à l'heure dite au lieu du rendez-vous, avec le chapeau noir et les lunettes, les 50 millions dans sa serviette, la clef dans sa poche.

Il n'attend pas longtemps. Comme prévu un homme l'aborde par derrière, lui donne le mot de passe : « Gardez la clef », prend la serviette et s'en va. C'est tout juste si Roland Peugeot a entrevu le commissionnaire car la scène n'a duré que quelques secondes. L'homme a disparu dans le passage Doisy qui s'ouvre à quelques mètres.

Pour respecter le désir express de Roland Peugeot, la police est restée totalement à l'écart. Quant à Roland Peugeot, au volant de sa 403, il regagne son appartement de l'avenue Victor-Hugo. L'attente devant le téléphone continue, avec une angoisse accrue. Il est bien connu, en effet, qu'aux États-Unis (la seule référence à l'époque) les « kidnappers » tuent l'enfant aussitôt après l'avoir enlevé. De plus, les termes de la première lettre sont directement inspirés d'un roman publié dans la Série noire en 1955. On imagine l'angoisse des Peugeot.

Ici, nous nous devons d'ouvrir une parenthèse. Que se passe-t-il lorsqu'une affaire éclate brusquement comme l'affaire Éric Peugeot ? Des dizaines de millions de regards se tournent brusquement vers une famille. Or, parmi ces regards, il y a ceux de gens incapables de comprendre les sentiments humains, et qui ne voient qu'une chose : les Peugeot sont riches, donc ce sont des salauds, et les salauds, on ne les fait jamais assez souffrir. C'est ainsi que pendant des heures et des heures, des centaines de coups de téléphone vont harceler Roland Peugeot. On ne peut rouvrir ce dossier sans mentionner les demandes de rançons « bidons », les appels de soi-disant témoins qui ont vu le cadavre du petit Éric, les menaces inimaginables : « J'espère que vous ne le retrouverez pas vivant » ; « C'est bien fait pour vous, à votre tour de connaître le malheur » ; « Espérons qu'on le fera souffrir, votre gamin ». Et au milieu de tout cela des témoignages, faux mais tellement précis que la police sera obligée d'en tenir compte et perdra des semaines en enquêtes inutiles.

Inutile de dire que, dans ces conditions, le coup de téléphone du véritable ravisseur est peut-être passé inaperçu. Aussi, Roland Peugeot

décide-t-il de lancer le soir-même un appel aux ravisseurs par la radio et la télévision.

« C'est un père à qui l'on vient de prendre son enfant qui s'adresse à vous, dit-il. Tout ceux qui ont des enfants et qui les aiment me comprendront, j'en suis sûr. Mon seul souci est de le retrouver sain et sauf le plus tôt possible. Je n'ai pas déposé plainte. Je prends l'engagement formel de demander que le ravisseur ne soit pas poursuivi. »

Avenue Victor-Hugo, les coups de fil déments continuent d'arriver ! Par exemple :

« Allô, monsieur Peugeot ?

— Oui.

— Votre fils, je l'avais. Vous ne vous êtes pas conformé à mes instructions. Vous ne le reverrez plus. Je viens de le tuer. »

Mais il y a le dernier coup de téléphone :

« Allô, monsieur Peugeot ? Vous avez tenu parole. Dans quelques minutes, vous reverrez votre enfant. »

Il est minuit.

Vers 1 heure du matin, M. Lucien Bonnet rentre de son travail. Sur le trottoir de la rue Lauriston, face au Brazza, il voit une ombre qui marche à petits pas et il entend des pleurs. Il s'approche. C'est un enfant.

« Qu'est-ce que tu fais là ? Comment t'appelles-tu ?

— Éric Peugeot. »

M. Lucien Bonnet ne réalise pas tout de suite. Il s'imagine que le petit bonhomme lui fait une grosse farce. A nouveau, il demande :

« Comment t'appelles-tu ?

— Éric Peugeot.

— Où habites-tu ?

— Je ne sais pas. »

Il le prend par la main et l'emmène au Brazza, où il demande un journal pour comparer l'enfant et sa photo.

Au Brazza, la gérante, M^{me} Thiroile a tout de suite reconnu l'enfant. Elle le prend dans ses bras, l'assied sur le comptoir. Un instant, elle s'imagine que M. Bonnet est un des ravisseurs. Elle fait à l'enfant un rempart de son corps. Éric semble avoir froid. Elle le recouvre de son manteau. Elle lui offre du lait, un gâteau, du chocolat. Éric refuse. Il ne pleure plus. Il est très propre, fraîchement débarbouillé et même bien coiffé. L'enfant ne semble pas avoir peur. Pendant ce temps, un client téléphone à la police qui prévient M. Peugeot.

C'est la fin, heureuse, de la première partie de l'affaire Éric Peugeot. De la première partie seulement.

Pour la Sûreté nationale, cet enlèvement réussi avec une telle facilité est un défi. C'est surtout une menace terrible pour l'avenir.

Aussi les policiers se jurent-ils de mener l'enquête aussi longtemps qu'il le faudra.

Le commissaire principal Guy Denis (à qui nous devons certains détails de ce dossier), chargé de l'affaire, ne dispose d'aucun indice important, sinon que le ravisseur avait un pull-over vert. On s'apercevra, un an plus tard, qu'en réalité il avait un pull-over gris. Les rares témoignages s'avéreront tous faux...

Jean-Pierre Peugeot, le grand-père d'Éric, ne s'estime pas lié par le serment de son fils Roland. Il porte plainte et donne à la police les numéros des billets de la rançon qu'il avait secrètement relevé. Cela ne sert à rien : les billets, on le saura plus tard, sont changés en Suède, en Allemagne, en Hollande, en Suisse, en Espagne.

Le papier des deux lettres est un papier vendu couramment dans les grandes surfaces.

On remue ciel et terre pour tenter de retrouver la machine à écrire. En fait, on finit par retrouver, dans l'Yonne où elle a été incendiée, la voiture qui aurait servi pour l'enlèvement.

Les semaines et les mois passent. Un flot de calomnies se déversent sur les Peugeot. « Allons donc, disent les gens, si la police ne retrouve pas les ravisseurs, c'est qu'elle ne veut pas les retrouver. Et si elle ne veut pas les retrouver, c'est parce qu'on le lui a défendu. Pourquoi ? Parce que la famille ne le veut pas. Pour couvrir la mère, bien sûr, qui a dû connaître le ravisseur... Alors, il faut à tout prix étouffer le scandale ! » On dit aussi :

« Savez-vous que le fisc a autorisé Roland Peugeot à déduire 50 millions de sa déclaration d'impôts ? Comme ça, il descend d'une tranche... C'est une bonne opération, n'est-ce pas ? C'est ça, l'affaire Éric Peugeot ! » Bien d'autres versions circulent, que certains journaux n'hésitent pas à refléter, quitte à être attaqués en diffamation par la famille Peugeot, qui chaque fois gagne son procès avec le franc symbolique de dommages et intérêts.

Mais ce n'est pas fini. Au mois de mars 1961 (donc un peu moins d'un an après le rapt), les policiers investissent le chalet des Six Enfants à Megève. L'énorme et patient travail accompli par la police a conduit le commissaire Denis, d'élimination en élimination, de soupçon en certitude, à penser que les auteurs du rapt sont un certain Raymond Roland et un certain Larcher. Ceux-ci, depuis le versement de la rançon, dépensent beaucoup d'argent. Actuellement, ils sont en

vacances dans ce chalet.

Raymond Roland est arrêté avec sa maîtresse, une reine de beauté danoise. Larcher est parti avec sa maîtresse, Rolande Niemezyck, un complice, Rotmann, et une amie de rencontre, la strip-teaseuse japonaise Mitsuko. Ils sont arrêtés quelques heures plus tard.

Les trois hommes avouent le kidnapping. Ils affirment, bien entendu, qu'ils n'ont jamais eu l'intention de tuer l'enfant et qu'ils ne l'auraient pas fait pour tout l'or du monde.

La vérité est bête et simple ; trop, pour que les gens mal intentionnés s'en contentent... Lorsqu'il était enfant, Larcher a entendu parler de l'affaire Lindberg. Depuis, l'idée du kidnapping ne l'avait jamais abandonné. Mais c'est un roman de la Série noire qui l'a décidé. Lui et ses complices ont choisi leur victime, tout simplement, dans le « bottin mondain », qui donne des renseignements sur le domicile, les fonctions des personnalités, leurs enfants, leurs habitudes, *etc.* « Dans le bottin mondain ? pense encore une partie de l'opinion, on ne va pas nous faire croire tout de même une chose pareille ! On nous prend pour des imbéciles. Ils ont certainement eu des renseignements par des proches de la famille Peugeot ! Peut-être même par des membres de la famille elle-même ! » Et puis il y a autre chose. Savez-vous où étaient les Peugeot au moment de l'arrestation de Roland et de Larcher ? A Megève ! « Vous voyez bien qu'on nous a raconté des histoires et que tout ça, c'est combines et compagnies... »

Les commentaires d'une partie de la presse sont tels que Roland et Larcher eux-mêmes, pour minimiser leur forfait, essaient d'y mêler la famille, en la personne de l'ex-femme d'un cousin Peugeot vivant à Bordeaux et dont ils ont entendu parler dans les journaux (car la police a bien entendu enquêté auprès d'eux, comme elle a enquêté auprès des milliers de personnes touchant de près ou de loin l'affaire. Mais cette femme ils ne l'ont jamais vue, et leur échafaudage s'effondre comme un château de cartes.

Finalement, il ne reste de cette affaire que deux petits gangsters « à la mie de pain » dont le kidnapping a réussi plus par chance que grâce à leur intelligence, et qui ne méritaient pas toute cette publicité autour d'eux. Ils reçurent la plus forte peine possible à l'époque : vingt ans de prison. Cela n'a pas découragé, depuis, les amateurs d'enlèvements...

LE SUICIDÉ ASSASSINÉ

« Voilà, c'est là, monsieur le commissaire. »

Le commissaire regarde, à travers le pare-brise de la voiture, les rochers que lui désigne le chauffeur. Ils descendent de la route jusqu'au pied de la falaise, trente ou quarante mètres plus bas, formant un grand éboulis battu par la mer.

C'est là que l'on a retrouvé le vieux Firmin. Il s'est très certainement suicidé en se noyant depuis les rochers. C'est en tout cas ce que pense le chauffeur.

« Vous êtes sûr ? » demande le commissaire.

Le chauffeur a l'air étonné.

« Bah ! évidemment, monsieur le commissaire. Il avait même un papier dans sa poche pour dire qu'il s'est suicidé. »

Si ce suicide est tellement évident, l'enquête du commissaire ne sera qu'une pure routine ; du travail vite fait et il pourra rentrer dès ce soir chez lui à Bilbao.

En réalité, c'est une affaire tout à fait exceptionnelle que le commissaire va découvrir, digne de Georges Simenon.

Elle se déroule, en 1962, au Pays basque espagnol.

Nous avons un portrait précis des deux principaux personnages de l'affaire. Hélas, comme presque toujours, nous ne savons rien du policier. A sa façon de mener l'enquête, voyons-le sous la forme d'un Maigret espagnol, appréciant le vin et les coquillages puisque sa première étape sérieuse est un café de la petite ville.

Il est 11 heures du matin, il fait beau. Frais, mais beau. Avec la marée basse et le vent, tout vient d'être lavé : le ciel d'un bleu pur, la plage blanche et les rochers noirs.

On se presse autour de la table où le commissaire s'est assis. Il dépiaute ces petits mollusques marins qu'on appelle « pieds d'éléphants » et boit du vin blanc.

Nous sommes dans une petite ville industrielle, aisée, où presque tous les habitants sont des Basques, vivant là depuis la nuit des temps. Tout le monde ici se connaît, le commissaire n'a donc aucun mal à découvrir la personnalité de la victime : le vieux Firmin était grand, chauve et voûté ; les mains agitées de tremblements, vêtu de costumes

usés jusqu'à la corde, devenu bête à force de boire. Pauvre Firmin : tous ceux qui se pressent et se succèdent à la table du commissaire en parlent avec une légère tristesse, peut-être un peu de remords. Car il est évident que tous ces gens bien vivants et bien nourris l'avaient abandonné.

Firmin, comme ses parents et ses grands-parents, était né dans cette ville. Il n'y a pas si longtemps, seulement une dizaine d'années, il possédait encore un magasin qui lui rapportait pas mal d'argent.

« Qu'est-ce qu'il vendait ?

— Des vêtements, monsieur le commissaire, et des chaussures. »

Lorsqu'il était jeune, Firmin était un grand et bel homme aux allures sportives. Une calvitie précoce lui donnait l'air sérieux. Mais c'était en réalité un gai luron, insouciant. Il avait épousé vers les trente ans la plus jolie fille du pays. Hélas, elle était morte deux ans plus tard à la naissance de leur premier enfant.

Quelques années encore et Firmin perdait coup sur coup son père et sa mère. C'est sans doute parce qu'il se sentait affreusement seul qu'il s'était mis à boire et avait négligé son commerce. Finalement, il avait dû le céder pour payer ses dettes. Quand il eut remis les clés au nouveau propriétaire, Firmin n'avait plus un sou. Alors, il chercha un emploi et obtint la place de caissier dans une « mutuelle maladie », où il travailla jusqu'à sa mort.

« Où est cette mutuelle ? demande le policier, je peux y voir son bureau ?

— Mais bien sûr, monsieur le commissaire. »

Les portières de la voiture claquent et les voilà dans les rues de la petite ville.

Le bureau de Firmin est donc la deuxième étape du commissaire. « Bureau » est un grand mot. Il s'agit en fait d'un coin de la pièce que se partagent trois des vingt employés de la mutuelle. Dans ce coin, on a dressé un petit comptoir en planches surmonté d'un guichet grillagé. Derrière, un coffre-fort vétuste, une petite table, vide car les employés ont mis dans une boîte en carton les quelques objets appartenant à Firmin.

Le directeur de la mutuelle est descendu de son bureau par un escalier raide, pour répondre aux questions du commissaire. Celui-ci sort l'un après l'autre les objets du carton : une boîte à rouler les cigarettes...

« Il était depuis combien de temps chez vous ?

— Depuis fin 1953, monsieur le commissaire. »

... Un plumier contenant porte-plume, crayons, gomme, des boîtes

de trombones et d'aiguilles pour agrafer les billets...

« Combien gagnait-il ?

— 6370 pesetas, marmonne le directeur gêné.

— Par mois ?

— Euh... par mois, évidemment, monsieur le commissaire.

— Ce n'est pas beaucoup.

— Je sais, monsieur le commissaire, mais nous ne pouvions vraiment pas lui donner plus. Ce n'est pas un travail à plein temps. Tout le monde sait que ce genre d'emploi est recherché comme une ressource d'appoint. »

Le commissaire n'ignore pas, qu'en Espagne, à cette époque-là, les hommes de condition modeste font plusieurs métiers pour nourrir leur famille et améliorer le quotidien... mais tout de même 6 370 pesetas c'est peu. Le commissaire néanmoins ne dit rien. Il vient de sortir de la boîte en carton un livre qui le laisse songeur : la vie du pape Jean XXIII.

« C'était à lui ce livre-là ?

— Oui, oui, répondent les employés.

— Alors il était croyant ? »

De l'avis général, il ressort que Firmin, sans mener la vie d'un parfait chrétien, était certainement très croyant. Inattentif dans les détails, il craignait Dieu cependant et aspirait à la vie éternelle.

« Alors il fallait qu'il soit très malheureux pour se suicider », murmure le commissaire.

Dans le silence qui suit cette remarque, un employé, fuyant le regard du directeur, prend son courage à deux mains.

« Il n'arrivait pas à joindre les deux bouts, dit-il.

— C'est vrai, dit un autre, il voulait nous emprunter de l'argent mais on ne pouvait pas... il ne nous l'aurait jamais rendu.

— Avez-vous vérifié sa caisse ? demande le commissaire.

— Oui, répond le directeur, il ne manque pas grand-chose : 200 pesetas.

— Ah, tout de même ! Et vous pensez que cela expliquerait son suicide ? »

Le directeur s'apprête à répondre « non » mais comme tous les employés font « oui » de la tête, il déclare, visiblement vexé :

« C'est possible, après tout, mais décidément, on me connaît bien mal... Je ne l'aurais pas renvoyé pour si peu. »

Tandis que, par l'escalier raide, le directeur remonte à son bureau,

on conduit le commissaire auprès d'un groupe de femmes dont la police locale estime que le témoignage, spontané, est capital. En effet, il est un endroit au pied des falaises où certaines femmes de la petite ville lavent du linge dans la mer. Là des tas de linge ruisselants éclatent de blancheur sur les rochers noirs. Quelques femmes à genoux se relèvent en voyant la voiture s'arrêter, en haut, sur la route, et quelques-unes viennent au-devant du commissaire dont elles attendaient la venue.

« Bonjour, mesdames... Il paraît que vous avez vu le vieux Firmin qui tentait de se noyer.

— Oui, oui », répondent les femmes.

L'une d'elles, grande et forte, mais à l'esprit clair, fait à la demande du commissaire, le récit suivant :

« C'était avant-hier... On était en train de laver notre linge, et brusquement, là-bas, nous avons vu un homme qui sautait dans la mer. Elle est assez profonde près de ce rocher... enfin profonde, disons qu'on n'y a pas pied. Comme l'homme était tout habillé et qu'il se débattait, on a couru pour aller le sortir de l'eau. C'était le vieux Firmin.

— Qu'est-ce qu'il a dit ? Qu'est-ce qui s'est passé ? demande le commissaire.

— Eh bien, on l'a déshabillé de force. Et puis on a mis ses vêtements au soleil, sur les rochers. Et pendant que ça séchait, on lui a fait des reproches. On lui a dit que c'était un péché mortel de se suicider. Qu'il ne pourrait pas se justifier devant Dieu, *etc.* Enfin, tout ce qu'on dit dans ces cas-là, monsieur le commissaire.

— Que vous a-t-il répondu ?

— Rien. Il ne disait rien. Il avait l'air de prendre à cœur ces reproches. Quand les vêtements ont été secs, il s'est rhabillé et on l'a vu partir la tête basse. »

Un peu plus tard, la voiture du commissaire s'arrête devant le petit restaurant du port. Ce n'est pas à proprement parler un port, mais un endroit où l'on tire à marée haute quelques barcasses qui restent suspendues sur des béquilles lorsque la mer se retire. Ce n'est pas à proprement parler un restaurant, mais l'endroit où la femme d'un vieux pêcheur sert quelques moules et du vin à l'abri du soleil et du vent...

Là, plusieurs hommes font à leur tour au commissaire, le récit que voici : « Cela se passait trois ou quatre heures après la tentative de suicide de Firmin, en début d'après-midi. Ces hommes ne sont pas des pêcheurs, mais, vivant au bord de la mer, ils ramassaient des moules entre les rochers. C'est alors qu'ils ont vu un homme sauter dans les

vagues. Ils ont eu bien des difficultés à le repêcher et l'ont sorti juste avant qu'il se noie. C'était encore le vieux Firmin ! Eux aussi, bien entendu, lui ont reproché de commettre un péché mortel s'il se suicidait. Le vieux s'est alors éloigné, transi mais apparemment décidé à ne pas recommencer. Hélas, ce n'était qu'une impression et les hommes regrettent bien de l'avoir laissé partir. »

Lorsqu'il regagne le bureau de la police locale, le commissaire peut voir la feuille manuscrite qu'on a trouvée dans la poche du vieux Firmin lorsque, la veille, on a repêché son cadavre que la mer remuait entre les rochers. Il lit, sur le papier qu'on a soigneusement fait sécher, où l'encre délayée forme des arabesques, ces quelques mots :

Je suis las de vivre. Que Dieu me pardonne mon suicide. Et c'est signé : Firmin.

L'écriture est authentique, ses collègues de bureau l'affirment.

Normalement, le commissaire devrait faire un rapport et rentrer chez lui ; le cas de Firmin paraît d'autant plus clair et net que tous les témoignages convergent : « Depuis bien des semaines le vieux Firmin était las de vivre. » « Il ne cessait de répéter : " Je ne souhaite qu'une chose, c'est de mourir. Si je n'étais pas un chrétien convaincu, je me suiciderais... Je n'en peux plus... Mais le suicide est un très grand péché ", etc. »

Oui, le cas de Firmin paraît clair et net. Mais, tout de même, trois suicides dans une seule journée, c'est beaucoup. Intuitivement, le commissaire sent que quelque chose ne colle pas. Il a vu le cadavre et celui-ci porte des plaies, d'ailleurs tout à fait explicables puisque la mer a dû le remuer pendant des heures contre les rochers. A tout hasard, le commissaire demande l'autopsie du corps.

Le résultat qui lui parvient, deux jours plus tard, à Bilbao va bien surprendre tout le monde : un homme en se noyant avale toujours beaucoup d'eau. Or, dans l'estomac et dans les poumons de Firmin, il n'y a pas d'eau.

Le commissaire peut donc supposer que le vieux Firmin aurait reçu des coups violents et serait mort avant d'avoir été jeté à la mer. Mais qui pouvait avoir intérêt à tuer ce vieillard inoffensif et démuné de tout ?

D'abord le commissaire passe la petite villa au peigne fin. Il convoque au bureau de la police locale, de demi-heure en demi-heure, les amis et les parents du vieux Firmin ; disons plutôt les voisins et les parents du vieux Firmin, puisque celui-ci, semble-t-il, n'avait plus d'amis.

Nous sommes au troisième jour de l'enquête. En fin de matinée, après avoir interrogé cinq ou six personnes et pris du retard, le commissaire jette un coup d'œil dans l'antichambre où attendent une femme et trois hommes. Tous les regards se tournent vers lui. Un visage le frappe : celui d'un jeune homme, modestement vêtu, au regard sympathique, mais qui paraît particulièrement pâle, et même décomposé. Aucun doute, ce garçon n'est pas dans un état normal. Alors le commissaire demande à tout le monde : les témoins et les policiers :

« Vous connaissez le jeune homme qui est dans l'entrée ?

— Oui. C'est Ramuntcho. C'est un neveu de Firmin.

— Et la femme ?

— C'est sa femme.

— Il est toujours pâle comme ça ?

— Non... enfin, peut-être... »

Manifestement les gens sont gênés de porter tort à ce garçon de vingt-six ans, réputé honnête, courageux et parfaitement inoffensif. L'avis général c'est, d'une part, qu'il ne peut pas être l'assassin du vieux Firmin ; d'autre part, qu'il faut bien reconnaître que depuis trois jours, tremblant et hagard, il ne paraît pas dans son état normal.

Le commissaire, avec une cruauté calculée, interroge ainsi toutes les personnes qu'il a convoquées et laisse mijoter le malheureux dans la minuscule salle d'attente. Chaque fois qu'il ouvre la porte, et avant de la refermer, le policier jette un coup d'œil sur le jeune homme et sa femme. Celle-ci, impassible au début, a pâli à son tour et suit maintenant toutes les allées et venues d'un œil inquiet. Le couple doit se demander pourquoi le commissaire interroge tout le monde sauf eux, pourquoi il fait passer avant eux des personnes qu'il avait convoquées bien après.

Le commissaire se fait amener des sandwiches. Il sait que ces gens, bien que modestes, ont l'habitude de faire au moins deux repas par jour, et sont généralement très ponctuels aux heures de repas. L'hypoglycémie va peut-être travailler l'un d'eux. C'est un phénomène sans gravité mais fréquent : à l'approche du repas et surtout lorsque celui-ci tarde à venir, le sucre commence à manquer dans le sang et certaines personnes deviennent très nerveuses. Vers une heure et demie, voyant toujours entrer et sortir des policiers, sentant le regard du commissaire se poser régulièrement sur eux, sans qu'un seul mot soit prononcé, la femme devient fébrile.

Vers 2 heures, le commissaire fait enfin entrer le jeune Ramuntcho. Sa femme s'est levée en même temps que lui, mais le commissaire d'un air désolé, lui dit : « Vous ne pouvez pas venir, madame. Je suis obligé

de l'interroger seul. »

En effet, il interroge en tête à tête le neveu de Firmin qui, malgré sa pâleur et une angoisse évidente, lui fournit un emploi du temps détaillé et un alibi parfait, excepté que l'alibi... c'est sa femme. Le commissaire observe Ramuntcho. Il faut reconnaître que s'il est grand et fort, il n'a rien d'un assassin. Il faut avouer aussi que le mobile, jusqu'à présent, fait complètement défaut. Pourquoi ce jeune homme, pauvre mais travailleur, chrétien pratiquant, aurait-il tué ce vieillard encore plus inoffensif et plus pauvre que lui? Alors, le commissaire, qui n'oublie pas la femme, dans l'antichambre, dont l'inquiétude et la nervosité ont dû grandir encore, sort, seul, de son bureau.

En le voyant paraître, la femme s'est redressée sur son siège. Ses yeux cherchent sur le visage du commissaire, une réponse à la question qu'elle se pose. Et le commissaire répond :

« Oui. »

La femme s'est laissé retomber, tassée sur son siège, et les larmes montent à ses yeux. Le commissaire s'asseyait près d'elle et murmure : « Courage, madame. » Alors la malheureuse éclate en sanglots et demande : « Est-ce qu'il sera condamné à mort ? »

En entrant de nouveau dans son bureau, le commissaire jette à la figure anxieuse du jeune homme : « Votre femme vient d'avouer. Racontez-moi tout. » Ramuntcho ne proteste pas. Comme pour se libérer, il raconte son crime. C'est une affaire curieuse et compliquée, sur le plan psychologique. Ramuntcho rencontre par hasard le vieux Firmin dans la rue après ses deux suicides ratés. Il se réjouit de voir son oncle et lui demande :

« Pourquoi as-tu l'air si malheureux aujourd'hui, oncle Firmin?

— Je suis fermement décidé à mettre fin à ma vie.

— Mais, pour l'amour de Dieu, pourquoi ?

— Parce que je n'ai plus rien à manger. Ce soir je dois faire mes comptes, et j'ai déjà prélevé quelques pesetas de l'argent de la mutuelle pour mes propres besoins. On va me chasser, avec des injures, de mon poste et je serai définitivement chômeur. Dans tout le pays on va me montrer du doigt, puisque je serai un voleur et je ne pourrai pas survivre à cet affront. »

Le neveu, qui n'est lui-même qu'un simple ouvrier et gagne juste assez pour nourrir sa famille, est très ému et prêt à aider son oncle. Il lui propose :

« Essaie donc chez tante Martina. Elle pourra te tirer de là. »

Mais l'oncle ne veut pas.

« Martina m'a déjà aidé plusieurs fois. Et puis elle est devenue

insolente. Elle m'a traité de bon à rien et d'idiot paresseux. »

Après avoir réfléchi pendant un moment, le neveu propose d'aller lui-même dans la soirée voir la tante, qui a une épicerie, et il lui demandera quelques pesetas. Sur quoi l'oncle Firmin lui promet de ne pas faire d'autres tentatives de suicide jusqu'au soir.

Mais Ramuntcho, tandis qu'il se rend chez la tante Martina, commence à réfléchir : N'a-t-il pas fait trop de promesses ? Il est lui-même très pauvre, et tante Martina ne lui fera pas de cadeau. Alors quand elle lui demandera de lui rembourser l'argent qu'elle lui aura prêté, où le prendra-t-il ? Et que dira sa femme ?

Finalement, quand il arrive chez la tante Martina, il parle de la pluie, du beau temps, et raconte simplement qu'il a rencontré l'oncle Firmin qui lui a paru au bout du rouleau. Mais la tante Martina, une mégère austère, commerçante grippe-sous, n'a pour le vieux Firmin que des remarques méprisantes et le jeune homme s'en va sans lui avoir rien demandé. Il est à peine sorti, qu'au coin de la rue, le vieux Firmin sort de l'ombre.

« As-tu l'argent ? » demande-t-il.

Le vieillard parle d'une voix à la fois si basse, si grave et tellement déterminée que, sans savoir pourquoi, le jeune homme a peur et cherche à gagner du temps. Il prend le vieillard par le bras. Ils font quelques pas sur le chemin qui se rapproche de la mer et des rochers. C'est une nuit sans lune.

« As-tu l'argent ? répète le vieillard.

— Tante Martina n'avait rien, mais demain... »

L'oncle Firmin l'interrompt :

« Petit salaud ! »

Et soudain, avec une vivacité extraordinaire, le vieillard saute à la gorge de son neveu. Évidemment, Ramuntcho est bien plus fort que lui. Mais un accès de folie désespérée décuple les forces du vieillard. Les deux hommes roulent à terre à côté de la décharge publique. D'abord le jeune homme a voulu desserrer l'étreinte des mains osseuses de Firmin en évitant de le blesser, mais, maintenant, il manque d'air, il se sent étouffer. Alors, dans cette situation désespérée, tandis que sa main droite essaie d'arracher les doigts qui l'enserrent, sa main gauche tâte les ordures, il saisit le goulot d'une bouteille et frappe. Le vieillard, dont les mains se relâchent, murmure :

« Ma poche... ma poche. »

Ramuntcho se relève. A ses pieds il n'y a plus qu'un cadavre. Et il s'affole. Il a tué le vieux Firmin. Personne ne voudra croire que c'est le

vieux Firmin qui l'a attaqué, et qu'il a dû le tuer pour se défendre. Soudain, il se souvient, le vieux Firmin a dit : « Ma poche. » Qu'est-ce qu'il voulait dire ? Il le fouille, ne trouve rien que des bricoles sans intérêt et un papier sur lequel sont écrits quelques mots qu'il ne peut lire dans l'obscurité. Alors Ramuntcho tire le cadavre sur quelques mètres et le fait basculer dans la mer.

Voilà donc le récit que fait de la mort de Firmin le jeune Ramuntcho dans le bureau du commissaire. Bien que cette version du vieillard sautant à la gorge d'un jeune homme trois fois plus fort que lui, soit difficile à admettre, le commissaire décide de l'accepter provisoirement et de tenter de la vérifier.

D'abord il retrouve, sur le tas d'ordures, la bouteille tachée de sang ; ce qui prouve que le jeune homme a bien tué le vieillard. Mais ce n'est pas le plus important : il faudrait une preuve que le vieux Firmin a bien attaqué son neveu. Le commissaire n'en trouvera pas.

Heureusement pour le jeune Ramuntcho, un témoin déclare : « J'ai rencontré Firmin dans la soirée, il m'a dit : " Cette nuit tout sera en ordre pour moi. Ou bien quelqu'un m'aura prêté de l'argent ou bien je serai mort. " Il m'a montré un mot qu'il avait écrit et qu'il avait dans sa poche : " Je suis las de vivre, que Dieu me pardonne mon suicide. Signé Firmin. " »

Une seule explication : le vieillard, seul, sans ami, en était arrivé à cette monstruosité : forcer un malheureux jeune homme à l'assassiner. Mais pourquoi choisir cette formule en fin de compte ?

A la réflexion, il y a une explication. Elle représente, dans le contexte de catholicisme étroit de cette petite ville d'Espagne un égoïsme assez vertigineux ! Le vieux Firmin était en effet très croyant. Sachant très bien que les suicidés, selon le curé, n'ont pas droit au Paradis (et tout le monde le lui avait sévèrement rappelé lors de ses tentatives précédentes) il a dû penser ceci : « Si je deviens la victime d'un autre, j'aurai quand même droit au Ciel... Et tant pis si l'autre va en Enfer ! »

A CAUSE DE L'ORAGE

Êtes-vous sensible aux variations de la température ? Vous arrive-t-il de vous mettre en colère parce qu'il fait trop chaud, que le temps est lourd, que les nuages menacent ? D'attendre comme une délivrance que l'orage éclate, que la pluie se mette à tomber ?

On sait que les périodes de pleine lune sont souvent mal supportées par certains aliénés. D'autre part, la rumeur populaire parle souvent des « assassins du clair de lune »...

Y aurait-il un rapport entre les phénomènes météorologiques et le comportement des criminels ?

Nous sommes le 12 septembre au soir. C'est une ville du bord de mer. Il fait chaud et lourd pour la saison. S'il n'y avait le vent du large, l'atmosphère serait irrespirable. Le ciel est clair, mais il n'est pas bleu. C'est une espèce de ciel qui ne laisse passer du soleil que des rayons diffus, ce qui donne une luminosité très particulière, un peu pénible.

Tous ces détails ont été relevé par un médecin de l'époque, d'après le tableau d'observation météorologique fait à l'École normale. Ce même médecin a d'ailleurs recueilli des témoignages qui confirment les observations. Le tout est extrêmement précis, appuyé par des documents indiscutables.

A huit heures du soir, Charles Colas (nous l'appellerons ainsi) sort de chez lui. Il vient de dire à sa femme : « Je vais prendre l'air, il fait trop chaud. Couche les enfants et ne m'attends pas. » Une seule personne pourra témoigner plus tard de l'état d'esprit de Charles Colas lorsqu'il sort de chez lui, c'est la bonne : Il est calme, ni préoccupé ni surexcité. Il a l'air d'un homme qui sort prendre l'air, c'est tout.

Charles Colas marche sur le trottoir, d'un pas tranquille. Il est grand, plutôt bel homme (la quarantaine), avec deux choses remarquables : une barbe très fournie, d'un roux éblouissant — alors que ses cheveux sont noirs — et un tic nerveux à la joue droite. Cette crispation régulière donne à son visage une asymétrie très prononcée.

Il se promène pendant une demi-heure, puis fait demi-tour. Mais il ne rentre pas immédiatement chez lui.

Entre huit heures et demie du soir et deux heures du matin va se dérouler la première partie de la nuit extraordinaire de Charles Colas... dans la maison d'en face. Une jeune femme vient de sortir pour prendre de l'eau à la fontaine. Elle est peureuse et seule. Son

mari l'abandonne souvent pour suivre les déplacements de son régiment. Elle a pris l'habitude de refermer soigneusement les portes, d'inspecter les placards et les dessous du lit avant de se coucher. C'est une jeune femme pieuse aussi. Ce soir-là, elle fait sa prière comme tous les soirs. Puis elle se déshabille, prend une lampe et inspecte l'appartement. Le bébé dort dans sa chambre, rien sous le lit, rien derrière les rideaux. Il ne reste que le placard. D'une main elle tire la porte.

L'attaque est si brutale, que lorsqu'elle se rend compte de ce qui se passe, il est trop tard pour réagir. On lui arrache la lampe des mains, on la renverse sur le lit où dort le bébé, on lui passe une corde autour du cou. Un homme, penché sur elle, lui souffle dans l'oreille :

« Ne criez pas ! Ne criez pas surtout, ou vous êtes morte ! »

Les yeux écarquillés de terreur, elle s'apprête à hurler, mais l'homme lui ferme la bouche d'une main et se met à parler très vite :

« Je vous tue si vous criez... C'est moi, Charles Colas. Vous me connaissez. Je vous aime, j'aurais voulu vous connaître plus tôt... Ne criez pas, je veux seulement vous embrasser ! »

La pauvre femme se calme un peu, et Charles Colas relâche la pression de sa main.

« Vous n'allez pas crier ?

— Non...

— C'est bien. Si vous aviez crié, je vous aurai tuée et je me serais suicidé après ! »

Réveillé par le bruit, l'enfant se met à crier, Charles Colas pousse la mère vers lui, menaçant :

« Faites-le taire ! »

Faire taire un enfant de deux ans, quand on a une corde autour du cou, un fou en face de soi; et qu'on est soi-même terrorisée... La jeune femme s'affole complètement.

« Éteignez la lumière ! Ça le calmera. »

Dans le noir, la peur est encore plus intense. La mère pleure, l'enfant s'accroche à elle, Charles Colas ne dit plus rien. Au bout d'un temps, impossible à déterminer, le silence revient. La femme et l'enfant ne pleurent plus. La mère prie à voix basse. De temps en temps Charles Colas marmonne des menaces, puis se tait à nouveau. A plusieurs reprises la jeune femme le supplie de partir, mais il refuse :

« Je ne partirai qu'à minuit, je ne veux pas me compromettre, et vous non plus. »

Sa présence, cette attaque brutale, son attitude sont incompréhensibles. Il n'a tenté qu'une fois d'embrasser sa victime ; pas un geste obscène, pas une proposition ; il est entré comme un agresseur, il reste comme un visiteur. A neuf heures et demie pourtant il se décide à partir. Et là encore il se conduit d'une manière insolite : il embrasse l'enfant sur le front, serre la main de la jeune femme, et lui demande d'éclairer l'escalier pour qu'il puisse descendre ! Sur le palier, il s'excuse à trois reprises :

« Je vous demande pardon, c'était une toquade, je voulais vous voir, c'est tout. Mais je suis un homme convenable. Je vois bien à qui j'ai affaire. Je renonce. »

Il fait un pas, puis revient en arrière : « Pardonnez-moi. Je vous aime. » A nouveau il tourne le dos, descend quelques marches, et se retourne : « Je vous aime... Je ne voulais vous faire aucun mal. »

Cette fois-ci, il s'en va vraiment. La porte se referme brutalement derrière lui, sans qu'il tente quoi que ce soit d'autre, et tandis que la jeune femme s'effondre sur son lit, secouée par une crise nerveuse, il traverse la rue et rentre chez lui.

Il n'a vu cette femme que deux fois et ne lui a presque jamais parlé. On sait seulement que depuis quelque temps il l'observait souvent par la fenêtre. Elle s'en était aperçue sans s'en inquiéter particulièrement. Charles Colas était le voisin de la maison d'en face, un voisin simplement curieux, pas menaçant.

Si la jeune femme avait prévenu la police au lieu de se terrer chez elle, en barricadant portes et fenêtres, la nuit extraordinaire de Charles Colas se serait peut-être arrêtée à 10 heures du soir : un simple fait divers qui n'aurait pas franchi toutes ces années pour parvenir jusqu'à nous. Mais ce n'est pas le cas. A 10 heures du soir, plus rien ne bouge, ni dans les deux maisons, ni dans la rue. Il fait toujours aussi lourd, le vent est tombé, quelques nuages menaçants s'accumulent lentement, on sent venir l'orage.

Charles Colas s'est enfermé dans sa chambre. Plus un bruit. C'est là que s'engage la course contre la montre, contre l'orage. Mais les nuages ne se rassemblent pas aussi vite que les idées folles de Charles Colas. Son orage à lui éclatera bien avant l'autre. A 2 heures du matin très exactement.

Entre 10 heures du soir et 2 heures du matin, silence total. Le fou est dans sa chambre — le fou, parce qu'il est en train de le devenir.

Qui est cet homme ? Un mari, professeur d'hydrographie, un père de deux enfants, Henri, huit ans, et Stanislas, six ans. A l'époque de ses fiançailles, il passe déjà pour un exalté. Mais un exalté normal, si l'on

peut dire. Très pieux pendant l'adolescence, il abandonne brutalement toute croyance religieuse à la suite d'une discussion avec un ami. Du jour au lendemain il décide qu'il est athée. Il est jaloux, plus jaloux que la plupart des fiancés, et reste jaloux une fois marié, mais cela ne l'empêche pas de prendre une maîtresse. La maîtresse aussi est en quelque sorte une maîtresse « normale » pour lui. Normale en ce sens qu'elle est officiellement jeune fille, et sévèrement gardée par une mère intransigeante. Charles aime les choses établies, réglementées, officielles. Par exemple, il lutte pour instaurer une sorte de « statut du professeur d'hydrographie », dont la nécessité n'est pas évidente, et se dresse contre le ministre de la Marine. Il l'accuse de déranger l'ordre établi en voulant « moderniser ».

D'autres choses, en revanche sont beaucoup plus graves. Charles Colas est un mécontent. Il se croit persécuté, et persécute les autres. En famille, que ce soit avec sa femme ou ses deux fils, ses réactions sont souvent imprévisibles, tantôt débordantes d'affection, tantôt haineuses. En l'espace de quelques minutes et pour le même motif, il est capable d'embrasser ou de battre. En règle générale c'est un coléreux. Il crie beaucoup et souvent, son entourage le subit, les voisins le supportent. Dans un domaine plus intime, certaines confidences de sa femme, le font passer pour un pervers. Il l'est certainement, car sur ce plan-là, les confidences de sa maîtresse sont exactement les mêmes. Mais avant le 12 septembre, il n'est pas fou. Il fait peur parfois, mais sans qu'on doive pour autant appeler les gendarmes. Alors l'orage ? L'orage qui ne se décide pas à éclater, qui fait peser sur la ville et sur ses habitants, une moiteur et une tension désagréables ?

Il est 2 heures du matin. Dans sa petite chambre sous les toits, la bonne ne dort pas, le temps est trop lourd. Dans le silence, elle entend la porte de Monsieur s'ouvrir et se refermer. Des pas étouffés descendent l'escalier. Monsieur est en pantoufles. Cela n'a rien d'extraordinaire, peut-être a-t-il simplement soif. Il marche doucement pour ne pas réveiller les enfants. La bonne écoute un moment, machinalement, puis tombe dans un demi-sommeil. Les heures s'égrènent à nouveau. Rien ne la tire de sa léthargie.

Quatre heures... Elle sursaute. Quelqu'un a crié, dehors peut-être, ou dans la chambre de Madame... Elle tend l'oreille, un vague murmure et des bruits d'eau la rassurent. Elle se dit que Charles Colas a réveillé sa femme, et qu'ils se sont disputés, puis réconciliés. Cela arrive souvent. D'ailleurs, c'est à nouveau le silence.

Mais, à nouveau, des pas dans l'escalier. Quelqu'un monte en pantoufles, le premier étage, le deuxième... Sa chambre est au troisième. Les pas montent toujours. Lentement, précautionneusement,

régulièrement. Inquiète, la domestique se redresse sur son oreiller, et fixe la porte de la chambre. Il y a quelqu'un derrière... La poignée tourne doucement; doucement ; la porte pivote sans bruit, et la silhouette de Charles Colas se dessine dans la pénombre.

Avant que la bonne ait eu le temps de parler, il est près d'elle. Il a bondi comme un chat, sans un bruit, sans un mot, il se penche. Les yeux grands ouverts de stupéfaction, la bonne le regarde. Il a l'air hagard, et cache quelque chose derrière son dos, elle ne voit pas quoi. La frôlant presque, il murmure :

« Vous dormez ?

— Non... non, Monsieur.

— Alors il faut dormir ! N'est-ce pas ? Dormez bien !

— Oui... Monsieur, oui... »

Charles Colas se redresse, la contemple une seconde, puis se dirige vers la porte. Toujours silencieux il retire la clé qui était à l'intérieur, sort, et referme la porte derrière lui. La bonne entend le tour de clé, puis les pas qui redescendent les étages, jusqu'au deuxième. Elle reconnaît le grincement de la porte du cabinet de travail. Charles Colas donne un tour de clé. C'est fini. Plus de bruit.

Pendant une heure, réfugiée sur l'appui de la fenêtre, la malheureuse guette tous les craquements, persuadée que son maître va revenir pour la tuer. Elle est sûre qu'il s'est passé quelque chose de grave, mais n'ose pas bouger. A cinq heures et demie, elle risque un œil par le trou de la serrure et aperçoit une corde attachée à la rampe de l'escalier, rien d'autre.

Réfugiée à nouveau sur le bord de la fenêtre, elle examine la rue avec angoisse, attendant que quelqu'un passe. Mais il est encore trop tôt, et c'est à 6 heures du matin seulement qu'elle arrive à attirer l'attention d'un ouvrier.

« Ouvrez la porte d'entrée ! Je vous en supplie ! Il s'est passé quelque chose et je suis enfermée dans ma chambre. »

L'homme ramasse la clé qu'elle lui lance, entre dans la maison prudemment. Au rez-de-chaussée rien. Au premier étage rien. Au deuxième, le corps de Charles Colas, pendu tout habillé. La corde est accrochée à la rampe du troisième étage.

L'homme monte en courant, guidé par les cris de la bonne, et la délivre. Tous deux redescendent au deuxième étage et enfoncent une porte fermée à double tour, celle de la chambre de M^{me} Colas. Morte. La gorge tranchée. Sur le parquet, les deux enfants. Morts eux aussi. Les décrire serait inutile. C'est l'œuvre d'un fou sanguinaire. Dans le cabinet de travail de Charles Colas une bougie achève de se consumer. On y voit la marque d'une main, en traînées rouges. Sur une marche

devant la cheminée, un petit couteau, rouge lui aussi.

Toute la journée du 13 septembre le tonnerre a grondé, et les éclairs se sont succédé. La chaleur insupportable s'est maintenue jusqu'au soir. Enfin, vers 8 heures du soir, après une série de coups de tonnerre impressionnants, les nuages noirs ont crevé d'un seul coup, libérant une averse bienfaisante. Jusqu'au petit matin la pluie a crépité sur la mer, nettoyé les trottoirs poussiéreux, envahi les caniveaux, lavé les arbres et les maisons.

Charles Colas n'en aura pas profité.

Une chose est certaine, c'est qu'entre le triple assassinat et son propre suicide, il a pris le temps d'écrire quatre lettres, de sortir de chez lui, et de les poster. Elles sont arrivées à leurs destinataires le lendemain même à 4 heures de l'après-midi.

La première est adressée au directeur d'un grand journal parisien.

Monsieur le directeur,

Je viens de tuer femme et enfants, et je me suiciderai tout à l'heure.

Faites savoir dans votre journal que le métier de professeur d'hydrographie est un bain, nos élèves sont beaucoup trop âgés et ingouvernables. Ajoutez qu'on devrait toujours laisser aux fonctionnaires l'avancement auquel ils ont droit. Il faudrait respecter les droits acquis, ce qui n'a pas été fait pour notre corporation.

La seconde est destinée à ses élèves.

Je suis dégoûté du métier de professeur. J'apprends à mes élèves des choses complètement inutiles. Qu'ils profitent de ma mort pour appeler l'attention du ministre sur leur situation. Je pense cependant que ce sera inutile, comme le reste. Signé " un suicidé ".

Au préfet du département.

Vous trouverez en ordre tous les documents qui m'ont été confiés. La bibliothèque est en ordre, elle aussi. L'inventaire sera facile. Signé " un suicidé ".

La dernière lettre est enfin destinée au procureur de la République.

Je viens de tuer ma femme et mes enfants. Ma femme est une sainte, je n'ai rien à lui reprocher, et mes enfants sont des anges. J'ai d'abord, dans l'ordre, tué ma femme chérie, mon Henri, et le bien-aimé petit Stanislas. Je n'ai rien à ajouter. Il fait trop chaud. Charles Colas.

Les crimes de ce genre, paraissent toujours inexplicables. Ils sont

rare, fort heureusement, et sont pour la plupart commis par des êtres qui se disent persécutés.

Le criminel s'étant supprimé, l'enquête n'a pas recueilli de détails supplémentaires sur le caractère profond de Charles Colas, et les spécialistes ont envisagé plusieurs explications, notamment le Dr Aubry, médecin et expert en criminologie à l'époque du drame. Il ressort de son étude, que Charles Colas pouvait être :

« Un sadique, qui a tué en état de crise, après une tentative de viol qu'il était incapable de mener jusqu'au bout. »

« Un monomane homicide, c'est-à-dire un homme qui tue sans passion, sans haine et sans colère (ses lettres le prouveraient). »

« Un dégénéré héréditaire (ils tuent sans raison apparente, et aucune explication ne peut être donnée à leur geste). »

« Un hystérique, qui aurait connu ce jour-là sa première crise grave. »

Mais, qu'il soit l'un ou l'autre de ces personnages, une chose, une seule, a influencé son comportement : la tension nerveuse due à l'orage. Et il est vrai qu'entre le 12 et le 13 septembre de cette année-là, à cet endroit-là, en France, la pression atmosphérique, la chaleur, étaient insupportables, les témoins vivants l'ont confirmé. L'un d'eux a même précisé : « C'était un de ces jours où le drame est dans l'air. » Sur ce point, le seul commentaire de Charles Colas est dans une de ses lettres :

Je n'ai rien à ajouter. Il fait trop chaud.

Au fait, a-t-on jamais pensé à comparer deux courbes : celle de la criminalité, et celle des zones de dépression ?

LA LETTRE A PERSONNE

On a l'air bête quand on parle tout seul. Et quand on surprend quelqu'un qui le fait, on se sent gêné. Si gêné qu'on a l'air aussi bête que l'autre. C'est pourquoi on oublie aussi vite qu'on peut : qu'on soit celui qui parle tout seul, ou celui qui a surpris l'autre... On fait semblant de rire ou on plaisante.

En fait, si ce genre d'incident crée un malaise, c'est qu'il représente sur le chemin de la vie quotidienne, une sorte de petit gouffre, un petit vide qui fait peur. Le fait de penser tout haut, de moduler des phrases qui normalement devraient rester enfouies dans la réflexion silencieuse et permanente de notre cerveau, inquiète ; parce qu'on ne sait pas à qui on s'adresse, à part soi. On n'est pas fou pour autant. Disons que l'on n'a personne d'autre à qui s'adresser. On est sûr que les « autres » ne comprendront pas, alors on se dédouble et on discute entre soi. Ce n'est pas si absurde.

Il y a des gens qui se parlent à eux-mêmes, d'autres qui s'écrivent à eux-mêmes. Cet homme-là appartenait à la seconde catégorie. Il mettait ses lettres dans une enveloppe blanche, sans adresse, sans destinataire. C'étaient des lettres à personne. Nous lirons ensemble la dernière : la toute dernière. Celle qui clôture l'extraordinaire dossier de cet homme bien ordinaire.

La nuit est encore noire sur la place de l'Église. On distingue bien les deux lueurs qui s'échappent des fenêtres de la façade de la boulangerie, au ras du sol. C'est l'heure de la première fournée. Il est 3 heures du matin. Gustave, le vieux boulanger, observe son commis qui pétrit la pâte. Torse nu, le dos brillant de sueur, les muscles roulant sous l'effort, le garçon travaille en silence.

« Un jour, garçon, tu seras seul ici. Il te faudra une femme pour la boutique.

— Y'a encore le temps, patron.

— Pas trop, garçon. Pas trop. »

Entre les deux hommes, le vieux, et le jeune, la conversation n'est jamais plus longue, mais les mots veulent dire beaucoup plus. Ce que dit le vieux en deux phrases, c'est en réalité un long discours qui signifie : — « Je suis bien vieux. Je n'ai pas de fils. Et la boutique est pour toi. Tu as vingt-cinq ans. Tu es fort et beau garçon. Ma nièce Violette en a seize, elle est bien belle aussi... Tu la regardes, elle te regarde, il faut voir le curé. »

Le vieux ne se trompe pas. Le garçon est amoureux. Il se ferait tuer

plutôt que d'en convenir, mais depuis quelques semaines son œil a changé. Depuis que la nièce est arrivée de Paris pour les vacances, avec une petite mine toute pâle qui n'a pas tardé à devenir rose. Jean, le commis, d'habitude silencieux et sauvage, s'est mis à parler tout d'un coup. La première fois, il a dit :

« Violette ? Mais c'est un nom de fleur ça ! Ça ne vous fait rien d'avoir l'air d'une fleur ? »

A seize ans, la fleur en question est bien épanouie. L'œil malicieux et tendre, c'est déjà une belle petite femme brune ; et une femme dangereuse, qui séduit tout ce qu'elle rencontre.

On l'a confiée à la garde du vieil oncle boulanger, qui, depuis qu'elle tourne dans la boutique, se fait un sang d'encre. Il faut la marier. Le village a déjà pris position. On a vu deux fois le commis et la nièce revenir ensemble du petit bois voisin.

La chose est évidente, il faut la marier. Mais le commis ne se déclare pas. C'est curieux. Il est amoureux fou, pourtant. Le vieux boulanger a raison, mais il ne sait pas tout.

Voici la première pièce de ce dossier. C'est une lettre. C'est par elle que nous pouvons en savoir davantage. Car si Jean parle peu et ne se déclare pas, il écrit. Il n'écrit à personne, sinon à lui-même. Il n'y a qu'à lui qu'il peut dire des choses pareilles :

Je crois qu'elle est trop belle pour moi. Elle fait des coquetteries qui me rendent fou. Je peux vous dire que l'autre jour j'ai failli lui flanquer une fessée. Vous savez ce qu'elle a fait ? Elle s'est mise au milieu de la place, les jambes dans la fontaine, et elle éclaboussait les garçons qui passaient. C'était joli à voir, mais ça m'a mis en colère. Quand je me suis approché elle a ri encore plus fort, et elle m'a jeté de l'eau sur la figure. Tout le monde nous a vus.

Je voudrais bien savoir ce que vous auriez fait à ma place... Je lui ai dit : « Tu mérites une fessée !... Tu es bien trop grande pour faire l'idiot comme ça avec les garçons, ils vont se faire des idées. » Vous savez ce qu'elle m'a répondu : « T'en as pas des idées, toi ? » J'ai dit : « Non ! » Si tu en as ! La preuve, c'est que tu veux me donner une fessée... »

Je sais que l'oncle voudrait bien nous marier. Ça serait bien pour lui de savoir que la boulangerie ne sortira pas trop de la famille. Moi, je l'aime. Mais je n'ose pas le lui dire.

J'aimerais bien que vous me donniez conseil. Le mariage c'est quelque chose qui doit durer toute la vie.

La lettre s'arrête là. Elle n'est pas signée. Il y a des fautes d'orthographe. L'auteur l'a pliée en quatre et soigneusement rangée dans une enveloppe blanche sans adresse, où on la retrouvera.

L'été s'est achevé. Sous le porche de l'église, un couple a posé pour la photo qui doit faire sourire plus tard les petits-enfants. Violette n'a pas dix-sept ans. Elle est suspendue au bras de Jean, devenu son mari, raide et grave dans son costume. Il n'y aura pas de voyage de noces, et la fournée du lendemain n'attendra pas non plus. Le nouveau patron

boulangier est dur au travail, aussi dur que son aîné. Sa jolie femme tiendra la caisse, belle et brune au milieu des pains.

L'amour est difficile quand on a la charge de nourrir les autres. Jean, levé tôt pour la fournée, livre dans la campagne l'après-midi. Violette rend la monnaie, rend les sourires. Elle est trop gaie quand son mari rentre, trop boudeuse quand il se lève... Dès qu'il a le dos tourné, elle affole le premier client. Si Jean se fâche, elle pleure. Il la console, elle recommence. Elle chantonne, il se tait. Elle rit, il est inquiet.

Si Jean parlait un peu plus, s'il ne se fâchait pas à contretemps, les disputes seraient moins graves. Mais cela ne changerait pas grand-chose. Elle le trompe dès la première année de leur mariage. Il s'en doute sans le savoir vraiment et il n'ose pas le dire, car il sait bien qu'elle mentirait. Alors il est jaloux tout seul, jaloux de petites choses, d'incidents sans gravité, qu'il guette la rage au cœur et en silence.

Les lettres sous enveloppes blanches, les lettres à personne, le disent à sa place :

Ce matin je l'ai regardée ouvrir le rideau du magasin. Elle a fait exprès de rester sur le pas de la porte, pour que le pharmacien s'arrête. Elle ne pouvait pas me voir, je regardais par le soupirail. On voit très bien la rue, et je voyais ses jambes. Ne me dites pas que je suis jaloux pour rien. Elle se dandinait d'un pied sur l'autre, et je l'entendais dire des bêtises. Elle ne m'en dit jamais comme ça. Elle garde ça pour les autres. Est-ce que les autres sont mieux que moi ? Je me demande si le voisin est mieux que moi. Vous dites qu'il s'habille mieux mais qu'il est moins sérieux. C'est ce que je crois aussi. Seulement, lui il sait parler aux femmes... Je suis sûr qu'il vient lui parler l'après-midi, quand je ne suis pas là. Peut-être même qu'il l'a déjà invitée chez lui. Elle a dû y aller. Si seulement, vous, vous pouviez me dire ce qu'il faut faire. Je serais déjà moins malheureux, si on me disait ce qu'il faut faire.

Un matin, une vraie dispute éclate dans la boulangerie. Une dispute qui fait fuir les clients et attire les commères. Violette pleure de rage et Jean de jalousie. Il l'a surprise en train de faire des signes au voisin par la fenêtre. Des signes qui ne laissent aucun doute sur la nature de leurs relations. Cette fois-ci, la gifle est partie bien avant les mots. Une gifle énorme, pleine de farine, qui a claqué devant tout le monde, et déclenché l'inévitable : Elle s'en va. Elle va se réfugier chez sa mère, elle fait ses valises avec fracas, prenant à témoin la terre entière :

« Mais il est fou ! C'est de la maladie, cette jalousie ! Je ne peux même plus dire bonjour à quelqu'un sans qu'il croie qu'on le trompe ! Il le mériterait, d'ailleurs, qu'on le trompe, comme ça au moins, il se ferait du souci pour quelque chose ! »

Jean sait bien, lui, qu'il n'est pas malheureux pour rien. Malheureux d'être cocu, de l'avoir giflée, d'être méprisé à ce point, de la perdre aussi.

Elle est partie. Jean fait son pain. L'oncle est revenu tenir la boutique. Il observe son ancien commis qui se tue au travail, qui dort

dans le pétrin toute la nuit pour ne pas coucher là-haut tout seul, et ne pas penser à elle :

« Garçon, tu files un mauvais coton. Il faut lui écrire. »

Jean écrit. Mais à personne, ou à lui-même, comme d'habitude.

Si j'allais la chercher? Qu'est-ce que vous diriez si j'allais la chercher... Que je suis un idiot. Si j'avais su, c'est lui que j'aurais battu. Elle ne serait pas partie. Je ne peux pas rester comme ça. Il faut qu'elle revienne. Si elle ne revient pas, ça finira mal.

Il va la chercher, et la ramène. Il a à peine supplié. Violette a très vite accepté de revenir. Elle devait s'ennuyer. Peut-être fait-elle partie de ces femmes qui s'ennuient si elles ne trompent plus personne. Peut-être a-t-elle besoin de ce mari jaloux pour exister, pour se rappeler à tout moment qu'elle est belle, qu'on l'aime et que son pouvoir est immense.

Dans ce cas-là, qui provoque qui ? Celui qui vient rechercher ou celle qui revient ? Car elle revient pour recommencer. C'est plus fort qu'elle. Une fois l'attrait des retrouvailles épuisé, le voisin est de nouveau là... Lui ou un autre d'ailleurs, ce n'est pas important. Et Jean est encore plus jaloux, encore plus malheureux.

Au mois d'août 1927, après cinq ans de mariage, usé par la méfiance, torturé par le moindre sourire que sa femme adresse à un inconnu, le boulanger a l'air d'un chien malade.

Ce dimanche, il s'est forcé à la gaieté en proposant à Violette de l'emmener promener. Ils ont pris la voiture jusqu'à la forêt. Maintenant ils marchent tous les deux, sous les arbres, en cherchant des champignons. Elle est devant. Il marche à quelques pas derrière elle, les mains dans les poches.

Il va la tuer.

Il ne l'a pas écrit dans la lettre qui doit dater de cette période. Mais il l'a pensé, sûrement :

« Je voudrais qu'elle dorme tout le temps. Quand elle dort, il n'y a que moi qui la regarde. Elle ne peut rien me faire. »

De sa poche droite, il a sorti le couteau. Il le déplie. Le cran d'arrêt s'est bloqué sans bruit. Violette s'est penchée, sans doute pour éviter des branches trop basses. Il frappe deux fois, dans le dos. Elle s'est redressée, ses cheveux accrochent les branches, puis elle glisse lentement le long d'un arbre; elle veut parler, mais déjà elle ne peut plus. Il frappe encore et encore, puis tout à coup s'aperçoit qu'elle est morte, alors, il retourne le couteau vers lui et d'un grand élan l'enfonce dans sa poitrine. La lame dévie, c'est trop difficile, il n'a plus de force. Il est blessé, mais ce n'est pas assez, il se taillade la gorge à

deux reprises, et tombe à genoux à un mètre de sa femme.

C'est la fin de la première partie de ce dossier.

La femme du boulanger est morte et le boulanger ne fera plus de pain. Il n'a pas réussi son suicide pourtant. C'est difficile de se tuer au couteau, surtout dans l'état d'exaltation où il se trouvait. C'est un homme ensanglanté, mais vivant qui frappe à coups de poings désespérés à la porte de la gendarmerie du village. Il s'est traîné jusque-là au volant de sa voiture. Dix fois il a manqué de se tuer pour de bon. La carrosserie est toute cabossée, la voiture a heurté les arbres, les murs, pour finir sa course aveugle sur le perron de la mairie, capot arraché.

On se souviendra longtemps dans le village des cris et des larmes de cet énergumène à bout de forces, écrasant ses poings sur la porte de bois des gendarmes :

« Elle m'a poussé à bout, je l'ai tuée, je l'ai tuée... Faites quelque chose ! Je vous en supplie, aidez-moi ! »

Devant les assises, en avril 1929, Jean, meurtrier de sa femme, retrouve son mutisme désespéré. Il écoute les experts discuter âprement de sa passion, détailler sa jalousie, peser chacun de ses doutes.

« Étiez-vous inconscient au moment du meurtre ?

— Elle m'a poussé à bout !

— Quand avez-vous décidé de la tuer ?

— Elle m'a poussé à bout... »

C'est tout ce qu'il peut dire. Peu importe qu'il ait eu réellement des raisons d'être jaloux, peu importe que les jurés se passent de mains en mains les pauvres lettres qu'il avait écrites, peu importe que l'avocat général voie dans ces étranges confessions une preuve de la préméditation.

« A qui destiniez-vous ces lettres ? A qui ? Répondez !

— A personne... »

Ça ne s'explique pas, ce genre de choses. Il a écrit ça, comme quelqu'un qui parle tout seul dans sa salle de bains...

D'ailleurs les experts estiment qu'il est parfaitement normal et responsable de ses actes. Il a tué par jalousie. Il a le faciès du jaloux type, décide-t-on. On n'en veut pour preuve que ses sourcils épais, qui ne font qu'une ligne sombre au-dessus de ses yeux brillants et tristes, que le pli de sa bouche...

Ce sera quinze ans de travaux forcés. Et le boulanger disparaît dans

l'anonymat de la réclusion.

Vingt ans après. Un jour d'octobre 1948, un homme sort de la boulangerie d'un petit village, à la nuit tombée. Il a fini sa journée de travail, et regagne le Café-pension de la Promenade, où il habite. Il ne connaît personne dans le village. Accoudés au bar du petit café, les hommes discutent entre eux. L'homme passe sans s'arrêter, il va rejoindre une table et s'assied, seul. Son couvert est mis. Il a son rond de serviette, sa bouteille de vin marquée d'un trait. On lui sert la soupe. Il mange en silence.

C'est le pensionnaire du 4. Le célibataire qui fait le commis à la boulangerie du village depuis l'été. Un homme bien rangé, qui ne boit pas, vit sans femme et parle peu. Il ne cherche pas à faire connaissance, et personne ne lui pose de questions. C'est un homme seul. C'est tout.

Il regarde distraitemment par la fenêtre du café, en roulant une cigarette. Il attend son café. Dans quelques minutes, il ira se coucher, comme tous les soirs, à 8 heures, car il se lève tôt.

Deux hommes pénètrent dans le café, parlant fort. Sans être vraiment ivres, ils semblent avoir pas mal bu, et leur gaieté est un peu excessive pour cet endroit tranquille.

« Une tournée générale, patron ! c'est pas tous les jours fête ! »

A sa table, l'homme a levé la tête comme tout le monde. D'un signe poli, il refuse le verre qu'on lui tend.

« Et ben mon gars ? Tu refuserais un coup à boire ? »

L'un des deux rigolos s'est penché vers l'homme solitaire, un large sourire aux lèvres, l'air avenant.

« Faut pas rester tout seul, mon gars, c'est mauvais pour la santé... Mais dis donc ! On se connaît ? »

L'homme s'est levé en repoussant sa chaise calmement.

« On ne se connaît pas !

— Attends un peu... mais si on se connaît ! J'ai déjà vu ta tête quelque part, mon gars... Attends un peu, ça va me revenir. Allez, bois un coup... »

Résigné, l'homme accepte le verre tendu et trinque. Une conversation un peu décousue s'engage.

Soudain, le poivrot éclate d'un rire énorme :

« Ça y est ! Je te remets ! Ça fait un bail, dis donc ! C'est toi qu'a tué ta femme ! Y'a bien vingt ans de ça ! »

L'homme est devenu pâle. Si pâle que le rieur s'arrête à l'instant. Les quelques habitués observent la scène sans comprendre. Un moment de tension, puis l'homme repose son verre sur la table et plie

soigneusement sa serviette ; quelques secondes après il est dehors. La scène se passe le 25 octobre.

Une semaine plus tard, un groupe de scouts découvre dans une forêt le cadavre d'un homme mort depuis plusieurs jours. Un couteau est abandonné à un mètre de lui. Dans ses poches, de l'argent, une feuille de paie portant son nom, et une enveloppe blanche sans adresse, renfermant une feuille de papier quadrillé. Quatre lignes seulement :

Cinquante ans de vie. Cinquante ans de souffrance. La vie dégoûte. J'en ai assez de souffrir.

Une dernière lettre, adressée à personne.

Le mort, c'est Jean. Personne ne l'a tué. En l'examinant, le médecin légiste découvre deux profondes entailles au creux de chaque bras. Cette fois-ci il a réussi, il s'est suicidé. Et le commissaire qui mène l'enquête n'a pas de mal à reconstituer le mobile de ce suicide, en remontant la piste du forçat libéré, jusqu'au Café-pension de la Promenade. Le dossier du boulanger, rouvert vingt ans après, devrait se refermer définitivement, avec la dernière lettre du forçat libéré.

Et bien non, ce serait trop simple, et il reste un mystère dans ce dossier.

En effet, si cette lettre écrite de la main de Jean le boulanger est bien la dernière de celle qu'il s'écrivait à lui-même, il y en a une autre, et il y a aussi une autre femme... et un autre mort.

La lettre la voici. Elle a un destinataire cette fois, Madeleine S..., une amie d'enfance de Jean.

Si d'ici quelques jours, vous n'avez pas de mes nouvelles, faites prendre ma valise à l'hôtel X... Je vous embrasse de tout cœur. Pardon. Jean.

Cette femme, Madeleine, est venu reconnaître le corps de Jean, et remettre la lettre au commissaire.

Quant à l'autre mort, c'est le poivrot du Café de la Promenade. On a retrouvé son corps noyé dans la rivière voisine. Il portait à la tête deux blessures suspectes. Depuis le soir, où il avait reconnu le boulanger, personne ne l'avait revu. Pour la police, deux hypothèses : ou l'ivrogne s'est battu et s'est noyé accidentellement : ou il s'est battu, mais on l'a noyé. Car il est mort de noyade, pas de ses blessures à la tête, qui étaient loin d'être mortelles.

Le commissaire interroge Madeleine :

« Vous connaissiez Jean depuis longtemps ?

— Depuis toujours. Depuis notre enfance.

— Vous saviez qu'il avait été condamné pour le meurtre de sa femme ?

— Je le savais bien sûr. Cette femme n'était pas faite pour lui, je le lui avais dit. Lorsqu'il est sorti de prison, nous nous sommes retrouvés. Il voulait m'épouser.

— Vous alliez vous marier ?

— Non. Il savait que je n'aurais accepté que s'il était réhabilité. C'est la condition que j'avais posée. »

Madeleine a dit cela d'une voix posée, à peine émue. C'est une femme qui approche de la cinquantaine, elle est célibataire, son visage est insignifiant, sa tenue guindée. Rien d'une coquette, rien d'une ensorceleuse. Tout le contraire même. C'est l'intransigeance en jupon. Sa déposition a quelque chose de sec, le policier s'en souviendra plus tard.

« Cet homme qui l'a reconnu au café, vous le connaissiez ?

— Non.

— C'était un amant de sa femme à l'époque du meurtre ?

— Non... ils ne se connaissaient pas, j'en suis sûre.

— Alors il s'agit d'un accident. L'homme l'a reconnu par hasard, ils se sont battus. Mais nous ne pensons pas qu'il ait voulu le tuer. A votre avis, pourquoi s'est-il suicidé ?

— Je pense qu'il avait peur d'avoir des ennuis. Il voulait obtenir cette réhabilitation et je lui avais fait promettre de tout oublier. Il a tout gâché.

— Vous ne l'auriez pas épousé, s'il était retourné en prison ?

— Je ne l'aurais jamais revu, monsieur le commissaire. Il le savait. »

Cette fois-ci, le dossier est définitivement classé.

Mais le policier ne pourra s'empêcher de penser, plus tard, que cette lettre de Jean, la seule lettre qu'il ait adressé à quelqu'un, à cette Madeleine, était finalement comme les autres : une lettre à personne.

LE «E 605»

Qu'est-ce que le « E 605 » ? Le lecteur nourri de romans d'espionnage peut imaginer une réponse de ce genre : le « E 605 » est une invention diabolique, mise au point par un chimiste allemand en 1939, perfectionnée sous le régime nazi, réalisée par les laboratoires Bayer, le trust allemand de la chimie, confisquée en 1945 par l'armée américaine...

Or, le « E 605 », c'est exactement cela. Voici son dossier.

Christa Lemann, de la petite ville de Worms en Allemagne, a vingt-neuf ans ce matin du 27 septembre 1952, lorsque son mari la quitte quelques instants pour aller chez le coiffeur se faire raser : il n'arrive pas à le faire lui-même, car il est alcoolique et sa main tremble. A part cela, il est carreleur de son métier. Il a trente-neuf ans, donc dix ans de plus que Christa, et c'est un homme spontané. Il n'y a en lui ni calcul, ni fourberie. Très spontanément, il a à moitié assommé Christa le soir de ses noces. Il faut dire qu'elle lui reprochait d'avoir trop bu.

A vingt et un ans, elle l'a épousé pour avoir enfin une famille à elle. Trois enfants, coup sur coup, auraient dû la satisfaire sur ce point. Mais le mari a continué à boire... Aussi, ce matin du 27 septembre 1952, lorsqu'il la quitte pour aller chez le coiffeur, Christa rentre dans la cuisine, songeuse. Elle mijote une décision.

Les photographies de Christa la montrent ni brune ni blonde, ni petite ni grande, ni jolie ni laide. Elle serait banale si elle n'était, malgré ses malheurs, une jeune femme enjouée, optimiste, aimant la vie facile et les distractions. Elle est surtout, comme on va le voir, pragmatique, résolue, prompte dans ses décisions.

Elle rentre dans sa cuisine pour préparer le petit déjeuner de son mari. Comme beaucoup d'alcooliques, celui-ci éprouve le besoin de boire du lait en quantité... raisonnable. Le lait n'est-il pas le plus naturel, le plus sûr, le plus efficace des contre-poisons. Sauf dans un cas précis : quand il y a du poison dedans.

Or, c'est justement l'intention de Christa Lemann : mettre du poison dans le verre de lait de son mari. Et son hésitation tient exclusivement au fait qu'elle ne sait pas exactement quelle quantité y verser. Pour le reste, elle a été au plus simple, c'est-à-dire à la droguerie principale de la ville. Elle a acheté un paquet de six ampoules de « E 605 », produit antiparasites pour les plantes. Elle n'avait jamais entendu parler de ce produit. Sur l'emballage, elle a vu le mot « poison », accompagné d'un croquis de tête de mort qui lui a semblé une garantie d'efficacité. Elle

a été rassurée par le mode d'emploi qui accompagnait le produit, assorti d'une mise en garde suffisamment explicite, pour qu'elle en déduise qu'une bonne moitié d'ampoule dans un verre de lait devrait suffire. D'ailleurs, si ça ne suffit pas, il ne sera pas difficile de recommencer. Le poison versé, elle remue le lait avec une petite cuillère qu'elle passe ensuite longuement sous le robinet. Puis elle arrose les fleurs de son balcon, ayant ajouté à l'eau une dose de « E 605 », cette fois parcimonieuse ainsi que le recommande la notice.

Son mari revient, l'air légèrement bestial, il faut le dire, d'autant qu'il a les cheveux rasés sur les tempes, et que le rasoir vient d'aviver sa couperose d'alcoolique. C'est alors que Christa prononce une phrase qui va devenir quasiment historique :

« Tiens, voilà ton truc. »

Il y a là de l'honnêteté. Elle ne peut plus dire que c'est seulement du lait. Elle ne peut pas dire que c'est du poison. Elle dit : « Tiens, voilà ton truc. » Cela fera l'enchantement des chroniqueurs judiciaires.

Pour l'heure, le carreleur de Worms ne dit rien. Il boit son « truc ». Il ne fait aucune observation, ne trouve aucun goût particulier à son lait. Christa, qui s'en est tenue à la dose raisonnable d'une demi-ampoule de crainte qu'il ne s'aperçoive de quelque chose, commence à regretter. Il fallait, pour une telle brute, une ampoule entière de « E 605 »...

Lorsque l'homme a fini, il repose le verre sur la table de la cuisine, reprend son blouson et s'en va, gaillard, où le carrelage l'appelle.

« Raté », pense Christa en rinçant soigneusement le verre vide, tandis qu'elle voit par la fenêtre son mari s'éloigner de la maison. M. Schroder, l'homme qui a inventé le « E 605 », pourrait expliquer à Christa que ce n'est pas du cyanure, et qu'il y a lieu de patienter.

Vingt minutes plus tard, d'ailleurs, Christa éprouve enfin la satisfaction de voir son mari réapparaître, titubant, grimaçant, se plaignant de fortes douleurs et de vertiges. « Ça marche », pense-t-elle. Le carreleur s'étend sur son lit, gémit très fort, réclame un docteur et perd connaissance.

A partir de ce moment-là, tout se déroule très vite. Christa va chercher le Dr Bayer. Ce n'est qu'une coïncidence, s'il porte le nom de l'usine qui fabrique le « E 605 » et cette particularité ne doit pas le rendre particulièrement méfiant : il soigne habituellement Lemann pour une maladie d'estomac. De toute façon, pour l'heure, il est absent. Christa retourne chez elle pour chercher son vélo et demande à une voisine de rester auprès de son mari, toujours évanoui.

Elle pédale jusque chez son beau-frère, qui tient un magasin à quelques kilomètres de là. Elle lui explique que son mari souffre

beaucoup et qu'il est « tout bleu ». On va chercher le Dr Watrin, qui arrive juste à temps pour constater la mort du carreleur. Il se fait décrire ses douleurs. Quand il entend Christa lui parler des abcès gastriques dont son mari souffrait, il fait une déclaration de décès « causé par éclatement d'abcès et écoulement dans le ventre ». Un peu plus tard, devant Christa éplorée, qui gémit : « Que vais-je devenir, seule avec mes enfants », son voisin le Dr Bayer confirme paisiblement ce diagnostic. Il pense que les ulcérations d'estomac de l'alcoolique ont fini, malgré ses soins, par l'emporter.

Christa vêtue de noir, est une veuve très digne pendant trois mois. Puis, avec sa camarade Anna Amann, elle commence à fréquenter les lieux de plaisirs de la ville et connaît plusieurs hommes.

Toutefois, elle garde dans son armoire à vêtements les cinq ampoules de « E 605 » qui lui restent. « On ne sait jamais ! » commentera plus tard le procureur.

Il est des femmes à qui le noir va bien. C'est sans doute le cas de Christa, car l'agent de police Strup ne rate pas une occasion, lorsqu'il passe devant la maison, de la lorgner par la fenêtre, de lui faire un petit signe ou de lui adresser la parole. Son uniforme n'inquiète pas Christa. Strup est un ami. Il lui fait la cour. Il n'est pas le seul. Christa a eu plusieurs amants et, de ce fait, quelques soucis : elle est enceinte. Une personne de sa connaissance, à qui elle vient de demander de la faire avorter, lui a refusé.

Ce jour-là, l'agent de police Strup, passant devant la maison de la veuve, s'arrête et frappe aux carreaux. « Pourrais-je vous voir ? » demande-t-il. Quelques instants plus tard, installé dans le salon, Strup, après un échange de banalités, se décide à faire à Christa la confidence qui, pense-t-il, va lui attirer ses bonnes grâces.

« Christa, j'ai quelque chose à vous dire... Mais c'est confidentiel... Il faut me promettre de n'en parler à personne.

— C'est promis.

— Il s'agit de Valentin », dit l'agent de police Strup à voix basse, en regardant le plafond.

Valentin habite au-dessus. C'est le frère du carreleur victime du « E 605 », donc le beau-frère de Christa.

« Alors, qu'est-ce qu'il a fait, Valentin ? demande Christa sans élever la voix.

— Il est venu me voir.

— Qu'est-ce qu'il voulait ?

— Vous ne devinerez jamais !

— Parlez, voyons !

— Il m'a demandé s'il n'était pas possible de vous faire surveiller par la police des mœurs.

— Et alors ?

— Je lui ai dit qu'à mon avis ce n'était pas possible... mais qu'il pouvait toujours aller voir mon chef.

— Et alors ?

— C'est tout ce que je sais. »

Quelques minutes plus tard, Christa se retrouve seule. Elle a eu vite fait d'expédier l'agent de police Strup, car l'instant est sérieux. Plus question de gaudriole. Christa est convaincue que Valentin, son beau-frère, n'ignore pas qu'elle est enceinte, connaît son projet de se faire avorter et qu'il va la dénoncer. Il faut faire quelque chose. Elle ouvre son armoire à vêtements. Les cinq ampoules de « E 605 » sont là : dix fois plus qu'il n'en faut.

C'est Christa, malgré son antagonisme, qui assure le ravitaillement de Valentin et lui porte chaque jour, notamment, un pot de yaourt. Ce soir-là, le 10 octobre 1953, elle frappe à la porte de son beau-frère, qui lui répond hargneusement comme d'habitude (précisera-t-elle plus tard) :

« Voilà, j'arrive ! »

La porte ouverte, ils se regardent « en chien de faïence » pendant quelques secondes. Puis, Christa lui tend le pot de yaourt :

« Tiens, voilà ton " truc " ! »

Valentin, pas plus que son frère, n'est frappé par cette précaution oratoire. Le lendemain à son réveil, il absorbe son yaourt, saute sur son vélo pour se rendre à l'usine et tombe à terre, secoué par de terribles crampes. Les passants l'étendent sur le trottoir, et voient « un liquide blanc » se déverser de sa bouche : le yaourt qu'il rend, avec son dernier soupir.

Une amie de Christa, quelques minutes plus tard crie par la fenêtre : « Ton beau-frère est mort dans la rue ! » Pour Christa, d'ailleurs, la mort de son beau-frère est un événement si bénin, qu'il ne lui vient pas à l'idée qu'on puisse l'en prévenir ! A tel point qu'elle croit que son amie lui annonce la mort de son père ! Elle se précipite affolée dans la rue et court jusqu'au trottoir où l'homme est allongé au milieu des badauds. Elle se penche sur le cadavre, reconnaît son beau-frère et se redresse aussitôt en disant :

« Ah bon, c'est Valentin ! »

Sur ce, elle rentre tranquillement chez elle.

Le médecin de Valentin l'a soigné en 1946 pour une angine de poitrine. Il conclut à une mort naturelle, due aux suites de la maladie.

Christa n'est pas inquiétée. Mais cela n'est rien encore : c'est maintenant que l'affaire du « E 605 » va devenir digne de ces dossiers extraordinaires.

Après la mort de son beau-frère, Christa continue sa vie de débauche en compagnie d'une veuve de guerre de son âge, cette Anna Amann qui est devenue son amie. Ensemble elles vont danser. Comme Christa est de plus en plus enceinte, Anna est très mécontente à l'idée que sa compagne ne pourra plus sortir et s'amuser avec elle. Christa, de son côté, est très ennuyée à l'idée de perdre la compagnie d'Anna, qui continuera certainement à sortir alors qu'elle-même devra rester à la maison. Comment faire pour obliger Anna à rester avec elle ?

Christa considère le problème. Au fond, il est simple. Si Anna peut sortir, c'est parce qu'elle vit avec sa petite fille et ses deux frères chez sa mère, Éva Ruth, une veuve de soixante-quinze ans qui s'occupe de tout dans la maison, y compris de garder l'enfant. Christa se rappelle qu'il lui reste du « E 605 ». Son amie Anna pouvant se permettre de sortir grâce à sa mère qui s'occupe de tout, il suffit de supprimer la mère pour qu'elle ne puisse plus sortir. Logique d'Aristote. Reste à l'appliquer.

Le samedi 13 février 1954, Christa va acheter avec Anna, dans un grand magasin de la ville, cinq bouchées de chocolat en forme de champignons. De retour chez elle, elle fait un trou à l'aide de ciseaux dans le fond d'un des champignons de chocolat pour en sortir un peu de liqueur, qu'elle remplace par la moitié d'une ampoule de « E 605 ». Puis elle referme le trou en fondant le chocolat à l'aide d'une lame de couteau chauffé sur le gaz. Vers 21 heures elle se rend chez son amie Anna, pour l'emmener danser comme chaque samedi. Elle bavarde quelques instants avec les deux frères et la vieille dame, qui est d'ailleurs charmante et s'est toujours conduite avec elle comme une véritable mère. Mais le problème n'est pas là. Ce n'est qu'avant de sortir que Christa distribue les fameux champignons de chocolat. Elle se donne beaucoup de mal pour que la mère d'Anna prenne celui qui lui est destiné.

Malheureusement celle-ci, qui vient de dîner, pose la bouchée sur le buffet de la cuisine, dans une assiette.

Christa, qui s'apprêtait à sortir, voit les deux frères, la fillette, et même Anna, manger leur champignon de chocolat... et la grand-mère ne touche pas au sien. Alors, Christa traîne, traîne, et trouve un nouveau sujet de conversation chaque fois qu'Anna, qui est habillée pour sortir la pousse vers la porte. Enfin, ne trouvant plus aucun prétexte, elle va droit au buffet, prend l'assiette et tend le champignon de chocolat à la grand-mère.

« Allons, maman, il faut manger votre " truc " ! »

La grand-mère a pris l'assiette :

« Tout à l'heure, mon petit, tout à l'heure... »

Deux heures du matin. Anna et Christa rentrent du bal. Christa jette un coup d'œil sur le buffet de la cuisine. La bouchée est toujours là, trônant dans son assiette. Christa ne peut pas la reprendre en présence d'Anna. Elle retourne donc chez elle.

Le lendemain dimanche, elle revient plusieurs fois chez Anna. Chaque fois elle aperçoit, dans son assiette sur le buffet, le champignon de chocolat. Le lundi, vers 15 heures, Anna et sa mère sont dans la cuisine.

« Je vais sortir avec Christa, déclare Anna, pour aller acheter un landau d'occasion. »

Le chien de la maison, qui a reniflé la bouchée de chocolat, est assis devant le buffet.

« Tu ne veux pas manger ta bouchée de chocolat, maman ? demande Anna.

— Je n'en ai pas envie, ma fille... »

Le chien s'appelle Click. Anna prend la bouchée, la lève au-dessus d'elle et dit :

« C'est pour Click ça ! »

Le chien frétille, se dresse sur les pattes de derrière, se lèche les babines.

« Mais la liqueur, c'est pas bon pour les toutous ! » ajoute Anna. Et elle mord dans le champignon pour sucer la liqueur. Aussitôt elle regarde sa mère :

« Pouah... c'est amer!

— Recrache-le, dit la mère, et donne le reste au chien. »

Pendant que le chien avale goulûment la bouchée de chocolat, Anna va cracher dans l'évier. Mais comme l'amertume s'avère tenace, la vieille dame prépare une tasse de thé pour sa fille.

Anna boit la tasse de thé et va dans sa chambre pour se coiffer. Brusquement, la vieille dame entend sa fille lui crier :

« Je deviens aveugle, maman ! Aide-moi ! »

Elle se précipite pour voir sa fille, qui n'a même pas eu le temps de gagner son lit, s'écrouler sur le parquet. Le médecin ne met pas plus de quelques minutes pour arriver. Il fait aussitôt une injection à la jeune femme. Il est trop tard, elle meurt.

Il est 15 h 18. Le « E 605 » a mis moins de dix-huit minutes pour accomplir son ouvrage. Et pourtant, Anna en a recraché une partie.

Cette fois, le docteur ne peut faire autrement que diagnostiquer un empoisonnement. Et Christa est arrêtée.

Mais l'affaire du « E 605 » ne s'arrête pas là. Après quelques dénégations, Christa finit par avouer. Bien entendu, on la suspecte d'avoir empoisonné bien d'autres personnes, notamment sa belle-mère, un commerçant de Francfort, un hôtelier de Worms et même l'un de ses trois enfants. Dans le même temps, des consignes rigoureuses sont données aux journalistes allemands pour qu'ils ne mentionnent pas le nom du poison dans leurs articles. Il ne faut pas qu'on sache que ce poison, qui, rappelons-le, est en vente libre à ce moment dans toutes les drogueries allemandes et américaines comme insecticide, agit avec une promptitude fantastique ne provoquant que des douleurs fulgurantes extrêmement brèves. Mais il devient impossible d'empêcher quelques fuites. Avant que le « E 605 » soit retiré du commerce de vente libre, on évalue à plus d'une centaine les personnes qui se donnent la mort en Allemagne avec ce produit, à l'époque du procès de Christa Lemann.

Un dernier détail éclairera la logique particulière de cette femme.

Elle propose à son père le marché suivant : « Ou bien tu m'envoies à la prison les ampoules qui me restent dans l'armoire à vêtements pour que je me suicide, ou bien tu te suicides toi-même pour que je puisse te charger des trois meurtres. »

Le père ayant refusé l'un et l'autre, elle paraîtra aux assises habillée d'une robe « giftgrün ». C'est le nom d'une couleur qui veut dire « vert poison ». Reconnue mentalement responsable, elle s'entendra, sans émotion apparente, condamner aux travaux forcés à perpétuité. Devant un public énorme, presque exclusivement composé de femmes et de jeunes filles, elle dira simplement :

« Je regrette que la peine de mort n'existe plus en Allemagne. »

Peut-être aurait-elle aimé qu'un matin, comme on le fit pour Socrate, un geôlier ouvre la porte de sa cellule et lui dise en lui tendant un verre :

« Tenez, voilà votre " truc " ! »

LE PETIT SALOPARD

L'escalier est en bois, les marches sont hautes, la rampe lisse, polie par des centaines de mains, depuis des générations.

L'escalier c'est l'âme de la maison. Il craque, comme tout bon escalier qui se respecte.

En haut, les chambres. En bas, la grande salle commune de la ferme.

Et, en dessous, une cachette. Un grand coin d'ombre, d'où l'on peut tout voir sans être vu. C'est une sorte de débarras. Il y a là, pêle-mêle, des bûches de bois, des vieux journaux pour allumer le feu, des sacs de pommes de terre, des balais, des cageots.

Et, de temps en temps, il y a Colas. Colas a sept ans. C'est le seul endroit de la ferme où il soit sûr de ne pas prendre une taloche pendant au moins une heure. Le seul endroit où la vie soit possible en quelque sorte. A condition de ne pas y rencontrer la peur.

« Colas ! Sors de là, petit salopard ! »

Pris au piège, terrorisé pour le reste de sa vie, le petit salopard est sorti de là. Il a vu, et « on » a vu qu'il avait vu !...

Colas n'est pas le seul petit salopard de la ferme. Il y en a deux autres, plus petits, deux frères de quatre ans et deux ans. Une fois pour toutes la grand-mère les a baptisés sans distinction d'âge « petits salopards ». Drôle de grand-mère : elle déteste les enfants. Quand elle a vu arriver ces trois-là chez elle, les murs ont retenti d'une sainte et méchante colère. « Je ne veux pas de ça chez moi ! Dehors ! Et la mère avec ! » Sainte colère, parce que la mère était une traînée, comme on dit, une femme ramassée on ne sait où. Méchante colère parce que les trois petits n'y comprenaient rien. Même pas Colas le plus grand. Ils étaient là, plantés tous les trois à l'entrée du petit chemin, devant la grande bâtisse. Ils regardaient leur mère, qui criait après le monsieur qui les avait emmenés là. Et le monsieur criait après la vieille aussi.

Tout le monde criait, au milieu des valises et des baluchons posés par terre.

Quand le paysan qui avait conduit tout le monde était retourné au village, il avait raconté la scène à sa façon : « Je ne sais pas ce que ça va donner là-haut, mais la vieille n'a pas l'air d'accord avec son fils. Il faut dire qu'il a ramené une femme, et trois petits ! Pour une fois qu'il se décide à se mettre en ménage, il n'y a pas été de main morte, René !

La femme et les gosses, d'un coup ! »

Donc René a ramené chez lui une femme. Pour la première fois, à cinquante-trois ans, il s'est permis de ramener une femme, une divorcée, bien plus jeune que lui d'une bonne vingtaine d'années. Sa mère n'en revient pas. Et sa colère est d'autant plus grande, que pour la première fois aussi ce grand benêt de cinquante-trois ans n'a pas peur. Du moins apparemment. Il pousse devant lui sa compagne et crie presque aussi fort que sa mère.

« Je suis chez moi ! J'ai le droit d'amener ici qui je veux ! Et si j'ai décidé de me marier, tu ne m'en empêcheras pas !

— Te marier ! Pauvre imbécile ! Tu t'imagines que c'est pour tes beaux yeux qu'elle va t'épouser !

— Que tu le veuilles ou non, elle vivra ici, avec moi.

— Et tu vas élever des gamins qui ne sont même pas à toi ? Tu n'as pas beaucoup de fierté ! »

Les cris et les injures se calmant un peu, le dernier baluchon a franchi la porte d'entrée, et les envahisseurs sont entrés dans la place.

Une place forte. Jalousement gardée depuis des années par « la mère Gabrielle » pour son fils René, pour lui tout seul. Jusque-là, tout allait bien. Avant de devenir la mère Gabrielle, cette vieille femme de quatre-vingts ans, M^{me} P..., avait connu des jours meilleurs. Veuve très tôt, mais dure au travail, elle avait mené cette grande bâtisse, les champs, les bêtes, jusqu'à ce que son fils soit capable de l'aider. Encore sa mère estimait-elle qu'il n'était pas suffisamment capable. Comment avait-elle pu mettre au monde un gringalet pareil, elle, si grande, si forte, si belle... René, à vingt ans comme à cinquante, rentrait toujours les épaules devant sa mère, et se faisait encore plus petit qu'il n'était. Il n'avait pas ces yeux durs, ce nez droit, et cet air de dominer le monde. Il ne l'aurait jamais. La mère Gabrielle, à quatre-vingts ans passés, le domine encore. Et René ne sait jamais si elle le méprise totalement ou si elle l'aime.

Or, la mère Gabrielle aime son fils, plutôt deux fois qu'une. Mais c'est une sorte d'amour difficile à comprendre, dont la caractéristique principale est l'exclusivité. On pourrait traduire cela par un commandement extrêmement simple : « Tu n'aimeras personne d'autre que moi. » De ce commandement découle un certain nombre de conséquences. Solitude pour René, impossibilité de mariage, et même de relations un peu suivies du côté féminin. De dix-huit ans à cinquante-trois ans, René a toujours eu dans l'oreille la voix de sa mère quand il rentrait un peu tard :

« D'où viens-tu ? Où est-ce que tu as été traîner ? Tu sens la femme ! Ne me raconte pas d'histoires... Si tu crois qu'elles s'intéressent à toi,

tu te trompes. Tout ce qu'elles veulent, c'est la maison et la terre ! »

Et quand ce genre d'argument a fait long feu, il y en a d'autres...

« Personne ne te soignera jamais comme moi.

— Tu n'as pas le droit de m'abandonner. Je t'ai tout sacrifié. Je n'ai que toi au monde, *etc.* »

Bref ce que l'on appelle couramment une mère abusive.

Et c'est dans ce climat qu'arrivent un jour d'avril 1957, Yvette et ses trois petits garçons. C'est vrai que René a tort. C'est vrai qu'il a ramené cette femme sur un coup de tête, et qu'elle s'intéresse beaucoup plus au confort matériel qu'à René lui-même. C'est vrai qu'elle vient d'on ne sait où... Mais pour une fois, le fils faible a décidé d'imposer sa volonté.

Beaucoup plus pour être contre sa mère, que par amour pour cette femme, d'ailleurs.

Au milieu de ce conflit, il y a les trois petits salopards. Dès le lendemain de leur installation à la ferme, c'est ainsi que la mère Gabrielle les baptise ; surtout Colas, le plus grand. Colas a le privilège d'être le petit salopard le plus important, car il a sept ans, il mange plus que les autres, il faut l'envoyer à l'école, répondre à ses questions, bref c'est déjà un homme pour la mère Gabrielle.

Heureusement pour lui, Colas apprend très vite à éviter les rencontres. Et c'est ainsi qu'il découvre une cachette idéale, un endroit où plus rien ne peut l'atteindre, le dessous de l'escalier. Il y a déjà un locataire. Une sorte de sac à puces baptisé Pinaud, le chien de la mère Gabrielle. Lui aussi a l'habitude de s'y réfugier, la nuit surtout, pour éviter qu'on le mette dehors.

C'est ainsi que les mois passent, tant bien que mal, au milieu des criailleries et des insultes ; la grand-mère dans sa chambre, René et Yvette dans la grande salle commune, et le petit Colas sous l'escalier avec le chien. Le crime se prépare. Sa réussite serait totale, si le petit salopard ne s'en mêlait pas.

Avril 1958. Il y a presque un an que la guerre froide s'est installée dans la ferme. L'hiver a été rigoureux. A force d'être enfermées ensemble, sans guère de possibilité de s'éviter, les trois grandes personnes sont arrivées à une telle tension nerveuse que les taloches sont de plus en plus fréquentes sur la tête de Colas. Tout le monde en distribue, la grand-mère, la mère, le beau-père.

Le soir du crime, Colas n'a même pas terminé son repas. La grand-mère l'a expédié dans sa chambre pour une bêtise, la mère s'en est mêlée, le père a tapé sur la table et les petits frères se sont mis à pleurer.

A 8 heures du soir, pourtant, tout est calme dans la ferme. Dans la chambre des enfants, Colas ne dort pas. Il se lève sans bruit, descend lentement les marches de l'escalier de bois se guidant à la faible lumière de la cheminée. Il arrive à la dernière marche sans encombre. S'il a l'air d'un voleur et s'il prend tant de précautions pour ne pas être entendu, c'est qu'il a une idée derrière la tête.

L'ennui c'est qu'il n'est pas le seul. En chemise de nuit, il se dirige à tâton vers la cuisine. Si son but n'est pas avouable, il est bien compréhensible. Son estomac est vide, et il espère récupérer dans la cuisine de quoi le contenter.

C'est au moment où il s'apprête à réaliser son projet qu'un craquement le fait sursauter. Quelqu'un descend l'escalier derrière lui. Son réflexe immédiat est de se réfugier à l'endroit habituel, sous l'escalier, derrière les sacs de pommes de terre. Il y retrouve sans surprise le vieux chien Pinaud et d'une caresse l'empêche de grogner. L'un comme l'autre sont invisibles. D'ailleurs curieusement, la lumière ne jaillit pas, et le personnage qui descend l'escalier le fait tout aussi prudemment que Colas.

C'est René. Il s'approche lentement de la cheminée, tisonne les braises, rajoute quelques bûches, et attend en silence.

De longues minutes passent. Puis quelqu'un d'autre descend à son tour. Colas reconnaît sa mère. Une conversation s'engage à voix basse que le gamin ne saisit pas. René et Yvette semblent pourtant se disputer. N'osant toujours pas bouger, Colas voit enfin René se lever et, remonter l'escalier toujours aussi silencieusement. C'est au tour d'Yvette d'attendre devant la cheminée.

Un long moment passe encore. Enfin, Colas entend la voix de René qui appelle doucement du premier étage :

« Yvette ? Monte ! »

Anxieusement, Colas attend que sa mère ait grimpé l'escalier. Il entend ses pas au-dessus de sa tête, puis le bruit d'une porte que l'on ouvre prudemment. Il laisse passer quelques instants, puis se décide à son tour.

Il est au milieu des marches, lorsqu'il entend à nouveau du bruit. Terrorisé, Colas regagne sa cachette. Il était temps. On piétine lourdement au-dessus de lui, et le chien se met à grogner légèrement. Si Colas n'avait pas si peur des taloches, il ne serait pas là, coincé entre deux sacs de pommes de terre, serrant le museau du chien aussi fort qu'il peut entre ses deux mains, pour l'empêcher d'aboyer. Dieu sait pourtant qu'il vaudrait mieux que le chien aboie, et qu'on le découvre, même pour une volée de coups.

Mais c'est trop tard. Le souffle coupé ou presque, le chien se tient

tranquille. Le gamin s'est couché sur lui pour l'empêcher de bouger.

Là-haut, péniblement, René et Yvette marche après marche, ont entrepris de descendre le corps de la grand-mère. Colas ne comprend pas ce qui se passe pour l'instant. Il ne voit rien. Malheureusement, cela ne dure pas. La grande table devant la cheminée est juste en face de lui, et c'est là qu'il voit sa mère et son beau-père déposer la vieille dame. Il distingue parfaitement, à la lumière du feu, les deux silhouettes penchées au-dessus d'elle.

René maintient sur le visage de sa mère une sorte de voile noir, qu'il soulève de temps en temps pour examiner le résultat de ses efforts. Colas voit bien, mais il ne peut pas comprendre que René étouffe lentement la vieille dame. Le chien s'agite tout contre lui, et il a du mal à l'empêcher de bondir.

René et Yvette prennent ensuite la table chacun par un bout, la soulèvent pour l'approcher du feu, le plus près possible. Une dernière fois René entoure le visage de la grand-mère et maintient le voile, puis l'enlève, et ordonne à voix basse :

« Soulève la table. Fais-la glisser... »

Même à sept ans, on comprend ce que ça veut dire. On comprend que le feu, ça brûle. Du fond de sa cachette, sous l'escalier, Colas assiste à l'épouvantable scène, sans crier, sans bouger, paralysé de peur. Une peur qui va bien au-delà de tout ce qu'il a connu. Et il n'aurait pas bougé du tout, si le chien ne s'était pas débattu avec l'énergie du désespoir, si, pour se dégager, il n'avait pas mordu méchamment le bras qui l'empêchait de hurler à la mort.

Colas a crié. Le chien a bondi hors de la cachette, et la voix de René a tonné :

« Colas ! Sors de là, petit salopard ! »

La taloche est partie violemment, sans pour autant régler le problème.

« Il a tout vu ! Ce petit salopard à tout vu ! Mais fais quelque chose ! C'est ton fils ! »

Que faire ? Plantée devant son fils, Yvette ne sait pas. Alors, affolé, René prend le gamin sous le bras et grimpe l'escalier en courant. Arrivé dans la chambre des enfants, il jette Colas sur son lit.

« Écoute-moi bien ! Si tu dis un mot de tout ça, je te corrigerai ! Tu m'as compris ? Tu n'as rien vu ! Tu ne sais rien ! Si on te demande quelque chose, tu diras que tu dormais ! C'est compris ? »

Pour que le scénario initialement prévu se déroule, René doit faire vite. Sans plus s'occuper du gosse, car il n'a plus le temps, il redescend en courant pour achever sa mise en scène : remettre la table en place,

renverser le fauteuil à bascule de la grand-mère, et simuler un accident.

L'idée du crime « accidentel » lui est venu au cours de l'hiver. Une vieille dame était morte de cette façon, et les secours étaient arrivés trop tard. La pauvre s'était endormie près du feu et avait glissé dans la cheminée. Assommée par la chute, elle avait brûlé sans se réveiller.

C'est ainsi que, vers 21 heures, René et Yvette courent tous les deux sur le chemin qui mène au village. La porte, prétendent-ils, fermée à clé de l'intérieur, la grand-mère ne répond pas, et ils ont remarqué une fumée suspecte.

Voisins, gendarmes, se précipitent. On enfonce la porte. Bien entendu, il est trop tard. Dans l'affolement général, personne n'a remarqué que René a lui-même mis la clé dans la serrure, à l'intérieur, et qu'on a enfoncé une porte ouverte. Grand-mère est morte.

Le lendemain matin, Colas ne va pas à l'école. C'est normal, et personne n'y fait attention. Pendant trois jours, Colas ne va pas à l'école, sous les prétextes les plus divers. Et l'instituteur s'en inquiète. Il en parle au maire, qui en parle à René qui affirme :

« Tous ça nous a bouleversé, le gamin retournera en classe demain.

Le lendemain, effectivement, Colas retourne à l'école. Il a l'air bizarre. C'est tout juste s'il arrive à dire « Oui, monsieur », quand on lui pose une question. A croire qu'il est devenu muet d'un seul coup. Muet avec une drôle de petite mine, toute chiffonnée, et des yeux fixes. L'instituteur s'en inquiète à nouveau, et en parle au maire, qui cette fois ne va pas en parler à René. Il va attendre Colas, à la sortie de l'école, et l'emmène chez lui.

« Dis-moi, Colas, tu es malade ?

— Non, monsieur... »

Au bout d'une demi-heure de « Non, monsieur », de plus en plus apeurés, le maire se décide.

« Tu as vu quelque chose Colas ? Quelque chose qui t'a fait peur ? »

La réponse vient trop vite, beaucoup trop vite, avec de gros sanglots...

« J'ai rien vu, monsieur ! J'ai rien vu ! Je dormais ! J'ai rien vu ! »

A sept ans, on peut mentir facilement pour une brouille, mais pas pour ça. Impossible. Et Colas raconte tout ; tout ce que sa mère et son beau-père seront bien obligés d'avouer par la suite. Colas se fera traiter une dernière fois de petit salopard. On entendra même la voix de son beau-père lui hurler :

« Elle ne t'aimait pas non plus ! »

Oh, pour ça, non. La grand-mère n'aimait personne. Pas plus Colas

que les autres. D'ailleurs, qui aimait qui dans cette histoire ? La dernière page de ce dossier, c'est la fiche d'entrée de Colas dans la grande famille des enfants assistés : « Né de père inconnu. Mère condamnée à la réclusion perpétuelle, beau-père condamné à mort. Enfant instable et caractériel... »

Pourvu que le « petit salopard » ait réussi à oublier quand même.

LE PREMIER SUR LA LISTE

« Fequer ! Fequer Victor ! A l'infirmierie ! »

Fequer Victor, matricule Z 2605 du pénitencier de Jackson dans le Michigan, glisse vivement de sa couchette et se précipite derrière le gardien.

« C'est la visite de sortie ?

— C'est ça. Le psychiatre va nous dire si on peut te relâcher. T'as intérêt à être poli, et à répondre correctement. »

Victor Fequer s'asseyait sagement sur la chaise de bois, dans le petit bureau réservé aux médecins du pénitencier. Le gardien attend, le dos à la porte. Bras croisés, il ne sort qu'à l'arrivée du psychiatre, pour garder l'autre côté.

En silence, le médecin consulte la fiche établie par l'administration pénitentiaire sur le matricule Z 2605. Prénoms : Victor John, vingt-cinq ans. Orphelin de mère. Père militaire de carrière. Élevé par des cousins, puis par des étrangers. Deux ans de maison de correction, puis condamné à seize ans pour cambriolage. Libéré en 1955, condamné à nouveau pour vol de voiture, faux et usage de faux. Timide, en rebellion constante. Récidiviste. Total de l'incarcération : neuf ans.

Entre ces quelques lignes dactylographiées et le jeune homme assis sur la chaise de bois, il doit y avoir un monde d'explications, de raisons, de faiblesses... Tout ce que doit découvrir le psychiatre, justement.

« Pourquoi vous a-t-on mis en maison de correction à quatorze ans ? »

Ce qu'il ne peut guère expliquer lui-même, Victor Fequer, c'est qu'élevé par des étrangers, ne voyant que rarement son père, il est passé de l'état d'enfant hypertimide à celui d'adolescent inquiet. Nourri de romans policiers, fasciné par eux, il prétend qu'il travaille à la découverte du crime parfait... Le psychologue de l'école s'inquiète, et, comme le gamin se rend coupable de quelques larcins, il bénéficie des rigueurs de l'éducation surveillée.

« De toute façon, personne ne voulait s'occuper de moi.

— Pourquoi vous êtes-vous intéressé au crime parfait ? Qu'est-ce qui vous attirait, le crime ? Ou la perfection ? »

Victor Fequer ne peut pas répondre le crime ! il est libérable à condition que les censeurs l'estiment libérable. Un prisonnier qui

répondrait que le crime l'intéresse ne serait pas près de sortir. Alors, bien sûr, Victor répond très vite : « La perfection. »

Dans l'esprit du psychiatre, aussi paradoxal que cela puisse vous paraître, cette réponse, qui clôt un entretien d'une heure en tête-à-tête, n'est pas satisfaisante. Il estime nécessaire de donner son avis à l'administration, en l'occurrence, au directeur du pénitencier : « Ce garçon est un paranoïaque. Je dirais même qu'il présente des signes évidents de schizophrénie. » Le directeur en a entendu d'autres. Il fait partie de ceux qui regrettent que l'on mélange médecine mentale et détenus. C'est donc sur un ton particulièrement dubitatif qu'il demande :

« Paranoïaque et schizophrène, hein ? Et alors ?

— Alors, en d'autres termes, c'est un assassin en puissance...

— En puissance, hein ? A votre avis, j'en ai combien ici des assassins en puissance ? Deux cents ? Trois cents ? Celui-là ou un autre, peu importe. On me dit de le libérer, je le libère !

— Vous prenez des risques !

— Donnez-moi une charge précise contre lui. Il vous a attaqué, menacé ? Non ? Depuis qu'il est là, sa conduite est correcte ? Alors ? »

Alors, au début de l'été 1960, Victor Fequer sort du pénitencier d'État de Jackson, dans le Michigan. Il fait partie de ceux dont les psychiatres disent : « Il peut passer toute sa vie sans faire de mal à quiconque. A moins que... »

Le 11 juillet 1969, 19 h 30, dans l'élégante maison du Dr Bartels. Le Dr Bartels a trente-quatre ans. Il est généraliste à Dubuque, riche, débordé, et relativement heureux. Pour l'heure, il respire tranquillement l'air du soir, dans son jardin, en contemplant d'un œil critique sa tondeuse à gazon. Comme beaucoup d'Américains surmenés, il considère que tondre son gazon est un exercice réconfortant. Le téléphone sonne dans la villa. C'est Mrs. Bartels qui décroche. Une voix d'homme.

« Je voudrais le Dr Bartels, s'il vous plaît. C'est urgent... »

Une femme de médecin entend ça presque quotidiennement. Ruth Alice est jeune encore, et ce genre d'appel téléphonique, le soir, la contrarie égoïstement. Chaque soirée gagnée sur les urgences de son mari est un succès personnel. Mais la voix insiste.

« Le Dr Bartels, madame, c'est urgent ! »

Édouard Bartels abandonne sa rêverie solitaire et prend l'appareil en

soupirant. La voix dans l'écouteur est inquiète :

« Docteur, c'est ma femme. Nous sommes de passage à Dubuque. J'ai pris votre nom dans l'annuaire, elle va très mal...

— Calmez-vous, dites-moi ce qu'elle ressent.

— Des douleurs violentes dans le ventre... Ça ne peut pas être l'appendicite, on l'a opérée l'année dernière.

— Votre nom et votre adresse ? Je serai là dans un quart d'heure au plus tard.

— Ed Stevens, docteur. Nous sommes dans un meublé au 12 Locus Street... »

Édouard Bartels note machinalement le nom et l'adresse sur un bloc près du téléphone. Il enfle sa veste, prend sa sacoche, embrasse sa femme et saute dans sa voiture.

Deux heures et demie plus tard, le téléphone sonne à nouveau dans la villa du Dr Bartels.

« Mrs. Bartels ? Excusez-moi de vous déranger. Je suis Ed Stevens. J'appelle de la part de votre mari ; il soigne encore ma femme. Il vous fait dire qu'il attend le spécialiste, qu'il a demandé, avant de repartir et que vous ne devez pas vous inquiéter.

Mrs. Bartels n'a pas l'habitude de s'inquiéter pour son mari. Quand on a un mari médecin, on doit s'attendre à ce qu'il parte pour dix minutes ou pour dix heures.

Le lendemain matin pourtant, la place est vide à côté d'elle dans le lit conjugal. Il n'est pas à l'hôpital. Il n'est pas à son cabinet. Il n'est nulle part. Sur le bloc, près du téléphone, Ruth aperçoit, écrit de la main de son mari, le nom : Stevens, et l'adresse. Dans l'annuaire, il y a le téléphone d'un gardien au 12 Locus Street. Mais le gardien ne connaît pas de Stevens. Il n'y a jamais eu de Stevens au 12 Locus Street, même de passage.

Alors, brutalement c'est la panique totale. Avant même d'avoir prévenu la police, Ruth Bartels sait qu'il est arrivé quelque chose à son mari. Elle se souvient. Ce deuxième coup de téléphone était anormal. Jamais son mari ne l'aurait fait prévenir qu'il serait en retard. Il ne fait jamais cela. Il sait qu'elle ne s'inquiète pas d'habitude. L'homme qui a téléphoné ne l'a pas fait de la part de son mari. Ruth en est sûre.

C'est l'inspecteur Lucas de la police de Dubuque qui se charge de l'enquête dès le lendemain.

Première hypothèse : Un drogué qui a pu attirer le jeune médecin pour s'emparer de la morphine qu'il pouvait transporter dans sa serviette. Le cas n'est pas rare. Mais le Dr Bartels, méfiant, n'en avait jamais sur lui.

Deuxième hypothèse : Un malfaiteur blessé, ayant besoin de soins discrets. Mais Bartels pratique la médecine générale. Seul un chirurgien aurait intéressé un gangster.

Troisième hypothèse : un enlèvement.

Alors immédiatement le signalement d'Édouard Bartels est diffusé dans tous les postes de police, à la radio et à la télévision. Les heures passent sans qu'une demande de rançon ne soit formulée. Mais les témoignages recueillis vont confirmer les inquiétudes. En quarante-huit heures, on sait que le Dr Bartels a été vu en compagnie d'un jeune homme, portant des lunettes d'écaille, très mince, front haut et bombé, cheveux noirs rejetés en arrière, lèvres fines comme un trait de plume, pommettes saillantes.

L'homme a téléphoné d'un drugstore. On examine sans espoir la page de l'annuaire téléphonique où se trouve le nom du Dr Bartels et les centaines d'empreintes qu'elle révèle. On retrouve la chambre, où l'homme en question s'est fait passer pour un ingénieur de passage. Il y a abandonné une valise noire, et le reçu d'un armurier pour le paiement d'un 6,35 à crosse de nacre. Le reçu porte le nom de Victor Fequer. On découvre qu'il est libéré du pénitencier de Jackson, et recherché depuis pour un vol de 50 dollars dans l'usine où il travaillait.

Mais Victor Fequer est déjà loin, à plus de mille kilomètres de Dubuque. Il roule dans la voiture du Dr Bartels, sur une grande route d'Alabama. Il se croit tranquille. Il ignore qu'une coïncidence incroyable va provoquer son arrestation.

Victor Fequer n'est pas seul dans la voiture du Dr Bartels. Un homme est assis à ses côtés. Ce n'est pas le Dr Bartels. C'est un petit homme maigre et inquiétant, rencontré dans un bar, dont le rôle sera difficile à déterminer plus tard. En tout cas, c'est en sa compagnie que Victor Fequer descend de voiture dans un immense garage de ventes d'occasions comme il en existe aux États-Unis, où les automobiles sont considérées comme des objets impersonnels qu'on change comme des brosses à dents.

« Je voudrais changer ma voiture contre une moins chère, j'ai besoin de la différence en espèce. »

Le vendeur observe Fequer un moment. Il fait le tour de la voiture d'un air compétent, se penche pour examiner les pneus. En réalité il examine du coin de l'œil les plaques d'immatriculation. Elles sont neuves. Le vendeur se redresse lentement, regarde à nouveau Fequer. Il n'en laisse rien paraître, mais la peur l'envahit d'un coup. Il « reconnaît » l'ennemi public N° 1 que toute la police recherche depuis des semaines... Non pas Fequer, dont l'avis de recherche n'est même

pas parvenu en Alabama, mais Hudson, un homme dangereux, un tueur de la pire espèce, un gibier de chaise électrique, dont le signalement et la photo ont été placardés dans tous les lieux publics ! Lunettes à monture d'écaille, front haut et bombé, lèvres fines, cheveux en arrière... et cet air de douceur dangereuse ! Le malheureux vendeur de voiture n'a aucun doute : ce client, c'est Hudson.

« Alors ! Ça vous intéresse, oui ou non ? »

Terrorisé, mais ravalant sa peur, le garagiste marmonne d'un air dégagé : « J'ai peut-être un client... Vous pouvez revenir dans une heure ? Je vais voir... »

— D'accord. »

Dix minutes plus tard le F.B.I. est sur les dents. Une multitude d'agents en civil se disperse dans le parking. Les uns cachés dans les coffres de voitures, les autres sous les voitures, armes pointées, et le vendeur toujours terrorisé mais se sentant vaguement héros, attend son client devant le portail, surveillé par des dizaines d'yeux invisibles.

A l'heure dite, Fequer est de retour, suivi de son compagnon. Si l'agent fédéral qui s'apprête à le maîtriser par derrière ne l'interpelait pas en l'appelant « Hudson », à ce moment-là on gagnerait du temps... Mais, croyant le vendeur, il bondit revolver au poing sur Fequer en criant :

« Hudson tu es pris ! Ne résiste pas ! Les mains en l'air Hudson ! »

« Hudson » ? Fequer en reste tout abasourdi. L'air idiot qu'il affiche pendant son arrestation, sur les photos, alors que, menottes aux poignets, on le traîne dans les bureaux de la police, est mis sur le compte de la surprise. En fait, Fequer réfléchit à toute vitesse. On l'arrête à la place d'un autre... Et c'est le F.B.I. qui l'arrête, donc il ne risque rien. Ce n'est sûrement pas le vol des 50 dollars qui pourra lui créer des ennuis, s'il révèle sa véritable identité. La police ne délivre pas de mandat fédéral pour de si petites choses. Alors à peine l'interrogatoire commencé, c'est d'un ton désinvolte et calme qu'il donne son nom, Victor Fequer, en exhibant ses papiers d'identité, authentiques, indiscutables.

A cet instant, Victor Fequer, paranoïaque dangereux, comme l'avait vu le psychiatre, est bien prêt d'échapper à la justice : alors qu'il en est à son premier meurtre... Mais la chance est du côté de la police. Elle vient pourtant de reconnaître son erreur, s'apprête à relâcher Victor Fequer et le prie de l'excuser pour cette « regrettable erreur... Tout est expliqué, même les plaques neuves. « Un léger accident, dit Fequer, le numéro n'était plus visible, j'ai fait changer mes plaques pour être en règle, vous n'allez pas me mettre en prison pour ça tout de même ! »

Il a bien changé le jeune Fequer, depuis qu'il répondait naïvement aux questions du psychiatre avant sa libération. Il n'a plus cette franchise enfantine qui inquiétait le médecin, à juste titre d'ailleurs. Il est devenu malin, méfiant, à l'aise dans son nouvel état d'assassin. C'est d'un air amusé qu'il observe les uniformes autour de lui.

Chose extraordinaire, c'est le même agent du F.B.I., celui qui l'avait arrêté, qui va résoudre cet imbroglio absurde. Il a amené Fequer aux policiers locaux, et il attend de savoir ce que donne l'interrogatoire... Lorsqu'il se rend compte que l'homme qu'il a arrêté n'est pas du tout Hudson, il est évidemment mortifié. D'autant que les locaux ne se privent aucunement de le regarder avec une certaine ironie : le « G-man » qui, spectaculairement, neutralise un honnête citoyen ! Ça tombe mal : en 1969, le F.B.I. est déjà suffisamment sur la sellette...

Alors, mû par la colère, l'agent fédéral tente un coup de bluff. Il a remarqué que le compagnon de Fequer, le petit homme maigre qui était avec lui dans sa voiture, paraît inquiet, mal à l'aise. Ce n'est qu'une impression. Mais le « G-man » sans y croire, fait tout de même irruption dans la pièce où on l'a relégué pendant l'interrogatoire de Fequer, et lui lance brutalement : « Alors ? Ici aussi on est blanc comme neige, hein ? »

Le résultat dépasse ses espérances : au lieu de se lancer dans des récriminations ou des menaces, avec une précipitation de lâche, le petit homme pleurniche ses confidences tout d'une traite.

« Je ne veux pas être mêlé à ça ! J'ai rencontré ce type par hasard ! Il m'a offert à boire dans un bar, j'ai pas refusé... D'abord il m'a dit qu'il était médecin et qu'il s'appelait Bartels. Quand on a été copains il m'a dit son vrai nom, il m'a dit qu'il avait kidnappé le docteur pour demander une rançon. J'ai voulu le laisser tomber, mais il a sorti son revolver en disant qu'on ne le prendrait pas vivant, et moi non plus, que j'avais mis mes empreintes partout sur la voiture du docteur, et que j'étais son complice automatiquement... C'est pour ça que je l'ai suivi, mais j'ai rien fait, je le jure ! »

On imagine la surprise de l'agent fédéral, et sa satisfaction devant les hommes du shérif, qui n'en reviennent pas... Le pâle compagnon dénonciateur de Fequer est-il innocent comme il le prétend ? C'est possible...

Quant à Fequer, il faut le mettre en présence de pièces à conviction irréfutables pour qu'il daigne avouer quelque chose. Encore n'est-ce qu'une version fausse de l'assassinat du Dr Bartels qu'il commence par donner.

Un peu après son arrestation, deux fermiers découvrent par hasard le corps du malheureux médecin abattu d'une balle de 6,35 dans la nuque. Fequer prétend que ce n'est pas lui qui a tiré, mais un autre

complice de rencontre, un drogué qui aurait monté ce guet-à-pens pour quelques ampoules de morphine... Version fausse car les empreintes de pas relevés sur les lieux révèlent la présence d'un seul homme, la victime mise à part.

Reste à découvrir le mobile de ce crime insensé. C'est l'affaire du grand jury, lequel joue aux États-Unis à la fois le rôle de notre juge d'instruction et de notre chambre des mises en accusation.

En l'absence d'aveux et d'un mobile apparent, l'inculpation devient la suivante : « Assassinat, en vue d'une demande de rançon non formulée, ou toute autre raison qui demeurerait inconnue. »

Or le procès de Fequer va traîner en longueur : non seulement à cause de cette absence de mobile, mais pour une de ces raisons qui font parfois douter, en Europe, du bon sens du législateur américain... En effet, selon la loi fédérale, l'arrestation de Fequer est illégale, puisqu'il a été arrêté par erreur ! Illégale aussi la perquisition de la voiture, où l'on a retrouvé la serviette et les instruments du Dr Bartels ! Le F.B.I. n'avait pas le droit de perquisitionner dans cette voiture, sans mandat légal... Le F.B.I. se défend pourtant pied à pied, soutenant que la perquisition était légale, puisqu'elle faisait suite à une arrestation. Oui, mais puisque l'arrestation était illégale... Pis que cela : Selon la jurisprudence, le fait même de découvrir a posteriori qu'une personne arrêtée illégalement a bel et bien commis un crime, ne rend pas son arrestation légale pour autant ! (Un jugement antérieur, rendu à Chicago, le confirme !)

Alors, de rejet en rejet, le grand jury réussit à se faufiler entre les illégalités, en précisant que la seule inculpation retenue contre Fequer est celle de kidnapping... Il serait fastidieux et interminable d'expliquer comment, sur ce point, on arrive à « coincer » Fequer : c'est une suite d'arguties juridiques, n'ayant que de très loin rapport avec les faits eux-mêmes...

Bref, le grand jury arrive à faire comparaître Fequer non sous l'accusation d'assassinat, mais sous celle de kidnapping : c'est toujours ça !

Quant au traditionnel examen psychiatrique, il décevrait bien le médecin du pénitencier du Michigan : selon ces nouveaux experts, le dénommé Fequer est parfaitement sain d'esprit ! Et il a donc kidnappé en toute conscience un inconnu pour le tuer d'une balle dans la nuque...

Le plus aberrant est que dans ce procès digne du père Ubu, les experts démontrent en vain que la victime a bien été abattue par un revolver 6,35 appartenant à Fequer... On n'en tient pas compte, puisqu'on ne peut le juger pour assassinat, à cause de cette arrestation « illégale ! » Il reste qu'aux États-Unis tout criminel auteur d'un

kidnapping est puni de la peine capitale. Alors, tout de même, Victor Fequer est condamné à mort. Ce qui ne rendra pas la vie au malheureux Dr Bartels...

Souvenez-vous de ce que disait au psychiatre, le directeur du pénitencier de Jackson dans le Michigan, en signant le bon de sortie de Victor Fequer :

« Fequer... En puissance, hein? A votre avis, j'en ai combien ici des assassins en puissance ? Deux cents ? Trois cents ? Celui-là ou un autre, peu importe. On me dit de le libérer, je le libère !

Pourtant, pour une fois, un psychiatre avait vu juste et ne s'était pas contenté, comme la plupart de ses confrères, d'expliquer un crime après coup. Mais comment être sûr ? Comment décider légalement, à l'avance, qu'un homme est un assassin en puissance ? Comment savoir si Fequer était fou ou lucide, quand on connaît son mobile ; ce mobile qu'il ne révélera qu'après le procès, dans la cellule des condamnés à mort : « J'étais fauché et en fuite, j'avais besoin d'argent et d'une voiture. Un médecin a toujours un portefeuille bien rempli en fin de journée, et toujours une voiture. »

Le plus affreux, c'est que le Dr Bartels, trente-quatre ans, marié et père de quatre enfants, est mort parce que son nom commençait par un B. Bartels, le premier nom sur la liste des médecins de Dubuque, dans l'annuaire téléphonique de la ville...

LE TÉMOIN CAPITAL

Voici un dossier extraordinaire qui a, entre autres mérites, celui d'être exotique. Il s'ouvre sur un crime en Hollande, en 1962, et se referme en Guyane française quelques mois plus tard, dans une atmosphère de « film sentimental ».

Le prologue est des plus simples. M. Von Stratum, trente-six ans, cinéaste, a depuis quelques semaines pour petite amie une jeune et jolie actrice répondant au nom de Karen Decan. Un jour, la femme de ménage de la jeune actrice arrive par l'autobus vers 8 h 30. Devant la maison, un homme sort de sa voiture, elle le reconnaît. C'est M. Hugo Haiggs. Elle l'a déjà vu le matin précédent, alors qu'il venait de passer la nuit avec Karen. L'homme la salue et ils montent tous les deux par l'ascenseur, jusqu'à l'appartement. La femme de ménage a la clef. Mais, sur le palier, Hugo Haiggs hésite. Il répugne à entrer sans que Karen ait été prévenue. Il vient prendre de ses nouvelles, mais n'a pas rendez-vous... Et elle n'est peut-être pas seule. Finalement, la femme de ménage entre, dans l'intention d'aller prévenir Karen que Hugo Haiggs est arrivé. Elle traverse le living-room, pénètre dans la chambre et découvre le corps de la jeune femme, sur le tapis, au pied du lit. Morte étranglée. La mort remonte à une dizaine d'heures, comme l'établira le médecin légiste.

Au policier chargé des premières constatations, Hugo Haiggs déclare : « Il y avait des tiraillements, depuis quelques jours, dans le couple Karen Decan-Von Stratum. Hier, après avoir passé la nuit avec Karen, je suis venu retrouver celle-ci vers 19 heures. Von Stratum a surgi inopinément. Il avait l'air très excité, jaloux et peut-être même un peu ivre. Pourtant, nous avons regardé ensemble un match de foot à la télévision en mangeant des sandwiches. Et ce n'est que vers 21 h 30 que subitement la conversation entre eux s'est envenimée, pour en arriver à des propos violents.

« Évidemment, un peu inquiet sur les suites que pouvait avoir cette altercation, j'aurais préféré rester. Mais Karen m'a prié de la laisser seule avec Von Stratum. Je suis donc parti avec regret vers 22 heures, et j'ai voulu prendre de ses nouvelles dès ce matin. »

A la suite de ce témoignage, et comme on relève sur le corps de la victime des traces de coups et diverses meurtrissures, dont certaines sont attribuées sans risque d'erreur à Von Stratum, celui-ci est arrêté.

Von Stratum, d'ailleurs, ne nie pas avoir frappé la jeune actrice, après l'avoir surprise en compagnie de Hugo Haiggs. Mais il nie formellement l'avoir étranglée. Il est parti vers 19 h 30 ce soir-là, et il présente des témoins qui l'auraient aperçu à Amsterdam, sans toutefois pouvoir préciser formellement à quelle heure.

Finalement, il s'avère que le témoignage de Hugo Haiggs est capital. Car les traces d'un repas léger ont été décelées à l'autopsie dans l'estomac de Karen : si Von Stratum a quitté la jeune actrice vers 19 h 30, comme il le prétend, on peut penser qu'elle n'avait pas encore dîné à ce moment-là. Si par contre il l'a quittée après 22 heures, il est probablement coupable. Hélas, lorsqu'on cherche Hugo Haiggs, il a disparu. Il ne reste de lui que cette déposition faite en hâte et notée en style télégraphique par le policier chargé des premiers constats; ce qui est tout de même insuffisant pour soutenir une accusation de meurtre. Enfin, on signale le passage de Hugo Haiggs au Surinam, l'ex-Guyane hollandaise, vers le 10 juillet. La famille de Karen, qui s'est portée partie civile, n'a sans doute pas confiance dans la célérité des polices officielles, surtout lorsqu'elles sont sud-américaines. Elle charge un détective privé de retrouver le témoin capital, de l'inviter à venir déposer en Hollande, ou à tout le moins d'obtenir de lui un témoignage écrit et dûment authentifié.

C'est à ce détective privé, Georges Hartman, et aux détails fournis par ses rapports écrits que nous devons l'essentiel de la suite de l'histoire.

Georges Hartman prend l'avion pour Belem, au Brésil, fin juillet 1962. Il a réussi à apprendre que la société de production cinématographique qui emploie Hugo Haiggs comme réalisateur-cameraman l'a chargé de réaliser un court métrage destiné à être inséré dans une suite au film « Mondo Cane » de Jacovetti. Le sujet en est le transport des animaux de boucherie qui se fait journellement entre Belem et Cayenne, en Guyane française, dans des conditions dignes d'être fixées sur la pellicule.

Suivons ici le récit de Georges Hartman. C'est, à vrai dire, beaucoup plus qu'un rapport, une manière de reportage écrit « après coup » sur cette affaire qui l'a manifestement marqué.

« D'abord, un détail très important, écrit-il. L'Amazonie, c'est au Brésil, mais le Brésil, ce n'est pas l'Amazonie... L'Amazonie, c'est une forêt cinquante fois grande comme la Hollande, traversée par un fleuve qui transporte le cinquième de l'eau douce de la terre. Et à l'embouchure de ce fleuve immense, un gigantesque tas d'ordures déposé là par le gigantesque courant : cet amoncellement a formé des îles et une ville, une ville d'ordures. Cette ville s'appelle Belem.

Et c'est à Belem que je débarque au Brésil, à la recherche de Hugo Haiggs. On m'a dit de voir Carlos Di Soulva, qui pourra me conduire auprès de lui. Ce Carlos, que tous les Européens qui ont été là-bas connaissent certainement, s'intitule lui-même " contrebandier patenté ". Il est d'origine libanaise, et son travail consiste à aider les étrangers qui débarquent. Il règle pour eux les problèmes de police et de douane, retient les chambres, verse par-ci, par-là, le " bakchich " à qui il faut, etc.

« Après avoir hésité, l'homme dit connaître Hugo Haiggs. Le cameraman lui a demandé de l'aider à embarquer sur l'un de ces fameux bateaux qui font le transport du bétail dans des conditions inimaginables. Mais il ne sait pas où trouver Hugo : c'est un garçon, dit-il, qui passe ses nuits à droite et à gauche...

« A la réflexion, Carlos me dit connaître quelqu'un qui pourrait peut-être nous renseigner. C'est une jeune femme, une certaine Mariza.

« Nous partons chercher Mariza dans un barrio sur l'Amazone. C'est un quartier de Belem fait de baraques construites sur pilotis. Un écheveau de passerelles en bois communique avec toutes ces petites maisons. On voit à travers les murs, dans les fentes des planches ; les portes et les fenêtres sont tout le temps ouvertes. En dessous, avec la marée, l'eau boueuse du fleuve chargée d'immondices monte et descend. Des milliers de gens vivent là, dans un côté-à-côté incroyable, dans une odeur épouvantable et dans une pauvreté qu'on ne peut pas imaginer... »

Ouvrons ici une parenthèse dans le récit de ce détective privé-reporter. On trouvera peut-être que ses digressions nous éloignent de son enquête, laquelle consiste à retrouver le « témoin capital » d'un assassinat : celui d'une jeune actrice nommée Karen. Pourtant, ces descriptions de la pauvreté du lieu ont une raison d'être, on le comprendra plus loin : justifier par avance ce que décidera de faire le détective par la suite, notamment en ce qui concerne ce personnage de femme-enfant de la misère qu'il va nous décrire avec une complaisance attendrie :

« Enfin dans une de ces maisonnettes lamentables, nous trouvons Mariza. C'est presque une enfant, petite, pas mal faite, avec des grands yeux noirs et des grands cheveux tout aussi noirs. Comme la plupart des filles de Belem, elle est un mélange de races, plutôt maigre, avec une petite croix chrétienne sur la poitrine.

« Carlos échange quelques mots avec elle, et me dit en sortant du barrio que Mariza est la petite amie de Hugo Haiggs. Elle va certainement le voir ce soir, elle lui dira que nous l'attendons à l'hôtel Avenida pour dîner. S'il veut venir, il viendra.

« Comme j'ai l'air étonné par la jeunesse de la petite amie de Hugo Haiggs, il m'explique : " Ici, il vaut mieux les prendre vierges. C'est moins dangereux. Et, pour les avoir vierges, il faut les prendre très jeunes... Hélas, à Belem, les écolières font le trottoir! "

« En réalité, note le détective, Carlos sait probablement où trouver Hugo Haiggs. Mais il a préféré l'intermédiaire de Mariza, de façon à lui laisser la liberté de ne pas venir, et je suis inquiet : S'il sait que je viens directement de Hollande pour le voir, il va peut-être se douter de l'objet de ma visite, et se défilé ! Personne n'aime être témoin dans une affaire de meurtre. »

Or le détective se trompe. Le témoin capital de l'assassinat de la jeune actrice hollandaise va venir au rendez-vous. A l'heure dite, Hugo Haiggs arrive dans la salle du restaurant de l'hôtel. Toujours soucieux de détails, le détective le décrit ainsi :

« C'est un homme grand, fort, comme " taillé à coups de serpe ". Il est blond, les cheveux ras, le visage barré de rides. Il n'a, paraît-il, que quarante ans. Il en paraît facilement cinquante. Il a les yeux bleus, limpides, les gestes lents, la voix extraordinairement douce et calme : un physique de paysan devenu aventurier par hasard. Il est accompagné de Mariza.

« Nous nous asseyons à une table, et commençons à dîner. Belem est une ville de 500 000 habitants. Mais l'hôtel où nous sommes descendus, qui est le meilleur de la ville, ne vaut pas le dernier hôtel de la plus petite ville hollandaise. La nourriture est très médiocre, bien que très chère, car tout vient d'ailleurs.

« Je suis fasciné par le spectacle de l'immense Hugo Haiggs et de la minuscule Mariza. Elle ne dit pas

un mot, et elle mange... Manger de la viande à l'hôtel Avenida avec des Européens, c'est un événement extraordinaire. Elle a une petite robe de cotonnade, et, comme la mode à Belem a toujours un temps de retard, c'est une sorte de robe-sac. On dirait qu'on a roulé une petite statue vivante dans une feuille de papier. Mariza ne semble pas du tout se préoccuper de ce qui peut arriver.

« Elle a quatorze ou quinze ans. Pour elle, c'est sans doute le début attendu de sa vie de femme, et ses parents sont peut-être très fiers de ce prestigieux essor. Pensez donc : un Européen, qui habite à l'hôtel !

« Profitant d'un moment pendant lequel Hugo Haiggs s'éloigne, Carlos me dit, devant l'enfant qui ne comprend pas un mot de français et qui nous regarde en souriant et en mangeant une glace : " Vous savez, si ce n'est pas lui, ce sera un autre; si ce n'est pas là, ce sera ailleurs; si ce n'est pas aujourd'hui, ce sera demain... La prostitution, ici, c'est le salut des jeunes filles. "

« Lorsque Hugo Haiggs revient, j'aborde le sujet de mon voyage.

« " Monsieur Haiggs, vous avez été témoin dans le meurtre de Karen Decan! Il s'avère que votre témoignage est capital. La famille de Karen, qui s'est portée partie civile, m'a chargé de vous contacter. "

« Hugo Haiggs me demande de lui fournir plus de détails, et paraît très affecté par l'idée que son témoignage peut faire condamner le meurtrier. De plus, il doit tourner son film, il lui est donc impossible de venir actuellement en Europe. Je lui explique que dans l'immédiat, un témoignage écrit authentifié pourrait suffire; ce qui ne l'empêcherait pas d'être personnellement présent au procès, lequel n'aura pas lieu avant plusieurs mois.

« " Faire tout ce voyage pour condamner un homme qui ne m'a rien fait ! C'est stupide ! " dit Haiggs.

« " Il a tué !

« — Oui, bien sûr ! Il était malheureux, jaloux ! Il souffrait ! "

« Je lui fais alors valoir qu'il appartient aux jurés de décider du degré de culpabilité de cet homme, mais qu'il lui appartient, à lui, de dire ce qu'il sait. C'est là justement que réside son devoir : témoigner pour éclairer les jurés.

« Finalement Hugo Haiggs me dit qu'il va réfléchir et me donne rendez-vous pour le lendemain matin, au port des " tapouilles ". Les " tapouilles " sont des bateaux typiques de l'Amazonie. C'est sur l'un d'eux qu'il doit embarquer pour réaliser son film. A Belem, il y a un petit port spécialement réservé aux " tapouilles " près du marché, sur le rio Para. A cet endroit, le fleuve, d'une boue jaunâtre, fait plusieurs kilomètres de large. J'y suis vers 5 heures. Les " tapouilles " sont là, environ une trentaine. Ce sont des bateaux en bois, de dix à quinze mètres de long, larges, rustiques; les plus riches ont un moteur, les autres une voile. A marée basse, elles sont enfoncées dans la vase. On dirait qu'elles flottent sur un flot d'immondices, dans un nuage de ces oiseaux noirs qu'on appelle, en français, les charognards... Ce sont les oiseaux qui font le service du nettoyage.

« Sur le quai, des hommes vendent sur une toile à sac des têtes de poisson. Ce n'est pas cher, et ça se mange. Un peu plus loin, à la sortie du port, des enfants s'ébattaient joyeusement dans cette eau qui n'est même plus de l'eau.

« Les marins des tapouilles méritent d'être vus de près. Ils sont toujours ou borgnes, ou manchots, ou unijambistes, toujours terrifiants et dénués de la moindre sensibilité; de vraies brutes éclopées.

« Hugo Haiggs est avec le propriétaire de la tapouille qui doit l'emmener jusqu'à Cayenne. Cayenne n'est pas très loin, seulement trois cents kilomètres de Belem par la mer. Les tapouilles n'hésitent pas à s'éloigner au large, et livrent couramment de la viande " sur pied " à Cayenne ! Il faut dire que le courant de l'Amazone est tellement fort que c'est lui, pratiquement, qui les pousse jusqu'à Cayenne.

« Pendant que Hugo Haiggs et le propriétaire de la tapouille discutent, les marins (si on peut appeler ces gens des marins) embarquent des bœufs. Les bœufs de là-bas ont une bosse en arrière du cou. Au début, l'opération se passe bien, parce que le bateau est à peu près au niveau du quai. Mais la marée monte, le bateau s'élève, et, pour faire monter les bêtes, les hommes les tirent avec un palan, quittes à leur casser les pattes...

« Vers 10 heures, quelques instants avant que la tapouille ne s'éloigne du quai, je retiens Hugo Haiggs par la manche.

« " Alors ?

« — Vous pouvez attendre mon retour ?

« — S'il n'y a pas moyen de faire autrement...

« — Je vous le demande.

« — Je ne comprends pas. Vous en aviez pour une demi-heure, à rédiger un témoignage.

« — Pas maintenant. Je ne peux pas. " »

C'est à ce moment que le détective commence à faire part de ses soupçons : ces hésitations, ce besoin de gagner du temps pour un simple témoignage, ce n'est pas normal. Aussi décide-t-il de ne pas

attendre son témoin capital à Belem, mais d'aller le cueillir à son débarquement à Cayenne. Il prend donc l'avion pour Cayenne cinq jours plus tard, pour assister au débarquement de Hugo Haiggs. La tapouille n'est pas encore arrivée à Belem. Lorsque, enfin, elle apparaît, le détective découvre un spectacle effarant, qu'il raconte ainsi:

« Imaginez que sur ces bateaux, il n'y a pas de protection contre le soleil équatorial, ni entrepont, ni toile, ni rien... Les bêtes restent donc de cinq à dix jours, selon les circonstances du voyage, debout, serrées les unes contre les autres, sans manger, ni boire. Évidemment, quand il y a un peu de mer, elles ont le mal de mer, vous voyez ce que ça peut donner! Bien sûr, il y en a qui meurent, mais elles ne tombent pas tout de suite, puisqu'elles sont tenues par les autres. Elles glissent lentement. A l'arrivée à Cayenne, les tapouilles viennent mouiller dans l'embouchure du fleuve, pas très loin de l'abattoir. Elles s'arrangent pour arriver à marée haute. Mais ces " marins " sont si peu pressés que lorsqu'on commence à décharger les bêtes, la marée est basse, et le pont du bateau un ou deux mètres plus bas que le quai. Alors, ils passent un cordage autour des cornes des bêtes et les soulèvent. Bien sûr, dans l'état où elles sont, plusieurs ont le cou brisé, mais je suppose qu'on les emmène vite à l'abattoir et qu'elles sont considérées comme ayant été livrées " vivantes " ! Lorsque la tapouille a été lavée à grande eau, les " marins " vont passer une nuit de délices et d'orgies dans les bistrots du quartier brésilien, juste de l'autre côté du fleuve.

« C'est là que mon " témoin capital " et moi-même sommes attablés quelques instants plus tard. Après un échange de propos sur les péripéties du voyage abominable qu'il vient de filmer, je lui demande s'il a décidé de venir en Europe. Très calmement il me répond :

« " J'ai rédigé mon témoignage... Je pense que mon voyage ne sera pas nécessaire. "

« Il se lève et s'éloigne, après avoir posé sur la table deux enveloppes. Comme je crois qu'il retourne à la tapouille, je ne le retiens pas, et j'ouvre la première enveloppe, sur laquelle est écrit : " Pour monsieur Georges Hartman : témoignage. " En voici le texte.

Je soussigné, Hugo Haiggs, né le 11 mars 1922, à Nimègue (Hollande), à la maternité de Krolter, déclare avoir assassiné le 26 juin 1962, à Amsterdam, à son domicile, mademoiselle Karen Decan. Voici les faits : J'ai toujours été considéré par les femmes comme incapable de relations sexuelles normales, et je dois l'être, en effet! La nuit du 25 au 26 juin, passée avec Karen Decan, fut considérée par elle comme un échec. Toutefois, très épris de cette femme, je revins la voir le soir à 19 heures. C'est alors que nous fûmes surpris par Von Stratum, son amant depuis plusieurs semaines. Une altercation les opposa, et je ne pus les séparer qu'après qu'il l'eut rouée de coups. Nous sommes repartis, lui et moi, vers 19 h 30. Je retournai chez Karen une demi-heure plus tard. Hélas, Karen me fit une scène horrible, me reprochant d'avoir provoqué une rupture, alors même que je n'avais pu la satisfaire. J'ai souffert depuis toujours de mon état, et les mots qu'elle sut trouver me rendirent fou. Je l'étranglai. Je passai la nuit, atterré, dans un fauteuil. Lorsque je partis, le lendemain matin, au moment où j'ouvris la portière de ma voiture, je me trouvais nez à nez avec la femme de ménage de Karen. Si elle me voyait partir, je serais de toute évidence arrêté comme coupable. Ce fut instinctif. Je fis semblant d'arriver, et je l'accompagnai jusqu'à l'appartement.

Fait à Cayenne, le 9 août 1962.

Le détective ouvre alors la deuxième enveloppe, sur laquelle est écrit : « Pour Georges Hartman. Concerne : Mariza. » (Mariza, la petite maîtresse brésilienne de Hugo, à peine nubile...) Et il lit :

Cher Monsieur,

En échange de ma confession, je vous serais gré de me rendre un service. Vous trouverez à bord de la tapouille les boîtes de pellicule contenant le film, ainsi que ma caméra. Les boîtes de pellicule sont à remettre à la société de production, en échange d'une somme de 3000 dollars. Quant à la caméra, elle est à vendre. Je suis sûr de pouvoir compter que vous ferez remettre à Mariza le produit de cette vente, et les 3 000 dollars qui sont le fruit de mon travail. Ceci à titre privé, et tout à fait confidentiel. Je vous en remercie par avance.

Georges Hartman conclut : « Ce n'était pas légal, mais je rendis ce service. »

Ainsi Mariza, enfant prostituée de Belem (probablement Hugo ne l'avait-il pas davantage approchée que les autres femmes) profita-t-elle sans le savoir de l'assassinat de Karen, une jeune actrice hollandaise.

Quant à Hugo Haiggs, au moment où paraissent ces dossiers, il traîne sûrement quelque part en Amérique du Sud... avec ou sans Mariza.

LE MAUVAIS TEMPS, LE BON SUSPECT ET LE VILAIN COMMISSAIRE

La Haute-Loire, c'est beau. Mais c'est dur en hiver. De toute façon, le commissaire Butet n'y va pas pour passer des vacances. Il était bien au chaud dans son bureau à Brioude, quand ce satané téléphone s'est mis à sonner.

« Commissaire Butet? La gendarmerie de Jax à l'appareil. »

Jax... on n'a pas idée! Un crime dans ce trou perdu! Avec les routes coupées par la neige et la tempête de la veille ! Le commissaire Butet n'est pas content du tout. Parce que le seul moyen d'aller voir ce qui s'est passé dans ce trou, c'est d'y aller... en traîneau.

La journée du commissaire Butet commence mal. L'enquête commence mal. Tout finira mal. Et, pour une fois, dans ce dossier, ce n'est pas l'assassin qui est extraordinaire. C'est plutôt le commissaire...

Dire qu'il a neigé toute la nuit, c'est peu dire en vérité. Ce n'est pas une tempête qui s'est abattue sur le pays, c'est un ouragan. Tous les cent mètres, le malheureux cheval réquisitionné à Brioude pour transporter le commissaire Butet croise les pattes de fatigue et s'arrête, les naseaux fumants. La pauvre bête n'en peut plus de hisser le traîneau pardessus les congères, de déraiper sur la neige glacée et dure. Le commissaire n'est pas plus heureux. Le nez gelé, les pieds transis, cahoté, il peste contre tout à la fois : la neige, les assassins, le pays, le cheval, tout!

Le peu d'informations qu'on lui a donné sur le crime n'est pas fait pour arranger son humeur. Une histoire minable. Une pauvre vieille tuée à coups de bûche, par un rôdeur qui n'a sûrement pas traîné dans la région! Sûrement pas le genre d'affaire à vous donner de l'avancement. Des jours et des jours d'interrogatoires en perspective, des kilomètres à faire dans la neige et le vent glacé, avec une toute petite chance de mettre la main au collet d'un échappé de l'asile ou d'un paysan muet! C'est complètement épuisé qu'il atteint enfin le village, alors que la nuit tombe.

Devant la petite boutique du village, celle qui réunit à la fois les fonctions d'épicerie, mercerie, droguerie et tabac, trois silhouettes emmitouflées l'accueillent. Il y a là le maire, le préposé de la cabine téléphonique et la marchande de lait.

A l'intérieur, il ne fait guère plus chaud qu'au-dehors. Le corps a été découvert très tôt le matin, et personne n'a osé ranimer le poêle, comme s'il était inconvenant de faire du feu devant ce pauvre corps

allongé par terre sur le ciment glacé.

Mme Bernardon, soixante-dix ans, tenancière de la boutique, a été découverte par Rosa, qui lui apportait son lait. Rosa s'asseyait sur une chaise de bois en face du commissaire, tordant ses mains noueuses dans son tablier, et raconte. C'est simple d'ailleurs. On a tué la pauvre vieille pour la voler. Elle a eu le crâne défoncé à coups de bûche, le tiroir-caisse est ouvert, les autres meubles ont été fouillés. Le petit magot a disparu; trois titres de rente, deux louis d'or, une montre et quelques billets. Environ 5 000 francs de 1934. Un crime sordide, pour une misère.

Le maire n'en sait guère plus. Quant au préposé de la cabine téléphonique, un dénommé Farigoule, la rumeur villageoise affirme qu'il a été le dernier client de l'auberge; ce qu'il reconnaît sans peine, mais d'un air « en coin »...

Beaucoup de gens ont l'air « en coin » dans la vie, ce qui ne veut pas forcément dire qu'ils ont tué une aubergiste... Mais le commissaire Butet a besoin d'un suspect. Sur une des tables du bistro, bien en évidence, il y a des verres et une bouteille. Apparemment, la dernière consommation servie par la vieille dame à son dernier client. Et le dernier client, c'est Farigoule. D'ailleurs, l'examen des empreintes sur la bouteille, ne manquera pas de montrer que ce sont celles de Farigoule, pense le commissaire. Et ce sera vérifié, bien entendu, puisqu'il reconnaît qu'il a été le dernier client de la pauvre vieille.

« Alors Farigoule ? Où étiez-vous à 13 h 30 le jour du crime ? »

Avant même d'avoir ouvert la bouche, Farigoule est le suspect du commissaire Butet. Il n'est même pas le suspect n° 1, car le commissaire n'en a pas d'autre sous la main. Il est LE suspect, un point c'est tout! D'ailleurs on dit que Farigoule a l'habitude de chaparder. Des œufs, notamment. Et qui vole un oeuf...

« Alors, où étais-tu à 13 h 30 ? »

C'est la quinzième fois que le commissaire le demande, et déjà le « vous » a fait place au « tu ».

« J'étais sur la route de Jax! La tempête était dure... J'ai dû mettre une heure et demie au moins pour faire trois kilomètres. Le chemin est dur de chez moi au village.

— Tu allais à l'auberge?

— Non, chez mon neveu!

— Tu as bu la veille avec l'aubergiste! Tu savais qu'elle avait de l'argent et des titres!

— Mais je n'y suis pas retourné!

— Prouve-le!

— Mais j'allais chez mon neveu! J'ai dû mettre une heure et demie pour y arriver, dans la neige et le vent qui soufflait ! »

Le commissaire tourne en rond. Ça peut durer des heures. Une seule solution, refaire le trajet qui sert d'alibi à Farigoule! Une heure et demie c'est sûrement trop! Le commissaire Butet ne recule devant rien. En trois quarts d'heure il refait le même chemin. La preuve est faite !

« Tu vois, Farigoule! il te restait encore trois quarts d'heure avant d'arriver chez ton neveu! Tu as tué la vieille, tu as pris les titres et l'argent! Allez, avoue ! »

C'est toujours difficile d'être un suspect. C'est d'autant plus difficile pour Farigoule que le commissaire Butet est pressé.

« Allez, avoue! J'ai pas que ça à faire, moi ! »

Le malheureux Farigoule ne sait plus très bien où il en est. Cela va durer treize jours. Au bout du troisième jour, le commissaire Butet a regagné son bureau de Brioude et emmené son suspect avec lui. C'est plus confortable, plus discret, plus pratique. Cela n'empêche pas le commissaire Butet d'être toujours aussi pressé, et plein de bons conseils...

« Mais avoue donc, imbécile! Tu prendras un bon avocat, et puis après, devant le juge d'instruction, tu rétracteras tes aveux! Allez, dis-le! T'as voulu acheter du tabac à crédit et elle a pas voulu... Alors tu t'es énervé... »

Farigoule va craquer. Le commissaire le sent. Sorti de sa campagne, jeté dans un bureau de la ville, entouré de « messieurs » qui en savent plus que lui, il va craquer. Il suffit de tenir bon.

« Alors, tu t'es énervé et tu l'as tuée avec une bûche, hein? c'est ça?

— Ben oui...

— Et l'argent, et les titres? Qu'est-ce que t'en as fait hein?

— Ben, je sais pas...

— Tu les as brûlés hein? C'est ça?

— Ben, je les ai brûlés...

— Eh ben, tu vois comme c'est simple! Tu signes là et on n'en parle plus! T'es soulagé maintenant? »

Farigoule signe. Il a tué avec une bûche, après avoir assommé la vieille dame à coups de sabots. Il a brûlé les titres et l'argent. Il a jeté les deux pièces d'or dans un pré, et la montre dans un ruisseau ! C'est à se demander, d'ailleurs, pourquoi il a pris la peine de tuer la vieille dame. Si c'était pour brûler et jeter le butin ensuite... on ne voit pas

l'intérêt!

Mais peu importe. Le commissaire Butet a ses aveux, il est content. Pour clore sa brillante enquête, il fait signer à Farigoule une déclaration qui donne une explication au crime, sinon un mobile : « J'ai tué dans un moment de folie. »

Le commissaire Butet remet son suspect et ses aveux au juge d'instruction, et s'en désintéresse. Il a une très « brillante » carrière devant lui. On verra laquelle...

Donc, Farigoule, devant le juge d'instruction, se rétracte immédiatement.

« J'ai pas tué Octavie, monsieur le juge! »

Monsieur le juge en a vu d'autres « qui n'avaient pas tué »... Et celui-là n'est pas plus convaincant que les autres. On a ses empreintes, c'était lui le dernier client, et il a avoué! Que demandent les assises ? Rien d'autre.

Donc Farigoule se retrouve devant les assises.

« J'ai pas tué Octavie, monsieur le président! »

Monsieur le président est incrédule. Quant à l'avocat de Farigoule, il le sermonne comme il peut :

« Mais vous plaidez coupable ! Ne jouez pas les innocents! Repentez-vous, voyons, c'est notre seule chance devant le jury! »

Le jury estime que, de toute façon, c'est la mort. Pas de circonstances atténuantes pour l'assassin d'une malheureuse vieille femme! Coup de folie ou pas, Farigoule est condamné à mort. Les délibérations n'ont guère pris plus de cinq minutes.

Il n'y a pas de témoins, pas de preuves tangibles, rien que les aveux rétractés d'un suspect... On guillotina vite en 1934! Mais l'affaire est loin d'être finie.

Petite lettre tapée à la machine, en provenance de la maison d'arrêt du Puy, le 29 juin 1934 :

A monsieur le président de la République (le président Lebrun). Je, soussigné Farigoule Alphonse, ai été condamné à mort le 27 juin 1934 pour le meurtre de Mme Bernardon et vol. Ancien prisonnier de guerre, je suis revenu de captivité déprimé, j'ai vu mes affaires péricliter et j'ai été mené au vol par la misère, au meurtre dans un instant d'effolement. J'adresse mes regrets les plus profonds au chef suprême de la Nation, et lui demande d'avoir pitié de moi, d'user en ma faveur de son droit de grâce et de m'épargner la peine de mort. Je demande pardon, etc.

Écoutant enfin son avocat, Farigoule préfère « avouer » à nouveau, car c'est la seule chance d'obtenir sa grâce! Or, il se trouve que Farigoule était à Darmstadt pendant la Grande Guerre. Le président Lebrun aussi... Au bout de quarante et un jours d'angoisse, le 7 août 1934, Farigoule Alphonse apprend avec soulagement que la guillotine n'est pas pour lui.

C'est la grâce. Et c'est Cayenne.

Au dépôt de l'île de Ré, les condamnés à perpétuité, attendent le bateau-cage qui les conduira à Saint-Laurent-du-Maroni. L'attente est parfois longue, il faut que le voyage soit rentable et que le bateau emmène un maximum de forçats.

Farigoule attend. Nous sommes à la fin de l'année 1935, presque deux ans après le crime. Et, soudain, une bonne nouvelle : M^e Coze, l'avocat d'Alphonse Farigoule, vient d'apprendre que l'un des titres volés chez la vieille dame venait de réapparaître brusquement dans une banque! Et qui l'a remis à cette banque? Un dénommé Portal, cultivateur à Jax, qui reconnaît avoir donné ce titre en paiement d'une dette à un marchand de vin de la région. C'est ce qu'on appelle un « fait nouveau ! »

On se dépêche d'interroger Portal sur la provenance de ce titre.

« Je l'ai trouvé dans une boîte en fer-blanc. La boîte était enterrée sous un arbre de mon jardin... »

Pourquoi pas? Mais voilà qu'un deuxième titre fait surface!

« Ça fait beaucoup, monsieur Portal !

— Ah ben, celui-là, je l'ai trouvé dans mon hangar, sous une poutre, enveloppé dans de vieux journaux...

— Mais c'est du recel, monsieur Portal! »

M^e Coze, l'avocat de Farigoule, se démène comme un beau diable.

« Je l'avais bien dit que mon client était innocent! Même à moi, il n'a jamais avoué ! Il a fallu batailler pour qu'il consente à plaider coupable! »

M^e Coze demande la révision du procès et tente de faire admettre que son client n'a avoué que sous la « pression morale des enquêteurs ». On ne peut pas être plus courtois dans l'expression... Mais ça ne marche pas. Qu'est-ce que cela veut dire pression morale? Le juge, la Cour d'assises, les jurés seraient-ils tous des incapables? M^e Coze refait le dossier de l'accusation, et réclame une information contradictoire en avril 1936...

De son côté, à l'île de Ré, Alphonse Farigoule se met à hurler à

l'innocence en apprenant la chose. Il hurle encore sur le bateau. Il hurle à Cayenne, du fond de sa petite cage individuelle. Il hurle tellement qu'on finit par l'entendre, et, en 1937, la révision est décidée. On apprend au « hurleur » qu'il va regagner la France pour les besoins de l'information. Le « hurleur » se calme. De toute façon, on ne peut pas hurler longtemps en cassant des cailloux. Et à Saint-Laurent-du-Maroni, en 1937, la vie quotidienne est suffisamment « prenante » pour venir à bout des hurleurs. On est malade, on se bat à coup de barre de fer, on s'égorge de temps en temps... on enterre les autres, les autres vous font des grâces brutales dont on se passerait bien. Bref, le temps passe, lentement, mais avec agitation.

Une révision, c'est long... On ne transfère pas un bagnard de Cayenne en France, en appuyant sur un bouton. C'est une perturbation administrative. Chaque ministère doit être au courant, il faut des papiers; des tonnes de papiers. Il faut un avocat qui ne craigne pas de se transformer en aiguillon permanent. Il faut que deux ou trois, ou quinze fonctionnaires du ministère de la Justice acceptent de retrouver le même avocat « dans leur café au lait » tous les matins! (Nous sommes entre 1937 et 1938, rappelons-le.)

Tout cela dure au moins un an. Pourtant, on y arrive presque. On commence à envisager de réquisitionner une place sur un bateau pour transporter Farigoule. Encore faut-il trouver le bateau, mais on est sur le point d'aboutir.

Alors c'est la surprise. On en parlait depuis vingt ans sans y croire, et la voilà. C'est la guerre. Ça n'arrange les affaires de personne, et on a autre chose à faire que de s'occuper du matricule 52.167, le « hurleur ». Il attendra bien encore un peu!

1944 : Beaucoup d'autres qui avaient attendu, espéré, pour d'autres raisons, font la fête à la liberté retrouvée.

Farigoule, lui, n'a pas connu la guerre, c'est son seul avantage sur le commissaire Butet : celui-ci a connu la guerre. Toujours aussi pressé d'aboutir que lorsqu'il interrogeait Farigoule, il a eu une brillante carrière. Tandis que Farigoule hurlait à Cayenne, le commissaire Butet gravissait tous les échelons de sa profession avec un bel enthousiasme. Il devenait chef de la Sûreté sous l'occupation allemande... A la Libération, en considération des moyens qu'il a choisis pour une telle ascension, il est condamné à mort et fusillé.

En outre, la commission d'enquête qui passe au crible ses activités sous l'occupation trouve intéressant de savoir comment il menait ses enquêtes, lorsqu'il n'était que simple commissaire... Ce qui amène à penser que l'affaire Farigoule a peut-être été menée trop rondement. De plus, il y a dans ce dossier une demande de révision qui traîne. Et puis, il y a Portal, qu'on a relaxé sans avoir vraiment éclairci ses

histoires de titres et de cachettes bizarres!

Alors, tout arrive. Un jour de 1949, après quinze ans de bagne, Alphonse Farigoule, dont la santé a résisté à tout, revient en France. Il a soixante-sept ans, encore quelques années devant lui, des tas de souvenirs passionnants, et une idée fixe.

« J'ai pas tué Octavie, monsieur le commissaire ! »

Cette fois-ci, monsieur le commissaire s'appelle Vivier. Le Parquet l'a chargé de la contre-enquête, et quatre inspecteurs l'assistent. Cette fois-ci, monsieur le commissaire n'est pas pressé. Et, cette fois-ci, c'est sérieux.

Farigoule n'est plus tout seul sur la sellette. Portal, est là aussi. Un garçon curieux, Portal : renfermé, méfiant, auvergnat jusqu'au bout des chaussures. Elles l'intéressent prodigieusement, ses chaussures, d'ailleurs; il leur porte une attention toute particulière, chaque fois qu'on lui demande : « Alors Portal, ces titres, ils venaient d'où? »

Pour la petite histoire, il faut préciser que les titres en question, qui traversèrent la guerre de 40 enfouis dans les archives de la police, étaient des bons de la Défense nationale, souscrits en 1932 !

Portal, l'œil en dessous, continue d'affirmer en regardant ses chaussures qu'il les a trouvés dans son hangar, ou enfouis sous le pommier du jardin!

« C'est maman, qu'avait dû les cacher là! »

Inculqué de recel, écroué en novembre 1949, il pense, du fond de sa cellule, arranger les choses en écrivant au juge d'instruction : « J'ai eu les pièces d'or en ma possession, et la montre de M^{me} Bernardon! Je les ai vendues au Puy et à Langeac! »

Curieux système de défense : d'un côté, il dit avoir trouvé une partie du magot, et ne pas savoir d'où il vient, de l'autre il reconnaît avoir recélé le reste et l'avoir vendu!

Quant à Farigoule, c'est simple.

« Octavie, c'est pas moi qui l'ai tuée ! Quand j'ai avoué, j'étais fatigué... Je ne comprenais plus rien à ce que me disait le commissaire Butet! Je lui ai dit : " Monsieur le commissaire, j'y comprends plus rien ! Vous en savez plus long que moi, alors si vous avez le droit de m'inculper, faites-le donc! Et écrivez ce que vous voulez... " Il a écrit, et il a lu. Ça me rentrait par une oreille, et ça me sortait par l'autre... J'ai signé, parce qu'il me disait que les juges ne pouvaient pas me condamner puisqu'il n'y avait pas de preuves! Il avait l'air de savoir ce qu'il disait! La tête dans le panier je l'aurais cru encore! »

Comment s'en sortir autrement qu'en reprenant tout depuis le début ! Quinze ans après sa mort brutale et mystérieuse, le corps de M^{me}

Bernardon, est examiné par le Dr Petit, le célèbre médecin légiste. Le commissaire Vivier cherche à savoir si la malheureuse a pu être tuée avec un fer à souder. Ce fer à souder, c'est Portal qui, à l'époque, l'avait eu en sa possession... C'est possible, mais pas concluant.

L'unique témoin qui rencontra Farigoule sur le chemin de sa maison au village de Jax est une vieille dame qui hoche la tête en répétant :

« Je l'ai vu sur le chemin, Farigoule. Il avait fait une longue marche à pied, il a secoué ses chaussures contre une pierre. Il avait son bâton à la main. Mais il ne venait pas de l'épicerie. »

Bien entendu, on vérifie les emplacements où Portal dit avoir « découvert » les titres... Le commissaire Vivier tique. Ces titres étaient en parfait état lorsque la banque les a reçus et bloqués. S'ils avaient séjourné ne serait-ce qu'un an sous la terre, ou dans de vieux journaux sous un hangar, ils auraient dû, au moins, être un peu fripés, ou tachés d'humidité.

Quinze ans après, le commissaire refait aussi le trajet que Farigoule dit avoir fait en une heure et demie, et que son prédécesseur estimait à trois quarts d'heure de marche. Son temps n'est pas meilleur que celui du commissaire Butet en 1934, mais Farigoule s'accroche à son alibi : la tempête de neige.

Et le village? Qu'en pense le village? Qui a tué Octavie?

« Ben, c'est l'Alphonse! C'est Farigoule! Pourquoi il aurait avoué si c'était pas lui? »

« C'est pas l'Alphonse! disent les autres! Il a peut-être volé un œuf ou deux dans le temps, mais c'est pas lui... »

A quoi bon chercher d'ailleurs, puisque Portal, inculpé de recel, a fait son temps de prison et que depuis il est mort.

A quoi bon chercher puisque Farigoule, gracié en 1949, n'en a pas demandé plus...

Non. Farigoule n'a pas demandé sa réhabilitation. Il aurait pu cependant. A l'heure actuelle si nos renseignements sont exacts il vit encore quelque part en France. Pas à Jax, où il est interdit de séjour, mais ailleurs. Il a quatre-vingt quatorze ans. Quatre-vingt quatorze ans, dont quatre ans de guerre, cinq ans comme prisonnier de guerre, et quinze ans de bagné. Il n'est pas passé loin de la guillotine, il en a vu de dures, et il n'a pas écrit de best-seller en sortant de Cayenne.

Le mot de la fin, nous ne l'avons pas trouvé dans le dossier. C'est nous qui l'avons recueilli, en confidence : Il paraît — nous disons bien il paraît — que Farigoule aurait dit pendant l'enquête :

« Le pied de l'aubergiste, il s'est embarrassé dans la chaise quand elle est tombée à la renverse... »

Et un témoin lui aurait rétorqué, sans qu'il réponde :

« Qu'est-ce que tu en sais ? T'étais donc là? »

Et notons bien que la pauvre vieille, le commissaire Butet, Portal, tout le monde est mort. Sauf celui qui fut condamné à mort...

JAMES, MARGUERETT, ANN ET LES AUTRES

Arthur Kendall est un homme stupide. Dans la région, on l'a pourtant surnommé « Arthur la Loi ». Il passe de longues heures, le soir, après les travaux des champs à potasser le code et en fait l'essentiel de sa conversation.

Chacune de ses phrases commence toujours par : « On a le droit de... » ou « La loi interdit de... » Qu'il s'agisse de bêtes, de terres, ou d'hommes, Arthur la Loi a réponse à tous les problèmes légaux. Il a appris par cœur.

Ça ne l'empêche pas d'être stupide. 1,80 mètre de stupidité massive et brutale, un front étroit et bas, des yeux pâles sans lumière, un petit nez épaté, ridicule dans un visage si large. Il se mord sans cesse les lèvres quand il parle, en rentrant la bouche, comme quelqu'un qui se trompe et s'en rend compte. Mais il ne se trompe jamais puisqu'il récite le code. Par exemple, il sait qu'il a le droit d'emprunter une certaine somme d'argent à l'État canadien, pour cultiver cinquante acres de terre.

En onze ans de mariage, il a fait cinq enfants à sa femme. C'est ça qui lui en donne le droit.

« Hélène, nous irons nous installer à Monkton, pour cultiver le lin. Tu m'attendras ici avec les enfants. Je vous ferai venir quand j'aurai signé le contrat. »

A la simple idée de signer un contrat, Arthur la Loi jubile d'avance. Qu'on essaye seulement de le voler ! On verra...

Jusque-là, c'est-à-dire en 1952, Arthur était fermier itinérant dans l'Ontario de l'Ouest au Canada. Un métier qui ne peut exister que sur de grands espaces.

Les fermiers et leur famille vivent dans de grandes roulottes, de véritables maisons sur roues, et se placent au gré des besoins dans les exploitations immenses. Ils y restent le temps d'une saison, d'une moisson, ou d'un défrichement. Ils sont payés comme des ouvriers, un salaire fixe, et ne prennent aucun risque.

Cependant Arthur la Loi estime qu'il est temps de s'installer. Les enfants commencent à grandir, et bientôt pourront l'aider à travailler la terre.

Le code toujours dans sa poche, Arthur mène l'affaire tambour battant. Et, en février 1952, installe sa roulotte et sa famille sur sa terre.

C'est le début d'un dossier à ce point extraordinaire qu'il va durer dix ans. Dix ans pendant lesquels Arthur Kendall va s'arranger pour que la loi soit de son côté.

Pour l'heure, ayant installé tout son monde sur la terre où il veut cultiver le lin, Arthur Kendall fait ses plantations. En attendant les résultats, et pour ne pas perdre d'argent entre-temps, il trouve, vers la fin du mois de mai, un engagement pour l'été, dans un petit port, sur la baie de Georgian.

Et là, il oublie un peu son code avec une serveuse de bar, alerte et rousse.

Il est vrai qu'ils ont un sujet de conversation tout trouvé. Béatrice a cinq enfants, Arthur aussi.

Le marin responsable de cette nichée n'est pas souvent là. Et Béatrice, selon toute apparence, ne demande qu'à se laisser consoler de son absence. On la comprend : une escale par an, un enfant par an ! Elle a bien du mérite à rester jolie avec une vie pareille.

Il faut dire aussi qu'Arthur la Loi, en dehors de sa stupidité et de sa mémoire, est un homme bien bâti, d'une vigueur remarquable. Quand il prend femme, la seule loi qu'il connaisse, c'est la sienne.

Béatrice apprécie infiniment cette présence quotidienne. Et Arthur est enchanté. Il échangeait volontiers sa pauvre Hélène usée par les grossesses, mais aussi par l'âge, et le travail des champs, contre cette jeune et encore fringante mère de famille. Béatrice n'a que trente ans.

Hélas, la loi — Arthur le sait bien — est en faveur des épouses légales. Celle d'Arthur vient le rejoindre au mois de juillet avec ses enfants légaux, pour passer un mois de vacances en compagnie de leur époux et père...

Le plus dur, pour Arthur, est que, le mois de vacances terminé, il faut tous ensemble regagner la caravane familiale, la terre, et la récolte de lin. C'est là qu'il va se révéler une montagne, non seulement de stupidité, mais de glace : un iceberg. Il y a ainsi des gens dont on ne voit pas la partie immergée... Il faut que quelque chose la révèle.

A l'intérieur de la caravane, il fait chaud. Cette nuit du 31 juillet n'a pas apporté de fraîcheur. Le toit ouvrant laisse deviner un petit carré d'étoiles.

La couchette du bas est réservée à Arthur et sa femme. C'est un vrai lit, qui occupe presque toute la largeur de la roulotte. Au-dessus d'eux, étroitement superposées, les couchettes d'Ann, neuf ans, et Marguerett, onze ans. De l'autre côté, en bas, la plus petite : Marie,

cinq ans, puis Elisabeth, sept ans, au deuxième étage, et tout en haut l'aîné, James, douze ans.

L'unique garçon de la famille est un petit bonhomme sérieux qui ne craint pas de surveiller son armée de sœurs avec fermeté. Dans la petite classe c'est lui le chef incontesté. Il ne ressemble en rien à son père, qu'il déteste presque ouvertement, mais avec prudence. La prudence de ceux qui connaissent bien les autres, et les jugent. Comme tous les soirs il a supervisé le petit remue-ménage qui consiste à faire grimper tout ce monde au lit. Depuis leur retour de vacances, il veille au grain tout particulièrement. Le père est nerveux. La loi du plus fort lui donne trop souvent l'occasion de distribuer les taloches.

Telle qu'on pourra la reconstituer des années plus tard (tant elle restera gravée dans le souvenir des enfants), voici la scène ce soir-là.

James observe Marguerett, la fille aînée, qui se tortille sur sa couchette pour enfiler sa chemise de nuit sans se faire voir. Ann est déjà couchée, elle regarde par l'ouverture du toit, à la recherche d'une étoile filante sans doute. Ann, c'est la rêveuse de la famille

Marie la toute petite dort déjà en dessous de lui. Elisabeth l'oreiller sur la tête au risque d'étouffer (elle a peur des bruits) doit se raconter des histoires pour s'endormir... Les parents n'ont pas l'air décidés à se coucher.

Assis sur le lit défait, Arthur la Loi bourre sa pipe d'un air maussade, tandis que sa femme récrimine.

« Ce serait trop facile ! Divorcer... C'est bien joli ! Et qui s'occuperait des enfants ? Toi, peut-être ? Enfin qu'est-ce qui te prend ? On était heureux... »

Arthur ne répond rien, mais lève les yeux sur son fils et sa voix gronde tout à coup.

« T'as fini de traîner ? On t'a pas dit que c'était l'heure de dormir ? »

James se recroqueville dans son lit, ses sœurs en font autant et le silence retombe dans la roulotte. L'enfant entend ses parents sortir. Du coin de l'œil il voit sa mère s'asseoir sur le marchepied, et son père faire les cent pas devant la porte. Leur discussion a repris, mais à voix si basse que les mots sont incompréhensibles. Une bonne heure passe.

James, Marguerett et Ann s'endorment. Un long moment passe.

Quelque chose a bougé quelque part à proximité d'Ann. Dans la pénombre, la petite fille a soudain ouvert les yeux, la gorge serrée.

Quelque chose a bougé. Elle l'a senti dans tout son être. On dirait

que la caravane a tangué légèrement, c'est ce qui l'a réveillée. Maintenant rien.

Avec précaution, Ann tourne la tête pour regarder à cinquante centimètres de son nez, le matelas supérieur où dort Marguerett, immobile. En se retournant, elle aperçoit le visage ébouriffé de son frère. Lui non plus ne bouge pas.

Alors Ann se penche, tout doucement. En bas, juste en dessous d'elle, il y a une ombre. Dans la faible clarté des étoiles qui tombe par l'ouverture du toit, elle reconnaît les épaules de son père.

Il est penché. Elle ne voit que son dos. Puis elle distingue un murmure. La voix de sa mère.

« Non, Art... S'il te plaît! Non. Ne le fais pas... »

Un autre bruit. Un autre murmure, long... Et le silence à nouveau. Puis les épaules de son père qui se redressent. Le visage écrasé sur son matelas, immobile comme la pierre, les yeux fixes, n'osant plus bouger, Ann attend.

Sur la table, près du grand lit, la main de son père vient de déposer un couteau, large et rouge.

Ann le voit se redresser dans l'ombre et ferme les yeux de terreur, si vite que ses paupières lui font mal. Quand elle les ouvre à nouveau, il tire sans bruit le corps sur le plancher... Il le traîne jusqu'à la porte qu'il ouvre, descend les quelques marches. Ann ne le voit plus. Elle ne distingue que le corps de sa mère, qui disparaît lentement par l'ouverture, dans la nuit. Presque malgré elle, l'enfant se redresse à demi, jetant autour d'elle un regard affolé.

« Ch... chut... ! »

De l'autre côté, son frère James l'observe. Ann lève la tête, et rencontre les yeux de sa sœur. Marguerett est si pâle, si immobile... La petite voix de James leur parvient, étranglée de peur, mais impérative.

« Chut... Ne bougez pas... »

On n'entend plus rien dehors... Près d'une demi-heure passe. Les deux petites ne se sont pas réveillées.

Ann, Marguerett et James, raidés sur leur couchette, dans le noir, ferment les yeux instinctivement en entendant revenir le père.

Il s'est immobilisé. Il doit guetter.

Risquant un œil, Ann le voit à quatre pattes, nettoyant le sol de la caravane avec les draps du lit. Le couteau a disparu.

Jusqu'au matin, Ann se demandera si les autres dorment, glacés comme elle, les dents serrées pour ne pas crier.

Le père, lui, s'est recouché. Un ronflement s'est fait entendre quelque temps plus tard.

Le petit déjeuner s'est passé en silence, le nez dans les bols. Ni James ni Marguerett, ni Ann n'ont posé de questions.

C'est au moment de partir aux champs que le père, Arthur la Loi déclare :

« On s'est disputés avec votre mère hier soir... On s'est fâchés. Elle est partie. Ne l'attendez pas pour déjeuner... »

De sa voix claire habituelle, debout devant ses sœurs, James a demandé :

« Elle reviendra quand ?

— J'en sais rien! On s'est fâchés, je te dis. Elle est partie. Une femme ne doit pas partir de chez elle. Elle vous a laissé tomber, alors ne l'attendez pas. »

Juste avant de disparaître, il ajoute : « Et si quelqu'un vous demande quelque chose, vous n'avez qu'à dire qu'elle est partie. Par là... sur la route. »

Le père à peine parti, les trois enfants (rappelons qu'ils ont douze ans, onze ans et neuf ans) tiennent un conciliabule.

Ann pleure et Marguerett a bien du mal à la calmer. La terreur de cette nuit-là n'est pas de celles que l'on oublie au matin. James prend la direction des opérations.

« Il ne faut rien dire. A personne. Il nous tuerait aussi. Tu as tout vu?

— Oui.

— Et toi?

— Oui.

— Il ne sait pas qu'on était réveillés, sinon, on aurait déjà pris une rouste! Alors il faut se taire. Toujours. Ann il faut que tu promettes, et toi aussi Marguerett. Tant qu'il ne saura rien nous serons tranquilles... »

Marguerett tente d'offrir une solution :

« Non, il tuerait monsieur Jim. Il ne faut rien dire. »

Jim Broughton est leur voisin le plus proche. Sa caravane est à un mile. Mais James n'a pas confiance.

« Non, il tuerait M. Jim. Il ne faut rien dire. »

Le 4 août, trois jours après le meurtre, Arthur la Loi fait les valises. Il emmène ses enfants rendre visite à Béatrice. Avec les siens, ils sont dix...

Ils y restent deux jours, le temps pour Arthur de faire des achats. La ferme qu'on lui a promis vient d'être libérée de ses précédents

occupants. Il dispose maintenant d'une vraie maison sur sa terre. Le 6 août, il y installe sa double nichée, Béatrice et les dix enfants. Aussi simple que cela.

La visite de son voisin Jim Broughton ne le démonte absolument pas.

« Hélène ? On s'est disputés. Elle m'a quitté l'autre jour, comme ça! Elle nous a laissé tomber, les enfants et moi! Pas vrai James? C'est du propre 1 »

James hoche la tête.

Mais le voisin n'est pas convaincu. Hélène n'est pas le genre de femme à abandonner ses enfants : plutôt à partir avec eux, si elle devait partir.

Jim Broughton va voir la police. Pour elle, Arthur la Loi a une version un peu plus élaborée, mais à peine.

Selon lui, quand il est rentré le soir à 8 heures, le dîner n'était pas prêt. Il s'est mis en colère, car « ce n'était pas la première fois ». Dispute, gifles, Hélène prend son baluchon et s'en va en déclarant : « Je ne reviendrai pas. »

Quant à l'agréable mère de famille qu'il a ramenée, c'est une brave jeune femme qui est seule avec ses gosses, et va s'occuper de la maison et des siens. Dame! Un homme seul avec une famille, c'est pas facile...

Le sergent de police interroge James.

« Tu ne sais pas où est allée ta mère?

— Non, monsieur, elle est partie sur la route... »

C'est le tour de Marguerett.

« Non, monsieur. Elle s'est disputée avec papa et elle est partie. »

Ann confirme, l'air buté.

« Elle s'est disputée, elle est partie sur la route... »

Le 11 août arrive le frère d'Hélène, prévenu par le voisin. Lui non plus n'aime pas la brièveté des déclarations d'Arthur. Mais il n'en tire rien de plus. Et lui aussi va trouver la police, qui revient interroger Arthur Kendall.

Cette fois-ci, il en rajoute un peu. Hélène l'a giflé et lui a dit qu'elle voulait l'abandonner depuis longtemps. Quand elle est partie, il a erré, tout seul dans la nuit, pendant des heures; il était très malheureux.

Le 18 août, Arthur se rend à nouveau à une convocation de la police, avec un avocat et le code dans sa poche. Arthur la Loi ressort

libre de cet entretien.

Le 3 septembre, à un mile de la caravane, au nord, on retrouve les vêtements de Hélène. On les identifie grâce à une enveloppe dans une poche. L'enveloppe est tachée de sang. Mais les experts ne peuvent dire s'il s'agit de sang humain. Arthur la Loi est toujours libre. On interroge à nouveau les enfants. Leur réponse est unanime et bien curieuse. A croire qu'ils se sont donné le mot.

« Maman est partie après la dispute. Elle est allée sur la route, près de l'endroit où il y a des serpents à sonnettes... »

(En réalité cette nouvelle « précision » est une consigne de James.) L'inspecteur de police est convaincu qu'ils mentent tous les trois. Mais impossible de leur arracher un mot de plus.

Neuf mois après le drame, en décembre 1952, le mari de Béatrice, le marin toujours absent, demande le divorce.

En attendant, le plus illégalement du monde, Arthur la Loi vit en famille... Il n'a pas terminé ses horreurs.

En janvier 1953, Marguerett est retrouvée dans un champ, rouée de coups de bâton, terrorisée, les yeux fous... Un paysan la ramène à la ville et, en chemin, il comprend. La petite fille qui a tout juste douze ans, a été violée. Au milieu de sa crise de nerfs, elle arrive à dire :

« C'est papa. »

Cette fois Arthur la Loi est traîné en prison. L'inspecteur de police s'apprête à s'occuper de lui une bonne fois pour toute. Hélas, confrontée à son père devant le tribunal, Marguerett refuse de témoigner! La rage au cœur, l'inspecteur voit Arthur sortir du tribunal, acquitté ! Mais sans Marguerett, que la justice met en pension.

Même éloignée de son père, l'enfant ne dira rien. Elle a promis. Et les autres sont encore à la ferme...

L'année suivante, en 1954, le divorce de Béatrice est prononcé. Elle met au monde un nouvel enfant d'Arthur. Puis un autre en 1956, un autre encore en 1958. Cela fait treize!

L'inspecteur Graham guette toujours. mais Arthur Kendall est intouchable. Le corps de sa femme n'a pas été retrouvé. Il continue de faire régner sa loi. Et il gagne. Le 8 octobre 1959, il en a le droit, et il le sait, il fait établir légalement un document certifiant qu'il n'a pas revu son épouse depuis le 31 juillet 1952, et donc, qu'il est libre... Libre d'épouser Béatrice deux mois plus tard, le lendemain du jour où sa femme est déclarée « présumée morte ».

A la ferme du Monktown, des treize enfants d'Arthur Kendall, il ne manque que Marguerett. Pour elle, l'oubli est arrivé. Elle s'est mariée,

loin de tout ça.

Personne ne peut plus rien contre Arthur la Loi. Il est à nouveau dans la légalité, marié, père de famille, et honorable. Qui pourrait le confondre? D'où pourrait venir la preuve ?

De l'obstination de l'inspecteur Graham : depuis près de dix ans il guette de loin, et n'a jamais refermé ce dossier. A force de guetter, il apprend un jour qu'Ann a quitté le toit familial pour aller travailler en ville. Elle a dix-huit ans maintenant. L'inspecteur se souvient d'elle à neuf ans. Elle lui avait paru plus fragile que les autres, avec un petit air si triste qu'elle semblait prête à fondre en larmes chaque fois qu'on lui parlait.

L'inspecteur se rend à la ville, et la dénêche dans un magasin de chaussures où elle est vendeuse. Elle ne se souvient pas de lui, bien sûr. Mais au fur et à mesure qu'il parle, qu'il rappelle des dates, son visage devient blanc. L'ancienne peur reprend le dessus. Alors le policier se jette à l'eau.

« Je sais que votre père l'a tuée. Et je sais que vous avez vu quelque chose. Il est encore temps de le dire, Ann, sinon il échappera définitivement à la justice. Je ne pourrai plus rien! Il faut m'aider ! »

Alors, enfin, Anne s'effondre. Mais avant de tout dire, elle demande : « Promettez-moi de protéger mon frère. Ne faites rien avant qu'il soit prévenu. Il nous avait fait jurer de ne rien dire. Mon père nous aurait tués tous les trois s'il s'était douté. Et il a bien failli se douter, dès le lendemain... Plus tard aussi. Quand il a fait ça à Marguerett, mon frère a bien failli le tuer à son tour. Si ma sœur n'a pas voulu témoigner, c'est de peur que ça nous retombe dessus après... »

L'inspecteur promet, et Ann raconte la scène de la caravane, dans le moindre détail. Elle la dessine de mémoire, avec la place des lits. Interrogés séparément, sachant seulement que leur sœur a parlé, Marguerett et James font le même dessin. Aucun des trois n'avait oublié le moindre détail.

Ayant consulté son code, Arthur la Loi décide de plaider non coupable. Au procès, en 1962, il parle d'absence de corpus delicti. On n'a pas retrouvé le corps de sa femme. On suppose qu'il gît dans un lac, non loin de la ferme. Mais les sondages n'ont rien donné.

Mais Arthur est accablé devant le jury par ses propres enfants. Ils racontent non seulement l'assassinat de leur mère, mais le viol de Marguerett, et la bestialité d'Arthur ces six années de « vie familiale ».

Et pourtant, Arthur échappe à la mort, grâce à son amie la loi ! Condamné à mort à l'unanimité en janvier, il fait appel. Son second procès a lieu en avril, et il profite d'un projet de loi en instance, tendant à différencier le crime, comme aux États-Unis, en premier et

second degré, peine de mort et prison à vie.

N'allons pas chercher pourquoi le crime d'Arthur redescend en seconde division. Toujours est-il qu'actuellement Arthur la Loi ronge son code au pénitencier de Kingston. Parions qu'il connaît déjà par cœur le règlement de la prison, surtout en ce qui concerne la libération pour bonne conduite.

EST-CE QUE JE POURRAIS AVOIR UNE GLACE A LA FRAMBOISE?

C'est aux États-Unis l'affaire d'enlèvement la plus tristement célèbre, après celle du petit Lindberg; d'abord à cause de l'horreur qui s'attache à tout assassinat d'enfant. Mais aussi parce qu'il y a eu dans cette affaire un mort qui devait servir de coupable, et qui est resté — si l'on peut dire — un assassiné inutile...

Fin septembre 1953, un homme et une femme attendent devant l'immeuble sévère de l'école catholique Notre-Dame de Sion, située en plein centre de Kansas City dans le Missouri. C'est une institution réservée aux enfants des classes sociales les plus élevées. Une somptueuse « Cadillac » noire s'arrête, d'où descend Bobby Greenlease, six ans, accompagné de sa rigide gouvernante, qui le conduit à l'entrée de l'école.

Le gamin très blond, yeux bleus, visage rose, porte un petit manteau rouge, un pantalon orange décoré de zébrures vert pâle, et une de ces petites casquettes surmontées d'une hélice minuscule, dont les enfants des années cinquante raffolent. Contrastant avec cette excentricité vestimentaire Bobby affiche un petit visage grave, presque inquiet.

L'homme et la femme observent intensément Bobby.

Dès qu'il a disparu dans le hall de l'école, l'homme a dit à sa compagne :

« Tu l'as bien repéré, Momma? Tu le reconnaîtras, Momma? »

La dénommée Momma répond :

« Ne t'inquiète pas Carl, tout ira bien. »

« Momma », brune et grassouillette, quarante ans, n'a pas été gâtée par la nature. L'implantation de ses cheveux à hauteur du front est très inégale, et donne l'impression d'un début de calvitie. Elle compense son absence de sourcils par deux arcs tracés au crayon noir. Malgré cela, son regard sans beauté reste masculin. Les lèvres, au-dessus d'une amorce de double menton, sont minuscules et serrées. Le nez en « trompette » n'arrange rien. Elle est veuve d'un voleur de banques abattu en 1935 au cours d'une tentative d'évasion, alors qu'elle venait de fêter sa vingt-cinquième année.

Son compagnon, Carl, grand, yeux bleus, visage de boxeur, cheveux noirs rejetés en arrière, embonpoint naissant, toujours vêtu à la diable, pantalon et veston fripés, chemise « sport » sans cravate, a connu une jeunesse plus aisée.

En 1946, son père, avocat de Kansas City, lui a légué 250 000 dollars qu'il a dilapidés rapidement, à cause de son penchant pour la drogue, l'alcool et les prostituées.

Lorsqu'il s'est retrouvé sans un sou, il a fait la cour à Momma qui avait quelques économies. Pour améliorer l'ordinaire, il a voulu cambrioler une bijouterie. Ayant échoué lamentablement, il a été condamné à cinq ans de prison, et libéré au bout de quinze mois pour bonne conduite. Il a repris la vie commune avec Momma. Mais plutôt que de chercher du travail, il achève la mise au point d'un plan, soigneusement mûri en prison, qui doit lui permettre de réaliser ses rêves.

Il voudrait se faire bâtir, sur une falaise quelque part en Californie, une maison « dominant l'océan » et acheter un immense lit circulaire avec des draps de soie verte!.. Il n'est pas sûr qu'il entre dans son projet de partager cette maison, et surtout les draps de soie verte, avec la dénommée Momma. Mais elle doit avoir elle-même ses projets personnels.

Ce « sympathique » tandem a décidé de se procurer d'un seul coup un million de dollars, en enlevant l'enfant d'une des familles riches de Kansas City, le petit Bobby Greenlease. Son père est très riche. On sait ce que ça veut dire aux États-Unis.

Robert Greenlease a été l'un des premiers hommes à croire, avant la Première Guerre mondiale, à l'avenir de l'automobile. Il a vendu des voitures comme des petits pains, et créé un immense réseau de ventes. D'autre part, il a soixante et onze ans, et il a épousé une femme de trente ans plus jeune que lui. Certains vieillards se dessèchent avec l'âge, ce n'est pas le cas de Robert Greenlease, qui, n'ayant eu tardivement que ce fils, Bobby, ne vit pratiquement que pour lui. C'est l'autre raison du choix de Carl.

Il y a un cinquième personnage, dans cette affaire célèbre : c'est un trait de génie de Carl. Il a expliqué à Momma :

« J'ai envisagé toutes les éventualités, y compris la pire, c'est-à-dire notre capture. Je t'assure, d'une part, que nous ne risquons pas grand-chose, d'autre part, qu'ils ne retrouveront jamais l'argent de la rançon si nous sommes pris. Nous ferons peut-être un peu de prison mais, après, nous serons très riches. Car les policiers poursuivront un faux coupable, et ils ne le retrouveront jamais. »

Ce faux coupable, invention de Carl, est à la fois un mythe et un être en chair et en os. C'est en cela que l'idée est vraiment « géniale ». Il s'agit d'un gibier de prison, Thomas John Marsh, dont les polices de plusieurs États possèdent le signalement et la photo. Il est d'autant plus facile à identifier qu'il a cédé à un usage immodéré de l'art du tatouage. Il porte une tête de mort avec un tibia entrecroisé sur la

poitrine, un serpent sur son ventre et son avant-bras gauche est décoré d'un cœur cernant l'inscription suivante : « Thomas Marsh, en souvenir de sa sœur. » Pour couronner le tout, il a jadis subi l'amputation de l'index de la main gauche... Il ne passe donc pas inaperçu.

Momma et Carl reçoivent à plusieurs reprises le dénommé Marsh, de telle façon que le voisinage ait amplement le temps de le reconnaître. Et puis, un soir que Marsh est complètement ivre, Carl part avec lui et revient seul deux heures plus tard...

Jamais personne ne reverra plus le dénommé Marsh. Il l'a tué et s'est débarrassé du corps. Car voici le plan : C'est Momma qui ira chercher le petit Bobby à l'école Notre-Dame de Sion. Mais si l'affaire tourne mal, si elle est interrogée pas la police, Momma devra dire qu'elle a enlevé l'enfant à la demande de Marsh. Elle dira que celui-ci l'avait payée pour le faire ; Que Marsh lui a fait croire qu'il était le premier mari de M^{me} Greenlease, que Bobby était son fils et que, depuis son divorce, on ne voulait plus le laisser s'en approcher. Il était malheureux et ne souhaitait que passer un après-midi avec lui. Momma dira qu'elle l'a cru. Ensuite, en comprenant par les journaux qu'elle a été malgré elle complice d'un kidnapping, elle a appelé Carl... Celui-ci, affolé à son tour, lui a conseillé de se taire. Puis, ils ont cherché Marsh sans succès... Même si la police arrive à déterminer qu'ils ont négocié la rançon, ils ne risquent que quelques années de prison pour extorsion de fonds, quelques mois peut-être. La police ne pourra jamais rien prouver. En demeurant introuvable, Marsh authentifiera leurs déclarations. D'autant plus que les voisins parleront de cet homme tatoué, venu souvent les voir. Cependant, ce plan génial suppose une atroce nécessité...

Le 26 septembre, Carl revient à la maison, une bâtisse de bois lugubre et isolée, avec un sac de chaux vive qu'il entropose dans la cave. Puis, il prend une pelle et se met à creuser dans le jardin. Cette fois, Momma lui demande ce qu'il fait.

« C'est là, dit Carl en s'épongeant le front, que nous mettrons Bobby après l'avoir enlevé. Nous recouvrons le cadavre avec de la chaux vive, remettrons la terre en place et planterons des fleurs. »

Momma étouffe un petit cri :

« Oh non... non Carl, pas ça!

— Il le faut. Il a six ans, ce gosse, et si nous le relâchons, il pourra nous décrire à la police. De toute façon, si nous sommes pris, et cela n'arrivera qu'après avoir reçu la rançon que nous aurons cachée, nous dirons que c'est Marsh qui a tout fait... La preuve, c'est qu'il se sera enfui.

— Et c'est pour quand? demande Momma, malgré tout effrayée.

— C'est pour demain... Et tu verras que tout va se passer comme je l'ai décidé. »

Le 27 septembre 1953, Momma descend d'une grosse voiture que Carl a volée pour la circonstance dans un État voisin. Elle se présente à l'école Notre-Dame de Sion, et demande à voir la mère supérieure.

« Ma sœur, je viens chercher le petit Bobby Greenlease. Je suis sa tante. Sa mère vient d'avoir une grave attaque cardiaque et elle le réclame. »

« Tu verras — a dit Carl à Momma — ce sont les trucs les plus simples qui réussissent le mieux. La supérieure ne songera même pas à téléphoner chez les Greenlease pour vérifier. Dans ces cas-là, on n'ose pas insulter des proches parents en prenant des précautions. »

La supérieure de l'école fixe intensément Momma, qui s'est efforcée d'être très convaincante, puis elle répond :

« Mon Dieu ! J'espère que cela ne sera pas grave. Je vais faire chercher le petit Bob immédiatement. »

Momma remercie. Elle n'a commis qu'une seule erreur : elle a dit « Ma soeur » au lieu de « Ma mère ». Mais dans un moment aussi dramatique on lui pardonne.

La supérieure montre une porte de chêne, impeccablement cirée, ornée de gonds de fer forgé.

« C'est la chapelle, je me permets de vous suggérer d'y entrer et de prier pour cette pauvre M^{me} Greenlease. »

Momma acquiesce pieusement, tandis que la supérieure décroche un téléphone intérieur et demande qu'on lui conduise Bobby.

Momma ressort de la chapelle lorsqu'un professeur amène Bobby, très intrigué.

« Cette dame va te reconduire chez toi, elle t'expliquera », dit la supérieure.

Au moment de monter dans la voiture, le petit Bobby se fige. Momma hésite à le pousser en voyant la supérieure qui observe la scène. Mais Bobby demande simplement :

« Avant de rentrer à la maison, est-ce que je pourrais avoir une glace à la framboise ?

— Mais bien sûr, s'empresse de répondre Momma, monte à présent. Nous nous arrêterons dès que nous verrons un marchand de glaces. »

La portière claque et la voiture démarre.

C'est en remarquant que la plaque minéralogique ne porte pas un numéro du Missouri que la supérieure a, pour la première fois, un doute angoissant. Elle décroche le téléphone, compose le numéro des

Greenlease... C'est Mme Greenlease elle-même qui répond. Il y a quelques instants d'affreux quiproquo, puis brusquement, Mme Greenlease se rend compte que l'événement qu'elle a toujours redouté vient de se produire. On a enlevé Bobby.

Elle raccroche, puis tremblante, au seuil de l'évanouissement, elle appelle son mari au siège de sa chaîne de magasins d'automobiles.

« Ne bouge pas, lui dit Robert Greenlease, et surtout n'en parle à personne! N'appelle pas la police, ils tueraient Bobby! J'arrive immédiatement. »

Mais lorsque le milliardaire arrive à proximité de sa grande maison toute blanche, cernée d'une vaste pelouse bien entretenue, un attroupement s'est déjà formé sur le trottoir. Croyant bien faire, la supérieure vient d'alerter le bureau de police le plus proche. Un reporter qui se trouvait là a déjà averti la station de radio locale, et à présent tout Kansas City est au courant.

Robert Greenlease se précipite vers les curieux.

« Je vous en prie... Je vous en prie... Allez-vous-en! Si les ravisseurs veulent prendre contact avec moi, vous risquez de les inquiéter! Par pitié, comprenez-moi ! »

Lentement les badauds s'éloignent, mais les reporters insistent.

« Dites bien dans les journaux que je paierai à cette femme la somme qu'elle me demandera, mais que je la supplie de ne pas faire de mal à mon petit Bobby!... Dites aussi que je refuserai le concours de la police! Tout ce que je veux, c'est retrouver Bobby sain et sauf !

Greenlease s'engouffre dans sa maison, et appelle un médecin qui fait conduire sa femme à l'hôpital. Et la terrible attente s'installe.

Le chef de la police de Kansas City a rappelé toutes les voitures radio patrouillant aux alentours, et a diffusé l'ordre suivant : « Ne gênez en aucune manière le retour éventuel du petit Bobby... » Aussi la grosse limousine noire dans laquelle Bobby a été enlevé roule-t-elle sans problème depuis une heure. Carl l'engage tranquillement dans un chemin de traverse, et s'arrête dans un endroit désert. Bobby panique, se débat, essaie d'échapper à Momma. Carl coupe le contact, descend de la voiture, sort un revolver de la poche de son veston, vérifie qu'il n'y a personne dans les environs, ouvre la portière arrière et tire froidement, trois coups de feu sur l'enfant. Mais maintenant, tout l'État du Missouri est en effervescence. Car si le chef de la police de Kansas City a donné sa parole de ne pas intervenir, il n'a pas le pouvoir de demander la même chose aux autres policiers de l'État. Des barrages sont donc établis un peu partout. Il devient impossible de sortir du Missouri sans contrôle policier.

Les chauffeurs de taxi, les conducteurs de poids lourds s'organisent pour exercer une surveillance permanente dans les villes et sur toutes les routes. Chacun sait qu'il faut trouver à tout prix une grosse limousine noire, probablement conduite par une femme, dont la supérieure de l'école Notre-Dame de Sion a donné une description précise. Et chacun fait une prière pour que le petit Bobby, six ans, se trouve dans le véhicule.

Après trois jours d'angoisse, au matin du quatrième jour, les Greenlease reçoivent une première lettre de demande de rançon. Elle sera suivie de quinze autres, toutes postées à des endroits différents, et demandant des sommes variées. Chacune d'elles est l'ignoble initiative de quelqu'un qui tente de soutirer de l'argent au malheureux Robert Greenlease !

Pourtant, on commence à se demander si parmi ces lettres ne s'est pas glissée la véritable demande de rançon, lorsque celle-ci parvient finalement. Elle contient un écusson arraché au veston de Bobby. La rançon demandée équivaut à un million de dollars d'aujourd'hui, soit cinq millions de nouveaux francs.

La lettre précise que la somme doit être en coupures de dix et vingt dollars, dont les numéros ne doivent pas se suivre. Elle est gauchement tracée avec des majuscules. On dirait la rédaction d'un enfant, mais les experts établissent que c'est un travail d'homme, ce qui confirme les premiers soupçons des policiers : la femme qui a enlevé Bobby n'a pu monter l'affaire toute seule.

La lettre annonce qu'il y aura un appel téléphonique dans la matinée du lendemain. On le repère, mais d'une cabine téléphonique où les policiers arrivent trop tard. C'est une voix d'homme manifestement déguisée.

« Lorsque l'argent sera prêt, faites paraître dans le Kansas City Star une petite annonce précisant que W.W est prêt à rencontrer A.A. à Newport. »

Le lendemain l'annonce paraît et un nouveau coup de téléphone est donné. Cette fois encore les policiers arrivent trop tard à la cabine. L'homme a dit :

« Placez l'argent dans un sac, et déposez-le après-demain 18 heures à côté du collecteur d'égout situé sur la droite de la route allant de Kansas City à Saint-Joseph, très exactement à vingt-cinq milles de Kansas City. Un petit drapeau vert flottera à côté, à ras de terre, pour vous permettre de mieux l'identifier. Une seule personne devra faire ce dépôt. Elle ne devra pas être suivie. Ne tentez rien, sinon Bobby mourra. »

C'était la même voix que la première fois, déguisée, monocorde, presque indifférente.

Les ordres sont exécutés à la lettre. Après le dépôt de la rançon, une nouvelle période d'attente, encore plus terrible, dure jusqu'au lendemain. Puis, enfin, nouveau coup de téléphone.

« Vous recevrez dans la matinée de demain un télégramme qui vous indiquera où se trouve Bobby. »

Le lendemain, aucun message, et pas davantage les jours suivants. Carl et Momma pensent que leur plan a parfaitement réussi.

L'affaire Greenlease est au point mort. Alors, le F.B.I. entre discrètement en action. Trois hommes sont placés sous la direction de John F. Dotter. C'est un géant d'aspect tranquille au regard gris, aux cheveux blonds rejetés en arrière qui, un mois auparavant, a abattu seul deux pilleurs de banques. Ils examinent les environs du collecteur d'égout. Mais John Dotter dispose d'une arme capitale, grâce à une erreur des ravisseurs.

En maintenant leur « suspense », ils ont donné le temps aux banques de travailler à relever les numéros des billets, tâche d'autant plus laborieuse, que l'homme avait exigé des billets dont les numéros ne devaient pas se suivre. Si les ravisseurs avaient exigé la rançon plus rapidement, une telle opération eût été impossible.

Il reste que le plan de Carl est si bien conçu que même s'il est retrouvé en possession de ces billets, il pourra prétendre avoir extorqué cet argent à Robert Greenlease sans avoir participé au rapt, celui-ci étant l'œuvre de Thomas Marsh, introuvable. Il ne risquera alors que quelques années de prison.

Il y a heureusement la psychologie particulière de ce type de criminel : l'argent les rend fous.

Quelques jours après le rapt, deux policiers de Saint-Louis, une autre ville du Missouri, font une ronde. Ils remarquent dans un bar un homme complètement ivre qui distribue des billets de banque. Comme il porte un complet plutôt élimé, cela sent la fortune soudaine. Ils préviennent le chef de la police de Saint-Louis, qui le fait surveiller discrètement.

Quelques heures plus tard, l'ivrogne emmène une prostituée à son hôtel. Quand celle-ci en ressort, elle est rapidement interceptée. Elle déclare que, pour la payer, l'homme a pris de l'argent dans une valise pleine de billets.

Cette fois les policiers n'hésitent pas, ils arrêtent l'ivrogne. Il s'appelle Carl Austin Hall et demeure à Kansas City.

Pour l'instant, il est tellement ivre, qu'il est incapable de fournir la moindre explication concernant le revolver que l'on trouve dans sa

chambre et dont le barillet contient trois douilles vides. Il ne peut expliquer davantage la présence des 250 000 dollars en petites coupures entassés dans une valise et dont les numéros correspondent à ceux de la rançon de Bobby Greenlease.

Conduit à Kansas City devant John Dotter, il retrouve sa lucidité, mais il est trop tard : il est obligé d'avouer que l'argent provient de la rançon.

Mais il s'accroche à son « plan de secours » : d'accord, il a demandé la rançon, mais ce n'est pas lui qui a enlevé le petit Bobby. D'ailleurs il donne le nom de Momma, qui, de son côté, s'en tient solidement à la version prévue : c'est Thomas Marsh qui lui a demandé « d'emprunter » l'enfant, et elle le lui a confié pour un après-midi seulement. Thomas n'a pas ramené Bobby, et c'est alors seulement que Carl a eu l'idée de profiter de la situation en demandant une rançon aux Greenlease. C'est ignoble, mais comme on ne retrouvera jamais Thomas Marsh cela ne vaut que quelques années de prison.

Aussi Carl et Momma se montrent-ils très calmes dans leur cellule.

Mais il y a le revolver que l'on a retrouvé sur Carl... John Dotter, après les avoir laissé « mariner » pendant quelques jours, leur assène le coup final.

« Nous avons fait, dit-il, un examen minutieux de la voiture de Momma, dont la description correspond à celle utilisée pour l'enlèvement. Nous avons découvert un détail qui, apparemment vous a échappé : Carl, vous avez tiré des coups de feu dans cette voiture... Une balle a traversé le tapis. Elle est resté fichée dans le plancher métallique. Comme c'est un tapis-brosse, cette perforation était pratiquement invisible. Nous avons comparé cette balle avec d'autres, tirées par nos soins avec votre revolver. Ce sont les mêmes ! Nous avons également relevé dans cette voiture des traces de sang qu'on avait pourtant bien cru avoir lavées. Elles correspondent au groupe sanguin du petit! »

Et enfin, le « G-man » place sous le nez de Carl, devenu soudainement très pâle, un portemine passablement abîmé.

« Il appartenait à Bobby... Nous l'avons retrouvé sur une route peu fréquentée, à douze milles de la frontière du Missouri. Les traces de pneus relevées correspondent à celles de votre voiture. Avouez, Carl ! »

Cette fois Carl s'effondre et signe sa confession impliquant Momma. D'ailleurs, si cela ne suffisait pas, un agent fédéral entre dans le bureau pour annoncer qu'il vient de retrouver le magasin où Carl a acheté de la chaux vive, pour la répandre sur le cadavre du petit Bobby avant de l'enterrer. Et un autre agent annonce qu'on vient de

retrouver le cadavre de Bobby dans le jardin de Momma. Carl n'a même pas pris la précaution d'y reconstituer le massif de fleurs.

Personne ne se préoccupera donc jamais de Thomas Marsh, qui restera si l'on peut dire un assassiné inutile. L'idée « géniale » n'aura servi à rien.

Carl Austin Hall et Bonnie Brown dite « Momma » seront exécutés dans la chambre à gaz de la prison d'État de Jefferson City, le 17 décembre 1953.

IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS POUDRE!

Le fulmi-coton, aujourd'hui, c'est un peu démodé. Juste avant la Première Guerre mondiale, une usine de fulmi-coton, c'était aussi important qu'une fabrique d'engins nucléaires de nos jours...

Le 27 décembre 1913, quelques mois donc avant la déclaration de guerre, un ancien avoué de Morlaix, Louis Cadiou, actionnaire de l'usine de fulmi-coton de la Grande Palud à trois kilomètres de Landerneau, rachète les parts des autres actionnaires. L'usine fournit les arsenaux de la marine, à Brest. Devenu seul et unique propriétaire le 27 décembre, trois jours plus tard, Louis Cadiou disparaît.

C'est ainsi que s'ouvre ce dossier extraordinaire, que l'on pourrait appeler celui de la fumée sans poudre... Et s'il est extraordinaire c'est parce qu'il déborde largement, ainsi qu'on va le voir, le cadre d'un simple assassinat !

Le 31 décembre 1913, dans leur appartement bourgeois de la rue du Cherche-Midi à Paris, M^{me} Cadiou et ses fils attendent M. Cadiou pour le réveillon de fin d'année. Il devrait être là depuis la veille. Mais M. Cadiou est un homme affairé, les moyens de communication ne sont pas aussi rapides qu'aujourd'hui et le téléphone est encore rare. Ce n'est donc qu'en fin d'après-midi que M^{me} Cadiou commence à s'inquiéter. Elle se rend à la poste et télégraphie au directeur de l'usine de son mari, à la Grande Palud, près de Landerneau.

M^{me} Cadiou le connaît à peine, ce directeur. Elle sait que c'est un grand garçon de trente à trente-cinq ans, un myope timide, battant des paupières sous ses lunettes, pâle et fort embarrassé de sa personne, et qui ne s'entend guère avec son mari, bien qu'il soit son bras droit.

Sa réponse arrive par télégramme deux heures plus tard :

« PAS REVU MONSIEUR CADIOU DEPUIS LE 29 DÉCEMBRE — SIGNÉ : INGÉNIEUR PIERRE. »

Sinistre réveillon des enfants et de M^{me} Cadiou. Le lendemain 1^{er} janvier, elle voit arriver une lettre adressée à son mari, postée à Landerneau l'avant-veille, à 2 heures de l'après-midi. Elle l'ouvre. La lettre est de l'ingénieur Pierre.

Vous avez oublié en partant de donner à la petite caisse l'ordre de me remettre de l'argent. Nous n'avons pas pu payer les ouvriers et j'ai des paiements personnels à effectuer. Je vous prie donc de me faire tenir 2000 francs.

Les premiers jours de janvier s'écoulaient dans une attente angoissante. M^{me} Cadiou alerte le préfet du Finistère, informe le Parquet de Brest et la police entre en action.

Le 10 janvier, les journaux annoncent la disparition de M. Cadiou, provoquant un gros émoi dans Landerneau, où les commentaires vont bon train, bien entendu ; ainsi d'ailleurs que dans toute la Bretagne et à Paris. Il ne faut pas oublier l'atmosphère qui précède la guerre.

« Cadiou n'était que le prête-nom d'industriels allemands, disent les uns. Écarté des adjudications officielles et menacé de faillite, il s'est donné la mort. »

« Mais non ! affirment les autres. La jeune dactylo qu'on a trouvée noyée récemment, c'était sa maîtresse et Cadiou n'aura pas pu lui survivre. »

« Billevesées ! Cette dactylo s'est jetée à l'eau par pure neurasthénie. Cadiou était un bon époux et un bon père. Il a été assassiné ! »

Un juge d'instruction, M. Bidart de La Noé, est chargé de l'affaire. Il est immédiatement submergé sous le flot des révélations fantaisistes. Un coiffeur lui apporte un boîtier de montre.

« Je l'ai trouvé au creux d'un ormeau. C'était à M. Cadiou. »

Tout ce qu'on ramasse près de la Grande Palud, c'était, bien entendu, à M. Cadiou : des boutons de manchettes, une chaussure... Une lettre anonyme arrive, la première.

Monsieur le juge, je puis vous révéler les auteurs du crime : un député, un juge de paix, un joueur de clarinette et deux femmes masquées, dont une de trente-trois ans !

En fait l'enquête établit que M. Cadiou n'avait ni intrigue amoureuse, ni souci d'argent. L'hypothèse du suicide est à écarter. Par contre, l'hypothèse de l'assassinat prend forme, lorsque le juge rencontre le directeur de l'usine, l'ingénieur Pierre. L'ingénieur lui paraît « sournois, froid et peu communicatif ». De plus, ce qu'il lui révèle de l'histoire de l'usine a de quoi faire naître des soupçons ! Voici ce que raconte au juge l'ingénieur Pierre :

« C'est en 1903 que l'affaire commence. Cette année-là, un industriel allemand nommé Peter Théming vient en Bretagne. A Landerneau, l'allemand rencontre, certainement pas par hasard, un homme d'affaires nommé Legrand. Ce Legrand dispose, d'une part, de précieux

appuis politiques et, d'autre part, d'une option d'achat sur une meunerie assez importante appelée Le moulin de la Grande Palud.

L'industriel allemand expose son projet à l'homme d'affaires français : il voudrait créer, à proximité de la grande base maritime de Brest, une usine où l'on traiterait les déchets de coton, pour les transformer en cette poudre sans fumée qu'on nomme le fulmi-coton. Legrand serait directeur de l'affaire vis-à-vis de l'administration française, mais l'industriel allemand fournirait les capitaux.

Legrand accepte. L'usine est construite avec les capitaux allemands apportés par Theming, et fournis en grande partie par un financier de Mannheim.

Des ouvriers spécialisés sont amenés d'Allemagne. A côté de Legrand, prête-nom français, l'ingénieur Greiss, capitaine de l'armée allemande, assure la direction de l'affaire. Aussi incroyable que cela puisse paraître en 1903, époque « revancharde » grâce aux amitiés dont jouit Legrand dans le monde politique, l'usine de la Grande Palud obtient aussitôt des commandes de l'État pour les poudreries nationales. C'est ainsi que pendant plusieurs années, cette affaire allemande fournit la marine nationale française d'une partie du fulmi-coton qu'elle utilise pour ses canons !

La fourniture est d'ailleurs honnête au début. Mais au fur et à mesure que la guerre menace, d'inexplicables accidents commencent à se produire dans les escadres françaises. Jusqu'au jour où c'est le cuirassé Iéna qui explose. Alors, enfin, le Deuxième bureau commence à penser qu'il n'y a pas de poudre sans fumée, sans feu. On ne peut plus en douter : des malfaçons ont rendu le fulmi-coton instable, provoquant des déflagrations spontanées dans les soutes à munitions.

Le sous-secrétaire d'État, chargé des arsenaux et des poudreries, fait faire une enquête sur chacun des fournisseurs admis à soumissionner. Les conclusions du rapport sur l'usine de la Grande Palud sont claires : « Fourniture réitérée de matières défectueuses. Collusions. Livraison de marchandises non conformes aux échantillons. »

Cela ne signifie pas forcément le sabotage volontaire, mais à tout le moins un affairisme malhonnête et un laisser-aller dangereux. Le sous-secrétaire d'État annule toutes les commandes faites à la Grande Palud, désormais exclue des adjudications. L'usine semble donc condamnée.

C'est alors qu'apparaît Cadiou.

Les financiers allemands retirant leurs fonds, l'affaire se transforme en société anonyme. Les nouveaux souscripteurs sont Louis Cadiou, un groupe de ses parents et amis, et... des prête-noms qui permettent aux

Allemands de garder, en sous-main, des intérêts dans l'affaire.

Cadiou renvoie l'ingénieur allemand Greiss, qui retourne en Allemagne. Et il engage l'ingénieur Pierre qui, quatre ans plus tard, raconte tout cela au juge d'instruction, après la disparition de Cadiou...

Après avoir digéré ce récit, le juge demande à Pierre :

« Mais alors, vous qui connaissez si bien l'usine et son histoire, avez-vous une hypothèse, des soupçons, même vagues, sur la disparition de M. Cadiou ?

— Non. »

Le juge d'instruction, bien entendu, a pris ses renseignements sur Pierre. On lui a dit que sous ses apparences timides et renfermées, c'est un homme brutal et emporté. Il est d'ailleurs très vigoureux.

« Comment vous entendiez-vous avec M. Cadiou ?

— Pas toujours très bien, mais on faisait aller... »

Et voilà que le matin du 3 février 1914, le juge reçoit un coup de téléphone de l'usine.

« Allô, ici le frère de Louis Cadiou. Venez vite. Je viens de retrouver le corps de mon frère. »

Lorsque le juge arrive à la Grande Palud, Jean-Marie Cadiou lui tend l'invraisemblable lettre qu'une cousine lui a envoyée de Pont-à-Mousson. Elle raconte qu'une voyante de Nancy lui a dit :

« M. Cadiou a été assassiné. Le meurtrier est grand, châtain, barbu. Il a trente à trente-cinq ans. Il a été aidé par un autre individu plus petit, qui faisait le guet. Un piège avait été tendu à M. Cadiou. Il a buté sur une corde, il est tombé et, une fois à terre, il a reçu un violent coup sur la tête, à droite, puis un autre dans le dos. Mais ce dernier coup était inutile. Le premier avait assommé M. Cadiou. Le crime a été commis vers 4 ou 5 heures. Il est inutile de chercher le corps de M. Cadiou dans l'eau. Il ne s'y trouve pas. Il est à droite du moulin, au pied d'un talus, près d'un petit bois ou d'un bouquet d'arbres. Un peu de terre le recouvre. Il sera découvert et l'assassin pris. »

« Et vous avez cru à ça? demande le juge d'instruction à Jean-Marie Cadiou.

— Au début, non! Mais quand j'ai reçu un télégramme de ma cousine, insistant pour que je suive la piste de la voyante, à tout hasard j'ai longé le canal en sondant le terrain avec mon bâton ferré. Au coin d'un sentier, mon bâton a rencontré quelque chose sous la terre. J'ai mis à jour un bout d'étoffe. En grattant le sol, j'ai vu apparaître un cadavre. Je suis sûr que c'est celui de mon frère et que la voyante a vu juste!... »

Magistrats, policiers, l'ingénieur Pierre, le contremaître et quelques ouvriers de l'usine, derrière Jean-Marie Cadiou, se dirigent vers l'endroit. On pioche un peu, et on extrait de la vase un corps qui est

bien celui de Louis Cadiou. Il est revêtu d'un costume cycliste à la mode de l'époque. On retrouve son capuchon de caoutchouc.

« Où est la casquette ? demande le juge d'instruction.

— Elle doit être dans le capuchon, » répond l'ingénieur Pierre.

Cette réponse, qui peut paraître une déduction de pure logique, peut aussi passer pour un aveu partiel et involontaire. Car la casquette est bien dans le capuchon. On la pose sur le visage du mort qu'on ramène à la Grande Palud.

Bien entendu, le juge d'instruction fait faire une enquête sur la voyante. C'est une certaine M^{me} Hoffmann, de sa profession somnambule. La cousine de Cadiou lui aurait remis un gant et une cravate ayant appartenu au disparu, puis elle aurait été endormie par sa marraine qui a quatre-vingt-six ans... Les témoins auraient noté ses déclarations.

Mais M^{me} Hoffmann ne se souvient de rien. Lorsqu'elle s'est réveillée, elle avait les yeux pleins de larmes, dit-elle. Pour l'heure, le juge ne cherche pas plus avant de ce côté. Il a fait procéder à l'autopsie à peine le corps découvert.

Contrairement à ce qu'avait « vu » la voyante, Cadiou n'a pas été frappé au côté droit de la tête, mais au côté gauche, où un instrument contondant a fait une terrible blessure. L'autre coup n'a pas été donné dans le dos, mais à la gorge, où une affreuse plaie va de l'épaule au larynx. M. Cadiou a été assommé, puis égorgé. Tel est le résultat de cette première et hâtive autopsie.

« Pour moi, dit Jean-Marie Cadiou au juge, l'assassin ne peut être que l'ingénieur Pierre. Il ne s'entendait pas avec mon frère. »

Le contremaître de l'usine, interrogé à son tour, est encore plus accusateur.

« Au nom du Ciel, ne me laissez pas seul avec Pierre. Il me tuerait aussi !... Il a l'air timide, mais c'est un violent !

— Monsieur Pierre, dit le juge d'instruction, vous êtes en état d'arrestation. »

Malgré ses protestations, Pierre se voit mettre les menottes et conduire à son domicile. Magistrats et policiers y découvrent un couteau à lame de serpe, très propre, et, pièce à conviction accablante, une pioche à laquelle adhèrent des poils.

L'ingénieur nie. Il affirme avoir vu Cadiou pour la dernière fois le 29 décembre. Mais un ouvrier de l'usine affirme l'avoir vu sortir le 30 décembre, vers 10 heures du matin, en compagnie de Cadiou et se diriger en discutant avec lui vers le bois où l'on a découvert le

cadavre.

« En admettant que mes souvenirs me trahissent, rétorque Pierre, j'aurais parfaitement pu voir M. Cadiou le 30, sans que cela prouve que je l'ai assassiné!

— En effet, répond le juge, mais, le 30 décembre à 2 heures de l'après-midi, vous avez écrit à M. Cadiou à Paris. Alors que le matin même, vous veniez de le voir à l'usine : Pourquoi cette lettre rédigée si peu de temps après votre séparation, sinon pour vous créer une sorte d'alibi? D'ailleurs personne n'a revu M. Cadiou vivant après vous... »

On examine le contenu de la corbeille à papier de Pierre. On y trouve, roulé en boule, un accusé de réception du ministère de la Guerre. L'ingénieur avait dénoncé au ministre diverses irrégularités commises par l'usine. Le fait que Pierre ait dénoncé son patron ne prouve-t-il pas qu'il lui voulait du mal?

D'ailleurs, de plus en plus, les relations entre Cadiou et Pierre apparaissent comme ayant été tendues. Par contrat, l'ingénieur Pierre reconnaît avoir rencontré Legrand, l'ancien directeur évincé obligé de construire une usine concurrente à Daoulas. Celui-ci lui avait fait d'alléchantes propositions et Pierre rageait de ne pouvoir les accepter.

« Et c'est pour cela que j'aurais tué M. Cadiou? Sa mort n'aurait pas annulé mon contrat! »

Mais le juge d'instruction obtient la preuve qu'au cours de l'été précédent, une très vive discussion avait opposé Pierre et Cadiou.

« M. Cadiou était furieux, explique Pierre. Il avait appris que j'avais écrit au ministre. Moi, je n'avais fait cela que pour libérer ma conscience. Et je n'en voulais nullement à M. Cadiou.

— Mais s'il avait décidé de vous congédier? N'était-ce pas là un motif pour souhaiter sa mort ?

— Pas du tout, j'aurais été ravi qu'il me congédie... J'aurais pu accepter la place que l'on m'offrait à Daoulas ! »

Pour plus de sûreté, se méfiant de la première autopsie qui a été faite un peu hâtivement, le juge fait venir de Paris une autorité en la matière, le fameux Dr Paul.

A peine arrivé, celui-ci reçoit une lettre anonyme, mise à la poste le 16 à Quimper. Mais celle-ci a l'air sérieuse :

Le médecin légiste ne paraît pas avoir suffisamment tenu compte de la section du cou, de son caractère, de sa nature, de son action... le cadavre était-il exsangue? La plaie était-elle superficielle ou profonde? La plaie indiquait-elle une saignée faite à chaud ou une tentative de saignée faite à froid ?

La lettre, visiblement écrite par un médecin, ou quelqu'un qui en

sait long sur l'affaire, conseille au Dr Paul de chercher à la base du cou. Tout le reste des blessures serait « mise en scène ».

En effet, dès le lendemain 17 février, après avoir procédé à la contre-autopsie à Morlaix, le Dr Paul déclare au juge d'instruction :

« M. Cadiou a été tué d'une balle de revolver, entrée dans la nuque, et qui a sectionné à sa partie supérieure l'artère carotide. Voici cette balle. Elle est de calibre 6 mm. L'égorgeement n'a eu lieu qu'après le coup de revolver. L'assassin a dû essayer de récupérer la balle, qui est une redoutable pièce à conviction. »

Il s'agit maintenant de prouver que Pierre possédait un revolver. On le prouve. A la fin de mai 1913, il a acheté chez un armurier de Morlaix un revolver 6 mm, système « vélo-dog » avec une boîte de 25 cartouches.

« Qu'avez-vous fait de ce revolver?

— Je l'ai vendu l'été dernier à un commis voyageur de passage et dont j'ignore le nom. »

Le juge envoie la balle qui a tué Louis Cadiou à un expert armurier. Celui-ci établit que le projectile est une balle « vélo-dog » de 6 mm, en tous points conforme à celles que M. Pierre avait achetées chez l'armurier.

En outre, un témoin apporte au juge d'instruction une lettre que Pierre lui avait adressée peu de temps avant le crime. Pierre y disait entre autre : « Je porte souvent sur moi un rigolo... » (Il faut se souvenir qu'à l'époque, c'était le terme familier pour désigner un revolver.)

« Oui, j'ai écrit cela, dit l'ingénieur, mais j'ai souvent écrit des lettres où il n'y avait rien de vrai... uniquement pour dire quelque chose. »

Le juge d'instruction se décide alors à faire procéder à l'examen qui aurait dû être fait dès les premiers jours : celui des vêtements, du couteau et de la pioche de M. Pierre. De l'avis des médecins, Cadiou, en mourant, a saigné abondamment. Or, sur aucun de ces objets, on ne trouve la moindre trace de sang. Bien sûr, Pierre a pu les laver... Mais voilà plus déconcertant : les poils sur la pioche... sont des poils de chat!

On en est toujours là quand la guerre éclate, en août 1914. Comme on n'a toujours pas de preuves décisives de la culpabilité de Pierre et qu'on a d'autres chats à fouetter, on le remet en liberté provisoire. Il en profite pour aller au front, comme tout le monde, et s'y conduire bien. En 1916, il profite cette fois d'une permission de détente pour revenir se marier à Landerneau.

En 1919, ayant échappé à la tuerie, il rentre définitivement, pour apprendre que le juge d'instruction est mort. Mais le dossier a été

transmis par le Parquet. La guerre étant finie, on revient aux choses sérieuses... La chambre des mises en accusation envoie Pierre devant la Cour d'assises du Finistère. Il s'est constitué prisonnier quelques jours plus tôt. Le voici devant les jurés, et devant ce qui reste du tout Landerneau. Le jury entend un tel cafouillage de témoins qui se contredisent sur les dates, qu'ils acquittent l'ingénieur Pierre avec les applaudissements de la foule. Le héros du front est blanchi.

Mais alors, qui a tué Louis Cadiou?

Dans ces années qui suivent la guerre, ayant appris — chèrement — à mieux connaître les Allemands, on pense enfin à eux. C'eût été la tâche du contre-espionnage, au début de 1914 de découvrir ce qui suit : c'est l'hypothèse finalement retenue et c'est la seule plausible...

En fait, comme on aurait pu s'en douter, les Allemands n'avaient pas renoncé à reprendre le contrôle de l'usine de fulmi-coton. A peine Cadiou était-il devenu le seul actionnaire, qu'un groupe d'Outre-Rhin avait secrètement offert de la lui racheter. Il avait refusé.

Les Allemands étaient revenus à la charge, avaient engagé de nouveaux pourparlers. Voilà pourquoi Cadiou, attendu à Paris par les siens, s'était attardé à Morlaix le soir du 31 janvier : pour une dernière entrevue. Et voilà pourquoi, ayant opposé un irrévocable refus, il avait été tué d'un coup de revolver. Comme il respirait encore, on l'avait frappé à la tête, puis égorgé. Le corps avait été dissimulé dans des buissons. Puis, dans la nuit du 27 au 28 janvier, on avait apporté le cadavre dans un champ voisin de l'usine.

Enfin, par des lettres anonymes et en « montant » cette histoire de voyante, on avait fait découvrir le corps. Du même coup on se débarrassait de l'ingénieur Pierre. Celui-ci ne pouvait manquer d'être suspecté, puisque tout le monde savait qu'il s'entendait mal avec Louis Cadiou. Et il était bien gênant, avec ses lettres au ministère...

L'usine privée de ses dirigeants les Allemands devaient pouvoir, à la faveur d'une liquidation, la faire racheter à bon compte et en sous-main, pour la troisième fois...

Mais pourquoi les Allemands se seraient-ils ainsi acharnés à vouloir contrôler cette usine de fulmi-coton, qui était loin d'être la seule en France? Bien sûr, elle alimentait l'arsenal de Brest en poudre sans fumée, pour les obus de la marine. Si les Allemands comptaient faire sauter l'usine à la déclaration de guerre, les autres usines de France auraient pu fournir du fulmi-coton à l'arsenal.

Oui, mais pour cela, il eût fallu le livrer par chemin de fer ; c'est-à-dire passer sur le viaduc de la ligne Paris-Brest, qui passe à quelques mètres de la Grande Palud... Il suffisait de le faire sauter pour isoler du reste de la France l'arsenal de Brest!

Bien entendu, on n'a jamais retrouvé les « interlocuteurs » du malheureux Cadiou. Peut-être ont-ils disparus peu après, à Verdun ou au Chemin-des-Dames, du côté d'en face... La « voyante », peut-être, aurait pu le dire après la guerre. On ne l'a pas retrouvée non plus.

L'ASSASSIN AUX NERFS D'ACIER

En juillet 1958, quelque part dans les fichiers de la police de Madrid, il y a une fiche.

Jarabo Perez Morris. Né en 1923 de père espagnol et de mère portoricaine. Expulsé de Porto-Rico, expulsé de Cuba, installé à Madrid depuis 1950. Famille riche et influente.

Casier judiciaire : Condamnation pour attentat aux mœurs (l'intéressé marié, et divorcé au bénéfice de son épouse, pour avoir entretenu des relations intimes avec sa belle-mère et sa belle-sœur). Porto-Rico, 1940.

Escroquerie au mariage : Faux et usage de faux (a soudoyé un faux prêtre et simulé un mariage pour obtenir de la famille d'une jeune fille une dot importante). France, 1947. Interpol le recherche, pour trafic de drogue, et de matériel pornographique. Dispose de plusieurs identités. Fréquente le Moulin Rouge, soupçonné d'avoir dérobé à une ressortissante anglaise un diamant de quatre carats, après l'avoir séduite (voir à ce sujet note du ministère des Affaires étrangères).

Joli palmarès et joli monsieur. La photo prise par l'Identité judiciaire de Cuba en témoigne : trente-cinq ans, beau, très élégant. Un escroc distingué. Mais un escroc en liberté. Bien qu'on sache de quoi il est capable, qu'on connaisse ses fréquentations et ses habitudes, on ne sait pas où il habite.

Voilà où en sont les choses le 19 juillet 1958. Jarabo n'est pas le seul dans ce cas. Sa fiche dort au milieu de centaines d'autres, car il y a plus d'escrocs que de policiers dans le monde. Mais cette fiche n'a plus que quatre jours à dormir, du samedi 19 juillet au mardi 22 juillet 1958. Quatre jours bien remplis par celui que la presse espagnole a surnommé depuis « L'assassin aux nerfs d'acier ».

Le samedi 19 juillet est une journée torride à Madrid. Vers 20 heures, Don Emilio rentre chez lui épuisé. Il vient de fermer sa boutique après avoir attendu vainement un client.

Don Emilio est diamantaire. Il achète, revend et surtout prend en gage, les bijoux de valeur. Il lui arrive de prêter de l'argent sur une émeraude ou un diamant, que le propriétaire a rarement les moyens de récupérer.

Ce soir, le client qui s'était annoncé par téléphone n'est pas venu.

L'associé de Don Emilio, Don Félix, a voulu patienter le plus tard possible pour ne pas rater l'affaire, mais en vain.

De mauvaise humeur, Don Emilio est rentré tard chez lui. La bonne n'a pas préparé le dîner, elle épluche en ce moment des haricots dans la cuisine, et sa femme est sortie.

On sonne à la porte. Don Emilio, de la salle de bains où il se rase en petite tenue, hurle :

« Paulina!... Ouvrez!... »

Paulina, la bonne, lâche ses haricots et va ouvrir la porte.

Un inconnu, fort élégant, souriant, demande à voir Don Emilio. C'est le client. Il a été retardé, il s'excuse énormément de se présenter ainsi...

Don Emilio, dans le couloir a entendu. Il enfle une robe de chambre et crie :

« Je n'ai pas le temps de vous recevoir maintenant, je suis occupé...

— Ça ne fait rien, j'attendrai. Je ne suis pas pressé.

— Écoutez, on ne peut discuter de ça que dans mon magasin. Revenez lundi! »

L'homme se dirige vers la sortie, puis revient doucement sur ses pas. Dans la glace de la salle de bains, Don Emilio (on en sera certain plus tard) le voit sortir un revolver derrière lui. En tout cas, il ne crie même pas. La balle traverse la nuque, et il glisse le long de la baignoire, mort sur le coup.

Dans la cuisine Paulina a entendu le coup de feu. Elle veut sortir en hurlant mais l'homme est déjà sur elle. Une main sur sa bouche, il la frappe lourdement avec la crosse de son arme. Paulina s'écroule, évanouie. L'homme la repousse du pied dans la cuisine et ferme la porte.

Le tout a dû lui prendre trois minutes. Autour de lui c'est le silence, les voisins n'ont rien entendu. Alors il se met à fouiller tout l'appartement, les vêtements de Don Emilio, le secrétaire, les armoires. Il est dans le salon quand il entend une clé ouvrir la porte d'entrée.

D'un bond, il est dans le couloir, juste à temps pour s'incliner devant la femme de Don Emilio, Maria, qui sursaute, effrayée :

« Qui êtes-vous, monsieur?

— Bonsoir, madame... Je vous ai fait peur? J'attendais votre mari...

— Où est la bonne ?

— Un de mes collègues l'a emmenée pour l'interroger. Permettez-moi de me présenter, inspecteur des Finances Perez. J'enquête sur une histoire de trafic d'or et de devises. J'ai quelques questions à poser à

votre mari.

— Ah... entrez au salon... il ne devrait pas tarder... vous boirez bien quelque chose... »

La femme de Don Emilio connaît le métier de son mari. Qui sait s'il n'a pas pris trop de risques dans une affaire louche. Il vaut mieux être aimable avec cet inspecteur, qui a l'air charmant d'ailleurs.

L'inspecteur Perez prend un fauteuil, se laisse servir à boire, parle de la pluie et du beau temps quelques minutes, puis se tait.

Nerveuse, Maria met de la musique et tente de relancer la conversation. Une demi-heure passe. Le faux inspecteur est toujours assis dans son fauteuil. Don Emilio est mort dans la salle de bains, sa femme converse avec l'assassin, et la bonne est évanouie dans la cuisine. Qu'est-ce qu'il attend?

Rien. Il parle, il observe Maria. Peut-être a-t-il une petite idée derrière la tête. Soudain un bruit semble venir de la cuisine. Maria se lève.

— « Qu'est-ce que c'est?

— Ne bougez pas s'il vous plaît. Si c'est votre mari qui rentre, j'aimerais l'accueillir moi-même... D'accord? Promettez-moi de rester là. »

Il se lève, et gagne la cuisine. Paulina a repris connaissance, et tente de se traîner vers la porte. Il lui enfonce un torchon dans la bouche, mais elle se débat avec une ardeur soudaine. Alors il prend le couteau sur la table de la cuisine, et l'enfonce calmement juste à l'endroit du cœur, avec une précision remarquable. Paulina ne bouge plus. Il traîne le cadavre dans la petite chambre attenante à la cuisine, le jette sur le lit, ferme la porte et ressort. En passant dans le couloir, il ramasse la douille tombée devant la porte de la salle de bains et retourne au salon.

« Ce n'était rien. Quelqu'un qui passait sur le palier sans doute... De quoi parlions-nous ? »

Et la conversation reprend, languissante, pendant quelques minutes... Jusqu'à ce que la sonnette de la porte d'entrée retentisse.

Le faux inspecteur lève les yeux étonné.

« Votre mari n'a pas sa clé?

— Si, bien sûr... Ce doit être le concierge. Il vient tous les soirs à la même heure pour descendre la poubelle.

— Faites... Je vous attends. »

Maria va ouvrir la porte, dit quelques mots au concierge, lui remet la poubelle qu'elle prend dans la cuisine. L'homme salue, s'en va, et Maria retourne au salon.

Le faux inspecteur lui tourne le dos, il met un disque sur l'électrophone. C'est quand il se retourne pour s'asseoir à nouveau dans son fauteuil, qu'il voit les yeux de Maria devenir fixes.

Sur son pantalon, à hauteur du genou, s'étale une large tache de sang. Avant qu'il ait eu le temps de se lever, Maria a déjà quitté le salon en courant. Dans la salle de bains, elle découvre le corps de son mari, hurle et se précipite dans la chambre à coucher, l'assassin sur ses talons. Elle n'arrive pas à refermer la porte sur elle, il est déjà là.

La lutte est courte. Brutalement repoussée en arrière d'un coup d'épaule, Maria est projetée au pied du lit. Le tueur la retourne face contre terre, appuie l'arme sur la nuque et tire.

Maintenant il y a trois cadavres dans l'appartement. Un dans l'office, un dans la salle de bains, un dans la chambre à coucher.

L'homme a repris sa fouille : argent, montre en or, clés de la maison, clés du magasin. Il n'oublie pas les bijoux sur le corps de Maria, les passeports.

Au bout de deux heures il a tout visité, pris tout ce qui avait un peu de valeur, et il s'asseyait pour réfléchir en buvant un verre de cognac. Il n'a pas trouvé ce qu'il voulait, c'est-à-dire l'énorme somme d'argent liquide que Don Emilio aurait dû ramener chez lui.

Le plan s'écroule. Perez Morris — car c'est lui — avait téléphoné dans la journée au magasin du diamantaire pour proposer une transaction importante. Le rendez-vous était pris pour 18 heures, après la fermeture des banques. Il n'est pas venu intentionnellement, pensant que Don Emilio ramènerait l'argent chez lui pour le week-end. C'est raté. Il a dû le laisser à son associé, ou dans le coffre du magasin. Comment faire?

D'abord, une mise en scène chez Don Emilio, pour mettre la police sur une fausse piste. Morris enfle ses gants, sort plusieurs verres, les dispose sur le bar, plus ou moins remplis de cognac, en barbouille un avec du rouge à lèvres. Il déplace les fauteuils, met un disque de danse sur le pick-up, efface toutes les empreintes qu'il a pu laisser, sur le couteau, les meubles, les portes. Tout en travaillant il fume des cigarettes trouvées dans la maison, de façon à remplir la maison de fumée, et les cendriers de mégots.

A 4 heures du matin, sa mise en scène est parfaite. Il s'est déroulé chez Don Emilio, une surprise-partie d'au moins sept ou huit personnes. Morris peut se coucher sur le canapé et dormir. Le nouveau plan qu'il a conçu ne peut se dérouler que lundi.

Dimanche matin, 9 heures. « L'assassin aux nerfs d'acier » quitte l'appartement en refermant soigneusement la porte à clé. Il a changé

de pantalon, mais emporte soigneusement son costume. Il est fait sur mesure et il y tient beaucoup. Il déjeune agréablement, va au cinéma l'après-midi et rentre le soir dans son honorable pension de famille.

Lundi 21 juillet 1958.

Don Félix, l'associé de Don Emilio, se rend à la bijouterie. Comme tous les matins, ils ont rendez-vous devant la boutique, à 9 heures, pour ouvrir ensemble le lourd rideau métallique qui protège la vitrine.

Don Emilio n'est pas là, bien entendu.

Don Félix l'attend d'abord en buvant un café, puis se décide à ouvrir seul. Un effort pour décoller le rideau à hauteur de la serrure, et Don Félix passe à l'intérieur. Il cherche la perche qui lui permettra d'ouvrir complètement.

Dans son dos, le rideau retombe avec fracas. Toujours aussi élégant, ganté, Morris le ferme de l'intérieur, d'un geste sec, et s'approche de Don Félix, paralysé de peur.

« Bonjour, monsieur! Perez, inspecteur des Finances... J'aurai quelques questions à vous poser, à propos d'un trafic d'or. Ne vous affolez pas. Votre associé est actuellement interrogé par mes services.

— Pourquoi avez-vous fermé?

— Inutile que les clients soient au courant n'est-ce pas? Voulez-vous avoir l'obligeance de me montrer vos livres, et d'ouvrir votre coffre.

— Je n'ai pas la clé... c'est mon associé qui l'a.

— Impossible! Voilà son trousseau... »

Don Félix examine le trousseau de clés, peureusement. Morris pense qu'il ment peut-être. Ce qui est sûr c'est que son associé n'avait la clé ni sur lui ni chez lui. Donc il a dû la cacher ici, quelque part dans le magasin. Mais, depuis que Morris y a pénétré il a eu le temps de tout fouiller minutieusement, et n'a rien trouvé. Alors il s'installe et ordonne :

« Cherchez!

— Écoutez... j'en ai un double, mais il est chez moi. Laissez-moi téléphoner à ma femme !

— Allez-y... »

Don Félix fait le numéro d'un doigt tremblant. Derrière lui, Morris note mentalement les chiffres. Deux, sept, trois, trois... plus qu'un chiffre. Morris appuie le revolver sur la nuque de Don Félix au moment où il forme un six sur le cadran... Il raccroche et tire en même temps... Cette fois il a dû réfléchir très vite. Il sait parfaitement que Don Félix est séparé de sa femme, et qu'il vit avec une jeune femme

depuis un an. Mais où ? Morris n'a pas l'adresse. Il a le numéro de téléphone.

« Allô ? Bonjour madame, pardon de vous déranger, je suis un vieux client de Don Félix, Morris, nous avons rendez-vous ce matin à 9 heures au magasin, il n'est pas là. La boutique est fermée... »

Angela est une jeune femme insouciante. Elle pense que Don Félix ne va pas tarder... ou bien Don Emilio. « Patientez », lui dit-elle.

Morris raccroche, dépit. Il s'installe dans le magasin, cherche, empoche quelques babioles qui traînent dans les vitrines. Il est bien évident que tout est dans le coffre. Un coffre solide dans l'arrière-boutique. Bêtement fermé.

L'ennui c'est qu'il ne connaît pas Angela. Il ne sait donc pas comment elle peut réagir. Il ne sait pas non plus si elle a la clé du magasin. Il faut donc l'attirer ici et aviser selon les circonstances.

A 10 heures, Morris la rappelle.

« J'attends toujours. Le magasin est toujours fermé ! Je voulais dégager un bijou, c'est urgent...

— Je vais me renseigner... revenez dans une heure au magasin.

— Parfait. »

Morris soulève le rideau de fer. Il est temps de sortir de là. Déjà quelques clients se sont présentés, étonnés de trouver le magasin fermé. Il les a entendus discuter derrière le rideau. Il sort sans se faire voir, repousse du pied la fermeture métallique et va s'installer tranquillement à la terrasse d'un café, juste en face.

Vers 11 heures, il voit arriver la jeune femme. Elle examine la devanture d'un air inquiet.

Morris s'apprête à la suivre, mais c'est elle qui vient vers lui. Elle passe à dix centimètres de la table où il est installé, et demande à téléphoner au bar.

Là-bas, dans l'appartement de Don Emilio, la sonnerie doit résonner dans le silence mortel.

La jeune femme, perplexe, retourne devant la boutique, sort un trousseau de clés, fait quelques pas... et disparaît par la porte d'un immeuble.

Morris se précipite à sa suite. Son plan s'écroule ! Où est-elle passée ? Logiquement, elle devait retourner chez elle, et Morris la suivait, ou bien ouvrir la boutique et Morris entrait derrière elle. Mais elle a disparu ! Voilà ce que c'est que de ne pas connaître sa victime sur le bout des doigts.

L'assassin reste planté dans le couloir de l'immeuble, guettant toutes les portes, tous les bruits...

C'est fichu. La jeune femme a pénétré dans le magasin par une porte de secours dont elle avait la clé, elle a déjà vu le cadavre de Don Félix, elle crie, elle ameute l'immeuble.

Encore une fois, elle passera à dix centimètres du tueur sans le voir, en appelant au secours, sans savoir à quel point elle est passée près de la mort. Morris disparaît dans la foule.

La clé du coffre, c'est la police qui la trouve. Don Emilio, méfiant, l'avait accrochée dans les toilettes du magasin, sous un rouleau de papier! Introuvable, même pour Morris. Le coffre contenait sept millions en pesetas et des bijoux en vrac. Morris, c'est le nom qu'a retenu la jeune femme : l'homme qui l'a appelée pour l'informer que le magasin était fermé a laissé échapper ce nom.

On sort enfin la fiche d'un dénommé Jarabo Perez Morris. On s'accorde à le désigner comme le suspect n° 1 de ce quadruple meurtre en série. Il n'est que 2 heures de l'après-midi. Il faut le trouver très vite. La jeune femme n'est pas en sécurité, et la police décide de la garder provisoirement.

La chasse à l'homme commence. Elle peut durer des mois, des années peut-être. Et même si on attrape Morris, il faut des preuves. Une similitude de nom n'est pas suffisante. Il n'y a pas d'empreintes sur les lieux pour l'instant, et il y a gros à parier qu'on n'en trouvera pas. La jeune femme est un bien maigre témoin. Reconnaître une voix, probablement déformée, à partir de quelques mots au téléphone !... Les policiers savent qu'il y a peu d'espoir, à moins d'une chance extraordinaire. Elle va se produire.

A peu près en même temps que la police l'identifie, Morris quitte sa pension avec ses affaires personnelles. Il a l'intention de s'installer ailleurs, sous une autre identité bien sûr. Ce n'est pas un problème pour lui. Il a des nerfs d'acier et garde tout son sang-froid. Mais il est stupide et prétentieux. C'est ce qui va le perdre.

La chance de toutes les polices du monde, c'est la plupart du temps l'imbécillité de ces monstres du crime. La fatuité de ces professionnels de la préméditation leur fait commettre les gaffes les plus énormes.

L'assassin distingué entre dans un pressing! D'un ton mondain, il réclame un nettoyage urgent pour un costume dont il a absolument besoin demain matin sans faute!

« Et faites attention, j'ai saigné du nez... en me boxant avec un mari jaloux. Il y a du sang sur le pantalon, et un peu sur la manche. »

On lui délivre un ticket pour le lendemain mardi, à 10 heures. Mais la propriétaire du pressing trouve bizarre qu'en saignant du nez, on tache autant un costume, et à hauteur du genou en plus! Elle

téléphone à la police, décrit l'homme. Et la souricière est tendue le lendemain matin.

Le beau costume sur mesure ne sera jamais nettoyé. Il fera partie des pièces à conviction du procès qui se déroule le 11 février 1959 à Madrid.

Jarabo Perez Morris, surpris d'être arrêté, ne peut nier longtemps. Alors il prétend calmement qu'il a tué pour l'honneur ! Pour l'honneur d'une dame dont les deux diamantaires possédaient le diamant somptueux, qu'ils ne voulaient pas rendre, faisant chanter la dame en question!

Théorie insoutenable qu'il maintient quand même, en racontant avec force détails son week-end de criminel.

C'est lui qui complaisamment retrace toutes les scènes, tous les gestes, au cours des reconstitutions. Sa vanité le pousse à préciser, par exemple, que Don Emilio, dans sa glace, l'a vu sortir son revolver avant de mourir... Mais c'est le vrai mobile de ce massacre qui laisse pantois.

Morris voulait de l'argent, bien sûr, beaucoup d'argent.

Pour quoi faire? Pour s'installer à Palma de Majorque, en qualité de psychiatre !

Condamné quatre fois pour les quatre meurtres à la peine de mort, il n'a pu offrir qu'une tête au bourreau.

Dans la prison du Carcel de Madrid, il y a une salle sinistre et glacée où l'on dresse le garrot. C'est une perche verticale au milieu de laquelle est fixé un anneau de fer. Le bourreau le place autour du cou du condamné, et actionne un levier pour que l'anneau se resserre progressivement.

Ainsi est mort, un matin de mai 1959, « L'assassin aux nerfs d'acier », étranglé par un anneau de fer.

LA GUERRE DE CRÈTE N'AURA PAS LIEU !

Deux hommes aux idées opposées, une femme au milieu, le tout en Crète : de quoi mettre l'île à feu et à sang. Car en Crète, rien n'est comme ailleurs!

Le Petit Larousse pour cette île de légende, comme pour tout, est un peu sec. Du moins, dans sa sobriété, plante-t-il le décor historique de cette tragicomédie à l'antique.

« Anciennement Candie, île grecque de la Méditerranée; 482 000 habitants (Crétois).

Géographie : c'est une île allongée, formée de chaînes calcaires ouvertes par des plaines où se développent les cultures du blé, de la vigne, des agrumes et de l'olivier.

Histoire : dès le IV^e millénaire, la Crète devint un grand foyer de civilisation. Cnossos connut sa plus grande prospérité au II^e millénaire. Après le XV^e siècle avant J.-C. ce fut le déclin. Prise par les Romains (67 avant J.-C.), par les musulmans (826 après J.-C.) reprise par Byzance (IX^e siècle), l'île devint une base vénitienne (XIII^e) avant de tomber aux mains des Turcs (XVII^e). Autonome en 1898, la Crète fut rattachée à la Grèce en 1913. »

Le Petit Larousse pourrait ajouter que l'île est si belle que depuis Homère les poètes n'ont jamais cessé de la chanter, que les hommes y ont le sang tellement chaud que la vendetta y est un élément de la vie quotidienne. Et il faudrait ajouter, pour bien faire comprendre l'ampleur qu'a pu prendre cette affaire dans les années 50, qu'en Crète la vie est si simple qu'on n'y a jamais compté plus de deux partis politiques : ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, sans qu'on puisse déceler comme ailleurs ceux qui sont à moitié pour et ceux qui sont à moitié contre. D'autre part, la situation stratégique est telle qu'en 1940, les Allemands n'avaient pas hésité à prendre l'île d'assaut, organisant la première grande opération aéroportée de l'histoire militaire. Ils s'y étaient fait si mal voir que la population, dans sa grande majorité, avait adhéré à la résistance. En fait, c'est là que se trouve l'origine réelle de cette affaire. En effet, la paix revenue des bandes armées adhèrent au mouvement « populiste » ; tandis que d'autres citoyens, qui avaient résisté d'une manière moins maquiarde, se regroupaient pour former le parti « libéral ».

Dans le parti « populiste », en bonne place, on trouve le dénommé Costa. La presse le montre grand et brun, vêtu d'une chemise blanche immaculée, d'une culotte de cheval et de bottes. « Sous ce fier vêtement (c'est toujours la presse qui parle) on devine des muscles d'airain, un corps souple aux réflexes rapides... » C'est le roi des

montagnards, mélange de séducteur et de bandit au grand cœur, et l'un des trois héros de cette incroyable histoire.

Dans le parti « libéral », saluons le second héros, le vieux député Petrakoghiorgis. Nous l'appellerons Petra. C'est un respectable citoyen d'Heraklion, dont on ne saura jamais si la moustache et la barbiche qu'il pointe avec autorité, le menton toujours levé, sont le symbole de son entêtement ou de sa fierté.

Le troisième personnage, la femme, c'est Tasoula, fille de Petra. Ses sentiments évoluent selon les circonstances, ainsi qu'on le verra.

Tasoula est-elle belle? Oui, puisque tout le monde la veut. Mais les photos d'elle parues dans les journaux grecs sont trop mauvaises pour qu'on puisse se faire une idée. C'est, en tout cas, une brune bien bâtie à la chevelure abondante, aux hanches fortes et au sourire éclatant.

Quoi qu'il en soit, rien ne serait arrivé sans la passion de Costa pour Tasoula. Ils se connaissent depuis toujours. Ils ont connu les jeux d'enfants, les promenades, les oliviers, la cueillette, la pêche, la messe du dimanche, les danses dans la chaleur du soir... jusqu'à ce que les corolles blanches des parachutistes nazis constellent un matin le ciel crétois jusqu'alors immuable.

Alors l'idylle enfantine a été interrompue. Mais Costa s'est révélé. Harcelant le nazi blindé qui violait ses montagnes, il est devenu le chef de maquis et a conquis une certaine gloire.

Tandis que Petra, le père de Tasoula, est, lui, resté parmi les tièdes : ceux qui, sans collaborer avec les Allemands, les ont supportés comme des occupants, sans pour autant prendre le maquis. Pendant toute la guerre, Tasoula est donc restée avec son père, vivant à Heraklion, loin des exploits montagnards de son ami d'enfance.

En 1945, après avoir défilé en triomphe dans les rues de Heraklion à la tête de ses partisans, Costa, poussiéreux, glorieux, débraillé, magnifique, a retrouvé Tasoula. Et là, il est tombé amoureux. On a de lui, reproduite plus tard par le journal local, cette déclaration d'amour sans équivoque.

« J'aime Tasoula à la folie depuis cinq ans. Depuis qu'en l'an 1945, j'ai tenu pour la première fois sa main dans la mienne. Pendant cinq ans, je l'ai suivie jour et nuit où elle allait. Parfois, délaissant le sommeil, je me levais au milieu des ténèbres, afin de me poster sous ses fenêtres dans l'espoir de l'apercevoir un bref instant... »

En français, cela ne donne d'ailleurs pas grand-chose. Mais en Grec, dans le texte original, ça ne manque pas d'allure.

Hélas... Comment le chef crétois du parti libéral pourrait-il accorder

la main de sa fille au chef crétois du parti populiste? Bien sûr, ces deux partis sont un phénomène naturel, profondément respectables et nécessaires, il faut de la pluie comme il faut du soleil. Il faut donc un parti libéral et un parti populiste. Mais il entre dans la fonction de chacun de ne point tolérer l'autre... Les libéraux tenant les populistes pour des excités, ceux-ci tenant ceux-là pour des mous agressifs, la pire espèce de mous... Costa le populiste est donc éconduit par le père libéral.

Tout ça est très clair. Moins clairs, à vrai dire, sont les sentiments de Tasoula. Toujours est-il qu'en Crète, il y a une solution à ce genre de situation.

Un avocat dira plus tard :

« En Crète, nous nous conformons encore à l'antique usage des Spartiates, en vertu duquel les hommes virils enlèvent leur fiancée. »

Costa réunit cinq amis fidèles, parmi ceux qui ont combattu dans les montagnes. Ils s'engouffrent dans deux voitures qui servaient naguère à leurs opérations de commandos.

Tasoula est surprise à la sortie du cinéma, poussée dans une voiture qui après un gymkana terrifiant dans les rues d'Heraklion roule à « cent à l'heure » vers la montagne. Tasoula est secouée. En Crète, en 1951, les voitures sont d'avant-guerre, les routes aussi.

La belle se débat d'abord de toutes ses forces. Puis, lorsqu'elle reconnaît Costa, elle se soumet. Costa lui jure qu'il ne la touchera pas avant que le mariage n'ait été célébré par un prêtre : c'est un enlèvement officiel.

Le but du voyage, c'est le vieux monastère du mont Ida, perdu dans un désert montagneux, brûlé de soleil, où survivent des religieux archaïques. Ils ne font pas de difficulté pour célébrer cette union hâtive. Ils en ont vu d'autres.

De son côté, aussitôt l'enlèvement connu, le vieux Petra, le père, le député libéral, le barbichu autoritaire et respectable, n'hésite pas. Non seulement il alerte la police, mais il lève une petite armée personnelle, faite de ses proches parents, des amis et des libéraux les plus décidés. La chasse au ravisseur s'organise.

Bien entendu, Costa en appelle aussi à ses partisans, contre les incursions du clan libéral que soutiennent les gendarmes. Dans cette affaire, les gendarmes ont ceci de commun avec Tasoula : on ne sait pas exactement ce qu'ils pensent. Peut-être tout n'est-il pas clair dans leur esprit. D'ailleurs, il y a peut-être des gendarmes populistes et des gendarmes libéraux. Mais un enlèvement est un enlèvement, la loi est la loi pour les gendarmes. Ils soutiennent les libéraux parce que c'est

la fille d'un libéral qu'on a enlevée.

Bientôt chacun des deux partis est grossi par les sympathisants. Ce sont deux petites armées qui sont prêtes à ouvrir les hostilités au premier signal. Pendant plusieurs semaines la situation est si tendue que le gouvernement grec proclame la loi martiale. En Crète! L'armée régulière barre les routes, fouille les passants, on établit le couvre-feu! On se croirait revenu à la guerre...

Depuis longtemps, les gendarmes ont investi le mont Ida. Leurs voitures garées sur le bord des routes, à l'ombre des maigres arbustes, ils communiquent par radio avec le ministère de l'Intérieur et l'armée. Mais ils ne peuvent rien contre l'impressionnant monastère, massif et solitaire, d'où parvient de temps en temps le son d'une cloche immuable. C'est un lieu sacré, qu'aucun gendarme n'oserait profaner. La situation risque de s'éterniser.

Mais, brusquement, un matin, très tôt, après la cloche de sortie de la première messe, une toute petite porte en bas de la grande porte s'ouvre. Dans la muraille en haut de la grande montagne, apparaissent deux silhouettes minuscules. On les reconnaît à la jumelle. Costa et Tasoula ont décidé de se rendre.

Pour les soustraire aux manifestations locales, le ministère de l'Intérieur, avant tout interrogatoire, frête un avion et les expédie à Athènes, sur le continent. C'est à la fois prudent et inconséquent, car l'échauffement des esprits, jusqu'alors limité à la Crète, s'empare du pays grec tout entier. Le roman d'amour devient une affaire d'État aux vastes répercussions politiques! Les deux partis historiques du pays n'attendaient qu'une occasion pour en découdre! La tension devient nationale et dangereuse. A tel point, que le président du Conseil, les chefs des deux partis et l'archevêque lui-même interviennent pour réconcilier les clans ennemis. Leurs efforts sont vains.

Dans ce tumulte, on pense tout de même à demander son avis à Tasoula. « L'enlevée » déclare :

« J'ai épousé librement Costa, je l'aime et je veux demeurer près de lui. »

Voilà qui devrait faire cesser le combat. Mais c'est trop tard! On ne prête aucune attention à ce que dit la principale intéressée. Ou plutôt on l'interprète. Certains libéraux déclarent :

« La petite idiote se sacrifie pour calmer les esprits. »

D'autres prétendent comme Homère :

« Elle nous trahit car les meilleures d'entre les femmes sont abusées par l'amour. »

Et, de toute façon, consentante ou pas, tradition ou pas, mariage ou pas, pour les libéraux, Costa n'avait pas à l'enlever. Ils font donc

libéralement jeter Costa en prison.

Le procès s'ouvre en mars 1951. La tragicomédie devient déclamatoire. Aux alentours du palais, on rencontre des hommes à la mine décidée, les amis de Costa. Poignard et pistolet à la ceinture, ils profèrent de sombres menaces pour le cas où leur chef serait condamné !

Quant à Costa, les fers qu'il porte aux pieds n'ont pas altéré sa fierté naturelle. Au cours des débats, il darde sur le président des regards sombres. La belle Tasoula (c'est pourtant elle le corpus delicti) ne s'est pas présentée à l'audience. Les sommations du tribunal n'ont pas fléchi sa volonté de se soustraire à la curiosité du public. Elle attend, chez ses beaux-parents libéraux, le verdict qui la privera de son mari populiste, ou le lui rendra.

L'apparition du père de Tasoula, à la barre des témoins, suscite une tempête.

« Ma fille, clame-t-il d'une voix éteinte, a été séduite une seconde fois par le propre frère de Costa, un député du parlement, tandis que le ravisseur se trouvait en prison ! »

L'effet est immédiat. Toute la salle indignée se soulève en deux clameurs ennemies. On voit bien le président taper avec son marteau mais on n'entend plus le son.

« Vengeance ! Vengeance ! Mensonge ! » hurlent les populistes.

« Honte ! Honte ! » braillent les libéraux.

L'accusé lui-même fait mine de vouloir briser ses fers, comme s'il voulait sauter à la gorge de son beau-père. La mère de Costa s'évanouit et doit être transportée hors du prétoire. Il faut un bon moment, et quelques expulsions, pour ramener un calme relatif. Le père de Tasoula tempère alors son accusation, et reconnaît qu'il s'est laissé emporter par la rhétorique.

« Je n'ai pas voulu dire, précise-t-il, que ma fille est devenue la maîtresse de son beau-frère, mais seulement que celui-ci, pendant que Costa était en prison, l'a corrompue en la conduisant trop souvent dans des cabarets et autres lieux de plaisirs nocturnes, pour la rallier à sa cause... Il faut aussi que le tribunal sache la raison pour laquelle je me suis opposé à ce mariage : pendant trente années de sa vie, Costa ne s'est pas déchaussé une seule fois, et il n'a jamais couché dans son propre lit ! Voilà l'homme qui s'est imposé à ma pauvre fille ! »

Le tumulte populiste, après ces mots blessants, durera près d'une demi-heure... Le clou des débats sera évidemment la plaidoirie. L'avocat, rattachant Costa aux héros de la Grèce antique, regrette la médiocrité des coutumes et des mœurs modernes : petits amants, petites amours, petites passions, petits ménages, petits désirs, petites

gens, petites lois, petits crimes, petites fiertés. Ah ! si tous les Grecs étaient comme Costa, s'ils aimaient comme Costa !

A cet endroit de la plaidoirie, le président ne peut s'empêcher d'avancer un prudent commentaire :

« Les affaires du pays sont déjà assez difficiles... Qu'est-ce que ça serait si tous les Grecs étaient comme Costa... »

D'ailleurs, le Ministère public, sachant bien qu'on allait lui faire le coup des valeurs antiques, a répondu à l'avance :

« Les Grecs de l'antiquité, dont on nous rebat les oreilles, avaient de la place ! Chaque famille, enfermée dans son île, pouvait se permettre des sentiments grandioses qu'on ne peut plus loger dans les appartements modernes ! En fait, l'inculpé incarne les tendances les plus sauvages de l'homme primitif, et ses conceptions ne sont pas conciliables avec les principes de la civilisation ! »

Dans les couloirs, en attendant le verdict, on entendrait voler une mouche, s'il était possible de la distinguer des autres : on est à Athènes et il commence à faire chaud.

Les autorités n'en mènent pas large, car, en vertu d'une loi réprimant l'organisation de bandes armées, Costa risque ni plus ni moins que la peine de mort. Pourvu que les jurés n'en viennent pas à une telle extrémité qui risquerait de déclencher, réellement cette fois, la guerre civile !

Heureusement, l'accusation n'a pas réussi à prouver que l'accusé était armé au moment de l'enlèvement. A vrai dire, elle n'a pas tellement cherché à le prouver, visant à éviter le pire. Certains libéraux espèrent même que Costa sera acquitté, redoutant l'émeute. Mais ce serait trop. Il faut bien montrer que force reste à la loi. En conséquence, après une longue délibération, Costa est condamné à deux ans de prison, avec une amende de l'ordre de 6500 francs actuels. Le verdict est accueilli par des huées, mais d'imposantes forces de police empêchent les deux clans d'en venir aux mains.

Mais la modération du verdict, si elle a évité l'émeute à Athènes, n'empêche pas qu'en Crète la lutte entre les deux familles rivales continue. Dans l'île, chacun fourbit ses armes. Les amis du condamné sont résolus à le libérer par la force avant l'expiration de sa peine. Ceux du père de Tasoula ont annoncé qu'ils vengeraient dans le sang l'honneur de la famille. Personne n'ose affirmer, dans ces conditions, qu'une nouvelle guerre de Troie n'aura pas lieu.

Quant à Costa, il se console en pensant que la belle Tasoula l'attend avec constance dans le voisinage même de la prison, et qu'ils finiront pas avoir beaucoup de petits Crétois.

Et puis, brusquement, trois coups de théâtre !

Le premier : Petra, le père provisoirement battu, quinquagénaire acharné, croit pouvoir démontrer que les complices de Costa étaient armés. Un deuxième procès doit donc s'ouvrir !

Second coup de théâtre : cette fois, Tasoula quitte Athènes par avion. Confirmant l'immense bonheur de son union, elle vient plaider contre son propre père !

Troisième coup de théâtre : elle est accompagnée de Costa, qui vient d'être libéré pour bonne conduite !

En Crète, le couple est l'objet d'immenses manifestations de sympathie, mais placé sous la surveillance de la police, qui craint un attentat.

Petra, alors, renonce à relancer le procès. L'amour triomphant a trop la faveur populaire, et son étoile de père noble en pâlit. Apparemment, cela devrait s'arrêter. D'ailleurs, les tourtereaux regagnent le continent, éloignant les passions. Mais c'est compter sans les femmes...

Un an plus tard, Tasoula débarque de nouveau en Crète. Elle demande la protection de la police, car elle vient de quitter son mari !

Le retour de la fille prodigue est décrit et photographié dans la presse locale en ces termes, traduits du crétois :

« Dans le bureau de la capitainerie du port, le patriarche libéral, la voix coupée par l'émotion, caresse les cheveux de sa fille qui se traîne à ses genoux. En pleurs, elle implore son pardon. Dans la pièce voisine, sa mère s'évanouit dans les bras de sa sœur... (Note du traducteur : il faut comprendre que la sœur ne s'appelle pas Denise ou Raymonde. Elle s'appelle Électre, ce qui entraîne des obligations.) Et Tasoula déclare aux journalistes, tout de même interloqués, qu'elle n'agit pas sous la contrainte, mais qu'elle ne s'entend plus avec Costa. Mieux encore, elle déclare :

« " Je veux dormir jour et nuit, pour essayer d'oublier le cauchemar que j'ai vécu ! Il n'est pas question d'envisager mon retour près de Costa, que je n'ai jamais aimé ! Je l'ai suivi uniquement pour éviter les représailles sanglantes entre les deux familles et j'attendais le moment propice pour le quitter... Je suis venue rejoindre ceux que j'aime vraiment. Je suis partie en cachette de la maison, laissant seulement mon anneau de mariage sur le lit " »

Tandis que le patriarche ramène triomphalement sa fille à la maison la gendarmerie écœurée s'apprête à un nouveau couvre-feu.

« Le vieux Petra doit faire attention à sa vie, dit-on un peu partout. En Crète on ne badine pas avec ces choses-là. Il va y avoir du sang ! »

Les gendarmes observent Costa avec circonspection. Pour l'heure, il ne bouge pas. Ou il est brisé, ayant perdu l'amour et la face, ou il cache son jeu.

« J'espère que Tasoula se repentira de son acte, dit-il. J'ai aimé Tasoula comme on adore une idole, mais elle a tué en moi tout amour. Si je la rencontre, j'aurai l'impression d'avoir devant moi une

étrangère. »

Les gendarmes crétois ne croient guère à ce renoncement. L'opinion publique non plus. Ce serait trop décevant. Un héros grec ne se fatigue pas. Si au surplus il est crétois et menacé, comme le minotaure, de porter bientôt des cornes, il faut qu'il devienne terrible ou alors il déçoit. Petra le sait bien et tente de prévenir la riposte comme il peut.

On frémit, à Heraklion, lorsqu'il annonce qu'il a l'intention de réclamer à Costa un milliard de drachmes de dommages et intérêts ! Il y a plus de gendarmes dans la ville que de civils, et les passants rasent les murs. Ça et là, des voitures klaxonnantes, hérissées de fusils de chasse, sont signalées en banlieue. Et la banlieue d'Heraklion, à vrai dire, n'est pas loin du centre. Les autorités passent leur temps en va-et-vient, de la maison de Costa à la maison de Petra... Finalement, un armistice tacite semble s'établir : si Costa ne bouge pas, Petra ne demandera pas son milliard de drachmes. On est en 1952.

Le 15 février, M. Petrakoghiorgis, député libéral crétois, obtient un visa pour les États-Unis, pour lui-même et sa fille Tasoula. Ils prennent aussitôt l'avion pour Detroit, où ils ont de la famille.

Quant à Costa, il retombe dans l'anonymat. Les journaux grecs, après en avoir fait un héros, n'en parleront jamais plus dans les années suivantes.

Ainsi finit cette histoire authentique : en queue de poisson.

Mais, dira-t-on, c'est tout ? Tous ces fusils braqués, l'armée, le couvre-feu, le siège du couvent, et pas un seul mort ? Pas le moindre sang versé dans cette deuxième guerre de Troie ?

C'est bien cela, justement, qui (pour une fois) nous paraît constituer un dossier extraordinaire...

LE BAISER MORTEL AU CHEWING-GUM A LA MENTHE

Ce dossier est extravagant. On y trouve dans le désordre : une alliance, deux paquets de chewing-gum, un divan, deux belles-mères, un petit garçon, deux chats, un lapin, et trois vieilles dames. On y trouve aussi deux cadavres, un attorney général, un chef de la police, deux médecins, des monceaux d'articles de presse, des monticules de rapport d'expertise et, bien sûr, un coupable.

Un drôle de coupable qui a résisté deux ans à tous les soupçons et nargué la police avant de se faire prendre à nouveau en flagrant délit d'assassinat par une concierge. Un drôle de coupable silencieux qui fit parler beaucoup des autres mais pas de lui.

Voici l'étonnante histoire du « Baiser mortel au chewing-gum à la menthe ».

Cumberland, petite ville sur le Potomac en Virginie, le 31 décembre 1910.

En dehors du fait que le 1^{er} janvier 1911 n'est pas loin, et que tous les habitants s'apprêtent à le fêter dignement, il y a autre chose. Demain, en même temps que la nouvelle année, Charles, Edward Twigg trente-trois ans, producteur de fruits, épousera, Grâce Elosser, vingt-huit ans, bourgeoise de son état. Chacun d'eux sait ce que c'est que le mariage, car chacun d'eux a déjà été marié et divorcé.

Pour simplifier les choses, dans cette histoire bizarre, examinons une par une les pièces du dossier. La première est une alliance.

Pour l'heure, il est environ 13 heures, et l'alliance se trouve dans la poche du veston de Charles Edward Twigg. Charles est devant la porte de Grâce Elosser, sa fiancée. Il sonne. Sa future belle-mère, en lui ouvrant la porte, fait la grimace.

« Charles ! Un futur époux ne vient pas la veille du mariage !

Grâce est en plein préparatifs, elle essaye sa robe, la maison est sens dessus dessous. Je ne sais plus où donner de la tête. Vous n'auriez pas dû venir. »

Charles est un paysan, il entre dans une famille bourgeoise américaine. Il y a des choses qui se font, et des choses qui ne se font pas.

« Excusez-moi, c'est pour l'alliance... Je voulais être sûr qu'elle soit à sa taille. Trop grand ça se perd, trop petit c'est embêtant !... »

Charles est inaccessible apparemment aux angoisses des préparatifs

d'un mariage selon les règles de la bonne société. Il veut simplement savoir si l'anneau est à la bonne taille. Il entre, sans tenir compte des moues réprobatives de la belle-mère et de la sœur cadette de Grâce. Celle-ci l'accueille avec le sourire, l'entraîne dans le salon, s'exclame devant l'alliance, l'essaie, embrasse son futur époux, et ferme la porte avec ostentation. En clair, cela veut dire pour la famille : laissez-nous tranquille un moment, nous avons de tendres choses à nous dire.

C'est ici qu'apparaît la deuxième pièce de notre dossier : le divan. Un beau divan de velours, profond et confortable, près du poêle, bien au chaud. Nous sommes sur les lieux du crime. Plus exactement, ce sont les futures victimes qui s'y installent, en toute quiétude. Deux fiancés pelotonnés sur un divan, quoi de plus classique. Ce qui s'y passe ne regarde personne, et personne n'en saura rien précisément. Peu importe.

Une heure passe. Il est 14 heures. La fiancée quitte un moment le salon pour téléphoner à son coiffeur. Toute la famille la voit pendant cinq minutes, gaie, fraîche et rose, légèrement surexcitée, une fiancée normale en quelque sorte. Puis Grâce disparaît à nouveau dans le salon, et referme la porte.

C'est entre 14 h 05 et 14 h 40 que la mort va frapper. Or, personne n'entre dans cette pièce. Il n'y a dans le salon que deux fiancés sur un divan, à la veille de leur mariage.

C'est ici que la belle-mère entre en scène. La mère de Grâce sera le premier témoin. Estimant que sa fille a suffisamment roucoulé, que la couturière a suffisamment attendu, elle tambourine à la porte du salon. Silence. Elle insiste, et annonce clairement derrière la porte : « C'est moi ! J'entre ! »

Grace et Charles, apparemment, ne tiennent aucun compte de cette irruption. Tendrement enlacés sur le divan, ils s'embrassent avec obstination. Une obstination gênante, qui fait que la belle-mère, au bout d'une longue minute, se croit autorisée à secouer vertement sa fille par l'épaule pour la ramener à un minimum de pudeur.

Ce qui se passe alors ressemble à un cauchemar. Avec une lenteur insupportable, les bras de la jeune fille se détachent du cou de son fiancé, son visage s'incline vers l'arrière... De son côté, Charles fait la même chose...

Et d'un coup, les deux corps se renversent sur le divan. La belle-mère hurle de saisissement.

Les deux visages sont identiquement souriants, les yeux fixes, les traits détendus... morts. Inexplicablement morts et morts heureux selon toute apparence, dans un baiser.

Aucun désordre dans la pièce, pas de courant d'air suspect, les fenêtres sont fermées. Personne n'a pu entrer ou sortir, c'est le mystère de la chambre jaune.

Il faut à la belle-mère un certain temps pour ameuter le reste de la famille. Ce n'est qu'une heure plus tard, quand tout le monde est bien convaincu qu'il n'y a plus rien à faire, qu'arrive le premier médecin.

Il fait une constatation « importante » : il découvre que les deux fiancés sont morts pendant qu'ils s'embrassaient, et il ajoute à cette constatation une remarque qui va déterminer la première phase de l'enquête. Charles mâchait du chewing-gum à la menthe... Mais sur l'instant, il dit cela sans idée particulière. Il ajoute :

« Je suppose qu'ils ont absorbé un liquide ou une nourriture qui contenait un poison, probablement de l'acide cyanhydrique. Ce poison est extrêmement rapide, il provoque la paralysie des centres respiratoires. »

Le médecin conseille d'appeler la police et demande une autopsie des deux corps.

Le chef de la police arrive sur les lieux une demi-heure plus tard, fait une rapide enquête dans le salon, et ne trouve aucune trace de nourriture ou de liquide quelconque, aucun verre, aucune bouteille ayant pu contenir un poison sous une forme ou sous une autre. Mais il trouve bizarre la présence de chewing-gum dans la bouche de Charles.

« Il est possible que l'un ou l'autre des fiancés ait utilisé ce moyen pour réaliser un double suicide. L'un des deux aurait acheté du chewing-gum, y aurait incorporé du poison et après l'avoir mâché, aurait embrassé l'autre pour faire passer le poison d'une bouche à l'autre... »

L'enquête va réellement partir sur cette audacieuse supposition d'autant plus que le chef de la police va faire deux autres découvertes. Il y avait dans la poche du veston de Charles outre l'anneau nuptial un paquet de chewing-gum à la menthe, et il n'y manquait qu'une tablette. Il y avait aussi dans le sac de Grace un paquet de chewing-gum à la menthe, mais intact.

Dès le lendemain, l'autopsie révèle des traces de poison dans l'estomac des deux victimes beaucoup plus chez l'homme que chez la femme d'ailleurs. Le médecin légiste émet toutefois quelques doutes sur la théorie du chewing-gum empoisonné volontairement par l'un ou l'autre des fiancés. Il estime en effet que le premier serait mort avant d'avoir pu embrasser le second. Et l'on envisage alors la possibilité d'un crime. Quelqu'un aurait mis volontairement le poison dans le chewing-gum ou ailleurs, quelqu'un qui avait intérêt à ce que le mariage n'ait pas lieu.

Le 3 janvier 1911, la famille Twigg assiste à l'enterrement de Charles dans son village, la famille Elosser à celui de Grace dans sa ville. Cette double cérémonie, qui a lieu le même jour, à la même heure, se déroule cependant en deux endroits différents.

C'est la première manifestation du climat de soupçons qui s'est installé entre les deux familles. Chacune d'elle est persuadée que l'assassin se trouve en face. On parle de l'ex-mari de Grace ou de sa sœur cadette. On suggère que le père de Charles était contre ce mariage ou plus simplement c'est Charles qui a tué Grace ou Grace qui a tué Charles...

Le lendemain de l'enterrement, les journaux parlent de guerre de clan, la police perquisitionne de la cave au grenier dans les deux maisons. C'est à ce moment que surgit le témoin surprise, le grand accusateur. Il a huit ans, il est curieux, il habite juste en face de chez la fiancée et il déclare tout net à son papa : « J'ai vu le monsieur et la dame qui sont morts en regardant par la fenêtre du salon. »

C'est une aubaine pour le chef de la police. Il va enfin pouvoir interroger quelqu'un qui sait quelque chose.

Sa première question est destinée à authentifier, si possible, le témoignage de l'enfant.

« Pourquoi regardais-tu par la fenêtre du salon ?

— Parce que je voulais voir comment ils s'embrassaient. »

La franchise de cette première réponse pourrait prouver que le petit garçon ne ment pas. D'autant plus qu'il ajoute :

« J'ai vu sortir la sœur de Grace, elle allait dans le jardin, et je me suis caché pour qu'elle ne me voie pas. »

Vérification faite, ce détail est exact. La suite des révélations de Tim va consolider les soupçons et même les diriger nettement sur la famille de la fiancée. Car ce n'est pas tout ce qu'a vu le petit témoin curieux :

« Charles et Grace s'embrassaient sur le divan et ils tenaient chacun un verre à la main. Près d'eux, sur le parquet, il y avait une bouteille verte. Le médecin est arrivé le premier, il a pris les verres et a enlevé la bouteille. Mais ce médecin n'était pas celui qui est venu après. »

Le chef de la police croit dur comme fer à cette version. L'attorney général n'en croit pas un mot. Mais il est quand même décidé à mettre face à face le médecin désigné par le petit garçon (un médecin du quartier) et son accusateur.

Officiellement, ce médecin a d'ailleurs été appelé en consultation par le premier, beaucoup plus tard, le jour du crime. Bien évidemment il réfute totalement le témoignage de Tim et se fâche même tout rouge

quand le gamin affirme :

« J'ai vu le docteur mettre la bouteille dans sa poche. »

A ce stade de l'enquête, si l'on pense que Tim a dit la vérité, il pourrait s'agir d'un crime décidé en famille avec la complicité d'un médecin. Malheureusement toutes les perquisitions pourtant minutieuses effectuées au domicile de Grace Elosser n'ont apporté aucune preuve tangible. L'instruction piétine lamentablement dans une atmosphère de scandale qui dépasse bientôt le cadre de la petite ville de Cumberland, franchit les limites de l'État de Virginie, et s'étale en première page de la grande presse américaine sous ce titre évocateur :

« Qui a empoisonné le chewing-gum du fiancé ? »

Quelques mois passent, avant que les experts toxicologues apportent à l'affaire des éléments nouveaux et pour le moins bizarres : deux chats et un lapin. Une idée simple a germé dans l'esprit des spécialistes : « Y aurait-il dans cette maison une émanation toxique (gaz carbonique, par exemple) qui aurait pu provoquer la mort simultanée des deux fiancés ? » Pour concrétiser cette idée, on installe un chat sur le divan du salon, on ferme toutes les portes et toutes les fenêtres, on attend pendant trente-cinq minutes... On entre : surprise, le petit chat est mort ! C'est troublant, mais l'attorney général décide que ce n'est pas suffisant. On prend donc un deuxième petit chat, on recommence, et il n'y a plus de surprise : le deuxième petit chat est aussi mort que le premier. Mais de quoi ?

Autopsie et contre-autopsie, experts et contre-experts n'arrivent pas à déterminer la nature de l'émanation toxique. De toute façon, il y a contradiction entre les résultats de l'autopsie des deux fiancés et ceux de l'autopsie des deux chats. Les humains sont morts par absorption d'un poison dont on a retrouvé les traces au niveau gastrique, les animaux étaient morts d'asphyxie...

De là à penser que cette expérience a été en quelque sorte guidée par la famille Elosser pour faire taire les accusations qui pesaient sur elle, il n'y a qu'un pas, allègrement franchi par l'opinion publique.

C'est ainsi qu'on peut lire dans le New York Times :

« Le mystère de Cumberland reste entier et risque de devenir l'un des cas les plus célèbres des annales judiciaires. »

Un an a passé depuis la mort bizarre des deux fiancés. L'attorney général décide d'imposer une nouvelle expérience destinée à mettre

tout le monde d'accord. Le sujet de cette expérience (pour changer un peu) est cette fois un lapin. Il s'agit de déterminer si oui ou non le poison absorbé était du genre acide cyanhydrique, dont on a trouvé des traces dans l'estomac de Grace et celui de Charles.

Pour faire absorber du cyanure à un lapin, le plus simple est encore de le dissimuler adroitement à l'intérieur d'une carotte. Encore faut-il obliger le lapin à grignoter la carotte. A ce sujet, il est précisé dans le rapport d'expertise qu'il a fallu administrer de force la carotte empoisonnée au lapin, lequel s'en méfiait ouvertement. Mais cela permet tout de même de constater que les symptômes de cet assassinat expérimental sont complètement différents de ceux des deux fiancés et des deux chats.

Une certitude est enfin acquise, le poison n'avait pas été avalé. Ce qui pose d'ailleurs un nouveau point d'interrogation. Pourquoi y avait-il de l'acide cyanhydrique dans l'estomac de Charles et dans celui de Grâce ?

Nous connaissons bien l'explication de nos jours. En 1911, on le savait moins. Il y a dans la salive humaine de légères traces de ce fameux acide cyanhydrique. Et le simple fait de mastiquer du chewing-gum active la production de la salive qui passe donc en quantité importante dans l'estomac.

C'est pourquoi l'estomac de Charles, qui avait mâché du chewing-gum, contenait plus de trace d'acide que celui de Grace...

L'ultime autopsie des deux cadavres est faite par le Dr Lynch, chimiste et directeur du ministère de la Santé à Washington. Son rapport est bref, tout entier contenu dans un télégramme adressé à l'attorney général de Cumberland.

ANALYSES TWIGG ET ELOSSER PROUVENT PRÉSENCE GAZ. STOP. DOUBLE MORT PROVOQUÉE
INDUBITABLEMENT PAR INTOXICATION GAZ.

C'est net clair et précis, cela devrait calmer les esprits. Mais un témoin de la dernière heure se présente à la police et remet tout en question.

Miss Susan Crummett, vieille demoiselle de son état, locataire du second étage de la maison des Elosser, déclare avoir vu la chose suivante.

« Ils étaient assis sur le divan du salon, je passais devant la fenêtre par hasard et il y en a un qui a tendu un bol à l'autre. Je ne sais pas lequel, mais j'en suis sûre. Je suis remontée chez moi à l'étage au-

dessus et peu après j'ai entendu la belle-mère hurler : " Pour l'amour du ciel que s'est-il passé ici ?... " Ensuite une autre voix de femme a crié : " Quelle horreur, surtout ne dites rien à personne... " »

Ce témoignage, qui fait renaître des soupçons, est bien tardif. Il fait cependant suffisamment d'effet pour faire rejaillir les accusations mutuelles des deux familles. Il provoque le départ de la famille Elosser, qui juge préférable d'aller vivre ailleurs, en attendant la décision des autorités judiciaires.

C'est au mois de février 1913, un rude hiver à Cumberland, que l'on découvre enfin le coupable.

La maison du crime est nouvellement occupée par deux vieilles dames ; deux vieilles demoiselles, Miss Eléonor et Miss Rosa. Elles occupent le rez-de-chaussée. Au premier étage, solide au poste, Miss Susan Crummett, la dernière accusatrice en date, est toujours là. Il se trouve que Miss Crummett adore raconter, en l'enrichissant de détails et de suppositions, la mort des deux fiancés. Elle a bien entendu trouvé chez les deux nouvelles locataires un auditoire idéal.

En cette soirée de février 1913, à l'heure du thé, Miss Crummett s'ennuie chez elle. Elle décide d'aller rendre une petite visite à ses voisines du rez-de-chaussée. Elle frappe à la porte, frappe à nouveau, s'impatiente, tambourine, et finalement s'affole. Dieu merci, d'ailleurs.

Ayant ameuté le voisinage elle réussit à convaincre un volontaire d'enfoncer la porte et se précipite la première à l'intérieur de la maison, persuadée qu'un nouveau drame s'est déroulé dans le salon.

Il faut dire que pour l'instant elle n'a pas tort, car le spectacle n'est pas réjouissant. Miss Eléonor est assise dans un fauteuil, les yeux fermés, elle ne tient plus à la main qu'une petite cuillère, la tasse de thé qui lui a échappé s'est brisée sur le parquet. Quant à Miss Rosa, son état n'est pas meilleur. Son fauteuil à bascule s'est renversé en même temps qu'elle, elle est inanimée...

Et Miss Susan Crummett de s'écrier bien fort :

« J'avais raison, j'avais raison, l'assassin est revenu, il faut faire quelque chose ! »

Fort heureusement, le médecin accouru d'urgence, un nouveau lui aussi, réagit bien différemment. Il se précipite vers les fenêtres et les portes, ouvre tout en grand, fait transporter les deux vieilles demoiselles à l'extérieur, et un quart d'heure plus tard elles racontent. C'est simple.

Le coupable, c'est le poêle. Un poêle moderne, qui fonctionne au gaz, -dissimulé dans la cheminée pour faire plus joli. Et pour faire encore plus joli, on avait installé deux dalles devant la cheminée. L'examen minutieux de l'une de ces dalles fait apparaître une légère

fissure par laquelle, lentement mais sûrement, s'infiltrait le gaz carbonique venant du poêle, dont le tirage était défectueux... La plupart des émanations toxiques dues à ce mauvais tirage disparaissaient sans inconvénient par le conduit de la cheminée. Mais la petite fissure laissait échapper un mince filet de gaz, toujours au même endroit, toujours dans la même direction, toujours au même niveau... Il suffisait pour en mourir de s'installer exactement à un mètre vingt de la fissure, à une hauteur de quatre-vingts centimètres environ et de fermer portes et fenêtres. Quiconque s'installait dix centimètres plus loin ou plus haut échappait de justesse à une mort rapide, indolore et sans saveur.

Ce jour-là, les deux nouvelles locataires s'étaient placées exactement au même endroit que les deux fiancés, deux ans auparavant...

Il faut reconnaître qu'elles n'ont dû leur salut qu'à la rapidité d'intervention de Miss Crummett, qui, finalement, avait raison au moins sur ce point : l'assassin était toujours là.

Mais le plus étonnant, dans ce dossier, c'est l'attitude des deux familles, celles des futurs époux morts la veille de leur mariage. A aucun moment le père, la mère, le frère ou la sœur de Charles et de Grace, n'ont pensé à l'accident. Ces deux familles qui allaient s'unir le 31 décembre 1910 se sont immédiatement soupçonnées des pires forfaits le 1^{er} janvier 1911.

Ce n'est, hélas pas si rare...

Il n'est pas rare non plus que le faux témoignage vienne d'un enfant qui veut se rendre intéressant, ou d'une vieille demoiselle qui s'ennuie... Il est vrai que de nos jours, on saurait qu'il y a de toute façon des traces de cyanure dans un estomac, qu'on penserait tout de suite aux émanations d'un poêle, et qu'on n'éprouverait pas le besoin de sacrifier deux chats et un lapin...

Un seul des éléments de ce dossier est peut-être encore actuel en Amérique : le fait d'embrasser sa fiancée en gardant son chewing-gum.

ACCUSÉ, VOUS ÊTES LIBRE !

Ce dossier, qui étonnera sans doute, montre que dans certains cas, les lois sont tellement bien faites, qu'elles aboutissent à l'absurde !

Le 30 juin 1926, sur le Danube, le capitaine d'un bateau à vapeur manœuvre prudemment près des piliers d'un pont qui relie le centre de Vienne aux faubourgs du Nord-Est. Il est midi passé. Il fait chaud et l'air est chargé d'humidité.

Soudain, le regard du capitaine se fixe, comme hypnotisé, sur la berge longeant le fleuve en amont. Ce qu'il voit a de quoi faire frémir.

C'est une jambe nue, légèrement enflée, que le courant pousse vers la rive. Horrifié, le capitaine alerte le plus rapidement qu'il peut la police viennoise et celle-ci demande l'aide des pompiers. Une heure plus tard, la trouvaille macabre est amenée à terre.

Tard dans la soirée du même jour, le chef de la police judiciaire examine le rapport rédigé en toute hâte par l'Institut de médecine légale :

« La jambe n'a séjourné dans l'eau que trente heures au plus, mais au moins vingt heures. Elle appartient à un homme d'âge moyen (une constatation qui se révélera fausse par la suite). L'amputation a été pratiquée tout près de l'articulation de la hanche. Elle a été exécutée assez adroitement, mais non par un médecin. »

Les policiers de Vienne sont bien embarrassés. Que faire, tant qu'on ne sait pas à qui appartenait cette jambe ? On peut toujours passer au crible les cas de disparitions signalés. Mais on va perdre un temps précieux à d'interminables enquêtes à l'aveuglette... C'est pourquoi le commissaire Fonck exprime son avis : bien que les expériences de collaboration avec le public se soient généralement avérées négatives, la presse devrait publier l'affaire dans tous ses détails, avec le plus grand battage possible.

Le commissaire Fonck ne se doute pas que le hasard va lui livrer le meurtrier... le jour même.

En effet, dans les premières heures de l'après-midi de ce 1^{er} juillet 1926, l'acteur viennois Raimund Fuehrer fait sa promenade habituelle sur la rive du canal du Danube. Comme la plupart des Viennois, il a lu les journaux à propos de la macabre découverte. C'est un lecteur de romans policiers. En contemplant l'eau boueuse, il se dit machinalement que la police devrait observer toutes les personnes qui se conduisent de façon suspecte au bord du fleuve. Car — pense-t-il — le meurtrier n'a peut être pas encore jeté à l'eau toutes les parties du

cadavre et il est possible qu'il s'efforce de le faire maintenant que son crime a été découvert...

Et tout en faisant ces réflexions, il regarde, toujours machinalement, un homme assis au bord du canal... L'homme manipule un gros paquet.

« Tiens, se dit l'acteur, ce type-là manie son paquet d'une manière suspecte... et maintenant... mais... il l'a laissé tomber à l'eau ! »

A toute vitesse, Raimund Fuehrer remonte en courant le talus jusqu'au quai qui borde le canal et la première personne sur laquelle il tombe est un agent de police. Bégayant d'émotion, il fait part de ce qu'il a vu. Ne s'agirait-il pas de l'assassin ?

Pour l'agent paisible, cette déduction paraît quelque peu échevelée. Mais il accompagne tout de même Fuehrer à l'endroit où l'inconnu manipulait son paquet.

Et là, brusquement, l'agent est saisi d'un pressentiment. Il commence à comprendre que, dans Vienne qui compte des millions d'habitants, il pourrait bien être le témoin d'un enchaînement de circonstances incroyables. Car au moment où l'inconnu voit venir vers lui les deux hommes et reconnaît l'uniforme de la police, il s'enfuit en courant.

Presque convaincus maintenant que leurs soupçons sont fondés, les deux hommes foncent derrière lui : une rue, puis une autre. Enfin, l'homme est rejoint.

Il se tient là, tremblant, incapable de dire un mot. Ses mains étreignent un sac taché de sang.

« Qu'aviez-vous dans ce sac ?

— Un chat mort ! Je l'ai jeté dans le canal ! »

L'homme est conduit au siège de la police judiciaire. Le commissaire Fonck considère cet homme laid, d'aspect repoussant, aux yeux troubles sans expression.

Il s'appelle Johann Wimpassinger. Il habite le deuxième arrondissement de Vienne. Il est boucher (tiens, tiens...), âgé de quarante-huit ans, marié à Marie Wimpassinger, cinquante-deux ans. Il est père de deux enfants mineurs et d'une fille illégitime de dix-sept ans. Il a déjà subi plusieurs condamnations pour vol et coups et blessures.

Affolé au début, l'homme s'est maintenant calmé. Fonck lui donne une cigarette et une tasse de café. Il s'attend à un interrogatoire très long, au jeu du chat et de la souris pendant des heures... Il se trompe.

« Comment s'appelle votre fille naturelle et où habite-t-elle ? demande-t-il au suspect.

— Karoline Spesslechner, du nom de sa mère... Je ne sais pas où elle

habite. Elle doit avoir dix-sept ans maintenant... si elle est encore en vie.

— Comment, si elle est encore en vie ?

— Parce qu'elle a disparu », réplique Wimpassinger.

Fonck reste court un instant. Serait-ce la solution ?

Quelques minutes plus tard, cet espoir est dissipé. On a, en effet, signalé la disparition de Karoline Spesslechner, mais c'était le 27 mars 1925, c'est-à-dire quinze mois plus tôt. Sa jambe n'aurait pu être retrouvée dans cet état.

Le commissaire convoque alors la femme du suspect. Elle est introuvable elle aussi.

« Où est votre femme ? demande Fonck au boucher.

— Je ne sais pas... Puis après un petit silence, il ajoute : Je l'ai assommée... »

Sidéré, Fonck le considère. Le petit homme ajoute :

« Ensuite, j'ai dépecé son cadavre... »

Et il termine sa phrase comme s'il parlait d'une chose tout à fait naturelle :

« Et les morceaux, je les ai jetés dans le Danube. »

Complètement décontenancé, Fonck demande :

« Mais pourquoi avez-vous tué votre femme ?

— Je ne l'ai pas tuée, répond sentencieusement le petit homme, je l'ai seulement assommée. »

Et il raconte. D'après lui, elle a été hargneuse et grossière toute sa vie. Le 28 juin, une fois de plus, ils se sont querellés. Marie l'a menacé avec un couteau de cuisine. Pour se défendre, il a saisi un hachoir et lui a fendu le crâne. Il a pensé qu'il allait enfin être tranquille et a caché le cadavre sous le lit. Mais, le lendemain matin, il a senti qu'il fallait faire quelque chose. Alors, il a découpé le corps en six morceaux. Ce n'est pas un problème pour un boucher.

Voilà une affaire rondement menée, se dit Fonck. Et le juge d'instruction le pense aussi. On apprend que Wimpassinger a violé sa fille naturelle Karoline alors qu'elle avait seize ans. Elle l'a raconté en pleurant à des voisins, et a disparu depuis, c'est-à-dire quinze mois.

Et depuis quinze mois les voisins se demandaient si le boucher n'avait pas assassiné la malheureuse. Ils avaient même fait part de leurs soupçons à la femme du boucher.

Mais, si au cours de l'instruction, Wimpassinger avoue l'inceste, il

rejette avec « indignation » l'idée qu'on puisse le soupçonner d'avoir tué sa fille et fait disparaître son cadavre.

Qu'importe, le meurtre de sa femme est prouvé, il a avoué. Cela suffira à le faire condamner. C'est alors, que l'inimaginable va se produire.

Johann Wimpassinger comparaît devant le tribunal criminel de Vienne le 21 décembre 1926.

Il est accusé d'avoir assassiné sa femme Marie et d'avoir commis sur sa fille mineure illégitime, Karoline Spesslechner, les délits d'incitation à la débauche et d'inceste. Faute de preuve, on ne peut l'accuser d'avoir assassiné cette dernière.

Dès la lecture de l'acte d'accusation, Wimpassinger éclate de rire. Le président s'adresse à lui.

« Vous paraissez vous amuser beaucoup ici ?

— Quand j'entends que je suis un grand criminel, je ne peux m'empêcher de rire, puisque je n'ai jamais fait de mal à personne ! »

Le président, montrant l'acte d'accusation qui se trouve devant lui :

« Pourtant, d'après ce dossier, on peut dire que vous êtes l'une des plus sombres figures de ce temps !

— Je le suis devenu depuis que j'ai assommé ma femme ! Mais avant, j'étais l'être le plus inoffensif de Vienne ! »

Et il s'écrie, levant les yeux au ciel :

« Oh ! Cette femme, cette maudite femme !

— Pourquoi avez-vous vécu à Vienne sous un faux nom entre 1914 et 1920 ?

— Je suis pacifiste et je ne voulais pas participer à la guerre.

— Pourquoi avez-vous tué votre femme ?

— Je ne l'ai pas tuée ! Je l'ai seulement assommée pour me défendre ! Elle est morte au combat.

— Voilà une déclaration qui ne cadre pas avec votre pacifisme ! Enfin, décrivez-nous les circonstances de la mort de votre femme. »

D'après le boucher pacifiste, sa femme le menaçait avec un long couteau de cuisine. En reculant, il s'est réfugié dans la cuisine, a saisi un hachoir avec lequel il l'a frappée à la tête. Elle s'est écroulée. Il a crié : « Marie, qu'est-ce que je t'ai fait ? » Il a voulu laver sa blessure, mais a constaté que des matières cérébrales sortaient de la plaie. Peu après, elle est morte. Il a pleuré amèrement. Puis, il a caché le corps sous le lit. Enfin, il a décidé de le faire disparaître et de répondre, au cas où la police viendrait l'interroger, que sa femme était partie pour la campagne, sans lui dire où. Il n'a pu se résoudre à se livrer à la

police parce qu'il ne voulait pas se séparer de ses enfants.

Le président :

« Vous êtes donc un père si aimant ? »

Il acquiesce de la tête sans répondre.

« Comment avez-vous découpé le corps ? »

Il a décidé de dépecer le cadavre, car l'odeur était déjà si pénétrante qu'il avait dû dire aux enfants d'ouvrir les fenêtres. Il a scié d'abord les jambes, puis les bras et enfin la tête, afin de jeter séparément les morceaux dans le Danube.

Pendant son premier « voyage » il a caché les restes dans le placard de la cuisine et cloué les portes.

« Avez-vous posé le cadavre sur la table pour le dépecer ?

— On n'a pas besoin d'une table pour faire ça. Je l'ai fait par terre.

— Qu'avez-vous fait des viscères ?

— Je les ai laissés dedans. Je n'ai sorti que la vésicule biliaire. Je voulais voir si elle était très grosse, parce que Marie était toujours si mauvaise...

— Vous n'avez donc pas éprouvé de peine ? C'était quand même votre femme !

— Pourquoi? Elle était déjà morte... »

Un juré demande alors à lui poser une question.

« Vous dites que votre femme vous avait déjà attaqué à plusieurs reprises. Que faisiez-vous dans ce cas ?

— Je me sauvais.

— Et pourquoi n'avez-vous pas fait de même le 28 juin ? »

Il se tait.

Le président :

« Pourquoi, en vous défendant, avez-vous frappé à la tête et non sur la main?

— Quand on est affolé, on ne sait plus ce qu'on fait.

— D'après vous, était-ce de la légitime défense ou de l'affolement ?

— Les deux ! »

Hans, le fils de l'accusé, âgé de quinze ans, est cité comme témoin. Il tente de décharger son père. Il dit que sa mère l'avait également menacé avec un couteau, mais qu'il lui a tordu la main et que le couteau lui avait échappé.

Le président s'adresse alors à l'accusé.

« Votre garçon a pu lui faire lâcher le couteau, tandis que vous, vous avez dû vous servir d'un hachoir ?

— Oui, mais avec moi elle s'est montrée plus violente ! »

Et voilà qu'il nie avoir violé sa fille.

« J'ai signé pour que la police me laisse tranquille ! »

L'avocat Paul Stern, pour étayer la thèse d'un homicide dû à l'affolement, cite une série de témoins qui s'accordent à affirmer que la victime était une femme méchante et haineuse, alors que l'accusé a toujours paru calme et réfléchi. Enfin, il tente de réfuter l'accusation de viol et d'inceste en disant : Qui sait pourquoi cette fille a-t-elle raconté cela ? L'a-t-on seulement retrouvée ? Est-elle ici pour confirmer son accusation ? Nous n'avons que le témoignage rapporté d'une absente ! Quelle valeur cela a-t-il ?

Le médecin légiste donne son avis :

« La manière dont le dépeçage du cadavre a été effectué, rappelle celle du boucher. Le procédé est à peu près le même que celui qu'on emploie pour un porc. »

L'expert psychiatrique déclare :

« L'accusé fait preuve d'une intelligence bien au-dessus de sa condition. Rusé et dissimulé, il se caractérise par un manque absolu de sensibilité et de cœur. Lorsque nous lui avons demandé s'il avait éprouvé de la peine à la mort de ses parents, il a répondu : " Et pourquoi ? Tout le monde doit mourir ! " Il n'éprouve aucune sympathie pour ses semblables et il a des nerfs d'acier. En revanche, ses tendances criminelles sont évidentes. Son acte ne lui inspire ni honte ni remords. Pas de passion violente, ni d'anomalie de la sexualité. Cependant, certaines tendances de l'accusé ont pu se développer du fait de sa cohabitation avec une femme méchante et acariâtre. On ne peut déceler chez lui ni maladie mentale, ni signe pathologique quelconque. »

Et l'avocat de la défense affirme :

« Le dépeçage d'un corps humain ne constitue pas un délit en soi, dans la mesure où il se fait sur un corps privé de vie. La femme était acariâtre et d'une méchanceté pathologique. On doit donc croire l'accusé lorsqu'il affirme qu'il a agi en état de légitime défense ! Quant au délit de viol et d'inceste, il n'est pas prouvé... »

Le procureur général fait remarquer tout de même :

« Si la victime était méchante et acariâtre, l'accusé s'est toujours montré calme et mesuré. Donc on ne saurait parler d'acte commis dans un moment d'affolement, mais d'un crime prémédité !

« Quant au viol de sa fille disparue — et non pas simplement absente — il est prouvé par les premiers aveux de l'accusé lui-même, bien qu'il les ait rétractés par la suite, et aussi par les témoins auxquels

sa fille s'était confiée avant de disparaître !

« Et il paraît évident que sa femme était au courant, ou le soupçonnait ! C'est ce qui a causé sa mort !

« De nombreuses déclarations de l'accusé donnent à penser que sa femme savait qu'il avait commis ce grave délit. Cela créait chez lui un état d'anxiété perpétuel. Voilà pourquoi il a décidé de la tuer. Le procédé bestial qu'il a utilisé pour dissimuler son crime prouve qu'il n'avait pas perdu son sang-froid. »

Et maintenant voici l'impensable.

Il est 23 heures lorsque le président du jury prononce le verdict.

A la première question principale, assassinat, la réponse est : NON, par 12 voix, c'est-à-dire l'unanimité.

A la deuxième question principale, viol et inceste, la réponse est : NON à l'unanimité.

A la question subsidiaire : s'agissait-il d'un homicide : OUI par 12 voix. S'agit-il de légitime défense ? NON, par 12 voix.

A la question accessoire : s'agissait-il d'un homicide par imprudence : NON par 8 voix.

Conclusion : Le président des débats, après un moment de stupeur, de réflexion et d'évidente consternation, proclame l'arrêt suivant :

« Étant donné le verdict du jury, je me vois dans l'obligation d'acquitter l'accusé et d'ordonner sa mise en liberté immédiate. »

Et le président ne peut pas faire autrement. Le verdict des jurés est définitif et souverain... Les jurés viennois, d'honnêtes gens pourtant convaincus, comme tout le monde, que l'accusé a bel et bien tué sa femme et sa fille, se sont emberlificotés dans le système autrichien des questions principales, subsidiaires et accessoires. Bien que répondant avec bon sens à chacune d'elles, ils ont abouti à ce que l'accusé soit responsable simplement d'un « homicide par dépassement de la légitime défense ». Alors qu'ils ont répondu non à la légitime défense ! Ils ont voulu traduire le fait que probablement la femme du boucher l'avait menacé et qu'il s'était affolé. Ce qui n'excusait nullement le fait de l'avoir neutralisée... d'un coup de hachoir sur le crâne. Mais, acculés à répondre par OUI ou par NON, ils ont abouti à ce « dépassement de la légitime défense » qui ne tombe absolument pas sous le coup de la loi. Pas plus d'ailleurs que le fait d'avoir découpé le corps ! Puisque la blessure au crâne avait été mortelle.

Alors l'horrible bonhomme demeure tranquillement assis au banc des accusés. Il n'a pas compris cet imbroglio juridique, et il est visiblement abasourdi par le déchaînement des protestations du public.

Ce n'est que lorsque les deux gendarmes qui l'encadrent s'éloignent, ahuris et à contrecœur, qu'il comprend qu'il a échappé à tout, et qu'il peut quitter le banc des accusés. En sanglotant il serre dans ses bras ses défenseurs, eux-mêmes abasourdis.

Le lendemain, c'est l'indignation et la consternation dans l'Autriche tout entière.

Un journal écrit :

« On peut à peine en croire ses yeux et ses oreilles ! Le criminel a été acquitté ! »

Tous les journaux de Vienne s'indignent de la même façon. Grave imprudence, d'ailleurs car le « criminel » acquitté serait juridiquement fondé à les attaquer en diffamation !

Étant donné que le procès a été mené de manière exemplaire, ne présente pas de vice de forme, que ni faits nouveaux, ni preuves nouvelles ne seront mis à jour, il ne pourra jamais être question de recourir à des moyens légaux pour casser ce jugement.

Mais les Viennois ne sont pas d'accord et ils vont le montrer.

Peu après sa mise en liberté, on retrouve l'époux meurtrier en pleine possession de ses droits civiques dans l'étude des avocats qui l'ont défendu. Cette fois, il se présente à eux avec un problème plus difficile pour lui que le meurtre, le dépeçage et l'inceste : il est sans moyen d'existence.

Personne à Vienne ne veut avoir à faire avec lui, ni lui donner du travail, ni même à manger. De plus l'hiver est particulièrement rude et il n'a plus de logement.

Les avocats se consultent. Puisqu'ils ont sauvé sa tête, ils sont bien obligés de porter secours à cet homme en péril. Finalement ils lui remettent une somme d'argent et lui signifient que les bureaux de l'étude lui seront désormais fermés.

Mais Wimpassinger n'est pas en mesure de faire face à l'effondrement matériel de son existence. Il passe la nuit dans les salles d'attente et, l'été venu, dans les parcs publics. Comme il a faim, un jour il vole un pain dans une boulangerie.

Le boulanger ne le remarque pas, et n'aurait d'ailleurs pas averti la police pour si peu. Mais c'est alors qu'on retrouve le commissaire Fonck. Celui-ci, dès qu'il a entendu la sentence du tribunal, voyant échapper à la justice le criminel que Dieu lui-même semblait lui avoir apporté sur un plateau, a décidé de le faire suivre, partout, nuit et jour. Une filature qui va durer des mois et des mois... Jusqu'à ce vol de

pain.

Aussitôt le policier qui le suivait bondit et l'arrête.

Il risque huit jours de prison, quinze jours fermes peut-être, puisque avant cette histoire, il avait eu quelques petites condamnations pour vols...

C'est mieux que rien pour le commissaire Fonck. Jamais, dans les journaux de Vienne, on n'avait vu de si gros titres pour le voleur d'une baguette de pain.

On ignore ce qu'il est devenu par la suite. Quant au Danube, il n'a jamais rendu les autres morceaux du cadavre.

EST-CE QUE JE DOIS BAISSER MA CAPOTE?

Au milieu des années 30 vit en Basse-Autriche un paysan dénommé Karl.

La quarantaine, de stature moyenne, mais très costaud et doué d'une intelligence assez remarquable, il possède une belle ferme, des étables bien entretenues. Son bétail et ses terres représentent un capital important.

Karl est marié et a deux enfants, un garçon et une fille.

D'après ses voisins, il ne vit pas en très bonne entente avec sa femme. On dit que c'est à cause de l'avarice et de la cupidité de Karl. Toutefois rien ne perce à l'extérieur de leurs démêlés, personne n'est témoin d'aucun éclat. Il faut dire que les fermes sont assez isolées les unes des autres.

La femme de Karl meurt brusquement à la suite d'une grave maladie, alors que les enfants fréquentent les premières classes de l'école.

A la longue, une ferme ne peut pas subsister sans femme. Dès l'année de deuil obligatoire révolue, Karl épouse une fermière de trente-sept ans, veuve comme lui, originaire d'un village à trente kilomètres de sa ferme. Comme Karl, elle a un garçon et une fille, presque du même âge que les siens. Elle les amène avec elle, et se met à élever les quatre enfants.

Il faut dire qu'elle amène aussi une fort belle dot, ayant vendu avantageusement sa ferme, ses bois, ses champs et tous ses biens. Grâce à cet apport, Karl peut agrandir sa propriété et acheter des machines agricoles modernes. Sa ferme devient la plus prospère, la plus importante et la plus belle de la région.

Les premiers mois du nouveau ménage se passent sans histoire. Les quatre enfants s'entendent très bien. La nouvelle maîtresse de la ferme leur témoigne un amour égal... Rien ne peut faire prévoir que cette ferme va être celle de l'horreur.

Un matin de juillet, vers 11 heures, pliés en deux sous une pluie d'orage, les paysans se précipitent vers l'un des hangars de Karl, d'où s'élèvent des flammes énormes.

Se protégeant sous des vieux sacs, les paysans, tenus à bonne distance par la chaleur du brasier, voient s'effondrer le toit du hangar en flammes. Il n'y a plus rien à faire. Malgré la pluie, tout a brûlé. Heureusement, pensent-ils, ce hangar plein de paille était à cent mètres de la ferme...

C'est alors qu'une silhouette qui se traîne à quatre pattes se dresse devant eux : c'est Karl, les vêtements déchirés, couvert de sang et de cendres, qui est sorti du hangar juste avant qu'il ne s'effondre.

Des bras se tendent vers lui pour le soutenir.

« Ça va Karl ? Ça va ?

— Tu es blessé Karl ?

— Non, non rien de grave, répond Karl, qui soudain se raidit, regarde les hommes d'un air affolé, et se retourne brusquement vers le hangar.

— Les enfants ! Est-ce qu'on a vu sortir les enfants ? »

Les hommes s'interrogent mutuellement du regard. Non, ils n'ont vu sortir personne !

« Heinrich et Gertrude ! Ils étaient là avec moi ! »

Heinrich et Gertrude, neuf et douze ans, sont les enfants de sa femme.

Personne ne peut s'approcher du brasier déclinant, mais encore vif, au point que la pluie fuse en vapeur dès qu'elle le touche. Il y avait là-dedans la paille pour tout l'hiver, bien sèche... Mais personne n'a entendu de cris dans les flammes. On essaie de se rassurer.

« T'inquiète pas Karl, ils ont dû s'enfuir ! »

Mais on s'interrompt, car la mère des enfants accourt affolée. On l'entend hurler dans la ferme : « Heinrich, Gertrude ! Heinrich, Gertrude ! » Au bout de quelques secondes, elle ressort et s'immobilise sur le seuil, tournée vers le hangar. Elle regarde, pardessus le groupe des paysans rassemblés, les dernières flammes qui s'élèvent.

Lorsque le lieutenant de police Erich Wolf arrive sur les lieux, les pompiers volontaires commencent seulement à fouiller les décombres. A tout hasard, on a fait venir une camionnette et deux civières. Et le médecin est là.

On n'a pas pu éloigner la mère des enfants disparus. Elle est là, pâle comme une morte, à côté de Karl. Celui-ci a refusé des soins. Il se tamponne le front et la cuisse, où il est blessé.

La pluie s'est arrêtée. On fait la chaîne avec des seaux d'eau, pour noyer les derniers foyers. Soudain, parmi les hommes qui s'agitent dans les ruines fumantes, l'un d'eux s'immobilise et appelle.

« Par ici, aidez-moi ! »

Il faut retenir la femme et Karl qui veulent se précipiter. Seul le médecin va rejoindre les sauveteurs. Il revient aussitôt. La mère lance un hurlement. Le médecin dit seulement : « Emmenez-la chez elle. Il n'y a rien d'autre à faire... »

Une fois retirés les corps des deux enfants, atrocement carbonisés, il faut bien que le policier Wolf rédige un procès-verbal. Il interroge les paysans autour de lui.

« C'est la foudre ?

— Oui, oui, répond l'un d'eux, je l'ai vue.

— Moi aussi dit un autre. »

La question est de pure forme : La région, de tout temps, a été ravagée par les orages. Presque chaque été, la foudre tombe sur une ferme, un arbre isolé, un hangar ou même une vache. Rien d'étonnant qu'elle soit tombée sur ce hangar isolé au milieu d'une grande prairie, et flanqué d'un cerisier de chaque côté. A tel point, d'ailleurs, que le fait de s'y réfugier pendant un orage pourrait être considéré comme une imprudence...

Au moment où il s'apprête à partir, un pompier désigne du doigt les deux petites silhouettes qui reposent dans la camionnette, enveloppées dans un drap.

« Qu'est-ce qu'on fait, lieutenant ? »

Erich Wolf hésite. Normalement il devrait rendre les deux cadavres à la famille. Mais il a eu le temps de les apercevoir, recroquevillés, carbonisés, horribles... Il vaut mieux sans doute que la mère ne les voit pas. C'est aussi l'avis du médecin. On pourrait donc les emmener directement à l'église ou à la maison commune et les mettre en bière aussitôt... Mais il faut l'autorisation de Karl. Le lieutenant monte dans sa voiture, une Opel de l'époque dont la capote le protège assez mal de la pluie, fait cent mètres sur la route et s'arrête devant la ferme.

Le médecin a rejoint les voisines, dans la chambre de la malheureuse mère. On l'entend toujours gémir, mais ce ne sont plus les cris déchirants de tout à l'heure.

« Il a dû lui donner un calmant, pense le policier qui, à ce moment, aperçoit Karl sur le seuil de sa porte. Hâtivement bandé au front et à la cuisse, le fermier regarde la camionnette qui attend sur le chemin de terre, avec à l'intérieur, les restes des enfants... Il a l'air hébété, sans réaction. Il tourne à peine la tête, quand le policier l'interpelle.

« Karl... excusez-moi, mais... Vous êtes d'accord pour qu'on emmène directement les corps et qu'on les mette en bière ? Ça vaut mieux.

— Oui, oui... Ça vaut mieux...

— Comment ça s'est passé, Karl ? Excusez-moi encore, je sais bien que ce n'est pas le moment, mais il faut bien que je fasse mon rapport...

— Je n'ai pas vu grand-chose... Les gosses étaient partis chercher des cerises pour le déjeuner. Heinrich était dans le cerisier à cerises

noires et Gertrude dans le cerisier à cerises rouges... Après les premiers coups de tonnerre, je leur ai ordonné de descendre des arbres. Quand ils ont été en bas, la pluie s'est mise à tomber avec une telle violence que nous nous sommes réfugiés dans le hangar... C'étaient des mômes... Ils se sont précipités dans le foin pour faire les fous pendant que je restais près de la porte, assis sur un manche de la charrue... Au bout d'un moment je me suis inquiété... Le tonnerre était si fort, la foudre tellement proche, que j'ai voulu appeler les gosses pour qu'on sorte de là... C'était trop tard ! Il y a eu un bruit épouvantable, une lumière aveuglante, un nuage de feu a traversé le hangar, je suis tombé sur le soc de la charrue et j'ai perdu connaissance... Lorsque je suis revenu à moi, le feu était tout autour. J'ai rampé à quatre pattes, je suis sorti par la porte, le chambranle était déjà en flammes... Tout s'écroulait derrière moi !... Voilà... C'est tout...

— Merci Karl, dit le lieutenant qui a pris des notes. Transmettez mes condoléances à votre femme, quand elle sera remise... »

Au moment où le policier regagne son Opel capotée, de grosses gouttes recommencent à tomber.

« Voilà que ça recommence, pense le policier. C'est parti pour la journée... Avec tout ce qui est déjà tombé, ça n'a pas suffi à arrêter l'incendie... »

Il embraye, dépasse la camionnette funèbre sur le chemin détrempe, et voyant au loin les décombres fumantes du hangar, entre les deux cerisiers maintenant noircis, il pense machinalement : « C'était tout de même pas un temps pour aller aux cerises ! »

Sur le moment, le policier ne va pas plus loin que cette réflexion. Mais il révélera plus tard que dans la nuit, réveillé par la vision de cauchemar des deux petits corps carbonisés, ça lui reviendra avec plus de lucidité : « Le temps menaçait depuis le matin... C'était quand même pas un temps pour aller aux cerises... »

Les orages d'été, en pays montagneux, sont très violents mais durent peu. Le lendemain matin à 9 heures, le soleil est revenu. Aussi, quand le policier retourne à la ferme, il décapote sa vieille Opel. Comme toujours, la pluie a réussi à passer par les jointures.

« Au moins — pense Wolf — ça fera sécher les sièges... Il y a bien encore quelques nuages qui menacent, mais j'espère que ça ne va pas recommencer... »

Et c'est alors que lui revient, cette idée qui le gêne.

« Bon Dieu — se dit-il — je ne suis pas paysan, mais ce matin, ça ne sent pas tellement l'orage, alors que hier matin... ça menaçait

vraiment trop. C'était pas le moment d'envoyer des mômes cueillir des cerises... »

Pendant le policier arrive à la ferme. Il voit Karl arriver au-devant de lui, traînant sa jambe raidie par la blessure de la veille. Noueux, musclé, calme, il est vêtu de ses habits du dimanche, soigneusement repassés et entretenus car ils sont vieux et démodés.

« Quel avare ! pense le lieutenant — avec la ferme qu'il a... »

« Comment allez-vous, Karl ? »

Le paysan a un geste fataliste.

« Ça va... »

— Et votre femme ? »

Karl montre une autre voiture qui est arrêtée devant la ferme.

« Le médecin est revenu, il s'occupe d'elle... Ses sœurs aussi sont arrivées... Mais cette nuit, ça n'a pas été drôle.

— Je m'en doute. Est-ce que je peux entrer ? »

Ils s'assoient l'un en face de l'autre dans la salle commune, chacun d'un côté de la table. Karl a fermé la porte de la chambre, d'où viennent des pleurs et des murmures confus. Les deux hommes s'observent pendant quelques secondes. Soudain, mû par une inspiration le lieutenant demande :

« Est-ce que je dois baisser la capote de ma voiture, Karl ? Tu crois qu'il va encore y avoir un orage ? »

Le paysan jette un bref regard vers la fenêtre ouverte. Mais il n'a pas besoin de réfléchir longtemps. Ce regard était un geste instinctif. Il a certainement, comme tous les paysans, regardé le ciel ce matin vers 5 heures, lorsqu'il s'est levé. Il suit l'évolution du temps sans même y faire attention, tout au long de la journée. Chez les paysans, la météorologie est un art nécessaire et une seconde nature...

« Alors, tu crois que je dois la baisser ? »

— Peut-être bien, répond Karl, mais peut-être pas... A vrai dire je n'en sais rien. »

Pourtant, le lieutenant a remarqué que sur la haie qui sépare la ferme de la route, Karl a étendu les vêtements mouillés de la veille. De plus, les vaches sont dans le pré, et la carriole décapotée est restée dans la cour.

De plus, le policier a demandé sur la route, aux cultivateurs qu'il rencontrait, le temps qu'il allait faire. Aucun d'eux n'a hésité : « Aujourd'hui, il va faire beau, on ne sent pas l'orage ! »

Alors pourquoi Karl en saurait-il moins qu'eux ? Car c'est cela, l'idée qui « turlupine » le lieutenant.

Il y a quelque chose qui cloche dans « l'accident » de la veille. On ne s'abrite pas par un orage pareil dans un hangar isolé, alors qu'il n'y a que cent mètres à courir jusqu'à la maison ! D'abord c'est imprudent. Et puis, pour y être bloqué par la pluie, il faut vraiment avoir attendu la dernière minute. Il sait que la pluie va tomber. Bizarre que Karl ait laissé les enfants dans les cerisiers alors que l'orage était imminent...

Sous le coup de l'impulsion, sans chercher à biaiser, Erich Wolf attaque de front.

« Dites-moi, Karl, pourquoi faites-vous semblant de ne pas savoir le temps qu'il va faire ? »

Karl se redresse, surpris, et d'abord ne répond pas.

« Il est lui-même étonné — pense le lieutenant — s'il a une imprudence à se reprocher, il se peut qu'il veuille, sans réfléchir, minimiser sa capacité à prévoir le temps... réflexe explicable, mais stupide, car il se retourne contre lui... »

Mais Karl répond lentement, les yeux vers la fenêtre.

« Vous savez, lieutenant, depuis hier, je suis tellement perturbé et cette nuit a été si mauvaise... »

A cela rien à répondre. Après cet échange de quatre phrases (mais, chez les paysans de Basse-Autriche, c'est une longue conversation) le policier se lève et s'apprête à repartir. Sur le seuil de la porte, il se retourne.

« Dites-moi, Karl, est-ce que vous saviez que les enfants allaient cueillir des cerises ?

— Oui. »

Karl ne peut pas répondre le contraire. Jamais les enfants n'auraient osé aller cueillir les cerises sans son autorisation, avec une petite échelle, les deux paniers, *etc.*

« C'est eux qui en ont eu l'idée, Karl ?

— Oui.

— Alors Karl, pourquoi eux ? Pourquoi les enfants de votre femme et pas les vôtres ? »

Le paysan reste interdit.

« Mais je ne sais pas, moi, lieutenant... comment voulez-vous que je le sache ?

— Une idée... seulement une idée... Auf wieder schen, Karl. »

En remontant dans sa voiture (toujours décapotée, et décidément il fait beau) le policier pense que de toute façon, il ne pourra jamais aller plus loin que le soupçon. Pourtant, trois jours après l'incendie, il convoque le paysan, au lieu d'aller le voir.

C'est qu'un fait nouveau est intervenu : la preuve que les deux enfants ont été assassinés. C'est irréfutable, à condition que le lieutenant sache s'en servir. Il faut jouer serré. Karl n'est pas un homme qui se laisse facilement décontenancer. Il est intelligent et sait jouer la comédie. Il faut donc le coincer dans son propre mensonge, de telle façon qu'il ne puisse plus inventer quoi que ce soit. Le policier fait entrer Karl, et l'accueille amicalement.

« Bonjour Karl !

— Bonjour lieutenant! Dites...

— Je sais, Karl. Vous voulez me demander pourquoi on a fait retarder l'enterrement ? C'est une pure formalité. Je vous expliquerai tout à l'heure. »

En réalité, pour l'instant, le lieutenant ne veut pas révéler à Karl qu'il a fait faire une autopsie des deux enfants. Cela risque de l'amener à changer sa version des faits.

« Karl, il faut d'abord qu'on en termine avec le procès-verbal de l'accident. C'est pour ça que je vous ai demandé de venir. Vous allez le lire. J'ai écrit exactement ce que vous m'avez dit. Si vous êtes d'accord, vous signez. »

Karl prend le procès-verbal qui a été laborieusement tapé à la machine par un des policiers. Il le lit, le repose, lève les yeux et dit : « C'est bien ça.

— Alors signez en bas, mettez : " lecture refaite, persiste et signe "... C'est pour la forme. »

Le lieutenant se saisit du procès-verbal et se renverse dans son fauteuil.

« Bien, maintenant, Karl, il me manque une précision... Mon secrétaire va la taper à la machine. »

A côté du lieutenant, un policier introduit une feuille de papier dans sa vieille machine à écrire.

« Voilà il faudrait que vous nous disiez exactement où se trouvaient les deux enfants au moment où la foudre est tombée sur le hangar. »

Il y a un silence de quelques secondes. Karl regarde la machine à écrire, puis de nouveau le lieutenant.

« Je ne sais pas moi...

— Vous m'avez dit qu'ils jouaient dans le foin.

— Oui, c'est vrai.

— Et le foin, il est où ?

— Bah... au milieu.

— Bien... Vous êtes d'accord pour signer ? »

Et le lieutenant prend, des mains de son secrétaire, la feuille où s'inscrit ce dialogue élémentaire.

Bien qu'il commence à se méfier, Karl ne peut refuser de signer.

« Merci Karl, dit le lieutenant. Maintenant il faut que je vous explique pourquoi j'ai fait retarder l'enterrement. Parce que j'ai fait faire une autopsie des deux petits cadavres. Ils sont carbonisés, mais le haut de leur corps présente... ce qui est tout à fait normal, des couches de graisse qui ont empêché l'action du feu sur les organes internes... surtout sur l'appareil respiratoire... les poumons notamment. Or, à l'autopsie, on s'est aperçu que dans les poumons de Gertrude et de Heinrich, il n'y a aucune trace de fumée ou de suie... comment expliquez-vous ça, Karl ? »

Karl fixe le policier sans mot dire.

« Parce que vous comprenez, Karl, s'il n'y a pas de traces de fumée ou de suie dans leurs poumons, c'est qu'au moment de l'incendie, quand tout a commencé à brûler autour d'eux, les enfants ne respiraient plus... Donc, ils étaient déjà morts... »

Karl, les yeux fixes, ne dit toujours rien.

« Il n'y a que vous, Karl, qui puissiez nous expliquer cela, puisque vous êtes le dernier à les avoir vus vivants, au milieu du hangar... »

Karl, maintenant est pâle. Il finit par trouver une réponse, pourtant.

« Peut-être que c'est le toit qui s'est effondré... »

— Non, Karl, avant que le toit s'effondre, il a fallu qu'il brûle ou que la charpente brûle. Dans ce cas on aurait trouvé de la fumée dans les poumons des enfants.

— Alors la foudre ?

— Comment voulez-vous que la foudre soit venue frapper les enfants à l'intérieur du hangar ? Il n'est même pas certain que la foudre ait frappé.

— Mais, les témoins ont bien vu la foudre !

— Je les ai interrogés. Aucun n'est formel. Ils ont tous vu la fumée s'élever quelques instants après que les éclairs aient éclaté à proximité. Mais aucun n'a vu réellement la foudre frapper le hangar... Alors, Karl, vous qui avez vu les enfants vivants le dernier, comment expliquez-vous leur mort ? Préférez-vous que je l'explique moi-même ? Mais cela ne peut qu'aggraver votre cas. »

Finalement, Karl avoue. Dans sa tête de paysan, a germé le plan de tuer les enfants de sa deuxième femme pour que tout ce qu'il possède revienne un jour aux siens.

Le matin, sentant approcher l'orage, il a emmené les enfants cueillir

les cerises. Il a fait grimper le petit garçon sur le cerisier à fruits noirs, et la petite fille sur le cerisier à fruits rouges. Dès les premiers coups de tonnerre, il leur a ordonné de descendre pour se mettre à l'abri dans le hangar. Il y est entré avec eux, a verrouillé la porte et leur a dit de s'installer chacun d'un côté. Il a étranglé d'abord le garçon, avec ses mains puissantes, puis la fillette. Les enfants ont à peine eu le temps de crier.

A ce moment l'orage battait son plein, les éclairs se succédaient. C'était le bon moment. Karl a ouvert la porte, et juste après un grand éclair suivit d'un coup de foudre, il a mis le feu à deux endroits dans la paille du hangar, qui s'est enflammée aussitôt.

Il s'est blessé volontairement à la cuisse et au front, et il a attendu que le feu rende sa situation intenable pour sortir...

Karl a été pendu l'été suivant. Les journaux autrichiens de l'époque en ont parlé brièvement. On était en pleine montée du nazisme, un autre orage menaçait...

LE TUEUR A GAZ

Berlin la nuit, en 1939. Une avenue résidentielle, déserte. Un passant tardif trébuche sur ce qu'il croit être le corps d'un homme ivre. Il se baisse pour voir comment il pourrait apporter assistance à l'ivrogne. Mais c'est une femme, les grands yeux ouverts. Elle est morte. L'homme court à la police.

Bien que nous soyons en 1939, et qu'on soit surtout préoccupé d'arrêter les Juifs et les opposants au régime, il reste encore une police traditionnelle pour s'occuper des crimes de droit commun. Un commissaire est rapidement sur les lieux.

C'est un commissaire de la vieille école. L'un de ses adjoints, voyant les vêtements de la victime en désordre, lui dit : « Du travail de maniaque sexuel, c'est sûr... »

Mais le commissaire n'est pas convaincu. Il observe que la femme est tombée en avant, qu'elle est allongée la face contre terre, et qu'elle a les bras raides et le long du corps. Et si les vêtements sont un peu défaits, c'est qu'on a fouillé les poches. D'ailleurs, autour du cadavre, on découvre un poudrier, un tube de rouge à lèvres, un petit mouchoir. Le sac à main, vidé de son contenu, est ouvert dans le caniveau. Donc, le motif est le vol. Le commissaire fait emporter le sac à main. Il y fait relever des empreintes digitales. Quelques heures plus tard, le rapport du médecin légiste vient confirmer l'hypothèse du vol.

« Aucune agression sexuelle n'a été commise, ni même tentée. Il n'y a pas de marques de violence sur le corps, pas de meurtrissures, ni aucun signe de lutte, pouvant indiquer que la femme a défendu sa vie.

— Mais alors demande le commissaire, de quoi est-elle morte ?

— Nous allons pousser l'examen plus loin, car au point où nous en sommes, c'est un mystère. »

Quelques heures plus tard arrive un nouveau rapport du médecin légiste.

« Pour le moment nous n'avons rien décelé de suspect ayant pu entraîner la mort de cette femme, sinon une trace infime d'arsenic dans ses poumons.

— Dans les poumons ?

Oui... Mais dans les poumons seulement.

— Impossible, dit le commissaire, que vous n'en trouviez que dans les poumons. Vous devez en trouver ailleurs. Vous êtes sûr de vos tests ?

— Oui. Mais nous allons en essayer de nouveaux. »

Le lendemain, le médecin légiste confirme que la seule trace d'arsenic susceptible d'avoir entraîné la mort de cette femme se trouve dans les poumons. Les spécialistes suggèrent qu'il a été administré sous forme d'hydrogène arseniaté. C'est un fait assez exceptionnel pour qu'il soit soumis à l'attention des autorités supérieures ! Celles-ci, qui ont d'autres chats à fouetter, répondent en substance au commissaire Schmidt : « On a trouvé de l'hydrogène arseniaté dans les poumons de la victime ? Eh bien, maintenant il faut découvrir comment il est venu là. »

Le commissaire Schmidt s'intéresse alors à la personnalité de la victime. Elle avait beaucoup de relations, elle était de famille aristocratique et aisée. Mais on ne lui connaissait pas d'ennemi. L'endroit où son cadavre a été découvert est très proche de l'hôtel particulier où elle habitait. Divers témoins déclarent qu'elle avait l'habitude d'avoir beaucoup d'argent dans son sac à main. Tout cela n'explique pas qu'elle ait respiré de l'arsenic... Elle n'a jamais eu de maladies qui auraient nécessité la prescription de médicaments contenant de l'arsenic, sous quelque forme que ce soit. Son cœur est très sain. Sa mort ne peut être naturelle. Le suicide non plus n'est pas vraisemblable. Elle ne pouvait avoir des raisons financières ou affectives de se supprimer. D'ailleurs, elle n'aurait pas vidé son sac à main et ses poches...

Donc, c'est un meurtre. Mais, dans ce cas, il faut admettre qu'on se trouve en présence d'un meurtrier très exceptionnel, qui dispose d'une nouvelle et mystérieuse méthode d'assassinat, qui consiste à introduire dans les poumons de sa victime une certaine forme d'arsenic.

Devant cette conclusion, les autorités nazies, tout de même, dressent l'oreille. Le commissaire obtient que des moyens exceptionnels lui soient momentanément attribués. Des patrouilles de police sont postées aux carrefours. Il est recommandé à tous les agents, même ceux de la circulation, une vigilance exceptionnelle. Le moindre suspect est longuement questionné. Des enquêtes discrètes sont menées auprès des médecins de toutes spécialités et de toutes nationalités. On observe leurs allées et venues, leurs activités.

Or, non seulement cet énorme travail reste sans résultat, mais la perplexité tourne en panique lorsque, dans les dix jours qui suivent, trois autres personnes, une femme et deux hommes, sont trouvés dans les rues de Berlin, mortes dans les mêmes circonstances. Chaque fois, le commissaire fait les mêmes étranges constatations. Les corps sont couchés la face contre terre, les genoux pliés, les bras raides le long du corps. La position dans laquelle on trouve les cadavres donne à penser que leurs genoux se sont pliés sous eux pendant qu'ils marchaient, les

obligé quand ils ont touché le sol à s'effondrer en avant. Ce qui prouve qu'ils étaient déjà morts ou inconscients quand ils sont tombés, sinon ils auraient instinctivement essayé d'amortir le choc en étendant les bras. Donc, chaque fois, la mort a été foudroyante ! Et les mêmes traces d'arsenic sont découvertes dans les poumons des victimes, rien dans les autres organes. Chaque fois enfin, l'argent et les bijoux que portaient les malheureux ont disparu. Le meurtrier ne laisse que les objets sans valeur.

Désormais, malgré les « soucis » du moment, les autorités ne peuvent plus sous-estimer cette affaire. Certes, il ne s'agit apparemment que de crimes de droit commun. Mais le criminel n'est manifestement pas n'importe qui. Et sa méthode intrigue vivement les « spécialistes »...

Puisque le foie, les viscères et la rate ne contiennent pas d'arsenic, il faut bien en conclure que la mort est provoquée par l'insufflation dans les poumons d'un poison mortel.

On passe au peigne fin tous les repaires de truands. Des quantités de suspects sont interrogés, leurs activités soigneusement épluchées. Un lot de crimes insoupçonnés est même découvert, mais pas la moindre leur quant à l'identité du « tueur à gaz ».

Quelques jours passent, et le commissaire Schmidt est appelé d'urgence. On vient de trouver un jeune homme couché à l'entrée d'un magasin. Comme les autres, il est allongé la face contre terre, les bras le long du corps. Ses poches ont été fouillées, une valise vide est ouverte à côté de lui. Comme les autres, il ne porte aucune trace de violence. Mais cette fois il y a une différence. Il n'est pas mort. Il est inconscient, mais son pouls bat encore faiblement. Le commissaire le fait transporter d'urgence à l'hôpital et l'accompagne lui-même.

À l'hôpital, il demande à voir le médecin de service.

« Vous devez absolument sauver la vie de cet homme ! Soignez-le pour empoisonnement à l'arsenic !

— Mais il n'a aucun symptôme d'un empoisonnement à l'arsenic !

— Vous avez lu les journaux ? Quatre personnes sont déjà mortes dans les mêmes conditions. Aucune des quatre ne présentait de symptômes d'empoisonnement à l'arsenic ! Pourtant on avait trouvé de l'arsenic dans leurs poumons ! Il faut faire l'impossible pour sauver cet homme ! C'est le seul moyen de savoir ce qui lui est arrivé ! Et d'empêcher le tueur de continuer ! »

Convaincu, le médecin soigne immédiatement le jeune homme pour un empoisonnement à l'arsenic. Deux jours plus tard, il peut parler.

« Je revenais d'une soirée, je rentrais chez moi. Il était environ minuit. Soudain, une silhouette sombre a surgi de l'embrasure d'une

porte de magasin.

— Le magasin devant lequel vous avez été découvert ?

— Oui, je suppose...

— Vous étiez juste devant !

— Je suppose que mon agresseur n'était pas à plus de trois mètres, quand j'ai compris qu'il venait vers moi. Soudain, il s'est arrêté et il a fait un geste... Je ne me rappelle rien d'autre, jusqu'à mon réveil à l'hôpital.

— Pouvez-vous décrire votre agresseur ?

— Non vraiment... Il faisait trop sombre, et c'est arrivé si vite.

— Avez-vous ressenti quelque chose ?

— Presque rien... Je revois son geste...

— Quel geste ?

— Il me semble qu'il a tendu la main en avant... vers ma poitrine. J'ai ressenti un malaise violent, et c'est tout. Je ne peux rien dire d'autre... »

Ce récit a le mérite de confirmer la théorie des experts : le meurtrier disposerait d'un gaz mortel. Si le moyen de propulsion du gaz reste un mystère, il devient par contre évident que le gaz tue instantanément. Les savants et les techniciens nazis, pourtant avertis en la matière, se perdent en conjectures.

C'est alors que deux nouveaux cadavres sont découverts, ceux d'un homme et d'une femme. Si les circonstances sont rigoureusement les mêmes, cette fois, sous le corps de la femme, on trouve un mince fragment de verre. Le laboratoire de la police conclut qu'il s'agit d'une sorte d'ampoule extrêmement fragile, qui aurait contenu un gaz dont l'un des constituants serait de l'hydrogène arseniaté. La deuxième victime n'apporte aucun indice nouveau. Ce qui reste une énigme, c'est le moyen qu'utilise le meurtrier pour faire respirer le gaz à ses victimes. En effet, si le gaz est libéré à une certaine distance, il se mélange aussitôt à l'air. Sa nocivité est diminuée, il ne peut plus avoir un effet foudroyant. D'autre part, si le meurtrier parvient à s'approcher suffisamment de la victime pour lui faire respirer le contenu de l'ampoule, il risque d'en être victime lui-même. A moins qu'il ne porte un masque à gaz ?

La Première Guerre mondiale a démontré l'impossibilité de diriger avec précision des gaz vers un objectif donné. Chaque camp devait profiter de la direction du vent pour libérer le gaz, sous peine d'en subir lui-même les effets. L'expérience a démontré aussi que les gaz libérés dans l'atmosphère étaient très vite dissipés. Comment donc le gaz utilisé, si puissant soit-il, peut-il être projeté avec autant de

précision à quelques mètres, sans danger pour le meurtrier ?

On trouve une septième victime. La découverte n'apprend rien. Mais le lendemain, une femme demande à être entendue par la police. C'est une propriétaire berlinoise qui loue des appartements meublés. Comme tout le monde, elle lit avidement les journaux qui consacrent d'énormes articles au « tueur à gaz ». Et voici ce qu'elle dit.

« J'ai un locataire du nom de Serge Koloff. Il est étudiant à l'université. C'est un jeune russe, un docteur, qui est venu de Kiev en Russie, pour continuer ici ses études de chimie. Depuis qu'il est là, j'ai toujours été frappée par son comportement. C'est un jeune homme tellement étrange... Chaque instant qu'il ne passe pas à l'université, il l'utilise à faire des expériences dans sa chambre. La première fois qu'il est venu chez moi, il m'a expliqué qu'il perfectionnait une découverte qui allait lui rapporter beaucoup d'argent, s'il y avait une guerre. Il ne m'a jamais autorisée à entrer dans sa chambre, même pour nettoyer, sauf en sa présence. La table du milieu de la pièce est chargée de toutes sortes de tubes de verre et de bouteilles... Chaque fois qu'il quitte la maison, la porte est fermée à clef. Cela ne me tracasse pas. Il ne veut pas qu'une personne ne comprenant rien à son travail touche à ses appareils. C'est normal. C'est un jeune homme très calme et très agréable, mais quelquefois il ne paie pas son loyer pendant plusieurs semaines... Je ne lui demande rien, je lui donne sa nourriture. Il finit toujours, d'ailleurs, par me payer ce qu'il me doit ! Comme j'ai vu dans les journaux cette histoire de gaz asphyxiant, petit à petit, j'en suis arrivée à me demander si ce ne serait pas lui le criminel ! Bien sûr, ce n'est peut-être qu'une coïncidence, et dans ce cas je ne voudrais pas qu'on l'ennuie. D'un autre côté, je ne peux pas me taire... Ai-je bien fait, monsieur le commissaire ?

— Rassurez-vous, madame, répond le commissaire. Vous avez bien fait de venir me voir. Ce n'est d'ailleurs peut-être qu'une coïncidence. Ce serait trop bête, qu'un criminel aussi astucieux se fasse remarquer par un comportement aussi original... En dehors de ses départs pour l'université, est-ce qu'il sort souvent ?

— Assez souvent ! Et généralement la nuit ! Remarquez, c'est normal, puisqu'il travaille toute la journée...

— Quoi qu'il en soit, madame, nous allons faire une enquête discrète. Rentrez chez vous, ne vous préoccupez de rien, et surtout ne lui en parlez pas ! »

Dès le départ de la femme, le commissaire, beaucoup plus intéressé qu'il n'a voulu le laisser paraître, dresse un véritable plan de bataille. Un policier est chargé de rassembler tous les renseignements possibles sur le dénommé Koloff. Un autre va se présenter chez la propriétaire pour y louer un logement, entrer en rapport avec le suspect, et si

possible visiter sa chambre. Un troisième officier est chargé d'organiser une filature discrète et continue.

Mais avant que ce plan ait été complètement réalisé, le cadavre du policier chargé de la filature est trouvé dans une allée du jardin public, le fameux Tiergarten. C'est un enfant qui l'a découvert par hasard, alors qu'on allait refermer les grilles. Le cadavre est encore chaud. Il est couché face contre terre, comme les autres victimes, les bras raides le long du corps, il ne porte aucune trace de violence. Ses poches n'ont pas été fouillées, ses affaires n'ont pas été éparpillées sur les lieux du crime. Cette fois, pour le commissaire, le crime est signé.

Koloff s'est senti suivi, il a attiré le policier dans le Tiergarten et l'a tué. Donc il se sait soupçonné, et va s'enfuir. Mais il doit compter que le cadavre ne sera pas découvert avant plusieurs heures. Le commissaire a donc une chance de le trouver chez lui. Il faut agir vite.

Lorsque le commissaire se rend au domicile de Koloff, il a conscience qu'il n'a pas affaire à un meurtrier ordinaire. C'est un tueur en alerte, terriblement habile, qui possède un redoutable moyen de tuer, et ne se laissera pas capturer sans défense.

Le commissaire a pourtant renoncé au concours d'une force de police importante, pour ne pas attirer l'attention. Il n'est accompagné que de trois détectives, et comme son visage est connu par la presse, il les laisse entrer par une porte de service et s'entendre avec la propriétaire. Il est convenu qu'ils lui feront signe par une fenêtre pour qu'il vienne les rejoindre, si Koloff est dans sa chambre.

Tout se passe d'abord comme prévu. Une fenêtre s'ouvre, on lui fait signe, il traverse la rue. Mais au moment où il entre dans la maison, les trois autres policiers se sont déjà rués dans l'escalier. La propriétaire leur a dit : « Koloff m'a averti qu'il s'en allait. » Aussi, craignant qu'il ne fasse disparaître des pièces à conviction, ils ont résolu de l'arrêter sur-le-champ, sans attendre le commissaire.

Ils ouvrent la porte : Koloff apparaît, assis à sa table de travail encombrée de matériel de laboratoire. A droite de la table, dans un panier, il y a trois ampoules de verre ressemblant à des ampoules électriques, mais légèrement plus grandes.

Avant que les policiers n'aient pu l'atteindre, Koloff saisit une des ampoules dans le panier et la jette sur l'un d'eux. L'ampoule éclate sur la poitrine de l'homme, et il s'effondre. En un éclair, Koloff saisit une autre ampoule et la lance, avec une extraordinaire précision, sur le second policier qui s'écroule à son tour. Le troisième réussit à sortir de la chambre et butte sur le commissaire. C'est ce qui lui sauve la vie. Koloff, qui s'apprêtait à le poursuivre avec sa troisième ampoule, comprenant qu'il y a au moins un autre policier dans le couloir, s'enferme dans sa chambre.

Quelques minutes plus tard, des renforts de police armés et équipés de masques à gaz encerclent la maison. Ils montent silencieusement l'escalier. On n'entend pas un bruit dans la chambre de Koloff. Un officier s'avance, ouvre la porte et recule immédiatement pour éviter d'être atteint par une ampoule. Les autres hommes se couvrent également, mais aucun mouvement ne vient de l'intérieur. Avançant prudemment, ils découvrent d'abord les corps des deux premiers policiers. Et derrière la table encombrée de flacons et de cornues, ils trouvent Koloff allongé face contre terre, sa main serrant les fragments de verre de la troisième ampoule.

Koloff, brillant chimiste avait trouvé au cours de ses études à Kiev une nouvelle formule de gaz asphyxiant. Se rendant compte que le résultat de ses recherches allait être confisqué par ses maîtres soviétiques, il avait quitté la Russie pour l'Allemagne. Il savait que dans ce pays, il ne serait pas seulement honoré, mais bien payé pour sa découverte.

Le but de Koloff aurait été de perfectionner une forme de gaz empoisonné si puissant et si pénétrant que toute armée exposée à ses effets eût été exterminée. Son premier objectif était de trouver les moyens d'industrialiser le gaz. Mais il avait dépensé toutes ses ressources. Démuni de tout, il avait eu l'idée de faire d'une pierre deux coups : expérimenter son gaz empoisonné sur des êtres humains pour éprouver son efficacité, et trouver l'argent pour poursuivre ses recherches en détroussant ses victimes.

Koloff avait acheté un appareil pour souffler lui-même le verre de ses ampoules. Comment les remplissait-il ? Et quelle était la formule du gaz ? La police allemande ne l'a jamais révélé. Aussitôt après, il y a eu la guerre. Le dossier se perd entre 1939 et 1945.

Nous ne pouvons dire (mais certains le pourraient probablement) si d'autres savants ont trouvé le secret de Koloff et ont poursuivi ses expériences. Ce qui paraît certain, c'est qu'il était lui-même parvenu à perfectionner son système de propulsion. Car on a trouvé dans sa chambre un pistolet pneumatique de son invention... L'invention de Koloff, de toute évidence, a été récupérée par le régime nazi, son laboratoire ayant été trouvé intact.

Sur le plan tactique, toutefois, la « bombe à gaz » n'a jamais pu être employée. Elle serait trop dangereuse, il faudrait d'énormes quantités de gaz. C'est sans doute pourquoi Hitler y a renoncé. Mais sur le plan de la guerre secrète, il en va autrement. Le pistolet à gaz mortel, silencieux et foudroyant fait partie depuis longtemps de l'arsenal de certains « exécuteurs » qu'aucun service officiel ne reconnaît jamais...

COMME UN INSECTE DANS UN TUBE DE VERRE (HISTOIRE A HURLER)

Les documents qui constituent ce dossier extraordinaire viennent des États-Unis ; du lieutenant Bill Pfifer de la police d'Austin au Texas, et du directeur de la prison de la même ville. Ils sont terrifiants.

Un long hurlement vrille le silence et la nuit, les transperce comme un coup de poignard ; un hurlement qui n'en finit pas, dont l'écho s'éteint à peine, qu'un autre commerce. Ce hurlement est quelque chose de compact, d'effroyablement vivant, doué d'une vie propre. Il a des dimensions, de l'épaisseur. On fait plus que l'entendre, on le voit. Depuis des années, nuit après nuit, c'est toujours le même. Il résiste à tous les somnifères, diaboliquement. Et depuis des années, on attend qu'il sombre dans la folie ou dans l'inconscient.

Rien à faire : ce hurlement et ce cauchemar sont intelligents, lucides, et conscients, toujours à la limite du supportable. L'homme qui hurle est seul dans treize mètres carrés de béton; allongé sur un lit de béton, sur un matelas de mousse ; pas de ressorts, de peur qu'il ne se blesse.

Au-dessus de lui, une lampe incorporée dans le plafond. Elle reste allumée toutes les nuits, dès le coucher du soleil, jusqu'au jour.

Au premier hurlement, les gardiens qui ont l'habitude ouvrent la porte blindée et se précipitent sur l'homme allongé. Il ne dort pas. Ses yeux sont grands ouverts et fixes. Le hurlement sort de sa bouche écartelée. Il faut du temps pour le calmer, pour le sortir de ce faux sommeil qui l'habite. On lui donne un cachet, un seul ; que le gardien introduit lui-même au fond de sa gorge pour l'obliger à avaler, car il se débat, avec une sorte de litanie épuisée :

« Je ne veux pas dormir, je ne dormirai pas... Je ne peux pas. je ne veux pas dormir... »

Parfois il faut appeler un infirmier ou même le transporter à l'hôpital. Et les piqûres l'assomment pour plusieurs heures. Mais on ne peut pas le droguer totalement, c'est impossible. Car cet homme est jeune et en bonne santé. Ce n'est ni un malade mental, ni un malade tout court. D'ailleurs même les narcotiques ne réussissent qu'à transformer le hurlement en gémissement sourd. Le cauchemar lui, est toujours là; enfermé dans le sommeil de cet homme, comme cet homme dans sa prison.

Lorsque les hurlements ont commencé, une nuit de 1966, à la prison d'Austin au Texas, les autres détenus, réveillés en sursaut, se sont mis

à taper sur les grilles, comme des forcenés. La peur les a pris. Ce hurlement leur ressemblait trop, à tous, enfermés là pour la même raison.

Si bien qu'au bout de plusieurs nuits, pour éviter l'émeute, on a dû mettre l'homme au secret, loin des couloirs des cellules, dans le sous-sol de la prison.

Treize mètres carrés de béton, une lampe électrique qui ne s'éteint jamais, on dirait une cellule de torture nazie.

Mais c'est le seul endroit où l'homme peut passer la nuit sans terroriser les autres. Et la lampe allumée, c'est lui qui l'a demandée. Il ne supporte plus le noir, son cauchemar y est trop à l'aise.

Dans la journée c'est autre chose. Il marche inlassablement, dédaigne les lectures, mange à peine, et reste longtemps silencieux. Il lui arrive de se jeter à genoux au passage des gardiens, devant la grille, et de supplier.

« Écoutez, je les vois, elles sont ici... Elles ne me laisseront pas dormir. Pourquoi est-ce que vous ne me tuez pas ? Je veux mourir. Je ne peux plus vivre comme ça... Par pitié faites quelque chose... Je veux retourner devant les juges ! Je veux qu'ils me condamnent à mort, je l'exige... Je vous en supplie. »

« C'est insoutenable, dit le chef de la prison d'Austin. J'aurais préféré qu'on le mette ailleurs que chez moi. Mais les psychiatres disent qu'ils ne peuvent rien pour lui. On ne veut pas le garder à l'hôpital plus que nécessaire. Il est condamné à trente ans. Il pourrait sortir à quinze pour bonne conduite... »

Parler de bonne conduite avec lui, c'est dérisoire. Il paye. Ça n'a rien à voir avec la bonne conduite. « Il paye. »

Ce jeune garçon qui avait vingt-deux ans en 1966, lorsque les jurés renoncèrent à le condamner à mort, continue de payer en 1977. Il a maintenant trente-trois ans.

18 juillet 1965. Dans une voiture neuve, deux jeunes filles roulent sur la route de Dallas à Austin. Deux jeunes étudiantes américaines comme il y en a des millions. Sourire éclatant, brunes, cheveux courts. Elles se ressemblent tellement qu'on les croirait sœurs. Ce n'est pas le cas. Elles sont seulement amies et complices. Shirley Ann Stark et Susan Rigsby ne sortent jamais l'une sans l'autre. Libres, comme sont la plupart des étudiantes, de passer leurs week-end et leurs soirées où bon leur semble, sans prévenir papa et maman.

Ce 18 juillet 1965 est un jour torride. La route est une fournaise. Un soleil de plomb écrase cette partie du monde. Et s'il n'avait pas fait si chaud ce jour-là, rien ne se serait passé.

Susan et Shirley vont rejoindre une amie qui doit les héberger à Austin. Alors qu'elles sont encore sur la route, l'amie sort de chez elle, et accroche un petit mot sur la porte :

Les copines. Impossible de vous prêter la chambre cette nuit, elle ne sera libre que demain. Je reviens vers 6 heures. Baisers. Mary.

Sans ce petit mot il ne se serait toujours rien passé. Mais le sort est en marche, et ces deux petits événements associés ont déjà tissé le drame.

En arrivant vers midi, à Austin, (c'est une heure supposée par l'enquête) les deux jeunes filles sont épuisées par la chaleur, et n'ont envie que d'une seule chose, une bonne douche. C'est sur cette envie qu'elles disparaissent. Elles ne laissent pas de message sur la porte de Mary. Si bien que leur amie ignore totalement en rentrant le soir chez elle, si oui ou non elles sont arrivées, si elles ont vu le mot, et où elles sont. L'inquiétude vient vers 7 heures le soir. Plusieurs coups de téléphone à des camarades ne la renseignent pas. Personne n'a vu Susan et Shirley. Vers 9 heures, Mary se décide à appeler la police.

« Écoutez dit-elle, je ne veux pas faire d'histoire, mais c'est anormal. Le rendez-vous était ferme. En admettant même qu'elles aient décidé de coucher ailleurs, elles m'auraient téléphoné. »

La police signale la disparition des deux jeunes filles immédiatement aux voitures de patrouilles, en donnant leur signalement, et celui de la voiture. La nuit passe sans apporter de nouvelles. Aucune nouvelle pendant treize jours. Sinon la certitude que quelque chose de grave est arrivé. Mais où ? Sur la route entre Dallas et Austin ? Aucun accident n'est signalé. Pas un motel ne les a accueillies.

A Austin, des témoins affirment avoir vu deux jeunes filles dans la rue du domicile de Mary, au volant d'une voiture. Deux jolies brunes, légèrement vêtues, vers 2 heures. Mais la ville est quadrillée sans résultat. Le premier indice sérieux arrive le 21 juillet 1965.

Un nommé William Campbell, directeur d'un bureau d'entraide, se présente à la police et déclare : « Quelqu'un est venu se débarrasser chez moi d'un paquet de vêtements. Je ne sais pas qui c'est, on l'a simplement déposé au bureau. J'en reçois régulièrement, mais celui-là m'intrigue. Il est rare que les gens me donnent des vêtements aussi neufs. Et puis on dirait le contenu d'une valise. Il y a de tout, jusqu'aux

sous-vêtements... »

En dix minutes la police a compris. Sur une des pièces de lingerie, un nom est resté marqué : S. Rigsby.

Il devient donc certain que les recherches doivent se concentrer sur Austin. Le lieutenant Bill Pfifer, de la police criminelle, prend alors l'affaire en main, et, dans la même journée, son équipe (une vingtaine d'hommes) retrouve la voiture, abandonnée à un kilomètre et demi environ du domicile de Mary, couverte de poussière. Des taches de sang sur le siège avant, et des traces de doigts barbouillés de sang, sur le volant. Deux séries d'empreintes différentes. Peut-être celles de l'une des jeunes filles, celle qui conduisait, et l'empreinte d'un pouce. Une seule empreinte de pouce.

L'enquête piétine jusqu'au 31 juillet : Dans un champ de luzerne deux chasseurs sont intrigués par une odeur bizarre provenant d'un grand bouquet de tournesols sauvages.

Susan Rigsby et Shirley Ann Stark seront identifiées facilement. Elles sont mortes étranglées et étouffées. Susan seule a été violée.

La relation de cette découverte dans les journaux de Dallas et d'Austin, les commentaires de la télévision, créent bientôt une véritable panique. Les femmes se ruent sur les gadgets anti-agression : Bombe de gaz, pistolet d'alarme, *etc.* On parle d'un dangereux maniaque sexuel. Et la « chasse à l'homme » commence, disent les journaux.

Le lieutenant Bill Pfifer ne perd pas son temps à vérifier l'emploi du temps de tous les maniaques connus, libérés ou évadés. Il entreprend un travail beaucoup plus ardu : recenser tous les jeunes gens, amis, copains ou relations des deux jeunes filles dans le milieu universitaire. Il y en a deux bonnes centaines. Susan et Shirley, toutes deux ravissantes, ne manquaient pas de camarades masculins, tant à Dallas qu'à Austin. Il faut les voir un par un.

Le lieutenant ne possède qu'un indice sérieux, l'empreinte du pouce isolée sur le volant, que les experts ont déclaré ne pas appartenir aux deux jeunes filles. Cet indice est extrêmement fragile car rien ne prouve que cette empreinte ait été faite avant ou après le crime. Les traces de sang ont très bien pu venir s'imprimer sur une empreinte déjà existante. Mais en retrouvant son propriétaire, le lieutenant espère le faire avouer au « bluff ».

Jim Cross est étudiant en philosophie et histoire. C'est un garçon très intelligent, brillant même, sympathique et agréable. Il a fait son service militaire, deux ans au Japon. Il possède son propre

appartement à Austin. La famille, installée à Dallas, fait partie de la haute société américaine, riche et influente.

« Rien de sérieux entre elles et moi, dit-il au lieutenant venu l'interroger à son domicile.

— Vous permettez que nous prenions vos empreintes ?

— Bien entendu. Je vous en prie. C'est tout à fait normal.

— Vous ne les avez pas vues le 18 juillet dans l'après-midi?

— Non. Je ne savais même pas qu'elles étaient en ville. »

Son attitude est franche, ouverte, et détendue. Celle d'un garçon qui n'a rien à cacher. Le lieutenant Pfifer le trouve tout à fait gentil. Au moment où il s'apprête à le quitter ; Jim Cross semble se souvenir :

« Juste une chose, lieutenant, je ne sais pas si c'est important... Mais je sais que Shirley était amoureuse de deux garçons. Aux dernières nouvelles elle ne savait lequel choisir. Seulement ne me demandez pas de nom, je ne les connais pas. Elle ne les a jamais nommés !... »

Le lieutenant Pfifer quitte l'appartement de Jim Cross sur une bonne impression. Mais, à peine rentré à son bureau, dix minutes plus tard environ, le standard lui passe un coup de téléphone. C'est une voix de femme, qui ne veut pas dire son nom, et parle vite.

« Je viens de vous voir chez Jim Cross, il y a un moment. Est-ce qu'il vous a dit que les jeunes filles sont venues dans l'immeuble le jour où elles ont disparu ?

— Non. Vous les avez vues?

— Pas vraiment. Mais, j'ai vu la voiture garée devant, depuis 4 heures de l'après-midi. Je n'ai pas vu qui l'avait garée là. Ni qui l'a reprise. Je suis allée à l'église entre-temps. A 9 heures du soir, quand je suis revenue, la voiture n'était plus là.

— Qui êtes-vous ? Avez-vous relevé le numéro ?

— Non ! »

Et on raccroche. C'est fou ce que les gens sont courageux quand il s'agit d'aider la police ! Entre parenthèses, voilà une femme qui va à l'église, mais refuse de témoigner à visage découvert, pense le lieutenant.

L'empreinte du pouce est celle de Jim Cross, dit l'expert. Il est le seul ami de Shirley et Susan à habiter cet immeuble. Le lieutenant Pfifer retourne le voir. Il est sûr maintenant que Jim est coupable. Mais pour convaincre un jury, il faut au moins neuf preuves.

Neuf... Pfifer n'a que cette empreinte. Si Jim tient bon, il s'en sortira. Le bluff ! c'est la seule solution.

Pfifer frappe à la porte de Jim Cross. Il est suivi de huit détectives silencieux, l'arme à la hanche.

A peine entré le lieutenant attaque.

« Je sais que vous les avez tuées. Vous avez menti. J'ai un témoin qui les a vu entrer ici. La voiture a été vue en bas de chez vous dans la nuit. J'ai l'empreinte de votre pouce sur le volant. Qu'est-ce que vous en dites ? »

Jim Cross répond tranquillement :

« D'accord. Elles sont venues ici. J'ai menti pour ne pas être mêlé à cette histoire : Mais je ne les ai pas tuées. Elles sont reparties chez une de leurs amies que je ne connais pas. Elles m'ont déposé en cours de route. J'ai dû toucher le volant à un moment ou l'autre. »

Les hommes de Pfifer fouillent déjà l'appartement. Jim et le lieutenant continuent de s'affronter calmement, froidement. Chacun persuadé que l'autre sait. Puis l'un des hommes ramène au lieutenant une petite mèche de cheveux noirs, que Pfifer glisse avec précaution dans une enveloppe.

« Je suppose que vous savez ce que ça veut dire. En une heure, nos experts peuvent me dire, avec une certitude absolue à qui appartiennent ces cheveux. Vous m'accompagnez? Je vous inculpe de meurtre au premier degré. A partir de maintenant, tout ce que vous pourrez dire sera retenu contre vous. »

Les cheveux appartenaient à Shirley.

Assisté d'un avocat, le plus célèbre de Dallas, Jim tient bon une partie de la journée dans le bureau de Pfifer, mais de plus en plus difficilement. Puis tout d'un coup il se décide d'une voix cassée :

« Je vais vous raconter ce qui s'est passé. Je ne peux plus vivre comme ça plus longtemps, ça me tue. Donnez-moi du papier je préfère écrire, je n'aurais pas la force de parler jusqu'au bout. »

Voici le texte de sa confession.

« Dimanche, 18 juillet 1965.

« J'étais seul chez moi quand Shirley m'a téléphoné. Elle voulait venir prendre une douche avec Susan à la maison et se changer. Elles n'avaient pas d'autre endroit où aller. Je leur ai dit qu'elles pouvaient venir.

« Elles sont arrivées vers 2 heures. Susan a pris sa douche la première, puis Shirley. Pendant ce temps Susan est entrée dans ma chambre. Je l'ai empoignée, et je l'ai étouffée à moitié jusqu'à ce qu'elle tombe sur le lit. Quand Shirley est sortie de la douche, je l'ai agrippée au moment où elle entrait dans la chambre. Je l'ai étouffée, elle est tombée sur le sol. Susan gémissait. Je l'ai violée. Shirley s'est redressée et s'est mise à crier. Alors je l'ai tuée pour la calmer. Susan a bougé aussi. Alors je l'ai tuée.

« Après je ne savais plus quoi faire. C'est à partir de là que j'ai eu des remords. Un peu plus tard je les

ai étendues toutes les deux dans la salle de bains. J'ai refermé la porte, et coincé une chaise devant. Je suis sorti. Je suis allé voir un ami, on est revenu à la maison. Nos deux fiancées nous ont rejoints. On est restés là tous les quatre à parler, pendant que les corps étaient enfermés à côté. C'était stupide.

« Plus tard j'ai raccompagné tout le monde. Après, j'ai transporté les corps dans la voiture. J'ai erré pendant un moment sans savoir quoi faire, et puis je les ai mises dans le champ ; J'ai repris la voiture. Je l'ai abandonnée. Je suis rentré à pied chez moi. C'est tout. »

« Jim Cross »

Le procès est extrêmement pénible.

L'avocat du district exige la peine de mort, bien sûr. La défense tente de plaider la folie au moment du double meurtre, sans succès, car les psychiatres n'ont aucun mal à certifier que Jim était, et est toujours parfaitement sain d'esprit. Alors, la défense, menée par Perry Jones, un avocat extraordinaire adopte un autre système.

« Je voudrais que le jury comprenne que certaines filles de nos jours, sont une véritable incitation au viol et au meurtre. Le pas est mince à franchir. Jim l'a fait. Il faisait ce jour-là une chaleur torride, et ces jeunes filles se promenaient nues devant lui, comme s'il était de glace... De cela, il n'est pas coupable. Il n'est coupable que d'effolement. »

Cette théorie, que nous résumons un peu succinctement, brillamment développée par Perry Jones, eut le succès attendu. Les onze hommes et la seule femme du jury refusèrent la peine de mort. La jeunesse de Jim Cross, vingt-deux ans, y était aussi pour quelque chose. Quinze ans pour chaque meurtre. Trente ans au total, et la possibilité de ne faire que la moitié de sa peine, si bonne conduite il y avait...

C'est là que tout commence. Alors qu'il espérait se racheter, oublier, et continuer ses études en prison, Jim Cross, au bout d'une semaine à peine d'emprisonnement, se met à hurler la nuit, habité d'un cauchemar épouvantable, revoyant sans cesse les deux visages, les gestes qu'il avait faits, ne pouvant plus dormir ; Refusant de s'endormir.

Il adresse alors une lettre au procureur de l'État du Texas.

Je vous en supplie, il faut refaire ce jugement, l'État doit me condamner à mort ! Je vous en supplie, ne me laissez pas vivre..... Je ne peux pas vivre. Je dois mourir. Mais c'est à vous de le faire.

« Impossible, répond la justice. Vous êtes jugé. C'est définitif. »

Alors Jim Cross continue de vivre son cauchemar. Au bout de deux ans, n'y tenant plus, il supplie à nouveau.

« Je ne peux pas me suicider. Je crois en Dieu. Et Dieu interdit le suicide. Mettez-moi dans un asile psychiatrique ou tuez-moi ! »

« Impossible ! répondent les psychiatres. Cet homme n'est pas fou ! » Jim Cross est toujours dans sa cellule. Tout seul. Sa vie n'est plus qu'une hantise de la nuit, un refus du sommeil, une peur permanente du cauchemar lancinant, sans issue. Toutes les nuits que Dieu fait, il revoit tout. Et il n'arrive même pas à devenir fou. Il n'est toujours pas dans un asile onze ans plus tard ; bien que de temps en temps, un psychiatre vienne l'observer comme un insecte dans un tube de verre. Mais comme l'indiquait encore récemment le rapport émanant du directeur de la prison, il ne pourra être libéré en 1981, comme il aurait pu l'espérer. Le fait de hurler et de refuser de dormir ne peuvent être assimilés, en prison, à une bonne conduite.

LE « NOVILLO »

Le « novillo », c'est le fiancé en Espagne. Dans cette péninsule encore attachée au XIX^e siècle, le « novillo » est un gibier qui se chasse. Au départ, c'est un jeune homme seul, de bon aloi. Il s'agit d'en faire un fiancé, c'est-à-dire un garçon qui a déjà les devoirs du mari, sans en avoir les droits. Les fiancés sont dressés dès l'enfance par leur mère à cette chasse difficile...

Nous sommes en plein hiver à Madrid, le 11 janvier 1951. Il fait froid. La señora Juana s'est installée, avec sa boîte de couture, tout près d'un feu de braises dans la cuisine. Elle n'a que quarante-sept ans, bien qu'elle en paraisse facilement cinquante-cinq. Elle et son mari n'ont pas eu la vie facile. Aujourd'hui, tout va bien. Son mari est un homme affectueux, un travailleur acharné qui dirige son propre atelier de réparations pour camions où travaillent une quinzaine d'ouvriers. Leur fils unique Julius, vingt-huit ans, vient de sortir avec sa « novia », sa fiancée.

M^{me} Aribas Quiroga sursaute lorsqu'on frappe à la porte d'entrée. Elle est peureuse et méfiante. Elle pose sa couture, traverse le salon et l'antichambre et, à travers le judas de la porte d'entrée, aperçoit un jeune homme qu'elle ne connaît pas.

« Qu'est-ce que vous voulez ? »

— Je voudrais parler au señor Quiroga.

— Mon mari n'est pas là, il est dans son atelier !

— Mais c'est tout à fait urgent. Quand sera-t-il de retour ?

— Je ne peux pas vous le dire exactement !

— Bon, je reviendrai plus tard... »

Le jeune homme s'éloigne dans l'escalier. Le judas de la porte claque. La señora Aribas retourne à sa couture. Elle n'aurait pas dû répondre : « Mon mari n'est pas là. »

En fait, mesdames, lorsqu'un jeune homme inconnu frappe à votre porte pour demander si votre mari est là, commencez d'abord par répondre : « Mais oui, bien sûr. » Vous pouvez même ajouter : « Qu'est-ce que vous lui voulez ? » et si vous êtes d'humeur taquine vous pouvez encore ajouter : « Voulez-vous que je l'appelle ? » ou bien « Qu'est-ce qu'il peut faire pour vous rendre service ? » Mais ne répondez pas, comme le fait la señora Juana Aribas : « Mon mari n'est pas là, il est dans son atelier. »

Quelques instants plus tard, on frappe de nouveau. M^{me} Aribas pose

sa couture, traverse l'antichambre et ouvre à nouveau le judas. C'est le même jeune homme, bien propre dans un imperméable serré à la ceinture qui souligne sa maigreur. Il a l'air très ennuyé.

« Est-ce que le señor Caballero Quiroga est arrivé ? »

— Non ! »

Le jeune homme a l'air très ennuyé.

« Il faut pourtant que je lui parle ! »

— Allez le voir à son atelier !

— C'est trop loin, señora ! C'est urgent... le temps d'y arriver il sera trop tard ! »

Le jeune homme montre par le judas un petit calepin sur lequel est inscrit un numéro de téléphone.

« Est-ce que je peux t'appeler à son atelier de chez vous ? »

La señora a une légère hésitation. Mais le petit jeune homme semble tellement sincère. Il est mince mais en bonne santé, son imperméable est neuf, lui-même est propre. Il ne paraît pas particulièrement nerveux. Il tient sous son bras un livre, sans doute un roman. Autant qu'on puisse se faire une idée à travers un judas, tout dans sa tenue suggère une modestie tranquille. Alors la señora tourne le verrou, retire la chaîne, et le jeune homme entre.

A peine est-il entré qu'il laisse tomber son livre, repousse la porte du pied et devant la señora paralysée de terreur, tire de sous son imperméable une courte lame très pointue.

Elle esquisse un geste de défense, il la frappe à l'estomac. Elle s'effondre. Il la frappe à la tête.

La peur donne à la malheureuse femme la force de se relever d'un bond et de courir à travers la salle à manger en criant : « Au secours, au secours ! »

Hélas, ses appels sont faibles. Lorsqu'elle retombe sur le tapis elle voit l'assassin ouvrir les tiroirs, les uns après les autres, sans s'occuper d'elle. Mais la peur est mauvaise conseillère. Au lieu de dominer ses craintes et de rester immobile, la pauvre femme se relève à nouveau. Le jeune homme saisit un grand couteau sur le buffet, et la frappe à la gorge. La señora Juana Aribas se traîne jusqu'au corridor pour y mourir.

Le jeune assassin ouvre toutes les portes des meubles, prend l'argent et les bijoux. Comme son imperméable est plein de sang, il prend deux draps dans une armoire pour l'y envelopper. Une demi-heure après être entré, il reprend son livre qu'il avait laissé tomber en entrant, et

redescend l'escalier. Dans une petite rue bien tranquille, il saute dans un taxi et rentre chez lui.

Vers 11 heures du soir, le mari de la señora Juana Aribas est toujours à l'atelier lorsque leur fils rentre du cinéma. Il trouve le cadavre de sa mère dans une mare de sang.

Un peu plus tard, vers minuit, le téléphone sonne à la permanence.

« Ici le commissariat du Palacio. On vient de trouver le cadavre d'une femme au 6 de la Calle Ecipa, au deuxième étage. Il s'agit de la femme du propriétaire, un certain Caballero Quiroga. La morte porte plusieurs blessures à la tête et à la gorge. Il s'agit certainement d'un crime.

— C'est bon j'arrive. »

Le commissaire de service Alberto Pelaez raccroche pour appeler la brigade criminelle, puis enfile son pardessus.

Le commissaire Pelaez est un policier de la vieille école, sans ambition, et pour cette raison, malgré son expérience, encore chargé de besognes secondaires. Il est connu, à Madrid, pour la rapidité de ses enquêtes.

Arrivé sur les lieux, il enjambe une mare de sang dans le corridor et entre dans le salon où se trouve déjà le juge d'instruction. Ce dernier a déjà fait placer le cadavre dans une bière. Mais elle est restée ouverte pour que les criminalistes puissent examiner les blessures. Selon la loi espagnole le juge d'instruction doit constater qu'il s'agit d'un crime, puis donner sur-le-champ l'ordre à la police de trouver l'assassin.

Le juge une fois parti, le commissaire Pelaez regarde autour de lui. Il n'a pas de mal à reconstituer à peu près la scène qui s'est déroulée grâce aux traces de sang qui vont du corridor à la salle à manger. D'ailleurs, le couteau est resté sur le tapis.

Le crime a été commis il y a plus de deux heures : le brasier est éteint, la cendre entièrement consumée est froide. Le vol est évident puisque les tiroirs et les portes des meubles, grands ouverts, laissent voir leur contenu, sens dessus dessous. Il fait trop sombre dans l'appartement pour qu'on puisse utilement travailler sur les empreintes digitales et les taches de sang. Le commissaire Pelaez interroge immédiatement le fils de la victime, et son mari. Celui-ci revient vers 1 heure du matin de l'atelier où, paraît-il, il n'a cessé de travailler.

Après un constat sommaire, les deux hommes déclarent que le voleur a emporté 70 000 pesetas, une montre en or, une broche, une bague et d'autres bijoux, ainsi qu'un portefeuille contenant 1300 pesetas et un stylo, dans le veston du fils resté accroché à une patère.

Le père et le fils répètent avec insistance que la señora Juana était

peureuse et méfiante. Ce sera confirmé par tous les autres témoignages. Il est impensable qu'elle ait ouvert à un inconnu.

Pourtant, la porte n'a pas été forcée, et il ne semble pas que l'assassin ait bien connu les lieux. Cela se devine à certains détails. Par exemple, il y a des taches de sang, faites avec la main, autour des portes de la salle à manger et de la chambre, signe qu'il cherchait les boutons électriques... Ce n'est pas un familier de la maison.

A voir le grand désordre qui règne, il est évident qu'il était pressé, mais ne savait pas où les objets de valeur se trouvaient.

Lorsque le commissaire Pelaez s'apprête à quitter l'appartement pour rentrer chez lui, il est 4 heures du matin. Le señor Caballero Quiroga, le mari de la victime, un grand homme d'environ soixante ans au visage dur et aux yeux doux, avec des cheveux blancs, est effondré dans un fauteuil. Ses énormes mains de mécano pendent de chaque côté et traînent presque sur le tapis. Il relève la tête.

« Vous partez commissaire ? »

— Oui, señor. Je vais vous laisser tranquille. »

Le malheureux regarde autour de lui : le désordre et les taches de sang... On aperçoit par la porte de la salle à manger la bière encore ouverte... Le pauvre homme fait pitié.

« Allez dormir chez des amis », suggère le commissaire.

L'homme le regarde étonné, comme si l'idée de dormir lui paraissait totalement saugrenue.

C'est alors que le fils revient de la chambre à coucher.

« Dites, commissaire, c'est bizarre. J'ai l'impression qu'il manque une paire de draps. »

La disparition de cette paire de draps va trotter dans la tête du commissaire Pelaez.

Il ne paraît pas logique qu'un meurtrier qui a trouvé autant d'argent et de bijoux s'intéresse aussi à des draps. Il est d'ailleurs plus dangereux pour le criminel de transporter des draps, alors qu'il peut facilement cacher sur lui argent et bijoux. Finalement, le commissaire Pelaez, en policier expérimenté, pense que les draps ont dû servir à enlever les taches des vêtements de l'assassin, ou bien à envelopper ses vêtements tachés. Il penche pour la dernière hypothèse. Et il espère qu'un de ces jours prochains, on va retrouver ces draps. En attendant, le lendemain, il entreprend d'interroger les voisins.

« Vous n'avez rien entendu d'insolite, hier, dans la soirée ? » Le commissaire dit la « soirée » parce que, d'après le médecin légiste, le crime aurait été commis entre 21 et 23 heures.

« Nous avons entendu une voix ! »

— D'homme ou de femme ?

— De femme.

— Qu'est-ce qu'elle disait ?

— Au secours, au secours !... Mais on l'entendait à peine... Moi j'ai pensé que c'était la radio.

— A quelle heure ?

— Vers 22 heures. »

Le commissaire sonne à un autre appartement.

« Vous n'avez rien entendu d'insolite, hier, dans la soirée ?

— Non... Ah, si ! On a entendu crier.

— Qu'est-ce qu'on criait ?

— C'est une voix de femme qui avait l'air d'appeler au secours... Mais ça avait l'air d'être assez loin.

— Quelle heure était-il ?

— Environ 22 heures. »

Le commissaire passe à un autre voisin.

« Vous n'avez rien entendu d'insolite, hier, dans la soirée ?

— Si, maintenant que vous m'en parlez, peut-être... des espèces de gémissements.

— Homme ou femme ?

— Femme !

— Et qu'est-ce que vous avez compris ?

— Au secours, au secours !... Mais on ne savait pas d'où ça venait !

— Quelle heure était-il ?

— On venait de se coucher, il devait être 22 heures. »

Ainsi, comme cela se produit neuf fois sur dix, les voisins ont parfaitement entendu l'appel au secours de la malheureuse. Ou bien ils n'y ont pas cru, ou ils ont eu peur, bref, ils n'ont pas bougé. En tout cas, tous ces témoignages se recoupent sur un point. Il était 22 heures.

Facile pour le commissaire Pelaez de vérifier les alibis du mari et du fils. A cette heure-là, le mari était encore à son atelier, et le fils au cinéma avec sa fiancée.

Malgré la méfiance de la señora Juana Aribas, il semble bien que ce soit un inconnu qui est entré chez elle ce soir-là. La première tâche est donc d'essayer d'en obtenir un signalement. La concierge déclare : « Un jeune homme est entré dans ma loge et m'a demandé à quel étage demeurait le señor Caballero. Il devait avoir entre dix-huit et vingt ans, et portait un imperméable clair mais ni casquette ni chapeau. »

La bonne du premier étage déclare : « J'ai arrosé les fleurs du balcon

vers 10 heures, et j'ai vu dans la rue un jeune homme dans un imperméable clair. Il parlait avec un gamin de huit ans. Il disait : " Alors, c'est au deuxième étage ? " et le gosse lui répondait : " Je crois. " Ensuite, le jeune homme a demandé : " Sais-tu si elle a une bonne ? " Mais vous comprenez, señor commissaire, comme la conversation ne m'intéressait pas, et qu'il faisait froid, j'ai quitté le balcon.

— Avez-vous revu ce jeune homme à un autre moment ?

— Oui, lorsque j'ai jeté, plusieurs minutes plus tard, un coup d'œil dans la rue, il marchait vers l'entrée de la maison. Je l'ai vu serrer plus fort la ceinture de son imperméable, puis il a disparu... Il était entré. »

Le commissaire Pelaez n'est pas mécontent. Le jeune homme en imperméable pourrait être l'assassin. Mais comment le trouver dans une ville comme Madrid ? Il faut d'abord retrouver le gamin de huit ans auquel il a parlé ; ce qui est facilement fait. L'enfant se souvient parfaitement de l'homme et de sa conversation avec lui. Il la répète mot pour mot.

« Y a-t-il un señor Julius dans cette maison ? Celui qui a une voiture bleue ?

— Oui, señor, il habite au deuxième étage.

— Ont-ils une bonne ?

— Non!

— Comment s'appelle sa mère ?

— Sa mère s'appelle Juana, señor ! »

Après quoi l'enfant est allé rejoindre un camarade dans la rue. Il donne une description assez détaillée de l'inconnu, pas suffisante cependant pour lancer un avis de recherche. Reste les expertises. De ce côté-là, pas grand-chose non plus.

« Pas la moindre empreinte digitale », constate le spécialiste de l'identité.

« Par contre, j'ai ça ! » dit un autre en montrant l'empreinte d'un talon en caoutchouc. Le commissaire Pelaez hausse les épaules.

« Qu'est-ce que vous voulez que j'en fasse ? »

Il faut dire qu'il s'agit d'un talon de la marque Continental. En 1952, un Espagnol sur trois marche sur des talons Continental.

Les résultats de l'autopsie sont plus nets. Le médecin légiste déclare : — « L'arme du crime doit être une alène de cordonnier à trois arêtes ou une lime, ou une baïonnette d'un ancien modèle avec un manche solide. Vu le nombre et la disposition des blessures, il doit s'agir d'un seul assassin qui se trouvait devant sa victime. Celle-ci a dû se relever et se défendre jusqu'à ce qu'elle soit immobilisée par ses blessures à la gorge. D'après la conformation des blessures le criminel devait être de

petite taille. »

Le jour même le commissaire Pelaez fait diffuser la description exacte des bijoux volés et envoie des policiers chez les prêteurs sur gage et les bijoutiers de la ville. En fin de journée, presque tous ont été visités et le résultat est négatif.

Reste à interroger les parents, amis, les relations d'affaires de la famille Aribas. Le commissaire Pelaez consacre à cette tâche toute la matinée du lendemain. Là encore, résultat négatif : Toutes les personnes interrogées ont des alibis indiscutables, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on considère qu'il s'agit de bourgeois ou d'ouvriers tranquilles et d'un crime commis à 22 heures.

Alors le commissaire fait dresser la liste des quarante ouvriers qui, pendant les dernières années, ont travaillé à l'atelier de réparation de camions du señor Caballero Quiroga. En fin de journée, après se les être fait décrire ou présenter les uns après les autres, le commissaire apprend l'existence d'un jeune homme, un laveur de voitures du nom de Ramon Oliva Vasquez, qui correspond physiquement aux témoignages qu'il possède. Il est âgé de vingt-deux ans, il a travaillé à plusieurs reprises à l'atelier de Caballero, il est petit.

Mais tout le monde explique au commissaire Pelaez que Monchito, c'est son surnom, ne peut pas être le criminel. Non seulement ce n'est pas un garçon violent, mais il est particulièrement doux. Il a une vie de célibataire des plus normales. Il paraît n'avoir aucun besoin. Il n'a jamais fait montre d'aucune cupidité. Il travaille normalement et gagne normalement sa vie. Il n'est donc pas dans la misère. Bref, le commissaire se trompe.

C'est un fait que le gamin et la bonne du premier étage ne reconnaissent pas formellement Monchito... Oui, il a tout à fait le gabarit, c'est le même genre de jeune homme, mais ils n'affirment pas que c'est lui. L'empreinte du talon n'est absolument pas convaincante. Monchito se montre très surpris de se voir suspecté d'un crime aussi horrible. S'il n'a pas d'alibi, c'est qu'il a quitté ce soir-là sa fiancée à 20 heures pour passer chez lui une soirée solitaire et tranquille.

« Vous possédez un imperméable clair ? demande le commissaire.

— J'en ai eu un dans le temps... Il y a longtemps que je l'ai perdu.

— Vous seriez d'accord pour que je visite votre chambre ? demande le commissaire.

— Mais bien sûr ! » répond le jeune homme.

La visite chez Monchito ne donne rien. Mais il est facile de cacher des bijoux et de l'argent. Par contre, il est moins facile de cacher un imperméable taché de sang et deux draps. Ou le jeune homme est innocent, ou il a caché les draps ailleurs.

Alors le commissaire a une idée. Le garçon travaille de 8 heures et demie du matin à 6 heures du soir. Pendant l'heure du déjeuner, il n'a pas le temps de repasser chez lui. S'il a caché les draps, c'est soit dans la nuit même du crime, soit le lendemain soir.

Or, le soir, après son travail, il va voir sa fiancée qui demeure dans la banlieue de Madrid.

Cette jeune fille, assez insignifiante bien que tout à fait digne d'inspirer la passion du jeune Monchito, reçoit le commissaire avec des yeux horrifiés. Tandis qu'il parle avec elle, le commissaire fait fouiller les broussailles, les égouts et les terrains vagues des environs immédiats de la maison. La jeune fille lui décrit la passion de son fiancé, lui explique qu'ils vont très prochainement se marier, que Monchito est très, très entreprenant, très pressé... Pendant ce temps, les policiers trouvent dans un égout voisin, soigneusement lesté par une grosse pierre, un paquet contenant la paire de draps et l'imperméable. Monchito va passer très facilement aux aveux. C'est là seulement que ce dossier devient extraordinaire : quand on apprend le mobile du jeune homme.

Tous les psychiatres qui l'examineront seront d'accord. Monchito est un jeune homme parfaitement normal. Il a des goûts simples, ne boit pas, n'a jamais eu de condamnations. Sa fiancée n'avait qu'un reproche à lui faire : il était trop entreprenant, voulait « consommer » avant le mariage... Or, on est en Espagne, en 1951. Pas question qu'une fille ait des rapports sexuels, même avec son fiancé avant le mariage ! Monchito avoue :

« Je suis vierge, je n'ai encore jamais pu connaître une femme ! Il n'y a que les prostituées, et je ne gagne pas assez d'argent ! Il fallait absolument que je me marie, je n'en pouvais plus... »

Hélas, en Espagne, à cette époque, c'est le mari qui doit monter le ménage. Il est tout à fait exclu que la famille de sa fiancée accepte le mariage tant qu'il ne pourra fournir les quelques vêtements, meubles et vaisselle nécessaires, et le repas de noce indispensable !

Or, si Monchito gagne de quoi vivre au jour le jour, cette dot est tout à fait au-dessus de ses moyens. Pourtant les mois passant, la nécessité du mariage devient... impérieuse. Car une fiancée a le droit d'embrasser, pourvu que ça s'arrête là ! C'est destiné à accrocher le « novillo ». Il faut lui donner un avant-goût pour qu'il ne se lasse pas. Car les fiançailles rompues cela « déprécie » une jeune fille sur le marché du mariage. Une fiancée « aguiche », elle ne se donne pas.

« Amène la dot et conduis-moi devant le curé. Ensuite, tu feras l'amour ! »

Monchito n'y a pas résisté. Il a cherché une femme seule à tuer pour

se procurer ce trousseau du « novillo sine qua non » : vaisselle complète, un lit conjugal, une armoire, une table, des chaises, deux couvertures, quatre draps, et de quoi payer un repas de noce pour dix-sept personnes, oncles et tantes inclus. On le lui avait précisé à une personne près, on lui avait indiqué l'auberge. Et la future belle-mère, dont c'est le privilège, avait même fixé le menu, c'est-à-dire le prix.

Monchito a été exécuté le 29 mars 1952 à 7 heures du matin. En Espagne, même en 1977, ce dossier n'a rien d'extraordinaire, n'est-ce pas cela justement, qui l'est !

JE N'AI PAS VOULU ÇA!

Dans une petite ville du Nord, une nuit de juillet, Henri D..., un jeune industriel de vingt-six ans qui fabrique du matériel agricole, est occupé dans sa cuisine à lire Les hauts de Hurlevent. Alice, sa femme vient de monter dans sa chambre. Une tante qui habite la ville vient de quitter la maison après s'être occupée des enfants.

Quelques instants plus tard, dans cette petite ville où il ne s'est jamais rien passé depuis, semble-t-il, toujours, une véritable fusillade retentit, résonnant à l'infini sur les petites maisons de briques rouges éparpillées dans la forêt. on comptera dix détonations !

Pour ouvrir ce dossier, dont le personnage extraordinaire sera sa femme Alice, commençons cependant par présenter Henri D...

Ce garçon, avec son air veule et ses épaules tombantes, a une grosse tête intelligente sur un corps de gringalet adolescent. Il a fait partie, sous l'occupation, malgré son jeune âge, d'un réseau du « War Office ». Bien qu'il ait dû cesser très tôt ses études, dès qu'il a reçu des mains de son père les rênes de la petite entreprise familiale, il s'est révélé un technicien et un homme d'affaires exceptionnel. En trois ans, la petite maréchalerie est devenue une usine qui emploie soixante forgerons, fondeurs et mécaniciens. Les Établissements D... et Cie sont situées entre la grand-route et la voie de chemin de fer. Au bout des ateliers se dresse un pavillon donnant sur la rue, où Henri habite avec sa femme Alice et leurs deux enfants.

C'est là que, quelques instants après la fusillade, le commissaire voit partir l'ambulance qui emmène Alice grièvement blessée. Henri, lui-même blessé, vient d'enrouler autour de son bras une serviette-éponge. Assis dans la cuisine, pâle, hagard, il fait au commissaire le récit que voici :

« J'étais en train de lire, vers 1 heure du matin. J'ai entendu des pas dans le jardin, et un grincement. Dans la nuit du 12 au 13 juillet dernier, j'avais été victime d'une agression au milieu de la nuit, alors que j'étais couché. J'avais déjà entendu un bruit de pas. J'étais descendu dans la cour. J'avais essuyé deux coups de feu de la part d'un homme qui s'était enfui vers la voie de chemin de fer. J'ai donc pensé aussitôt que mon agresseur était revenu. J'ai ouvert la porte donnant sur l'escalier et appelé ma femme. Puis je suis passé dans mon bureau prendre mon revolver et je suis sorti dans la cour. A peine avais-je mis le pied dehors que j'ai vu dans l'obscurité, par deux fois, la flamme d'un revolver. J'ai tiré à mon tour. Je pensais que, comme la première

fois, mon adversaire allait battre en retraite vers la voie de chemin de fer. Je me suis avancé.

« Au moment où je longeais un des ateliers de l'usine, une nouvelle détonation a retenti. J'ai ressenti un choc au bras. Je suis revenu vers la maison.

« En entrant dans la cuisine, j'ai vu ma femme allongée au pied de l'escalier, dans une mare de sang. Une des deux balles que le bandit avait tirée quand j'étais sorti l'avait atteinte, à travers la vitre de la cuisine.

« C'est affreux... On n'ose pas me le dire... Mais, je suis sûr qu'elle est gravement blessée ! »

Le commissaire considère le revolver que Henri D... vient de lui remettre et s'adresse à un des agents.

« Cherchez les douilles dans la cour. C'est un 7,65. Vous devez trouver aussi celles de l'agresseur. »

Tandis que les agents, lampes électriques en main, commencent à inspecter la cour, le commissaire regarde autour de lui : une énorme flaque de sang au pied de l'escalier, les vitres brisées, l'homme, presque un jeune homme encore, assis à la table de la cuisine, effondré, qui maintient sa serviette-éponge autour du bras... Il a fallu calmer les deux enfants qui s'étaient mis à hurler là-haut...

D'après le médecin, la blessure de la femme, atteinte dans le dos, est grave ; probablement mortelle.

« Croyez-vous, demande le commissaire à Henri, que l'agresseur ait voulu vous abattre ainsi que votre femme ?

— Je ne vois pas d'autre explication...

— Soupçonnez-vous quelqu'un ?

— Des adversaires peut-être, mais aucun capable d'un acte pareil !

— Vous avez été très actif pendant la guerre. Malgré votre jeune âge, vous êtes un résistant admiré dans la région... Donc certainement détesté en secret par ceux que vous avez combattus. Pensez-vous qu'il faille chercher dans cette direction ?

— Peut-être.

— Bon... Eh bien, monsieur, je crois que vous feriez bien d'aller à l'hôpital pour vous faire soigner... Je viendrai demain matin. »

Avant de sortir, sur le pas de la porte, le commissaire se retourne.

« Ah... avant de m'en aller, il faut quand même que je vous pose quelques questions...

— Je vous écoute.

— Votre femme a été touchée pendant qu'elle descendait l'escalier,

m'avez-vous dit ?

— Je pense.

— Vous devez vous tromper... Il faudrait plutôt croire qu'elle tournait le dos à la fenêtre, sinon elle aurait été blessée de face au lieu d'être touchée dans le dos... Au fait, et votre chien ? Vous avez entendu le criminel marcher dans la cour... Comment se fait-il que votre chien n'ait pas aboyé ? »

Le jeune homme a un geste vague et désespéré.

« Oui... C'est vrai... mais c'est une trop bonne bête, on ne l'entend pour ainsi dire jamais.

— Il y a peut-être une autre explication... Il connaissait peut-être votre agresseur.

— Peut-être.

— Vous ne trouvez pas que c'est un indice important ?

— Si.

— Bon... Allez vite vous faire soigner. Votre serviette est pleine de sang. Vous êtes monté à la salle de bains ?

— Non.

— Où avez-vous pris cette serviette, alors ?

— Je l'avais autour du cou. Je suis enrhumé. »

Le commissaire traverse la cour, demande aux agents de bien noter l'emplacement où ils recueillent les douilles vides, monte dans sa voiture et s'en va. Il ne va pas loin. Au coin de la rue, une femme en larmes l'arrête. Il baisse la vitre.

« Monsieur le commissaire, j'ai quelque chose d'important à vous dire.

— Vous savez quelque chose ?

— Oui. Je suis madame Beguin, la maman d'Alice. J'ai été la première, avec le docteur, à entrer dans la maison... Ma fille m'a dit, avant qu'on l'emmène : « C'est Henri... C'est lui qui a voulu me tuer. »

— C'est tout ce qu'elle vous a dit ?

— Non. Elle m'a dit aussi que Henri l'avait appelée pour qu'elle descende dans la cuisine, en lui disant : " Viens ! quelqu'un te demande ! "

— Le docteur l'a entendu aussi ?

— Oui. »

Malheureusement, le lendemain, lorsque le commissaire se rend à l'hôpital, Alice est hors d'état de répondre à ses questions. La balle qui l'a frappée est dangereusement placée à quelques millimètres du cœur.

On craint qu'elle n'ait sectionné la moelle épinière. Faute de mieux, le commissaire reçoit la déposition du médecin. Il croit, lui aussi, avoir entendu Alice accuser son mari. Par contre, l'examen de la blessure de Henri D... confirme sa version de l'attentat : la balle a été tirée à une certaine distance et avec un autre revolver que le sien, également un 7,65.

C'est alors que le commissaire trouve un mobile qui aurait pu pousser ce brillant jeune homme à vouloir tuer sa femme. Henri D... a épousé Alice il y a cinq ans. Ils se connaissaient depuis l'enfance et s'aimaient bien. Peut-être même se connaissaient-ils trop, car, très vite, le mari a semblé se détacher de cette femme, jolie, parfaite, mais peut-être trop austère. Henri a paru chercher un dérivatif dans son travail. Audacieux, entreprenant, il allait de succès en succès. Le personnel de l'usine ne tarit pas d'éloges : « C'est un merveilleux technicien... sans rien avoir appris, il a su perfectionner les machines... avec lui tout va de l'avant... Il nous comprenait... » Etc., etc. Mais Henri avait à peine dépassé le cap des vingt-cinq ans. Ce n'est pas encore l'âge où un homme peut vivre sans autre passion que celle du travail...

Le commissaire demande à entendre une jeune fille. Elle arrive, blonde, frêle, fraîche, mais insignifiante. Le commissaire éprouve un sentiment de refus.

« Oh non ! Cet homme si jeune encore, si brillant, ne peut avoir tout détruit pour cette fille. »

Henri D... a connu la jeune fille au cours d'un voyage à Lille, voilà quelques mois. Elle a dix-sept ans et demi. Il a tout de suite éprouvé pour elle une sorte de sympathie inavouée. Elle habite près de chez lui. Chaque jour, il trouvait un nouveau prétexte pour la rencontrer. La jeune fille, vaguement effrayée, s'est défendue d'éprouver pour lui autre chose qu'une certaine admiration. Mais cela suffit à Henri D..., qui l'aime avec une sorte de maladresse ridicule. Son allure de gringalet, probablement, lui donne un complexe. La jeune fille est devenue sa secrétaire, mais il n'y a jamais eu entre eux autre chose que des serrements de mains et des demi-aveux. D'ailleurs, la jeune fille, en pleurant, propose au commissaire de se soumettre à un examen médical pour établir sa bonne foi.

Le commissaire embarrassé, regarde la jeune fille. C'est encore une enfant. Inutile de lui infliger ça. Elle dit sûrement la vérité.

Le commissaire convoque alors le père de Henri D..., qui apparaît comme le vrai chef de la famille. Certes, son fils a réussi à transformer, en trois ans, son petit fond de maréchal-ferrant en une usine importante. Mais il est resté propriétaire de la majorité des actions.

« Monsieur D..., vous savez la grave accusation que votre belle-fille

a portée contre votre fils avant qu'on l'emmène à l'hôpital ?

— Oui... mais c'est absurde.

— C'est peut-être absurde, mais j'aimerais que vous nous disiez ce que vous savez des projets de votre fils... Ne voulait-il pas refaire sa vie avec une jeune fille ?

— Ce n'était pas sérieux.

— Ce n'est pas ce qu'on m'a dit... On m'a dit que sa femme et vous-même, vous vous êtes aperçus, il y a environ un mois, qu'il éprouvait une passion pour cette jeune fille; que vous avez essayé de lui faire entendre raison, mais qu'il n'a rien voulu savoir.

— Allons donc ! A cet âge ! Cette passion serait passée comme tout le reste!

— Vous savez très bien, monsieur, que votre fils, à peine sorti de l'adolescence, peut avoir éprouvé un sentiment d'autant plus violent que son désir n'était pas satisfait...

— Soit... mais ce n'est pas une raison pour tuer sa femme. Le divorce n'est pas fait pour les chiens.

— Vous dites ça maintenant, mais ce n'est pas ce que vous lui avez dit il y a un mois ! Vous étiez très hostile à un divorce. Vous avez même laissé entendre que vous lui retireriez la direction de l'usine s'il quittait sa femme.

— Il savait très bien que je ne l'aurais pas fait.

— Peut-être, mais il savait aussi très bien que sa femme aurait refusé le divorce ! Il savait très bien que si elle avait accepté, il lui aurait fallu partager avec elle ! C'était la fin de l'entreprise, car, dans une affaire en expansion, on a besoin de tout le capital.

— Mais, monsieur le commissaire, vous semblez le tenir définitivement pour coupable... Vous ne croyez pas qu'il peut s'agir d'un attentat?

— Si c'était un attentat, pourquoi sa femme l'aurait-elle accusé ?

— Je vais vous le dire, monsieur le commissaire : parce que hier matin, sa femme a trouvé une lettre adressée par mon fils à cette jeune fille... Elle était folle de rage ! Et cette nuit, c'est par vengeance qu'elle l'a accusé ! »

Mais le commissaire pense avoir compris. Vers 21 heures, le 12 juillet (ce n'est que le lendemain du crime) il fait sortir Henri de l'hôpital où il est soigné, pour l'interroger à la brigade mobile.

« Dès que je suis entré dans votre cuisine, lui dit-il, plusieurs détails m'ont frappé. Cette serviette-éponge que vous aviez autour du cou, soi-disant pour un rhume... Au mois de juillet! Le chien qui n'a pas aboyé. Cette fenêtre à travers laquelle le meurtrier avait tiré... qui

avait été débarrassée de tout ce qui pouvait l'obstruer. Et personne n'a entendu de voiture cette nuit-là. Le meurtrier serait donc venu à pied... Ne trouvez-vous pas que ce serait très imprudent de la part d'un homme qui a déjà échoué, il y a un mois, dans une première tentative de meurtre ? »

Henri, les épaules ployées, paraît hagard, décontenancé. D'une voix blanche, il demande au commissaire « où il veut en venir ».

« Vous allez le savoir... Ce matin, on a fini de ramasser toutes les douilles vides dans votre jardin. Il y en a dix. Toutes sont du même calibre, mais l'examen montre que huit ont été tirées avec le revolver que vous m'avez donné et deux avec un autre revolver. Ces deux-là auraient dû se trouver, l'une devant la fenêtre à travers laquelle votre femme a été atteinte, l'autre à proximité de l'atelier où vous avez été blessé au bras. Or, toutes les deux se trouvaient au milieu de la cour, à des endroits d'où on ne pouvait ni tirer dans la fenêtre, ni vous atteindre là où vous prétendez avoir été blessé ! »

Henri se dresse sur sa chaise.

« Et alors ?

— Et alors, c'est avec le revolver que vous m'avez donné que l'on a tiré sur votre femme... Donc c'est vous. »

Voici les aveux que Henri passe au commissaire cette nuit-là.

« J'avais tout préparé pour faire croire à un meurtre commis par un cambrioleur. J'avais même coupé avec des cisailles la clôture de barbelés qui entoure l'usine. Ma femme était montée se coucher vers 10 heures. J'étais resté à la cuisine, faisant semblant de lire. A 1 heure du matin, je me suis levé et j'ai ouvert la porte donnant sur l'escalier. J'ai crié à ma femme : " Alice, viens vite, quelqu'un te demande ! " Je crois que ma voix tremblait un peu. Mais ma femme ne se méfiait pas. Je m'étais efforcé de parler sur un ton d'affolement pour qu'elle vienne rapidement. Je ne voulais pas que la scène traîne en longueur, je n'aurais plus été capable de tirer.

« J'ai entendu ma femme descendre l'escalier. J'avais deux revolvers sur moi. Je suis sorti rapidement, et suis allé m'agenouiller devant la fenêtre. Alice est apparue. Mon plan était de tirer dès que je l'apercevrais. Pourtant j'hésitais. Ma femme a fait le tour de la pièce, étonnée de ne pas m'y voir. J'avais pris soin, avant, d'écarter les rideaux. Je pouvais voir le moindre de ses gestes. Au bout de quelques secondes, constatant que j'avais disparu, elle s'est dirigée vers l'escalier pour remonter dans sa chambre. Alors, j'ai levé mon revolver et j'ai tiré deux fois à travers la vitre. Ma femme s'est effondrée.

« Je me suis dirigé vers le centre de la cour, et j'ai tiré plusieurs autres balles, dont deux avec mon second revolver. Ensuite, je suis

entré dans le hangar, où j'avais monté une machine qui devait me permettre de me blesser sans que personne ne trouve la plaie suspecte. J'ai fait fonctionner l'engin. Il a marché. Une balle m'a traversé le bras. Ma femme cependant n'était pas morte. Je l'entendais hurler. J'avais manqué mon coup. Je suis revenu vers la cuisine, fou d'angoisse, et déjà de remords.

« A ce moment-là, nos deux enfants se sont levés et sont accourus vers leur mère.

« J'étais affolé ! Tout mon plan s'écroulait. J'ai été tout près de me suicider. Mais je n'en ai pas eu le courage. Alors, j'ai pensé à faire disparaître mon second revolver. Sous prétexte d'aller chercher mon père, qui habite à l'autre extrémité du bourg, je suis sorti de la maison et j'ai caché l'arme dans un fossé le long de la route. »

Voilà donc le récit lamentable de ce crime qui se voulait parfait...

Jusqu'ici, excepté la « machine à blesser » pour se faire un alibi mise au point par l'ingénieur, il n'y aurait pas grand-chose d'extraordinaire dans cette affaire. C'est à partir du lendemain que cela va changer. Le lendemain, en effet, le commissaire va rendre visite à la malheureuse Alice, dont l'état s'est amélioré.

Mais la jeune femme adopte une attitude inattendue. Elle déclare que son mari a simplement prononcé cette phrase : « Viens vite, il y a quelqu'un ! » Pour le reste, elle prétend ne rien savoir : puisqu'elle n'est pas sortie dans la cour, elle n'a pas pu voir l'homme qui a tiré sur elle ! De son côté, Henri D..., se rétracte ! Il prétend devant le juge d'instruction qu'il n'a avoué que pour mettre fin « au supplice que lui infligeaient les policiers... »

Lorsque le juge d'instruction entend à nouveau Alice D..., elle admet qu'elle a « cru » entendre son mari prononcer les mots : « Viens vite, quelqu'un te demande. » Elle ne veut pas s'expliquer sur les confidences qu'elle a faites au docteur et à sa mère. Enfin, elle déclare que tout était fini entre elle et son mari depuis plusieurs semaines, de toute façon...

Ces déclarations sont évidemment sujettes à caution. Ignorant encore que son mari a été écroué, que de nombreuses charges pèsent sur lui, plutôt que de l'envoyer en prison, et déshonorer un nom que porteront plus tard ses enfants, sans doute a-t-elle choisi de se taire.

Mais ce n'est pas fini.

Lorsque s'ouvre, deux ans plus tard, le procès de Henri D..., devant les jurés du Nord, on roule dans un fauteuil d'infirme, jusqu'à la barre des témoins, Alice, définitivement paralysée des membres inférieurs. Etayée de coussins, assistée d'une infirmière qui lui fait respirer des sels, Alice après avoir suffoqué sous le poids d'une certaine émotion,

promet de parler « sans haine et sans crainte » !

Mais peut-elle parler sans haine ? Car depuis deux ans, il s'est passé bien des choses... Et la balle qui l'a blessée n'est pas extraite, elle est toujours dangereusement placée à quelques millimètres du cœur. Alors Alice est devenue la principale accusatrice. Elle dit :

« Mon cœur qui battait pour lui bat maintenant avec sa balle ! A chaque mouvement que je fais, je la sens... là ! »

Mais, pour le juge, il faut des faits. A-t-elle vu quelque chose ?

Non. Son mari, dans la nuit, l'a appelée : « Descends vite, il y a quelqu'un qui veut te parler. » Elle s'est levée, est descendue dans la cuisine illuminée. Elle a ouvert la porte, regardé au-dehors. Ne voyant rien, elle s'apprêtait à remonter chez elle, quand une balle l'a touchée dans le dos. Son mari s'est penché sur elle et lui a dit : « J'ai été fou : je n'aurais pas dû faire ça ! »

Mais, cette fois encore, son témoignage n'est-il pas sujet à caution ? N'est-ce pas la rancune qui l'a fait changer d'avis ? N'est-ce pas parce qu'elle est réduite à la misère, car sa belle-famille l'a complètement abandonnée, qu'elle se venge en chargeant Henri ?

L'insistance qu'elle met à parler de ce flirt entre son mari avec sa secrétaire, l'âpreté avec laquelle elle dénonce la « méchanceté » de son mari, de sa belle-sœur, de son beau-père, tout en elle montre une femme animée par le désir de vengeance. Si Henri avait imploré son pardon, et si ses parents s'étaient occupés de leur belle-fille paralysée, la justice n'aurait rien connu de ce témoignage-là. Elle aurait fait front comme toute la famille, pour sauver Henri.

Mais ils ne l'ont pas fait. Henri n'a pas eu un mot de regret. Et même encore, il regarde déposer sa femme avec un calme prodigieux, et sans émotion. Un défenseur reproche à Alice d'avoir reçu de l'argent d'une certaine presse, et laissé publier des articles qui accusent son mari.

« C'est vrai, dit-elle, infirme pour la vie, abandonnée des miens, mère de deux enfants, vivant de la charité de mes amis, j'ai accepté la proposition d'un hebdomadaire de monnayer mon pauvre roman... Cela a payé le fauteuil roulant où je suis désormais condamnée à vivre ! »

La défense s'abstient de poser d'autres questions à ce témoin hors série. Elle essaie de s'attaquer aux preuves accumulées par le commissaire, accusé par Henri d'avoir extorqué ses aveux par la force.

« Nous n'avions pas besoin de ses aveux pour le faire inculper, dit le commissaire. Et nous l'avons interrogé comme nous interrogeons les personnes dont la culpabilité ne fait pour nous aucun doute. »

Pour la défense, « c'est laisser entendre beaucoup de choses en peu de mots ». Mais il est vrai que la culpabilité de Henri fait peu de

doute. Aussi, lorsque le procureur général se lève, c'est pour réclamer la peine de mort.

Alice de son fauteuil hurle :

« Henri, je n'ai pas voulu ça ! »

Et la malheureuse supplie les jurés d'être cléments... au moins pour ses enfants. Les jurés ne la suivent pas. Ils condamnent Henri aux travaux forcés à perpétuité.

« Ce n'est pas logique, dit à ses avocats Henri D..., plein de sang-froid. Si on me croyait coupable, il fallait me condamner à mort ! »

Enfin, quinze millions d'anciens francs sont alloués à M^{me} D..., qu'elle ne touchera probablement jamais : l'usine est en liquidation, les soixante ouvriers sont à la rue...

VIES PRIVÉES

A quelques rares exceptions près, on peut dire qu'en Europe, les criminels ne tuent qu'une fois. Il s'agit pour eux d'une tranche de leur vie entre parenthèses. Ils ne font pas du crime une raison d'exister.

Nous ignorons bien entendu ce qui se passe dans les pays de l'Est. Mais nous savons, avec un luxe de détails assez effrayant, qu'il existe aux États-Unis une race de criminels à part : les psychopathes. Les sadiques, pour simplifier. Des hommes qui ont besoin de tuer en série, en utilisant presque toujours le même scénario.

L'arrestation de ce genre d'assassins nécessite une longue et patiente enquête de la part des policiers, contraints de reconstituer un puzzle délicat, à partir d'indices presque uniquement psychologiques.

En 1941, dans l'État de New York, au quartier général de la police, une décision vient d'être prise après plusieurs mois d'hésitations. Celle de lancer un appel à la radio. Si la police a longtemps hésité avant de mettre la population en garde, c'est qu'elle voulait avant tout éviter la panique. Mais, cette fois-ci, il faut le faire. C'est la quinzième victime. D'une voix mesurée, le lieutenant Ed Gillen parle au micro d'une station locale.

« Nous avons affaire à un homme intelligent, dont la prudence est exceptionnelle.

« Il sait se faire ouvrir les portes. Il ne s'attaque qu'à des femmes mariées qui se trouvent seules dans la journée, et chaque crime commis montre que l'assassin était parfaitement renseigné sur la vie privée de sa victime. L'homme n'agit qu'en plein jour.

« La police d'État demande aux femmes seules dont le mari s'absente tout le jour de s'entourer de toutes les précautions possibles. La règle générale étant de ne jamais ouvrir à un inconnu. La police ne dispose d'aucun signalement. Nous pouvons seulement affirmer qu'il doit être bien vêtu, et d'aspect sympathique... Ne vous affolez pas et ne prévenez la police que sur des présomptions sérieuses. »

Deux heures plus tard, alors que tous les postes de police sont submergés d'appels au secours et de dénonciations rocambolesques, l'assassin entre dans un immeuble bourgeois de dix étages, récemment construit dans le quartier-dortoir du Bronx, pénètre dans l'ascenseur, et de sa main gantée, appuie sur le bouton du sixième étage.

Le nom sur la porte est un nom d'origine grec. Pappas. John et Kitty

Pappas. Ils se sont mariés en Égypte il y a deux ans. John voyage beaucoup, il travaille dans l'import-export. Son bureau est dans le centre de New York. John y est depuis 10 heures du matin.

Kitty fait la vaisselle, au moment où elle entend sonner à la porte. Une petite vaisselle. Elle a déjeuné seule, comme d'habitude. Il est 13 heures. Sur la table de la cuisine, un journal est étalé. Mais le titre n'est qu'en page trois : « The bloody sequel. » « La série sanglante. » Kitty ne l'a sûrement pas lu. D'ailleurs elle ne lit les journaux que très superficiellement, seulement pour connaître les dernières nouvelles de la guerre en Europe.

Elle connaît pourtant les sinistres exploits de l'assassin des femmes mariées. John s'en est inquiété. Il a fait poser, il y a quelques jours seulement, un système optique à la porte d'entrée. Il a même proposé d'acheter un petit revolver, et Kitty a éclaté de rire :

« Il y a des millions de femmes à New York ! Pourquoi voudrais-tu qu'il s'en prenne justement à moi ? »

D'ailleurs, ce que Kitty aperçoit dans le mouchard, n'est pas du tout effrayant. C'est un homme jeune, environ vingt-cinq ans. Plutôt petit, mais de belle allure. Il est vêtu d'un imperméable beige doublé de fourrure, et d'un chapeau brun orné d'une plume verte. Des vêtements coûteux. Le visage est franc, l'air décidé et avenant. Les yeux sont noirs et très gais, le menton porte une petite cicatrice en biais, qui n'arrive même pas à rendre inquiétant ce jeune homme distingué. Mais Kitty n'ouvre pas. Elle se renseigne :

« Qui est-ce ? »

— Oh, bonjour ! Je m'appelle Silwell... Jack Silwell. Pardon de vous déranger, je suis un ami de votre mari, madame Pappas...

— Un ami ? Excusez-moi, mais il ne m'a jamais parlé de vous.

— Ça n'est pas très gentil de sa part, nous étions copains à l'université d'Alexandrie ! Il m'a tellement parlé de vous que j'ai l'impression de vous connaître par cœur ! Je sais ce que vous faites aux ours en peluche ! Je sais même que le vôtre s'appelle Nemis... »

En dehors de Kitty et de son mari, personne ne sait qui est Nemis : Un vieil ours en peluche qui date de son enfance. Il y a quelques temps Nemis a perdu son nez de laine noire, et Kitty l'a remplacé en badigeonnant le museau avec du cirage. L'étranger, à travers la porte, précise même que, Kitty dormant toujours avec Nemis son ours en peluche, mari ou pas, le lendemain matin, le lit et le pyjama de John étaient tout noirs, et son mari furieux ! Qui pourrait savoir ça, sinon un ami de John ?

Kitty débloque les deux verrous, et ôte la chaîne de sécurité. Elle sourit. Puis elle rit, franchement, car le jeune homme enchaîne :

« Je connais tous vos petits secrets, votre mari est fier de vous ! Je sais, voyons... que vous avez voulu faire une bouillabaisse canadienne ! Immangeable !... Que votre voile de mariée est resté coincé dans la porte de l'ascenseur... et que John s'est fait mal en voulant le dégager...

— C'était un mauvais présage... qui a bien tourné ! Mais je ne savais pas mon mari si bavard...

— Oh ce n'est pas tout ! Je sais aussi que vous avez perdu un billet de loterie, un billet gagnant, en même temps que votre porte-monnaie et tout l'argent du ménage ! John dit beaucoup de mal de vous, vous savez ? Mais il a l'air très heureux... Mes compliments, madame Pappas, vous êtes ravissante. »

Que répondre à ce flot de gentilleses, à cette main que l'homme dégage avec soin, pour la tendre d'un geste amical ? Kitty, un peu surprise, serre la main tendue.

« Vous vouliez voir mon mari je suppose ? Mais il est à son bureau...

— Je sais, je sais... Je l'ai rencontré tout à l'heure à déjeuner, nous avons bavardé longtemps. Mais j'ai une mauvaise nouvelle pour vous madame Pappas.

— Ah?

— Vous me devez vingt dollars... En tout cas, c'est John qui le dit... »

Devant l'étonnement de la jeune femme (sur lequel il compte d'ailleurs), le jeune homme éclate de rire.

« Ne faites pas cette tête-là ! Il me les doit depuis longtemps, mais il n'avait pas assez d'argent sur lui. Il m'a convaincu de venir vous les réclamer... un bon prétexte pour faire connaissance ! Je ne fais que passer à New York. »

Une légère et vague méfiance doit se lire dans les yeux de la jeune femme. D'ailleurs elle fait un geste vers le téléphone, puis renonce. Il est probable qu'à cette heure-ci John est en rendez-vous à l'extérieur. Mieux vaut se débarrasser de cet aimable intrus et lui rendre ses vingt dollars.

« Je reviens dans une minute. Installez-vous au salon, le temps de vous ramener vingt dollars. J'espère que John n'a pas fait de dettes auprès de tous ses camarades d'université... »

Manifestement Kitty fait contre mauvaise fortune bon cœur. Pendant que l'homme s'installe sur le divan, elle se dirige vers la chambre à coucher. Derrière un faux Picasso, elle ouvre un petit coffre mural, et cherche de la monnaie.

Elle n'a pas vu le dénommé Jack Silwell, remettre le gant de sa main

droite, elle ne l'entend pas glisser dans le couloir, jusqu'à la porte de la chambre entrebâillée. Aucune des quinze jeunes femmes qui l'ont précédée, dans ce scénario parfaitement réglé, ne l'a entendu approcher. Sa démarche est incroyablement souple... Le couteau qu'il déplie dans le dos de Kitty, juste derrière elle, ne fait aucun bruit. Il est parfaitement graissé et aiguisé.

Pourtant l'homme ne bouge plus, son arme à hauteur de la ceinture. Car il faut que la jeune femme le voie. Il faut qu'elle se retourne, sans brusquerie, et sans peur. Naturellement de sa voix gaie, l'homme parle.

« Laissez, madame Pappas ! Je me servirai seul... »

Kitty se retourne d'un seul mouvement, elle n'a même pas le temps d'ouvrir la bouche pour crier. Toujours souriant, en la fixant droit dans les yeux, l'homme a plongé le couteau, sous son sein gauche.

« Un coup d'une étonnante précision, constate le légiste, porté de bas en haut, avec une force exceptionnelle, de façon à ce que le corps soit littéralement suspendu à la lame, et tombe aux pieds du meurtrier, sans à-coup... La mort est pratiquement immédiate. C'est bien la même méthode, le même homme, et le même couteau. Sans aucun doute ! »

Telle est la conclusion du seizième meurtre de l'assassin souriant.

En rentrant chez lui, le soir, vers 22 heures, John Pappas a cru devenir fou. Kitty, vingt-cinq ans, jeune, belle et insouciante, n'avait même pas eu le temps de lui annoncer le bébé. Cela aussi, c'est le médecin légiste qui le lui apprendra. Si bien que le malheureux ne comprend rien, lorsque le lieutenant Ed Gillen, lui affirme :

« Monsieur Pappas, écoutez-moi bien ! Vous connaissez le meurtrier ! Je ne vous lâche plus avant d'avoir son nom ! »

Le policier ne peut pas savoir que justement, John est le seul, l'unique mari des seize femmes assassinées, à ne pas connaître le meurtrier. Alors que les quinze autres l'ont rencontré, et connaissent son visage. C'est pourtant grâce à John Pappas, le seul qui ne sache rien, que tout va s'expliquer.

Comme d'habitude et pour la seizième fois, on n'a aucun indice. Ce n'est que plus tard, et grâce à sa mémoire des détails, qu'on saura comment s'est présenté chaque fois le meurtrier, qu'on pourra reconstituer les dialogues ; et surtout, qu'on apprendra comment il pouvait connaître à ce point la vie privée de ses victimes, pour leur inspirer cette confiance.

Pour l'instant, le lieutenant de police Ed Gillen est en plein brouillard. Il n'a rien d'autre qu'une certitude absolue : l'homme « connaît » ses victimes d'une manière ou d'une autre. Tout l'indique.

Jamais d'effraction, aucune trace de violence ou de désordre. Les victimes ne se débattent jamais. Elles meurent face à leur assassin. Donc « il » se débrouille pour entrer d'une façon normale, pour leur parler en toute confiance.

Le mobile apparent, c'est le vol. Chaque fois, tout l'argent disponible a été pris. La déduction de la police est que l'homme tue, tout simplement pour ne pas être reconnu.

Mais seize femmes... Pourquoi seize femmes mariées, aux heures où le mari est absent ? Et comment l'homme est-il sûr de les trouver seules ? C'est pourquoi le policier affirme :

« Monsieur Pappas, vous connaissez le meurtrier, je ne vous lâcherai pas avant d'avoir son nom. »

Mais John a beau fouiller sa mémoire, il ne voit pas. Le nombre de ses amis est restreint, le couple ne vivait à New York que depuis deux ans. Mis à part quelques relations d'affaires et un ami intime, rien...

Les semaines passent, les interrogatoires se suivent sans rien donner. Le lieutenant Gillen est découragé. Les meurtres se sont produits à une cadence assez régulière, environ cinq à six semaines entre chaque tuerie. John Pappas ne lui a rien appris.

Un soir, cependant, le malheureux John se confie à son ami intime.

« Ce lieutenant me pourchasse. Il est persuadé que je connais l'assassin. Il prétend que je l'ai rencontré, et que j'ai dû lui raconter des tas de choses sur ma vie privée, sur Kitty... de sorte qu'il a pu se faire ouvrir la porte facilement. C'est ridicule... J'ai beau me torturer la cervelle, je ne vois pas à qui j'aurais pu parler. A part toi et mon épicier, je ne connais personne ou presque ! »

C'est la première fois que John parle de l'enquête. Et tout à coup son ami a un sursaut.

« Non de Dieu ! C'est moi ! C'est de ma faute ! Je suis sûr que c'est ça ! »

L'ami de John se rappelle brutalement qu'il y a quelques mois de cela, sur la route, il a pris dans sa voiture un auto-stoppeur. Un jeune homme bien comme il faut, mais qui parlait, qui parlait de tout : de mariage, de famille, de travail, d'enfants... A un moment, il a voulu savoir si son conducteur était marié. Mais il ne l'était pas. Alors ils ont parlé mariage tous les deux, et l'ami a raconté qu'il avait un ami, John Pappas, qui habitait le Bronx, et venait de se marier, qu'il était heureux, que sa femme était jolie, insouciante, mais si gentille, et que... et que...

« Écoute-moi bien John... de fil en aiguille, j'ai dû lui raconter ta vie ! Il faut avertir la police ! »

L'assassin n'a pas tué depuis un mois. Le lieutenant Gillen, talonné par le temps, convoque tous les maris.

Une bien curieuse assemblée : un médecin, un commerçant, un employé de bureau, un voyageur de commerce... Seize hommes réunis par le même drame. Et qui tous, sans exception, se souviennent, tout à coup d'un auto-stoppeur, jeune et sympathique, qui parlait beaucoup...

Il faut dire qu'à cette époque, en 1941, aux États-Unis comme ailleurs, les tickets d'essence étaient limités. On s'entraidait facilement sur la route.

L'extraordinaire est que cet homme ait tenu à chacun d'entre eux le même langage.

« Je suis orphelin, j'ai été élevé à " Boy's Town ", la cité des enfants... Si vous le permettez, d'ailleurs, nous nous arrêterons à la prochaine ville, je voudrais envoyer une carte postale à mon professeur... C'est lui qui m'a élevé. »

Un joli langage attendrissant. Et le jeune homme rédigeait sa carte postale, sous les yeux du conducteur, et la postait à l'adresse de « Boy's Town »...

Toute l'Amérique connaît la cité des enfants. C'est une bien belle histoire. Une ville entière pour orphelins. Une expérience pilote qui date de 1920 ! Toutes les maisons abritent des orphelins et leurs éducateurs. Ils ont leur école, leur stade, leurs magasins, leurs salles de spectacle, et mènent ainsi une existence qui n'a plus rien à voir avec l'orphelinat traditionnel. Certains de ces enfants arrivés à l'âge adulte, sont devenus éducateurs à leur tour. Venir de cette cité extraordinaire ne peut que vous rendre sympathique. Et si un jeune homme orphelin vous pose des questions sur votre vie de famille, d'un air malheureux et gai à la fois, comment ne pas lui confier quelques petits détails ?

Un ours en peluche au nez plein de cirage, par exemple.

Cette fois, le signalement de l'homme est précis. Malheureusement, il n'a jamais mis les pieds dans la cité des enfants. Mais ses cartes postales sont là. Toutes au bureau de poste de la ville, revenues avec « inconnu à l'adresse ».

Les seize, représentant chacune une ville de passage et un meurtre, plus une dix-septième qui date de trois jours, et vient de New-Jersey. Le lieutenant Ed Gillen comprend immédiatement qu'elle représente le dix-septième conducteur serviable, la dix-septième femme qui, demain, tout à l'heure peut-être, ouvrira sa porte au meurtrier sympathique !

Cette femme ne l'a jamais su. Elle devait habiter Manhattan.

C'est là qu'un policier en civil, qui faisait une tournée de routine, vit

un jeune homme distingué signer le registre d'un hôtel près de Times Square. Son signalement correspondait parfaitement. Jusqu'à la petite cicatrice sur le menton. La même écriture que celle des cartes postales figurait sur le registre : George Cvek, vingt-neuf ans, né à Harrisburg en Pennsylvanie. Sans profession, et fort aimable. Indigné. Subissant avec dégoût une perquisition en règle.

Le couteau était dans la valise, bien à plat, graissé de frais. Les experts n'y trouvèrent que quelques traces de sang à l'intérieur du système d'éjection de la lame.

A la première confrontation, George nia; à la deuxième aussi... Finalement, il s'effondra, et signa une confession si précise, si détaillée, qu'on y retrouve mot pour mot, par exemple, sa conversation avec Kitty Pappas...

De ce dernier meurtre, le seizième, il raconte :

« Je la tenais au bout de mon couteau... Quand j'ai lâché, elle s'est écroulée devant moi comme si ses jambes avaient fondu sous elle... Sa robe de chambre était rose, elle est devenue pourpre, et s'est ouverte en corolle autour d'elle, on aurait dit une fleur immense... »

Verdict des psychiatres : « Psychopathe de la pire espèce, instincts sordides extrêmement violents... irrécupérable. Sa mémoire est phénoménale. »

Les jurés en discutèrent trente minutes. George Cvek, après neuf mois passés à Sing Sing, dans le quartier des condamnés à mort, est mort le 27 février 1942 sur la chaise électrique.

Finalement on a jamais rien su de cet homme qui parlait tant de la vie des autres, avant de les tuer. Sinon qu'il était réellement orphelin, mais n'avait pas connu la cité des enfants ; et qu'il s'était enfui de Pennsylvanie pour échapper au conseil de révision, à la mobilisation et à la guerre... Il ne voulait pas tuer des hommes.

L'ESCALADE

Dans les petites annonces, ce serait une résidence secondaire à remettre en état pour une bouchée de pain :

« Isolée au milieu des sapinières, ferme d'un seul bâtiment sans étage, poutres apparentes, deux pièces habitables, écurie, cellier grenier à foin, jardin avec puits. »

En réalité c'est une ruine. Mais ce n'est pas une ruine comme les autres, car l'usure du temps n'est pas responsable de ces éboulis de murs, et de ce toit éventré. Sur cette ruine, une ombre. Celle d'un gigantesque tilleul qui embaume et bourdonne d'abeilles. C'est le seul être vivant de ce carré de terre qui mit trois jours, les 24, 25 et 26 janvier 1938, à devenir un cimetière.

Quatre hectares de pré et de mauvaise terre, c'est le domaine de la famille Cornuel en 1938 : La mère et les deux fils, Henri et Georges, restés à la ferme sur quatre enfants. Le père est mort l'année même de l'achat de la « ferme ». S'il avait vécu, il est probable que ce dossier extraordinaire ne vous serait pas raconté.

Depuis qu'ils sont seuls, la mère et les deux fils font figure de sauvages. Incapables de travailler au-dehors, Henri et Georges ne quittent pas les jupons de cette femme qui leur voue une affection hargneuse. Elle les bouscule et les mène par le bout du nez, encourage leurs mauvais instincts, et ne sait pas, ne veut pas savoir ce qu'ils sont : des simples d'esprit.

Toute la famille braconne pour vivre; la mère comme les deux fils. Les pauvres résultats de la ferme, mal exploitée, ne suffisent pas à les nourrir. Personne ne vient jamais les voir, et tant mieux ! Gare au promeneur qui s'aventure à découvert. Accueilli par une bordée d'injures, il a intérêt à dévaler très vite le sentier caillouteux. Car les deux fils, maigres, affamés et sauvages, manient chacun un fusil neuf et resplendissant. Leur seule fortune est entre leurs mains, ils vivent le doigt sur la gâchette. Ces deux fusils sont leur garantie de solitude et de nourriture. Depuis longtemps, même le facteur ne monte plus à la Porée, c'est le nom de la ferme. La dernière fois qu'on a vu son vélo et sa casquette sur le chemin, il pédalait dans le sens inverse en direction du village. Une voix menaçante l'y avait encouragé.

« Une bonne fois pour toute, garde tes sales papiers ! Et ne te montre plus ! Sinon, tu le regretteras !... »

La mère a même craché vers lui. En rentrant de cette dangereuse

visite, le facteur a prévenu.

« Moi je n'y retourne pas. Ils sont fous là-haut ! Même si c'était un mandat, je serais mort avant ! D'ailleurs, il ne savent pas lire. Je me demande pourquoi on s'obstine à leur écrire... »

Les Cornuel ne savent pas lire mais connaissent la couleur des papiers, et leur sens... toujours le même. Le beau bleu : impôt. Le beau vert : attention, vous n'avez pas payé le bleu, ce n'est pas bien et c'est plus cher. Le vert barré de rouge : c'est la dernière fois qu'on vous le rappelle.

Depuis 1935, depuis l'achat de la Porée, les bleus, les verts et les rayés de rouge se sont multipliés. La plupart n'ont pas franchi la sacoche du facteur. Depuis 1936, pas un être humain ne s'est approché du chemin de terre. Les deux aînés de la famille Cornuel, qui travaillent à la ville, ont tenté, au jour de l'an, de rendre visite à leur mère. Ils ont fui, poursuivis par Henri et Georges, armés de fourches, sous les insultes de leur mère :

« Que le diable vous emporte loin d'ici ! Je veux vivre tranquille ! Je n'ai besoin de personne, que mes deux fils ! »

A soixante et un ans, la mère joue aux sorcières. Noire et sèche, ses cheveux jaunes serrés par un lacet pendant sur un corsage douteux, elle protège ses deux grands diables de fils par tous les moyens. Elle les protège du monde des adultes. Un monde pour lequel ils ne sont pas faits. Avec leurs fronts étroits, leurs yeux vagues, et leurs bouches molles. Elle les protège du monde du travail, où on les traite d'idiots, du monde des femmes, qui les trouvent laids.

Pour compenser elle leur offre la petite guerre : le piège à lapin, la chasse aux faisans, le siège des poulaillers. Sa maison est une île déserte où rien ne doit les atteindre.

« Henri quand tu porteras les pommes de terre au village, donne les sacs, prends l'argent et remonte. Ne parle à personne. Les gens n'ont pas besoin de savoir ce qui se passe ici. »

Henri a vingt-huit ans, l'œil sournois, et un rire faraud qui éclate parfois en cascades inquiétantes.

Georges a vingt-cinq ans, c'est un silencieux, une copie muette de son frère. A eux deux, ils constituent les gardes du corps fanatiques de leur mère. Qu'elle fronce le sourcil, donne un ordre, ils exécutent. Que faire ? Cette question c'est le percepteur local qui se la pose. Pour la nième fois, il vient de remplir un imprimé vert barré de rouge, qui ne parviendra jamais à ses destinataires. Ce percepteur est un brave homme. En dix ans d'activité, il n'a usé qu'une seule fois de la «

contrainte par corps ». L'expression à elle toute seule a d'ailleurs suffi pour que le récalcitrant s'exécute. Avec les Cornuel, rien à faire. Et c'est là que commence l'escalade.

Il aurait fallu peut-être un tout petit peu de psychologie ou de simple jugeotte pour éviter un drame. On ne traite pas tout le monde de la même façon. Tous les contribuables ne se ressemblent pas. C'est le grand défaut de la cuirasse administrative de ne pas faire de différence entre un loup et un mouton.

Lorsque les papiers comminatoires ne font plus d'effet, il reste une solution, l'huissier. Celui que nomme le percepteur, pour pratiquer chez les Cornuel, une saisie conservatoire ne connaît pas les Cornuel. Il n'en a jamais entendu parler, il ne sait pas à quoi ils ressemblent, s'ils sont riches ou pauvres, récalcitrants ou fous. A l'entrée du chemin de pierre, il est accueilli par les injures traditionnelles.

« Sors d'ici, vaurien, ce chemin ne t'appartient pas !

— Je suis un huissier, madame. Je viens exécuter les ordres du percepteur ! Je dois remplir ma mission !

— Je ne te connais pas, tu n'as rien à faire ici, fous le camp ou il va t'arriver malheur !

— Mais, madame, vous n'avez pas le droit, je suis huissier, j'ai un papier du percepteur !

— Je n'ai pas plus besoin d'huissier que de percepteur ! Si tu avances, gare à tes fesses ! »

Là-dessus, la mère et les deux fils bouclent toutes les portes et le silence retombe. Raisonnable, l'huissier rebrousse chemin et s'en va conter son affaire au commissaire de police. C'est un jeune commissaire, qui fait ses débuts.

« Je vais faire requérir un serrurier, appelez-moi le garde champêtre, nous irons cette après-midi vous accompagner à la ferme. S'il faut ouvrir par la force, nous le ferons.

On a déjà fait un grand saut dans l'escalade depuis le percepteur. Les quatre hommes prennent le chemin de la Porée, à 4 heures de l'après-midi, le 24 janvier 1938. La ferme est silencieuse, portes fermées, fenêtres closes.

« Ouvrez ! je suis le commissaire de police ! C'est la loi, vous devez obéir. Allons, ouvrez ! »

La voix de la mère hurle des ordres à l'intérieur du bâtiment.

« Henri, garde la porte d'entrée ! Georges, l'étable !

— Madame Cornuel soyez raisonnable ! Ouvrez-moi, je suis le commissaire de police !

— Je m'en fous ! J'ouvrirai pas plus à un commissaire de police qu'à un huissier ou à un percepteur ! J'ouvrirai à personne ! »

Le commissaire ne réfléchit que quelques minutes, malheureusement. Puis il s'adresse au serrurier :

« Qu'est-ce que vous en pensez ? Vous pouvez ouvrir ? »

L'homme examine la porte d'entrée. De l'endroit où il se trouve, à environ cinquante centimètres, il aperçoit deux battants de bois plein. C'est une porte de ferme classique. Le battant inférieur est muni d'une serrure ordinaire, celui du haut d'un verrou se manœuvrant de l'intérieur. La porte s'ouvre donc en deux parties.

« Je pourrais attaquer facilement la serrure du bas, pour commencer.

— Bon, allez-y ! »

Le serrurier s'approche de la porte, sa sacoche à bout de bras.

Au bout d'une minute il a croché la serrure. Il se redresse, pour s'occuper du battant supérieur, cherche une perche pour l'atteindre. Il est debout, bras levés. Il a vingt ans. Derrière lui, le commissaire, le garde champêtre et l'huissier observent.

Brutalement, le battant supérieur s'ouvre, poussé de l'intérieur, un coup de feu claque. Le serrurier s'écroule. Devant les trois hommes médusés, le battant se referme aux trois quarts, laissant passer le canon d'une carabine. On ne voit pas le visage de celui qui a tiré, mais on l'entend recharger son arme dans le silence.

Le commissaire, l'huissier et le garde champêtre, d'une même course, se retrouvent à l'abri derrière un tas de paille. Le serrurier, s'est effondré devant la porte, il bouge encore faiblement.

C'est la panique pour les trois hommes, blancs de peur et déconcertés par la soudaineté de l'attaque. Sentant qu'il est le seul à pouvoir prendre une décision, le commissaire se racle la gorge, et crie de derrière son tas de paille.

« Je demande l'autorisation de porter secours à cet homme ! Il est gravement blessé ! Laissez passer ! »

C'est la voix de la mère qui lui répond.

« Allez-y ! Venez le chercher, il en a bien besoin ! Tout ça c'est de votre faute !... »

Et, pour bien montrer que personne ne tirera, le fusil disparaît et le battant de la porte est refermé. Les trois hommes sortent de leur cachette et s'avancent vers le serrurier. Ils tressaillent aux moindres bruits, mais personne ne bouge à l'intérieur. Ils transportent le blessé à l'abri du tas de paille.

Le jeune serrurier a été touché en pleine poitrine par la décharge de chevrotines. Il va mourir. Impuissants, les trois hommes le contemplent.

Pendant ce temps, la mère et les deux fils sortent de la ferme ! Et comme s'il ne s'était rien passé, ignorant totalement le petit groupe apeuré, ils vaquent à leurs occupations ! Ils transportent dans l'étable la litière de la vache et de la chèvre, chargent du fourrage pour la nuit... Georges a gardé son fusil à la main.

Dans les bras du commissaire, le jeune serrurier a un dernier sursaut. Les yeux grands ouverts, il meurt derrière le tas de paille. Sans armes, flanqué d'un huissier affolé et d'un garde champêtre inefficace, le commissaire décide de retourner au bourg pour demander la gendarmerie.

L'escalade continue. Le commandant de la brigade de gendarmerie prend deux hommes avec lui et monte à la ferme.

A son arrivée, la mère est en train de fermer les volets pour la nuit.

« Je vous demande de faire sortir vos deux fils. Ils doivent s'expliquer sur " l'accident " qui vient de se produire ! »

Le commandant se tient à distance respectueuse. Il se force au calme, et parle « d'accident » pour ne pas envenimer les choses. Mais la mère a un ricanement de folle, et, sans répondre, disparaît à l'intérieur et claque la porte.

Le commandant n'insiste pas. Une heure plus tard, à la tombée de la nuit, le gros de la force de loi arrive sur les lieux. Il y a là le procureur de la République, le juge d'instruction, le sous-préfet et cette fois le commandant de section avec douze gendarmes.

On décide de faire cerner la ferme et d'attendre le lendemain pour prendre une décision. Le temps s'écoule. La nuit s'installe. Une vague lumière filtre des volets clos de la façade. Un murmure passe de bouche à oreille, de képi en képi.

« On entend le bruit d'un sertisseur... Ils fabriquent des cartouches ! »

L'inquiétude flotte parmi les hommes. Ils sont trop près de la ferme et à la merci d'une balle. Dès l'aube, le commandant les fait replier; chacun s'empare d'une position. Muni d'un porte-voix le commandant entame les négociations.

« Sortez, nous ne tirerons pas. Votre résistance est inutile ! rendez-vous ! »

Toutes les dix minutes, le commandant recommence.

A la ferme rien ne bouge, c'est le silence total. La matinée passe. Le sous-préfet s'agite.

« Il faut prendre une décision. Je vais téléphoner au préfet. Je propose de donner l'assaut avec des grenades lacrymogènes, et je demande des boucliers de protection. »

Pour cela il faut s'adresser, une fois l'autorisation obtenue, à la quatrième région militaire basée au Mans. Elle ne dispose pas de grenades de ce type. Seule la préfecture de police de Paris détient le matériel nécessaire. A défaut de ce matériel, les militaires détachent un conseiller technique.

Conférence derrière le tas de paille. En fin de matinée, un dispositif d'attaque est mis au point. Le sous-préfet s'est procuré deux bombes lacrymogènes dans une usine d'explosifs, six kilos de soufre en mèches et en bâtons, et des ampoules de produits suffocants pour la chasse aux renards et aux blaireaux. A 12 h 30, deux gendarmes montent sur le toit et déversent en vrac bombes, ampoules et bâtons de soufre par les deux cheminées, qu'ils bouchent avec de vieux sacs.

Les assiégés réagissent avec les moyens du bord en allumant deux grands feux dans chaque cheminée, mais la parade est inefficace. Les gaz toxiques ont largement pénétré à l'intérieur, des vapeurs sortent par toutes les fentes des volets. Le silence se maintient. Pas un cri, pas une injure, rien. Les assiégeants en concluent que les renards sont asphyxiés et, à 15 h 30, on passe à la seconde partie de l'attaque : les explosifs. Neuf pétards de mélinite fournis par l'armée et disposés devant chaque porte. Les explosions ébranlent à peine les solides montants de bois. La seule atteinte c'est la porte de la cuisine qu'il faut malgré tout forcer pour achever de l'ouvrir.

C'est toujours le silence. Autour de la ferme, à distance respectueuse, les curieux se sont accumulés. La maison est vide. Il semble que les assiégés se soient réfugiés dans l'étable qui communique avec l'habitation principale. L'un des gendarmes s'attaque à cette porte avec une dame de fonte. Au premier coup; la mère demande enfin à parlementer.

« On veut discuter... Qu'est-ce que vous faites, si on se rend ? »

L'adjudant Pasacarel, l'un des rares à connaître Henri, le fils aîné, entame le dialogue :

« Henri, écoute-moi, je te connais depuis longtemps... Passe-moi ton fusil ! Passe-le moi, la crosse en premier... on ne te fera pas de mal... c'est moi qui te le promets. Tu me connais bien ? Tu sais que je n'ai jamais fait de mal à personne... allons, donne... »

Henri se met à pleurnicher derrière la porte.

« C'est pas ma faute, on voulait pas faire de mal, c'est un accident, on a les fusils vides. »

Le frère surenchérit :

« C'est vrai, on voulait pas faire de mal. »

Furieuse, la mère se met à les agonir d'injures.

« Vous êtes des lâches, des ordures ! Vous voyez bien qu'on vous raconte des histoires ! Vous n'allez pas vous laisser faire ! »

Suit une série de qualificatifs orduriers adressés au sous-préfet qui s'est mêlé du dialogue en affirmant : « Je vais vous faire sauter à la bombe ! »

Tout le monde parle en même temps, puis une autre équipe d'hommes fait le tour de la maison pour essayer de les prendre par surprise. L'adjudant, lui, continue son dialogue avec Henri. Il est resté seul à la porte de l'étable avec un gendarme. Il est le seul à tenter la persuasion, à essayer de ramener le calme, le seul qui y arrive presque... puisque tout à coup il entend Henri demander à sa mère : « Maman, on peut rendre les fusils à l'adjudant ? »

C'est presque gagné. L'adjudant Pasacarel est plaqué contre le mur, l'oreille tendue, il attend la réponse avec impatience. Il bouge légèrement sur sa gauche, il est en plein dans l'axe de la porte maintenant, parfaitement visible des assiégeants, car la porte est largement fendue; une fente large comme la main. La mère grogne :

« On ne rend pas les fusils ! On en aura besoin en sortant ! On ne rend pas les fusils ! »

Et, avant que l'adjudant Pasacarel regagne l'abri du mur, un coup de feu le prend en plein ventre ! C'est le deuxième mort de l'escalade. A ce coup de feu, la foule réagit violemment.

On crie : « A mort ! » « Mettez le feu ! » « Tuez-les ! » « Laissez-nous faire ! »

Ils sont maintenant deux mille, comme à la corrida, réclamant la mise à mort et obligeant les gendarmes à faire des barrières de leurs corps en se tenant par la main pour empêcher la curée.

On transporte l'adjudant à l'hôpital, il y meurt, juste après son admission.

A la nuit tombée, les nerfs lâchent, particulièrement ceux du sous-préfet, qui a revêtu son uniforme pour la circonstance, et donne le signal de la mise à feu :

« On va les griller comme des lapins. »

Et tout le monde s'y met, procureur, président du tribunal, juge d'instruction, gradés, pompiers, gendarmes ! Tous font la chaîne du tas de foin à la maison, on arrose d'essence les bottes de paille, que le capitaine des pompiers enflamme avant de les jeter dans le grenier ! Debout sur le toit de la ferme, noir de fumée, pour la première fois de sa vie il met le feu au lieu de l'éteindre et se plaint que la paille est

humide... Il faudra trois heures pleines pour que la ferme se transforme en brasier.

A 20 heures, à l'arrivée du préfet, le spectacle est dément. Au travers des flammes on voit distinctement la mère et ses deux fils courir d'une pièce à l'autre, fuyant les progrès du feu. Chacune de leur apparition est ponctuée par les coups de fusils des gendarmes, tirés au hasard comme à la foire, et qui ne les atteignent pas. Tout le monde attend que le toit s'effondre. Il est 21 heures.

Henri, l'aîné, apparaît enfin à la porte de la cuisine, dernier refuge de la famille à l'extrémité du bâtiment. Il met ses deux mains et son fusil au-dessus de sa tête, s'arrête une seconde, puis se met à courir en direction des gendarmes. Au bout de deux ou trois mètres il s'arrête, aveuglé par les projecteurs et les phares des voitures. Une salve part, une balle fait sauter son fusil dans ses bras tendus. Dans un réflexe de protection classique, Henri se couche, puis se redresse avec une rapidité fantastique et fonce vers le coin sud de la maison, qui n'est pas gardé. Les balles volent autour de lui, il court toujours, jette ses sabots, son veston, passe à travers les balles et disparaît dans le noir.

Quelques secondes seulement après lui, la mère et Georges, le plus jeune fils, sortent en courant de la cuisine. C'est une vision d'enfer. La mère a les cheveux et la robe en feu. Son fils court à côté d'elle en hurlant, sans arme. Le commandant, surpris, a beau crier : « Cessez le feu ! Ne tirez plus ! » Peine perdue. Il est trop tard pour la « désescalade ». Comme un défolement gigantesque, tous les fusils sont partis en même temps, cueillant dans leur course la torche vivante et son fils : morts sur le coup d'une bonne dizaine de balles.

On retrouvera Henri le lendemain à 30 kilomètres de là, dans une ferme où il demandait à manger.

Quatre morts et des ruines : on en parla beaucoup et longtemps. Des monceaux d'enquêtes administratives et de recherche de responsabilités feront qu'on en parla le 4 février 1938 au cours d'un débat houleux au Parlement. On ne reprocha rien à la gendarmerie, si ce n'est d'avoir tiré inconsidérément sur la fin, victime de la psychose collective. On suspendit le préfet du département, motif : l'ordre public n'était pas en jeu, il appartenait à la justice de décider du mode d'intervention. Le préfet ne devait pas laisser le sous-préfet mener sa petite guerre tout seul.

Henri, le dernier survivant, mourut le 31 août 1948 à l'hôpital psychiatrique du Mans, où on l'avait interné. Il n'était pas jugeable.

Personne, évidemment, n'alla chercher noise au percepteur, qui n'avait fait que son devoir.

Le beau papier vert, rayé de rouge, le dernier « commandement

avant poursuites », petit papier à l'origine de cette escalade... C'était un arriéré d'impôts pour les années 1936, 37, 38, pour la somme de 279 francs !

LE JURÉ

Londres le 24 février 1953

Monsieur le ministre de l'Intérieur,

Je viens d'apprendre par les journaux que vous avez refusé hier la grâce de Miles Giffard.

Lors de son procès, je faisais partie du jury qui l'a condamné à la peine de mort, et je crois savoir que son exécution doit avoir lieu demain à la prison de Bristol.

Ma conscience m'oblige à vous informer que la décision prise par mes onze compagnons ne l'a pas été à l'unanimité, ainsi que l'exige la loi de notre pays. Je me suis rendu à la majorité au bout de trente-deux minutes de délibérations, et je n'aurais pas dû le faire. Mon intime conviction est que le jeune Miles n'est pas responsable. Je suis persuadé qu'il a tué dans un moment de démente et qu'il ne mérite pas la mort. J'ai longuement réfléchi à tout ce qui a été dit sur son état mental, et ma certitude est la même que le jour du procès. Je ne puis accepter que l'on pendre ce garçon demain matin. Dieu fasse que vous compreniez. La mort de cet homme décidée par d'autres hommes, est une chose trop grave. Le fait d'en être responsable est une véritable torture morale pour moi, car je sais qu'il est fou, mais je pensais qu'il serait gracié. Faites qu'il le soit. Vous avez tout pouvoir pour réexaminer son dossier. Avec l'aide de Dieu et de votre conscience, je souhaite que vous pensiez comme moi.

Je tiens à préciser que personne ne m'a poussé de quelque manière que ce soit à vous écrire cette lettre. Seule la nouvelle du refus de grâce m'y a contraint.

Si je fais parvenir la même lettre à l'avocat de Miles Giffard, c'est pour qu'il s'en serve légalement, s'il est possible de reconsidérer un verdict auquel je n'ai souscrit que par faiblesse, en me laissant influencer par les autres. J'aurais dû défendre mon point de vue jusqu'au bout comme la loi m'y oblige.

Si je l'avais fait, Giffard n'aurait pas été condamné à mort.

Je me tiens à votre disposition si vous désirez m'interroger, et je ne révélerai à personne d'autre qu'à vous les détails des délibérations auxquelles j'ai participé.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le ministre, mes salutations respectueuses et vous supplie encore de faire bonne justice.

Si nous connaissons la teneur de cette lettre, nous n'en connaissons pas l'auteur. Son nom n'a pas été révélé. Au procès de Giffard, sur douze jurés, il y avait dix hommes et deux femmes. Lequel s'est donc laissé influencer par le jugement des autres ? Lequel a cédé au bout d'une demi-heure seulement, par faiblesse ? La faiblesse d'affronter les onze autres, et d'argumenter pendant des heures, parce qu'il était le seul à penser que Miles était fou ?

En 1940, Miles Giffard a quinze ans. Les murs du vieux manoir familial résonnent des imprécations de son père.

« Ce garçon n'est bon à rien ! il ne s'agit pas de savoir s'il est malade ou non. Il n'est bon à rien ! Malade ! Il passe son temps à taper dans un ballon de rugby, et il est champion de cricket ! Et il serait malade ? »

Pour M. Giffard, " l'indulgence " du directeur de l'établissement scolaire où sévit son fils cadet est suspecte. C'est de " l'indulgence " de vouloir considérer Miles comme un malade.

Me Giffard, grand avocat de Cornouailles, riche et respecté, ne comprend pas ce que malade veut dire. Est-ce qu'on lui suggérerait par hasard que son propre fils est anormal ? Foutaises. C'est un fainéant et un capricieux. Il ne peut y avoir d'autres explications à cette avalanche de zéros qui déshonore la famille.

« Qu'est-ce qui vous fait dire qu'il a besoin d'être soigné ? »

Le directeur est embarrassé. Les explications de ce genre avec des parents tournent souvent très mal, il en a l'expérience. Cette scène en est une preuve supplémentaire. Il tente quand même d'expliquer son point de vue.

« Il est extrêmement nerveux et impressionnable, vous le savez. Il a parfois des terreurs inexpliquées, et il est impossible de le faire parler, il se ferme immédiatement. Le médecin du collège pense que son — comment dirais-je — son incapacité à suivre les cours est le fait d'un... d'une sorte de déséquilibre psychologique... car il est intelligent... Il conseillerait de le faire examiner par un spécialiste...

— En somme, mon fils est un idiot ?

— Il n'en est pas question, monsieur, bien au contraire... Je me contente de vous donner l'avis du Dr Hood, c'est mon devoir.

— Parfait, parfait, nous le ferons examiner. Et qu'on ne me dise pas ensuite que je n'aurai pas tout fait pour ce garçon ! »

Me Giffard aime pourtant son fils. C'est un homme bon et intelligent, dont la carrière a suffisamment démontré les qualités humaines. Mais, comme beaucoup d'êtres, il est incapable d'objectivité dès qu'il s'agit de l'un des siens. Il est trop sûr de lui a priori. Et cet enfant le déconcerte. Il est fier pourtant de ses exploits au rugby et au cricket. Mais sur le plan des études, Me Giffard préfère penser que son fils est un misérable fainéant, c'est plus commode.

C'est ainsi qu'un jour le Dr Craig vient spécialement d'Irlande pour examiner le jeune Miles. Le Dr Craig est un ami de la famille Giffard. Il ne se doute pas que son examen fera plus tard l'objet d'un cas de conscience dans l'esprit d'un juré d'assises.

Miles est pensionnaire au collège. C'est un adolescent comme les autres, à ceci près qu'il est légèrement plus petit et plus mince que la normale. Une minceur musclée et sèche. Son regard est un peu éteint.

Il se tient gauchement devant le spécialiste, dont on lui a simplement dit qu'il était là pour l'aider à mieux travailler.

« Tu préfères le collège ou la maison ?

— Je sais pas.

— Tu devrais savoir pourtant ?

— Je sais pas. »

L'entretien s'annonce difficile. Même pour un premier contact, ce n'est pas encourageant. Il faudra de longues séances pour que le Dr Craig apprenne certaines choses.

Miles a bien voulu raconter qu'il faisait des cauchemars presque toutes les nuits. Des cauchemars horribles, emplis de bêtes et de monstres, de personnages tout noirs qui le poursuivent et à qui il n'arrive jamais à échapper. Et il a ajouté : « Quand j'étais petit j'avais peur de dormir. Je faisais beaucoup de cauchemars. Mes parents disaient que c'était la faute de la nurse. On l'a renvoyée il y a longtemps.

— Elle te faisait peur ?

— Elle me racontait des histoires.

— Quelles histoires ?

— Je ne me souviens pas. J'avais peur, c'est tout. »

Miles ne ment pas.

Entre deux et six ans, ses parents l'ont confié à une gouvernante dont l'éducation s'est avérée curieuse. Elle avait trouvé le moyen de calmer cet enfant nerveux et imaginaire en lui racontant le soir des contes terrifiants, voire carrément sadiques. Lorsque la mère s'en aperçut il était trop tard. L'enfant faisait chaque nuit des cauchemars et des crises nerveuses inexplicables. On découvrit aussi, que dans la journée, lorsqu'il était trop difficile à supporter, la brave nurse l'enfermait dans un cagibi et il devait supplier de sortir en promettant de ne rien dire.

Ce régime, qui a duré quatre années, a profondément marqué Miles. A l'époque de sa rencontre avec le Dr Craig, il est encore excessivement impressionnable.

Un jour, le Dr Craig pénètre dans la pièce où l'attend Miles sans faire de bruit et sans prévenir. L'enfant, qui ne l'a pas entendu arriver, se retourne, l'aperçoit, et se jette brusquement à terre les bras sur la tête en hurlant : « Non, je vous en supplie ne faites pas ça ! Ne faites jamais ça ! »

Les conclusions du médecin sont loin de faire plaisir aux parents. Miles est atteint d'une sorte de schizophrénie assez rare, qui frappe surtout les jeunes sujets, et contre laquelle on ne peut pas grand-chose.

« Il est possible qu'un jour votre fils soit victime d'une crise violente. Mais personne ne peut dire si elle se produira ou non. Des milliers de gens vivent ainsi sans que leur cas s'aggrave. Surveillez-le attentivement, ne le forcez pas trop à travailler, c'est inutile. Vous aurez besoin de l'aimer beaucoup. »

Ce diagnostic, le Dr Craig le répétera en février 1953 devant le jury d'assises chargé d'examiner le cas de Miles, meurtrier à vingt-sept ans. Cette déclaration représente bien entendu le système de défense de l'avocat, qui cherche à faire admettre que Miles était fou au moment des faits.

Quant à l'accusation, c'est son rôle, elle affirme le contraire. Elle se base sur les aveux de Miles, sur son comportement avant, pendant, et après son crime. Elle se sert pour cela d'un témoin : Gabrielle, vingt ans, la fiancée de Miles (et d'un autre psychiatre, bien entendu ! On en trouve toujours pour dire le contraire d'un autre).

Gabrielle : c'est à cause d'elle qu'il a tué. Depuis un mois qu'il la connaît, il est amoureux fou. En un mois elle a reçu plus de soixante lettres d'amour et une multitude de poèmes. Pour elle il a voulu quitter sa famille et s'est installé dans une chambre sordide à Londres. Il est à trois cents kilomètres du manoir familial.

Son père lui a déclaré :

« Foutaises ! Cette fille est au moins la dixième dont tu nous vantes les mérites ! Tu n'auras pas un sou pour l'épouser et nous ne voulons pas la connaître. Travaille d'abord si tu en as le courage ! Un homme qui veut se marier doit avoir une situation ! Mais mon fils en est incapable !

— Je trouverai du travail. Donne-moi simplement une pension pour vivre à Londres, près d'elle... Je serai raisonnable, je le promets...

— Pas un sou ! Si tu veux manger, tu mangeras à la maison. Pars si tu veux, puisque tu es si courageux ! Allez, pars ! Fais tes preuves ! On en reparlera. »

« Vous devrez l'aimer beaucoup » avait dit le Dr Craig. Mais comment aimer un fils comme celui-là ? Un bon à rien de vingt-sept ans, qui fait des dettes, vole de l'argent à ses parents, multiplie les chèques sans provisions ! Un gamin qui a peur du noir, incapable d'être un homme ! Comment l'aimer quand on ne sait pas ce qu'il a dans la tête, qu'il ne ressemble à rien de connu dans la famille. Une famille toute de rigueur bourgeoise et « moralement équilibrée » comme dit M^e Giffard... On ne peut pas.

Le vendredi 7 novembre 1952, dans le manoir de Cornouailles, près de la mer qui gronde derrière les falaises, Miles tourne en rond dans les onze pièces de la demeure familiale. Le week-end approche, et il n'a pas un sou, pas un penny pour aller retrouver Gabrielle. C'est insupportable. Il lui téléphone presque tous les jours, mais maintenant il faut qu'il la voie. C'est devenu une idée fixe.

A 18 heures, les domestiques partent. Il est seul avec ses parents, et il a bu une bonne demi-bouteille de whisky. A 18 h 30, il téléphone à

Gabrielle.

« Je vais venir à Londres. J'arriverai cette nuit. Est-ce que je pourrai venir te voir ?

— Miles ! Pas en pleine nuit, maman ne voudra pas, c'est insensé !

— Je dois te voir, tu me manques trop. Demande-le-lui... »

L'autorisation maternelle est accordée.

« Tu viens en train ?

— Non. Je prendrai la voiture du vieux. Il... il est d'accord, c'est arrangé, ne t'inquiètes pas. Je te confirmerai tout à l'heure vers 8 heures... D'accord ? Tu me manques. »

A 20 h 30, Miles téléphone à nouveau.

« J'arrive. »

Mais il ne part qu'à 22 h 30 dans la voiture de sa mère. Il a trois cents kilomètres à faire. Sur la route il aperçoit deux auto-stoppeurs et les prend avec lui. Il est fatigué, semble nerveux et fume cigarette sur cigarette. En route, il s'arrête dans un bar pour téléphoner à Gabrielle.

« Il est tard. Je suis encore sur la route. Je ne pourrai te voir que demain, maintenant... Rendez-vous à Leicester Square à 2 heures. »

A l'entrée de Londres, dans la nuit les deux auto-stoppeurs le quittent. Il tombe de sommeil. A quelques mètres de la maison de Gabrielle, il gare la voiture et s'endort jusqu'au matin. A 2 heures il est au rendez-vous. Gabrielle est venue avec sa mère.

C'est une jeune fille jolie, un peu coquette. L'amour désordonné que lui voue Miles l'attire, mais elle recule encore devant un mariage avec ce garçon excessif et qui n'a pas de situation.

Ils vont au cinéma tous les trois, voir *Limelight*, et en sortent à 17 heures. Miles obtient l'autorisation d'emmener sa fiancée prendre le thé et la mère rentre chez elle. Dans un pub, Gabrielle grignote des gâteaux. Il demande de l'alcool. Ils passent plus d'une heure à parler de choses et d'autres, puis tout à coup Miles se jette à l'eau.

« Je veux t'épouser maintenant.

— Miles, tu n'es pas raisonnable. Tes parents ne veulent pas et ils ont raison. Tu dois terminer tes études et chercher du travail.

— Alors je ne pourrai plus te voir, Gabrielle ?

— Pourquoi donc ?

— J'ai fait quelque chose d'affreux.

— Quoi ? Tu as volé la voiture de ton père ?

— Non. Quelque chose de pire... de bien pire.

— Eh bien, dis-le-moi... allez, dis-le-moi !

— J'ai assassiné mes parents.

— Je ne te crois pas ! »

Miles est tout à coup blanc de colère. Les dents serrées il affronte Gabrielle.

« Pourquoi est-ce que tu ne me crois pas ? Hein ? Alors, toi aussi ! Personne ne me crois jamais. Tout le monde dit que je ne sais pas faire la différence entre le vrai et le faux, ce qui est bon ou pas bon pour moi. Je te dis que j'ai assassiné mes parents ! Je te le dis !

— Tu me fais peur ! Ne me dis pas des choses pareilles, Miles. Rentrons.

— Je ne te reverrai plus. Et tu ne me crois pas... Tu ne me crois pas...

— Viens, allons nous promener. »

Les deux jeunes gens marchent longtemps, puis prennent un taxi pour raccompagner Gabrielle. Miles est fatigué. Ses yeux sont embués d'alcool. Dans le taxi, il tend à sa fiancée une lettre dans une enveloppe chiffonnée.

« Je l'ai écrite pour toi. »

C'est une habitude chez lui, une lettre par jour. Gabrielle le sait bien, et la range dans son sac pour la lire plus tard. Tranquillement. Ils se disent au revoir. Le taxi redémarre.

Il n'a pas fait dix mètres que deux voitures de police le bloquent en faisant crier leurs pneus et leur sirène. Une dizaine de policiers se précipitent vers la voiture, écartent les piétons et ouvrent les portières. Miles se met à hurler, sans bouger du taxi.

« La police ! C'est la police ! »

On doit l'extirper de la banquette où il s'est accroupi, la tête dans les mains pour échapper aux projecteurs, se bouchant les oreilles pour ne pas entendre les sirènes. Ils n'ont mis qu'une journée à le retrouver.

En bas de la falaise, près du manoir de Cornouailles, un garde-côte a découvert le corps de M^e Giffard et celui de sa femme. La gouvernante avait vu de la lumière dans le garage en arrivant le matin, et du sang sur le sol. L'une des voitures avait disparu et Miles aussi...

La police a retrouvé la voiture le samedi vers midi, près de chez Gabrielle. Le temps d'apprendre que la jeune fille habitait le quartier, et la souricière était en place. On avait déjà retrouvé dans le coffre des vêtements ensanglantés et une barre de fer... Pendant ce temps Miles était au cinéma.

Sa dernière lettre d'homme libre a été lue au procès par l'accusation : celle qu'il destinait à Gabrielle. Elle était longue. Nous n'en lisons que les passages essentiels qui rapportent les faits tels qu'ils se sont déroulés :

Mon père est rentré vers 6 heures, et ma mère tout de suite après. Il bricolait dans le garage après une des voitures. Dieu sait pour quelle raison je l'ai frappé avec ce morceau de fer. Il est tombé. Maman est entrée dans la maison, je l'ai suivie jusqu'à la cuisine et j'ai frappé par derrière. Tout est devenu sombre. J'étais paniqué. Je t'ai téléphoné pour te dire que je venais.

Je suis retourné dans le garage pour prendre une voiture et j'ai vu mon père se traîner autour. Je l'ai encore frappé plusieurs fois. J'ai sorti la voiture. Puis je suis entré à nouveau pour chercher des vêtements. Ma mère, j'ai vu ma mère, et j'ai frappé, encore. Elle saignait beaucoup. Je ne crois pas qu'elle était morte. Je ne savais plus que faire. Il y en avait partout. Alors je suis allé au jardin, j'ai pris une brouette et je les ai mis dedans, tous les deux. J'ai poussé jusqu'à la falaise et ils sont tombés. Je ne les voyais plus. La mer faisait du bruit.

J'ai nettoyé comme j'ai pu. J'ai cherché de l'argent dans leur chambre, j'ai pris quelques bijoux. Je me suis changé et je suis parti pour Londres. Ce matin j'ai vendu les bijoux, et j'ai pris une chambre dans un hôtel.

Je t'avais dit que j'allais travailler, mais c'était pour faire bien. Mon père avait souvent raison. Il était fier de moi quand je jouais au cricket, et il m'a souvent évité la prison. Un jour j'ai même vendu sa caméra...

Cet après-midi j'ai bu beaucoup de whisky. J'ai pris aussi les somnifères de ma mère pour les avaler. Je n'y arrive pas.

J'aime la vie pleine, la vie riche. Je veux la dépenser maintenant tant que je suis jeune. Je t'aime. Je jure que c'est la vérité.

Au procès, le médecin psychiatre qui a examiné Miles en prison émet l'hypothèse qu'il ait pu être victime d'une chute brutale de l'apport de sucre au cerveau ; ce qui aurait provoqué un déséquilibre de l'état mental, et un dédoublement de personnalité. Mais ce n'est qu'une hypothèse, car les expériences ultérieures tentées par le médecin, alors que Miles était en prison, n'ont pas donné de résultats semblables. Aucune malformation du cerveau n'a été constatée. D'après cet expert, Miles serait un psychopathe, uniquement préoccupé de lui-même et capable de violence pour satisfaire ses moindres désirs. Son idée fixe c'était « retrouver Gabrielle pour le week-end ». Dans ce but, il a agi logiquement, bien que sous l'emprise de l'alcool. Bref, c'est la réponse à la question posée par le juge :

« Miles n'était pas fou au moment du double crime. Il a parfaitement prémédité et accompli son acte, dans l'unique but de retrouver sa fiancée le plus vite possible. Il a d'ailleurs tué entre deux coups de téléphone où il lui disait : " J'arrive ". »

Miles Giffard est condamné à mort par un jury de dix hommes et deux femmes, qui considèrent qu'il était lucide et responsable de ses actes.

Dans la journée du 24 février 1953, alors qu'il vient de refuser sa grâce, le ministre de l'Intérieur reçoit de l'un des jurés la lettre que nous citons au début de ce dossier.

Dans sa prison, Miles écrit la nième lettre à sa fiancée. Il reste trente-six heures avant qu'on l'exécute, à moins que la lettre du juré ne fasse son effet sur le ministre.

Miles écrit :

Je t'aime de plus en plus. Je ne veux pas mourir, même si je n'ai pas peur de la mort.

Le 25 février 1953, Miles Giffard a été pendu dans la prison de Bristol; malgré le douzième juré, qui avait eu la faiblesse de penser que ce garçon n'était pas normal.

NOIX DE COCO

M^{me} Pristly, son mari et sa petite fille Hélène, huit ans, habitent un quartier pauvre d'Aberdeen, en Écosse.

M. Pristly est peintre en bâtiment. Son salaire est bien maigre, aussi maigre que celui des cinq chefs de famille qui habitent cet immeuble étroit et sordide de Urquhart Road. Les appartements se réduisent à la plus extrême simplicité : une pièce, une cuisine, les toilettes sur le palier. Dans la cour intérieure, des petits cagibis de bois abritent le stock de charbon de chaque famille. Les chats et les rats y dansent, la nuit venue, une sarabande infernale.

Ce 20 avril 1934, M^{me} Pristly et sa fille achèvent de déjeuner. Il est environ 13 h 30. Quelques pommes de terre, un morceau de viande pour deux, une tasse de thé. Hélène débarrasse la table, remet son tablier pour se rendre à l'école et s'apprête à partir, lorsque sa mère lui demande d'aller chercher du pain.

« Et ne traîne pas en route ! Tu as juste le temps de faire l'aller et retour avant l'heure de l'école ! »

La gamine prend la monnaie que lui tend sa mère et dévale l'escalier étroit. La boulangerie est à cent mètres.

Dix minutes passent. Un quart d'heure. M^{me} Pristly interrompt soudain son travail en pleine lessive. Une sorte de peur vient de l'envahir brutalement, sans raison : Un malaise, une sorte de pressentiment, comme si... D'un seul élan, les mains à peine essuyées, sans prendre la peine de fermer sa porte, elle est dehors. Elle court dans la rue, jusqu'à la boulangerie, pénètre en trombe dans la boutique :

« Vous avez vu ma fille ? »

— Elle est venue chercher du pain, il y a dix minutes... elle est repartie vers chez vous. »

Et M^{me} Pristly repart comme une folle, jusqu'à l'école. Personne n'a vu Hélène. Dans la rue sur le chemin, elle interpelle les passants :

« Vous n'avez pas vu une petite fille, avec un bonnet bleu marine et des bas noirs ? Elle portait un pain. Elle s'appelle Hélène, c'est ma petite fille, vous ne l'avez pas vue ? »

M^{me} Pristly est sûre qu'il est arrivé quelque chose. Avec une sorte d'instinct animal, elle sait, à la minute même où la mort guette, que son enfant est en danger. Elle se précipite à la police.

L'inspecteur Taylor tente tout d'abord de rassurer M^{me} Pristly.

Pressentiment ou pas, il est beaucoup trop tôt à son avis pour s'inquiéter. La gamine n'a disparu que depuis une demi-heure. Mais la mère insiste tellement qu'il décide de l'accompagner jusqu'à l'école.

Personne n'a vu Hélène à l'heure de la rentrée de l'après-midi, mais un petit garçon se présente de lui-même à l'inspecteur en prétendant savoir quelque chose.

« J'ai vu Hélène avec un monsieur à midi. Le monsieur était sale et vilain... »

Ce genre d'information fait toujours dresser l'oreille d'un policier, vu le nombre d'individus de ce genre qui peuvent traîner à la sortie de toutes les écoles du monde. L'inspecteur Taylor emmène le petit garçon dans une salle de classe et tente d'obtenir un signalement plus précis de l'homme. Malheureusement Richard a une imagination débordante.

« Le monsieur était tout noir, avec une grande barbe, il avait une canne et un grand chapeau rond. Il avait des puces, il était vilain avec des grandes oreilles et un nez rouge. »

Nanti de ce portrait robot pour le moins curieux, l'inspecteur Taylor s'apprête à lancer ses hommes à la recherche de l'individu. Heureusement il interroge d'abord l'instituteur du petit Richard. Trois questions précises suffiront pour faire reconnaître au gamin qu'il a inventé son histoire de toute pièce.

Il est déjà 17 heures quand l'inspecteur Taylor se décide à abandonner l'école pour faire quadriller le quartier. L'angoissante recherche commence. La solidarité des voisins et des commerçants est extraordinaire. Ils se relaient pour visiter tous les recoins, les arrièrecours, interroger tous les habitants du quartier. Mais la nuit tombe sans apporter de renseignements précis. Personne n'a vu la fillette, depuis qu'elle a quitté la boulangerie pour retourner chez elle.

Dans le petit immeuble, c'est un va-et-vient incessant. Tous les locataires participent aux recherches. Imaginant que Hélène a pu se dissimuler quelque part dans la seule intention de faire une fugue ou d'attirer l'attention sur elle, l'inspecteur Taylor a visité tous les cagibis de l'immeuble, jusqu'aux toilettes de chaque palier.

C'est dans le cagibi du rez-de-chaussée, que l'on va découvrir Hélène. A 4 h 30 du matin, l'un des locataires qui s'y était rendu avait pu constater qu'il était vide. Une demi-heure plus tard, alors que le va-et-vient est toujours aussi important, que deux policiers gardent l'entrée de l'immeuble, un autre locataire qui s'y rend à son tour aperçoit un sac sous l'escalier. Un grand sac de jute. Sûr d'avoir découvert Hélène, il appelle les policiers de garde, et l'inspecteur Taylor ouvre lui-même le sac. Le corps de la petite fille est tassé à

l'intérieur. Elle est morte bien sûr.

Manifestement, quelqu'un l'a traînée jusque-là, entre 4 h 30 et 5 heures du matin, profitant d'un relâchement de l'attention des équipes de recherches. Et, manifestement, ce n'est pas quelqu'un d'extérieur à l'immeuble. Car depuis le début de l'après-midi il pleut, et le sac est entièrement sec.

L'inspecteur Taylor, ne pousse pas plus loin ses premières investigations. Il sait trop que le moindre détail est important dans ce genre d'affaire. Il fait donc photographier tel quel l'intérieur du cagibi, et attend l'arrivée du médecin légiste.

Le Dr Richards est sur place dix minutes plus tard. Il fait évacuer la foule des voisins, et fait envoyer la mère, en pleine crise de nerfs, à l'hôpital voisin. Seul avec l'inspecteur, il entame ses premières constatations. Personne ne peut donc entendre lorsqu'il confie à voix basse. « Il n'y a pas de doute, la petite a été violentée. » L'inspecteur Taylor s'y attendait. Il lui faut donc a priori orienter les recherches sur un homme. Selon toute vraisemblance, un homme qui habite le quartier et, probablement l'immeuble. Le meurtrier n'a pu effectuer qu'un très court trajet, vu le nombre de policiers et de chercheurs bénévoles qui se trouvaient sur place en permanence.

Or, tout le monde a participé aux recherches, en tout cas tous les hommes, sans exception.

L'inspecteur Taylor se trouve donc face à un meurtrier d'un sang-froid exceptionnel, capable de dissimuler parfaitement. Ce genre d'enquête, plus psychologique que véritablement policière, est toujours délicate à entreprendre. Avant toute chose, il faut attendre les résultats de l'autopsie, le moindre indice, le détail le plus minuscule pouvant servir de preuve. On connaît assez mal, en règle générale, la longue patience et le méticuleux travail de laboratoire que nécessite ce genre d'enquête.

Il arrive que le microscope vienne au secours du policier. On va voir, dans ce cas précis, de quelle extraordinaire façon.

L'inspecteur Taylor interroge, l'un après l'autre, les cinq occupants masculins de l'immeuble, exception faite du père de Hélène. Le pauvre homme était sur un chantier au moment du meurtre. Le médecin légiste a fixé l'heure de la mort à 14 heures, en se basant sur l'heure du dernier repas pris par l'enfant à 13 heures.

Au rez-de-chaussée, deux hommes, Topp et Donald. Topp est un homme d'une quarantaine d'années, trapu, jovial, employé dans une manufacture voisine. A l'heure du crime, il déjeunait en famille. Son côté bon enfant, le fait que son épouse et ses enfants témoignent de son emploi du temps, l'écartent immédiatement de la liste des

suspects. Donald occupe le second appartement côté rue. Il intéresse particulièrement l'inspecteur, a priori. En effet, s'il a participé aux recherches comme tous les autres, il a rapidement abandonné pour s'enfermer chez lui, aux environs de 20 heures, se contentant d'entrouvrir sa porte de temps à autre pour interroger les policiers. Il est marié et père d'une petite fille de l'âge d'Hélène. Donald est garçon coiffeur. C'est un homme taciturne, maigre et assez stupide. Il reçoit l'inspecteur Taylor d'assez mauvaise grâce, se plaignant de sacrifier une matinée de travail pour « répondre à des questions qui ne le concernent pas ».

Sa femme se tient debout derrière lui, avec autorité. C'est elle qui attaque de front, avant même que l'inspecteur ait pu dire quoi que ce soit.

« Mon mari n'a rien à voir là-dedans. Vous feriez mieux de chercher ailleurs. »

De toute évidence, Donald est un faible, que son épouse, corpulente et volontaire, doit mener par le bout du nez. Très calme, l'inspecteur Taylor se dirige vers la porte de l'appartement, et appelle le policier de garde. Il s'adresse ensuite à M^{me} Donald :

« De deux choses l'une, madame : ou vous sortez, ou je fais conduire votre mari au commissariat pour l'interroger. J'ai besoin d'être seul avec lui. Vous parlerez plus tard. »

Ce que souhaite Taylor, c'est que la femme accepte de sortir, car il préfère interroger le mari chez lui, dans son cadre habituel, pour mieux surveiller ses réactions, et le maintenir le plus possible en confiance. Un interrogatoire officiel, dans son bureau, le mettrait inévitablement sur ses gardes, et le bloquerait peut-être définitivement..

Rouge de colère, et marmonnant, la femme, heureusement, consent à s'éloigner. Emmenant théâtralement sa fille par la main, elle s'adresse à son mari d'un air mauvais :

« Tu n'as rien à leur dire ! Cette histoire ne te regarde pas ! »

Seul avec Donald, l'inspecteur Taylor fait le tour de l'appartement. Intentionnellement, au départ, il ne pose que des questions banales. De mauvaise grâce d'abord, puis plus facilement, Donald se met à parler. Il est marié depuis quinze ans, il a connu sa femme dans un restaurant où elle était cuisinière. Elle n'a pas un caractère facile ça non, et la vie avec elle n'est pas toujours rose... Petit à petit, l'inspecteur apprend que M^{me} Donald se consacre entièrement à sa fille unique, dont elle veut faire une danseuse. Elle passe sa vie à lui

confectionner des tutus et à boucler ses cheveux. Tous les jours elle l'accompagne à son cours de danse, assise à la leçon avec ravissement, et en oublie de faire la cuisine pour son mari. Donald représente un excellent suspect pour l'inspecteur Taylor. C'est le type même du frustré, aux réactions imprévisibles. La rancœur accumulée contre sa femme est évidente. Évident aussi que dans cette famille, il y a deux clans : celui de l'homme solitaire et malheureux, et celui des deux femmes, la mère et la fille.

Taylor progresse avec habileté pour provoquer les confidences de son suspect.

« Vous aimez votre fille, Donald, vous devez comprendre le chagrin de vos voisins ?

— Pour ça, oui. C'est pas le genre de choses qui arriverait à ma fille !

— Pourquoi donc ?

— Ma femme est toujours derrière elle, à la surveiller ! Elle l'empêche même d'aller au soleil, pour qu'elle ait le teint blanc... Elle dit que les grandes danseuses ont le teint blanc. Pour moi, elle la couve beaucoup trop ! De toute façon, moi, je n'ai rien à dire !

— Avez-vous entendu quelque chose de particulier dans la journée ?

— Du remue-ménage, c'est tout.

— Vous étiez là quand on a découvert le corps de la petite ?

— J'étais au lit. Je me suis levé pour aller voir, c'est ma femme qui me l'a demandé.

— Votre femme n'est pas sortie ?

— Oh non ! Elle m'a dit comme ça : " Va donc voir, on dirait que c'est M^{me} Pristly qui crie... " Alors je suis sorti mais il y avait trop de monde, je n'aime pas ça. J'ai juste entendu dire que la petite était dans un sac, morte.

— Rien d'autre ?

— Non ! »

Tout en observant Donald, l'inspecteur Taylor pense à quelque chose... Cela paraît impossible a priori ! Mais en matière de crime, rien n'est impossible malheureusement. Si Donald n'était pas aussi coupable qu'il en a l'air ? Sans réfléchir plus longtemps à l'idée qui vient de lui passer par la tête, Taylor demande :

« Quelle a été la réaction de votre femme en apprenant la découverte du corps d'Hélène ?

— Comment ça, sa réaction ?

— Ce qu'elle a dit, par exemple...

— Oh, rien de spécial, je crois qu'elle m'a demandé si M^{me} Pristly pleurerait parce qu'on avait violé sa fille...

— Elle a vraiment dit ça ?

— Ben oui, elle a vraiment dit ça... à peu près...

— Elle a dit violé ?

— Ben oui... »

Ça, c'est bizarre. Car pour l'instant personne ne sait, mis à part le médecin légiste et l'inspecteur... Pour tout le monde, la petite Hélène est morte étranglée, sans autre précision.

L'inspecteur peut donc faire trois suppositions.

Premièrement : M^{me} Donald a prononcé ce mot par hasard, comme une chose qui vient à l'esprit (malheureusement) à propos d'une petite fille assassinée.

Deuxièmement : Elle a prononcé ce mot en connaissance de cause, elle suppose donc qui est le meurtrier, son mari peut-être, sachant qu'il en est capable.

Troisièmement — et ce troisièmement c'est l'idée qui a effleuré l'esprit de l'inspecteur sans qu'il ose s'y attarder — M^{me} Donald « serait » la meurtrière... A première vue cette hypothèse est monstrueuse. Un crime de sadique, comme celui-là, est normalement le fait d'un homme. Que M^{me} Donald soit la meurtrière signifierait qu'elle a maquillé un crime, dont le mobile resterait à définir, en crime de sadique...

Taylor décide, sur cette seule intuition, d'interroger M^{me} Donald, et de faire examiner l'appartement en détail. L'interrogatoire, et une enquête rapide sur le passé de cette matrone le renforcent dans ses soupçons. Pour sa violence et son mauvais caractère, Jeanie Donald a fait l'objet d'un jugement pénal quelques années auparavant. Elle était alors cuisinière dans une auberge. A l'issue d'une querelle avec le propriétaire, elle s'est vengée d'une bien curieuse façon : Elle a étranglé, un par un, tous les poulets de la basse-cour. Une bonne trentaine... De plus, en écoutant le détail de son emploi du temps pour la journée du crime, on s'aperçoit qu'elle ment beaucoup. Le magasin qu'elle dit avoir visité était fermé ce jour-là. Elle a bien accompagné sa fille à son cours de danse, mais n'y est pas restée aussi longtemps qu'elle le prétend... Plusieurs voisins affirment avoir vu de la lumière chez les Donald, entre 4 heures et 5 heures du matin, heure de la découverte subite du corps d'Hélène.

Quant au médecin légiste, il peut désormais affirmer que les violences subies par la petite fille ne sont pas le fait d'un homme, mais d'une personne qui a voulu le faire croire. Mais il faudra de longs mois avant de réunir, à force d'examens, la preuve de la culpabilité de

Jeanie Donald.

Menée par le Dr Smith, titulaire de la chaire de médecine légale d'Edimbourg, cette enquête de laboratoire restera une des plus difficiles et des plus brillantes qui soient. On va voir que c'était d'ailleurs le seul moyen de faire condamner cette monstrueuse mère de famille, capable d'un crime presque unique dans les annales. Jeanie Donald, en effet, niera toujours. C'est l'examen microscopique des poussières de son appartement, comparées à celles contenues dans le sac, qui permet de déterminer que celui-ci a séjourné chez elle. Il ne faudra pas moins de 800 analyses pour arriver à cette certitude à 98 %.

L'appartement entier passa devant le microscope du Dr Smith : plancher, linoléum, balais, torchons, récipients, linge, *etc.* Finalement, et grâce à cet incroyable travail de microscope on peut prouver au jury que Jeanie Donald a étranglé la petite fille sur le palier, a achevé son affreux travail dans le cagibi à charbon, l'a enfouie dans un sac ayant contenu du blé en provenance d'une ferme des environs. Elle a ensuite attendu que les va-et-vient se raréfient dans l'immeuble, pour traîner le sac jusqu'au cagibi du rez-de-chaussée. Tout cela, les poussières l'ont révélé. Précisons qu'à titre de précaution, les mêmes analyses avec des résultats négatifs ont été effectuées dans chacun des cinq appartements de l'immeuble.

Il ne restait en somme qu'à déterminer le mobile et, en l'absence d'aveux, c'était extrêmement difficile.

C'est la propre fille de la meurtrière qui le révéla à l'inspecteur Taylor. Et aussi incroyable que cela puisse paraître, c'est celui qui fut retenu par l'accusation. La petite Hélène Pristly était une enfant gaie et volontiers moqueuse. Chaque fois qu'elle passait devant la fenêtre des Donald et qu'elle apercevait la fille de ses voisins, elle avait l'habitude de crier une plaisanterie, toujours la même, et pas bien méchante, à l'intention de sa petite camarade. Elle l'appelait « Noix de Coco » ! Allusion à son teint blanc, soigneusement entretenu par sa mère... Tous les jours ou presque, Hélène hurlait en passant :

« Salut Noix de Coco ! ... Ça va Noix de Coco ? »

Un jour Jeanie Donald avait menacé Hélène devant sa fille.

« Si tu continues à l'appeler Noix de Coco, je t'étrangle ! »

Elle l'a fait. Et de l'avis des psychiatres, en maquillant son meurtre en crime de sadique, c'est son mari qu'elle voulait faire accuser.

Jeanie Donald ne fut pas pendue. Condamnée à vie, elle bénéficia d'un certain nombre de remises de peine, et fut libérée après dix ans de réclusion... Interdite de séjour dans la ville d'Aberdeen, elle tenta à

plusieurs reprises de retrouver sa fille, qui dut faire appel à la police pour ne plus être importunée par elle.

Noix de Coco n'était pas devenue ballerine. Elle était vendeuse dans une boutique de frivolités, mariée, mère à son tour d'une petite fille, que l'horrible grand-mère voulait absolument connaître... probablement pour lui faire donner des cours de danse.

MONSIEUR BILL

I — LA MORTE DE FONTAINEBLEAU

Des griffures d'ongles sur le goudron fondu par les flammes. Le cadavre d'une jeune femme, tordu, carbonisé. Voilà l'horrible spectacle qui s'offre à M. Renard, boucher de son état, quand à l'aube du 30 mai il stoppe au carrefour de Touring en pleine forêt de Fontainebleau.

L'autopsie effectuée sur place par la police judiciaire, en présence du Parquet de Melun, établit le signalement approximatif de la victime :

« Jeune femme mince, entre seize et vingt-cinq ans, pointure trente-sept, cheveux très longs presque noirs, pull orlon jaune, jupe à bandes horizontales sur fond noir, manteau en laine bleu ciel avec une ceinture de même tissu, escarpins roses à talon hauts et bridés. »

A première vue, il semble que la malheureuse soit venue en voiture avec son, ou ses assassins. Elle a d'abord été touchée par deux balles de pistolet 7,65 ; aucune balle n'a pénétré dans le crâne. La jeune femme a cherché à s'enfuir : on a retrouvé sur la route une paire de chaussures à talons hauts qu'elle a dû quitter pour courir plus vite. Deux nouvelles balles l'ont alors touchée au foie, une autre dans le ventre ; après quoi elle s'est écroulée dans une mare de sang.

Son ou ses assassins ont tiré à bout portant, au niveau du cœur et du dos (les balles sont incrustées dans l'asphalte). Croyant le coup mortel, ils ont arrosé le corps d'essence et mis le feu aux vêtements. La jeune femme s'est relevée et a tenté à nouveau de s'échapper. Elle a roulé sur dix mètres, avant de périr asphyxiée. Son ou ses meurtriers ont pris les chaussures pour les mettre eux-mêmes dans le brasier avant de s'enfuir.

La police émet alors les premières hypothèses : Crime commis par des soldats du centre de l'O.T.A.N. stationné à Fontainebleau. La victime pourrait être alors une jeune femme qui fréquentait les bars militaires du centre Europe ? Ou bien drame du milieu, crime de malfaiteur parisien ? Cette dernière hypothèse semble la plus vraisemblable.

Le commissaire Chaumeil dispose de maigres indices : des fragments de vêtements, une boucle de ceinture, mais surtout une paire de chaussures intactes. C'est tout de même peu pour ouvrir le plus extraordinaire dossier de police que la France ait connu après la dernière guerre.

Dès le lendemain, une jeune femme arrive au commissariat de Pigalle, rue Ballu.

« J'ai peur, dit-elle. J'ai lu dans les journaux le signalement de la morte de Fontainebleau. On dit qu'elle portait des chaussures roses et un manteau bleu avec un nœud au milieu du dos. Cela répondrait au signalement d'une amie. »

La rue Ballu n'est pas loin du marchand de chaussures, aussitôt identifié. Le commissaire interroge :

« Votre amie a disparu ?

— Je ne sais pas. Mais je lui loue une pièce, chez moi, et j'en ai toujours la clef. Je suis allée voir : le manteau et les chaussures n'y sont pas.

— Connaissez-vous un signe particulier qui permettrait d'identifier votre amie?

— On l'a opérée il y a six mois. »

On téléphone au médecin légiste.

« Exact, confirme-t-il. Le cadavre porte au ventre une cicatrice chirurgicale. »

La morte de Fontainebleau a désormais un nom : Muguette Thiriell, née le 12 septembre 1936 à Vannes dans le Morbihan. Elle est entraîneuse à Pigalle où elle tenait ses assises au café le Sans souci. Elle se faisait appeler Dominique et ses amies la surnommaient « la Panique ». C'était une fille gaie, vive, indépendante, menant la vie errante d'un oiseau sans cervelle. Sa vie gravitait autour de Pigalle, de billards électriques en pâtisseries et de bars en studios meublés. Malgré son apparente insouciance, on la cataloguait comme une fille à « histoires ». Ainsi, quelques heures avant de disparaître, elle confiait à sa sœur Chantal :

« J'ai besoin de trois " briques ", c'est une question de vie ou de mort ! »

« De vie ou de mort », la question ne se posait plus pour elle, mais dans quelle histoire la pauvre Dominique s'était-elle donc fourrée ? A Montmartre, la police reçoit bientôt des informations anonymes concernant un certain monsieur Bill. Depuis un mois, M. Bill tournait autour de Dominique et jouait les souteneurs. Ce jeune homme corse, moustaches blondes et lunettes noires, jouait les « durs ». Il était propriétaire d'un ou deux bars sur la rive gauche, pilotait très vite une voiture de sport et perdait beaucoup d'argent dans les cercles de jeux semi-clandestins. Une information capitale tombe alors sur le bureau du commissaire Chaumeil : « La voiture de M. Bill est une Dauphine-Gordini noire immatriculée 4337 HL 75. »

Surprise ! Le propriétaire de la Gordini 4337 HL 75 est un jeune homme de très bonne famille : Georges Philippe Paul Marcel R..., fils unique, enfant gâté, né le 30 mai 1936 et demeurant chez ses riches parents, 209 boulevard Saint-Germain, dans un appartement de quatorze pièces !

On trouve le charmant jeune homme, qui serait donc l'horrible « monsieur BILL », boulevard Saint-Germain. Sa mère, femme douce, timide et respectable bourgeoise, qui appelle son fils « Pinpin », est ahurie quand les policiers font irruption chez elle.

Pinpin est un garçon plutôt frêle, aux cheveux châains, légèrement myope, ni beau, ni laid, l'air plutôt aimable, sympathique ; bref, un personnage plutôt fallot. Pinpin semble le premier surpris.

Sa mère prend aussitôt sa défense :

« Que peut-on reprocher à Pinpin ? »

Que peut-on lui reprocher en effet ; pour elle, son Pinpin est un fils doux, aimable, plein d'attentions ! A n'importe quelle heure du jour, elle pouvait lui demander n'importe quoi ; l'emmener en voiture faire ses courses par exemple ! Pour elle, Pinpin est un garçon toujours prêt à rendre service. Elle ajoute :

« Et puis il a beaucoup d'amis, des jeunes gens très bien, qu'il reçoit de temps en temps à la maison. Ils ne font pas de bruit, ils sont très bien élevés ! »

M^{me} R... semble ravie que son fils ait de si bonnes relations :

« Pinpin a une petite amie, évidemment ! C'est une jeune fille charmante de milieu très modeste. Ils sont fiancés. »

Les inspecteurs avancent le nom de Dominique Thiriel, mais la mère de Pinpin ignore complètement le nom de la morte de Fontainebleau.

Les policiers vont tout de même faire une étrange trouvaille au domicile des R... Dans la salle de bains du jeune homme, on trouve des balles de revolver semblables à celles qui ont été tirées la nuit du crime ! Et enfin on découvre dans le coffre de la Gordini des bidons d'essence vides.

Georges R... est alors conduit au siège de la première brigade mobile. Les policiers ne sont pourtant pas convaincus de sa culpabilité. Comment ce jeune homme de bonne famille et ce barbeau corse pourraient-ils être la même personne ? Comment le fils R... serait-il à la fois « Pinpin » et « M. Bill » ?

La police a pourtant appris que le 29 mai au soir, c'est-à-dire la veille de l'assassinat, Georges R... a dîné avec Dominique, rue Dupéré. Ils se sont retrouvés à une heure du matin, rue de Douai, avant de partir en Gordini.

Assis devant les policiers, Pinpin, qui a mis des lunettes noires ressemble à présent à M. Bill. Sans difficulté aucune, il admet l'évidence :

« C'est vrai, nous avons traîné dans Paris. C'est vrai, j'ai laissé Dominique rue Dupéré pour rejoindre Nadine, ma maîtresse, qui habite Montparnasse. Je suis revenu à Pigalle vers 5 heures du matin. J'ai cherché Dominique, je ne l'ai pas trouvée. »

On dira ce qu'on voudra, mais voilà un emploi du temps plutôt bizarre pour un jeune homme de si bonne famille ! Les enquêteurs s'orientent alors du côté de Nadine. Elle est coiffeuse et manucure à Rueil, mais elle habite chez ses parents qui sont concierges, rue de Gergovie. C'est une jolie petite blonde de vingt ans à peine, au visage rond et yeux bleus. Nadine confirme les propos de R... Cette nuit-là, en effet, de deux à cinq heures du matin (donc à l'heure même où le crime a été commis), elle soutient que Pinpin était avec elle. L'alibi semble inattaquable.

Le commissaire Chaumeil s'obstine pourtant. Il a pour ce faire une bonne raison : il lui a suffi de se plonger dans les fichiers de la police pour découvrir que le gentil Pinpin n'est pas tout à fait un inconnu. A quinze ans, le petit R... était déjà dans le Milieu, jouant les garçons de course pour des trafiquants de whisky et de cigarettes. Ce n'était pas un caïd, non, mais plutôt une sorte de pigeon à qui l'on permettait de s'étourdir et que l'on plumait sans vergogne. On le laissait s'encanailler, on l'y aidait, mais on le laissait tout de même prudemment en marge. Il était plus toléré qu'accepté par le Milieu.

Devant ce garçon poli mais glacial, intelligent mais cynique, aimable mais indifférent, devant cet homme qui répond à toutes les questions posées avec une pointe de vantardise qui crée le doute, le commissaire Chaumeil se risque à imaginer un scénario ; scénario que dix enquêteurs vont vérifier, tandis que se prolonge un interrogatoire serré qui durera des dizaines d'heures. Le but de ce scénario audacieux, renversant même, est de prouver que Pinpin et M. Bill ne sont qu'une seule et même personne.

Point de départ de l'enquête, le bar Sans-Souci, là même où Georges R... aurait connu Dominique Thiriél.

C'est une brasserie d'aspect banal. Des truands de Montmartre, inconnus ou célèbres, y viennent en habitués pour traiter de leurs affaires ou simplement parce qu'ils ont du temps à perdre. Des mois durant, le jeune R... les a observés, émerveillé, tentant de saisir au vol quelques mots de leurs mystérieux conciliabules.

Il n'ose pas d'abord se mêler aux consommateurs, mais il s'enhardit au fil des jours, commence à jouer les durs et finit par offrir des tournées. C'est alors qu'il comprend les usages et la prudence exigés

dans le monde de la pègre où l'on ne connaît que les prénoms ; il décide donc de se faire appeler M. Bill.

Il fait étalage de son argent, offre tournées sur tournées et croit avoir gagné la partie. Les habitués du Sans Souci lui parlent comme à l'un des leurs. Mais ils lui disent peut-être aussi en plaisantant :

« Pour être vraiment du Milieu, il faut que tu fasses tes preuves ! »

« Des preuves ! » Ce mot fait son chemin dans l'esprit de Georges R... Alors, des preuves, il va en donner. Il commence par se procurer un revolver, et l'enfouit dans la poche intérieure de son veston, tout fier de la bosse légère qui gonfle son costume bien coupé. Il joue de cette arme comme un enfant d'un pistolet à bouchon, l'exhibant dès qu'il a bu quelques verres de trop, ce qui lui arrive souvent. Un jour même, il tire des coups de feu dans une voiture arrêtée rue Pigalle. Mais cela ne suffit pas. Tout « truand » qui se respecte est en possession d'une fille qui « travaille » pour lui. Bill a fait connaissance de Dominique Thirié au Sans Souci. Il sait qu'elle a pour protecteur un certain Stello, un Corse, absent de Paris. Avec le frère de celui-ci, Bill « négocie » Dominique. Il doit retirer un immense orgueil du fait que le marché est conclu avec empressement : pour cinq cent mille francs, la fille est à Bill. Pour lui, cela signifie qu'à Montmartre, il est vraiment « quelqu'un qui compte ».

Ce qu'il ignore bien sûr, c'est que Stello, insatisfait du « travail » de Dominique, ne cherchait qu'à s'en débarrasser en la cédant à un demi-sel comme « M. Bill ». Car jamais les truands ne l'ont pris au sérieux, jamais ils ne l'ont considéré autrement que comme un jeune homme de bonne famille qui cherche à s'encanailler, mais qui ne fait pas et ne fera jamais le « poids ».

Dominique non plus, d'ailleurs, ne le prend pas au sérieux. Et puis M. Bill n'arrive pas à lui faire payer les cinq cent mille francs que, selon la loi du Milieu, elle devrait à son nouveau protecteur.

Les policiers rencontrent dans les bars de Montmartre d'anciennes relations de Bill. Ils ne sont pas prêts de l'oublier. Et si on leur demande ce qu'ils en pensent, ils hochent la tête et haussent les épaules :

« Bill ? Un déséquilibré qui n'a jamais été admis dans le Milieu. Possible qu'il soit responsable de la mort de Dominique... Personne jamais n'aurait fait ça ici... Bien sûr, il y a des coups de feu à Pigalle, et des cadavres. Mais on ne tue pas de cette façon. Ce garçon-là n'était pas à sa place chez nous ! Il se faisait du cinéma. »

Dès lors, pour le commissaire Chaumeil, Georges R... est bien « M. Bill », il tient le mobile qui expliquerait l'assassinat de Dominique Thirié. Seulement voilà, deux éléments plaident encore en faveur de

Pinpin. D'abord, il faudrait expliquer comment les journées bien remplies de Pinpin peuvent laisser place à l'existence clandestine de M. Bill. Pinpin se lève, en effet, tôt le matin pour faire sa culture physique ; il garde un complexe de son enfance malingre et souffreteuse, et s'emploie à cultiver ses muscles avec persévérance. Il travaille ensuite jusqu'à midi à la librairie que lui a achetée sa mère ; celle-ci lui verse cent mille francs par mois à titre de salaire.

L'après-midi, cours d'art dramatique. Son rêve est de devenir acteur. Or, ce cours est situé rue Henri-Monnier, à deux pas de la rue Pigalle !

Le lien entre la vie de Pinpin et celle de M. Bill est enfin trouvé : c'est le cours d'art dramatique ! Tous les jours, en début d'après-midi, Georges R... quitte le boulevard Saint-Germain pour son cours. Mais lorsqu'il en sort, il n'a que quelques pas à faire pour se retrouver au bar le Sans Souci ! Dès lors peut commencer la nuit crapuleuse de M. Bill, laquelle finit au petit matin quand il ôte ses lunettes noires pour redevenir le petit Pinpin et regagner l'appartement cossu du boulevard Saint-Germain.

Tout cela tient, le commissaire Chaumeil en est persuadé, mais pour autant cela n'explique pas l'horreur du crime de Fontainebleau. On peut parfaitement imaginer que M. Bill ait tué, mais comment admettre que ce genre d'homme ait pu commettre un acte aussi épouvantable ? Et puis il y a Nadine ! L'alibi tient toujours, inattaquable, puisque cette dernière persiste à affirmer qu'ils ont passé la nuit du 29 au 30 mai ensemble.

Entre-temps, alors que se poursuit l'interminable interrogatoire de Georges R..., les journaux et la radio se sont emparés de l'affaire. On titre :

« MONSIEUR BILL SERAIT-IL LE MONSTRE AUX DEUX VISAGES ? »

Quelques heures plus tard, après les premières éditions de la presse, un certain Granier, qui se dit l'ami de M. Bill, demande à rencontrer le commissaire Chaumeil. C'est un homme simple, timide mais peu sympathique. Il dit avoir jugé plus prudent d'apporter à la police le revolver que lui aurait confié R... en même temps qu'un couteau à cran d'arrêt. Repassant chez lui, quelques jours plus tard, Bill lui aurait demandé de jeter ces armes à la Seine ; mais lui, Granier, aurait préféré ne pas obéir...

Chaumeil retourne aussitôt près de R... qui résiste, malgré la fatigue, aux questions des inspecteurs : Oui, il a une double vie ! Oui, il est Pinpin le jour et M. Bill la nuit ! Oui, il était le protecteur de Dominique Thiriell ! C'est vrai, le Milieu ne le prenait pas très au sérieux ! Dominique lui devait cinq cent mille francs, c'est exact, mais il ne l'a pas tuée !

Le commissaire jette alors le revolver apporté par Granier sur la table devant laquelle est assis M. Bill :

« Vous connaissez ça ? » demande-t-il simplement.

Il y a un moment de suspense. Puis M. Bill ôte calmement ses lunettes, ménageant ses effets comme il l'a appris pendant ses cours d'art dramatique. Il sourit et laisse tomber :

« Bravo, commissaire, vous avez gagné ! Ce revolver est à moi ! C'est moi qui ai tué Dominique. »

On pourrait croire qu'après tant d'heures d'interrogatoire, M. Bill serait effondré, à bout de nerfs, il n'en est rien. Détendu, amusé, jouant les vedettes du crime, Georges R... passe aux aveux complets.

Il explique que Dominique n'avait pas été loyale avec lui, c'est pourquoi il avait décidé de l'abattre. Tout avait été organisé pour cela : l'idée de l'emmener en pleine nuit dans la forêt de Fontainebleau, et le coup des bidons d'essence pour qu'on ne reconnaisse pas le cadavre. Il donne même un luxe de détails :

« Quand j'ai vu qu'en brûlant elle se relevait encore, j'ai vite reculé ma voiture par crainte du feu. Ses souliers roses ? Oui, je les lui avais placés sur le ventre pour être sûr qu'ils brûleraient aussi. Ça n'a pas marché... J'ai enlevé ses vêtements pour que l'essence arrose mieux la peau et j'ai mis le feu avec un journal. Quand je suis parti, je l'ai encore vue dans mon rétroviseur qui se relevait. Ah ! Oui, bien sûr, ce n'est pas beau à voir. »

Quelques heures plus tard, M. Bill et Nadine partent pour la prison de Melun. Lui, inculpé d'assassinat, elle de non dénonciation de criminel. Car Nadine a tout avoué à son tour :

« Il est arrivé chez moi, les vêtements pleins de sang. Il m'a tout raconté... Alors, j'ai lavé ses vêtements, j'ai fait des chiffons avec sa chemise, j'ai vidé un flacon d'eau de Cologne dans la valise qui avait contenu les bidons d'essence, j'ai caché jusqu'au lendemain le couteau et le revolver. J'aurai fait n'importe quoi pour lui. Il a fait une folie, mais il est si gentil, si délicat. Je l'aime... »

A la fin de l'interrogatoire, M. Bill surprend les journalistes :

« Allez-y, prenez vos photos, messieurs, c'est le plus beau jour de ma vie ! »

Comme on lui demande s'il peut retirer ses lunettes noires :

« Mais volontiers », répond M. Bill redevenant tout à coup Pinpin le fils de bourgeois, du boulevard Saint-Germain.

C'est ainsi que le lendemain, la France entière restera frappée de stupeur devant le double visage de Pinpin et de M. Bill.

L'affaire pourrait s'arrêter là, mais elle ne fait que commencer. Quelques jours plus tard, le 16 juin, date à laquelle on ouvre l'instruction en vue du procès, R... est conduit devant le juge :

« Souvenez-vous, de Roger Adam, monsieur le juge, dit l'inculpé. Ce pompiste de Villejuif abattu dans la nuit du 5 avril 1958, on n'a jamais retrouvé son assassin, n'est-ce pas ?... C'est normal, puisque c'est moi qui l'ai tué... » Bill hausse les épaules et ajoute : « Que voulez-vous, il n'avait pas été poli avec moi ! Je vous fais cet aveu, monsieur le juge, parce que vous avez été gentil, l'autre jour, de m'autoriser à voir Nadine ! »

On n'en croit pas ses yeux. Le juge non plus. Mais il sait qu'avec un type comme Georges R..., il faut s'attendre à tout, il rouvre les dossiers et l'enquête concernant ce crime demeuré, en effet, mystérieux. Le juge vérifie donc, malgré ses doutes :

Une balle de calibre 9 avait été retrouvée dans le crâne du pompiste. Bill semblait ne pas posséder ce genre d'arme. Mais Granier — encore lui ! — se souvint qu'en mai 1958, c'est-à-dire au moment du meurtre du pompiste, il avait prêté un 9 mm à M. Bill qui ne le lui avait pas rendu. Il faut donc retrouver d'autres balles de cette arme pour vérifier s'il s'agit bien de celle qui a tué Roger Adam.

C'est alors qu'intervient une sorte de miracle plutôt rare dans la carrière d'un juge d'instruction : Le précieux Granier ne se souvient-il pas que cinq ou six ans plus tôt, dans le jardin d'un ami qui habite à Auffargis, il s'était amusé à essayer ledit revolver en tirant dans une souche d'arbre. On se précipite sur les lieux, on cherche, on finit par dénicher une vieille souche dont nul ne sait plus d'où elle vient. Et on extrait quatre balles de calibre 9 mm tirées voilà six ans !

Analysées par les experts, il n'y a plus de doute possible : la balle retrouvée dans le crâne du pompiste de Villejuif et les quatre autres retrouvées dans la vieille souche sont bel et bien sorties du même canon ; il s'agit bien du revolver 9 mm prêté à Bill par Granier le 15 avril 1958, jour du meurtre.

Le juge revient près de M. Bill :

« Mais enfin, R..., pourquoi l'avoir tué ?

— Il avait versé la moitié de l'essence par terre ! »

On a du mal à imaginer pareille réponse, et pourtant ce sont les faits ! Le cynisme de M. Bill est sans limite. Le 24 juin, par exemple, lors de la reconstitution du meurtre de Dominique en forêt de Fontainebleau, les policiers côtoient un Georges R... parfaitement détendu, fier de lui, heureux presque d'être ainsi mis en vedette. Il mime sans gêne la scène de l'assassinat, ajoute quelques détails précis, va même jusqu'à donner des ordres aux policiers figurants :

« Tombez maintenant ! Bien. Relevez-vous comme l'a fait Dominique. Plus vite ! Voyons, monsieur le juge n'est pas là pour s'amuser ! Allons, du réalisme. Là, très bien... »

Quelques jours plus tard, M. Bill demande à épouser Nadine, et Nadine, toujours aussi amoureuse, accepte. Pour expliquer son geste, une de ses sœurs dira simplement : « Elle est complètement folle ! »

D'autres surprises attendent encore le juge Martin et le procureur de la République de Fontainebleau. M. Bill demande à être entendu de nouveau et révèle froidement :

« Monsieur le juge, je n'aime pas faire souffrir. Mais j'aime tuer. En dehors de Dominique et du pompiste, j'ai tué onze autres personnes ! »

Et, devant les magistrats ahuris, M. Bill raconte, raconte, s'accusant d'une effarante série de crimes commis un peu partout. Mais, pour la plupart d'entre eux, il ne peut indiquer ni dates, ni noms, ni endroits précis. Le juge, bien que sceptique, envoie tout de même des commissions rogatoires à travers la France. Pinpin, ce garçon de bonne famille qui se fait appeler M. Bill quand il chausse ses lunettes noires, est-ce un monstre ou un fou ?

Mais R... ne cesse de parler, d'avouer les choses les plus incroyables. Son auditoire quotidien, ce sont les gardiens de prison naturellement. Voici ce qu'il leur déclare un jour :

« Le Milieu affectait de me mépriser, mais c'était pour rire. Moi, Bill, j'étais le tueur à gages du Milieu. L'homme de confiance, quoi ! Ce n'est pas un, mais dix crimes que j'ai commis pour eux. Généralement, c'étaient des filles qui n'avaient pas été " régulières ". »

On a beau mettre sur les dents toutes les brigades mobiles de France, on ne vérifie aucune preuve. Aucun indice ne permet à la police de croire que M. Bill dit la vérité.

Alors pourquoi ces mensonges ?

II. LE PROCÈS DE MONSIEUR BILL

Les deux crimes dont Georges R... est accusé sont particulièrement atroces, inexcusables et gratuits. Les psychiatres ayant reconnu le prévenu responsable de ses actes, il apparaît évident qu'il risque la peine capitale.

Mais M. Bill a choisi M^e René Floriot pour sa défense. Et comme ce dernier n'a jamais perdu un procès, qu'il est un très grand avocat, on est en droit de se demander si le meurtrier de Dominique Thiriël et du pompiste de Villejuif ne va pas sauver sa tête. Or, si l'on ne condamne pas à mort M. Bill, on ne pourra jamais plus condamner à mort qui

que ce soit. Sauver M. Bill, c'est condamner la peine de mort.

On s'aperçoit très vite, en effet, que M^e Floriot dispose, pour sauver la vie de son client, d'une arme redoutable, presque l'arme absolue. Mais pour bien comprendre les arguments de la défense, il nous faut essayer de percer la personnalité de l'étrange assassin. Le remarquable portrait tracé par Geoffroy dans Paris-Match va nous aider à comprendre comment Pinpin est devenu M. Bill.

George R... naît le 30 mai 1936, père et mère ont des biens et habitent le seizième. La mère est douce, élégante, occupée de mille riens. Mais de quoi d'autre s'occupait-elle dans l'ombre de Marcel R..., son mari?

Son mari, très grand, et très puissant, sorti major de l'école des Mines, est un homme exceptionnel. Ingénieur à trente-deux ans, ses capacités professionnelles le mènent très vite à des postes de direction dans différents conseils d'administrations. C'est un homme écrasant qui plane et voyage. Alors, pour l'enfant, le « père » n'est qu'une ombre immense penchée sur son berceau.

Et puis les R... ont eu un premier enfant mort de méningite à l'âge de dix mois. Alors, pourvu qu'il n'arrive rien au second. On lui passera tout à condition qu'il vive. Autour de son berceau, les spécialistes et les ordonnances pleuvent dès la première année : quarante-deux ordonnances ! Il souffre d'eczéma, de collibacillose, d'insomnies. Les parents sont sur le quivive. Craintes et tendresse forment un rempart contre le monde. On exécute ses moindres désirs. « Ne le laissez pas pleurer surtout », dit la mère aux bonnes qui se succèdent. La méningite est sa hantise. Chaque nuit, jusqu'à ce qu'il ait trois ans, ses parents se relaient à son chevet pour le calmer. Mais il n'y a rien à faire et les médecins consultés ne trouvent aucun remède. Dans ces années de la petite enfance, capitales pour la formation du caractère, Georges R... ne connaît jamais d'opposition.

Plus tard on envoie le petit Pinpin chez les grands-parents maternels à Cogolin, dans la grande maison provençale, toute fraîche derrière ses murs épais, nichée au milieu d'un parc où il connaît la tendresse de la grand-mère, plus indulgente encore que M^{me} R...

Lorsqu'il a six ans, son grand-père, ancien instituteur, l'envoie à la communale, comme tout le monde. L'enfant quitte l'atmosphère protectrice de la grande maison pour faire ses premiers pas dans la vie sociale.

Georges R... est un enfant timide et craintif. Quand il arrive à l'école, tous les autres se moquent de son accent de petit parisien. De plus, il est mieux vêtu que les autres ; Il est le petit-fils d'une famille de notables, de gens respectés, mais « différents » par leur fortune et leur façon de vivre... On se moque.

Dès le premier jour, effrayé, il reste seul dans un coin du préau, sans rien dire, sans bouger. Il quitte l'école une semaine plus tard. L'instituteur ira lui donner des cours particuliers. C'est un élève intelligent qui apprend à lire rapidement, mais sans goût pour l'étude. Pinpin voit arriver l'instituteur avec un ennui visible.

Plus tard encore, lorsqu'il revient en vacances à Cogolin, il arrive que des gamins s'attaquent à lui et le frappent. Il est toujours petit, maigre, n'a pas appris à se battre et il a terriblement peur des coups. Il se défend avec ce qu'il a : de l'argent. Pour un billet de cent francs anciens, les garnements consentent à le laisser tranquille, tout en l'accablant du plus profond mépris.

Mais chez lui, il reste le petit roi, et la moindre contrariété est crime de lèse-majesté.

En février 1943, son père, dont le cerveau exceptionnel risque d'être réquisitionné par les Allemands, passe en Espagne, et la famille suit. A l'école française de Bilbao, Georges R... rafle de nombreux prix. Pour sa mère, c'est l'extase. Mais lorsqu'il fait une colère, elle regarde son visage avec anxiété, de peur d'y voir apparaître les signes annonciateurs de la méningite dont les médecins lui parlent à tout propos.

Pinpin lui voue une affection réelle, mais il ne l'admire pas comme il admire son père, et la pauvre s'incline toujours. Pinpin réclame-t-il des timbres, elle lui en achète une collection ! Il s'en désintéresse alors et réclame des oiseaux, elle court aussitôt chez l'oiseleur. Pinpin dit « merci » d'un air maussade sans même regarder ce qu'on lui apporte. Elle ? Elle reste là, en admiration devant son pauvre Pinpin, soumise et craintive.

Et puis la catastrophe arrive : Un an après, de retour en France, Georges R... subit un début de méningite... On l'enraye, mais c'est tout de même une catastrophe. D'abord, cela confirme M^{me} R... dans son incroyable système d'éducation; ensuite, cela affaiblit les capacités intellectuelles de Pinpin. Tout travail continu lui devient un supplice. Il a de la fièvre, des migraines, des vomissements. Son retard de croissance est évident : à quatorze ans et demi, Pinpin mesure 1,45 mètre. On le traite aux hormones. De son côté, pour grandir, il se soumet à de torturantes séances d'élongations, suspendu par le menton. Il finira par atteindre 1,60 mètre.

A cette époque, un médecin, très alarmé de son état mental, conseille qu'on le montre à un psychiatre. Mais, comme la plupart des gens, les parents confondent troubles névrotiques et folie. Et bien entendu, Pinpin ne va pas chez le psychiatre. Dommage, sans doute Pinpin ne serait-il jamais devenu M. Bill !

Alors les échecs s'accumulent. Pinpin redouble, passe d'un lycée à

l'autre. Rien ne va plus. Et un jour, le père navré, dépassant sa pensée, lui dit : « Tu n'es qu'un crétin. »

Cette voix tombée de si haut, est de celles qu'on est obligé de croire. Alors, Pinpin courbe la tête : son père l'a broyé.

Un être humain ne peut supporter longtemps de se détester. Il se suicide ou se métamorphose. Pinpin choisit la métamorphose. Condamné en tant que « Georges R... », il décide de se procurer un déguisement de s'octroyer un autre personnage.

L'élaboration du personnage est d'abord hésitante. Le nom existe déjà : Bill. Il le trouve imprimé sur la pochette d'un blouson américain. Pour le physique, sur sa tête de cancre qu'il n'aime plus (au point qu'il prend en horreur les miroirs), il laisse pousser des moustaches et pose une paire de lunettes noires. Mais il lui faut aussi un passé ? Quel pourrait bien être le passé de M. Bill ?

M. R... père, si déçu qu'il soit, ne se désintéresse pas de ce fils qu'il ne peut s'empêcher d'aimer. Il prospecte des écoles professionnelles, les librairies, les assurances. Mais il y a toujours une raison, surtout d'ordre médical, qui empêche d'y placer Pinpin. Finalement, on attend le service militaire. Pinpin s'engage dans le train des équipages.

Pas d'objection médicale. Il est affecté au Maroc et n'y laisse aucun souvenir particulier, sauf son habileté au poker et des notes peu élogieuses.

Mais déjà Pinpin devine ce que pourrait être son personnage; un être libre, affranchi des conventions, redouté et donc fort. Bref, tout le contraire de ce qu'il est. A sa connaissance, ce genre d'homme existe dans « le Milieu ». Mais on ne devient pas un « caïd » du premier coup. Du Maroc, il écrit à sa mère qu'il aimerait tenir un bar boulevard Saint-Germain !

Cette vocation fait l'effet d'un pavé dans la mare. Mais enfin, puisque Pinpin le demande... Et puis, Pinpin voit dans un bar le cadre rêvé pour les évolutions de M. Bill. Les parents, quant à eux, y voient le point de départ d'une grande carrière de businessman.

C'est sa mère qui s'enquiert des lieux et des prix, mais c'est Pinpin qui décide et s'installe donc chez lui au Bill's Bar, un petit bistrot de quartier fréquenté jusqu'alors par des commerçants et des ouvriers. Mais la clientèle va changer. On y voit bientôt des filles, des mauvais garçons, des vagabonds. On y joue au poker, Pinpin essaie de passer pour un dur; prend l'accent « corse » et s'invente un passé de désertion, de danseuse espagnole, *etc.*

« J'aime le Milieu, expliquera M. Bill. Parce que personne ne vous y demande de comptes. »

Au bout de cinq mois, il revend le Bill's Bar qui fait de mauvaises

affaires. Puis il s'installe au Porto, toujours payé par les parents et qu'il abandonne aussi vite.

Par la suite, M. et M^{me} R... lui trouvent une librairie qu'il accepte de gérer à mi-temps, pour un salaire considérable, puis ils lui font suivre un cours théâtral.

Pinpin choisit un cours rue Henri-Monnier, sans doute parce qu'il est situé près de Pigalle. En début d'après-midi, le petit Pinpin, en costume bien coupé, monte les escaliers du cours. Il en descend, transformé en M. Bill qui va s'installer en face, à son quartier général, dans le bar Sans-Souci.

Il y est M. Bill. On le connaît ; on le salue. Il roule en voiture sport. Il a des billets pleins les poches. L'argent vient de sa mère ou de sa grand-mère de Cogolin, mais M. Bill fait allusion à des « affaires » sur lesquelles évidemment personne ne se renseigne. Quand il est au bar, un faux mouvement fait découvrir, négligemment glissé dans sa ceinture, le revolver de M. Bill. Mais au petit matin, c'est Pinpin qui rentre boulevard Saint-Germain.

Le jeune homme aimerait abandonner définitivement Pinpin, pour M. Bill, mais comment faire puisque l'argent de M. Bill vient de Pinpin.

Avec Nadine, c'est un troisième monde qu'il va essayer de glisser entre les deux autres. Nadine, une petite fille au visage rond, aux yeux bleus, et cheveux dorés. Lorsqu'on l'a présentée à R... elle a vu un garçon impeccable s'incliner devant elle :

« Je suis professeur au lycée Buffon. Voulez-vous danser avec moi ? »

Pourquoi Georges R... s'invente-t-il un nouveau personnage? Parce que Bill ne conviendrait pas à Nadine, et qu'il ne veut pas, lui, être ce Pinpin qu'il déteste. Nadine est éblouie. Il fait à la jeune fille une cour en règle, se montre galant, dévoué, respectueux des usages. Il demande à connaître les parents de Nadine, ce qui fait naître de grands espoirs rue de Gergovie où il est reçu comme un fiancé par ces gens simples.

De son côté, son père surveille de grands travaux à l'étranger et le travail le console de tout. M^{me} R... lui dit que Pinpin s'est rangé, que sa santé est meilleure, alors ne soyons pas plus royaliste que le roi !

Mais si un père écrasant a réduit Georges R... au rôle lamentable de petit Pinpin, voilà qu'on va vouloir l'empêcher aussi d'être M. Bill...

Lorsque pour être enfin vraiment M. Bill, il achète pour cinq cent mille francs Dominique Thiriél, la jeune entraîneuse, il croit être enfin admis par le Milieu. Mais pas du tout ! Dominique Thiriél non seulement ne le prend pas au sérieux, mais refuse de lui rembourser

les cinq cent mille francs, ce qu'elle devrait faire selon la règle du Milieu.

Alors, M. Bill, désespéré, croit qu'il doit jouer son rôle jusqu'au bout, que sa seule chance d'exister, de rester M. Bill, c'est de prouver aux autres et surtout à lui-même, sans doute, qu'il est vraiment un dur. Voilà pourquoi il la tue, pourquoi il ira jusqu'à la brûler.

Et c'est cette lamentable histoire de Georges R... que M^e Floriot a dans ses dossiers.

Alors, doit-on tuer cet être quand on sait que la nature et une éducation totalement absurdes se sont associées pour en faire ce qu'il est ? Un être dont l'intelligence ne peut être mise qu'au service d'une conscience infantile ? Fou, il ne l'est certainement pas. Responsable... Il l'est dans la mesure où il était lucide, en possession de ses facultés mentales au moment où il a accompli les actes avec précision, et où il a tenté, ensuite d'en faire disparaître la trace et de se forger un alibi. Mais est-il responsable de sa propre nature, des traits de son caractère qui étaient déjà en lui lors de sa naissance et des circonstances qui le modelèrent affreusement dès sa plus petite enfance ? C'est une autre question. Si l'on considère le problème sous cet angle, on peut évidemment dire qu'aucun homme n'est jamais responsable de ses actes.

Il faut ajouter à cela toute la panoplie des arguments que l'on peut opposer au principe de la peine de mort (ils sont nombreux), et M^e Floriot, aussi incroyable que cela paraisse, a une chance de sauver la tête de son client.

Mais tout va se passer autrement que prévu et par la faute même de M. Bill. Sans doute parce qu'il refuse de redevenir Pinpin et de voir ses avocats chercher dans son enfance chétive les origines de son anomalie psychologique, lui qui avait si complaisamment avoué des crimes même imaginaires, décide brusquement de tout nier. Il invente, pour expliquer ses aveux et les preuves qui abondent, une argumentation tout à la fois logique et invraisemblable.

Voilà donc M^e Floriot contraint de démontrer, lorsque s'ouvre le procès, que M. Bill n'est pas coupable des crimes qu'on lui reproche et qu'il a lui-même avoués. Tâche impossible, bien qu'il soit aidé par les parents de Pinpin qui se montrent formellement convaincus de l'innocence de leur enfant.

Avant le procès, un vaste mouvement d'hostilité à l'égard des parents de M. Bill se fait jour. Au point que Jean Bernard Derosne écrit :

crauté gratuite à ajouter au désespoir d'un père et d'une mère. Le métier de parents est difficile. Le rôle d'enfant est souvent bien dangereux. Où sont les responsabilités certaines ? Y en a-t-il seulement ? La nature est peut-être seule responsable d'une hérédité mentale et physiologique dont rien n'a pu libérer l'enfant. Les cheminements internes d'une adolescence en formation ne sont pas toujours repérables. Et puis, disons-le, il y a des cas désespérés. Il ne faut pas, avec un automatisme facile, jeter la pierre aux parents. Ceux de Georges R... sont à terre par les soins de ce fils qui leur a déjà fait tant de mal. Dieu les aide.

« Jugeons M. Bill, personne d'autre. »

Durant le procès lorsque M. Bill, ou Pinpin, ou Georges R..., apparaît pour la première fois, les poignets serrés dans les menottes, il y a un étonnement dans le public. On le trouve plus frêle qu'on ne le pensait. Il a bien gardé sa petite moustache blonde, mais il porte des verres ordinaires qui accentuent son aspect fragile d'étudiant ou d'employé de bureau. Le teint est gris, le dos voûté légèrement. Dès cette première apparition, une bonne partie du public est convaincue que ce gringalet ne « tiendra pas le coup », qu'il s'effondrera. Et le public, cruel, se montre attentif. Mais tout ce que l'on voit comme émotion chez ce garçon de moins de vingt-quatre ans, ce sont les oreilles qui tout à coup deviennent rouges.

Ce sont des choses qu'on n'aime guère aux assises. On veut qu'un accusé ait des nerfs d'accusé, témoigne de la crainte, de l'espoir, pousse des cris, gesticule, s'évanouisse au besoin. Ce cinéma-là n'a pas lieu. Avec un calme prodigieux, Georges R..., debout pendant cinq heures, répond à toutes les questions du président, sans se couper une seule fois et sans bredouiller. Il ne prononce pas un mot d'argot. Au contraire, il abonde en formules choisies :

« Je n'étais pas un élève transcendant. »

« J'avais plus de succès féminin dans le " Milieu " que dans mon milieu d'origine. Voilà la genèse de mes fréquentations. »

« Si j'aimais les armes, ça n'était pas pour l'arme, symbole de violence, mais objet de collection, comme j'aurais collectionné les coquillages. »

Devant ses juges, M. Bill prudemment redevient « Pinpin le bien élevé ».

Le père : un géant débonnaire et abasourdi, dépassé par le drame, comme il est presque inconcevable qu'un homme le soit. M^{me} R... : si follement confiante qu'on se demande si elle comprend vraiment ce qui se passe.

En face d'eux, si inefficaces, si brouillons, il y a la mère d'une victime, l'épouse de l'autre, rigidement lovées sur leur malheur comme sur un héritage sacré. Le combat est inégal : toute la pitié de la salle reflue vers les parties civiles. Il n'en reste rien pour les R..., pas une goutte. Le seul moment d'émotion dans le procès, c'est l'apparition de

Nadine. On l'a vue arriver avec les parents R..., les cheveux en désordre sous le foulard, les yeux cachés par des lunettes sombres. On est si absorbé qu'on ne voit pas cette chose stupéfiante : Bill est sorti de lui-même. Il s'agite, rougit, manifeste une émotion qu'il ne peut plus refouler. Il est resté impassible à l'évocation de ses crimes, impassible devant les veuves et les mères, impassible devant ses parents, Maintenant, il est presque en transes, lorsque Nadine vient vers lui, il se projette violemment pardessus le box pour lui embrasser la main en bredouillant des paroles incohérentes.

« Quelle indécence ! Qu'on fasse sortir cette fille ! » crient les juges.

Les jurés ne délibèrent pas longtemps et M. Bill s'entend condamner à mort. Sans un mot, sans un geste, rien. Beaucoup de spectateurs ont l'impression de voir un joueur stoïque, qui a joué et perdu. D'autres pensent qu'il obtient ce qu'il veut : puisque ni Pinpin, ni M. Bill ne peuvent vivre, R... se suicide par la guillotine.

A la sortie du tribunal, les parents sont hués, grossièrement insultés. On leur crie : « A mort ! », « Salauds ! », « Assassins ! » etc...

La nuit venue dans le prétoire glacial, fui par la foule, il ne reste plus que les trois juges, les avocats, quelques journalistes et l'accusé. Il faut encore régler le montant des dommages et intérêts que M. Bill doit verser aux parties civiles. Des millions qu'il ne payera jamais. Il est là, docile, calme, à peine ennuyé :

« Occupez-vous de Nadine, elle refera sa vie », dit-il seulement.

III. LA MORT DE M. BILL

Georges R... ne se fait pas d'illusions. Il eu vingt-trois ans, il n'en aura jamais vingt-quatre. La mort, jusqu'à ces jours derniers, c'était une entité qui rôdait dans les couloirs de la prison. Elle n'était qu'une idée affreuse, passant et repassant dans les couloirs qui résonnent. Et puis, hier, sans qu'on sache pourquoi, sans qu'on sache comment, elle s'est installée. Là. Depuis hier, M. Bill « sait » que cette nuit est la dernière, et il ne s'est pas couché. Personne ne lui a dit, mais personne non plus ne lui a dit le contraire. Les geôliers ont fait de leur mieux pour avoir l'air naturel, pour être comme tous les jours. Mais ils savent, par habitude, qu'on ne peut empêcher le condamné de « savoir ». La veille d'une exécution, mille détails, trop infimes pour que la conscience les enregistre, avertissent l'inconscient du condamné.

Alors, brusquement, M. Bill demande du papier. Il veut écrire. Il veut écrire à Nadine, sa fiancée, la jeune fille humble et fraîche qu'il ne reverra jamais.

Dans la cour de la Santé, la grande porte de fer s'est ouverte pour laisser passer la camionnette qui amène la guillotine. On ne sait pas d'où elle vient, on ne sait pas où elle retournera. Nul ne sait, et nul ne doit savoir, où l'on entrepouse l'affreuse machine. Les valets du bourreau dressent cette carcasse bizarre que seul un être bizarre a pu inventer, et que seul des gens bizarres peuvent servir. Il en existe, paraît-il, deux ! Celle-ci, et une autre de secours... Elles demandent un entretien minime, sauf le couperet, qui doit être soigneusement poli et aiguisé en permanence. Dans la cour de la Santé, on ne la monte pas n'importe où : l'estrade est toujours posée sur la neuvième rangée de pavés, en bas d'un perron de quatre ou cinq marches sur lequel s'ouvre une porte. Lorsque la porte s'ouvrira et que M. Bill apparaîtra, il sera de plein pied avec la planche sur laquelle, à plat ventre, il sera ligoté.

A 3 h 50, M. Olbrecht, l'exécuteur en chef, le « bourreau », arrive. C'est un homme de soixante ans, petit, solide, habillé de noir, chapeau noir, lunettes noires. M. Olbrecht, est-il besoin de le dire, n'aime pas la publicité. Il a quitté au milieu de la nuit son appartement, dans une petite rue tranquille, près du viaduc d'Auteuil. Il inspecte le travail de ses aides, vérifie si tout est en place, si tout fonctionne, se déclare satisfait et prévient qu'il est prêt.

Quelque part dans Paris, une vieille dame est réveillée par le téléphone. C'est la mère de l'un des avocats qui doit être auprès du condamné lors de ses derniers instants. Généralement, il rentre chez lui à Fontainebleau. Quand il est retenu à Paris, il couche chez sa mère. Mais il est déjà en route pour la prison. Il est quatre heures du matin.

« Est-ce que le bâtonnier Schwab est là ? » demande au téléphone une voix de femme qui tremble.

« Non, il n'est pas là.

— Il est à Fontainebleau ? demande la femme angoissée.

— Non, il est à Paris.

— Et il n'est pas chez vous ?

— Non!

— Ah!

— Qui le demande ?

— Madame R... »

La mère de Georges R... a compris. Il y a au bout du fil un petit bruit, comme le début d'un sanglot. Mais le téléphone est raccroché. Oui, le bâtonnier Schwab, cette nuit, est resté à Paris. Le voici

maintenant mêlé au cortège sinistre des témoins légaux. Il y a, paraît-il, le substitut du procureur, un aumônier, un commissaire de police et le médecin qui devra constater le décès. Et tout ce petit monde avance vers la cellule où Georges R... écrit toujours.

En racontant cette histoire, il peut vous venir subitement, une idée, une évidence... A-t-on le droit de tuer quelqu'un qui aime? L'amour c'est si rare, si fragile, si éphémère ! Quel dommage que l'on ne puisse pas au moins attendre que l'amour se soit éteint pour éteindre l'homme, comme on attend que les fleurs soient fanées pour les jeter. Bien sûr, si Georges R... aime tant Nadine, c'est peut-être parce qu'il se raccroche à elle et qu'en se raccrochant à elle, inconsciemment, lui qui a refusé le recours en cassation, c'est quand même à la vie qu'il fait signe désespérément. Mais qu'importe la raison qui le fait aimer, l'important c'est qu'il aime, et il écrit des pages et des pages. Il n'a jamais fini, il lui reste toujours quelque chose à écrire.

Les hommes ont ouvert la porte de la cellule. Le procureur général entre avec les gardes de la prison, en costume, comme le veut le règlement. Tiens, c'est pourtant vrai qu'il a fallu que quelqu'un écrive un jour un règlement : « Les gardiens devront porter l'uniforme qui... A ce moment le... Il est recommandé que... » Bref, un règlement! A quoi peuvent bien penser les geôliers ? Et le procureur général ? Pendant des jours, des heures, il a requis la peine de mort, il a lutté pour l'obtenir :

« Votre demande de grâce est rejetée, soyez courageux. »

Georges R... ne se retourne même pas. Comme par une déchirure dans un rideau, il entrevoit tout ce qu'il n'a pas encore dit à Nadine ? tout ce qu'il doit absolument lui dire. L'essentiel, qu'il avait oublié ! Alors il écrit toujours. Peut-être que, lorsque la mort est là, immédiate et certaine, on a vraiment des choses nouvelles et importantes à écrire. Mais on ne veut pas, on ne peut pas lui laisser le temps de les écrire. Le verre de rhum qu'on lui a tendu, il le boit distraitement, de la main gauche et il écrit une phrase. Tandis qu'on le tire doucement de la table, il écrit encore un mot. De sa main tendue vers le papier, il voudrait en ajouter un autre, mais on le tire en arrière... Ce mot restera perdu à tout jamais.

Alors, M. Bill laisse tomber le stylo et se tourne vers ses geôliers. Ce mot qu'il n'a pas écrit a peut-être été le véritable instant de sa mort. Maintenant, il n'est plus que ce que les geôliers appellent dans leur argot de métier le « colis ». La police entoure discrètement la prison, investit les rues voisines. Pendant quelques instants, le quartier sera coupé du monde. En effet, un acte aussi contraire à toutes les habitudes, à toutes les routines, fait que, pendant quelques instants, la société marche à l'envers : chargée de protéger l'homme à chaque

minute de son existence, voilà que brusquement elle le tue ! Bref, un acte comme celui-là peut être le détonateur de pulsions imprévues. Dans le passé, on a vu des exécutions entraîner des émeutes, des orgies, des kermesses. Voilà pourquoi, dans la ville qui dort, le long des murs noirs les policiers, silencieux, s'installent.

Dans la prison, de couloir en couloir, le cortège est parvenu au greffe... Dieu que Georges R... est petit entre ses geôliers, et comme il est impuissant ! Pourtant, la loi veut que ce soit un homme libre que l'on donne aux bourreaux. Bizarre, cette idée qui germa un jour dans l'esprit des juristes : un homme libre doit avoir des vêtements d'homme libre : alors on retire au condamné les vêtements de la prison pour qu'il revête ses vêtements civils. Comme c'est long, et comme c'est inutile. Cela n'a d'intérêt que pour le bourreau, car c'est lui qui héritera du costume. Le célèbre Anatole Debler s'en était fait un musée.

Maintenant, assis sur un tabouret, penché en avant, les bras liés le long du corps, l'homme libre, pâle, doit baisser la tête pour qu'on lui coupe les cheveux. Pour tous les témoins, c'est le moment épouvantable. Les aiguilles tournent sans avancer. Impossible de penser à autre chose. Chaque détail, chaque geste est horrible, chargé de signification. Il faut bien regarder, sans tourner la tête, ce que l'on s'est acharné à ne pas voir.

Comme l'avocat, pour qui c'est la première fois, et qui sait la vérité. La vérité, c'est que si la société décide de tuer les gens qui la troublent, qui la gênent ou qui lui font obstacle, elle en a le droit si elle se le donne ; c'est une simple décision. Mais qu'elle ne prétende pas les punir. Qu'elle ne les juge pas sur le fond, qu'elle n'émette pas la prétention de discriminer entre le bien et le mal. La responsabilité et l'irresponsabilité ! Dès qu'elle entre dans ce jeu sans fin, elle ne peut plus que se tromper.

L'avocat, lui, doit savoir que R... est fou. Lorsque, enfant, on avait conseillé à ses parents de le conduire d'urgence chez le psychiatre et qu'ils ne l'avaient pas fait, ce jour-là a été commis le seul vrai crime de l'affaire, puisque tous les crimes de M. Bill découlaient de cette négligence. Et si ce n'était pas une négligence, mais une erreur de jugement ? Alors les parents non plus ne seraient pas coupables. Dans le sens, du moins, où la justice l'entend. Et l'avocat pense, peut-être, que personne ne devrait être coupable; qu'il y ait des gêneurs qu'on supprime, mais qu'il n'y ait plus de coupables qu'on punisse...

Georges R... est maintenant debout; les geôliers le maintiennent. L'avocat, d'un geste prompt, lui saisit la main et la serre ; c'est tout ce qu'il peut faire. Puis Georges R... s'en va dans le couloir. La porte s'ouvre brusquement, l'odieuse machine dressée devant lui, et la

planche de plain-pied.

Georges R... essaie d'être digne, non plus comme celui qu'il voulait être autrefois : celui qui n'a pas peur, mais celui qui renonce sans combat inutile, en essayant de rendre ces instants odieux moins pénibles, ces images horribles plus fugitives. Mais, pour lui, ces instants, combien de temps durent-ils ?

Nous ne décrivons pas Georges R... allongé, le cordon que tire le bourreau, le couperet qui tombe, le panier d'osier, le jet de sang à plusieurs mètres, le pavé rouge. Nous préférons décrire le bourreau. Le bourreau qui, dès cet instant, devient une caricature exacte de la société humaine. Son acte accompli, il sort de la prison. Sur le trottoir il court vers une voiture, car il ne veut pas qu'on le voie. Mais deux photographes de presse sont là. Alors, un motard de la police se jette sur le pare-brise, pour qu'on ne puisse pas le photographier à travers.

Il est 4 h 30. Après avoir accompagné au cimetière la dépouille de Georges R..., il va rentrer chez lui à Auteuil. Là, il se fera du café et se rasera de frais. A 7 h 30, comme tous les jours, il attendra son autobus, pour être à 8 heures à son travail. Car M. le Bourreau, dans la vie civile, est tourneur sur métaux.

Au même moment, l'aumônier de la Santé qui a accompagné Georges R... dans ses derniers instants, s'arrête devant une maison du boulevard Saint-Germain et regarde le balcon du cinquième étage.

Là-haut, sur la rambarde, il y a des pigeons, et, derrière les pigeons, des fenêtres closes : celles des parents du monstre. Sur la porte cochère, un énorme graffiti : « Assassin ».

Il va falloir leur dire : « Votre fils a été courageux. »

Mais les parents ne pourront pas se recueillir sur la tombe. Au cimetière d'Ivry, il existe un lieu que l'on appelle « le carré des suppliciés ». C'est là que sera enterré, très vite et dans le plus grand secret, celui que M. le Bourreau a exécuté dans la nuit.

Personne ne doit savoir l'endroit où son corps repose.

Les monstres doivent se faire oublier, parce que notre société veut oublier les monstres qu'elle a eu le malheur d'engendrer.

MAIS QU'EST-CE QU'ELLE PEUT BIEN PLANTER DANS SON JARDIN?

Voici l'histoire, à nulle autre pareille, de « Belle » Sorensen, la fermière de La Porte, dans l'Indiana aux États-Unis.

On a écrit des ballades sur cette femme venue de Norvège, qui tuait elle-même ses porcs, transportait toute seule ses sacs de blé... sur ce monstre femelle, à côté duquel, à vrai dire, notre Landru lui-même fait pâlichonne figure !

Brynhilde Pulsatter naît en 1860 dans un petit village norvégien. Elle émigre aux U.S.A. à l'âge de huit ans, avec son père et sa mère. Elle épouse à Chicago, à l'âge de vingt-trois ans, un autre Norvégien, Mads Sorensen. C'est Mads qui lui donne définitivement son nom : Sorensen, et son nouveau prénom : « Belle ».

Pourtant la blonde Sorensen, si elle mesure 1,60 mètre, pèse 85 kilos tout en muscle ! Les témoins de l'époque s'accordent à dire que ce tonneau scandinave n'avait pas un pouce de graisse : une Walkyrie circulaire, toute en force, capable d'assommer d'une gifle un homme normal. Il faut croire que pour ce Norvégien rustique, c'est l'idéal féminin. En tout cas, Belle et lui ont quatre enfants. Deux d'entre eux meurent en bas âge dans des circonstances que l'on qualifie à l'époque, d'étranges... Broutilles...

En 1900, c'est Mads Sorensen qui meurt dans la force de l'âge, d'un empoisonnement indéterminé. Il était assuré. Belle touche 8 000 dollars... Passons.

Elle achète à Chicago, une confiserie qui brûle dans des circonstances non élucidées. Elle touche encore quelques milliers de dollars. En 1900, les compagnies d'assurances n'ont pas les mêmes moyens d'information qu'à présent. Personne ne s'étonne.

Quelques mois plus tard, Belle achète une ferme près du village de La Porte, dans l'Indiana. Elle étonne aussitôt ses voisins par son âpreté à la tâche et la manière dont elle jongle avec les charges les plus lourdes ; ce qui ne l'empêche pas de veiller maternellement sur ses trois filles Lucy, Myrtle et Jennie Olsen, une petite qu'elle vient d'adopter. Sa beauté herculéenne provoque bientôt l'admiration d'un fermier célibataire des environs. Belle l'épouse en avril 1902. Pour le meilleur et pour le pire, qui ne manque pas d'arriver.

On se souvient de ces machines à hacher la viande qu'utilisaient nos parents : une lourde pièce d'acier cylindrique, mue par une manivelle qui aurait pu servir à lancer un diesel... A la base, une vis moletée qui

servait à fixer l'appareil à la table de la cuisine. Dans la cuisine de Belle, il y en a une sur une étagère. Et, huit mois après son mariage, Belle appelle des voisins. La machine, dit-elle, vient de tomber sur la tête de son mari. L'infortuné est mort instantanément, le crâne fracturé. Belle touche l'assurance-vie de 4 000 dollars ; toujours sans difficulté. D'ailleurs, on est loin de Chicago. Et comment oser soupçonner une femme enceinte ?

Quelques mois plus tard, le fils posthume de son défunt mari voit le jour. Il est baptisé Philip.

Naturellement, les voisins s'apitoient sur le sort de cette veuve si courageuse, qu'on voit dès l'aube peiner dans son jardin, pour nourrir ses quatre enfants. Elle pioche, elle retourne, elle creuse, abattant le travail de deux hommes. On se demande d'ailleurs vaguement ce qu'elle peut bien planter, car les mois passent et on ne voit rien pousser... De temps à autre, les fermiers environnants viennent lui proposer des victuailles, ou un coup de main. Mais Belle éconduit tout le monde. Elle n'a besoin de personne. On ne s'étonne qu'à moitié de la rudesse de cette virago, accordée à son impressionnant physique. On pense qu'elle s'enferme « virilement » dans son chagrin... « Plus tard, quand sa douleur d'avoir perdu son mari sera atténuée, on ira la voir... » D'ailleurs Belle n'est pas totalement seule. Elle reçoit régulièrement la visite d'étrangers ; probablement des parents ou des amis venus de Chicago. Toujours est-il que les voisins de Belle, intimidés, rabroués, renoncent à se mêler de sa vie et à savoir ce qu'elle peut bien espérer, à retourner ainsi obstinément son champ, sans y rien obtenir...

Les années passent. Il arrive maintenant que Belle utilise les services d'un ouvrier agricole de la région. Il est autorisé à dormir dans la grange, parfois même dans le grenier de la ferme. Néanmoins Belle reste ce qu'elle était, une sauvage. Elle fait même entourer sa propriété d'une double rangée de fil de fer barbelé. Avis aux amateurs.

Pourtant, à l'automne 1906, un fermier nommé Christian, surpris le soir au milieu de son champ par un violent orage, décide de braver les « tabous » locaux et court vers la ferme de Belle.

Contre toute attente, elle le reçoit cordialement et même lui permet de jouer avec les enfants : Myrtle, Lucy et le petit Philip, le fils posthume.

« Tiens s'étonne le fermier, Jennie Olsen, votre adoptée, n'est pas là ?

— Non, répond Belle, c'est une grande fille à présent. Elle a quinze ans elle est pensionnaire à l'école luthérienne de Los Angeles. »

« C'est bizarre, pense le fermier, que personne n'ait remarqué son départ... » Et puis, dès qu'il a parlé de l'absence de Jennie Olsen,

l'atmosphère s'est tendue. Belle ne s'exprime plus que par monosyllabes. Chacun de ses gestes paraît une menace. L'unique lampe à pétrole (il racontera plus tard ce détail) projette sur les murs l'ombre massive de Belle. Lorsqu'elle lui propose de passer la nuit à la ferme, il veut d'abord refuser. Il accepte finalement, pas rassuré du tout... Il passe une nuit blanche, dans une chambre illuminée par les éclairs. Et, quand l'orage se calme, il entend d'inquiétants craquements dans l'escalier menant à l'étage inférieur... Redressé sur ses coudes, baigné d'une sueur froide, il fixe la porte, craignant à chaque instant qu'elle ne s'ouvre sur la terrifiante apparition de la Vénus herculéenne... Mais rien ne se produit.

Le lendemain matin, Belle est glaciale, comme si elle regrettait de le voir encore vivant. Il prend hâtivement congé, et ne se sent rassuré qu'après avoir marché plusieurs kilomètres.

Un peu honteux, il n'ose rien dire à personne. D'ailleurs, dire quoi ? Il a eu peur de cette femme, c'est tout ! On se moquerait de lui. Il se tait donc. Mais désormais, il va épier Belle... de loin, bien entendu. Et il commence vraiment à se poser la question : que peut-elle bien « trafiquer », à retourner ainsi son jardin une fois par mois, depuis des années ?

En 1907, à l'étonnement général, Belle engage comme valet de ferme un « bon à rien » du nom de Ray. Il reste un an au service de Belle. Après une violente discussion, elle le licencie et le remplace par un ouvrier plus placide, Joseph. A la différence de Ray, qui dormait dans la grange, Joseph couche au deuxième étage d'une sorte d'annexe que Belle a construit (de ses mains) contre le mur principal de la maison.

Ray, dépité erre le plus souvent ivre dans les environs de La Porte. Il répète inlassablement : « Elle n'aurait pas dû me congédier. Je sais trop de choses... Et si je parle... » Belle réagit promptement. Elle se rend au poste de police du village et affirme sous serment que Ray est un dangereux dément qu'il faut enfermer au plus vite. Le shérif convoque trois médecins. Ils examinent Ray, et le déclarent parfaitement sain d'esprit... Dès lors, l'ouvrier congédié se montre de plus en plus menaçant : « Si je dis ce que je sais, Belle s'en mordra les doigts... » A deux reprises, Ray franchit les barbelés délimitant les terres de la ferme. A chaque fois, Belle, le fusil à la hanche, le conduit au shérif, qui lui inflige une amende.

« Ça me coûtera ce que ça me coûtera ! — hurle Ray à qui veut l'entendre. Mais je parlerai, vous verrez !... »

Belle est bien décidée à ne rien voir du tout. Elle se rend chez un avocat de la région. « Ray devient vraiment très dangereux, lui dit-elle, j'ai bien peur qu'un de ces jours il m'assassine ou ne brûle la

ferme. Puisqu'on ne veut pas envoyer cette brute dans un asile de fous, il vaut mieux tout prévoir. Je viens donc faire mon testament. »

L'avocat convoque deux témoins et rédige le testament. Belle lègue tout ce qu'elle possède à ses trois enfants légitimes, à l'exclusion de Jennie Olsen, la fillette adoptée dont plus personne ne parle. Ses biens doivent être administrés par l'avocat jusqu'à leur majorité. Si les enfants venaient à disparaître, la ferme et ses dépendances appartiendraient à un foyer pour enfants norvégiens nécessiteux de Chicago...

En sortant du cabinet de l'avocat, Belle se rend dans plusieurs magasins de La Porte, paye ses dettes pour un total de 1200 dollars en espèces, achète des friandises pour les enfants, et... un gros bidon de pétrole.

Quelques heures plus tard, dans la nuit, le valet de ferme Joseph, successeur de Ray, se réveille en toussant. Une épaisse fumée noire envahit sa chambre. Mû par son instinct, il fonce à travers la fenêtre dont les vitres volent en éclats, et après un plongeon de deux étages se retrouve indemne sur un tas de foin. Sidéré, il regarde brûler la ferme. Les flammes ont déjà envahi tout le bâtiment principal. Les vitres des fenêtres supérieures, démunies de volets, éclatent les unes après les autres. Les flammes s'échappent jusqu'au toit dans une épaisse fumée noire. Soudain toute la partie supérieure s'embrase, illuminant le ciel à des kilomètres à la ronde, et Joseph entend un fracas épouvantable. A l'intérieur des murs, tout l'étage supérieur vient de s'effondrer.

Joseph se rend enfin compte que le rez-de-chaussée, par contre, est provisoirement épargné. Il se précipite, frappe à la porte principale, aux volets, à la porte de derrière.

« Madame Sorensen !... Lucy!... Myrtle!... Philip! »

Il n'entend que le grondement de l'incendie du-dessus. Affolé, il essaie de défoncer les portes, les volets, mais n'y parvient pas. Il court alors vers la grange, s'empare d'une échelle, la dresse contre le mur brûlant, juste sous la fenêtre de la chambre où Belle dort habituellement avec les enfants.

Les voisins, alertés par les lueurs dans le ciel, surviennent juste à temps pour maintenir l'échelle tandis qu'il grimpe. Il atteint les derniers barreaux. Les briques, autour de la fenêtre qui paraît retenir un mur de feu, éclatent comme des noix. Les carreaux se désagrègent et Joseph pris dans les flammes, lâche prise et tombe, une nouvelle fois, miraculeusement intact, au milieu des voisins. L'incendie atteint une telle violence qu'il n'est plus question de s'approcher. Peu après, l'énorme bâtisse s'écroule dans un mélange de flammes, de braises, d'étincelles et de fumée noire.

Il faut attendre l'après-midi du lendemain pour pénétrer dans les décombres fumants. Tout ce qui a été une maison se trouve maintenant dans une fosse béante, la cave.

Sous la carcasse du piano qui était au premier, on découvre les restes calcinés de trois enfants et d'une femme. Elle a été décapitée. Les fermiers voisins, venus des environs, forment un cercle autour de l'affreux décor. Soudain l'un d'eux se met à crier. Un homme qui était dissimulé dans un arbre saute pour s'enfuir. On le ceinture au moment où il touche le sol. C'est Ray, l'ancien valet de Belle.

« C'est lui ! C'est lui qui a mis le feu ! hurle une fermière.

— Non... Non... ce n'est pas vrai ! J'ai passé toute la nuit avec Elisabeth Smith ! »

Elisabeth Smith, tout le monde connaît. C'est une prostituée notoire de La Porte. Quelqu'un court la réveiller.

« Ray ? Cela fait près d'une semaine que je ne l'ai pas vu ! »

On retourne interroger l'ancien valet. Il ne cesse d'affirmer qu'il n'a pas repéré l'incendie avant 4 heures du matin et que c'est pour mieux voir qu'il était monté dans l'arbre.

« Naturellement, dit-il, vous voulez savoir ce que je pense de tout ça ? Eh bien je suis content !... Content de savoir qu'elle est morte. C'était elle ou moi, et, s'il n'y avait pas eu cet incendie, elle m'aurait abattu ! J'en savais trop !

— Et qu'est-ce que tu sais donc ? demande le shérif.

— Je ne vous le dirai jamais ! »

De toute façon, trop de choses paraissent bizarres au shérif. Il s'installe à l'auberge de La Porte.

D'abord, les corps ont été retrouvés sur ce qui reste d'un sommier : pourquoi n'y a-t-il pas de débris sous ce sommier ? Théoriquement, il aurait dû entraîner avec lui des morceaux du plancher du deuxième étage. Et ce squelette de piano, tombé sur les cadavres ? Le piano était au premier étage ! Si au moment de l'effondrement les corps avaient été réellement précipités depuis le deuxième étage, on les aurait trouvés à la rigueur sur les restes du piano ! Certainement pas dessous !

Conclusion : les cadavres étaient déjà dans la cave, sur le sommier, avant que l'incendie n'éclate. D'ailleurs comment diable le cadavre de Belle a-t-il pu perdre sa tête ? Et comment se fait-il qu'on ne la retrouve pas, cette tête ?

Le rapport du médecin légiste achève de troubler le shérif : en lui imaginant une tête, le cadavre extrait de la cave mesure 1,50 mètre et ne pèse que 57 kilos. Or Belle mesurait 1,60 mètre et pesait plus de 80

kilos. Les flammes peuvent-elles diminuer un être humain dans ces proportions ? Le dentiste de Belle, six mois auparavant, lui avait posé une prothèse. Le shérif va le voir. Bien sûr, le dentiste reconnaîtrait sa prothèse si on la lui montrait. Mais il faudrait d'abord la retrouver ! Le shérif se décide à faire passer les décombres au tamis, quand se produit un coup de théâtre.

Cinq jours après l'incendie, un fermier venu tout droit de sa ferme du Dakota entre dans le bureau du shérif. Il pose sur son bureau une petite annonce parue dans un journal norvégien qui paraît aux États-Unis.

« D'abord, lisez ça, shérif... »

« Veuve, encore jeune, énergique, éprouve difficultés à payer importante hypothèque prise sur ferme qu'elle exploite et a du mal à élever seule ses trois enfants. Rencontrerait en vue mariage compatriote possédant capitaux et aimant enfants. Cet homme deviendrait propriétaire de la ferme. Écrire à Belle Sorensen, La Porte, Indiana. »

Et le fermier raconte son histoire :

« Mon frère et moi sommes Norvégiens. Je m'appelle Alse et lui Andrew. Andrew a répondu à cette petite annonce et reçu plusieurs lettres de cette Belle Sorensen. Les premières étaient simplement polies et puis elles sont devenues très amoureuses. Mon frère Andrew a pris alors rendez-vous avec Belle. Il est allé à sa ferme avec 3 000 dollars en liquide dans son portefeuille.

« Bien entendu il avait promis de m'écrire pour m'inviter au mariage. Comme je n'avais pas de nouvelles j'ai envoyé une lettre à Belle. Elle m'a répondu que l'entrevue avait été négative et qu'Andrew était reparti pour Chicago d'où il avait l'intention de retourner en Norvège. Comme je sais que mon frère Andrew ne voulait pas retourner en Norvège, j'ai prévenu Belle que j'arriverais aujourd'hui pour avoir une explication. Si vous voulez mon opinion, shérif, je pense que Belle a tué mon frère pour lui prendre son argent. Elle a allumé l'incendie pour dissimuler la trace de son crime et placé un cadavre à côté de ses enfants pour faire croire à sa mort. »

— Invraisemblable ! répond le shérif. Jamais Belle n'aurait pu imaginer de tuer ses enfants. »

D'ailleurs, le lendemain, le shérif retrouve la prothèse dentaire de Belle. Le dentiste la reconnaît formellement... Donc Belle est bien morte dans les flammes.

Oui, mais derrière ses barreaux, l'ancien valet de Belle émet un commentaire méprisant.

« Une prothèse, cela s'enlève ! Belle l'a mise là pour vous tromper, shérif. En fait, le cadavre décapité qui était dans cette cave, c'était

celui d'une amie de Belle. Elle s'appelait Mae O'Reilly, si vous voulez le savoir... »

Troublé, le shérif communique la révélation à la presse. Mais la véritable Mae O'Reilly se fait connaître et clame aussitôt qu'elle est en parfaite santé dans l'État de New York !

Cela pourrait s'arrêter là, s'il ne se produisait un autre rebondissement. Voilà que le mari de cette Mae O'Reilly, Julius, entre dans un bureau de police new yorkais et s'accuse :

« J'ai été le complice de Belle dans une série d'assassinats ! C'est moi qui ai mis le feu à la ferme et qui ai tué Belle et ses enfants ! »

L'ennui c'est qu'O'Reilly, trafiquant de drogue notoire, était en prison dans la nuit du 27 au 28 avril 1908. Le shérif, qui ne sait plus où donner de la tête rapporte la nouvelle au Norvégien venu du Dakota.

« Tout ça c'est de moins en moins clair, répond l'homme. Je ne quitterai pas La Porte avant de savoir ce qu'est devenu mon frère. »

Et ce n'est pas tout. Le frère et la sœur de Jennie Olsen, la petite fille adoptée par Belle, demandent à la police de rechercher les restes de leur jeune sœur dont ils n'ont plus de nouvelles. Sont-ils dans les décombres ? Ils n'y sont pas plus que le corps du Norvégien venu du Dakota.

Le shérif se creuse la tête. C'est alors que le fermier Christian, celui qui avait passé cette nuit d'orage à la ferme, se décide à parler de ce fameux jardin, que Belle s'obstinait à retourner, bien qu'il n'y poussât jamais rien...

Le shérif réunit quelques volontaires. On se met à creuser. Au bout de vingt minutes, on sort de terre un sac de jute contenant le cadavre d'un homme que personne ne parvient à identifier. Mais lorsqu'on déterre une heure plus tard un second sac et qu'on l'ouvre, Aise le Norvégien pousse un cri.

« C'est... c'est Andrew ! C'est mon frère ! »

Cinq minutes plus tard, on a déjà sorti du jardin une demi-douzaine de cadavres de sexe masculin. On retrouve, dans les vêtements de la plupart des malheureux, l'annonce matrimoniale qui les avait attirés à La Porte, ainsi que des lettres de Belle, donnant le rendez-vous fatal.

Au bout de trois jours, l'effroyable vérité apparaît : le jardin où il ne poussait jamais rien est un immense charnier ! Parfois on ne retrouve que des débris humains, un bras, une jambe, un torse. D'autres fois, les cadavres ont été traités à la chaux vive. Car, lorsque Belle n'avait pas le temps de les disséquer, elle employait les grands moyens... Combien a-t-elle pu faire de victimes ?

C'est l'ancien valet de Belle qui donne le chiffre : quarante-deux !

« Belle me l'avait avoué un soir qu'elle était ivre. C'est pour ça qu'elle voulait se débarrasser de moi. Tous ces types lui avaient apporté de belles sommes, l'un d'eux avait même 23 000 dollars sur lui, lorsqu'elle l'a tué... Je ne sais pas pourquoi elle m'a chassé, au lieu de me tuer aussi. Elle pensait peut-être que personne ne me croirait... Elle ne m'avait d'ailleurs pas dit où étaient les cadavres. Elle m'avait simplement dit, en pleine saoulerie : " J'ai fait disparaître quarante-deux types ! Alors fais attention à toi ! " Et c'est vrai qu'est-ce que j'aurais pu prouver ? Je ne savais pas, moi, que c'était vrai, et que les types étaient dans le jardin ! »

On se pose alors la question : Comment Belle a-t-elle exécuté ses quarante-deux prétendants ? L'examen des viscères permet de déterminer que les malheureux ont été empoisonnés tantôt à la strychnine, tantôt à l'arsenic. On pense alors à examiner les restes de la femme décapitée et des trois enfants. On y trouve également de la strychnine...

Cette fois, le shérif change d'avis. Un tel monstre peut fort bien avoir mis une autre femme à sa place et exécuté ses propres enfants pour faire croire à sa mort.

La presse américaine, bien entendu, s'empare de l'affaire et une gigantesque chasse à la femme se déclenche à travers les États-Unis. On sait que Belle doit être réfugiée quelque part, avec beaucoup d'argent. Au total, elle a pris aux hommes qu'elle a tués l'équivalent de 10 millions de francs de l'époque ! En 1907, c'est une fortune considérable. On diffuse son signalement caractéristique : blonde, 1,60 mètre, 85 kilos, très vigoureuse... Elle reste introuvable.

En attendant, le procès de son ancien valet s'ouvre le 2 novembre 1908. Parmi les témoins, deux hommes qui ont échappé de peu à la mort : le premier venait de répondre à une annonce matrimoniale de Belle, lorsque l'incendie a eu lieu. L'autre est venu à la ferme de La Porte, mais il avait menti dans ses lettres et ne possédait que quelques centaines de dollars. Belle l'a renvoyé en lui demandant de revenir quand il aurait 4000 dollars. Il n'est jamais arrivé à les économiser, heureusement pour lui !

Puis, l'ancien valet vient à la barre. Et là, enfin, il se décide à dire la vérité.

« C'est bon, je vais tout vous dire... Je n'ai jamais tué personne, mais j'étais au courant. Belle avait engagé à Chicago une domestique qui lui ressemblait beaucoup. C'est elle qui a été empoisonnée, décapitée et placée sur le sommier. Peu avant l'incendie, je m'étais réconcilié avec Belle. Elle savait que le frère d'Andrew allait venir et que sa visite

ferait tout découvrir... Elle m'a donné un peu d'argent et s'est déguisée en homme. Je l'ai conduite, dans ma vieille voiture, jusqu'au train de nuit qui s'arrête à La Porte. Puis je suis retourné à la ferme et j'ai mis le feu. Mais je le jure je n'ai jamais su où étaient les trois enfants. D'ailleurs, je ne parvenais pas à croire qu'elle les avait empoisonnés. »

Le jury ne doute pas de la sincérité de l'ancien valet. Condamné uniquement pour incendie volontaire à vingt et un ans de prison, il meurt de la tuberculose, un an plus tard.

Et Belle, où est-elle ? On la signale un peu partout à travers les États-Unis : dans l'Arkansas, à San Francisco, en Virginie, dans le Missouri, parfois même simultanément en deux endroits éloignés de six cents kilomètres. Elle entre dans le folklore américain. On chante des ballades du style de celles qui sont dédiées à Jessie James, Billy The Kid, Cat Ballou. L'une d'elles s'intitule « LA FEMME BARBE BLEUE ». Et cela dure vingt-cinq ans.

Le 7 mai 1931, une certaine Esther Carlson décède à la prison de Los Angeles à l'âge de soixante et onze ans. En fouillant ce qui avait été son logement, on trouve les photographies de trois enfants. On les communique à la police. Ce sont celles de Myrtle, de Lucy et du petit Philip... On convoque des témoins de La Porte. Malgré les vingt-cinq ans passés, ils reconnaissent formellement Belle dans la morte de la prison. D'ailleurs, elle y était parce qu'elle venait d'empoisonner un bûcheron de quatre-vingt-un ans pour s'approprier ses économies... C'était bien elle.

Autant qu'on puisse savoir, son bilan est celui-ci : deux enfants du début, plus les trois retrouvés dans l'incendie, plus la petite adoptée qu'on n'a jamais retrouvée, soit six enfants. Le premier mari, plus celui qui a reçu un coup de machine à hacher, plus les quarante-deux autres, soit quarante-quatre hommes, ce qui fait cinquante assassinats ! Et l'on ignore ce qu'a fait Belle pendant les vingt-cinq années où on la cherchait...

UN VENDREDI SAINT

Ce dossier s'est ouvert un Vendredi saint, il y a à peine douze ans. En dehors du fait qu'il est récent, on comprendra nos raisons de ne pas révéler où il s'est déroulé, ni qui il met en cause. Ce n'est, en tout cas, pas un dossier français. Mais il a posé, à l'époque, un énorme point d'interrogation, car il est l'exemple même du doute. Deux versions sont possibles, c'est l'éternel problème de la justice : coupable ou non coupable.

Dans les pays où cette affaire a été jugée, les jurés sont au nombre de douze comme en France. Ils délibèrent seuls, et la Cour n'intervient pour les départager que si les « oui » sont au nombre de sept contre cinq « non », sur la question de culpabilité. C'est donc qu'il faut au moins huit voix unanimes pour l'un ou l'autre verdict : huit personnes qui pensent la même chose... sur douze. Huit personnes sensibles aux mêmes arguments.

La Cour n'eut pas à départager les jurés, dont l'intime conviction sera peut-être celle du lecteur. Nous nous sommes efforcés de rassembler les faits dans les moindres détails, tels qu'ils ont été présentés à ces hommes... Comment, à leur place, auriez-vous jugé ?

Nous sommes dans une petite ville, en ce Vendredi saint, en 1963. Dans une rue du centre, extrêmement animée ce jour-là, une jeune femme marche sur un trottoir. Elle s'appelle Marie, elle a trente-cinq ans. Son mari travaille toute la journée. Ils ne sont pas très riches. Un seul salaire modeste pour élever six enfants ; six enfants en douze ans de mariage. Le dernier a dix-sept mois.

Sur le trottoir, Marie tient par la main l'avant-dernier qui marche encore avec difficulté. C'est un petit garçon de cinq ans. Elle pousse devant elle une voiture d'enfant, dont la couverture de moleskine bleue est soigneusement relevée, la capote fermée. Il ne fait pas très chaud, le printemps s'installe timidement. Marie s'arrête devant une boutique de vêtements et jouets d'enfants. Elle laisse le landau devant la porte et entre avec son petit garçon. Il est environ 16 h 15.

Dans la boutique, elle essaie une petite chemise destinée à son fils. Cela dure environ dix minutes. Elle paie, dit au revoir, et sort. Trente secondes après, elle est à nouveau dans le magasin, elle crie, ressort, se met à hurler dans la rue.

« On a volé mon bébé ! Il dormait dans le landau, il ne sait pas marcher... on a volé mon bébé ! »

Personne n'a rien vu. Ni à l'intérieur du magasin, ni dans la rue. La couverture de moleskine bleue est détachée de la voiture. Il reste à l'intérieur les draps, l'oreiller et une couverture rose.

L'enquête commence de façon classique dans ce genre d'affaire : contrôle routier, interrogatoire des passants, appel aux témoignages, *etc.*

Les deux premiers témoignages sont surprenants. Ils viennent de deux hommes. L'un repeignait la façade d'un magasin, juste de l'autre côté de la rue.

« Je n'ai pas vu d'enfant dans la voiture. »

L'autre, un chauffeur de poids lourd, se trouvait immobilisé devant la boutique. Son camion venait d'accrocher une banderole. Du haut de sa cabine, il a vu la poussette et affirme :

« Elle était vide, j'en suis sûr, et je suis resté là un bon moment. »

Si le bébé a bien été volé, il a donc fallu que cela se fasse en quelques secondes...

Le commissaire chargé de l'enquête, impressionné par ces deux témoignages et ne voyant venir aucune demande de rançon, examine minutieusement le trajet accompli par la mère de chez elle jusqu'au magasin environ 1,5 kilomètre. Deux vieilles dames ont aperçu Marie sur ce parcours poussant le landau d'une main et tenant son fils de l'autre. Elles connaissent bien la jeune femme et témoignent ainsi :

« Lorsqu'elle est arrivée à notre hauteur, nous nous sommes penchées sur le landau pour voir le bébé, et Marie nous a dit : " Il n'y a personne... j'ai pris la voiture pour aller faire une course " »

L'épicière, dont le magasin est sur le trajet, confirme que la voiture était vide, et précise l'heure, entre 15 h 40 et 16 heures...

C'est le premier interrogatoire de Marie, convoquée par le juge d'instruction, qui va donner une explication à ces témoignages. Le juge est un homme d'une cinquantaine d'années à l'esprit méthodique et calme. Lorsqu'il reçoit Marie dans son bureau, l'enfant a disparu depuis trois jours, il n'a aucune piste sérieuse. En face de lui, la mère est calme. Petit visage encore jeune aux traits tirés, petit manteau usé mais digne. Marie est anxieuse, mais sans exagération.

« Madame, votre première déclaration ne concorde pas avec les témoignages recueillis par la police. Trois personnes affirment vous avoir vue dans la rue, entre 15 h 30 et 16 heures, poussant un landau vide...

—C'est exact!

— Expliquez-vous !

— Je voulais acheter deux oreillers et des vêtements. J'ai emmené mon fils qui a cinq ans. Mais comme il faut parfois le porter quand il est fatigué, j'ai pris la poussette pour y mettre mes achats. J'ai fait un premier voyage. Je suis revenue à la maison, et je suis ressortie ensuite en emmenant cette fois le bébé dans la poussette, et mon fils également.

— Avez-vous effectivement acheté des oreillers lors de votre premier voyage ?

— Non, monsieur le juge.

— Pourquoi?

— J'ai rencontré les deux vieilles dames dont vous parlez, sur le pas de leur porte et à environ deux cents mètres de chez elles, mon fils est tombé, il s'est mis à pleurer pour rentrer à la maison. J'ai renoncé à ma course, et nous sommes rentrés. Là, je me suis occupé du bébé, je l'ai changé, et je suis ressortie cette fois avec les deux enfants.

— Avez-vous rencontré quelqu'un cette fois-ci, sur votre chemin ?

— Non. »

Une semaine passe. Dans l'esprit du public, de la police et du juge d'instruction, la thèse du kidnapping devient invraisemblable. Un seul témoignage nouveau est recueilli, celui d'une jeune mère de famille, qui est longuement entendue. Elle affirme avoir croisé Marie, vers 16 h 40, tenant d'une main son fils de cinq ans, et poussant un landau dans lequel dormait un bébé. Elle a vu son visage. En dehors des déclarations de la mère, c'est la seule personne prouvant que le bébé était dans son berceau juste avant le rapt.

C'est alors, le vendredi suivant Pâques, qu'un homme découvre le corps du bébé dans la rivière proche. L'identification est extrêmement pénible. Marie, tout d'abord, refuse de reconnaître l'enfant. C'est son mari qui doit la calmer, et lui faire admettre qu'il s'agit bien de lui. Cette réaction surprend les enquêteurs.

Mais il y a plus important encore. Ce bébé, qui a dix-sept mois, est extrêmement maigre. Il pèse 4,5 kilos. A son âge, il devrait dépasser largement les dix kilos. Son apparence est celle d'un enfant souffreteux. Or, Marie a toujours dit que son enfant se portait bien, et qu'il était de corpulence moyenne.

Le comportement de Marie, à partir de cette date, va braquer l'opinion. On ne la juge pas assez désespérée. On lui reproche de ne pas assister à la cérémonie d'inhumation, de continuer à vivre comme si de rien n'était, d'aller chez le coiffeur, de faire ses courses, de laver

et de repasser son linge comme à l'accoutumée.

D'autres témoignages viennent alourdir cette présomption de culpabilité. Personne n'a vu l'enfant depuis plusieurs semaines, le jour du « rapt ». Le père lui-même ne l'a pas vu depuis plusieurs jours !

« C'est normal, dit-il. Je pars tôt et rentre tard... Ou bien les enfants sont couchés, ou bien ils dorment encore. »

On sait aussi que le bébé, dernier-né de cette famille nombreuse, a toujours été fragile. Souffrant d'une coqueluche depuis sa naissance, difficile à nourrir, il n'a ni grandi ni grossi normalement, autant que les proches de la famille puissent l'affirmer. Car ils l'ont toujours vu couché, emmailloté soigneusement ou endormi. Le plus grave, c'est un témoignage recueilli tardivement, mais extrêmement précis : on a vu Marie le Vendredi saint, à 6 heures du matin, se diriger vers la rivière, portant un sac à la main ! Elle ne le nie d'ailleurs pas.

« Je m'étais levée tôt pour aller à l'église et prier. Puis je suis allée porter des vieux jouets et des ordures à la décharge publique derrière la maison. Mais je ne suis pas allée à la rivière. »

Cette décharge publique est située au bord de la rivière, à environ un kilomètre en amont de l'endroit où a été repêché le corps du bébé. Le juge d'instruction décide un nouvel interrogatoire. Marie et le juge, aussi calmes l'un que l'autre vont s'affronter pendant treize heures.

Il faut savoir que, dans ce pays, le juge d'instruction est appelé à témoigner au cours du procès à venir. C'est lui qui est chargé de rapporter l'accusation et les preuves de cette accusation devant le jury. Pour étayer ses soupçons, un mois après ce fameux Vendredi saint, le juge n'a qu'une seule possibilité, minuter les deux trajets, en fonction des témoignages, et confronter ce minutage avec les déclarations de Marie.

« A quelle heure êtes-vous sortie de chez vous la première fois ?

— Vers 15 heures.

— Un témoin affirme vous avoir vu vers 16 heures, la poussette était vide...

— Il se trompe. A 16 heures, je faisais ma deuxième sortie.

— Donc entre 15 heures et 16 heures vous avez quitté la maison, avec votre fils de cinq ans, il est tombé, il a voulu rentrer. Étant donné le trajet, nous pouvons admettre qu'il était 15 h 30. Qu'avez-vous fait ensuite?

— J'ai réconforté mon fils, puis je me suis occupé du bébé. Je lui ai donné son biberon, je l'ai lavé et habillé, je l'ai mis dans la poussette, et je suis ressortie avec les deux enfants.

— Combien de temps cela a-t-il pris ?

- Je ne sais pas.
- Vous êtes arrivée au plus tard à 16 h 30, devant le magasin. L'enfant aurait disparu à 16 h 40... dix minutes après, exact?
- Exact.
- Vous prétendez avoir fait deux trajets, aller-retour, entre 15 heures et 16 h 30, avec un enfant qui marche lentement? Votre deuxième parcours fait exactement 1,3 kilomètre. Il faut obligatoirement vingt minutes à une personne adulte qui marche d'un bon pas, pour le franchir. Si l'on ajoute le premier trajet, le temps que vous dites avoir passé chez vous dans l'intervalle, les gens que vous avez rencontrés, et la lenteur de votre petit garçon, c'est impossible !
- Je n'ai pas tué mon enfant. Je dis la vérité.
- Personne ne vous a vue, la deuxième fois.
- Je ne l'ai pas tué.
- Expliquez-moi pourquoi le lit du bébé était-il entièrement fait et les draps propres ?
- J'ai refait le lit machinalement le matin...
- Pourquoi avez-vous tout lavé ?
- Parce que j'avais un peu de temps.
- Au moment des recherches, vous n'avez pu fournir aucun vêtement porté par l'enfant, ils étaient tous propres... Pourquoi?
- C'est une coïncidence, j'avais fait la lessive.
- Vous n'avez pu fournir aucune photo non plus...
- Je ne l'ai pas tué !
- Votre fils aîné a dit que vous l'aviez empêché de voir son petit frère, le matin du Vendredi saint...
- Il dormait. Je ne voulais pas qu'on le réveille.
- Votre enfant était malade depuis sa naissance...
- Non... il était fragile, c'est tout.
- Vous aviez des dettes, étiez-vous déprimée?
- Non.

- Pourquoi avoir demandé au commissaire de confisquer le revolver de votre mari, après le drame ?
- Mon mari disait qu'il tuerait le kidnappeur si on le retrouvait.
- Vous avez noyé votre enfant !
- Non... Si les gens le pensent, que Dieu leur pardonne, je leur pardonne aussi. J'aimais mon fils, autant que mes autres enfants. Ils ne peuvent pas le savoir.

— Vous maintenez avoir fait deux trajets ? Vous maintenez que le témoin se trompe sur l'heure ?

— Oui.

— Je vous inculpe de meurtre avec préméditation.

— Je n'ai pas peur. Je suis innocente. »

Voilà pour l'essentiel. Quelques détails vont venir encore grossir le dossier : Une voisine proche a le sentiment que Marie a insisté beaucoup, ce matin-là, pour lui dire qu'elle sortait AVEC le bébé.

Par contre, les experts sont incapables d'affirmer avec certitude si l'enfant a été jeté vivant ou mort dans la rivière, ni combien de temps il y a séjourné. Incapables aussi d'affirmer si ce séjour a modifié la corpulence de l'enfant, comme le prétend la mère.

« Il pesait 10 kilos, affirme-t-elle, je ne l'ai pas reconnu quand on me l'a montré... »

Quant au mari, pas une seconde il n'a accusé sa femme, et le reste de la famille non plus.

Le jour de l'ouverture du procès, le dossier est exactement au même point. Pas de coup de théâtre, pas d'aveu, pas de témoignage nouveau.

Marie présente aux jurés un visage de marbre, et deux grands yeux noirs cernés. Elle garde son mystère pour le public avide. Les psychiatres se sont penchés sur son cas, et c'est l'image qu'ils vont donner de cette femme que nous devons admettre, car elle ne s'est livrée à personne d'autre, encore moins aux journalistes à l'époque de l'enquête. Il faut préciser que c'est à la demande de l'accusée, que son examen mental a été effectué.

Elle a quitté l'école primaire à quatorze ans, à seize elle était fiancée, le mariage a eu lieu quatre ans plus tard. Les naissances se succèdent. Les trois dernières ne sont pas désirées, mais les assistantes sociales ont témoigné que Marie a continué de se dévouer à ses enfants sans amertume. On ne révèle chez elle aucune tare. Les psychiatres la décrivent comme une personne correcte, disciplinée, prudente et méfiante. Douée d'une excellente mémoire, elle a tendance cependant à éluder les questions gênantes. C'est un caractère méticuleux, et singulièrement maître de ses réactions. Éprise d'ordre et de confort, rigoureuse en matière de mœurs. Sa morale est rigide, elle réprouve le concubinage, le laisser-aller, et blâme les femmes qui s'exhibent en bikini sur les plages... Bref, c'est le contraire du portrait classique de la mégère meurtrière. Elle n'est ni folle ni dégénérée. Et c'est le désaccord total entre sa personnalité et le crime dont on l'accuse, qui fait de ce dossier une affaire exceptionnelle.

Pour l'avocat général, le mobile, car il en faut un, est le suivant : la peur de la misère et des privations, la crainte d'élever difficilement un

enfant chétif, compliquée par la volonté farouche de ne pas perdre la face.

Pour le juge d'instruction, qui a parfaitement conscience que l'accusation est fragile sur ce point et que le mobile est vague, une seule preuve : le minutage précis des allées et venues de la mère, selon ses déclarations et celles des témoins. Il fait son exposé avec une précision mathématique et convaincante.

« Le matin, à l'aube, Marie va à l'église pour prier, à la décharge publique ensuite, et rentre chez elle. Aller et retour donnent 28 et 25 minutes, une heure environ. Or, elle maintient être sorti à 6 h 40, et on l'a vue à 7 h 15, juste le temps d'aller à la rivière. Rien d'autre. En ce qui concerne ses déplacements de l'après-midi, elle n'a reconnu le second voyage, que lorsqu'elle a eu connaissance des témoignages sur la poussette vide.

« Là aussi, le minutage montre que ses affirmations sont impossibles et qu'elle ment obligatoirement. Et pourquoi mentirait-elle avec autant d'assurance depuis le début, si elle n'a pas tué ? Si elle ne ment pas, c'est que les témoins se trompent sur les heures. Il reste, quand même, le camionneur et l'ouvrier. Les deux hommes ont vu la poussette vide, assez longtemps pour en être sûrs. Il est peu probable qu'un rapt se soit produit sous leurs yeux en quelques secondes, alors que la rue était animée. D'autant plus que rien n'est venu confirmer l'hypothèse d'un acte de fou, ou d'une vengeance... »

Face à la conviction du juge d'instruction, la défense se réfugie derrière la moralité intouchable de cette mère de famille courageuse. Sans oublier le fait que personne ne l'a vue accomplir le geste criminel dont on l'accuse. En somme, les témoins peuvent se tromper. Un minutage est toujours sujet à caution, il n'y a pas de preuve irréfutable, et Marie est insoupçonnable.

Les deux théories semblent donc bien équilibrées.

A un moment pourtant, le doute pèse lourd. Lorsque le président procède à l'interrogatoire du mari, ses deux dernières questions sont celles-ci :

« Quand avez-vous vu l'enfant pour la dernière fois ?

— Quelques jours avant sa disparition, je ne pourrais dire quand exactement.

— Avez-vous constaté que sa santé était mauvaise ?

— Pas du tout. »

Mais la balance s'équilibre à nouveau lorsque Marie se lève pour prononcer ses dernières paroles avant le verdict.

« Avez-vous quelque chose à ajouter ?

— Je suis innocente devant Dieu. J'aime mes enfants, rendez-moi à ma famille, ils ont besoin de moi. Je ne vis que pour eux, je n'ai jamais vécu que pour eux. C'est tout ce que je vous demande. »

Deux des jurés essuient vivement des larmes d'émotion et les journalistes estiment la partie gagnée pour Marie, lorsqu'ils se retirent pour délibérer.

Une heure passe. Puis deux. Les journalistes apprennent avec étonnement que les jurés ont demandé des sandwiches à l'heure du déjeuner. Cela veut dire que la discussion sera longue...

Elle fut longue. Et l'on ne saura jamais combien de oui ou de non en plus ou en moins la firent durer si longtemps. Un commentateur de radio, résumant le procès, en milieu d'après-midi, affirma :

« Il est impossible de condamner sur des déductions, aussi précises soient-elles. Marie doit être acquittée. »

Elle le fut, après trois heures de délibérations. Acquittée, Marie est sortie de prison, aussi calme qu'elle y était entrée.

Elle tenait un enfant dans ses bras. Un bébé de quelques mois, né pendant sa détention, à l'intérieur de la prison. Elle était donc enceinte au moment du drame, personne n'en avait parlé. Personne ne s'est servi de cet état de fait. Ni l'accusation ni la défense. Elle est retournée dans sa petite maison, d'où l'on voit couler la rivière. Un journaliste lui a demandé :

« Croyez-vous toujours au rapt ? »

Avec son sang-froid habituel, Marie a répondu :

« Plus que jamais. »

Le journaliste a conclu son article par un lieu commun :

« Il est dans la pure tradition de la justice que le doute profite à l'accusée. »

Depuis 1963, les autres enfants de Marie ont grandi. Nul n'a jamais plus entendu parler du bébé malingre du Vendredi saint.

LA RUMEUR

La Marie vient de barricader sa porte, aidée de son petit-fils Marcel. Une bonne journée : la Saint-Nicolas a rempli la boutique du matin au soir. Tabac, épicerie, jouets, la Marie a bien entamé son stock. Ce soir, le bon Saint-Nicolas va récompenser les petits enfants sages, et le père Fouettard menacera les vilains de son grand fouet. C'est la coutume en Lorraine.

Dans le village des Parroches, le long de la Meuse, la Marie tient la boutique depuis bientôt cinquante ans. Elle en a soixante-dix à présent. Son fils habite la maison de droite avec sa femme. Sa fille habite celle de gauche avec son mari. La Marie est veuve, et pour ne pas la laisser seule, tous les soirs, l'aîné de ses petits-enfants, Marcel, vient l'aider, et dormir à ses côtés.

Ce siècle a un an, et, en ce temps-là, les petits-fils dorment avec les grand-mères. Premier et troisième âge n'existent pas. Les générations se soutiennent mutuellement. Le petit Marcel éteint les lampes de la boutique. La Marie tire les volets, et l'un derrière l'autre, ils vont se coucher au premier étage.

Marcel est prêt à s'endormir. Il tient dans ses mains une orange qui embaume. L'orange c'est le plus beau cadeau de Saint-Nicolas pour les enfants de l'Est. Il entend dans la rue un bruit de pas... Le pas pesant d'un homme chaussé de gros souliers. On cogne à la porte, puis aux carreaux de la cuisine.

« Eh, la mère !... La Marie ! Je viens pour deux sous de tabac ! »

En grognant la Marie répond du fond de son alcôve, et en patois :

« Qu'est-ce que pour un ? Qu'est-ce que j'aille ? (Qui est-ce ? qu'est-ce que j'entends.)

— C'est moi ! »

Cette fois la Marie parle français.

« Vous venez bien tard, monsieur... »

Marcel, le nez sur son orange, bien au chaud sous son édredon, l'entend descendre lentement l'escalier, ouvrir la porte de la boutique. Et il s'endort.

A 6 heures, le lendemain, la tante Eugénie découvre sa sœur Marie, morte, le crâne défoncé par une hachette de cuivre qui traîne par terre. Le Petit Marcel dort toujours, le nez sur son orange. Ainsi commence l'extraordinaire dossier du « Village rouge » dont le sous-titre pourrait être ce proverbe : On peut arrêter le pot qui bout, mais

non la langue de tout un village...

Aux gendarmes, le petit Marcel répète ce qu'il a entendu. Il n'a pas reconnu la voix et il dormait à moitié. La hache appartenait à grand-mère, elle était toujours pendue à la cheminée... Le tiroir-caisse est vide. La recette de la Saint-Nicolas est le mobile du crime. L'assassin connaissait la boutique de la Marie, donc il est de la région, peut-être même du village. C'est simple.

Le jour même, on arrête à Saint-Mihiel, le chef-lieu du canton, à trois kilomètres, un vagabond couvert de boue et de sang, blessé aux mains, et qui tient des propos incohérents. On le traîne jusqu'au village, où le corps de Marie repose dans l'arrière-cuisine. Tout le monde est là. Auguste, le fils aîné, et son épouse : cinquante ans chacun, paysans. Angèle, la fille cadette, et son mari, militaire à la retraite... Le curé, l'instituteur, le maire, le cafetier, les voisins, les vieux, les jeunes... Ils ont la bouche mauvaise, et le bras tendu devant cet inconnu hébété qui s'effondre soudain à leurs pieds. Le médecin se penche sur lui. « Cet homme est ivre mort ! Il ne dira rien avant d'avoir cuvé son vin. »

Vers le soir, on a la clé du mystère. Cet homme n'est pas un vagabond, c'est le pianiste du café-concert de Saint-Mihiel. Il s'est saoulé, et a passé la nuit à faire du scandale à la gare. Il voulait absolument prendre un train, et, comme la porte était fermée, il l'a ouverte de ses deux poings. Ce n'est pas lui l'assassin.

Le village est déçu. Toute la haine qui ne demandait qu'à s'exprimer reste en travers des gosiers. C'est ainsi que naît la rumeur. D'où ? De quel gosier ? mystère.

« Celui qui a tué, il avait besoin d'argent...

— Et il était costaud...

— Et il connaissait bien la Marie...

— J'en connais un qui dépense, à cette heure, plus que sa paye d'ouvrier...

— Et qui boit sec...

— Et qui craint pas la bagarre... »

On arrête Colin, ouvrier agricole, buveur, batailleur, noceur, et qui dépense beaucoup dans les bals. Mais ce n'est pas Colin. Il faisait ce soir-là une belle noce, justement, avec tellement de témoins qu'on le relâche.

« Moi, je dis que l'Auguste... Le fils... il est bien content de ne plus servir de rente à sa mère... Et la bru... toujours à couteau tiré... bien

contente de récupérer la maison et la boutique. »

Il faut que le juge d'instruction fasse taire ce nouveau remous :

« La Marie a dit : " Vous venez bien tard, monsieur ! " C'est donc un étranger, forcément. »

Ça, c'est à voir. Et c'est tout vu ! Un mois après le crime, voici la première lettre anonyme... le premier corbeau.

Marcel a menti en racontant que sa grand-mère avait appelé l'assassin, monsieur. C'est son père, le capitaine, qui lui a fait la leçon pour sauver son beau-frère ! La famille est d'accord.

Le procureur la classe avec un soupir désabusé. Impossible que le gosse ait menti, ce sont les gendarmes qui l'ont réveillé et sa déposition a été spontanée.

Il faut un coupable, et dans ces cas-là tous les voisins sont bons, toutes les rancunes possibles.

Non-lieu. Information close, le 24 avril 1900.

La rumeur couve. En prêtant l'oreille on l'entendrait presque, derrière les portes closes et les volets tirés. Chacun chez soi entretenant, tisonnant sa petite idée, pendant des mois.

De quel foyer sort la première étincelle, le 12 décembre 1900, un an après? Mystère. Le petit Marcel court jusque chez lui :

« Papa, maman, il y a une affiche ! Une grande affiche sur le mur de la grange ! »

C'est écrit en gros caractères, à l'encre violette.

« Auguste est sorti de chez lui à 10 heures du soir. On a trouvé ses sabots à la porte de la maison de sa mère assassinée, mais sa sœur Angèle les a fait disparaître. En rentrant chez lui, Auguste avait les mains tachées de sang... qu'on se le dise. »

Cette fois-ci les détails sont précis. On vérifie. Tout est vrai ! La rumeur enfle de satisfaction, car on arrête Auguste !

« C'était sûr...

— Je l'avais bien dit...

— Une histoire d'héritage...

— Ils sont tous dans le coup, c'est sûr. »

Hélas, la rumeur s'étrangle encore une fois. Auguste et son beau-frère, ce soir-là, ont aidé une vache à vèler, c'est tout. Le veau est là, bien vivant. Tout le monde sait bien qu'il est né cette nuit-là ! Tout le monde le sait. Quelques-uns sont même venus voir comment ça allait.

Une vache qui vèle dans un village, ça ne passe pas inaperçu. On traîne des seaux d'eau de la fontaine, on lave ses sabots et on les laisse à sécher devant sa porte.

Cette fois, la rumeur va-t-elle s'éteindre ? Non, elle reprend de plus belle, le 21 mars 1901, quand le facteur traverse le village en hurlant : « Il a recommencé ! L'assassin a recommencé. J'ai tout vu !... Écoutez-moi ! »

Le pauvre facteur montait bien tranquillement, jusqu'à la ferme Hurault, porter le journal et boire un café comme tous les jours. Maintenant il a besoin d'un remontant.

« J'ai frappé. C'était bizarre, personne ne répondait... Y'avait une odeur de diable ! Alors j'ai ouvert, la porte était mal fermée. C'était pareil que pour la Marie ! Y'en avait partout ! »

Certes, ce n'est pas beau à voir. Le père Jean-Baptiste, quatre-vingt-quatre ans, et sa fille Joséphine, cinquante-cinq ans, qui vivaient seuls depuis des années, gisent à terre, la hache à côté d'eux. On a fouillé les armoires et dérobé les économies, comme chez Marie. Mais cette fois le meurtrier a laissé un message sur la table de la cuisine.

Ce sont nous (sic) qui avons assassiné la Marie Miton, et qui avons été payés pour faire le vilain coup par A.M. Alors comme nous sommes en brouille avec lui, nous ne risquons (sic) rien à livrer son nom à la justice. Il nous connaît que sous le nom de Blanchard et Rossignol. Seulement aujourd'hui nous sommes trois, et notre bande est trente-sept qui opère dans toute la Meuse. On signe : Blanchard, Rossignol et Rosinaldi...

Encore une accusation ! A.M., c'est évidemment Auguste Miton, le fils de la Marie. Mais les gendarmes n'ont guère le temps d'y penser. Voilà qu'on leur rapporte, avec l'avidité qu'on imagine, une chose bizarre.

« Le marchand de balais, l'Auguste Thiesse... celui qu'on appelle " gueule de vache "... eh bien, le matin du crime, une bonne demi-heure avant que le facteur raconte l'affaire, il en parlait dans un café de Saint-Mihiel... Une bonne demi-heure avant... vous vous rendez compte ?... Et c'est pas tout, le facteur dit qu'il l'a croisé sur le chemin de la ferme... »

Racontars, mais arrestation quand même. L'homme ferait un assassin idéal. On l'appelle « gueule de vache », à cause de son visage hideux, martelé par un coup de pied de cheval, il y a bien longtemps.

« Quand on est laid comme ça, on en veut au monde entier... »

Les preuves ne sont pas suffisantes toutefois, et « gueule de vache » est relâché. Maintenant c'est devenu une habitude. Chaque fois qu'on relâche un suspect, une pluie de lettres anonymes s'abat sur le bureau du procureur, accusant Auguste Miton, le fils... Mais ça ne prend plus.

Avril 1901... C'est la deuxième année de l'histoire du « Village rouge ». Et voici du nouveau ! Du figolé cette fois. C'est le capitaine, le gendre de la Marie, qui déclare au procureur :

« Je suis en mesure de dénoncer l'assassin de ma belle-mère et des autres. C'est Gobillot, l'instituteur ! La preuve ? Il suffit de comparer les écritures du billet et de l'affiche avec la sienne. Je demande une expertise ! Et souvenez-vous ! Ma belle-mère a dit : " Vous venez bien tard, monsieur... " Qui d'autre que l'instituteur aurait-elle appelé monsieur ? Hein ? »

Gobillot a quarante et un ans, il est instituteur au village depuis sept ans. Il est marié, il a trois enfants, et jusqu'à plus ample informé tout le monde l'aime bien. Le procureur fait la moue. Vexé, le capitaine en retraite (c'est dire qu'il a le temps) entreprend sa campagne dans le village, et bientôt c'est la guerre. Il y a le camp contre Gobillot et le camp pour Gobillot.

Au lieu de s'expliquer, l'instituteur se fâche et contre-attaque :

« Il cherche à m'accuser pour détourner l'attention de son beau-frère Auguste, l'assassin ! »

Le procureur se sent obligé de confronter les deux hommes pour calmer les esprits, car il ne croit ni l'un ni l'autre. Mais l'entrevue tourne au vinaigre. Voilà que Gobillot, perdant son sang-froid, saute à la gorge du capitaine, comme un coupable à bout d'arguments ! Épuisé, le procureur les renvoie dos à dos. Mais le capitaine n'abandonne pas. Il a senti chez l'instituteur un personnage fragile, nerveux. Le genre d'homme sur lequel il est facile de s'acharner. Trop facile. Ah, on lui a refusé l'expertise ? Eh bien, il va s'en occuper. C'est la mode les expertises en écriture : On est au lendemain de l'affaire Dreyfus !

Voici donc M. Teyssonnières, expert compétent, l'un de ceux qui accusèrent Dreyfus, justement. Qui dit mieux ! Cet éminent spécialiste a examiné l'écriture du registre d'état civil de la mairie, rempli par l'instituteur selon la coutume (le maire fait des fautes d'orthographe), il a comparé avec le billet et l'affiche : C'est bien Gobillot ! Les écritures sont les mêmes, assure monsieur l'expert. Voilà le juge d'instruction contraint de demander une contre-expertise officielle. C'est loin d'être facile car tous les savants en la matière se refusent. Le contentieux Dreyfus n'est pas réglé entre eux, et, plutôt que de collaborer, ils se crachent au visage comme des chats fâchés.

On trouve quand même trois spécialistes de Paris, MM. Gobert, Lemoine et Forges, qui veulent bien se pencher sur les gribouillages de tous les accusés précédents. L'ouvrier agricole Colin, « gueule de vache », le marchand de balais, le pianiste saoul, l'instituteur nerveux...

En attendant les résultats, tout le monde se bat, la fièvre monte, les volets claquent, les insultes fusent. Et Gobillot, le malheureux instituteur flanche. Il court partout dans les maisons en criant qu'il est innocent. Cela dure tout le mois de septembre 1901.

Verdict des experts officiels : les gribouillages n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre. Encore moins à Gobillot l'instituteur... Pauvre Gobillot, il est déjà trop tard pour lui. On a semé le doute dans l'esprit de ses collègues, et la folie dans le sien. Il ne comprend même pas que les experts l'ont innocenté, et, au cours d'une conversation chez un instituteur de Verdun, le voilà qui s'emporte, tient des propos incohérents, et se plante un couteau dans la poitrine. Fort heureusement il en réchappe, mais son état ne lui permet pas de goûter l'ampleur de l'affaire... Car l'expert, le célèbre Teyssonnières, celui de l'affaire Dreyfus, celui qui affirmait : « L'écriture du registre d'état civil, celle de l'affiche, celle du billet et celle de Gobillot ne font qu'une ! » se trompait plus encore qu'on ne croyait : la justice s'aperçoit que le registre qu'il a examiné avait été rempli par l'instituteur qui avait précédé Gobillot au village ! Un homme mort depuis longtemps ! Voilà le « spécialiste » couvert de ridicule, un ridicule dont on sait qu'il ne tue pas. On le regretterait presque...

A ce point de l'affaire, le village devrait se calmer et la rumeur s'éteindre. Point du tout ! Il reste que « si Gobillot a voulu se suicider, c'est qu'il est sûrement coupable et rongé par le remords ! »

Le malheureux, mis en congé d'office, décide de quitter le village avec sa famille, le 16 décembre 1901. Ils partent dans l'après-midi. Dans la nuit du 16 au 17, à 3 heures du matin, le tocsin retentit. Le feu est à l'école ! Il gagne la mairie !

« C'est lui ! » hurle le village.

On ne le saura jamais. C'est la fin de la deuxième année du « Village rouge ».

Résumé de l'existence de Gobillot au début de la troisième année : muté par l'administration dans un autre village, le 7 janvier 1902, il ne trouve pas le calme, loin de là. Sa « réputation » l'a suivi jusque-là. Quelle famille voudrait confier son enfant à un incendiaire assassin ? Gobillot tente de faire front, mais il est à bout de résistance. Un jour il abandonne tout, et se réfugie à Anvers, où, pendant plusieurs mois, le cerveau fou, la rage au ventre, il charge et décharge les navires. L'instituteur tranquille est devenu docker. Le mari et père de famille traîne sa fureur solitaire dans les bouges du port belge. Puis il revient en Lorraine, et s'installe à Vaucouleurs, dans la famille de sa femme. Vaucouleurs n'est pas très loin de Saint-Mihiel.

Le 13 juin 1902, quelques jours après son arrivée, au village de Troussey, situé à mi-chemin des Parroches et de Vaucouleurs, double

crime : Victor Robert, quatre-vingt-quatre ans, et sa gouvernante, soixante ans, crânes fracassés à coups de hache dans leur cellier ; comme la Marie, comme le Jean-Baptiste et sa fille. Et cette fois-ci la somme volée est considérable, car Victor Robert était riche.

Gobillot se terre chez lui. Le « Village rouge » est en fureur. Pourtant, l'enquête part bien cette fois-ci. Le procureur vient d'établir une relation entre ce dernier meurtre et un autre, dans un autre village plus éloigné à Varneville : un vieux médecin de soixante-dix ans, tué à coup de hache toujours.

On recherche donc quelqu'un, une famille, ayant habité successivement tous ces villages au cours des trois dernières années. Et on la trouve. Le berger Leclerc et ses enfants, habitaient les Parroches, puis Trousey, puis Varneville... L'aîné a dix-neuf ans. C'est Théophile.

Les soupçons sont à peine dirigés contre lui que le ou les fanatiques de la lettre anonyme se manifestent à nouveau :

Demandez donc au fils Leclerc où il a eu la montre en or et la belle chaîne avec laquelle il s'est fait photographier...

C'est reparti pour un tour ! Les gendarmes s'en vont interroger le jeune berger, et trouvent dans sa chambre une magnifique photographie représentant Théophile en habit du dimanche, fleur à la boutonnière, cigarette à la main, chaîne de montre bien en évidence sur un gilet fleuri. Un Théophile transformé, beau comme un lord, rien à voir avec le Théophile en sabots qui affirme : « J'ai acheté la montre à un colporteur... Je sais même plus ce que j'en ai fait... »

Or, cette montre appartenait à la dernière victime. Les gendarmes se regardent. Ils sont deux, pas bien méchants.

« Trouvenous la montre... C'est une pièce à conviction... pendant ce temps on va téléphoner. »

Ce qui est dit est fait. Théophile sort par une porte, les gendarmes par l'autre.

« Monsieur le procureur, on a trouvé l'homme, il dit qu'il a perdu la montre...

— Arrêtez-le, bon sang ! »

Le temps de rompre le garde-à-vous, de répondre poliment à la magnifique engueulade téléphonique, de courir chez le berger et on comprend pourquoi on s'est fait traiter d'abruti... Plus de berger. Parti, envolé !

La belle photo, tirée à des centaines d'exemplaires, va servir de

complément au mandat d'arrêt lancé contre le beau berger endimanché : « Age dix-neuf ans, taille 1,65 mètre, cheveux blonds, imberbe, yeux gris-bleu, oreilles larges, cou gros. Accusé des assassinats suivants : Veuve Marie Miton, famille Hurault, Robert, *etc.* »

On croit le voir partout, la terreur gagne. On l'a vu là, et ici... il se cache dans la forêt de Saint-Mihiel... Les gendarmes s'épuisent en battues inutiles. Le « Village rouge », après avoir écumé de ragots, tremble de peur.

Et pendant ce temps le beau berger, sous le nom de Georges Walther, mène grande vie du côté de Genève. Il est riche, analphabète mais vêtu comme un prince, il joue au casino, sort avec de belles dames, boit trop de champagne et menace les jeunes gens bien élevés qui lui cherchent querelle sur sa distinction approximative.

L'un d'eux porte plainte, reconnaît la photo dans un commissariat, par le plus grand des hasards. Et, le soir du 28 juillet 1902, Théophile Leclerc, berger de luxe, est enfin arrêté à la gare de Genève. Il a sur lui près d'un million en pièces d'or, et une montre, la fameuse. Il avoue : « J'ai tué les deux Hurault, Jean-Baptiste et sa fille... le vieux Robert et sa gouvernante, le docteur aussi d'accord... Mais je n'ai pas tué la Marie Miton, je n'ai pas incendié l'école. »

Théophile Leclerc extradé de Suisse, arrive à Saint-Mihiel, le 23 août 1902, niant toujours avoir tué la Marie Miton.

Entre-temps, les nouvelles sont parvenues au « Village rouge ». Et la rumeur galope à nouveau, parcourt les quelques kilomètres des Parroches à Varneville jusqu'au pauvre refuge du malheureux Gobillot. L'instituteur déchu, malade, sans ressources, l'entend résonner à nouveau dans ses oreilles : « Qui a tué Marie Miton ? »

Le 15 août, vers 4 heures du matin, il quitte sa maison. Le 21, on retrouve son corps dans la Meuse.

Cette fois-ci la rumeur change de cap, le vent tourne, la tempête s'étale dans les journaux.

« Victime de fausses accusations l'instituteur a perdu la raison », « L'innocent se suicide », « La calomnie l'a tué », « Réhabilitons Gobillot ».

L'affaire ira jusqu'à la Chambre des députés.

Tout arrive... et tandis qu'on guillotine le berger, tandis que des trains entiers de villageois curieux se précipitent pour assister à l'exécution, tandis qu'on fait sortir l'armée pour contenir la foule sur la place de la prison, on attribue 1200 francs de pension annuelle à la

veuve et aux enfants Gobillot, devenus la veuve et les enfants du « martyr Gobillot ».

Il reste que le berger a tout avoué sauf un seul meurtre, le premier... Pire, apprenant le suicide de l'instituteur (dont il avait été l'élève), il a tenté de le charger.

Pourquoi ? Pour un crime de moins sur la conscience ? Pour se venger des mauvaises notes reçues dans son enfance ? Ou bien pour mourir en laissant se répandre insidieusement la rumeur, comme un ruisseau sournois...

DE LA MÉDIOCRITÉ DU CRIME NAÎT LA MÉDIOCRITÉ DE L'ENQUÊTE

Il s'appelle Johann Lettenbauer. Il a soixante-cinq ans. Il est ouvrier d'entretien du chemin de fer. Il vit avec sa femme, quarante-huit ans, sa fille Maria, vingt-quatre ans, mère naturelle d'un petit garçon qui s'appelle Arthur. Il y a aussi une fillette de six ans qu'ils ont prise en pension.

Le 16 juillet 1947, à 10 heures du matin, le vieux Johann sort en courant de sa maison, située près de Landau, en Allemagne. C'est un homme grand, maigre, cheveux gris coupés en brosse. Il traverse un champ, parcourt deux cent cinquante mètres à peu près et entre, essoufflé, chez les voisins :

Il vient de trouver sa fille et son petit-fils, dans la cuisine, assassinés... (Précisons tout de suite que sa femme est absente ce jour-là, ainsi que la petite pensionnaire qui est sortie faire des courses.)

La police arrive. Le vieux Johann Lettenbauer est assis, effondré, devant la table où traînent des miettes de pain et un demi-saucisson.

Tout de suite, le policier voit, sur un canapé (car la cuisine est en fait une cuisine-salle-à-manger-salon), une jeune femme affalée à côté d'un enfant, tous deux avec de grandes plaies à la tête.

Le policier court vers le canapé pour se pencher sur les deux corps.

Johann Lettenbauer, toujours assis, demande :

« Est-ce qu'ils vivent encore ? »

Le policier remarque alors que, si la femme est inerte, et certainement morte, l'enfant remue encore faiblement.

« L'enfant n'est pas mort », répond le policier. Le policier est alors étonné d'entendre, dans son dos, la voix effrayée du vieux Johann s'exclamer :

« Comment ? Il vit encore ? »

Tandis qu'une ambulance emmène l'enfant, le policier jette un regard autour de lui. Sans doute a-t-il suffi de quelques instants pour que le sang coule et que tout devienne misérable, horrible, tragique.

Par terre, le policier trouve des débris de verre. Il s'agit d'une bouteille de bière brisée.

Le policier demande au vieux Johann s'il soupçonne quelqu'un. Non, le vieux ne soupçonne personne. A-t-il quelque chose à dire ? Non, il n'a rien à dire, il ne sait rien. Le crime a dû être commis pendant qu'il

était aux champs, où il fauchait. Il n'est rentré que vers 8 h 15-8 h 30.

Le policier observe alors les miettes de pain et le saucisson sur la table. « Qu'est-ce que c'est que ça ? »

Le vieux répond qu'il a pris un casse-croûte.

« Quand ? »

— Maintenant. »

Et le vieux réplique au policier, un peu ahuri, qu'il a en effet mangé un morceau de saucisson avec du pain en attendant la police.

« Là ? »

— Bah... Oui, là. »

Ainsi donc, le vieux Johann, après avoir prévenu les voisins, a « cassé la croûte » près des corps de sa fille morte et de son petit-fils blessé en attendant la police !

Cette insensibilité frappe tellement le policier qu'elle éveille ses soupçons. Il examine alors de plus près le cadavre de la jeune femme dont le corps et les vêtements sont inondés de sang. Le crâne semble avoir été enfoncé par un objet tranchant ou contondant.

Quelques instants plus tard, le policier trouve dehors, près de la porte, une hachette pleine de sang et de cheveux collés. C'est sans doute l'arme du crime.

Lorsque la fillette adoptée par la famille Lettenbauer rentre de ses courses (elle a six ans), l'inspecteur l'intercepte devant la porte, avant qu'elle ait vu les cadavres et lui demande si elle n'a rien à dire. Non elle n'a rien à dire. Elle n'a rien vu d'anormal ? Non elle n'a rien vu d'anormal. Alors, le policier remet la petite fille aux bons soins des voisins afin qu'elle ne voit pas le triste spectacle.

Ayant relevé les indices susceptibles d'aider à l'enquête. Après avoir noté l'emplacement de chaque objet et du cadavre, le policier laisse partir le corps. Avant de s'en aller lui-même, il ne peut s'empêcher de demander au vieillard, impassible, toujours assis près de la table, des miettes de pain et du saucisson :

« Monsieur Lettenbauer, pouvez-vous me jurer que vous n'êtes pour rien dans le meurtre de votre fille ? »

— Je suis pour rien ! »

Cette réponse, faite sans chaleur ni indignation, ne convainc pas le policier et ses soupçons vont être le départ d'une série de fautes qui aboutissent à l'absurde le plus total...

La médiocrité du décor, des protagonistes du drame, on n'ose pas

dire : « La médiocrité du crime », influe sur le jugement du policier. Tout de suite, l'affaire lui paraît à la fois écoeurante et banale. Une affaire à conclure au plus vite, sans chercher midi à quatorze heures.

Dans l'après-midi, le policier prend connaissance de différents témoignages.

D'abord. Johann Lettenbauer est connu comme un homme violent. Sa fille Maria aussi, d'ailleurs. Aussi coléreux l'un que l'autre. Chez les Lettenbauer, il y avait sans arrêt des scènes, et il arrivait même qu'on s'y battait.

Plusieurs personnes avaient aperçu entre 8 h 30 et 10 heures, deux jeunes gens, sans doute des vagabonds de passage, entrer dans la maison puis en ressortir.

Après leur départ, un témoin rapporta qu'il avait entendu Maria parler dans la maison.

Selon le voisin qui habite à deux cent cinquante mètres, quand le vieux Johann est rentré, sa fille vivait encore puisqu'il l'entendait discuter avec elle, puisqu'il l'avait interpellé par trois fois, à haute voix : « Maria ! Maria ! Maria ! »

L'examen du cadavre de Maria permit de constater qu'elle ne fut ni violée, ni violentée (sinon par l'arme du crime).

Ce même après-midi, le petit-fils de Johann Lettenbauer expire à l'hôpital.

Alors le policier décide de retourner au plus vite interroger le vieux Johann. Comme le matin, celui-ci l'accueille sans émotion. Il a remis un peu d'ordre dans la pièce, lavé les taches de sang, balayé et ramassé les quelques débris de bouteilles de bière que le policier n'a pas emmenés. Sur la table, il n'y a plus les miettes de pain et de saucisson, mais une assiette, un verre et un couvert.

« Vous alliez dîner, monsieur Lettenbauer ? »

— Oui.

— Vous avez faim ? »

Le vieillard ne sait pas s'il a faim. Il va dîner parce qu'il a l'habitude de dîner. Le policier s'assoit en face de lui.

« Monsieur Lettenbauer, pouvez-vous me répéter à quel moment, selon vous, on aurait tué votre fille et votre petit-fils ? »

— Pendant que j'étais allé faucher.

— Et vous êtes rentré vers quelle heure ?

— Entre 8 heures et quart et 8 heures et demie.

— A cette heure-là, votre fille était encore vivante.

— Quand je suis rentré, elle était morte.

— Pourtant, vos voisins disent qu'ils vous ont entendu parler à Maria, peu avant 10 heures. Comment expliquez-vous ça ? »

Le vieux ne répond rien.

« Monsieur Lettenbauer... J'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer... (un temps) Votre petit-fils est mort. »

Le vieux semble apprendre la nouvelle sans réagir. Le policier, agacé et même indigné par l'impassibilité du vieillard, lui dit de ne pas se gêner pour lui, puisque la nouvelle ne lui coupe pas l'appétit...

Alors, le vieux Johann, mécaniquement, va chercher dans le buffet du pain, le restant de saucisson et une bouteille de bière. Il pose le tout sur la table et s'assoit. Mais il n'y touche pas, il reste immobile, les yeux dans le vide.

Le policier fait alors une nouvelle visite de la maison et observe, en retournant dans la chambre du vieux Johann, sur son lit, des billets de banque, des papiers et la carte d'identité de Maria qui ne s'y trouvaient pas lors de la première visite. Le policier retourne auprès de lui :

« Monsieur Lettenbauer, il paraît que vous êtes très coléreux ? »

Encore une fois le vieux ne répond rien. Est-ce un silence prudent, ou bien n'y a-t-il rien à répondre ?

« Un voisin prétend qu'un jour il vous a entendu vous battre avec votre fille.

— C'est pas vrai.

— Monsieur Lettenbauer, j'attends un médecin, je voudrais, vous examiner, acceptez-vous son intervention ?

— Oui. »

Voilà donc le vieil homme, au milieu de la pièce, en caleçon. Il a jeté ses vêtements sur le canapé où, quelques heures plus tôt, se trouvaient les cadavres de sa fille et de son petit-fils. Le policier observe ses vêtements et s'aperçoit que sa chemise a été déchirée et que la manche droite a été lavée. Le vieux Johann explique alors qu'en relevant son petit-fils pour l'allonger sur le canapé, il a, en effet, taché sa chemise et qu'il vient de la laver. Par contre, il est incapable d'expliquer une égratignure fraîche que le médecin décèle sur la clavicule, et d'autres du même genre sur la cuisse et au bras droit.

Cette fois, la conviction du policier est faite. Le vieux Johann Lettenbauer, dans un accès de folie, après une dispute, a tué sa fille et son petit-fils. Pour le policier, il paraît évident que, la hachette ayant été l'arme du crime, Maria s'est défendue contre son père, à l'aide de la bouteille de bière. Ce sera, d'ailleurs, l'avis de la gendarmerie française

de Landau (la ville, en 1947, est située dans la zone d'occupation française en Allemagne), l'avis du procureur, l'avis du juge d'instruction et même du propre avocat de Johann Lettenbauer !

De ce jour, en effet, toute l'instruction ne semble plus qu'une affaire de routine. Après un interrogatoire dans sa cellule, le vieux Johann finit par avouer son crime et en fait le récit détaillé dans un procès-verbal de quatre pages. Le voici en quelques mots :

« Le jour du crime, il aurait fauché de l'herbe et nourri les chèvres. Comme Maria n'avait pas préparé son déjeuner, il l'aurait violemment tancée. Comme elle lui avait répondu grossièrement, il lui aurait donné un coup sur la tête avec la hache, du côté plat de la lame. Dans sa folie, il aurait aussi frappé l'enfant. »

Sa déclaration ne dévierait plus jamais de celle consignée dans le procès-verbal, du moins dans les jours qui suivront. Tant et si bien qu'il est inculqué, un mois plus tard : le 9 septembre 1947.

C'est sans doute par pur respect des conventions que son propre avocat fait savoir que son client, revenant sur ses déclarations, nie formellement son crime. Il aurait avoué en être l'auteur parce qu'il était ému et désespéré, et que l'on affirmait que ce ne pouvait être que lui. Personne ne tient compte de ce revirement, même pas son avocat, visiblement convaincu de sa culpabilité, puisqu'aux assises, le 25 décembre 1947, alors que Johann nie absolument avoir levé la main sur sa fille et son petit-fils, lui, son défenseur, demande une peine de prison pour blessures ayant involontairement entraîné la mort.

Le vieux Johann s'entend donc condamner à 10 ans de travaux forcés et à la perte de ses droits civiques. Grâce à son âge et à des circonstances atténuantes, il sera interné dans une maison de cure, d'où il ne sortira que dix ans plus tard, ayant purgé sa peine, bien sûr, mais âgé de soixante-quinze ans et bien incapable, désormais, de profiter de sa liberté.

Il faudra attendre encore cinq ans, donc quinze ans en tout, avant qu'éclate le coup de théâtre qui va donner à cette affaire un énorme retentissement.

Pour la police et pour la justice, la culpabilité de Johann Lettenbauer, ce vieillard stupide et coléreux ne fait aucun doute. Pour d'autres, l'innocence de ce vieil homme simplet et sénile est tout aussi évidente.

D'abord, l'institut pathologique de l'université de Tübingen

démontre que les aveux de l'accusé ne concordent pas avec les résultats de l'analyse des boîtes crâniennes des victimes. Celles-ci ont été attaquées par le côté tranchant et non par le côté plat de la hachette.

D'autre part, le médecin-chef, le Dr Fuchs, doutant de la responsabilité du coupable, l'a fait admettre, dès son inculpation dans une maison de santé spécialisée.

Là, le vieux Johann a répété pour la énième fois, sa version du crime, sans y changer quoi que ce soit.

Le détail qui convainquit la police, incite au contraire le médecin à examiner plus attentivement le soi-disant coupable, car il lui semble anormal que cette déclaration, cette relation des faits, soit aussi indéfiniment répétée sans qu'il ne s'y glisse, sinon une contradiction ou une erreur, du moins des expressions différentes, des appréciations nouvelles, une évolution, dans la façon de l'exprimer. Le récit est toujours fait d'expressions toutes faites et stéréotypées, alors qu'il relate pourtant, avec cette ultime dispute du père et de sa fille, un moment qui aurait dû le remuer profondément.

Poussant son observation plus loin, le Dr Fuchs établit qu'il s'agit d'un être primaire, d'une intelligence en dessous de la moyenne, presque faible d'esprit. De plus, il est sénile ; et s'il essaie de répondre aux questions qu'on lui pose, il est incapable d'exprimer des sentiments intimes et quoi que ce soit de sa vie intérieure. Le Dr Fuchs lui demande d'écrire son curriculum vitae, ce qu'il fait péniblement, en quatre lignes. Tout ce qu'il peut indiquer, c'est sa date et son lieu de naissance, l'école primaire où il a étudié, et mentionner son emploi d'ouvrier d'entretien aux chemins de fer de 1907 à 1945. Comment, dans ces conditions, imaginer qu'il ait pu faire, de lui-même, des aveux en quatre pages dactylographiées ?...

Certes, cela ne veut pas dire que la police lui ait volontairement extorqué des aveux. Mais, toujours selon le Dr Fuchs, la conviction des policiers était tellement établie, qu'elle a été plus forte que la volonté du vieillard. A moins que celui-ci, incapable de fournir des événements une relation cohérente, ait été obligé d'admettre point par point les interprétations logiques qu'en donnaient les policiers, mais qui n'avaient rien à voir avec la réalité des faits.

En réalité, malgré son impassibilité, fortement ému et même commotionné, il s'est senti victime d'événements qui l'écrasaient. Il se sentait pris dans un nœud de circonstances qu'il était incapable de dénouer. Pour échapper aux interrogatoires, il avait selon le Dr Fuchs, réalisé une sorte de fuite en avant... en avouant ! D'autre part, lorsqu'il était seul, le vieux Johann s'adonnait à des gémissements sans fin pour se plaindre sur lui-même, et sur le malheureux sort de sa fille et de son

petit-fils.

Mais les explications du Dr Fuchs parurent bien abstraites à côté des éléments concrets que croyait détenir la police. Pourtant, si elle avait voulu jeter sur l'affaire un regard différent, le même regard que le Dr Fuchs, elle aurait pu interpréter les faits autrement, et récolter d'autres éléments absolument contradictoires.

D'abord, elle n'aurait attaché aucune importance aux affirmations du vieillard sénile ; elle aurait seulement retenu ce qui l'accusait. Comme le fait, par exemple, qu'il soit rentré à 8 h 15, alors que des témoins ont certifié qu'il était rentré beaucoup plus tard.

Ensuite, elle aurait interrogé minutieusement la fillette ; et l'affaire aurait pris un tout autre cours, car il se trouve que la fillette assista à la visite et au départ des deux jeunes cheminots qui étaient très en colère ! Ce qui aurait obligé la police à se poser la question : ceux-ci ne sont-ils pas revenus pour commettre le meurtre ? N'est-il pas incroyable qu'on ne se soit pas posé cette question ?

N'est-il pas incroyable aussi qu'on n'ait pas tenu compte du fait qu'aucune trace de sang, de brin de peau ou de cheveux n'aient été retrouvés sous les ongles de la victime ou sur les débris de bouteille, ce qui aurait dû être le cas si les égratignures relevées sur le corps du vieux Johann avait été causées par la lutte.

Incroyable que l'on ait admis sans discussion, le témoignage d'un voisin qui prétendait avoir discerné la dispute de Maria avec son père alors qu'il se trouvait deux cent cinquante mètres de là.

Incroyable que l'on n'ait pas pensé que les cris poussés par le vieillard avaient pu être des cris d'alarme en découvrant les deux corps ensanglantés.

Le comble, c'est que, pendant le procès, tout aurait pu être réparé facilement, car la police connaissait le récit détaillé du crime et connaissait le coupable !

C'est inimaginable, mais c'est comme ça !

En 1947, pendant le procès, un jeune bandit est condamné pour vol avec effraction. Il raconte alors à la police que son camarade, Manfred Joung, avait tué, en passant, dans une maison de campagne, une femme et un enfant. Ils avaient demandé de l'eau pour se raser. Puis Joung réclama à manger. La femme refusa. Joung et elle se disputèrent. Walter partit, puis revint pour trouver la femme et l'enfant baignant dans leur sang.

Joung les avait frappés avec la hache que la femme avait pris pour se défendre.

La police de Landau, informé de cette déposition, déclara qu'il ne

pouvait être question de l'affaire Lettenbauer, puisqu'on était en train de juger le coupable.

Ce ne fut qu'en 1965, soit quinze ans plus tard, lorsque le vieux Johann eut quatre-vingts ans, que Joung, arrêté pour un autre délit, avoua son crime. Il n'avait pas paru nécessaire de prouver la culpabilité du vieux Johann pour le condamner ; pour le réhabiliter il faudra tout de même une argumentation et des preuves !

LE SACRIFICE D'UNE MÈRE

En août 1940, les Allemands viennent à peine de s'installer à Paris. La France est en quelque sorte rayée de la carte, intégrée à la Grosse Deutschland. Des millions d'hommes, de femmes et d'enfants, ont été jetés sur les routes mitraillées, bombardées, détruites et le pays tout entier se relève tout doucement d'un état d'hébétude totale.

Comment, au milieu de ce grand désastre collectif, imaginer que puisse encore naître un petit drame individuel, domestique même ?

C'est sans doute ce que pense l'inspecteur Labarthe quand il arrête sa voiture — une voiture qu'il a dû attendre des heures, tous les véhicules étant réquisitionnés par les Allemands — devant un pavillon de banlieue entouré d'un jardinet chétif.

Labarthe est un ancien combattant de la guerre de 1914, il a été gravement blessé lors d'une attaque en Champagne, son gendre est prisonnier, son fils en garnison à Toulon, sa fille encore sur les routes avec ses deux enfants. Et maintenant, il lui faut enquêter sur un meurtre, celui que vient de commettre une femme sur la personne de son mari.

Quand il entre dans la maison, le commissaire qui a procédé aux premières constatations est déjà reparti vers d'autres tâches : lutte contre les pillards, répartition des carburants, contrôles d'identité, recherche de personnes disparues, surveillance des malfaiteurs qui sortent tous de prison.

Des agents sont là qui l'accueillent et l'introduisent dans une petite salle à manger-salon où se tient une femme prostrée ; une femme d'une quarantaine d'années, blonde, douce, timide, vêtue d'une petite robe imprimée. À côté d'elle, se tiennent deux adolescents : une fille d'environ quinze ans, un garçon de dix-huit ans qui ressemble à un « loulou » de banlieue.

Labarthe a devant lui la famille M..., la mère, la fille, Annette, le fils, Roger.

Le récit que lui fait la femme est d'une banalité parfaite; son mari, journalier d'entreprises agricoles, est depuis des années un alcoolique invétéré. Comme beaucoup d'éthyliques, il croit que sa force tient au vin qu'il absorbe, aux « petits verres » qu'il avale dès le matin et qui, le soir, finissent par se transformer en « grandes bouteilles ». La vie devient infernale. L'homme rentre de plus en plus tard, tantôt surexcité, tantôt sombre et abattu, toujours ivre.

Elle doit affronter seule ses colères, ses pulsions, ses brutalités. Les

enfants, d'ailleurs, sont terrorisés par leur père qui, parfois, saisi d'un délire d'autorité, les frappe à coups de bâton — cinq pour un oubli, dix pour un refus d'obéissance. M^{me} M... espère que, quand ils seront grands, à trois, ils pourront faire front et échapper à l'emprise du père. Roger est apprenti radio-électricien, Annette va bientôt pouvoir se marier.

Malheureusement, les espoirs de M^{me} M... s'amenuisent de jour en jour : la cruauté de son mari se développe, son cynisme s'épanouit dans l'alcool, ses menaces deviennent de plus en plus odieuses.

« Quelles menaces ? » demande Labarthe.

Le fils se durcit : « On ne peut pas vous répéter ça », dit-il et la petite Annette se met à pleurer.

« Je m'interposais toujours entre elle et lui, ajoute M^{me} M... Je ne voulais pas qu'elle reste seule avec... mon mari. »

Labarthe comprit à demi-mot.

« Et la guerre ? » demande-t-il.

Tous les trois le regardent avec un peu d'étonnement. La guerre, pour eux, dure depuis vingt ans, une guerre terrible qui ne connaît pas de trêve, de suspension d'armes, de repos et l'inspecteur préfère ne pas insister.

« Parlez-moi du... de la façon dont il est mort », finit-il par dire.

Annette se rapproche de sa mère et la prend par la main, comme pour la soutenir, comme pour l'aider et Labarthe, qui pourtant en a vu d'autres, se sent ému et un peu mal à l'aise.

« Ce soir-là, dit la femme, il est rentré un peu plus tôt que d'habitude. J'étais dans ma chambre, là-haut, je n'avais pas dormi de la nuit. En l'entendant, j'ai vite enfilé ma blouse pour descendre. Il appelait Annette, il criait des mots horribles...

— Quoi ?

— Je ne peux vraiment pas ! Je suis descendue en courant, il était déjà dans la cuisine, un bâton à la main et... il obligeait Annette à se déshabiller. Quand j'ai vu ce qu'il voulait faire, j'ai... j'ai pris une hachette qui était près de la cuisinière et j'ai frappé à la nuque. Plusieurs fois. »

Les deux enfants, mâchoires durcies, hochent la tête, approuvent ce que vient de dire leur mère.

« Bien, dit Labarthe, nous allons contrôler tout ça. Pour la police vous comprenez, il ne suffit pas de s'accuser d'un crime... »

Dans le commissariat de banlieue, Labarthe a l'impression de s'occuper d'une affaire d'un autre âge : autour de lui, il y a des réfugiés

qui reviennent dans leurs foyers, des vieillards abandonnés, des orphelins perdus, des parents qui cherchent leurs enfants et lui qui demande à voir la « pièce à conviction », la hachette du meurtre.

On la lui montre et il réussit à rencontrer le médecin qui a procédé à l'examen du corps. Le médecin légiste, lui, se trouve à côté de Bordeaux, ou de Marseille.

« Cinq coups de hachette, commente le praticien, portés violemment sur la nuque et horizontalement. La colonne vertébrale a été brisée.

— Faut-il une grande force pour frapper ainsi ?

— Oui, mais une femme à bout de nerfs et devenue folle furieuse peut avoir cette force-là.

— Et horizontalement dites-vous ?

— Oui. L'homme était un peu penché en avant, sans doute. »

Tous les témoignages concordent en apparence et Labarthe s'estime satisfait. On lui donne tout de même l'adresse d'un voisin des M..., un petit garçon de sept ans qui se trouvait chez eux et qui en est sorti quand le père est entré. En s'en allant, il a entendu des cris, mais ne s'en est guère inquiété, la chose étant fréquente. Labarthe se réserve de l'interroger ultérieurement et il retourne auprès de M^{me} M... pour lui demander de signer sa déposition. Il le fait, sans enthousiasme aucun, parce qu'au fond de lui-même Labarthe est convaincu que la pauvre femme n'a pas tué son mari. Il insiste pour qu'elle revienne sur ses aveux : elle refuse catégoriquement. Labarthe doit s'incliner devant cette volonté farouche et délibérée.

Au mois de mars 1941, M^{me} M... comparaît devant les jurés de Seine-et-Oise. Son avocat n'a aucun mal à les convaincre d'être indulgents compte tenu des éléments dont il dispose : la brutalité du père, ses actes contre nature, son alcoolisme. M^{me} M... est condamnée à cinq ans de prison avec sursis et Labarthe, qui assiste au procès, est de plus en plus certain de son innocence totale, mais il ne peut rien contre cette femme qui s'accuse systématiquement.

La vie reprend son cours chez les M... Roger, qui a fait une méningite, échappe au S.T.O. en Allemagne, Annette se marie. Puis, c'est la fin de la guerre et M^{me} M... finit par épouser son voisin, le père de ce petit garçon de sept ans qui est sorti de la maison quelques minutes avant le meurtre.

De ce jour, l'attitude de Roger qui s'est lui-même installé dans les Ardennes où il a créé un commerce de radio-électricité, change radicalement. Au lieu de venir voir sa mère comme il le faisait fréquemment, il paraît la fuir et ses visites se font de plus en plus rares.

En août 1949, une lettre anonyme parvient au petit commissariat de

banlieue. Presque dix ans se sont écoulés depuis le drame. La lettre est d'une netteté totale :

Une erreur judiciaire a été commise, dit-elle, ce n'est pas Mme M... qui a commis le meurtre, c'est son fils Roger.

Labarthe qui a pris sa retraite est interrogé par le commissaire alors en fonction et admet que la chose est probable, voire certaine, qu'il l'a toujours pensé, mais qu'il n'a rien pu faire pour infléchir l'attitude de Mme M...

L'affaire en resterait probablement là, si la même lettre anonyme ne parvenait au ministère de l'Intérieur et à celui de la Justice. Une audition de Roger M... est demandée. Il se présente et reconnaît tout de suite les faits : c'est lui qui a tué son père et il l'a fait exactement dans les conditions décrites par sa mère et sa sœur, alors que l'ivrogne se préparait à abuser de sa fille.

La vérité a commencé à percer le jour où Mme M... a épousé son voisin dont le fils avait vu tout le drame. Elle a tout raconté à son nouveau mari qui était déjà au courant de la réalité. Mais l'enfant, devenu grand et pensant que cette affaire était de l'histoire ancienne, a commencé à bavarder à tort et à travers. Roger s'en est rendu compte et a espacé ses visites. Un jour, un autre voisin a envoyé les lettres que l'on sait.

Roger M... qui est marié et attend un enfant, passe devant les assises, dix ans après le drame. Comme toujours l'accusation cherche à l'accabler, mais les jurés ne peuvent oublier qu'une femme s'est sacrifiée pour protéger ses enfants et ne le condamnent qu'à cinq ans de prison avec sursis. La même peine qui avait été infligée à la malheureuse mère pour un sacrifice d'autant plus grand qu'il avait été, finalement, inutile.

L'INCENDIE DU THÉÂTRE DE NÎMES

Dans le Midi, c'est une habitude que de prendre le frais à la terrasse des cafés. Et à Nîmes, comme ailleurs, les consommateurs jouent aux cartes tranquillement, attablés devant le Café de la Comédie, attendant au théâtre. Ce 27 octobre 1952, vers 18 h 30, un agent de police cycliste fait sa ronde habituelle. Soudain, il voit une lueur. C'est le théâtre qui brûle. Il se précipite alors vers le syndicat d'initiative pour alerter police-secours.

Quelques minutes plus tard, une foule silencieuse et horrifiée, difficilement contenue par le service d'ordre, garde les yeux levés vers le toit de la vieille bâtisse. Les flammes jaillissent à plus de cinquante mètres de hauteur au-dessus de ce qui fut une scène célèbre. Le ciel est constellé d'escarbilles incandescentes qui retombent sur la foule muette.

Le théâtre de Nîmes est un théâtre intérieurement revêtu de bois ; il est donc condamné. Cela n'empêche pas les artistes, rameutés en grande hâte, de faire la chaîne, effaçant de temps en temps une larme qui glisse dans le coin de l'œil, pour tenter de sauver les costumes qu'un pompier particulièrement courageux lance à travers une fenêtre.

Les pierres de la corniche commencent à tomber morceau par morceau. Le grand théâtre de Nîmes est en train de mourir devant la ville tout entière réunie, après une vie chargée de deux siècles. L'émotion qui étreint la foule est compréhensible ; elle est consciente qu'une partie de l'âme de la ville disparaît sous les flammes.

A première vue, il s'agit d'un accident stupide. Quoi qu'il en soit, la police décide d'ouvrir une enquête de routine.

Elle commence dès le lendemain, le 28 octobre, sous les ordres de l'inspecteur Beynet de la police judiciaire. Pendant ce temps, les habitants de Nîmes, consternés, viennent faire un dernier tour devant les ruines calcinées de leur théâtre. Ils lui rendent ainsi un dernier hommage sous l'éclat d'un soleil de plomb, indifférent au malheur qui vient d'atteindre le bon vieux théâtre de leur ville.

Les artistes et les membres du personnel se sont rassemblés par force d'habitude à l'entrée des artistes, devant les ruines où s'activent toujours les pompiers.

L'inspecteur Beynet a ainsi connaissance des premiers témoignages qui font ressortir la soudaineté du sinistre.

Maître Fichenet, chef d'orchestre, raconte :

« Nous étions dans nos appartements, ma femme et moi, en train de répéter. Soudain, nous avons entendu un crépitement insolite. " C'est la pluie ou la grêle? " demanda ma femme... Il me semblait que ce bruit inquiétant provenait de l'intérieur du théâtre. Par acquit de conscience, je me précipite au foyer de la danse. Là, je comprends qu'il se passe quelque chose d'anormal dans la salle même. J'ouvre donc la lourde porte métallique qui sépare le foyer de la scène. Une bouffée de chaleur me saute au visage. En même temps, j'aperçois une lueur fulgurante du côté des cintres (côté jardin). Déjà, le plafond de la scène n'est plus qu'un brasier. » Et il conclut : « Je n'ai que le temps de fermer précipitamment la porte et de donner l'alarme. »

Derrière la façade, étrangement préservée, il ne reste qu'un amoncellement de poutrelles tordues, de murs croûlants et de planchers calcinés où règne une fièvre intense. La police recueille d'autres témoignages.

Au magasin des accessoires, un sous-lieutenant de pompier et deux sapeurs sont en train de diriger leur lance sur des amas de poutres encore fumantes, lorsque soudain le sol s'effondre. Les trois hommes font une chute d'une dizaine de mètres. Six autres sapeurs ont déjà été hospitalisés, le capitaine des pompiers déclare alors :

« Certes, ce n'est pas cela qui remontera notre théâtre, mais s'il y a un responsable, j'aimerais qu'il soit connu. »

L'incendie a gravement perturbé le circuit électrique du quartier, et les employés de l'E.D.F. essaient d'y remédier. Ils essaient aussi de vérifier l'hypothèse émise par la presse, selon laquelle un court-circuit serait à l'origine de l'incendie.

Mais M. Dauby, chef électricien du théâtre, qui loge sur place, n'est pas d'accord. Voici la version des faits qu'il donne à l'inspecteur Beynet : Il s'entretenait avec un machiniste, lorsqu'il entendit une déflagration. Il arriva sur scène pour constater que la frise supérieure de la scène était en feu sur toute sa longueur.

« Une déflagration ? Vous voulez dire une explosion ? ! Comment l'expliquez-vous ?

— L'explosion, c'était sans doute l'éclatement de la verrière supérieure. Et c'est normal, affirme M. Dauby, le vitrage est conçu de façon à se briser dès que la température intérieure devient excessive. La fumée d'un incendie est ainsi évacuée de manière à ne plus asphyxier les spectateurs, si le sinistre éclate en pleine représentation.

»

Mais l'appel d'air ainsi provoqué, ce fut le commencement de la catastrophe. Quant aux causes de l'incendie, le chef électricien est

formel :

« Il ne peut s'agir d'un court-circuit. Depuis la fin de la représentation des Pêcheurs de perles, c'est-à-dire depuis 1 heure du matin, le courant a été coupé partout... Sauf dans la loge du concierge, le bureau de la direction, mon propre appartement, lesquels, justement, ont été préservés... » M. Dauby ajoute : « Il aurait mieux valu, d'ailleurs, que le feu se déclare pendant que la scène était occupée, on s'en serait aperçu tout de suite, tandis que là, je suis intervenu trop tard... Il m'a été impossible de manœuvrer la manche d'incendie intérieure, tant la température était devenue insupportable. »

Selon le concierge du théâtre, le feu a bien pris, ironie du sort, cette partie des cintres qu'on appelle le « grill ». — Il a voulu se précipiter pour ouvrir les vannes du grand-secours, mais les flammes l'empêchèrent de l'atteindre. Comme tout était éteint dans le théâtre depuis la veille au soir, et que le lundi est jour de congé pour tout le personnel, il est impensable qu'un court-circuit soit à l'origine de l'incendie.

Mais si ce n'est pas un court-circuit, qu'est-ce que c'est ? C'est alors que la police reçoit une première lettre anonyme.

Cherchez, dit cette lettre, si l'incendie ne serait pas la vengeance d'un artiste.

C'est tout.

Malgré sa répugnance, la police tient toujours compte des lettres anonymes. Aussi, l'inspecteur Beynet rend-il visite à M. Francis Lenzi.

M. Lenzi, né à Alger, âgé de cinquante-huit ans, après une respectable carrière de ténor, a été nommé directeur de l'opéra en 1949. M. Lenzi est encore mal remis de ses émotions.

« Croyez-vous qu'un artiste de votre troupe pourrait avoir volontairement provoqué l'incendie ? demande l'inspecteur Beynet.

— C'est impensable, » répond M. Lenzi, mais non sans avoir hésité quelques secondes.

Le commissaire insiste :

« Avez-vous congédié quelqu'un récemment ?

— Oui. Un jeune choriste. Mais ça ne peut pas être lui !

— Pouvez-vous tout de même m'en parler. »

M. Lenzi raconte que quelques semaines auparavant, il était allé à Paris pour engager des choristes. Il a notamment ramené Joes Faes, fils adoptif d'une certaine Eva Basset, qui est d'ailleurs venue avec lui

à Nîmes.

Tout de suite, M. Finet, metteur en scène, et M. Fichenet, chef d'orchestre, se sont acharnés sur ce garçon. Ils le trouvaient minable. Il est vrai que M. Lenzi lui a fait passer deux auditions et qu'elles ne furent pas brillantes. M. Aymé, le directeur financier, voulait donc qu'on le renvoie. Mais M. Lenzi, lui-même ancien ténor et qui connaît bien la misère de son monde, a expliqué que ce jeune homme était venu de Belgique avec sa mère, — et qu'il faudrait peut-être attendre la saison prochaine pour décider d'un renvoi, quitte à effectuer une coupure dans son salaire...

Mais MM. Aymé et Finet ne veulent rien savoir. M. Lenzi a donc annoncé le renvoi de son fils à Eva Basset. Puis, il a promis à celle-ci de l'engager, dès la saison prochaine, s'il en a la possibilité !

Un lundi vers 18 heures, c'était le jour de relâche en même temps que celui du comptable. M. Lenzi remit à Eva Basset le peu d'argent qui revenait à son fils, avec une petite gratification. Puis la jeune femme demanda à aller prendre les affaires de son fils car le train pour Paris partait le soir même à 21 h 30. Le garçon de courses du théâtre accompagna M^{me} Basset aux loges. M. Lenzi les a vu descendre tous deux. Depuis, aucune nouvelle !

Une enquête rapide auprès des autres artistes permet à l'inspecteur Beynet de se faire rapidement une opinion sur le jeune Joes Faes.

Joes, petit blondinet de vingt ans, élevé dans les jupons de sa mère adoptive, en dehors des leçons de chant qu'elle lui donne, s'amuse à découper des soldats en papier qu'il colle sur du carton.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que Joes n'était pas particulièrement doué ; son ambition ? Devenir un ténor du genre de Luis Mariano ! Son air favori, c'est La Belle de Cadix qu'il massacre sans vergogne et sans se soucier des voisins.

L'inspecteur décide néanmoins de se rendre à l'hôtel où le jeune homme résidait avant son départ.

Il est très surpris de le trouver encore là. Ce n'est pas un jeune homme, tout au plus un garçonnet filiforme, sans consistance. Et le commissaire songe à abandonner cette piste. En effet, s'il était l'incendiaire, il est probable qu'il aurait pris le train dès son acte criminel accompli.

Le garçon affirme à peu près le témoignage de M. Lenzi, mais nie formellement avoir mis le feu au théâtre. Il paraît sincère.

« Pourquoi n'êtes-vous pas parti à 21 h 30 ?

— Ma mère a remis notre départ. »

Le commissaire n'insiste pas. La mère, Eva Basset, étant absente, il

pense revenir la voir un peu plus tard.

Mais, de retour à la police judiciaire, boulevard Jean-Jaurès, deux événements importants vont, coup sur coup, déclencher l'arrestation d'un coupable inattendu.

Le premier c'est une lettre anonyme parmi tant d'autres, et toutes plus farfelues les unes que les autres, qui déclare sans détail superflu :

L'incendiaire du théâtre est Eva Basset. Ni plus ni moins.

La lettre adressée à l'inspecteur est arrivée le matin même. L'inspecteur hésite. Eva Basset ne peut être coupable puisque M. Lenzi l'a vue quitter le théâtre en compagnie du garçon de course « Louis ». Il décide de convoquer ce dernier pour l'interroger.

Il y a là, hormis l'inspecteur Beynet, assis derrière son bureau, le capitaine des pompiers, debout près de la fenêtre, le représentant des compagnies d'assurances, vêtu de noir (malgré la chaleur) et enfin un policier belge qui vient d'arriver et qui transpire à grosses gouttes. Pourquoi un policier belge ? Parce que Joes Faes et Eva Basset sont belges. Or, la police de ce pays eut à s'occuper d'eux. Alors on a préféré envoyé un policier plutôt qu'un rapport sec et sans doute incomplet. Le Belge est invité à prendre d'abord la parole.

Il explique que l'amour du théâtre lyrique est vivace à Liège. Quiconque possède un petit brin de voix ne rêve plus que d'entrer à l'Opéra de Paris, ou à tout le moins à la Monnaie de Bruxelles.

C'est le cas en 1906, pour une jeune fille, la petite Eva Basset, qui vocalise à longueur de journée. Mais elle est très peu douée physiquement et vocalement. Elle obtient pourtant, au Théâtre royal de Liège, en 1930, un petit bout de rôle. Tout émue, elle foule pour la première fois les planches. C'est le plus beau jour de sa vie.

Elle se fait photographier en « Mireille », assise sur un tronc d'arbre, commande des cartes de visite portant simplement : « Eva Basset, artiste lyrique » et devient la femme de Henri Faes, jeune premier comique au Théâtre royal, de Liège.

C'est à cette époque qu'une sœur d'Eva, alors célibataire, a l'imprudence d'avoir un enfant. Le bébé est d'abord élevé par la grand-mère, puis pour permettre un riche mariage à la mère de l'enfant et faire plaisir à sa femme, Henri Faes adopte le gamin qui portera désormais le nom de : Henri Joes Faes.

En 1934 et 1935, Eva Basset atteint le sommet de sa carrière en

jouant des rôles de duègnes en second. C'est ensuite, insensiblement, par petites étapes, l'écroulement d'un beau rêve.

Pour vivre, les cachets du Théâtre royal devenant insuffisants, Eva Basset et son mari font de la « baraque », c'est-à-dire du théâtre ambulante. Là, au moins, Eva a la possibilité de jouer des rôles dépassant ses moyens.

Un grand malheur compromet définitivement sa faible réussite : elle devient asthmatique, ce qui est une catastrophe pour une chanteuse. Son unique joie est son petit Joes qu'elle gâte plus qu'une mère ; le bambin, plutôt malingre, grandit dans cette ambiance de comédiens perpétuellement en tournée.

En 1942, Henri Faes et Eva Basset divorcent pour incompatibilité d'humeur et elle reste seule avec son Joes, espérant que plus tard il deviendra un grand artiste.

A ce point du récit du policier belge, l'inspecteur Beynet et le capitaine des pompiers deviennent très attentifs. Pour eux le portrait de la femme qui se dessine est très compatible avec celui d'un incendiaire. Dépit ou vengeance ? L'inspecteur envoie immédiatement deux policiers chercher Eva Basset à son hôtel.

Mais le représentant des compagnies d'assurance pour qui la culpabilité d'Eva Basset mettrait fin à tout espoir de recours, rappelle qu'elle ne peut pas être l'incendiaire, puisqu'elle a quitté le théâtre en compagnie d'un garçon de course.

Le policier belge demande l'autorisation de faire tomber la veste. Il s'éponge le front avec son mouchoir, compulse ses notes, poursuit son rapport.

Devant la détresse croissante d'Eva Basset et son amour du métier, la direction du Théâtre royal l'engage comme souffleuse. Elle retrouve ainsi l'ambiance des coulisses et de la scène. Hélas, blottie dans le trou du souffleur, la poussière lui brûle la gorge, et provoque chez elle des crises d'asthme intolérables.

Après deux représentations seulement, elle rentre désespérée dans son modeste logement pour se consacrer uniquement à l'avenir de Joes.

En attendant la gloire qui doit couronner plus tard le talent de son fils adoptif, elle se fait embaucher comme manœuvre à la Fabrique nationale d'armes de Liège où elle fait également entrer Joes.

Tous deux doivent bientôt quitter la Fabrique nationale : Eva pour son asthme, Joes pour incapacité notoire. Les allocations de chômage et de maladie sont désormais leurs seules ressources.

Toute la journée, entre deux quintes de toux, Eva apprend à chanter à Joes. De temps en temps, elle « fait de la baraque » avec une tournée

de province. Au mois de septembre 1952, elle joue encore dans La Porteuse de pain. Seulement, comme elle est inscrite au chômage, cela se sait et elle se voit réclamer la somme de 7500 francs belges... Voilà ce qui motive une enquête de la police belge.

C'est le coup de grâce : il faut trouver d'urgence quelque chose, quitter Liège. Elle emprunte 2000 francs belges à sa sœur, la mère de Joes, et part pour Paris.

Le rapport de la police belge s'arrête là. Eva Basset est-elle une incendiaire possible ?

« On l'a vu quitter le théâtre avec un garçon de course », rappelle le représentant des compagnies d'assurance avec insistance.

Alors, on décide d'entendre le garçon de course qui vient d'arriver.

« Mais pas du tout, pas du tout, dit celui-ci, j'ai accompagné M^{me} Basset jusqu'à sa loge. Pendant qu'elle ramassait les affaires de son fils, on m'a appelé pour aller chercher le courrier. Quand je suis revenu, M^{me} Basset n'était plus là, j'ai cru qu'elle avait quitté le théâtre. »

A ce moment, le téléphone sonne sur le bureau de l'inspecteur Beynet. Ce sont les policiers qui appellent de l'hôtel où ils sont venus chercher Eva Basset, qui est toujours absente.

« Le gosse est-il là ? Alors, ramenez-le. »

L'inspecteur a tout juste le temps de raccrocher, qu'on lui annonce qu'une femme demande à le voir :

« Qui est-ce ?

— Eva Basset. »

Pâle, les mains légèrement tremblantes, mais affichant un calme hautain, Eva Basset jette un regard sur les hommes rassemblés. Puis, avant même qu'ils aient le temps de se retirer, elle déclare :

« C'est moi qui ai mis le feu au théâtre de Nîmes! »

Et elle raconte comment elle est arrivée avec son fils adoptif toute pleine d'un dernier espoir. Comment, le soir de la première de La Juive, perdue parmi les spectateurs du poulailler, elle essayait de distinguer son protégé dans l'essaim des acteurs gesticulant, minuscules, en bas sur la scène. Joes ignorait sa présence. Ce fut la seule soirée d'Eva au théâtre. Le dimanche soir, après la troisième représentation, Joes rentre la tête basse : on voulait le licencier pour « insuffisance ».

« C'est à ce moment-là que vous avez conçu votre projet criminel? demande l'inspecteur Beynet.

— Non, mais j'ai vivement protesté auprès de M. Lenzi. J'ai fait remarquer qu'il était abusif de nous faire venir de Belgique, mon beau-fils et moi, pour nous laisser sans travail. Le directeur m'a finalement fait savoir qu'une répétition aurait lieu le lendemain à 11 heures, que mon beau-fils et trois autres choristes, également congédiés, auraient une chance de se " repêcher ".

— L'audition eut-elle lieu? »

La voix d'Eva Basset prend un accent mi-dramatique, mi-vindictif :

« Oui. Si on peut appeler ça une audition. Les trois autres choristes ont été retenus. Quant à mon beau-fils, M. Lenzi lui a dit seulement qu'il me recevrait dans son bureau vers 18 heures.

— Avez-vous répondu à cette convocation?

— Oui. » Mais elle ne se faisait pas d'illusion. Elle ne savait même pas comment payer l'hôtel. Comme c'était l'écroulement de dix ans d'espoir, la fin de toutes ses ambitions, désespérée, elle est allée boire dans un café.

« J'ai dû boire un peu trop, dit-elle. Je pleurais et je racontais ce qui nous était arrivé. Autour de moi, les gens me disaient qu'il ne fallait pas que je me laisse avoir. Je ne sais vraiment pas ce qui m'est passé par la tête. Je suis repassée à l'hôtel, j'ai mis dans ma valise une bouteille d'alcool et des vieux chiffons. Je suis allée au théâtre vers 18 heures pour m'entendre dire que mon fils ne pouvait pas figurer dans la chorale du théâtre et qu'il me restait à passer à la caisse pour toucher les huit jours de salaire qui nous étaient dûs.

« J'ai demandé que l'on me permette de prendre la valise car je désirais m'en aller immédiatement. Le garçon de courses du théâtre m'accompagna jusqu'à la loge. Comme je descendais l'escalier des artistes, le garçon fut appelé par quelqu'un du personnel. Il s'excusa et prit congé. Je m'emparais alors de ma valise, et, après avoir traversé l'escalier des danseuses, j'entrais sur la scène...

« Je sortis de ma valise la bouteille d'alcool à brûler, j'en projetai le contenu sur les décors, côté jardin, et aussitôt j'ai mis le feu. Une grande flamme s'éleva, montant jusqu'au cintre.

— La progression du feu fut-elle rapide?

— Je n'eus que le temps de m'enfuir précipitamment. A cent mètres du théâtre, j'entendis des gens crier : " Au feu ". En me retournant, je vis effectivement des flammes et d'énormes volutes de fumée.

— Qu'avez-vous fait de la bouteille vide ?

— Je l'avais emportée dans ma valise. Mais j'ai été prise de panique et je l'ai jetée sur le sol, où elle s'est fracassée. » (Les débris de la bouteille seront effectivement retrouvés au lieu indiqué par

l'incendiaire.)

Eva Basset rentre alors dans son hôtel où elle voit les petites danseuses du théâtre qui pleurent : elles ne vont plus avoir de travail!

Elle ne prend pas le train, passe une nuit sans dormir et attend 8 heures du matin l'ouverture de l'église Saint-Paul pour se confesser. Le prêtre lui conseille de tout avouer. Mais elle n'en a pas le courage. Elle ne sait pas comment s'y prendre.

Aussi, rentrée chez elle, elle écrit à la police la première lettre anonyme, celle qui indique seulement le mobile du crime. Le lendemain, dans une seconde lettre, elle révèle au commissaire le nom de la criminelle. Et comme les policiers tardent à venir, elle décide de se constituer prisonnière, croisant sans le savoir, les deux inspecteurs qui viennent l'arrêter et qui ne ramèneront que Joes.

« Vouliez-vous mettre le feu au théâtre? »

— Je voulais faire peur... Jamais, je n'aurai imaginé que l'incendie prendrait de telles proportions. »

Inculpée « d'incendie volontaire dans un lieu habité ». C'est la Cour d'assises, elle risque la peine de mort!

En sortant pour aller à la prison, elle rencontre son fils adoptif dans les couloirs de la P.J. Elle lui dit :

« C'est pour ton honneur, mon chéri, que j'ai fait cela. »

Mais Joes, à qui le destin n'accorde décidément que des rôles lamentables, se détourne d'elle et réplique:

« Tais-toi, lui dit-il, tu as brisé ma carrière! »

L'ex-mari, Henri Faes, qui fait de la « baraque » près de Bruxelles et qui n'a pas revu depuis dix ans son fils adoptif Joes, ne veut pas qu'on lui rappelle son passé. Il dit simplement :

« C'est une drôle d'idée d'aller mettre le feu à un théâtre... Je n'admets pas ça. »

Pendant ce temps, Eva Basset est en prison préventive. Elle se fait aimer de tous, par son humilité. Le dimanche, le prêtre qui l'a confessée à Saint-Paul, la fait chanter à la messe. Elle n'a pas un sou, même pas une cigarette. Personne ne vient la voir. Personne ne s'occupe d'elle. Même pas son fils adoptif.

Quand vient le procès, le 10 juillet 1953, Eva Basset n'a toujours pas d'avocat. C'est un ami de Francis Lenzi qui se proposera gratuitement. Il prétendra, comme système de défense de l'accusée, que celle-ci fut autrefois la maîtresse de Francis Lenzi. Le directeur du théâtre très sincèrement peiné de la situation de la malheureuse, ne protestera pas.

Mais MM. Aymé, Finet et Fichenet, lui en voudront à mort de ne pas charger davantage Eva Basset et de se déclarer convaincu qu'elle

n'avait pas l'intention d'incendier réellement le théâtre.

Eva Basset est condamnée à sept ans de prison. Elle sera relâchée plus tôt pour bonne conduite. Elle deviendra, paraît-il, infirmière dans un asile de débiles mentaux.

Ridiculisé par ce procès, sa carrière brisée, Francis Lenzi devra quitter Nîmes pour entrer comme employé de bureau aux Établissements Diener, 125 boulevard Haussmann à Paris.

Joes, au moment du procès, était manutentionnaire à Nîmes. Mérite-t-il que nous cherchions à en savoir plus?

CESTAS

Cestas : Tout le monde se souvient. Toute la France a suivi ce drame par la presse, la radio et la télévision, du 1^{er} février au 17 février 1969. Si nous reprenons ce dossier huit ans plus tard, c'est pour poser cette question à chacun d'entre nous : « N'y avait-il vraiment pas un moyen d'éviter ça? » A aucun moment, ne pouvait-on imaginer une autre solution? En remontant le cours des événements, chacun peut y réfléchir...

André Fourquet, trente-cinq ans, est un petit homme mince à la moustache mince. Époux de Micheline Fourquet, née Berton, il a trois enfants d'elle : Chantal, l'aînée, Aline, la cadette et Francis le plus jeune. Tout n'est pas pour le mieux dans cette famille puisque le curé de Cestas, ancien prêtre ouvrier, pompier et secouriste de la petite ville, écrira après le drame :

André Fourquet aime-t-il ses enfants? Oui, mais d'abord il veut sa femme. En 1966, lors d'une séparation momentanée (la vie conjugale ne doit pas être facile avec lui), André Fourquet vient me voir. Il pleure comme un enfant. Il me supplie d'aller la chercher et de la lui ramener. « Parce que, dit-il, elle a confiance en vous. » J'essaie de lui expliquer que la présence d'un tiers n'est pas souhaitable, qu'il ne s'agit pas de la ramener aujourd'hui pour qu'elle reparte demain, qu'il faut réfléchir l'un et l'autre aux concessions réciproques pour que la vie commune devienne supportable et surtout durable. Il ne comprend guère! Il veut sa femme. L'obsession de sa présence passe avant tout, même avant les enfants.

En 1966, une instance en divorce étant en cours entre Fourquet et sa femme, l'ordonnance de non-conciliation confie les enfants du couple à des institutions de la région.

Le 15 octobre 1967, M^{me} Fourquet arrive, affolée, à la gendarmerie. Son mari est allé chercher les enfants, conformément à son droit de visite, et lui a téléphoné « qu'ils ne sortiraient pas vivants si elle ne rejoignait pas Cestas ».

Les gendarmes se rendent chez Fourquet. Barricadé dans sa maison, il menace de tirer s'ils avancent.

Le 16 octobre, M^{me} Fourquet se rend auprès de son mari. Le 17 octobre, Fourquet, toujours armé, reconduit les enfants à leurs institutions en voiture.

Pour violences et voies de fait envers les agents de la force publique, Fourquet comparaît le 21 décembre 1967 devant le tribunal correctionnel, qui lui inflige six mois de prison et ordonne la confiscation du fusil.

Le divorce est prononcé, les enfants confiés à la garde de la mère.

En mai 1968, il se barricade à nouveau en refusant de restituer les enfants. Il envoie l'un d'eux pour le ravitaillement en menaçant les deux autres s'il ne rentre pas. C'est grâce à l'intervention personnelle du commandant de gendarmerie que l'affaire est réglée. Il rencontre Fourquet et intervient auprès du Parquet pour que Fourquet obtienne un droit de visite qu'il n'a plus depuis sa condamnation. »

Le curé de Cestas écrira, à propos de ce deuxième épisode :

Après dix jours, sans battage, nous avons réussi avec le maire de Cestas et le commandant de gendarmerie à obtenir qu'André Fourquet lève son siège, libère ses enfants, qu'il retrouve du travail, qu'on lui restitue ses droits sur les enfants... et qu'il ne soit pas puni par la justice.

Dix mois plus tard, le samedi 1^{er} février 1969, Fourquet va chercher ses trois enfants. Il doit les ramener le lundi, mais refuse de se soumettre à la règle. Sa femme alerte les gendarmes. Ceux-ci sont très mal reçus.

L'homme et ses trois enfants sont barricadés dans la maison et des meurtrières sont percées dans les volets. Francis a maintenant dix ans, Aline treize ans et Chantal quatorze ans.

C'est une simple maison forestière, à l'orée de la forêt, avec un seul étage et une pile de bois de chauffage. Malgré les arbres tout autour, on y surveille très bien la route départementale qui passe à proximité, sur laquelle il faudra bientôt interdire la circulation. Car, le fusil d'André Fourquet va faire un cul de sac.

Dans ce décor il y a un temps grisé, froid, un pluviotement glacé. On patauge dans la boue.

Le curé de Cestas écrira :

Je parle à André Fourquet le lundi matin 3 février. J'essaye de le sortir de cette violence aveugle; de cette impasse. Je lui explique qu'il peut compter sur nous, cette fois encore.

Je lui redis que nous obtiendrons ce qu'il ne peut espérer obtenir avec ses menaces et sa colère. Il ne veut rien entendre. « Cette fois, dit-il, je vais jusqu'au bout. »

J'ai de la sympathie pour lui et je crois que c'est réciproque. Mais il ne réfléchit pas beaucoup. Il est violent et orgueilleux. Il ne veut pas « LA » justice. Il veut « SA » justice. Or... la justice humaine est certes imparfaite... mais que deviendrait-elle entre les mains d'André Fourquet ?

Citons maintenant le colonel de gendarmerie.

Le 4 février 1969, nous recevons de Fourquet la lettre suivante.

J'écris à ma femme pour qu'elle vienne payer de sa peau. J'ai décidé de la faire venir à la maison pour qu'elle crève et elle crèvera... ou ce sont les enfants qui payeront. Je tire sur tout ce que je vois sans avertir.

Ce jour-là, Fourquet tire effectivement sur tout ce qu'il voit. Il tire sur deux chasseurs qui portent plainte. Il ne les touche pas, mais atteint leur voiture. »

Le voisin de Fourquet, M. Dubos, qui a aussi essuyé des coups de feu, déclare que « le forcené » a déjà tiré au moins une soixantaine de cartouches, dont une sur une vache...

La gendarmerie cerne la maison. Personne n'approche plus. Fourquet tire sur le commandant et sur un lieutenant. Il n'atteint que la voiture.

C'est alors que Chantal, la fille aînée de Fourquet, qui a quatorze ans, réussit à s'échapper. Les deux plus jeunes enfants restent avec lui.

Pendant huit jours, les gendarmes montent la garde de jour et de nuit, attendant pour intervenir une « faute stratégique » du « forcené ». C'est ainsi que la presse appelle André Fourquet : « le forcené ». Le commandant de gendarmerie, le maire et le curé savent ce qu'il y a derrière le comportement du « forcené »... Pour ces trois hommes il n'est pas l'ennemi, seulement un malade qu'il faut persuader de se laisser soigner.

Un journaliste du Sud-Ouest, Jean Gérard Maingot, rencontre à Bordeaux, Micheline, l'ex-épouse de Fourquet et lui demande pourquoi elle refuse de se rendre à Cestas.

« Je n'irai pas — dit-elle — Fourquet veut me tuer, il l'a dit aux enfants. Et je ne suis plus sa femme puisque nous sommes divorcés. Je me remarie dans deux mois. »

L'homme que doit épouser Micheline déclare à son tour :

« Vous ne pensez tout de même pas qu'elle va retourner là-bas? Fourquet a dit qu'il la tuerait et moi également.

— Votre fille aînée vous a raconté son évasion? demande le journaliste à Micheline. Comment a-t-elle réussi à tromper la surveillance de son père?

— Il lui avait dit : " Toi puisque tu es la plus âgée, tu es mon lieutenant. " Et il lui avait confié une carabine. Dès cet instant, elle a guetté son premier moment d'inattention pour s'échapper. Quant à ma deuxième fille Aline, c'est un garçon manqué. Elle est volontaire pour subir un siège... le garçon est petit, il suit... »

Devant cette attitude, certains journalistes, sans vraiment attaquer Micheline, laissent entendre qu'elle ne pense qu'à son remariage, et ne se préoccupe guère du sort de ses deux enfants encore aux mains de l'assiégé.

« Certain journaliste, de façon simpliste (c'est le curé de Cestas qui parle), a soi-disant cherché à ce moment à " comprendre " André

Fourquet... cela a consisté à traîner dans la boue son épouse. On a jeté en pâture cette jeune femme à l'opinion chauffée à blanc, comme une coupable. Il faut que l'on sache qu'au plus fort de ses colères et sans jamais s'en départir, André Fourquet m'a dit que sa femme était une maman parfaite. Je l'entends encore : " C'est une vraie maman, je le reconnais toujours, elle s'est bien occupée des enfants. " »

Le siège s'éternise. Toute la France en parle. On voit les gendarmes en position et la maison, de loin, à la télévision. « Crise », le forcené incendie une remise... Le dimanche 8 février, il ordonne à son fils Francis de mettre le feu à sa voiture, qui brûle devant la maison.

Puis, Fourquet hisse sur son toit un drapeau noir, à côté du drapeau tricolore qu'il y a placé quelques jours auparavant.

Le 11 février à 9 heures, un gendarme voit à la jumelle Fourquet sortir de la maison avec Aline et Francis pour chercher du bois de chauffage. Fourquet ne sort jamais sans ses enfants. Il serait une proie trop facile pour les fusils des gendarmes.

Et puis, soudain, le même jour, vers midi, à deux cents mètres, retranché derrière une de ses meurtrières, Fourquet ajuste un gendarme et tire. Le projectile entre au-dessus de la fermeture éclair du gilet pare-balles et touche le cœur.

Un de ses camarades qui se penche sur lui, manque d'être atteint par un deuxième projectile qui traverse l'étoffe de son uniforme. Le gendarme succombe quelques minutes plus tard, dans l'ambulance qui le transporte vers l'hôpital.

Alors, le commandant de la gendarmerie et le curé, qui jusque-là étaient pour ménager Fourquet, changent d'avis.

« Nous sommes persuadés que Fourquet a tiré volontairement », dira le colonel de gendarmerie.

Le curé de Cestas écrira:

Réfléchissons un peu. Déjà lorsqu'il sort de la maison et qu'il utilise ses enfants comme bouclier, ce qu'il fait est ignoble! Ignoble aussi ce chantage : ma femme contre mes enfants. Et maintenant il tire sur un gendarme. Nous sommes chasseurs à Cestas. Il l'est aussi et bon tireur. Il prend dans sa ligne de mire un inconnu, un homme, un gendarme certes mais qui est loin et ne le menace pas. Il a près de lui Aline et Francis. Il appuie sur la détente. Ensuite, il essaie d'abattre celui qui porte secours à la première victime, et le manque de peu. Cette fois André Fourquet est devenu un assassin !

Le commandant obtient les autorisations nécessaires. Devant le sous-préfet et le maire de Cestas, deux half-tracks, une automitrailleuse, des renforts et une ambulance prennent position. Les pompiers se tiennent prêts pour le cas où Fourquet mettrait le feu à sa maison.

Abrité dans l'automitrailleuse, le commandant s'approche à

cinquante mètres de la maison. Un dramatique dialogue s'établit entre les deux hommes : Fourquet parle le premier.

« Le gendarme... je l'ai blessé?

— Oui!

— Je regrette d'avoir tiré sur lui! »

Le commandant ne lui dit pas que le gendarme est mort. Fourquet a l'air de ne pas le savoir... Tant mieux. Sinon il pensera qu'il n'y a plus aucune issue pour lui.

Fourquet demande : « Amenez-moi un médecin et une assistante sociale : Aline est malade!

— Faites-la sortir! Je suis sans arme, j'irai la chercher et l'ambulance l'emmènera à l'hôpital.

— Pas question. Je ne tirerai pas sur vous, mais je ne rendrai Aline à personne, même pas à vous! Amenez des gens pour la soigner !... »

A 17 heures, les gendarmes, après avoir lancé des grenades fumigènes, tirent des grenades lacrymogènes à proximité de la maison. Une dernière fois, le commandant essaye de raisonner Fourquet.

Pour seule réponse, l'assiégé tire un coup de feu et crie : « Si vous vous engagez sur le chemin de la maison, je tue les enfants et moi après! »

Un « conseil de guerre » réunit alors, sous la pluie glacée, les officiers de gendarmerie, le maire et le préfet.

Toute la nuit, les gendarmes vont circuler en voiture blindée, autour de la maison, pour inquiéter Fourquet et l'empêcher de dormir. Mais le lendemain matin, le commandant s'approche de l'entrée de la maison, pour annoncer à Fourquet qu'on ne tentera rien contre lui.

Les gendarmes, en effet, décident d'abandonner toute attaque, persuadés que le forcené n'hésiterait pas à se tuer avec ses enfants. Ils espèrent venir à bout de lui par épuisement, car il n'a plus de vivres depuis trois jours.

A 10 h 30, la sœur de Fourquet lui adresse un appel sur les ondes d'une radio périphérique.

« Je t'en supplie... relâche Aline! Elle est malade. Il faut la soigner. Je t'en supplie... Pense surtout à papa et maman. »

On ne sait si Fourquet entend cet appel. On ignore s'il possède un transistor. On sait seulement qu'il a la télévision. Pour éviter qu'il apprenne sur le petit écran que le gendarme est mort, on a coupé le courant.

16 h 15 : Un médecin parisien arrive à Cestas. Il a téléphoné la veille pour offrir ses services.

La presse s'indigne qu'aucun médecin de la région ne se soit présenté.

Le curé de Cestas écrira:

Lorsque Fourquet demande un médecin pour Aline, je viens aussitôt avec un docteur. Nous demandons à nous rendre immédiatement et sans spectacle, auprès de Fourquet. Un autre docteur fait la même proposition. Les gendarmes refusent parce que ces deux médecins sont mariés et pères de famille. Leur décision peut s'expliquer, et que l'on cesse d'incriminer les médecins de la région.

16 h 35 : Le médecin venu de Paris et le commandant de gendarmerie montent à bord d'un half-track. Arrivés à trente mètres de la maison, le docteur descend. C'est un « vieux bonhomme de médecin », avec une silhouette frêle, des yeux pâles et un immense désir de comprendre et d'apaiser.

Il a demandé à ne pas être protégé tandis qu'il se rend à pied jusqu'à la maison forestière. Fourquet l'attend sur le pas de la porte, braquant sur lui son 22 long rifle pendant que Francis, le gamin de dix ans, le fouille ! Le médecin ne porte évidemment pas d'arme.

Quelle sera la réaction de Fourquet? Ne gardera-t-il pas le médecin en otage?

Quinze minutes plus tard, le médecin sort. Fourquet tire en l'air deux coups de fusil pour indiquer que la consultation est terminée.

Le médecin ne fait aucune déclaration sur sa visite. Les quelques cinquante journalistes, reporters, photographes et caméramen apprennent seulement qu'il faudrait qu'Aline, sous-alimentée et fatiguée, boive du lait.

18 heures : Un motard revient de Cestas avec deux bouteilles de lait. Le commandant de gendarmerie se rend auprès de la maison, les deux bouteilles à la main, et les pose à dix mètres de Francis.

« Merci mon commandant », dit simplement Francis.

Lorsqu'il revient, l'officier est plus optimiste.

« J'ai le bon espoir qu'il me confie ses enfants demain. »

La nuit tombe sur la forêt. André Fourquet et ses deux enfants vont passer une nouvelle nuit ensemble.

Ce qui est extraordinaire dans ce dossier, c'est aussi le fait télévision. Chaque nouvelle soirée transforme les données du problème, puisque chaque soir, la radio et la télévision informent les Français de chaque détail des événements de Cestas et qu'André Fourquet le sait. Il ne s'appartient donc plus tout à fait. Il est devenu en quelque sorte un homme public, qui veille plus ou moins consciemment à maintenir son personnage dans la ligne qu'il s'est fixée.

Il est bien évident que si cette affaire restait strictement limitée à un dialogue entre Fourquet, le gendarme, le maire et le curé, elle aurait plus de chance d'aboutir à un compromis. Peut-être Fourquet comprendra-t-il mieux l'inutilité de son entreprise, si elle restait solitaire. L'indifférence générale entraînerait peut-être le dépit, le dégoût, le renoncement.

Revenir sur sa parole devant un maire, un gendarme, un curé qui vous connaissent, ce n'est peut-être pas si grave. Mais revenir sur sa parole devant la France entière, c'est autre chose!

Le 13 au matin, la journée commence par une image débonnaire : celle du vieux docteur parisien ouvrant son parapluie et saisissant une bouteille de lait, pour se rendre à pied à la maison forestière.

Le commandant de gendarmerie l'accompagne. Côte à côte, ils franchissent encore une fois la frontière invisible dont Fourquet a imposé le respect. Puis, selon le rite qui s'est naturellement instauré, ils s'immobilisent à portée de voix de la maison où Fourquet les attend sur le pas de la porte. Mais, Fourquet crie à l'officier : « N'entrez pas, il y a un mort entre vous et moi ! »

Ça, c'est grave : encore un méfait involontaire de la télévision et de la radio. Fourquet, maintenant, va se sentir le dos au mur...

La conversation avec le médecin dure plus longtemps que prévue. Mais à son retour, celui-ci ne cache pas son amertume. Il n'est plus qu'un homme déçu.

« Je ne pensais pas rester si longtemps ici, dit-il. Je m'attendais à devoir convaincre un forcené, imperméable à tout argument raisonnable. J'ai découvert au contraire un garçon qui me paraît intelligent, et surtout un père qui porte à ses enfants un amour passionné. »

Cela confirme ce que l'on supposait déjà : Aline et Francis ne sont pas ses otages, mais ses alliés. Lorsque Fourquet envisage la possibilité d'un suicide collectif, ses enfants ne cessent pas de sourire, comme s'ils préféreraient cette éventualité plutôt que de retourner auprès de leur mère.

« Les enfants — ajoute le docteur — ont une joie de vivre extraordinaire! Ils ne parlent pas, mais écoutent et sourient tout le temps... Je suis persuadé qu'il ne les tuera pas. Il les aime beaucoup trop. »

Alors, les jours suivants, toute la presse est en faveur de Fourquet qui va comprendre ce retournement en sa faveur et se sentir en quelque sorte porté par l'opinion. Pourtant, le commandant de gendarmerie cache mal son pessimisme.

« Nous avons développé devant lui, dit-il, tous les arguments

psychologiques, capables de le faire flancher. Mais il est encore traumatisé par l'attitude de celle qui fut sa femme. Et puis maintenant, qu'il sait que le gendarme est mort, je crains que la situation ne lui apparaisse sans issue. Il ne nous reste plus qu'à établir nos quartiers et attendre, attendre, attendre... »

La pluie s'est transformée en neige. André Fourquet et ses deux enfants apparaissent maintenant comme les victimes d'un impitoyable destin, sur lequel tous les hommes de bonne volonté se penchent. Avec tact. Avec gentillesse. Avec une infinie dose de patience. Presque avec amour.

Face à cet extraordinaire déploiement de sentiments, cet homme est-il plus que jamais décidé d'aller au bout de son implacable logique ?

A 13 heures, le commandant de gendarmerie, seul, sans arme ni porte-voix, marchant d'un pas posé, très lent, évitant tout geste brusque pour ne pas alarmer Fourquet, s'avance sur la route jusqu'au chemin d'accès de la maison, et disparaît derrière les bosquets.

Après dix minutes d'incertitude inquiète, sa silhouette grossit sur la route, remonte par le pré labouré par les voitures de la police et de la presse, où les poules d'une ferme voisine picorent sous les chenilles des half-tracks, parmi une foule de gendarmes, de journalistes et de curieux, sous un mur de caméras, d'objectifs photographiques et de micros.

« Fourquet m'a reçu, dit-il. Je lui ai notifié la décision du juge des enfants qui retire provisoirement à sa femme la garde des enfants et les confie à une institution privée. »

A 14 h 30, le commandant, accompagné d'un technicien de l'O.R.T.F., porte à Fourquet les messages que le procureur de la République de Bordeaux et le bâtonnier de l'Ordre des avocats ont enregistrés sur un magnétophone. Voici le texte du procureur.

« André Fourquet, c'est le procureur de la République qui vous parle. Votre attitude doit cesser. Il faut vous livrer aux autorités judiciaires et comprendre que cela est votre devoir, non pas tellement pour vous-même, mais pour vos enfants. Je sais que votre attitude actuelle est dictée par le souci de les protéger.

« J'ai pris avec le juge les mesures qui s'imposent, pour qu'à votre demande ils soient placés dans une œuvre où ils trouveront un peu de chaleur humaine dont ils ont tant besoin. Leur santé physique est aujourd'hui en danger. Ils sont l'objet de privations par votre faute et chaque heure qui passe ne saurait qu'aggraver leur état.

« Je vous demande de sortir, sans arme, tenant par la main Aline et Francis. Le commandant de gendarmerie vous accueillera et vous serez

conduit devant le juge d'instruction. Car, vous le savez bien, vous avez tué un gendarme et vous devez répondre de cet acte devant la justice. Mais ne croyez pas, ainsi que certains ont pu le dire, hier, à la radio, que l'appareil judiciaire est inhumain. Toutes les garanties que la loi donne à un inculpé, quelle que soit la gravité de sa faute, vous seront accordées. Devant le juge, vous donnerez les explications qu'en conscience vous pensez devoir donner. Un avocat vous assistera et vous viendra en aide. »

Voici un extrait du texte du bâtonnier :

« Nous serons là dès les premiers instants, à vos côtés, pour vous protéger, vous conseiller, vous venir en aide et sauvegarder en même temps que vos droits, ceux de vos enfants. »

Fourquet écoute et déclare qu'il donnera une réponse plus tard. Il a besoin de réfléchir. Il demande au technicien, qu'il prend pour un journaliste, ce que la presse française pense de lui...

A son retour, le commandant de gendarmerie déclare que Fourquet a été « fortement ébranlé » par les deux messages.

Dernière intervention de la journée : le commandant de gendarmerie accompagne le bâtonnier et deux avocats chargés de l'assistance judiciaire.

« Je l'ai trouvé calme, dit le bâtonnier à son retour. Je lui ai donné des conseils. Il s'est montré hésitant. Il a déclaré qu'il réfléchirait. Je lui ai dit que j'étais, demain, à sa disposition s'il voulait me voir. »

Ainsi se présente la situation au soir du quatorzième jour de la lutte d'André Fourquet contre... contre qui au fait? Contre quoi?

Sa maison forestière d'un étage, sur laquelle flotte le drapeau tricolore et l'étendard noir de la révolte, est devenue depuis deux semaines un défi à la société.

Depuis le 4 février, les gendarmes la surveillent. Depuis le 11, ils sont une cinquantaine avec deux half-tracks et une automitrailleuse. On discute, on parle. Rien à faire. André Fourquet ne veut pas sortir.

Sa maison est aussi devenue un défi permanent pour les journalistes. Elle est là, à quatre cents mètres, et nul ne peut s'en approcher. Car le cordon de gendarmerie qui cerne la maison n'est pas là pour empêcher Fourquet de fuir. D'ailleurs, André Fourquet ne veut pas fuir. Contre toute logique, contre le monde entier qu'il tient au bout de son fusil, il veut garder ses enfants et rester chez lui.

Le cordon est en place pour interdire aux curieux de s'approcher; notamment les journalistes, qui sont une cinquantaine agglutinés

autour du « PC » des gendarmes. De ce « PC », impossible de s'éloigner pour se diriger vers la maison de Fourquet. On est impitoyablement refoulé; d'abord parce qu'il faut qu'André Fourquet se sente seul pour qu'il consente à se rendre ; et aussi parce qu'il a déjà tué un gendarme.

Cela fait maintenant quatre jours que le journaliste Jean Gérard Maingot, du journal Sud-Ouest, a rencontré l'ex-femme de Fourquet à Bordeaux. A ce moment-là, André Fourquet proposait le seul marché qu'il ait en tête : « Que ma femme revienne, et je rends les enfants. »

Oui, mais s'il veut sa femme il l'a dit maintes fois... Cette fois, c'est pour la tuer.

« Jamais je n'irai à Cestas me faire tuer », a donc répondu l'ex-femme de Fourquet.

Depuis ce jour, Jean Gérard Maingot veut savoir ce que Fourquet pense de l'impasse dans laquelle il se trouve... Surtout depuis le 11 février, le jour où il a abattu un gendarme. Alors il décide d'aller trouver Fourquet dans son blockhaus, coûte que coûte.

Parti à pied, de la route Bordeaux-Arcachon, Jean Gérard Maingot traverse la forêt pendant quatre ou cinq kilomètres.

Des ronces, un marécage, une voie ferrée, surveillée aux deux passages à niveau, l'obligent à patauger jusqu'aux genoux, à ramper sur le ballast. La maison est enfin devant ses yeux. Étrange cette maison dont la cheminée lâche un filet de fumée bleue dans le soleil, avec juste en face, un half-track blindé, et tous ces volets sont clos, en plein jour...

Il y a deux gros chênes, des taillis et l'enclos de Fourquet entouré d'une barrière de bois. Une pancarte « Défense d'entrer », posée il y a longtemps pour éloigner les voleurs de poules ou les pilleurs de jardins, prend un sens tragique.

Le journaliste franchit la barrière, entre dans l'enclos et appelle à deux reprises.

« Fourquet! »

Il fait encore prudemment quelques pas, quand une voix claire et nette l'arrête.

« Eh, toi ! Qui es-tu, et que veux-tu? »

La voix vient d'un petit trou, tout en haut du mur de la maison. C'est vers ce trou qu'il répond :

« Je suis journaliste et je veux vous parler!

— Tu as de la chance! Il y a vingt minutes que je t'ai dans le collimateur... Quel est ton journal?

— Sud-Ouest!

— Ah ! Sud-Ouest! Et que veux-tu ?

— Entrer chez vous ! Vous parler!

— Tu sais, " ils " vont attaquer! Si tu es ici avec moi, tu y passes!...

- Ce n'est pas sûr!

— Bon. Tu peux venir! Fais le tour et pointe-toi à la porte... Montre tes mains...

— Je n'ai pas d'arme! Du papier, un stylo et un appareil photo !

— Ça va... viens! »

Le journaliste contourne le jardin potager, puis la maison. Devant la porte, accrochée entre deux arbres, il y a une pancarte: « Enfants affamés. Réclamons aide sociale. » La porte vitrée laisse apparaître un rideau à fleurs et des planches. Il attend vingt secondes.

Un bruit de meuble qu'on fait glisser ; puis de verrou. Puis, Fourquet, visage maigre, une fine moustache, recule de deux pas et prend son fusil.

« Alors, que veux-tu ?

— Que tu m'expliques... »

Et Fourquet va parler, durant trente minutes.

« C'est la justice qui est responsable. Elle seule. La justice c'est fait pour être juste, pas vrai? Et elle a été injuste.

— Quand?

— Toujours, avec moi! Ma femme a eu des amants, elle me trompait, elle allait dans les bois avec n'importe qui. Les gosses peuvent te le dire : ils étaient témoins. Et quand on s'est séparés, qu'est-ce qu'elle a fait, la justice ? Elle a donné mes gosses à ma femme... C'est pas tout. En 67, quand les gendarmes sont venus reprendre mes gosses que j'étais allé chercher dans leur institution, il était 6 heures du soir. J'avais le droit de les garder jusqu'à 7 heures. Alors je leur ai dit " N'approchez pas sinon... " Bien sûr, j'avais mon fusil à la main, mais pas braqué. Et pour ça, j'ai eu six mois de prison. Deuxième injustice.

« ... Et puis je lui reproche aussi à la justice, d'avoir la mort du gendarme sur la conscience. Si on ne m'avait pas poussé à bout...

« ... Ce soir, et les autres qui peuvent venir, c'est la justice qui en est la cause : elle a détruit un foyer, elle n'a pas fait son devoir. Elle m'a donné tous les torts sans vraie enquête. Moi, je n'avais rien à me reprocher. Mais ma femme, cette salope... »

Nous rapportons ces propos, comme Sud-Ouest l'a fait avec les plus grandes réserves. C'est Fourquet qui parle. Il est rasé de frais, calme, déterminé. Il s'appuie sur son fusil, dont il caresse le canon...

Les enfants sont descendus de leur poste de guet, au premier étage. Pour la photo que veut faire le journaliste, ils sont assis devant le grand feu de bois qui chauffe la pièce et l'éclaire en même temps...

Jean Gérard Maingot passe cette demi-heure avec Fourquet et ses enfants dans la cuisine, accoudé sur une table ronde, propre, assis sur une chaise en métal et contreplaqué... Un réfrigérateur — lui semble-t-il — dans un coin sombre; un buffet poussé contre la porte, une armoire en travers de la fenêtre... Dans les volets, un trou rectangulaire, grand comme un paquet de cigarettes...

Pendant leur entretien, Fourquet va souvent jeter un coup d'oeil par cette meurtrière. A un moment, il vise avec son fusil.

« C'est des gendarmes ? » demande Aline.

Il baisse son arme.

« Non des journalistes sans doute.

— Vas-tu tirer de nouveau ? demande Jean Gérard Maingot.

— Oui. Si on touche à la maison. Le premier qui touche à une porte ou une fenêtre, son compte est bon.

— Et si les gendarmes vous cernent tous à la fois, tout près de la maison?

— Je ne tirerai pas... Pourtant, j'ai deux cents cartouches!... Et une bonne arme !.

— Qu'est-ce que c'est?

— Une 22 long rifle. Une chouette arme.

— D'où vient-elle?

— Ah! ça...

— On m'a dit que ce sont des Algériens de Paris qui te l'ont envoyée, et que tu les avais connus en prison?

— C'est vrai. »

Il jette un coup d'oeil par la fenêtre, puis se fait remplacer par Aline.

« Tiens, encore les half-tracks, dit cette enfant, calmement...

— Qu'ils viennent! répond André Fourquet.

— Maintenant qu'est-ce que tu attends ?

— Que ma femme revienne. Je veux la liquider. Si elle a de l'amour, celui d'une mère pour ses enfants, elle n'a qu'à revenir.

— Et alors, tu libéreras les enfants?

— Oui.

— Tu es prêt à écrire cela et à le signer ?

— Oui! »

Il s'exécute posant son fusil sur la table après avoir prié le

journaliste de reculer.

« On est le combien?

— Le 16 », répond Aline.

Francis est assis près du feu, regardant le journaliste de tous ses yeux. Aline sourit, toujours calme.

« Demandez-leur — dit Fourquet — avec qui ils veulent être!

— Je veux vivre avec papa.

— Moi aussi.

— Et mourir, aussi? »

Deux « oui » fusent dans deux sourires. Deux sourires d'enfants qui disent oui à la mort!

« Tu sais ce que c'est, mourir?

— Bah... Évidemment!

— Et toi, Aline...

— Oui, bien sûr... »

André Fourquet s'est éloigné jusqu'à la porte « pour laisser les enfants répondre seuls ». Il revient près d'eux.

« Et si ta femme ne revient pas? demande le journaliste.

— Eh bien, on reste!

— Jusqu'à quand ? On dit que vous n'avez plus rien à manger... Et vous le dites vous-même...

— C'est vrai. On n'a rien mangé depuis mercredi. Les enfants ont seulement bu un peu de lait que les gendarmes nous ont apporté. Mais maintenant, c'est fini...

— Alors, si vous tombez d'inanition, si vous faiblissez?

— Eh bien, on se fera justice! Tu sais, moi, j'ai tué un gendarme ! La sortie pour moi, elle est là! (Il tapote son fusil.) Une balle suffit, tu sais...

— Oui, mais les gosses?

— Elle n'a qu'à revenir... Sa vie contre celle des enfants. »

Il y a un silence.

« Tu ne te rendras pas ?

— Jamais!

— Recevras-tu de nouveau, le commandant, le médecin?

— Le médecin, il est parti. Avec le commandant on s'est tout dit. Je n'ai plus besoin de le voir.

— Si les gendarmes attaquent?

— On se défend. »

Les enfants approuvent. Le journaliste s'adresse à eux.

« Tu as tiré, Francis?

— Oui!

— Et toi Aline?

— Moi aussi ! »

André Fourquet est visiblement fier d'eux. Il rectifie, par modestie, dirait-on.

« Oh ! Ils ne tirent pas bien loin, allez... Ils ne savent pas bien viser. A leur âge.... »

Il y a un point que Jean Gérard Maingot veut éclaircir avec Francis.

« Quand Chantal s'est enfuie, est-elle venue te réveiller et te dire de partir avec elle?

— Non... »

André Fourquet intervient.

« C'est moi qu'elle a réveillé. Elle m'a dit qu'elle voulait aller faire ses besoins. Je l'ai autorisée à sortir.

— Et si elle avait dit qu'elle partait, qu'elle préférait sa mère?

— Pas question. Elle serait restée. Je voulais mes trois enfants ici, pas avec ma femme. »

Maintenant, André Fourquet s'agite... Il va de la porte à la fenêtre.

« Je crois qu'ils vont attaquer. Si ça tire, tu prends la porte et tu t'échappes. Je veux que tu sortes vivant pour dire que c'est l'injustice qui m'écœure... »

Jean Gérard Maingot regarde avec attention cet homme souriant, bien rasé, bien peigné qui le prie poliment de s'éloigner. Maigre, dans sa salopette bleue, son fusil à la main, il n'a pourtant rien d'un fou.

Il se rase le matin. Jean Gérard Maingot imagine qu'il le fait devant une meurtrière, en surveillant la campagne silencieuse et les gendarmes, là-bas, qui s'agitent autour des véhicules blindés.

Francis et Aline, pendant ce temps-là doivent s'habiller. Et puis, c'est la corvée de bois... il n'y a plus rien à manger, mais il faut bien du feu.

L'entretien est terminé. Le journaliste serre la main de Francis et d'Aline. Elle sourit. C'est un petit bout de femme fermement planté sur ses jambes. Elle est en pantalon. On dirait presque un garçon.

« S'ils attaquent, lui dit Fourquet, tu verras ce feu d'artifice. J'ai un bidon de cinquante litres d'essence dans le grenier. »

Nous sommes le 16 février. Il y a douze jours que dure le siège. Le lendemain 17, la France apprend le dénouement.

Que se passe-t-il le 17? Il se passe que les gendarmes, la police, les

autorités, quelles soient locales, régionales ou nationales, perdent peut-être leur sang-froid.

Alors que, pour l'opinion publique, Fourquet n'était encore qu'un fou, un forcené, méprisable et haïssable, le commandant, forçant le blocus qu'il avait lui-même imposé, s'est rendu, maintes fois, seul et sans arme, jusque sous le fusil de Fourquet qui acceptait de discuter avec lui. Il a eu, à plusieurs reprises, la tentation de le maîtriser et de lui arracher son fusil. L'officier ne l'a pas fait. Il a espéré jusqu'au bout que Fourquet, épuisé et redevenu subitement raisonnable, se présenterait un jour sur la route départementale qui mène à Cestas « sans armes en tenant ses deux enfants par la main »... Qu'il marcherait en direction du village et de cette société qu'il défiait. C'est pour cela que l'officier a préféré cette attente épuisante de deux semaines, acceptant les médiateurs les plus divers.

Et puis, voilà que la presse, la radio, la télévision se sont emparées de l'affaire. On ne peut l'empêcher. Mais, en faisant de Fourquet une vedette, on l'a figé dans son attitude. Retranché dans son blockhaus, il a reçu la visite des journalistes, il sait ce qu'on dit de lui sur les antennes. Il se fortifie dans son rôle de victime. Le public oublie presque avec lui qu'il est meurtrier, et ne voit plus en lui que le père et le révolté face à la justice et à ses agents d'exécution qui veulent « lui arracher ses enfants ».

Voilà donc que les efforts patients des gendarmes aboutissent au procès de la justice et de la police. Et l'affaire se politise, car cette justice et cette police sont celles d'un régime. Et pendant ce temps, le criminel assiégé accorde des interviews.

Il paraît que des phrases du genre : « On en a assez de ce cinéma »... « Ça va finir, ce cirque », courent parmi les policiers et gendarmes excédés, vexés et désabusés. Il ne faut pas oublier que l'un d'eux a été tiré comme un lapin.

Les autorités se sentent enfermées dans un dilemme sans issue qui exige d'elles une décision. On ne veut pas croire que celle qu'ils vont prendre sera inspirée par la nécessité d'assurer le prestige de la justice de la police, mais plutôt par la conviction que les menaces de Fourquet ne sont que des vantardises désespérées ; qu'il se rendra.

A 7 h 45 deux half-tracks s'engagent sur la route. Ils sont chargés d'hommes en tenue kaki, casqués, armés, munis de gilets pare-balles et placés sous les ordres du commandant. Ce dernier également casqué, porte des lunettes de protection contre les gaz et un pistolet lance-grenades.

Le curé de Cestas écrit :

Le 17 février, au matin, j'étais là parce que la gendarmerie venait de m'appeler me demandant le matériel du centre de secours de Cestas, une ambulance en particulier. Nous étions seuls à voir se dérouler l'action. Les journalistes étaient maintenus en retrait. Officiers et gendarmes ont pris tous les risques. Visiblement, ils ne s'occupaient pas de leur sécurité. Ils voulaient sauver les enfants. On peut, après coup, mettre en doute l'opportunité de cette opération, mais non le courage des hommes.

7 h 50, les engins blindés débouchent sur le chemin de terre et s'immobilisent à quatre-vingts mètres de la maison, encore silencieuse. Le commandant, sans arme, descend d'un half-track pour lancer les sommations réglementaires.

On n'entend rien, sinon... deux détonations à l'intérieur de la maison.

Le commandant remonte dans le half-track et les engins s'approchent jusqu'au mur. Il y a un bombardement de grenades lacrymogènes, une porte enfoncée à coups de crosses...

En défonçant la porte, le commandant libère deux chats faméliques qui s'enfuient.

On ne sait pas si Fourquet, alerté par l'approche des attaquants, s'est d'abord précipité vers un transistor pour tenter d'apprendre, comme il l'avait fait auparavant, ce qui se tramait autour de lui. On ne sait pas s'il a envisagé un instant d'armer ses enfants pour soutenir le siège et repousser l'assaut.

On sait seulement qu'il a vite réalisé que l'offensive des gendarmes était arrivée à un point de « non retour », et qu'il lui fallait choisir en quelques secondes : se rendre ou tenir le pari cruel qu'il avait engagé avec sa femme, avec la justice, avec les forces de l'ordre, puis avec la presse, la radio, la télévision, l'opinion tout entière...

On ne sait pas si les enfants dormaient. Mais s'ils étaient éveillés, il est certain qu'ils ont accepté l'immolation collective.

Il y a trois corps à l'agonie. Francis et Aline, sans visages, étendus côte à côte sur un lit, râlent doucement. Le père gît dans la même chambre, mourant près de son arme.

On n'a pas entendu le troisième coup de feu. Sans doute a-t-il été couvert par les explosions des grenades. Sous le buffet renversé lors de l'assaut, il y a un paquet de pâtes, un peu de sucre, quelques biscuits et une demi-pomme... les dernières provisions.

Deux ambulances foncent vers l'hôpital, emportant trois corps roulés dans des draps ensanglantés.

Le malheureux commandant de gendarmerie, torturé par son amère victoire, répète : « Je ne comprends pas... Je ne comprends pas. »

Avant l'arrivée des magistrats, le représentant de l'administration, qui louait soixante francs par mois la maison forestière à Fourquet, constate : « Il y a quand même du dégât. »

En apprenant l'issue du drame, au Journal parlé de 12 heures, la mère des deux enfants déclare : « Je suis surprise qu'ils ne soient plus là. Mais je m'y attendais. C'est tout... »

Il y aura encore deux épisodes à cette terrible affaire. Le premier se déroule au cimetière, lors de l'enterrement des deux enfants.

De nombreuses mères de famille qui mènent leurs enfants en classe s'immobilisent à la vue du convoi funèbre arrêté pour une très longue station devant les grilles du cimetière. On attend la mère...

Craignant un drame, la police la retient. C'est dans une grande confusion que les deux petits cercueils sont portés en terre : Constatant que Francis et Aline sont inhumés dans deux tombes voisines, mais distinctes, plusieurs personnes s'en indignent et prennent à partie les fossoyeurs et les gardiens du cimetière en uniforme.

On attend la mère jusqu'à la dernière poignée de terre, dans un climat de tension extrême, sous les imprécations de plusieurs femmes en larmes, qui conspuent la famille et insultent les forces de l'ordre : « Assassins! Justice! Vengeance! »

Lorsque la mère paraît, c'est pire : hurlements, violences, vociférations, harangues, bris de vitres, blessures, des innocents molestés, et finalement l'intervention de trois cars de police.

Seuls les témoins directs du drame restent muets : le curé, le maire et toutes les personnes qui se sont rencontrées depuis deux semaines autour de la maison de Fourquet : quelques habitants du village, des pompiers, un gendarme, venu à titre personnel en civil, et les journalistes.

Il y a aussi un épilogue.

Petit à petit, l'oubli devrait ensevelir la triste histoire de ces quatre morts... Mais pendant deux années encore, une curiosité malsaine pousse des « pèlerins » par milliers sur les lieux tragiques.

Le maire de Cestas raconte : « Il en venait tous les jours, mais surtout le dimanche. Ils emportaient des " souvenirs " : une pierre, une ferrure, un morceau de contrevent de la maison. L'administration qui est propriétaire des lieux a décidé de raser la bâtisse pour la soustraire à cette curiosité déplacée. Nous pensons tous que c'est mieux ainsi... Petit à petit, la curiosité s'estompera. Surtout quand on saura qu'il n'y a plus rien à voir qu'un tas de gravats au milieu d'un pré. »

PLUS L'ABUS EST ANCIEN

Le nom de ce criminel, de cet homme, a été prononcé des millions de fois. On s'est battu pour ou contre lui. On l'a dit coupable ou innocent. On a parlé de lui de 1948 à 1960, pendant douze ans.

Aujourd'hui en 1976, son nom fait encore dresser l'oreille. Mais qui sait encore pourquoi Caryl Chessman était en prison? Pourtant, le dossier Chessman ne s'est terminé qu'en 1960, après avoir divisé l'opinion publique mondiale...

Même avec quinze ans de recul, il n'est pas facile de faire le point. Comme tous les hommes dont on a trop parlé, que l'on a trop décortiqués, Chessman est devenu une sorte d'entité. Une théorie vivante, odieuse ou sympathique selon les individus. Et il faut faire un véritable effort pour retrouver, dans cette figure de proue, l'homme qui ne pouvait faire autrement que mourir pour rien.

Chessman ne ressemble pas aux personnages dont nous étudions d'habitude le comportement dans les dossiers extraordinaires.

Pour une raison simple : au départ, c'est-à-dire depuis l'âge de quatorze ans, Caryl est un délinquant. Il ne fait pas partie de ces hommes ou de ces femmes qui tout à coup basculent dans le crime comme s'ils franchissaient une porte à l'intérieur d'eux-mêmes.

Un délinquant juvénile est un enfant qui ressent le besoin de faire le mal. Et s'il en a besoin, c'est qu'il a des raisons, dont il n'a pas conscience.

La première raison de Caryl Chessman, c'est de naître difficilement d'une mère fragile dont il est pour toujours l'unique enfant possible. Ses parents vont l'adorer, et tout lui pardonner a priori.

A première vue, cela ne suffit pas pour expliquer la délinquance. Mais ce n'est pas tout.

A cinq ans, il a sa première crise d'asthme, violente et grave, une maladie qui ne le quittera plus. « Beaucoup d'enfants uniques et fortement attachés à leur mère ont été victimes de cette maladie », disent les statistiques de certains psychosomaticiens. Les années à venir éclaireront sûrement beaucoup de mystères de ce genre.

Le petit Caryl est un enfant unique, adoré et maladif. De plus, il est intelligent. Sa mère Hallie, très croyante, lui inculque la vision d'un Dieu protecteur qui n'abandonne jamais personne. Il y croira longtemps dur comme fer. Son père, Serl, lui apprend la mécanique. De là, viendra sa passion pour les automobiles.

Ensuite il découvre la musique, le piano en particulier. Il est encore tout petit, puisqu'il a sept ans. Au beau milieu de progrès rapides, qui auraient pu faire de lui — qui sait — un petit prodige, sa santé chancelle à nouveau. Une encéphalite difficile à soigner. Quand il s'en sort il ne peut plus faire de musique.

Pour un petit bonhomme de cet âge, c'est déjà beaucoup. Caryl le manifeste à sa manière. Il devient coléreux, violent et agressif. Il commence par battre son chien, sans raison, puis sa mère. Il subit ensuite les corrections passivement, quitte à faire ensuite une crise de colère ou de larmes.

En 1929, alors qu'il a neuf ans, sa mère manque de mourir dans un accident de voiture. Elle vivra paralysée. La grande crise économique ruine son père, et de l'aisance agréable, il ne reste bientôt qu'une misère plate. Le chômage, les soins qui coûtent cher, une maison lugubre.

Là-dessus Caryl attrape une diphtérie, et le médecin l'estime, à tort, condamné.

Le père craque, et tente de se suicider. Deux fois de suite, Caryl et sa mère le sauveront à temps.

Mais le « trop » est déjà largement dépassé. La moindre goutte d'eau supplémentaire va faire du petit garçon un révolté définitif. Que quelqu'un accuse son père d'être pauvre, par exemple et de se nourrir grâce aux colis de nourriture de l'aide aux chômeurs.

Ce sera son premier vol. Un petit tour dans les épiceries du quartier, d'où il rapporte sans l'avoir payé, et avec une facilité déconcertante, un panier de provisions qu'il dépose sur le lit de sa mère. Il raconte qu'il a vendu des journaux pour cela. Fier de lui, mais bourrelé de remords, il ira se confier à un prêtre. Si l'on en croit les mémoires de Chessman, qu'il a écrit en prison, quelques années plus tard, la scène se déroule à peu près ainsi.

« J'ai volé, mon père... et je n'ai rien dit à mes parents.

— C'est très mal, il faut aller te dénoncer à la police...

— Jamais de la vie... J'ai fait ça pour les aider. Si je me dénonce, ils seront malheureux, et ils auront encore plus de soucis... D'ailleurs, ce n'est qu'un emprunt, j'ai fait toute la liste de ce que j'ai pris. Le Bon Dieu le sait bien. Et de toute façon, tout ça, c'est de sa faute! »

On imagine facilement la tête du prêtre devant cette affirmation, pourtant logique dans l'esprit du gamin.

Au fur et à mesure que les malheurs s'accumulaient sur sa famille, sa mère affirmait que Dieu l'avait voulu. Ainsi Dieu avait voulu qu'elle soit paralysée. Caryl avait prié pour que Dieu le paralyse à la place de sa mère... et Dieu n'avait rien fait. Dieu faisait toujours ce qu'il voulait,

et si les gens étaient malheureux, si sa mère était malheureuse c'était de sa faute, donc, Dieu n'avait qu'à pardonner si Caryl volait pour faire plaisir à sa mère...

Que peut répondre un prêtre à pareil raisonnement? Rien de réconfortant pour le gamin, en tout cas. Plus grave même, le prêtre ne peut que donner l'impression d'impuissance à l'aider : Lui, le représentant de Dieu sur la Terre.

Quelque temps plus tard, Caryl prend ses responsabilités. Il estime qu'il est responsable de toutes les catastrophes, et qu'il doit partir pour délivrer ses parents.

Cher papa, chère Maman,

Je m'en vais car c'est mieux ainsi. Je ne peux pas vous expliquer pourquoi. N'essayez pas de me retrouver surtout. Dès que je pourrai je reviendrai. Dieu vous garde tous les deux.

Votre fils qui vous aime.

Ce n'est pas une simple fugue. C'est l'apprentissage de « la vie contre les autres ». Caryl, initié par un petit camarade plus costaud que lui, devient rapidement un voyou très doué.

Vol de voiture : le petit camarade costaud, mais stupide, se fait prendre. Il dénonce Caryl. C'est le premier camp pour délinquant. Deux tentatives d'évasion, puis la maison de redressement, en septembre 1937. Caryl en sort à seize ans. La punition lui a fait physiquement du bien. Il n'a plus d'asthme et les parents pardonnent. Ils pardonnent et l'asthme reprend. Et Caryl recommence. Une idée fantastique, une idée de justicier. Il entreprend des hold-up dans les maisons closes! Dans ce milieu, on a de bonnes raisons de ne pas prévenir la police.

Avec tout cet argent, Caryl va s'offrir une idée fixe. Il engage un détective privé, pour découvrir les origines de sa mère... Il a appris à l'occasion de son internement que sa mère est une enfant trouvée. Il faut percer le mystère. Il faut connaître ses racines, au prix de 1500 dollars par jour... une petite fortune qui nécessite de poursuivre les hold-up.

Et Caryl tue pour la première fois. Pour la première et la dernière fois. Un crime impuni, d'ailleurs, car jamais personne ne l'en accusera officiellement, et jamais la justice ne s'en mêlera.

Au cours d'une discussion, il abat avec un revolver le chef d'une bande de trafiquants de drogue. Un citoyen honorable en apparence, fort connu à Los Angeles, devenu curieusement anonyme dans la mort. Nul ne réclame vengeance. Ni les gangsters, ni la police... C'est pour une bêtise que Caryl retourne en prison, le jour même de ses dix-sept

ans : vol de voiture et usage d'un carnet de crédit volé.

Un an de travaux forcés dans une usine pénitencière où il travaille comme un forcené, et à dix-huit ans, Caryl, libéré, court aux nouvelles: le détective n'a rien trouvé, et refuse de poursuivre l'enquête. C'est sans espoir.

A nouveau, papa et maman pardonnent. Pendant quelque temps, ils contemplent avec attendrissement leur fils unique et chéri, qui tente de s'accrocher à une vie normale. Il s'instruit tout seul, travaille avec son père. Il laisse tout tomber à nouveau, en retrouvant son petit camarade de hold-up.

13 octobre 1939 : trois ans de camp forestier pour adultes. 30 juin 1940, bonne conduite, sortie avec sursis, et tentative de faire la guerre contre l'Allemand. Mais son casier judiciaire n'est pas assez bon pour cela. N'est pas militaire qui veut. Caryl s'acharne. La R.A.F. recrute à Hollywood, il pose sa candidature, et en attendant le départ, fait une chose importante. Il tombe amoureux. Il a dix-neuf ans, Judy aussi. Il est maigre et angoissé, elle est ravissante et gaie.

Une fois mariés, il faut vivre. Judy est étudiante, et en attendant de lancer des bombes sur l'Allemand, Caryl doit lui assurer une existence heureuse, comblée, sans souci matériel. Cette fois-ci il tient le bon bout.

Avec deux associés, il s'agit tout simplement de rançonner les bookmakers. Ces affreux bonshommes, mi-gangsters, mi-indicateurs qui se chargent de jouer l'argent des autres... Caryl fonce. Il a besoin de beaucoup d'argent, pour réussir tous ses projets. Un : le bonheur de sa femme. Deux : Guérir sa mère. Une autre idée fixe.

Ce sera sa première chasse à l'homme. Mais les chasseurs sont redoutables. Les gangs de bookmakers, hautement protégés d'un côté, la police de l'autre... Peut-être même les deux en même temps, associés... Tous les journaux en parlent.

Mais la chasse ne durera pas longtemps. « Le gang des J.3 est sous les verrous » titrent les journaux.

Le J.3 a vingt ans. Il est à St-Quentin pour seize ans, et s'acharne à la bonne conduite sous l'œil sceptique, ô combien! du psychiatre de la célèbre prison.

« Chessman est une personnalité constitutionnellement psychopathologique. Une fois libéré, il a peu de chances de rester dans la légalité. »

Pour l'instant, Caryl devient professeur. Il apprend à lire aux vieux prisonniers illettrés, il fait du zèle, lit beaucoup, se cultive, et va si bien qu'on le transfère dans une prison modèle, à Chino. Ni murs, ni

barreaux, ni miradors, ni mitrailleuse sur le ventre. Caryl aux travaux des champs.

Caryl prend la clé des champs. Et l'extraordinaire, c'est qu'il s'évade pour une seule et unique raison. Le justicier toujours. Tuer Hitler! Ne croyez pas qu'il s'agisse de n'importe quoi, d'une idée vaseuse et sans réalité. Chessman a mijoté son plan, grâce aux confidences d'un détenu à St-Quentin. Cet homme posséderait des documents très compromettants sur une personnalité américaine fort connue, laquelle aurait des contacts avec les nazis. Chessman imagine de rencontrer cette personnalité, de lui restituer les documents compromettants pour lui donner confiance, et d'entrer ainsi dans le circuit nazi. Avec de la chance, il espère ainsi rejoindre l'Allemagne, approcher Hitler, un jour ou l'autre, et le tuer!

On a connu des plans plus invraisemblables qui ont bien failli marcher. Poursuivi par toutes les polices depuis son évasion, Chessman n'a que le temps de réaliser la première partie de son plan. C'est-à-dire établir le contact et rendre les documents... avant de regagner St-Quentin.

Pour faire bonne mesure, l'administration l'accuse (sans preuve) d'avoir trafiqué moyennant finances, les dossiers des détenus. Ce qui lui vaut un séjour dans la plus affreuse et la plus vieille des prisons américaines : Folsom. Pour en sortir, en liberté surveillée, il faut s'y très bien conduire. Il faut persuader la commission d'examen des peines que l'on est devenu un gentil garçon, bien repentant, qui n'a été vilain que parce qu'il a eu des malheurs, qui jure sur la tête de sa mère mourante... qu'il sera honnête et scrupuleux dans l'avenir.

C'est ainsi que Caryl obtient la liberté surveillée pour onze ans, à vingt-six ans... Et c'est ainsi qu'il s'apprête à entrer dans la légende du crime.

Il est arrêté le 23 janvier 1948, six semaines après sa libération. Rappelons pourquoi.

Le 19 janvier, vers 9 heures du soir, un homme et une femme sont attaqués dans une voiture par celui que l'on appellera le « bandit à la lanterne rouge ». L'endroit est désert. L'homme, Jarnigan, est un brave garçon, qui a l'habitude de promener la femme de son meilleur ami, chaque fois qu'elle le désire. Régine est jolie, mais paralysée par la polio. Ces promenades lui font du bien. Ce soir-là, son mari n'est pas avec elle, il est fatigué.

Ils sont assis dans la voiture, lorsqu'une conduite intérieure grise se range derrière eux. Le véhicule est muni d'une lanterne rouge. Celle de la police. Jarnigan s'apprête à sortir ses papiers, pour un contrôle anodin. L'homme qui lui fait face est masqué, il braque sur lui un canon de revolver, et avec l'accent italien, réclame le portefeuille et la

clé de contact. Puis, il oblige Régine à le suivre de force, ignorant les explications de la jeune femme qui peut à peine marcher... Il la traîne jusqu'à la voiture grise, en menaçant son compagnon :

« Si tu bouges, tu ne la reverras pas vivante... »

Les deux voitures sont à un mètre l'une de l'autre. Jarnigan, sous la menace de l'arme, entend une gifle, et des ordres. Disons, sans insister, que l'homme contraint Régine à subir une certaine forme de violence sexuelle.

Elle sort de cette épreuve en larmes, mais vivante. Et l'homme s'enfuit.

Les cas d'agressions en voiture se sont multipliés depuis quelque temps à Los Angeles, mais jamais l'homme (si c'est le même) n'avait commis de violences sexuelles.

Ce cas particulier donne une idée à la police : celle de répandre sur le territoire concerné des couples pièges, formés de deux policiers déguisés. Peine perdue.

Le 13 janvier, même scénario : Mary Alice et Franck, un couple d'amoureux regardant les étoiles, se laissent prendre à la lanterne rouge. Un homme masqué, avec une torche et un revolver : cette fois, il fait monter la jeune femme avec lui et démarre, en ordonnant à Franck de le précéder avec sa voiture. Rapidement il la dépasse et disparaît, pendant que le jeune homme cherche du secours.

L'agresseur ramène Mary Alice chez elle, et la menace de la tuer si elle révèle ce qui s'est passé.

Moins impressionnable, la jeune fille a subi plus courageusement l'épreuve : plutôt un simulacre de viol, qu'un viol réel... Elle a remarqué certains détails sur la voiture, donne un signalement du kidnappeur que la police retransmet ainsi : voiture Ford, deux portes modèle 1946, de couleur beige ou gris. L'homme : de type caucasien ou italien. Teint basané, vingt-cinq à trente ans. 1,80 mètre à 1,90 mètre. 75 à 80 kilos. Cheveux bruns, en brosse. Yeux foncés. Dents cariées, nez étroit et busqué, menton pointu. Cicatrice à l'arcade sourcilière gauche.

Quatre jours plus tard, après avoir vérifié toutes les Ford de ce modèle et interrogé tous leurs conducteurs, la police a de la chance. Une Ford conduite par deux hommes s'enfuit au lieu de ralentir. Un policier la prend en chasse et provoque un accident pour la bloquer.

Un homme sort de la Ford, les mains en l'air, l'autre s'enfuit. Le policier tire, l'homme tombe. La balle n'a fait que frôler le cuir chevelu. Caryl Chessman n'est qu'évanoui.

Dans la voiture, de maigres pièces à conviction : un pistolet d'enfant en plastique, un autre, réel, mais en mauvais état. Une fausse plaque

minéralogique et un projecteur latéral, mal fixé, car une seule vis le maintient. L'autre se trouve dans la poche de Caryl.

La voiture a été volée, et sa propriétaire reconnaît les deux hommes. Ils ont récupéré dans sa boutique, sous la menace, 300 dollars avant de s'emparer du véhicule.

Quel rapport avec le bandit à la lanterne rouge? Ceci : Pendant trois jours, les deux hommes sont gardés au poste de police pour « interrogatoire ». Au bout de ce long entretien, le lieutenant Jones, dirigeant l'enquête, annonce triomphalement à la presse : « Caryl Chessman, dangereux repris de justice a tout avoué! " Le bandit à la lanterne rouge ", c'est lui! »

Ce bandit-là risque la peine de mort, pour kidnapping. Même s'il n'a tué personne, même s'il n'a pas vraiment violé... La loi Lindberg ne pardonne pas aux États-Unis.

Chessman a-t-il avoué ?

Bizarre, pensent les psychologues ; un homme comme lui n'a rien à voir avec un sadique. Jamais dans toutes les études que l'on a fait sur son enfance, et ses longs séjours en prison, il n'a été soupçonné de perversions sexuelles quelconques.

Sur ce plan-là au contraire, il est toujours apparu équilibré, heureux même. Sa femme en témoigne. Comment aurait-il pu changer en si peu de temps?

Et Chessman bouleverse tout. Il nie, décide de plaider non coupable (ce qui lui ôte toute chance, s'il est condamné, d'échapper à la mort en demandant la clémence du jury) mais il choisit de se défendre seul! Il se fonde uniquement sur les connaissances juridiques acquises pendant ses nombreux emprisonnements. Il ne sait pas que le juge Frick veut sa peau, pour l'exemple et à tout prix. Il ne sait pas, ou il ignore, qu'on le trouve présomptueux et vantard. Il ne se rend pas compte qu'en parlant d'aveux extorqués sous la violence il se met définitivement à dos la police et les magistrats de Californie.

Les témoins le reconnaissent, le revolver ressemble aux descriptions fournies. La vis, la petite vis au fond de sa poche, prouve, selon l'accusation, qu'il était facile de glisser sur la monture mal fixée du projecteur, une plaque de mica rouge pour faire croire à une voiture de police.

Que Chessman n'ait pas l'accent italien n'a pas d'importance. Tout le monde peut se tromper. Que d'autres victimes du « bandit à la lanterne », ne l'aient pas reconnu, n'a aucun intérêt. Qu'il n'ait pas les dents cariées est un détail. Le juge Frick ne veut qu'une chose : « En revenir aux faits! »

Chessman a avoué, sans violence... La preuve? La belle photo que

voilà, prise au poste de police et montrant un Chessman en bonne santé, et sans marques de coup, après son interrogatoire. Ou avant. Qui sait? Et peu importe, puisque le district attorney veut la peine de mort et l'obtient.

Le dossier Chessman n'est devenu le dossier Chessman qu'à partir de cette minute-là. On se souvient de la suite. L'incroyable agonie de cet homme. Douze ans de couloir de la mort. Du 21 mai 1948, au 13 mai 1960.

Entre les sursis (il y en aura sept, quelquefois des sursis de quatre jours) et la gigantesque bataille juridique qu'il a entreprise, Chessman écrit, et publie trois livres. L'opinion publique mondiale s'empare de son cas. Il devient le symbole vivant du principe de la peine de mort. Et il vieillit avec ce principe. Pendant que volent, d'un bout de la Terre à l'autre, les pétitions pour et les contre. Sa mère meurt, son père aussi.

Un psychiatre démissionne de la prison, il est persuadé que Chessman est innocent, qu'il n'est pas le « bandit à la lanterne ». Le juge Frick, toujours acharné, annonce régulièrement l'exécution. Le gouverneur octroie le sursis.

Étrange Amérique, étrange Californie, ou un condamné à mort peut obtenir quarante-cinq appels en douze ans, sept sursis, et mourir on ne sait plus au juste pourquoi.

Ou plutôt si. Mourir parce qu'il n'y a plus une seule virgule à déplacer, plus un seul point de suspension à gommer. Dans cet interminable « suspense ». De tout cela on se souvient.

Il faut rappeler tout de même une dernière chose : à 10 h 03, le 1^{er} mai 1960, devant une assistance triée sur le volet, Caryl Chessman, assis sur le fauteuil d'exécution dans la chambre à gaz, entend tomber dans la cuvette d'acide, les petits sacs qui contiennent les œufs de cyanure. La réaction chimique répand une odeur de pêcher.

A la même minute, exactement, la secrétaire du juge suprême de Californie se rend compte qu'elle s'est trompée en notant le numéro de la prison de St-Quentin. Elle s'appelle Céleste Hickley.

Le juge Goodman attend la communication fébrilement, il vient de se décider à faire retarder l'exécution d'une demi-heure.

Une demi-heure, le temps d'examiner un nouveau sursis, de trouver une autre virgule, un autre point de suspension dans le dossier ! Peut-être...

Quand il obtient enfin la communication par la secrétaire affolée, Chessman est déjà hors du monde. Il est 10 h 05. Le médecin qui a assisté à l'exécution, le Dr Gross, a entendu dans ses écouteurs, le cœur battre pendant neuf minutes...

Une journaliste a remarqué pendant les premières secondes, que Chessman a tourné la tête de droite à gauche. C'était un signe convenu entre eux.

Chessman avait dit : « Je veux que l'on raconte ma mort. Je veux que l'on sache. Regardez-moi bien. Si je souffre, je secouerais la tête de droite à gauche... »

Sa dernière lettre à la presse, écrite au crayon, assis sur la paillasse, à l'entrée de la chambre à gaz, se terminait ainsi :

Je pense sérieusement que la société peut devenir capable d'éduquer des milliers de jeunes qui suivent ma trace, et de le faire d'une manière beaucoup plus efficace.

Il suffit seulement qu'elle soit désireuse de faire appel à son humanité plutôt qu'à ses bourreaux et à son désir de châtier, châtier... Je meurs avec l'espoir qu'un jour cela sera du passé.

Je voudrais croire qu'aucun homme, jamais plus, ne connaîtra ces douze années d'enfer que j'ai traversées, d'autant plus que l'autre solution de l'alternative est si raisonnable, rationnelle, et humaine.

Néanmoins, comme dit Voltaire : « Plus l'abus est ancien, plus il est sacré. »

Sincèrement, Caryl Chessman.

Et plus la mort est lente, plus elle est torture.

PAR TOUS LES MOYENS

Se marier, en 1938, dans une guinguette des environs de Rueil, il n'y a rien de plus banal. C'est très français moyen aussi ce voyage de noces à Trouville. D'ailleurs, chez l'un comme chez l'autre, rien ne transparaît qui soit particulièrement original : Albert Guéret, vingt-sept ans, taille moyenne, nez moyen, yeux moyens, bouche moyenne, intelligence moyenne, revenus moyens, santé moyenne et situation plutôt au-dessous de la moyenne, vient donc d'épouser M^{lle} Mathilde, vingt-quatre ans, une blonde de taille moyenne, yeux moyens, bouche moyenne, *etc.*

Quoi de plus quelconque en effet que d'agiter son mouchoir par la fenêtre du train? Qu'y a-t-il de si original à ce que la mère de l'épousée pleure sur le quai de la gare St-Lazare? Tous les moyens ne sont-ils pas bons pour une belle-mère qui tient à jouer jusqu'au bout le rôle voulu par la tradition? Tous les moyens, y compris les larmes! Faites-lui confiance, elle saura en user, et même en abuser!

M. et M^{me} Guéret sont des gens dont on a du mal à imaginer l'intimité, difficile de concevoir qu'ils puissent se regarder avec une certaine tendresse, se dire des mots doux : « Mon chéri », « Mon amour! » Ce n'est pas qu'ils soient particulièrement antipathiques, non ; mais ce sont des gens à qui leurs parents, leurs grands-parents, le maître d'école ou M. le curé ont tout appris, sauf une chose : ils n'ont pas appris à être heureux!

Comme la plupart des gens, ils pensent qu'ils seront vraiment heureux lorsqu'ils n'auront plus d'ennui d'argent, qu'ils auront un bébé, tant qu'ils resteront en bonne santé, dès qu'ils pourront s'offrir une maison à la campagne, choisir un travail plus passionnant, un patron plus sympathique ; bref, un bonheur toujours remis à « demain » ! Un bonheur hypothétique qu'ils savent ne connaître jamais, parce qu'il n'est pas possible d'avoir tout ça à la fois. Un bonheur condamné avant même d'avoir existé! Ce n'est pas tout à fait de leur faute. Le bonheur ça s'apprend, et on ne leur a jamais dit. Alors il est déjà trop tard, et ce sont deux êtres irascibles et tendus, survoltés et inquiets qui se font face et s'affrontent pour des riens.

Albert est représentant d'une marque d'apéritif bien connue. Il faut préciser qu'il ne boit pas, c'est très important pour la suite de l'histoire. Comme quoi, il bénéficie de quelques ressources morales, car il n'est pas facile de rester sobre dans un métier comme le sien.

Quant à la froide Mathilde, eh bien, elle tient sa maison. C'est donc

une vie a priori sans histoires. Ils pourraient donc avoir la vie moyenne de la moyenne des français moyens.

Mais voilà quel fut leur drame :

Retour de leur voyage de noces, après quelques semaines de vie commune, ils se découvrent enfin tels qu'ils sont. Après tout ce n'est pas si rare, c'est une chose qui arrive un jour ou l'autre dans n'importe quel couple. Cette épreuve qu'on arrive généralement à surmonter, le couple Guéret n'arrive pas à le dépasser. Ils sont bloqués dans leur face à face soumis au doute et à la méfiance. Et pourquoi cela? Simplement parce qu'Albert voit double. Parfaitement. Albert Guéret voit double! Voilà bien le premier phénomène étrange dans un ménage aussi moyen ; car, il faut le répéter, Guéret n'est pas alcoolique.

En face de lui, il voit deux fois la même femme : deux fois le petit visage pointu, deux fois les frisettes rangées comme les petites cuillères dans le tiroir du buffet, deux fois le petit sourire énervé... Il entend deux fois la chasse d'eau dans les toilettes, deux fois les chansonnettes à la radio, les chaises qui grincent sur le sol de la cuisine, les portes qui claquent...

Le petit personnage petit-bourgeois, dans son petit manteau marron à petit col de renard de sa petite femme, il doit le supporter deux fois. Car sa belle-mère est là, constamment, fanée, ridée, grisonnante, mais extraordinairement semblable à sa fille.

Inutile de raconter comment la barque de ce ménage, lié par la médiocrité, prend rapidement l'eau par le fond, le fond étant, bien entendu, les rapports intimes. Il n'y a bientôt plus de rapports intimes, c'est-à-dire qu'il reste quelques rapports, mais ils ne sont plus intimes. En réalité chacun fait ce qu'il a à faire, comme si l'autre n'était pas là.

D'ailleurs, comment parler d'intimité, quand on a épousé la mère en même-temps que la fille? Et cela, tant et si bien que bientôt, il n'y a plus de rapport du tout.

Par contre, il y a un fût de cidre, qui va jouer un certain rôle dans cette affaire. M. et M^{me} Guéret l'ont ramené de Normandie vers le début du mois de mars 1946.

Vous avez bien lu : 1946 ! Entre leur mariage en 1938 et l'arrivée du fût de cidre il y a tout de même huit années et une guerre!

Mais il n'y a pas de guerre pour les Guéret : il n'y a que leurs petites personnes et leurs petits problèmes, leur petite santé et leur petit train-train que rien ne peut briser. Ils sont entrés dans la guerre en se disputant, ils en ressortent avec un fût de cidre ramené de Normandie.

Depuis longtemps Mathilde Guéret soupçonne son mari d'avoir une maîtresse. Il y a bien longtemps que M. Guéret a prononcé le premier

mot courageux de toute sa médiocre vie : « divorce ». Courageux, car il est plus difficile pour un homme comme lui de dire « non » que « oui ». Parce qu'il n'est jamais trop tard pour faire demi-tour lorsqu'on sait qu'un chemin ne mène nulle part, parce qu'il faut savoir mettre le feu à la maison lorsqu'on croit qu'elle est maudite.

Il a prononcé le mot et il est même allé plus loin. Il a introduit une demande de divorce.

Seulement, Mathilde Guéret refuse. On ne sait pas pourquoi d'ailleurs, elle ne le sait pas non plus sans doute, sinon parce que sa mère le refuse. Et sa mère le refuse, parce que ce divorce, se serait une défaite pour elle, par sa fille interposée. Allons donc! Cet homme leur échapperait? Ah, je voudrais bien voir ça!...

Elles sont deux, il est tout seul et il parviendrait à se dérober, à fuir le combat? Pour M^{me} Guéret et sa fille, la vie ce n'est que ça : un monotone et triste combat inutile et sans fin.

« Non, jamais le divorce! » dit Mathilde lorsque Guéret excédé lui tord les poignets. « Non pas de divorce.

— Tu divorceras ou tu crèveras! » hurle Guéret.

Mais il y a le fût de cidre. Il est là depuis dix jours. Et maintenant Mathilde Guéret a des diarrhées.

On fait venir le médecin de famille. C'est un médecin moyen en costume gris, avec des lunettes et un parapluie. Il examine M^{me} Guéret et se tourne songeur vers son mari :

« Elle a dû manger quelque chose qui ne passe pas... Diète et bouillon de légumes. »

Quelques jours plus tard, comme la gastralgie de Mathilde est loin de s'apaiser, on fait revenir le docteur. Il demande à M. et à M^{me} Guéret de surveiller leur nourriture. Il y a quelque chose dans leur alimentation qui ne convient pas.

Bien entendu, les scènes entre M. et M^{me} Guéret sont de plus en plus violentes, et l'on entend voler des répliques dans le genre :

« Salaud! Tu serais bien content que je meurs... Tu serais libre! » Ou bien : « Ne me touche pas... Tu me dégoûtes! » Ou bien encore : « Je suis sûre que c'est toi qui m'empoisonnes! »

Un matin, M. Guéret, voyant souffrir sa femme, se propose de la soigner, la belle-mère s'interpose :

« Laissez-la! Vous êtes un monstre! »

Une autre fois, et dans les mêmes circonstances, c'est Mathilde qui lui lance à la figure une bouillotte d'eau chaude.

Lorsqu'il revient pour la troisième fois, le médecin s'enferme avec Mathilde. Lorsque Guéret veut entrer dans sa chambre, le médecin et

la femme cessent leur conversation.

Le lendemain, sa femme qui le regarde à table lui verser sans rien dire du cidre et boire du vin, remarque :

« Tiens, tu ne bois plus de cidre? »

Ce soir-là, lorsqu'il rentre, il trouve le médecin chez lui, qui pâlit légèrement en le voyant et s'en va manifestement gêné et glacé.

Même attitude glacée, pleine de reproches muets de la belle-mère ; même attitude de son beau-père, des deux beaux-frères. Même la concierge regarde M. Guéret d'un air bizarre!

Quant à Mathilde, elle déclare du fond de son lit, exsangue, les yeux bleus presque blancs et infiniment lasse, donc infiniment pitoyable :

« J'accepte le divorce, tu peux partir. »

Alors, comme s'il n'attendait que cela, M. Guéret fait sa valise et s'en va vivre chez ses parents.

Commence aussitôt la ronde des huissiers et des inspecteurs de police, des facteurs et des avocats. Car, tandis que le divorce est prononcé aux torts et griefs réciproques des deux époux, l'ex-M^{me} Guéret, redevenue Mathilde Roussin porte plainte contre Guéret qu'elle accuse de tentative d'assassinat.

Ce n'est que le début d'une affaire complètement farfelue qui va tenir en haleine la police et la magistrature pendant des années... Pour s'achever en apothéose par l'absurde.

« Si ce bonhomme est coupable, il joue bien la comédie », pense le commissaire Gozzi. En effet, M. Guéret, dans un petit costume prince de Galles usagé, agite ses jambes, allume cigarette sur cigarette et semble surtout, découvrir, avec un étonnement mêlé d'horreur, les accusations de sa femme. Bien entendu, il nie.

Il nie avec obstination. Il regarde un pied de bureau, se cramponne aux bras du fauteuil, semble se refermer complètement sur lui-même comme une huître dans sa coquille. Il ne voit plus que ce pied de bureau (là, depuis si longtemps, qu'il a fini par faire un trou dans le parquet) et répète sur tous les tons avec une émotion contenue :

« C'est faux... Voyons, monsieur l'inspecteur... C'est faux. Ma femme ne sait plus ce qu'elle dit... C'est faux. D'ailleurs, est-ce que j'ai une tête à empoisonner ma femme? »

L'inspecteur Gozzi pense justement que cet homme, malgré son air moyen, si moyen, si monstrueusement moyen, pourrait bien avoir empoisonné sa femme. Car, il faut bien le reconnaître, tant que sa femme refusait le divorce, c'est à peu près tout ce que la société lui

proposait comme solution. N'oublions pas que nous sommes en 1946 ; à cette époque, il était très difficile d'obtenir un jugement de divorce sans le consentement des deux partis, voire impossible sans motif et sans argent.

« D'ailleurs, ce n'est pas ma femme qui a eu cette idée-là, j'en suis sûr, reprend M. Guéret, c'est ma belle-mère.

— Hélas non, monsieur Guéret, ce n'est pas la mère de votre ex-femme qui a eu la première ce soupçon... C'est son médecin.

— Vous avez vu le médecin?

— Oui, monsieur Guéret... Il n'a pas été extrêmement précis. Mais il a attribué à l'arsenic les troubles dont souffraient votre femme... Il lui a d'ailleurs laissé entendre à l'époque. Il lui a même conseillé d'accepter le divorce.

— Mais comment aurais-je fait pour l'empoisonner?

— Votre ex-femme nous a parlé d'un certain fût de cidre...

— Le cidre. Ah! Ah! Ah!

— Il n'y a pas quoi rire, monsieur Guéret, votre ex-femme et sa mère sont formelles : vous avez tous bu de ce cidre pendant huit jours. Et puis vous, vous avez brusquement cessé d'en boire. C'est alors que les malaises de votre ex-femme ont commencé. Pourquoi avez-vous cessé de boire du cidre, monsieur Guéret ?

— Eh bien, justement parce que le cidre me donnait la colique, monsieur l'inspecteur. Alors, si ma femme prétend que c'est le cidre qui la rendait malade, c'est bien possible... Mais il n'y avait pas besoin de mettre de l'arsenic dedans. D'ailleurs, où aurais-je trouvé de l'arsenic?

— C'est ce que nous allons savoir, monsieur Guéret. »

Des experts sont commis dont le professeur Griffon. Le fût de cidre ayant disparu depuis longtemps, ils analysent les cheveux de la plaignante.

L'examen est positif, il révèle des traces d'arsenic.

On sait que l'arsenic est un poison qui chemine à travers les cellules avec une vitesse qui est toujours égale. On peut donc déterminer assez facilement la date à laquelle l'arsenic a été administré pour la première fois.

Or, si l'on tient compte de la vitesse avec laquelle les cheveux s'allongent, un centimètre et demi par mois en moyenne, les résultats de l'expertise correspondent aux accusations. M. Guéret est donc inculpé de tentative d'empoisonnement par le juge, M. Marquiset. L'instruction commence.

Au début, tout va mal pour ce pauvre M. Guéret. Une avalanche de

témoins, notamment tous les membres de son ex-belle-famille, s'acharnent à dresser de lui un portrait hallucinant. Comment tant d'égoïsme et de méchanceté, d'avarice et de libertinage, tant de vices pourraient-ils se loger dans un personnage aussi moyen? Pourtant, le juge d'instruction doit bien l'admettre, M. Guéret avait une maîtresse. Il voulait divorcer et il menaçait sa femme de la tuer si elle refusait...

Enfin, et surtout, le juge d'instruction découvre que M. Guéret peut accéder, grâce à l'entrepôt de la société qui l'emploie, à des bonbonnes contenant un produit dératisant à base d'arsenic.

Cette fois, M. Guéret est à un cheveu de passer devant les assises, pour tentative d'homicide volontaire... Quand on dit à un cheveu, vous allez voir que c'est le mot exact.

Guéret a pris un avocat, l'un des plus grands : M^e Albert Naud.

Celui-ci, parce qu'il est consciencieux, qu'il prend un dossier à cœur et qu'il est curieux de tout, est intrigué par cette histoire de cheveux. Il demande à sa femme si son coiffeur lui paraît être un homme suffisamment instruit de son métier et digne d'être invité à dîner.

« Oui.

— Alors, invitons-le: »

C'est ainsi, devant une table élégante, que l'avocat dévoile au coiffeur de sa femme les secrets du dossier Guéret.

« Qu'en pensez-vous?

— Ça me paraît vraisemblable, dit le coiffeur, les déductions des experts sont logiques, et même indiscutables, sauf...

— Sauf quoi?

— Sauf, si la femme de votre client se décolore les cheveux.

— Pourquoi?

— Parce que les produits employés pour la décoloration ralentissent de moitié la pousse des cheveux. »

M^e Albert Naud voit aussitôt le parti qu'il peut tirer de cette révélation : si les cheveux de l'ex-M^{me} Guéret se sont allongés deux fois moins vite qu'on ne le pensait, cela reporterait à une période très antérieure à l'arrivée du fût de cidre le moment où l'arsenic a été absorbé.

Lors d'une réunion suivante, chez le juge d'instruction, M^e Albert Naud attend avec impatience le moment où il sera question des cheveux de M^{me} ex-Guéret... Elle est là, devant lui, avec son petit visage pointu, surmonté de cheveux blonds, les bouclettes rangées comme les petites cuillères dans le tiroir du buffet.

Le moment venu, comme s'il s'agissait d'un détail insignifiant, presque d'une curiosité personnelle, l'avocat demande :

« C'est votre teinte naturelle, madame ? »

Pincée, se redressant dans son fauteuil, levant le plus haut possible sa quadruple rangée de petites cuillères blondes, M^{me} Guéret riposte :

« Mais bien sûr!

— Vous êtes donc naturellement blonde?

— Oui... Enfin, je suis blonde. »

L'avocat, sent une hésitation, il insiste :

— « Aussi blonde que vous l'êtes là.

— Non... Je suis blond-châtain.

— Châtain avec des reflets blonds peut-être?

— Oui, c'est ça.

— Vous faites peut-être une légère décoloration?

— Oui, et une teinture. »

Ouf! L'avocat a saisi, on peut le dire, la chance par les cheveux.

Les experts sont convoqués. On procède à de nouvelles analyses avec la correction proposée par le coiffeur qui s'est avérée scientifiquement exacte.

Or, les calculs indiquent que, non seulement à l'époque où M^{me} Guéret a absorbé l'arsenic pour la première fois, le fût de cidre n'était pas là, mais que les pommes n'étaient même pas tombées de l'arbre.

Enfin, l'absorption de l'arsenic se serait produite pendant une période de six mois, époque où M. et M^{me} Guéret vivaient pratiquement séparés.

Le juge d'instruction hésite à présenter aux assises Albert Guéret, car il lui sera très difficile désormais de prouver sa culpabilité.

Bien sûr, les experts se contredisent et se battent sur les chiffres, comparant la longueur des cheveux, le taux d'arsenic, la date des décolorations, etc...

Tout ce qui en ressort, c'est qu'il subsistera toujours un doute. Et comme Guéret nie avec une énergie accrue, le juge d'instruction se voit contraint de signer un non-lieu en sa faveur.

Mais alors, d'où vient l'arsenic? Qui a tenté d'empoisonner l'ex-M^{me} Guéret? Qui va être accusé?

Quelque temps après son non-lieu, Albert Guéret dépose contre son ex-femme une plainte en dénonciation calomnieuse... Son raisonnement est simple : il porte contre sa femme une monstrueuse accusation : Elle s'est empoisonnée elle-même.

« Elle m'avait dit un jour, assure H. Guéret : " Non, je ne divorcerai pas. Et s'il le faut, je t'emmerderai jusqu'au bout... " Je n'avais pas

compris ce que ça signifiait.

« Maintenant, j'ai compris. Elle s'est intoxiquée elle-même en calculant les doses de façon à être simplement malade.

« Puis elle m'a accusé. Elle voulait me perdre. »

Comme on envie la petite souris qui, du fond de son trou, quelque part dans notre vieux palais de justice, dans le bureau du juge d'instruction, a la chance d'assister à la confrontation de M. Guéret et de son ex-femme.

« Si ce n'est pas moi, c'est donc toi! s'exclame le mari.

— Moi, répond la femme, j'aurais couru le risque de mourir? Je tiens trop à la vie! »

Le thèse se défend, le dossier est solide.

C'est à la fois très amusant, compliqué et délicat. Les magistrats, inutile de le dire, ne voient pas sans inquiétude arriver la date où l'affaire doit être jugée : devant la dix-septième chambre correctionnelle. Les pressions ne manquent pas pour amener M. Guéret à retirer sa plainte.

Finalement, lorsque l'affaire vient devant la dix-septième chambre, M. Guéret, l'ancien inculpé devenu plaignant, ne sera pas là pour réclamer la réparation morale du franc, de plus en plus symbolique, de dommages et intérêts.

Mais la colère de M^e Albert Naud fera trembler la quadruple rangée de petites cuillères blondes sur la petite tête pointue de l'ex-M^{me} Guéret en larmes, qui sera libérée sept jours plus tard!

Sans doute pour aller rejoindre un autre M. Guéret tout aussi moyen, tout aussi coléreux, qui trois semaines après son mariage, pensera peut-être, déjà, au divorce.

LE TEMPS, C'EST DE L'ARGENT!

Du 25 juin 1906 au 22 juin 1915, soit pendant neuf ans, un homme, tout seul, l'un des plus hauts magistrats de New York, l'attorney général Jérôme s'est battu pour que la justice de son pays ne soit pas ridiculisée devant le pouvoir de l'argent. Il a échoué.

Ce dossier, énorme, est l'un des plus célèbres aux États-Unis. Il a fait couler beaucoup d'encre, et il peut être classé dans ce domaine, juste endessous des records battus par les assassinats présidentiels.

Comme dans toutes les grandes affaires, les faits sont simples, évidents et connus de tous. Les faits eux-mêmes. Mais les dessous des faits?... Nous dirons pour simplifier que le dessous d'un fait permet de retourner le fait lui-même, sens dessus dessous, de telle manière qu'il n'a plus du tout la même signification.

Dans cette affaire on va voir que l'on peut ainsi fabriquer des faits réversibles... et même que l'on peut tout faire ; du moins, que l'on pouvait tout faire à New York au début de ce siècle; notamment prendre les magistrats pour des imbéciles, et la justice pour un panier de linge sale, à laver pour quelques milliers de dollars... Serait-ce encore possible de nos jours, aux États-Unis, avec le développement de l'information et la place prise par l'opinion publique? Qu'on en juge.

Si nous avons la phobie des grands ensembles, cette angoisse engendrée par le béton, nous pouvons considérer que l'homme qui est assis dans son fauteuil de music-hall, un soir de juin 1906 à New York, en est l'un des responsables. C'est « Monsieur Gratte-ciel ». Et il est fier de lui. New York est fière de lui. Avant Stanford White, Stan pour les intimes, New York était laide et sombre. C'était encore le XIX^e siècle. Depuis l'avènement de cet homme, et sa réussite dans l'architecture urbaine, c'est le XX^e siècle! Bien entendu il n'est pas le seul. Ils sont une demi-douzaine comme lui, responsables de ces choses toutes en hauteur, apanage de ce siècle naissant. Les architectes du nouveau monde tel Stanford White, sont, en 1906, les rois de New York. Riches et adulés, tout leur est permis. Y compris d'être un Don Juan à cinquante ans passés.

Stanford approche de la soixantaine. Il lui est de plus en plus difficile d'être un Don Juan, malgré sa haute taille et sa moustache rousse, malgré ses dollars. De plus en plus difficile, car (on le murmure dans la haute société), passé vingt ans, les femmes ne sont plus pour lui que des êtres sans grâce et sans attraits. Et, bien que le dollar soit persuasif, la jouvencelle se fait rare. Stanford s'en rend

compte. On l'avait invité à cette première de Madison Square Garden, en lui promettant les danseuses les plus jeunes et les plus ravissantes du continent. Or, elles ont toutes au moins vingt-cinq ans. C'est déprimant. Le Don Juan vieillissant n'a plus qu'à faire bonne figure, et admirer son œuvre.

Le Madison Square Garden est son œuvre, ainsi que les buildings environnants. Triste soirée en perspective.

Jamais pourtant Stanford White n'aurait imaginé une si triste soirée et le tout New York qui l'entoure non plus.

A quelques tables de là, parmi les plus riches, un autre homme s'ennuie également. Du moins en donne-t-il l'impression.

Harry Thaw, trente-cinq ans, beau garçon, jeune marié, fils du roi du chemin de fer de Pittsburgh, se lève, et se tourne vers sa jeune femme.

« Evelyn ma chère, nous rentrons. Ce spectacle est inintéressant. »

Evelyn « ma chère » déploie sa longue silhouette enveloppée de satin, et suit son mari sans mot dire. Elle est belle. Très belle. On la suit des yeux.

A sa table, Stanford White, qui s'ennuie toujours, regarde approcher le jeune couple, ils sont à dix pas. Harry Thaw marche aux côtés de sa femme, l'air dégagé, une main dans la poche de son habit, l'autre balançant un cigare... Ils sont à cinq pas. Stanford le vieux s'apprête à sourire, il sourit. Ils sont à trois pas. Stanford redresse la tête et s'apprête à saluer.

Harry Thaw s'immobilise à un pas. Il sort la main de sa poche, braque un revolver, et tire. Une balle dans la tête de Stanford White, une autre dans la bouche, une autre dans l'épaule.

Derrière Harry Thaw, sa femme Evelyn s'est figée de stupéfaction. Deux amis du couple qui suivaient, paralysés, ne font même pas un geste, tant la chose s'est passée vite. Quant à Harry Thaw, le fils du roi du chemin de fer, il s'éloigne dignement, le revolver à la main, pointé vers le plafond, comme s'il venait de réussir un exercice de tir devant un public attentif.

Le corps de Stanford White s'est écroulé doucement sur le tapis de Madison Square Garden. Il est mort sur le coup, sans avoir esquissé un seul geste de défense.

Evelyn est la première à réagir. Elle se précipite sur son mari, en criant :

« Harry! Mais qu'est-ce que tu as fait? »

Et Harry de répondre tranquillement, un bras protecteur glissé autour des épaules de sa femme :

« Je t'ai certainement sauvé la vie, ma chérie... »

C'est ainsi que commence, la grande mascarade.

A peine a-t-il franchi les portes de l'ascenseur qu'un policier se jette sur Harry Thaw pour l'arrêter. Ce faisant, il ne remplit que son devoir de policier. Le jeune et beau milliardaire l'écarte d'un geste :

« Doucement voulez-vous ? Je ne supporterai pas que l'on me bouscule ainsi. Je vous accompagne. »

Au commissariat, Harry, très décontracté, reconnaît bien volontiers qu'il a tué Stanford White. Le contraire serait difficile!

« Cet homme se conduisait d'une manière abominable avec ma femme... Ah non! S'il vous plaît, pas de menottes! Je ne suis pas n'importe qui. Puis-je avoir du champagne ? »

Pour qui connaît bien cet homme, son extravagance n'a rien d'étonnant. L'héritier de plus de quarante millions de dollars ne se conduit pas dans l'existence comme le commun des mortels. Ce héros des chroniques mondaines se croit évidemment tout permis.

Devant le tribunal hâtivement réuni pour décider de son inculpation, il se conduit comme dans un salon.

Imaginons la rage de l'attorney général, Me Jérôme, devant ce beau garçon trop gâté, entouré d'une bardée d'avocats empestant le dollar à quinze lieues à la ronde, et qui trône devant les journalistes en rajustant ses manchettes. Un seul des diamants de sa cravate suffirait à assurer le salaire annuel de tous les policiers réunis dans la pièce. Imaginons la rage de cet homme intègre, devant un inculpé qui commence par affirmer :

« Attention à ce que vous faites : On ne juge pas un Thaw. Vous l'apprendrez à vos dépens. »

Aussi insupportable que soit cette attitude, elle n'est pas sans raison. A cette époque bénie, où le dollar est roi aux États-Unis, il faut être courageux, il faut être Me Jérôme, idéaliste, croyant dur comme fer à son rôle de justicier, pour imaginer qu'un homme comme Harry Thaw peut-être traité comme un vulgaire assassin qu'il est. On va voir à quel point la justice sera ridiculisée et la vérité déformée, avec l'assentiment du grand public, ravi!

Pendant les six mois qui vont précéder le procès de Harry Thaw on va s'occuper de tout, sauf de l'essentiel : le mobile du meurtre. Or, si l'armée d'avocats qui défend l'honneur de la famille Thaw s'emploie à rechercher tous les témoins susceptibles d'apporter des renseignements à ce sujet, ce n'est pas pour les faire parler. C'est pour les faire taire. Quand à l'armée d'avocats qui défend l'honneur de Stanford White, elle poursuit le même but. Si bien que le 21 janvier 1907, il n'y a pas

plus de témoins à charge que de témoins à décharge. Que cherche-t-on à cacher en procédant de la sorte? Des choses pas jolies jolies...

Premièrement : Harry Thaw, le bel Harry, mène depuis toujours une vie privée fort peu recommandable, digne du marquis de Sade.

Deuxièmement : Evelyn Thaw, sa jeune femme, ne l'a épousé que pour rendre service à un autre personnage.

Troisièmement : Cet autre personnage c'est Stanford White.

Qu'on nous suive bien : les mœurs de la haute société new yorkaise du début du siècle sont particulières...

Evelyn, petit modèle charmant et arriviste, avait dix-sept ans lorsqu'elle rencontra dans une « party » le vieux Stanford White. Disons qu'il lui conta fleurette, au champagne. Disons que la tendre « ingénue » s'aperçut (un peu tard) que le vieux et riche architecte avait « abusé » de sa « virginité ». Disons aussi que la jeune personne, fort complaisamment soutenue par sa mère, s'apprêtait à crier sur les toits : « Au secours, attentat aux mœurs, je suis mineure et innocente, cet abominable séducteur a profité de ma naïveté... »

Que fait l'abominable séducteur ? Il va trouver un jeune compagnon de plaisir, le richissime Harry Thaw, et lui propose le marché suivant : « Vous épousez la jeune demoiselle... (Une affaire). Vous me sortez d'un mauvais pas, où je risque ma carrière, et, comme je connais vos goûts, je suis sûr que vous aurez de quoi les satisfaire. »

Il peut paraître bizarre que Harry Thaw, riche à millions, jeune et beau garçon, se laisse entraîner dans un marché pareil, alors qu'il a le choix des épouses. C'est bizarre, en effet, à moins que l'on veuille bien considérer la chose suivante : Quelle est la femme qui se laisserait cravacher sans mot dire? précisons : une femme très belle, très jeune, et suffisamment bien élevée pour devenir M^{me} Thaw? Le sado-masochisme n'est pas tellement répandu en 1906 dans le grand monde, même le nouveau. Considérant cet argument, on peut comprendre le marché.

Bien entendu la nature des relations particulières entre ces trois personnages n'est pas révélée à l'instruction.

M^{me} Thaw affirme en parlant de Stanford White :

« Cet homme m'a déshonorée, il m'a fait boire du champagne, je ne savais pas ce que je faisais... Plus tard, j'ai tout avoué à mon mari. C'est pour cela qu'il a tué. Pour me venger! Je le soutiendrai jusqu'au bout, et nous ferons tout pour qu'il soit acquitté! »

Souvent femme varie... Ce « Je le soutiendrai jusqu'au bout » ne tiendra pas longtemps.

En attendant, c'est vrai, la famille Thaw, fait tout ce qu'il faut pour

influencer l'opinion publique et les magistrats. On commande à un auteur de théâtre une pièce dont le scénario reconstitue le scandale du Madison Square Garden. Cette pièce est non seulement écrite avant le procès, mais jouée sur la scène d'un théâtre new yorkais. Bien entendu, le héros est un homme jaloux et bafoué qui tue son rival pour venger l'honneur de sa femme! Un jury bien pensant l'acquitte, il retrouve son épouse bien aimée, on applaudit bien fort! (Coût de l'opération : près de 10000 dollars.)

On engage un attaché de presse qui organise des conférences, paie des articles rédactionnels, arrange des interviews exclusives du beau ténébreux en prison (le directeur est fort compréhensif).

Une meute de détectives privés fouille la vie de la victime, croisant souvent sur son chemin une autre meute qui fouille celle de l'inculpé. On ne compte plus les dollars et les articles à sensations.

Le malheureux Jérôme, attorney général, n'a droit lui qu'à un pauvre petit reporter minable et mal payé du New York Times, qui consent à écrire sur une colonne, le jour du procès :

« L'Affaire Thaw corrompt la justice, c'est un scandale. »

Mais c'est tout. Il faut dix jours aux avocats des deux parties pour se mettre d'accord sur les jurés. Pour en trouver douze, on en récusera 336. Et les douze malheureux choisis seront surveillés comme des malfaiteurs pendant toute la durée des audiences.

La défense, (une demi-douzaine de ténors du barreau à 1000 dollars la journée d'honoraires) présente ainsi l'affaire : « Monsieur Thaw a tué sans préméditation, sur une impulsion soudaine et incontrôlée, non par jalousie. » Difficile à faire passer, mais les consignes de la famille sont claires : Pas question de plaider la folie, pas de scandale! de l'honneur!

Me Jérôme s'accroche. Le représentant du Ministère public, a fait sa petite enquête... Comment croire à la jalousie et au crime passionnel alors que :

« Madame Thaw, votre mari connaissait monsieur White depuis fort longtemps... et il connaissait vos rapports avec lui. J'ai là quelques témoignages de femmes qui vous ont bien connue, alors que vous viviez au Savoy, entretenue par monsieur White, et fiancée à monsieur Thaw... Que l'on fasse entrer le témoin X... »

Mais le témoin X, une dame de très petite vertu, semble tout-à-coup frappé d'une sorte d'amnésie... Elle ne se souvient plus très bien si... Ni avec qui... Ni à quelle date... On voit passer tellement de monde, n'est-

ce pas... Et le témoin Y, n'a guère plus de mémoire. M^e Jérôme n'a plus de témoins pour confirmer qu'il n'y a dans ce crime rien de passionnel... Plus personne (il découvrira plus tard que la facture était de quarante mille dollars pour la famille Thaw ; Quarante mille dollars à répartir entre les demoiselles d'une maison de tolérance qui connaissent bien tout ce petit monde).

Procès interrompu, pour quelques jours. La femme d'un des jurés est gravement malade, et on est obligé d'accompagner celle-ci jusqu'à l'hôpital. Six policiers l'encadrent, le nourrissent, le couchent, le bordent, et le ramènent au tribunal sans qu'il ait pu parler d'autre chose que du temps qu'il fait...

C'est que l'on joue serré. L'attorney général a découvert un document qui pourrait bien être une bombe. C'est une lettre, signée d'Evelyn, enregistrée par un avocat et signée par un témoin : Stanford White. Elle date de l'année précédant le meurtre et dit ceci :

Je soussignée... Evelyn Sunbeat, épouse Thaw, accuse mon mari de violences, et de sévices graves à mon endroit dont monsieur Stanford White a été le témoin...

Le 2 janvier 1904, alors que nous nous trouvions en Autriche mon mari et moi, au château de...

Suit une longue liste explicative des dits sévices qui pourrait très bien convenir à certaines salles spécialisées. Selon l'attorney général, c'est une preuve des liens qui existaient entre la belle Evelyn et M. White depuis longtemps.

« Pourquoi vous a-t-il servi de témoin, et dans quel but, madame Thaw? Pourquoi avez-vous éprouvé le besoin de faire établir un document de ce genre?

— Stanford White m'y a poussé! Il cherchait à démolir mon mari. A le détruire moralement... D'ailleurs, je ne reconnais pas ma signature. J'ai vu cela mais je ne l'ai jamais signé. »

Un tout petit point pour l'attorney général incorruptible, et bientôt un autre : La commission d'examen psychiatrique déclare Harry Thaw parfaitement conscient et responsable de ses actes. Un petit point plus un autre petit point, font une énorme panique dans les rangs de la défense, qui sent venir la préméditation, le mobile de vengeance solide, et l'ombre de la chaise électrique... Il souffle si bien, ce vent de panique, qu'il arrive à obtenir la suspension des débats (arguties juridiques qu'il serait trop long de commenter). Et lorsqu'ils reprennent, ces débats, non seulement il y a un avocat de plus (le procès coûtera plus de cent mille dollars à la famille Thaw) mais tout change!

M^{me} Thaw junior :

« Mon mari est un fou sadique, quand à Stanford White c'était un être merveilleux, une personnalité remarquable. »

M^{me} Thaw senior :

« Mon fils a toujours été difficile. En réalité c'est un psychopate dangereux, tout petit déjà, il frappait les animaux. »

Les avocats tous en chœur :

« Notre client est la victime d'une hérédité lourdement chargée : Une tante folle depuis l'âge de sept ans, une cousine enfermée, un oncle névrosé, un autre victime de convulsions, un malade mental... Voici, messieurs les jurés, le rejeton dégénéré d'une vieille famille riche! Écoutez nos experts! »

Pas la peine. Grassement payés (on s'en apercevra plus tard), les experts connaissent Harry Thaw depuis sa première dent de névrosé jusqu'à sa dernière moustache d'obsédé débile certifiés! A ce compte là, est-il besoin des témoins empressés (directeur de la prison, geôlier, co-détenu) qui tous ont une anecdote de fou à raconter aux jurés... Formalité! Peut-être pas.

Le 7 avril, enfermé de 17 à 23 heures, les jurés ne sont pas d'accord. On les enferme pour la nuit, puis quarante heures d'affilée. Nourris de sandwiches et de bière, ils ne sont toujours pas d'accord. Mettons-nous à leur place : Finalement ce qu'on leur demande, c'est de décider que Harry Thaw est sain d'esprit (si l'on en croit les premières semaines du procès) ou fou, (si l'on en croit les dernières). Or, procédure exceptionnelle, il faut tout recommencer, car, les jurés n'étant toujours pas d'accord, au bout de trois jours et quatre nuits, on change !

Re-procès, re-verse des avocats : J'en récusé cinq, et vous mon cher maître? Sept? Parfait! Vous en avez d'autres, monsieur l'attorney général ? M^e Jérôme en a d'autres, mais à quoi bon! La justice est vaincue. Le nouveau jury déclare l'accusé non coupable pour cause d'irresponsabilité au moment des faits. Tout ce qui reste dans la main de M^e Jérôme, c'est la seule possibilité légale, et cela a plutôt l'air d'une vengeance : L'ordre d'internement à vie pour Harry Thaw, qu'il a réussi à faire signer au gouverneur de l'État de New York. Une douche froide pour la famille qui espérait passer au travers. Mais la mascarade n'est pas terminée.

Si l'on s'est résigné à faire passer Harry Thaw pour fou, c'est qu'on avait une idée derrière la tête : Il s'agit maintenant de faire un autre procès, et d'obtenir un autre jugement par lequel on le reconnaîtra sain d'esprit.

Première tentative en mai 1908, (à peine trois mois plus tard). Échec.

Seconde tentative au cours de l'été, second échec.

L'attorney général se bat comme un beau diable. Ah! on a voulu qu'il soit fou pour sauver sa tête, eh bien, il le restera! La famille va donc jouer au plus fin, si c'est encore possible : La fortune de Harry Thaw se trouve en Pennsylvanie, et Harry Thaw est interné dans l'État de New York.

Il s'agit donc de le faire déclarer en faillite en Pennsylvanie. Une faillite bidon de quelques milliards de dollars... Pour répondre de cette faillite, on fait citer Harry Thaw en Pennsylvanie... De cette façon il sort de l'État de New York, et bien malin qui pourrait l'y faire rentrer! Petite poussière dans cette belle mécanique, le shériff de New York refuse la levée d'écrou, même provisoire. Et les tribunaux de Pennsylvanie ne peuvent rien contre le shériff obstiné de New York! Même si la corruption financière a atteint son comble.

Pendant ce temps M^{me} Evelyn Thaw profite de la vie et des dollars de son époux fou et en faillite!

La bataille durera sept ans. Sept ans de tentatives de mise en liberté, de commissions psychiatriques en faux témoignages... Mais l'attorney général Jérôme est partout! Impossible.

Dans sa cellule Harry Thaw menace, fait appel à l'opinion publique et peu à peu réussit à se faire considérer comme la victime innocente d'une erreur judiciaire. On oublie totalement qu'il a tué, on ne pense plus qu'à sa longue lutte pour la liberté! Harry Thaw est un héros.

Le 17 août 1913, la famille emploie les grands moyens! Le directeur de la prison est « au courant ». Le gardien « est au courant ». Dehors, quatre gangsters réputés attendent dans une voiture rapide! En 24 heures, Harry Thaw est au Canada, libre! La foule applaudit.

L'attorney général demande son extradition, le Canada refuse. Pour respecter les règles d'immigration, on reconduit toutefois le glorieux évadé jusqu'aux frontières. Il passe dans un autre État, ou une commission psychiatrique de bonne composition et avec tous les égards dus à sa fortune, reconnaît M. Thaw, sain d'esprit. C'est la victoire finale, le 12 janvier 1914... Pour la compléter, on attendra soigneusement que l'attorney général ait pris une retraite bien méritée, et, le 22 juin 1915 au cours du septième et dernier procès à New York, tout le monde est d'accord sur l'acquittement pur et simple. Ovation, marche triomphale, honneur de la presse : « Harry Thaw a gagné! »

Plus une seule voix n'était capable de s'élever pour crier au scandale. Comme l'avait dit ce malheureux M^e Jérôme : « La libération de cet assassin n'est qu'une question de temps... et le temps c'est de l'argent. »

Il ne reste plus au dossier qu'un tout petit article du New York Times, le dernier qui parle de Harry Thaw, six mois après sa réhabilitation. Un dernier sursaut d'information qui fut bien vite étouffé.

« On aurait arrêté à Pittsburgh, sa ville natale, le célèbre Harry Thaw. Motif : kidnapping et sévices graves sur la personne d'un mineur, un jeune homme de dix-sept ans... »

Que croit-on qu'il arriva? Le tribunal de Pittsburgh essaya de le condamner, et, une fois de plus, échoua dans cette tentative.

En 1947, à l'âge de soixante-seize ans, Harry Thaw est mort dans son lit d'une crise cardiaque, aussi riche et peut-être aussi fou qu'il était né.

MORT D'UNE SORCIÈRE

Ce dossier s'ouvre dans la campagne allemande, en 1953, et se referme, en 1961, lorsque M^{me} Gertrude, âgée de cinquante-sept ans, vient s'installer chez son frère, le « tailleur de pierres ». Qui pourrait croire qu'elle va être à l'origine d'un drame digne du Moyen Age?

Gertrude arrive dans ce village, un matin, par l'autobus, avec pour tout bagage une valise et un poste de radio portatif. Elle vient de la ville, ça se voit à la façon dont elle est habillée. Elle est pesante et blonde.

Elle a été jolie, mais ses traits se sont empâtés. Seuls les yeux bleus, vifs, semblent vraiment vivants sur ce visage rond.

Ce qui étonne les gens du village, c'est qu'elle n'ait qu'une valise. Eh oui! Il y a eu la guerre ici, comme partout, mais cela n'a pas diminué la hauteur des piles de draps, ni le nombre des assiettes. Au contraire les villageois, la paix revenue, se sont empressés d'accumuler des petits biens. Pour eux, celui qui n'a rien amassé, c'est quelqu'un de louche, quelqu'un qui ne s'est fixé nulle part, et que rien ne retient, et sur qui on ne peut pas compter.

Gertrude s'installe chez son frère, qui exploite une petite carrière à quelques kilomètres du village. Il demeure dans une toute petite ferme, un peu vétuste, dont les murs en moellons s'appuient ou soutiennent, selon l'angle d'où on les considère, une grange branlante et une étable obscure.

Bien vite Gertrude va frapper les villageois par un mode de vie insouciant, déréglé, mystérieux.

M^{me} Gertrude a été mariée deux fois. A chacun de ses mariages, elle dut supporter un mode de vie bourgeois, contraignant, rigide. Ces deux mariages ont finalement été des échecs... Alors, elle en a eu assez, elle est venue à la campagne pour vivre comme il lui plaît. Et elle vit comme il lui plaît. Dans une indépendance farouche. Comme si les autres n'existaient pas!

Mais deux ans plus tard, quand son frère meurt, Gertrude hérite de la petite ferme.

Gertrude ne maintenait les apparences que par respect pour son frère. Mais la solitude va accentuer l'étrangeté de son comportement. On dit qu'elle ne se lave pas, qu'elle ne fait pas de cuisine, qu'elle ne fait pas de feu en plein hiver et que, par grand froid, elle dort à côté de ses chiens pour avoir chaud.

Il est vrai qu'elle a trois gros chiens, assez féroces, qui dorment sur

son lit.

Elle possède une vieille vache qu'elle sort la nuit au pâturage (ce sont du moins les villageois qui le prétendent!), elle ne laisse entrer personne chez elle, mais on la voit à plusieurs reprises, portant un sac sur l'épaule, en pleine nuit.

Elle se promène en clamant à haute voix des vers de Shakespeare dans un anglais que personne ne comprend.

Si les uns se défendent d'émettre un jugement, estimant qu'elle ne fait de mal à personne, les autres considèrent avec réprobation sa silhouette alourdie par l'âge, habillée sans recherche avec l'un des pantalons de son frère défunt et une blouse grise. Qu'une femme aussi misérable et laide sache tant de choses qu'ils ignorent ne leur plaît point. Ils pensent qu'elle en sait plus qu'il n'en faut.

Puis lorsqu'elle prit l'habitude de couvrir ses épaules et son crâne d'un fichu, le grand mot fut lâché :

« Elle a l'air d'une sorcière. »

Ne devient pas sorcière qui veut. Il faut répondre à mille petites superstitions infimes, qui se transmettent oralement dans le village, probablement depuis des siècles et des siècles.

Naturellement, ce sont les habitants de la ferme la plus proche (et notamment le fils) qui vont, les premiers, s'apercevoir qu'elle dispose de pouvoirs magiques.

Karl, le fils des voisins, va être le héros de cette histoire bouleversante. C'est un garçon aux cheveux blonds frisés, l'air éternellement tourmenté, aux oreilles légèrement décollées et d'aspect plutôt fragile.

Karl quitte l'école primaire, en 1951, pour faire son apprentissage de mécanicien. Pour se rendre à son travail, il doit passer par un chemin longeant une haie qui dissimule la ferme de Gertrude. Un matin d'automne, il s'aperçoit que le vent soufflant dans la haie fait s'envoler les feuilles. Plutôt sinistre, avec son air abandonné, les volets clos, la cheminée sans fumée, les chiens qui aboient, apparaît à travers les branches la ferme de Gertrude.

Une silhouette est là, dans la haie, avec son fichu marron, comme si elle voulait se dissimuler dans le marron des feuilles : c'est elle, immobile, dont les yeux le fixent dans l'ombre.

Karl remonte sur sa bicyclette et pédalant aussi vite qu'il peut, dérape cinq cents mètres plus loin, à l'entrée du village, et se blesse contre une borne.

A partir de ce jour, il évite soigneusement la ferme et Gertrude. Bien entendu, lorsque, malgré lui, il arrive qu'il la croise, le trouble s'empare de lui et il s'en inquiète comme d'un mauvais présage. D'ailleurs, il a remarqué que, lorsqu'il n'avait pas d'appétit, c'est qu'il l'avait rencontrée dans la journée. Comme le dit son père : « On ne peut pas nier que la vieille sorcière lui fait peur. »

On ne peut pas nier non plus, qu'un jour, alors qu'on creusait un puits aux abords du village, avec une machine spéciale (une sorte d'énorme vrille qui s'enfonce dans la terre), la machine cassa quand Gertrude vint à passer. Tout le monde en est témoin!

Il arrive que Karl se réveille la nuit, baigné de sueur. Malgré lui, il tourne la tête vers la fenêtre et il aperçoit la silhouette immobile de la sorcière. Quand il fait clair de lune, elle lui fait peur, mais c'est bien pis, quand la nuit est noire. Sa silhouette informe lui paraît alors plus grande, plus présente, plus proche, comme si elle le regardait dormir.

Sa hantise n'est plus un mystère dans le village. On le plaisante, on le raisonne, on le sermonne. Mais personne ne lui dit jamais : « Les sorcières, ça n'existe pas. » Car la plupart des villageois croient que les sorcières existent!

On lui dit tout de même, pour le rassurer, que Gertrude n'est pas une sorcière. Que même, si elle l'était, quelles raisons aurait-elle de vouloir lui faire du mal? Que les sorcières ne peuvent rien si l'on n'en a pas peur. Ou bien qu'il n'y a qu'à se signer lorsqu'on les aperçoit. Si ça ne fait pas de bien, ça ne fait pas de mal, *etc.* Karl, vingt fois dans la journée, d'une manière ou d'une autre, conjure le mauvais sort.

Le pire, c'est que les villageois ont pris définitivement l'habitude d'appeler Gertrude : « La sorcière. » Or, traiter de « sorcière », même en riant, une femme qui a l'air d'une sorcière, c'est un jeu dangereux. Non?

Il y a bien dans ce village, deux ou trois personnes : le garagiste, le pasteur, l'instituteur qui ne l'admettent pas. Mais eux-mêmes commettent une grave erreur : Ils reconnaissent que Gertrude exerce une mauvaise influence sur le jeune Karl. Et peut-être même n'est-elle pas tout à fait innocente? Peut-être même s'amuse-t-elle. Peut-être a-t-elle des comptes à régler avec ses voisins.

Les années passent. Des années difficiles pour Karl et sa famille. Son apprentissage de la vie se fait mal. Bien qu'il ait obtenu son diplôme de compagnon, il essaie, en 1958, de se pendre au montant de son lit.

En 1959, il essaie de se suicider en buvant du poison.

Les parents du jeune homme se retournent alors vers Gertrude et lui reprochent d'avoir effrayé Karl. La vieille femme, qui n'a rien perdu de sa lucidité, leur répond avec violence. Il faut bien dire qu'elle n'a pas tort. Ils feraient mieux, dit-elle, de s'occuper de leur gosse. Il a besoin d'être soigné, un malheur ne manquera pas d'arriver s'ils ne le font pas le plus tôt possible! Les parents sont vexés. Ils n'écoutent pas l'avertissement. Au contraire. Ils garderont pour Gertrude une haine tenace.

Gertrude a pourtant raison : il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans la tête de Karl. En grandissant, il est devenu un garçon timide, pour ne pas dire craintif. Il n'ose pas s'approcher des filles, à qui il fait peur ; elles s'éloignent de lui dès qu'il a bu un peu d'alcool. Son caractère devient agressif, il vit sur les nerfs.

Mais Gertrude vieillit de plus en plus, et elle ressemble de plus en plus à une sorcière. Pour le village, elle est devenue un mal inévitable. Tout ça n'est pas fait pour arranger les choses. D'ailleurs, bien qu'on soit protestant dans ce petit village, les vieilles traditions ont tenu le coup. Et ne voit-on pas certaines gens arroser d'eau bénite les murs de leur maison, brûler de l'encens pour écarter le « mal » qui rôde? On le fait, mais on n'ose pas dire que le « mal » en question, c'est la vieille Gertrude.

Dans les étables mêmes, les fourches sont désormais posées non pas les pointes en bas, mais en haut : pour conjurer le mauvais sort! Sur les murs du village on voit apparaître les premiers graffiti : « A mort Gertrude! » « La sorcière en enfer! »

Un jour, sur la place du village, apparaît Karl, marchant deux pas devant son père et sa mère. Aux gens qui les regardent les parents disent : « Venez voir! » Ils vont jusqu'à la mairie et là, devant le maire accouru en hâte et quelques villageois rassemblés : « Karl, dit le père, enlève ta chemise. » Sur le dos du jeune homme, apparaissent des traces rouges. « Ça doit être une allergie, dit le maire, faut le montrer au docteur. » Mais dès que le maire a tourné le dos, les villageois déclarent :

« Ce sont des traces de sorcière.

— Vous croyez que c'est possible?

— Oui... Il y a de la Gertrude là-dessous. »

On suggère alors de faire venir de la ville voisine une femme dont il a entendu parler : Une exorciseuse.

Elle arrive dans une Mercedes. N'oublions pas que nous sommes maintenant en 1960 : l'Allemagne connaît le boum industriel et

économique ; la télévision commence à planter ses antennes partout ; on a entrepris la conquête de l'espace et chaque maison du village est reliée au reste du monde par le téléphone.

L'exorciseuse demande à voir Gertrude... On la lui montre, au loin, dressée sur le pas de sa porte, son fichu sur la tête, entre ses chiens vieillissants qui hurlent.

Karl, qui a déjà peur de la sorcière lorsqu'elle ne lui dit rien, cette fois, est affolé. Convaincu que sa menace peut être suivie d'effet, à cause de son pouvoir magique, il s'élance vers elle.

Gertrude fuit et se réfugie dans la maison d'un voisin. Karl la rattrape et la frappe. Le voisin ouvre alors sa porte, comme à regret, et fait entrer la vieille. Puis, il discute avec Karl. Il consent à s'éloigner. Mais il reste là, faisant les cent pas, guettant Gertrude. Au bout d'une heure, le voisin prévient par téléphone quelques jeunes gens du village qui accourent pour obliger Karl à rentrer chez lui.

Plus tard, assis sur son lit, Karl regarde pas la fenêtre : au-dessus de la haie, le toit de la maison de Gertrude! Il décide d'y mettre le feu!

Dans l'après-midi, Karl retourne à la taverne. Il fait très beau. On a sorti les tables et tout le monde profite de ce premier soleil.

« Bonsoir, Karl. » « Salut Karl. » « Alors, Karl, tu t'es encore disputé avec Gertrude? »

Karl s'asseyait, sombre, il commande du vin blanc et dit :

« Cette sorcière m'a fait trop de mal, je vais mettre le feu à sa maison et elle brûlera avec. »

Les uns s'esclaffent, les autres essaient de le calmer. Bien entendu personne ne prend sa menace au sérieux. Au contraire. Une discussion s'élève. L'éternel sujet : les sorcières existent-elles ou non? Le maire, qui se trouve là, par hasard, pense que les sorcières existent. Le garagiste riposte en déclarant qu'il ne votera pas pour lui aux prochaines élections. Il ne veut pas d'un maire qui croit aux sorcières. Le maire insiste. Il ne dit pas que Gertrude est une sorcière, il prétend seulement qu'il y a des femmes qui possèdent des pouvoirs particuliers. Des pouvoirs que les savants n'ont pas encore pu expliquer.

Toutefois, le maire explique à Karl que ce n'est pas une raison pour menacer la vie de Gertrude. Si Karl met le feu à sa maison, il sera obligé de le jeter en prison comme incendiaire, voilà!

Karl continue de boire, Karl boit trop de vin blanc, Karl va alors s'installer à la terrasse d'une autre taverne, près d'un groupe de jeunes filles.

« Tu en fais une tête, Karl.

— Je me suis disputé avec Gertrude... Elle m'a jeté un sort... Elle veut que je perde l'estomac.

— Non?

— Si.

— Quelle garce! Elle est capable de tout. Qu'est-ce que tu vas faire?
»

Alors, devant les jeunes filles étonnées et le patron de la taverne intéressé, il raconte qu'il va, ce soir même, mettre le feu à sa maison. Là encore, semble-t-il, personne n'attache grande importance à cette déclaration. D'ailleurs, les démêlés de Karl et de la sorcière ne sont pas une nouveauté. On rit de voir Karl quitter la taverne après avoir demandé... Une boîte d'allumettes.

Voici donc Karl, cheminant dans la nuit, sa boîte d'allumettes à la main, vers la maison de Gertrude qui est isolée du village et dissimulée par la fameuse haie.

Il enjambe la barrière sans craindre les chiens, car il sait que la nuit la vieille les tient enfermés dans la maison. Parvenu à quelques mètres, il s'arrête pour réfléchir. Voyons, la grange pleine de paille peut s'enflammer très vite et les flammes empêcheront Gertrude de sortir par la fenêtre... Mais elle peut sortir par la porte. Alors, il accroche une corde à la poignée de la porte. Puis il ramasse une poignée de paille, en fait une torche, qu'il allume et lance tout enflammée dans la grange. Il saisit par les brancards une carriole qu'il tire devant la porte et l'attache par la corde.

C'est assez bien combiné : La porte, qui, normalement, s'ouvre vers l'intérieur se trouve ainsi immobilisée.

Cela fait, Karl rentre chez lui, va s'asseoir dans sa chambre pour regarder par la fenêtre quelques flammes jaillir pardessus les haies, jusqu'à ce qu'elles forment un immense panache étincelant, très haut dans le ciel.

Gertrude, réveillée par le bruit de la carriole, s'est levée pour aller voir qui rôdait autour de sa maison. Là, elle s'est aperçue que la porte était bloquée. Tandis qu'elle s'acharnait à l'ouvrir, des ombres et des lueurs ont commencé à bouger sur les murs. Elle s'est retournée, des flammes venues de la grange léchaient la fenêtre. Elle chercha alors à gagner la grange par une porte intérieure pour éteindre l'incendie avec un seau d'eau. Mais la chaleur et la fumée l'en ont empêchée. Alors elle a fait la seule chose qu'elle pouvait faire : elle a couru à travers les flammes jusqu'à la sortie de la grange, où elle est tombée.

Réveillés par la lueur de l'incendie, les villageois accourent ; ils ne peuvent plus que ramasser le corps de la sorcière, qu'on emmène à

l'hôpital, vivante, mais grièvement brûlée. La maison n'est qu'une fournaise.

Dans la nuit même, la police avertie par le maire, vient interroger Karl qui reconnaît avoir « incendié la maison de Gertrude dans l'intention de la tuer ». Mais, tandis qu'ils le conduisent à la prison, les policiers sont bien décidés à revenir le lendemain pour interroger les gens du village. Les déclarations de Karl leur ayant paru étranges.

En effet, lors d'un examen psychiatrique, Karl est considéré comme un « psychopathe épileptoïde », extrêmement influençable et il paraît difficile d'admettre que cette malléabilité ait échappé aux habitants du village. Les policiers estiment que ces derniers portent une lourde responsabilité en ayant laissé s'ancrer dans l'esprit du garçon l'idée que sa voisine était une sorcière. Lourde responsabilité pour l'avoir, par leurs coutumes et leurs propos, convaincu que la sorcellerie existait et lui avoir laissé croire que Gertrude constituait un danger.

Tous les faits rapportés par Karl sont vérifiés. Mais qui sont les responsables? Qui a prétendu que ces marques rouges étaient un signe de sorcière? Qui a fait venir l'exorciseuse ? Qui l'a payée? Qui a jeté de l'eau bénite sur les murs des maisons et fait brûler de l'encens? Un véritable mur de silence entoure les policiers pendant leur enquête. Tous les villageois sont muets comme des tombes. N'est-il pas injuste, en effet que le jeune homme, influencé par les uns et les autres, et qui a peut-être été l'outil de quelques-uns, paraisse seul aux assises?

La vieille Gertrude, toujours à l'hôpital (elle mourra quelques mois plus tard), Karl n'est accusé que d'incendie volontaire avec l'intention de donner la mort. Bien qu'il soit établi que sa responsabilité ait été amoindrie par son état pathologique, les jurés le considèrent comme pleinement responsable et le condamnent à trois années de travaux forcés.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la mort de Gertrude, le procès de Karl aux assises, la vive critique qui fut faite de la conduite des villageois, le séjour de Karl dans une clinique psychiatrique, n'ont pas débarrassé le village et ses habitants de leur croyance aux sorcières.

Aujourd'hui encore, on asperge les murs d'eau bénite et on brûle de l'encens pour éloigner le mal. Aujourd'hui encore, les fourches sont posées, les pointes en haut pour écarter les sorcières. Les ruines de la ferme de Gertrude sont restées telles qu'elles étaient après l'incendie : en quinze ans, il ne s'est pas trouvé une seule personne pour débayer, nettoyer, acheter ou occuper la ferme incendiée.

Et surtout, qu'on ne dise pas : « Oui, mais c'est en Allemagne! » Cela aurait pu se passer n'importe où. Même en France.

PERMETTEZ, MADEMOISELLE, QUE POUR L'AMOUR DU GREC...

Bien que l'affaire soit célèbre en France, au point qu'aucun avocat, magistrat ou journaliste de l'époque n'a pu oublier et bien qu'elle mérite d'être rappelée dans ses moindres détails pour servir d'exemple, nous changerons les noms de lieu et de personnes.

Celle que nous appellerons Sophie Lallier mérite la paix depuis longtemps. On serait tenté, par contre, de rappeler les vrais noms du commissaire et du juge d'instruction à qui elle a eu affaire. Mais à quoi bon, on le comprendra.

Quant au château, datant du Premier empire, où s'ouvre ce dossier au mois d'avril 1948, disons que ce sera celui de Pertuyzanne : deux ailes supportant deux étages, un toit d'ardoise pointu, un corps principal avec une tour et un clocheton, une porte monumentale... Vendu pendant la guerre à un collaborateur, saisi en 1945 par le Front national de libération, il est devenu un aérarium pour enfants. Voici maintenant le début de l'affaire tel que le raconte la presse locale.

Nous sommes le 21 avril 1948. Paul Salmon, quarante et un ans, né à Rouen, ancien instituteur, règne sur l'aérarium de Pertuyzanne depuis trois ans. Aux dires de ses familiers, il est sujet à des dépressions provoquées par des chagrins intimes. Sa femme, économe de l'aérarium, aurait éprouvé une certaine répulsion pour son mari lorsqu'elle se serait aperçue qu'il était sujet à des crises d'épilepsie.

Ainsi repoussé, Paul Salmon éprouve alors une certaine sympathie pour Sophie Lallier, la monitrice-chef de l'établissement. Sophie, trente et un ans, institutrice licenciée ès lettres, est une grande fille brune, solide. Elle n'est pas jolie mais dégage une telle sympathie que tout le monde s'accorde à lui reconnaître du charme. A Pâques, Paul lui dit « qu'il l'aime » au cours d'un voyage qu'ils font ensemble, lui pour se rendre à Paris, elle, pour se rendre au Havre dans sa famille. Il tente d'en faire sa maîtresse. Mais Sophie Lallier a des principes rigides et refuse.

Le vendredi 16 avril, Sophie Lallier grippée, a 38° de fièvre. Elle accepte néanmoins de jouer au bridge avec le directeur, et deux jeunes monitrices se joignent à eux. Vers 11 heures du soir, fatiguée, Sophie demande à se retirer et le petit groupe se sépare. Sophie gagne la chambre de la femme du directeur, qui, absente et la sachant malade, lui a proposé de coucher dans son lit. De son côté, le directeur gagne sa propre chambre, car lui et sa femme font chambre à part.

Vers minuit, Sophie Lallier voit la porte de sa chambre s'ouvrir. Paul Salmon pénètre chez elle, vêtu seulement d'une veste de pyjama. Toujours selon Sophie Lallier, les yeux hagards, il se jette sur elle, lui arrache ses vêtements et la viole malgré sa résistance. Puis soudain, il se met à crier « ma crise, ma crise ! » et il tombe sur le côté droit, sujet à l'une de ses crises d'épilepsie.

Sophie Lallier raconte qu'elle se lève et s'habille pour aller chercher un verre d'eau et un cachet qu'elle revient lui donner. Il semble se calmer. Il lui demande pardon de son geste et ils s'embrassent. Elle essaie de lui passer la robe de chambre qu'elle est allée chercher. Et puis, brusquement, le voici en proie à une crise plus violente.

Sophie Lallier le voyant râler, prend peur et s'enfuit dans sa chambre où, affalée sur son lit elle sanglote pendant plus d'une demi-heure. Après quoi, revenant dans la chambre où se trouve le directeur et, le voyant inerte, elle appelle ses amies, les autres monitrices, qui téléphonent au Dr David. Celui-ci, constatant le décès, conclut à une mort par hémorragie cérébrale et délivre le permis d'inhumer.

L'affaire n'aurait certainement pas de suite, si, poussée par Sophie elle-même, la famille de Paul Salmon ne demandait qu'on l'incinère. Dans ce cas, il faut le certificat d'un deuxième médecin, celui-là assermenté. Or ce deuxième médecin trouve « des traces de strangulation ».

Aussitôt, Sophie Lallier, est interrogée. Au début, elle est calme, maîtresse d'elle-même. Elle refuse de reconnaître toute liaison avec son directeur. Mais au bout de vingt-quatre heures d'interrogatoire ininterrompu, elle reconnaît l'avoir étranglé. Le directeur gesticulait, elle a tenté de le calmer et, inconsciemment, elle lui a serré le cou avec la ceinture de sa robe de chambre, en tirant sur les deux extrémités qu'elle avait croisées. C'est du moins ce que lui font avouer les policiers, qui la harcèlent depuis la veille. Une demi-heure plus tard, à 21 heures, elle revient d'ailleurs sur ses aveux. Pressée de questions, à 21 h 30, elle reconnaît à nouveau le crime ! Mais elle refuse de signer la déclaration.

De son côté, le Dr David, hors de cause du point de vue judiciaire, est considéré comme ayant commis une faute professionnelle.

Sophie Lallier est interrogée dans une salle de la mairie de la petite ville. Cela dure des heures. On ne lui laisse pas un instant de repos. Les policiers se relaient devant elle. Ils sont convaincus de sa culpabilité. D'abord, elle nie avoir eu la moindre relation avec son directeur. Ensuite elle avoue qu'il l'a violée et qu'elle l'a peut-être étranglé accidentellement. Ensuite, elle se rétracte. Quelques heures plus tard, elle avoue qu'elle était la maîtresse du directeur depuis plusieurs semaines. Il n'est donc plus question de viol.

En face de ces contradictions, les policiers se sont fait une intime conviction : « Sophie Lallier a tué son amant. » Mais elle refuse toujours de signer ses aveux. Le juge d'instruction se voit contraint de suspendre, provisoirement, un interrogatoire qui dure depuis vingt-huit heures sans interruption ! Pendant vingt-huit heures les questions en forme d'affirmations ont assailli la jeune femme : « C'est toi qui l'as étranglé ? C'est toi qui l'as tué ! Tu lui en voulais de t'avoir prise ! Avoue ! Après tout, ton geste est honorable, cela ne te coûtera pas cher... Alors, avoue ! »

De temps en temps, Sophie Lallier (c'est elle qui l'affirmera) recevait une claque qui lui secouait la tête. Elle affirmera aussi qu'elle n'avait le droit ni de s'asseoir, ni de boire, ni de manger. Quand il lui faut aller aux toilettes, un gendarme l'accompagne et elle est obligée de laisser la porte ouverte.

Elle n'est pas seule. Toutes ses camarades, assistantes sociales et monitrices à l'aérium, connaissent à peu près le même sort. L'une d'elles, sans doute plus influençable, va également avouer tout ce qu'on lui demande. Elle a eu l'imprudence d'avouer au début qu'elle avait été la maîtresse du directeur avant Sophie... « J'en avais assez, dira-t-elle plus tard. Les policiers étaient comme des fous autour de moi. Le juge me passait une cordelière autour du cou, me serrait brusquement et me disait : " Hein ? tu as fait comme ça ? " » Alors, la malheureuse avoue qu'elle a tué le directeur. Elle a été longtemps sa maîtresse, elle était jalouse de Sophie Lallier, elle l'a tué. Voilà... et qu'on en finisse. Mais les détails qu'elle donne après cela sont si invraisemblables qu'on est bien obligé d'admettre qu'elle dit n'importe quoi pour avoir la paix.

Alors on harcèle à nouveau Sophie Lallier. Mais, innocente ou coupable, elle fait preuve désormais d'obstination. Elle refuse toujours de signer ses aveux. Elle répète indéfiniment : « C'est vrai, je vous ai menti, j'étais la maîtresse de Paul Salmon, mais je ne l'ai pas tué. Tout ce que je vous ai dit est vrai, sauf que je n'ai pas serré la ceinture autour de son cou. Je n'ai avoué que pour échapper à votre contrainte, je ne l'ai pas tué. »

Tant et si bien, qu'un quotidien écrit le 23 avril, quarante-huit heures après la mort du directeur :

« Le mystère qui entoure le crime de Pertuyzanne persiste. On se demande si les enquêteurs n'ont pas eu tort de trop s'attarder sur le cas de Sophie Lallier. »

Un journaliste parvient à rencontrer quelques instants le juge d'instruction, qui lui déclare :

« Je crois que Sophie Lallier est coupable. Mais je ne sais pas si elle a eu la volonté de tuer.

— Alors un meurtre par imprudence ? demande le journaliste.

— Un meurtre sûrement, répond le juge, mais peut-être pas par imprudence. Il n'est pas certain qu'elle ait agit dans un instant d'égarement. »

De telles déclarations à la presse, venant aujourd'hui d'un magistrat instructeur, feraient scandale et amèneraient une sanction. Rappelons-nous certaine affaire récente. En 1948, personne n'y prend garde.

Pendant ce temps, en ville, le Dr David, l'homme qui le premier s'est penché sur le cadavre et qu'on accuse de faute professionnelle, proteste : « Tout ça est faux ! Paul Salmon est mort naturellement, d'une hémorragie cérébrale ! »

Ce n'est qu'après quatre jours d'enquête, c'est-à-dire d'interrogatoire, que l'avocat alerté par la famille de Sophie réussit à demander audience au juge. Celui-ci refuse de le recevoir. Motif : Sophie Lallier n'est pas encore inculpée ! Elle n'est interrogée que comme... témoin. Elle n'a donc pas besoin d'avocat ! Il faut que celui-ci force la porte du magistrat.

« Si vous êtes convaincu qu'elle est coupable, inculpez-la !

— Pas encore...

— Alors, relâchez-la !

— Non plus... »

L'avocat insiste, tempête, menace le magistrat des pires foudres et celui-ci, enfin, signe l'inculpation. Sophie Lallier se trouve alors protégée. L'avocat s'efforce aussitôt d'obtenir la liberté provisoire, mais se la voit refuser.

« Pourtant fait-il valoir, on n'est pas tellement d'accord sur les causes de la mort. Les uns parlent de strangulation accidentelle, la victime ayant fort bien pu au cours de sa crise épileptique s'étrangler avec sa cravate, les autres parlent de congestion cérébrale due à l'état de nervosité extrême de Paul Salmon.

— Nous ferons une contre-expertise, déclare le juge.

— Mais en attendant, libérez-la !

— Pas avant d'y voir plus clair ! »

Il reste donc à espérer, pour Sophie, le résultat de cette deuxième autopsie. Hélas, elle confirme la mort par strangulation. Pire encore, le médecin légiste déclare cette fois que Paul Salmon n'a pu être étranglé ni par accident, ni par un geste de légitime défense. « La strangulation, dit-il, a laissé un sillon de coloration blanche au-dessus

de la pomme d'Adam, et derrière, au niveau de la racine des cheveux. Il est évident, que ce sillon n'est pas en rapport avec le col de la chemise. Paul Salmon n'a donc pu s'étrangler accidentellement, dans sa crise épileptique, avec sa cravate. De plus, on ne constate aucune trace de lutte : la strangulation a donc été commise sur un homme pratiquement inerte, elle ne peut être considérée comme une conséquence de la légitime défense. »

Tout de même, la conclusion est trouvée bien hardie. Notamment par le Dr David qui n'a même pas été invité à participer à la contre-expertise ! Et cela n'apporte pas la preuve de la culpabilité de Sophie Lallier.

A ce stade de l'enquête, en suivant l'évolution des articles de presse, on constate que plus le juge d'instruction s'entête, moins l'opinion publique est convaincue. On admet que Sophie Lallier était la maîtresse de Paul Salmon depuis plusieurs semaines. Il ne l'a pas vraiment violée, soit. Mais ses camarades affirment qu'elle n'était pas animée d'une passion dévorante, et le supportait plutôt par pitié. Pourquoi l'aurait-elle tué ? L'avocat de Sophie demande donc à nouveau sa liberté provisoire, faisant valoir qu'on n'a toujours aucune preuve contre elle ; et que, si elle est acquittée aux assises, elle aura fait des mois de prison préventive pour rien !

Mais le juge d'instruction refuse à nouveau, parlant d'intime conviction. « Il y a trop de choses dans cette affaire que je ne connais pas. Je ne peux pas la relâcher. » Telle est sa réponse.

Quand s'ouvre enfin le procès de Sophie, en mai 1949, il y a plus d'un an qu'elle est en prison. Et le juge d'instruction, bien qu'il s'en soit donné le temps, n'a toujours pas de preuve. Aussi, la presse est-elle au rendez-vous, et l'opinion publique alertée. Oui ou non, cette femme a-t-elle étranglé son amant ?

D'éducation religieuse, dévouée à la cause des enfants handicapés, c'est un peu par pitié, presque malgré elle qu'elle est devenue la maîtresse de Paul Salmon. Il disait que sa femme le trompait, paraissait tellement malheureux et se savait condamné par ses crises de plus en plus fréquentes... Au point qu'il avait dit un jour, passant devant un cimetière : « Surtout qu'on ne m'enterre pas là-dedans, je veux être incinéré... »

On en arrive au fameux soir. Sophie est grippée. M^{me} Salmon avant de partir pour Paris, lui a offert sa chambre. Elle a eu une discussion avec son mari. Elle l'a traité de lâche, raconte Sophie, Paul était très abattu...

« Pour le distraire, nous avons fait une partie de bridge dans la chambre, avec Odette et Jeanne, deux autres monitrices. A 23 h 30, elles sont parties se coucher, et Paul aussi. Mais un moment plus tard,

il est revenu, et il s'est assis sur mon lit... Il a voulu m'embrasser. Je l'ai repoussé. Il s'est alors levé et a éteint la lumière. Il s'est déshabillé. Il m'a prise dans ses bras, m'a jeté sur le lit pour me prendre en me disant : « Tu seras totalement à moi. » Puis, brusquement, il s'est mis à trembler en disant : « Ma crise... Ma crise ! »

Avec émotion, Sophie Lallier explique la scène, l'homme se débattant, à la fois odieux et pitoyable. Elle lui fait prendre des cachets.

« Paul Salmon avait-il encore le col de sa chemise fermé ? demande le président.

— Oui, il avait sa cravate... »

Et Sophie poursuit son récit. Le malheureux, qu'elle a à demi vêtu d'une robe de chambre, reprend connaissance, prononce difficilement quelques mots pour demander pardon de son geste, et retombe dans sa crise.

« Je suis alors allée réveiller Odette. Je suis revenue avant elle. Arrivée à la porte, j'ai entendu qu'il ronflait ! J'ai pensé qu'il dormait, et Odette n'est pas entrée. Je suis allée m'allonger sur le lit dans la chambre à côté. Mais ses ronflements sont devenus moins violents, sa respiration a diminué. Je suis entrée à nouveau dans la chambre : je suis retournée chercher Odette, et, lorsque je suis revenue auprès de lui, je l'ai secoué, mais il ne bougeait plus ! »

Le président rappelle alors que le Dr David, le premier médecin consulté constate une mort naturelle et délivre le permis d'inhumer, la trace sur le cou pouvant s'expliquer par le col de chemise fermé. Les choses en resteraient là si Sophie Lallier, elle-même, n'avait pas insisté pour que la famille du directeur le fasse incinérer : C'est le médecin légiste qui ne croit pas au col de chemise et alerte la police.

« C'est alors, rappelle le président, que, par vos mensonges et vos contradictions, vous avez convaincu la police et le juge d'instruction que vous étiez coupable. »

L'accusée s'est redressée.

« C'est vrai, répond-t-elle, j'ai voulu sans réfléchir cacher ma liaison avec Paul Salmon.

— Soit, mais ensuite vous avez avoué !

— J'étais fatiguée, grippée et après cette nuit affreuse, j'étais dans un état physique et dans une détresse morale épouvantable. Monsieur le président ! Or, tout de suite, j'ai été interrogée sans relâche pendant des heures entières ! Je suis restée debout, sans autorisation ni de m'asseoir, ni de boire, ni de manger ! A bout de forces, j'ai avoué que j'avais étranglé Paul Salmon avec la ceinture de son pyjama en serrant pendant quelques minutes ou quelques secondes. Mais ce sont les

policiers qui m'ont forcée à le dire ! Et je n'ai jamais voulu signer ces aveux car je vous répète simplement, encore une fois que je suis innocente ! D'ailleurs, monsieur le président, pourquoi l'aurais-je tué ? »

En effet, tout le monde se demande pourquoi Sophie Lallier aurait tué Paul Salmon. Pour le savoir, le président interroge le policier qui a mené l'interrogatoire. Mais celui-ci n'en a aucune idée ! Il sait simplement qu'il l'a soupçonnée à cause de ses « aveux suivis de rétractions », c'est tout. Alors la défense attaque.

« Comment avez-vous interrogé Sophie Lallier ? Pendant combien de temps ? »

On discute... L'avocat brandit un dossier. « Vous avez interrogé cette jeune fille pendant vingt-huit heures sans une minute de répit ! Et dans quelles conditions ! » L'accusée confirme. Après un petit silence perfide, l'avocat s'adresse encore au policier.

« Vous n'avez soupçonné personne d'autre du meurtre de Paul Salmon ?

— Nous avons suivi plusieurs pistes...

— Avez-vous interrogé une certaine Suzanne ?

— Oui... Elle nous a même avoué que c'était elle qui avait tué Paul Salmon. »

Le président appelle cette Suzanne à la barre des témoins. C'est la monitrice qui, peu avant Sophie, était la maîtresse du directeur. Elle évoque à son tour l'interrogatoire qu'elle a subi.

« J'étais tellement fatiguée, que j'aurai avoué tout ce qu'on aurait voulu ! »

L'avocat de Sophie a attendu ce moment. Il s'exclame :

« Alors, messieurs les jurés !... Est-il étonnant que Sophie Lallier, qui a été interrogée beaucoup plus longuement que sa collègue, est-il étonnant que cette jeune fille malade ait avoué avoir tué Paul Salmon ?

Un adjudant de gendarmerie confirme qu'après ses aveux, Sophie Lallier lui a déclaré : « J'ai avoué parce que j'étais fatiguée, mais je suis innocente. » Un autre gendarme précise : « Après vingt heures d'interrogatoire, elle m'a dit qu'elle n'en pouvait plus, et que si l'on continuait elle finirait par avouer n'importe quoi, mais que cela n'aurait aucune valeur... »

Le procès manifestement tourne à l'avantage de Sophie. Le policier qui a dirigé les interrogatoires se retire dans une atmosphère de réprobation muette. Cela devient pire, quand arrive le vrai nœud du procès :

Paul Salmon a-t-il été étranglé ? Le second médecin a vu un sillon autour du cou, et conclu à un étranglement. Mais le premier a conclu à une mort naturelle par hémorragie cérébrale et il le maintient, malgré la deuxième autopsie !

Arrivent les experts : Ils sont huit. Quatre cités par l'accusation, quatre par la défense. Ils s'affrontent avec des mots techniques : « Ventricules, œdèmes... épine irritative... » Ils s'interpellent, se donnent du « cher confrère », ou disent « mon honorable confrère » avec une ironie glacée... Le visage du professeur Y... cité par l'accusation est rouge. Il cite l'un de ses ouvrages : « J'ai dit page 196... » Courtoisement, mais fermement, le docteur Z... conteste ce qu'a dit le professeur Y... On fait circuler des schémas du crâne de Paul Salmon. Il ne manque plus que la craie et le tableau noir... C'est une bataille d'école, à l'académie de médecine. On compte les points, mais finalement ces messieurs les experts maintiennent tous leur position : quatre pour l'hémorragie cérébrale, quatre pour la strangulation. Match nul !

La femme de Paul Salmon, un moment soupçonnée à tort puisqu'elle était à Paris la nuit du drame, n'a pas cru tout d'abord à la culpabilité de Sophie Lallier. Maintenant elle y croit et s'est portée partie civile. Mais elle ne sait rien, puisqu'elle n'était pas là... Elle y croit, c'est tout.

Enfin l'avocat général se lève. On a rarement entendu un réquisitoire aussi embarrassé !

« Certes, reconnaît-il, la strangulation n'a pas été suffisamment démontrée. Certes, on peut se demander pourquoi Sophie Lallier aurait tué, si elle a, par exemple, connu la jalousie car elle savait que Suzanne l'autre monitrice avait été l'amie de Paul Salmon. Mais on devine que ce n'est pas une jalousie de femme qu'a éprouvé Sophie. Elle savait qu'elle seule, peut-être, pouvait apporter quelque baume aux tourments de Paul Salmon. Sophie Lallier en vérité, avait conscience qu'elle se trouvait, avec son amour, dans un monde auquel les autres n'avaient pas accès, ce monde du malheur, de la volupté douloureuse, du goût de cendre que laissait chaque baiser ! »

Le style est noble, quoique amphigourique ! Le procureur veut en venir à de simples suppositions.

« Mais tout cela n'exclut pas le meurtre. Pour apaiser, par exemple, les souffrances de l'autre. Ou bien ce pourrait être... dans un mouvement de panique, en voulant étouffer les râles de celui qui souffre; l'accident... l'homicide involontaire.

« Certes, des circonstances atténuantes, Sophie Lallier en a plein les mains. Mais Sophie Lallier a menti pour sauver son honneur. Ne ment-elle pas aujourd'hui pour sauver sa fierté et sa vie ? Elle doit donc être condamné, légèrement certes, mais condamnée ! »

Le procureur ne dit pas sur quelle preuve. Son dossier n'est que du vent. Il a bien fallu qu'il dise quelque chose...

Après un tel réquisitoire, la défense à la partie belle. Elle ne se prive ni de s'indigner, ni d'ironiser. L'un des deux avocats de Sophie cite un journaliste indigné qui a écrit avant le procès, paraphrasant Les Femmes savantes, « Permettez, mademoiselle, que pour " l'amour du Grec ", on vous arrête ! » Et il s'écrie :

« Aujourd'hui, contrairement aux règles les plus sacrées, la liberté est l'exception, la détention la règle... Au lieu d'inculper un suspect, ce qui lui permettrait d'avoir toutes les protections de la loi, on l'interroge comme témoin ! Ainsi sont institués à nouveau ces interrogatoires secrets interdits par le code ! Il n'y a pas de délai pour relever l'interrogatoire d'un témoin ! On peut donc le priver du recours d'un avocat jusqu'à ce qu'il soit livré, pieds et poings liés, aux agents de l'accusation ! L'usage est venu, pour la Chambre des mises en accusations, de confirmer systématiquement les décisions des juges d'instruction ! Les recours de la loi s'écroulent les uns après les autres ! Il faut à tout prix remettre en vigueur les textes qui protègent la personne humaine... »

Le verdict est accueilli par des applaudissements : Les jurés ont adopté la thèse de la mort naturelle par hémorragie cérébrale. Ils ont décidé que Sophie Lallier, en outre, n'avait pas de mobile de meurtre qu'elle n'a donc fait de faux aveux que par lassitude, au cours d'un interrogatoire exagérément long et pénible.

« Sophie Lallier vous êtes libre », dit le président.

Quelques heures plus tard, elle quitte la prison où elle a passé treize mois. Elle dit aux journalistes : « Maintenant je voudrais consacrer le reste de ma vie aux enfants ! » Elle devra y renoncer : Le scandale fait autour de son nom empêche qu'on l'engage à nouveau dans un centre pour enfants. Elle deviendra secrétaire d'un importateur.

Dès le lendemain de son acquittement, le garde des Sceaux a proclamé son intention de sanctionner les abus dont elle a souffert ; et de faire appliquer désormais strictement la loi sur la « garde à vue » ainsi que celle qui limite la prévention. C'était il y a maintenant vingt-huit ans. Pourtant, récemment encore, on a fait valoir en France des cas de détention préventive arbitrairement prolongée pour aboutir à un non-lieu ou à un acquittement. On a allégué officiellement le manque de magistrats, l'encombrement des tribunaux... La politique s'en est mêlée. Il est juste de dire que le Conseil d'État peut, désormais, pour des cas semblables allouer des indemnités.

Il est juste aussi de dire qu'aucun policier, a fortiori, aucun magistrat ne risquerait aujourd'hui sa carrière et son honneur à agir ainsi.

Il est juste de le croire en tout cas.

LA FAUTE

Une grande ville de France en 1951. Le premier soleil d'avril entre par la fenêtre. Le commissaire Jean-Jacques esquisse une grimace, repose une photographie sur son bureau et murmure « Pauvre femme ! »

Le commissaire a raison. La femme de quarante ans, aux yeux globuleux, au visage creux, au teint gris dont il examine la photo, est de toute façon bien à plaindre. Le commissaire, célèbre pour son cache-col qui fait deux fois le tour de son cou et qu'il ne quitte jamais, est un homme grand, maigre, calme et frileux qui s'enferme chaque fois qu'il doit réfléchir. Il se lève donc pour aller refermer la fenêtre. Il ne l'avait ouverte que pour chasser la fumée de la pipe de son dernier visiteur, un distingué professeur qui dirige une clinique de la ville. Le professeur vient de lui remettre les premières pièces d'un dossier bizarre. Il y a la photo d'une femme, un rapport d'experts et l'opinion du professeur.

La photo est celle d'une femme que nous appellerons Yvonne. Elle a trente-cinq ans, elle est mariée, et malade depuis plusieurs années. Il y a quelques jours, son mari (que nous appellerons Georges) a constaté que le visage de sa femme avait pris une teinte gris jaunâtre et que des taches foncées couvraient le reste de son corps. Il a obtenu qu'elle soit admise dans le service dermatologique d'une clinique de la ville. Dès que le professeur qui dirige la clinique l'a vue, il a soupçonné un empoisonnement par l'arsenic. A sa demande, l'Institut médico-légal a analysé les cheveux, la corne et la peau de la plante des pieds de la malade. L'expertise a révélé un taux anormal d'arsenic. Pour plus de sûreté, on a fait des analyses de sang et d'urine. On a trouvé des pourcentages de 0,15 mg et 0,16 mg d'arsenic. Le professeur est donc venu voir le commissaire, et lui a donné son opinion.

« Le mari paraît au-dessus de tous soupçons. Faites votre enquête, vous verrez qu'il a souffert au moins autant que sa femme des conséquences de cet interminable empoisonnement. D'ailleurs s'il ne l'avait pas amenée à la clinique, je ne l'aurais jamais découvert. Je crois plutôt qu'il s'agit d'une sorte de suicide dû à une névrose profonde, mais je n'ai pas réussi à l'établir. De toute façon, ce n'est qu'une hypothèse et il vous appartient de découvrir la vérité. »

Le commissaire Jean-Jacques a déjà mené plusieurs enquêtes sur des empoisonnements. Il est donc familiarisé avec les problèmes des poisons. Il sait combien les expertises sont délicates, les conclusions incertaines et il s'en méfie comme de la peste. Aussi veut-il avoir

directement l'opinion de l'expert, qu'il appelle au téléphone.

« Vous concluez à la présence d'une quantité anormale d'arsenic. Mais êtes-vous formel quant à la tentative d'empoisonnement ?

— Dans le cas d'un empoisonnement, répond l'expert, la présence d'arsenic dans la peau, dans les cheveux et dans les ongles, ne se laisse déceler qu'après un certain laps de temps, mais pendant un certain temps. Il est donc certain, que madame Yvonne subissait depuis un long moment une intoxication arséniale et il est également certain qu'au moment de son admission à l'hôpital madame Yvonne venait de subir une nouvelle intoxication d'intensité moyenne.

— Bien, je vous remercie d'exprimer une opinion aussi formelle. Pourriez-vous me l'écrire ?

— Certainement, commissaire.

— Merci pour cela aussi... Le commissaire marque un léger silence, puis ajoute : Maintenant, à titre tout à fait confidentiel, avez-vous une opinion ?

— Aucune. Je n'ai jamais vu madame Yvonne ni son mari. Mais son mari est très connu de mes confrères, puisqu'il travaille à la clinique de l'université. D'après ce qu'on m'a dit depuis des années, il ne vit que pour soigner sa femme. Il est donc absurde de le soupçonner... Par contre...

— Par contre ?

— Eh bien, une agression de madame Yvonne contre elle-même ne me paraît pas exclue.

— Vous voulez dire un suicide ?

— Non, pas forcément... Ce que je vous dis là n'a pas une valeur de témoignage et est strictement confidentiel : cette femme est une mélancolique, elle n'est pas très jolie, elle est un peu plus âgée que son mari. Depuis quatre années qu'elle est malade, son mari s'occupe constamment d'elle... Bien entendu, il s'en occupe moins lorsqu'elle va mieux... Alors je me demande si cette maladie n'est pas la bienvenue, si elle n'est pas un moyen qu'utiliserait cette névrosée pour intéresser un homme, qui, sans cela l'abandonnerait peut-être. Mais, surtout, commissaire, ne faites pas état de cette opinion.

— Non, bien sûr... Mais je vous remercie quand même de l'avoir émise. »

Il reste une chose à faire au commissaire : rendre visite à Yvonne à la clinique.

Elle a perdu son teint gris jaunâtre et les taches sombres ont disparu de ses mains, calmement posées sur le drap. Certes, elle a le visage maigre, mais les yeux paraissent beaucoup moins globuleux que sur la

photo. Et le commissaire ne la trouve pas si laide que ça.

Sans les atteintes d'une maladie qui dure depuis quatre ans, et avec un minimum de maquillage, elle serait aussi agréable que la plupart des femmes.

Elle ne lui paraît pas non plus tellement mélancolique. Il vient de discuter avec les infirmières, et on retire l'impression que l'humeur d'Yvonne comme son aspect physique, s'améliorent quand s'améliore sa santé. D'ailleurs, c'est la première réflexion qu'elle va faire au commissaire.

« Comment allez-vous, madame ?

— Beaucoup mieux.

— Et le moral ?

— Il va aussi beaucoup mieux... Maintenant que je ne suis pas malade et que c'est un empoisonnement, je me sens beaucoup mieux.

— Avez-vous une idée de ce-qui a pu causer cet empoisonnement ?

— Non, aucune... J'y pense sans arrêt, et je ne vois pas comment j'ai pu m'empoisonner.

— Pardonnez-moi de vous parler si crûment, madame : Il faut bien que vous l'ayez absorbé cet arsenic, soit que vous l'ayez avalé de plein gré, soit que... »

Yvonne l'interrompt brusquement.

« Écoutez commissaire, on m'a déjà plusieurs fois posé cette question. Je voudrais que ce soit la dernière fois qu'on en parle. Je n'ai jamais voulu me suicider. Et si quelquefois j'ai souhaité publiquement la mort, c'est parce que j'avais l'impression d'être un fardeau épouvantable pour mon mari. Mais jamais de la vie je n'aurais voulu prendre de l'arsenic.

— Et votre mari.

— Ça aussi, monsieur le commissaire, c'est une stupidité ! C'est absolument... »

Comme la malheureuse semble hors d'elle, cette fois c'est le commissaire qui l'interrompt.

« Excusez-moi, madame ! Je n'accuse pas votre mari. Mais dans votre intérêt, je fais mon devoir de policier en envisageant les hypothèses.

— J'ai tort de m'emporter, commissaire, mais soupçonner mon mari est tellement injuste. Il s'est tellement dévoué pour moi depuis des années. Le pauvre s'est privé tant et plus pour payer les médecins, les cliniques, les cures de repos, alors comprenez... Je ne peux pas

admettre l'ombre d'un soupçon. Pensez qu'il y a des années que la caisse maladie ne nous verse plus rien. Mon mari a dû demander plusieurs fois l'aide de son administration, vendre une petite maison qui lui venait de sa famille. Alors, comment ose-t-on le soupçonner ?

— Je dois dire, madame, que personne ne le soupçonne, et que je n'ai entendu que des louanges en ce qui concerne son attitude envers nous. Et je suis heureux que vous me le confirmiez. Maintenant puis-je vous poser une question indiscrete ?

— Je vous en prie...

— Comment sont vos relations conjugales ?

— Jusqu'à ma maladie, elles ont toujours été harmonieuses. Et depuis ma maladie, mon mari a fait vraiment l'impossible pour m'aider dans tous les domaines. Par exemple, au début, lorsque j'exploitais encore le petit café que m'a laissé ma mère, il m'aidait à le tenir. Et pourtant tenir un café, ce n'est pas son genre. Lorsque nous l'avons mis en gérance, c'est lui qui s'est occupé de tout à la maison. Lorsque je le voyais rentrer le soir, fatigué, se mettre à faire la cuisine, ou à faire la vaisselle, alors là, oui, je souhaitais mourir pour le libérer enfin de la charge insupportable que j'étais devenue. Mais lui n'avait jamais un mot de regret. Il cherchait au contraire à me rassurer, à me soutenir, à me rendre la vie plus agréable. »

Yvonne se tait un instant. Des larmes coulent sur son visage angélique, ses mains se crispent sur le drap :

« Encore une question, madame, et ce sera la dernière... Si votre mari avait eu des relations avec d'autres femmes, le sauriez-vous ?

— Mais bien sûr... Et je suis sûre qu'il n'a aucune relation, qu'il ne m'a jamais trompée ! Alors vous voyez, les soupçons contre mon mari doivent être écartés une fois pour toutes !

— En effet, en effet... »

Mais, une demi-heure plus tard, lorsqu'il sort de la clinique, le commissaire Jean-Jacques n'est pas encore tout à fait convaincu. Car la malheureuse femme a été tout aussi catégorique à propos de sa belle-sœur, de son père, des voisins et de toutes les personnes qui la fréquentent. Or, il faut bien qu'une main ait versé ce poison, et si cette main n'est pas celle de la malade, il faut bien la trouver dans son entourage immédiat. Le commissaire va voir le mari.

Celui que nous appelions Georges reçoit le commissaire chez lui. C'est apparemment un homme timide, il a trente-sept ans. Il retire une robe de chambre et enfille sa veste. Il apparaît ainsi vêtu de façon modeste mais extrêmement soigné. Il va parler calmement faisant un effort manifeste pour être précis. Il ne dramatise pas la situation et passe de temps en temps la main dans ses cheveux blonds, déjà rares,

en poussant un soupir qui trahit une immense fatigue.

Georges s'est remarié en deuxième noce en 1939 avec Yvonne, fille d'un restaurateur. Elle était alors pleine de santé. Pendant la guerre, il était infirmier militaire et lorsqu'il est rentré des camps de prisonniers, en 1945, il a trouvé un poste dans l'administration de la clinique. Au début tout allait bien. Sa femme tenait le restaurant, il se rendait en train chaque jour à son travail. C'est en 1947 qu'Yvonne est brusquement tombée malade : des battements de cœur, des suées, des étouffements et elle perdait ses cheveux. A l'époque, on a cru à des troubles circulatoires. En février 1948 se sont ajoutés de violentes douleurs dans le ventre. A partir de mars 1948, elle a commencé à vomir tous ses repas. Il l'a fait entrer à la polyclinique où l'on a diagnostiqué des ulcères d'estomac. Après sa sortie, Yvonne a perdu trop de poids. Ses yeux sont devenus légèrement globuleux, trop brillants, prouvant une maladie de la glande thyroïde. Après quelques semaines dans une nouvelle clinique, elle allait beaucoup mieux. Hélas, elle est retombée malade deux mois plus tard. Alors, il a fallu la renvoyer à l'hôpital où les médecins l'ont remise rapidement d'aplomb. A sa sortie, elle a eu une nouvelle rechute, et ainsi pendant des mois et des années.

« Yvonne, raconte Georges, a tellement fait de séjour en hôpitaux et cliniques, et dans les différents services de la polyclinique, que ni elle ni moi ne pourrions dire le nombre. Jamais personne n'a réussi à établir un diagnostic précis et définitif. C'est une énigme... Pourtant, grâce à mon travail et à mes relations dans le corps médical, je lui ait fait rencontrer tous les médecins possibles et imaginables, je l'ai fait changer d'hôpital, de clinique, de service... A un moment, j'ai cru avoir trouvé une allergie à tout ce qui était laitage, car elle était toujours plus mal après l'absorption de lait ou de laitage. Hélas, les laitages ont été supprimés, et la maladie a continué... Quand j'ai vu, dernièrement, que son visage prenait une teinte gris jaunâtre, et que des taches foncées apparaissaient sur son corps, je l'ai fait admettre dans cette clinique dermatologique. A partir de là, monsieur le commissaire, vous en savez autant que moi...

— Et vous n'avez aucun soupçon ?

— Aucun.

— Et le suicide... Y avez-vous pensé ?

— Yvonne n'est pas une femme à se suicider. Et si elle l'avait fait, elle se serait tuée d'un coup, pas à petit feu.

— Qui sait ce qui peut passer par l'esprit d'une femme ? Lorsque sa maladie a commencé, s'est-elle sentie délaissée ? N'était-elle pas déprimée ?

— Je n'en ai pas le souvenir.

— Elle peut avoir senti que lorsqu'elle était malade, vous étiez plus tendre, plus attentif, plus présent avec elle... Elle pourrait vouloir, à demi consciemment, prolonger cet état de choses... Y avez-vous pensé?

— Au début, ça ne me serait jamais venu à l'esprit ! Maintenant, oui, j'y pense... Mais ça me paraît impossible. Ma femme et moi nous nous aimons, et cette maladie nous rend trop malheureux tous les deux. Souvent elle a souhaité la mort, mais justement parce qu'elle croyait que cela me permettrait de refaire ma vie, parce qu'elle voulait mon bonheur... Et je suis sûr qu'elle était sincère.

— Oui, dit le commissaire en se levant, mais cela n'aurait pas empêché sa sincérité... Elle pouvait fort bien se maintenir dans cet état pour vous avoir auprès d'elle et en même temps souffrir de vous voir affligé... Souhaiter la mort sans avoir le courage de se la donner brutalement. »

En sortant de chez Georges, le commissaire emporte, logé au fond de sa mémoire, un détail qui va plus tard entraîner sa conviction et la mener à la vérité. Mais il ne le sait pas encore...

Pour le moment, bien que le mari ne paraisse guère convaincu, l'hypothèse la plus vraisemblable est le suicide à petit feu. Cette impression va être renforcée par différents témoins. Ceux-ci ignorent encore que l'arsenic est la cause réelle de la maladie d'Yvonne. Mais l'opinion générale est que sa mort serait une délivrance pour le couple. Une délivrance pour elle d'abord, malade incurable d'un bout de l'année à l'autre, et condamnée à brève échéance. Pour son mari ensuite, que cette maladie afflige et qui se sacrifie corps et âme pour la soigner et l'entourer. Dès qu'il le peut, il l'emmène à la campagne ou chez des parents... C'est d'une tristesse infinie, de voir le malheureux installer sa femme sur un vélo dès que son état le permet, et la pousser par les rues de la ville pour lui faire prendre l'air... Il engloutit tout ce qu'il possède dans des frais médicaux exorbitants, et ne rechigne sur rien...

De toute évidence, le commissaire devrait faire appel à des psychiatres pour examiner Yvonne. Mais après avoir rendu plusieurs visites à la librairie la plus proche, il pense désormais connaître la vérité... Il pose à tous les médecins qui ont soigné la malheureuse femme à peu près la même question : « Comment se fait-il que vous n'ayez pas diagnostiqué un empoisonnement à l'arsenic ? »

Tous font à peu près la même réponse.

« Nous ne l'avons pas eue assez longtemps en observation. Quand elle est arrivée dans notre service, nous ne connaissions pas son

dossier. Elle s'est remise assez rapidement sur pieds et elle est partie dès qu'elle a été rétablie...

— Si à chaque rechute on l'avait ramenée dans votre service, croyez-vous que vous auriez fini par découvrir la tentative d'empoisonnement ?

— C'est probable. »

Le commissaire Jean-Jacques découvre que l'enfant d'un cousin d'Yvonne, un petit garçon de trois ans, a souffert des mêmes symptômes, après avoir mangé ou bu chez elle pendant une visite... Et puis voici que le commissaire découvre la première femme de Georges. C'est une brave personne, remariée avec un cheminot, entourée d'une meute de jeunes enfants. Elle lui déclare :

« Mon premier mariage ? J'essaie de ne plus y penser ! Mon mari était un affreux égoïste ! C'est tout ce que je peux vous dire ! »

Tiens tiens... voilà qui ne cadre pas avec le « bon samaritain » actuel... Après avoir longuement insisté, le commissaire finit par apprendre que Georges avait exigé, par trois fois, que la malheureuse se fasse avorter. Sa conduite était telle que la pauvre femme avait tenté de se suicider. C'est ce qui les avait conduit au divorce.

Alors le commissaire s'acharne à fouiller la vie de Georges. Il finit par découvrir que celui-ci s'était attaché, dans son service à la clinique, une jeune employée de vingt-quatre ans, dont à l'insu de tous, grâce à d'extraordinaires précautions il a fait sa maîtresse... Il est parvenu à tromper sa femme, les parents, ses amis et le personnel de la clinique pendant des années ! »

Le commissaire convoque discrètement la jeune femme.

Il m'avait promis le mariage ! Je suis catholique pratiquante je ne me serais jamais mariée avec un homme divorcé ! Mais il m'avait expliqué que sa femme était très malade, condamnée à brève échéance...

— Et vous l'avez cru ?

— Bien sûr ! Je ne vous cacherai pas que, comme tout le monde, j'attendais, sans le vouloir, cette mort qui devait les libérer tous les deux, et permettre notre mariage...

— Et maintenant qu'en pensez-vous ?

— Et bien, je dois vous dire qu'il y a quelques jours, je me suis trouvée soudain la conscience moins tranquille. J'ai raconté à mon confesseur ma liaison avec Georges et la maladie de sa femme. Le prêtre m'a mise en garde en me disant : " Pour l'amour de Dieu, quittez cet homme, sinon il va tuer sa femme. "

— Et alors ?

— Alors, j'ai rompu avec lui sans lui fournir d'explications et j'ai quitté la ville. »

A ce point de son enquête, le commissaire soumet Georges à plusieurs interrogatoires, mais sans résultat. Il ne nie pas les faits, mais se défend comme un beau diable d'avoir voulu empoisonner sa femme. Il est de plus en plus convaincu que sa femme a voulu se suicider... C'est d'ailleurs l'avis général.

Mais le commissaire Jean-Jacques a son idée. Il obtient un mandat de perquisition au domicile de Georges. Il trouve des boîtes contenant des restes d'arsenic et des verres qui en ont contenu. De même, la farine ayant servi récemment à faire des gâteaux en contient encore. Pourtant si le mari est le criminel, il aurait eu le temps depuis quarante-huit heures, de tout faire disparaître. Mais qui d'autre que le mari peut avoir accès à la cuisine, au point de truffer d'arsenic la vaisselle et la farine ? Apparemment personne. Enfin, on imagine mal que la malheureuse Yvonne ait mis elle-même de l'arsenic dans la farine, alors qu'il est si facile d'en absorber avec n'importe quelle boisson. Et surtout, son mari ne risquait-il pas de consommer lui aussi les aliments préparés avec la farine ?

Plus convaincu que jamais, et contre l'avis de tous, le commissaire arrête Georges. Celui-ci, malgré plusieurs heures d'interrogatoire, continue à nier.

« Mais comment pouvez-vous être si acharné contre moi, commissaire ? Sur quoi se fonde votre conviction ?

— Là-dessus !... »

Et le commissaire sort un livre de son tiroir.

« Lorsque je vous ai interrogé chez vous la première fois, j'ai remarqué un livre dans votre chambre. J'ai noté le titre : La Faute. Je me le suis procuré, à tout hasard : dis-moi ce que tu lis... je te dirai qui tu es. Je viens de lire ce roman. Faut-il vous faire un dessin ? Il raconte un assassinat exactement semblable au vôtre, et signale toutes les fautes que le criminel doit éviter de commettre !

— Ce n'est pas une preuve !

— Non. Mais c'est ce qui m'a convaincu. Et je puis vous dire que ce livre ne vous aura été d'aucune utilité car vous avez commis à peu près les mêmes fautes que le héros du roman ! Par exemple, au lieu d'aller chercher très loin votre poison, vous l'avez demandé pour la première fois en 1947 au pharmacien de la clinique, sous le prétexte de tuer les rats. Et figurez-vous qu'il s'en souvient ! Comme vous aviez une très bonne réputation, il vous a donné le poison et vous avez même obtenu un permis officiel de la commune. Comme le criminel de ce roman, vous avez négligé de faire la vaisselle et de détruire tout

ce qui pouvait vous compromettre. Comme lui, vous n'avez pas su obtenir de votre maîtresse qu'elle se taise jusqu'au bout ! Et enfin, la faute la plus grave, c'est d'avoir laissé traîner La Faute dans votre chambre ! »

Cette fois, c'en est trop pour Georges qui se sent mis à nu. Il s'effondre et passe aux aveux.

Dès 1947, il a administré régulièrement de l'arsenic à sa femme ; chaque fois la moitié d'une dose mortelle. D'abord, il la mélangeait aux boissons qu'il lui apportait matin et soir. Yvonne remarquait souvent, au fond du gobelet, un dépôt blanc. Un jour, elle lui a demandé ce que c'était. Georges est devenu plus prudent.

Il a mélangé le poison à de la farine. Il a pris soin de le dissoudre dans de l'eau avant de l'ajouter aux boissons. Puis, l'organisme d'Yvonne s'est habitué au poison. Georges a dû augmenter les doses... Jamais il n'a osé aller jusqu'à la dose mortelle, car une mort subite aurait alerté le médecin. Il préférerait faire mourir sa femme à petit feu, tout en passant pour un saint. Il ne craignait pas d'être découvert, parce qu'il la faisait transporter chaque fois dans une autre clinique, où l'on ne connaissait pas encore son dossier. Et l'entreprise durait depuis quatre ans...

« A présent, il me semble épouvantable que j'aie fait absorber de l'arsenic à ma femme pour la tuer. Mais c'est un fait que je ne peux plus nier. »

Voilà ce que Georges écrit en passant ses aveux. A sa femme, lentement rétablie pendant qu'il est en prison préventive, il écrit :

On m'accuse d'avoir voulu te tuer pour épouser une autre femme. Je dois l'avouer, bien que cela m'accable profondément. Chez nous, j'étais l'époux modèle et dévoué, et, près d'elle j'étais un matou amoureux.

Aux assises, l'empoisonneur est condamné, pour tentative de meurtre, à douze ans de travaux forcés.

Et pourtant l'épouse si durement éprouvée, oubliant ces années de souffrance, pardonnera. Elle lui rendra régulièrement visite à la prison, et quand il sortira elle le recueillera de nouveau chez elle.

Cette conclusion est unique dans nos dossiers extraordinaires. Certes, il serait intéressant de savoir si, depuis une dizaine d'années qu'ils se sont retrouvés, ils sont heureux et toujours ensemble; et comment va leur santé. Nous espérons qu'elle est bonne et qu'ils vivent en paix. C'est bien pourquoi nous laissons leur nom dans l'oubli, d'autant plus qu'en 1977 ils arrivent à l'âge de la retraite.

A CROTALE, CROTALE ET DEMI

Voici un dossier américain des années 30. Il est extraordinaire pour deux raisons.

D'abord le crime lui-même : le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'est pas habituel, du moins dans son mode d'exécution. Mais aussi l'enquête : pas commune non plus dans son déroulement. On aura du mal à y croire.

Robert James, vêtu de noir, les cheveux gominés, un mouchoir devant les yeux, pleure à gros sanglots. Il s'agenouille à même la terre devant le grand trou noir où l'on descend lentement le cercueil de sa femme. L'assistance se recueille.

Mary James est l'héroïne d'un fait divers dont on ne parle déjà plus, mais qui fit bien pleurer dans les chaumières. Il faut dire que le titre était soigné :

« Elle est morte comme elle voulait vivre... au milieu d'un étang parmi les blancs nénuphars. »

Sous-titre : « Elle craignait d'être enceinte et se suicide. »

Dans le cimetière de Granada, à part le pasteur, il n'y a que le mari, la sœur et le voisin du couple. Il est venu parce qu'il a découvert le corps et ne pouvait guère faire autrement.

Bien entendu, on aura déjà deviné que le mari, qui pleure à grands bruits devant ce cercueil que l'on recouvre, est trop malheureux pour être honnête, et que son histoire est cousue de fil blanc. C'est vrai, à ceci près qu'elle n'est pas cousue de fil blanc, mais de fil de soie invisible. Prenons les choses par leur début.

Mary James, blonde et belle, très belle (à la manière d'Hollywood), a été découverte le 3 avril 1935 à 6 heures du matin dans la mare qui orne le jardin de sa villa ; une mare décorative et peu profonde, recouverte de nénuphars blancs, sur un fond de céramique bleue, et de cinquante centimètres de profondeur. C'est dire que pour s'y noyer, il faut vraiment y mettre de la bonne volonté.

Son mari James, ne la voyant pas à ses côtés dans le lit conjugal, s'est levé, et a aperçu de loin le corps à demi immergé. Il s'est mis à crier au secours, et le voisin s'est précipité pour l'aider.

L'enquête de la police est rapide, et les explications données par le mari sont jugées satisfaisantes.

« Depuis trois semaines que nous étions mariés, déclare-t-il, Mary

était terrorisée à l'idée d'être enceinte. C'était pour elle une véritable catastrophe. Elle avait peur de souffrir et d'être déformée par une grossesse, car elle était très belle. Depuis quelques jours, je la sentais nerveuse. Elle a dû avoir la certitude qu'elle attendait un enfant, la veille de son suicide. J'aurais dû m'en préoccuper davantage, mais je ne croyais pas qu'elle irait jusqu'à se tuer. Je ne l'ai pas prise au sérieux, c'est ma faute. »

Cela aussi peut paraître cousu de fil blanc. Ça ne l'est pas. Mary était réellement enceinte, selon le médecin légiste, et, selon lui également, elle est morte noyée sans aucune trace de violence suspecte. L'attitude théâtrale de la suicidée, la robe splendide qu'elle avait revêtue pour mourir, son maquillage, tout fait penser au suicide.

On considère donc ce veuf inconsolable comme digne de respect. Le fait qu'il touche assez rapidement un confortable capital de l'assurance-vie contractée par sa femme n'étonne personne.

Qui est James ? Il a trente-neuf ans, et il est remarquable de laideur, de maigreur et de prétention.

C'est une espèce d'escogriffe au teint jaune et aux yeux verts, à la bouche tombante. L'inexplicable est la séduction dont il fait preuve avec les femmes. En voyant leurs photographies, on ne comprend pas comment, un homme comme lui, arrive à épouser une femme comme Mary.

Robert James est coiffeur pour hommes à Los Angeles, et possède un petit salon où il officie en solitaire. Sa fortune qui n'est pas énorme, mais confortable, n'a fait que se renforcer au cours des années. Après la noyade de sa femme il devient un riche veuf, honorablement et légalement. Quelques mois plus tard qui suivent la mort de Mary, il apparaît toutefois qu'il n'est pas inconsolable.

Le 1^{er} août 1935, on apprend sur lui de bien vilaines choses, par l'intermédiaire d'une lettre anonyme. Cette lettre est adressée à la police de Los Angeles, et c'est l'inspecteur Scott qui en prend connaissance.

Vous auriez intérêt à surveiller de près le nommé Robert James, qui entretient des relations licencieuses avec sa propre nièce, Lois James, âgée de vingt ans. Cette jeune fille est mineure, et entièrement corrompue par son oncle qui, sous prétexte de la faire travailler comme manucure dans son salon de coiffure, s'emploie à la débaucher.

PS : Je suis sûr de ce que je dis.

La seule indication sur l'identité du dénonciateur est donné par un spécialiste en graphologie. Selon lui, il s'agirait d'une femme. Une lettre anonyme n'a rien d'extraordinaire. La plupart du temps les policiers se contentent à leur sujet de vérifications de routine. Mais

deux choses vont faire que cette lettre va tout déclencher. Tout d'abord, il est question d'une mineure. Et aux États-Unis, dans les années 30, on ne plaisante pas avec la moralité des mineures. La deuxième chose, c'est qu'elle tombe entre les mains de l'inspecteur Scott...

Scott, c'est quelqu'un. Tel que le personnage apparaît dans ce dossier, il n'étonnerait pas dans une série « B » américaine. Il pourrait d'ailleurs y tenir aussi bien le rôle du policier que celui du gangster... Sur les photographies de l'époque, il apparaît avec des épaules de démenageur, un chapeau mou, un costume flasque et un cigare au bec. Quelque chose comme 1,90 mètre pour cent kilos de muscle... Il exerce à Los Angeles depuis une bonne vingtaine d'années, et il croit aux méthodes simples et expéditives, autrement dit à tout ce qui est formellement « déconseillé » à un policier dans l'exercice de ses fonctions.

La première réaction de Scott, c'est de mettre la ligne téléphonique de Robert James sur table d'écoute. Il sait parfaitement qu'il ne pourra jamais s'en servir légalement, mais on verra plus tard. Le principal c'est de savoir si, oui ou non, ce coiffeur est un ignoble sadique. Or, le jeune employé chargé de surveiller les conversations de Scott bégaiera plus tard au procès... Pour le moment il en rougit jusqu'aux oreilles.

Scott est satisfait, le coiffeur est bien un ignoble sadique. Il s'agit maintenant de le coincer. Première étape, fouiller dans son passé, en espérant y trouver de quoi l'interviewer gentiment. Excellentes surprises...

La première, c'est Maud, la première femme de James. Divorce au bout de six mois.

La seconde, c'est Véra, la seconde femme de James. Divorce au bout de trois mois.

La troisième, c'est Willis, la troisième femme de James.

Pas de divorce. M^{me} James est morte. Nous verrons comment.

Quatrième surprise, c'est Janet, la quatrième femme de James. Divorce au bout de UN jour. Le lendemain du mariage...

La cinquième n'est pas encore une surprise, mais ça viendra. C'est Mary... noyée dans la mare aux nénuphars, il y a quatre mois.

Scott est relativement satisfait. Seconde étape maintenant, il s'agit de conserver Robert James en lieu sûr. Quelques jours de surveillance et le coiffeur se retrouve pris en flagrant délit de relations sexuelles avec une mineure. C'est la prison immédiate, et il risque déjà d'y passer un certain temps. Minimum trois ans. Un délai largement suffisant, étant donné la rapidité d'action de Scott, qui en l'espace d'une semaine a déjà appris un certain nombre de choses. On verra

qu'il n'a pas encore donné toute sa mesure.

Marié cinq fois, Robert James est donc deux fois veuf et trois fois divorcé. Le policier retrouve et interroge les divorcées.

Maud, la première, déclare : « Il est laid, mais c'est un amant remarquable... trop! Vous comprenez? »

Véra, la deuxième : « Au bout de trois mois, j'étais à bout de nerfs... Il avait imaginé de me faire payer dix dollars, chaque fois que... enfin vous voyez... La première fois, c'était amusant... mais ensuite il m'a fait peur. »

La troisième, c'est Willis. Elle est morte. Un jour, elle se promenait en voiture avec son mari, et il s'est produit un accident épouvantable. La voiture est tombée dans un ravin... James a eu juste le temps de sauter... Son neveu, qui se trouvait à l'arrière, est mort sur le coup. Quant à Willis, affreusement blessée, elle a survécu quelques semaines. Puis, James l'a découverte un soir, noyée dans sa baignoire. A son avis, Willis s'était mal remise de ses blessures, elle avait dû avoir un malaise... c'était la seule explication (y compris une assurance-vie de quelques milliers de dollars).

La quatrième, Janet est catégorique : « Oh moi, j'ai compris tout de suite... Les raffinements de ce genre, très peu pour moi. Ce type est anormal, et à mon avis il est capable de tout ! »

Nanti de ces renseignements, Scott va trouver la sœur de Mary, la cinquième femme, lui fait un rapide résumé de la situation et suggère : « Dites donc... si vous demandiez l'exhumation du corps de votre sœur, hein? Qu'est-ce que vous en dites ? Des fois qu'elle ne soit pas morte noyée ? »

Ce qui est fait, tandis que Robert James, ignorant tout ce qui se trame contre lui, se montre le plus obéissant des prisonniers, dans l'espoir de bénéficier d'une remise de peine. S'il savait ce qui l'attend...

Au premier examen, le corps de Mary ne révèle rien de bien étrange : pas de poison, pas de trace d'étranglement, pas de commotion cérébrale suspecte. Toutefois le médecin qui examine Mary, dûment averti par l'inspecteur Scott, recherche surtout quelque chose de bizarre. L'inspecteur lui a dit : « Cherchez-moi quelque chose d'inhabituel, un truc de fou, je ne serais pas étonné que ce gars-là ait tué sa femme en lui faisant grignoter les oreilles par des souris blanches... Vous voyez le genre ? »

Ce que trouve le médecin n'est pas spectaculaire du tout, mais suffisamment étrange dans le style de ce que recherche Scott, pour qu'il émette une hypothèse.

« Il y a là, sous le gros orteil droit, des petits points de couleur bleue... Ils sont alignés curieusement, deux par deux, comme de minuscules traces de crocs... des morsures en quelque sorte. Je penserais à une morsure de serpent... Mais impossible de vous dire si elle est morte de ça. Apparemment elle est morte noyée, c'est tout ce que je peux dire. »

C'est bien suffisant pour l'inspecteur Scott. Mais il faudrait arriver à relier cette histoire de serpents avec James. Comment ? L'interroger en cellule, à la manière de Scott, est impensable. Et sans cette « manière » (une spécialité personnelle), inutile d'espérer obtenir des aveux. L'affreux coiffeur est bien trop malin, il faudrait trouver autre chose.

Le voisin ! Qu'est-ce que c'est que ce voisin ? Celui qui a aidé à découvrir le cadavre ? Glanant à droite et à gauche quelques renseignements, Scott en arrive aux conclusions suivantes : le voisin fréquente le salon de Robert James, il a une sale tête de fouine, certains disent qu'il se fait appeler Smith quand ça l'arrange, et il vient récemment, d'acheter un petit bar, à peu près à l'époque où Robert James a touché la prime d'assurance...

En Europe, même en 1935, un aussi faible indice ne pourrait en aucun cas justifier une intervention de la police. Il faudrait avant cela effectuer une longue et patiente enquête, recueillir des témoignages, poser des questions aux témoins, et probablement classer le dossier. Normalement, en Amérique, aussi. Mais pas dans la tête de Scott.

Accompagné d'un inspecteur adjoint qui marche brillamment sur ses traces, il décide de rendre une petite visite au voisin, dans son bar. Juste pour boire un verre, « comme ça », pour discuter. Le voisin, Hope, est un ancien boxeur affable et apparemment rangé des vicissitudes du ring, si l'on en croit ses arcades sourcilières joliment écrasées. Son surnom est : « Chucky. »

« Qu'est-ce que je vous sers ? »

Scott n'y va pas par quatre chemins :

« Des serpents à sonnettes, mon vieux... »

Scott et son adjoint bloquent Chucky derrière son bar, et le regardent sous le nez :

« Ton copain James, le coiffeur, tu sais ce qu'il raconte depuis qu'il est en prison ? Il dit que tu as tout combiné dans la mort de sa femme. Les petits serpents et tout le reste... Qu'est-ce que tu en dis ? »

Chuck essaie de n'en rien dire, mais les énormes battoirs qui servent de mains à Scott lui rappellent tout à coup de mauvais souvenirs de ring.

« Il raconte beaucoup de choses ton copain. Il dit que tu voulais

partager le capital de l'assurance, et que tu as tout gardé ! ... Il a signé sa déposition... Et on est là pour te coffrer mais, avant ça, on va faire une petite promenade tous les trois, d'accord ? »

Que Chucky soit d'accord ou pas ne change rien à l'affaire. En l'espace de quelques minutes il s'est rendu compte que son cas était bien mauvais.

Les « petits coups » qui ne laissent pas de trace et qui accompagnent chacun des mots que Scott prononce, le décident à s'expliquer.

« Moi j'ai rien fait, presque rien, c'est lui. J'ai juste aidé à la sortir de l'eau, et à acheter les serpents, mais c'est pas moi ! Il m'a obligé !

— T'as juste acheté les serpents, hein ? Combien ?

— Cinq dollars ! Deux crotales... Mais ils n'étaient pas assez méchants, il m'a obligé à en acheter d'autres ! »

Et Chucky donne bien volontiers l'adresse du marchand de serpents, un dresseur, un spécialiste des zoos, à la sortie de Los Angeles. Il dit bien volontiers que James lui avait promis cent dollars si les serpents marchaient bien. Il ajoute même qu'il a dû les changer trois fois de suite pour en avoir de bien agressifs comme les voulait James. Il a raconté au marchand qu'il voulait organiser un combat pour un spectacle chez des gens riches... »

Comme il est bien sage, Scott le traîne en prison, et l'y laisse mijoter quarante-huit heures sans voir personne, sans savoir ce qui l'attend, sans manger et sans boire bien entendu.

L'homme étant psychologiquement en état de subir l'épreuve suivante, il est ensuite amené, toujours par Scott et son adjoint, à la villa où est morte Mary. Et si l'on en croit (il n'y a pas de raison) les déclarations ultérieures de Chucky, voici comment se passe le second interrogatoire privé : menottes aux mains, Chucky est tout d'abord confronté avec la mare aux nénuphars, pour lui rafraîchir les idées ; puis, comme il est mouillé, c'est tout simple, on le déshabille... entièrement. Ensuite, on le conduit dans la salle de bains et on l'installe sur le siège des commodités... toujours tout nu. Rien de tel pour mettre un homme en état de faire des confidences. On commence par lui dire qu'il a menti. Qu'il n'est pas simplement complice, mais que « l'autre » a fourni des preuves contre lui et qu'il sera pendu de toute façon. Puis on écoute.

« Il m'a dit qu'un de ses amis voulait tuer sa femme, et l'avait chargé de trouver des serpents à sonnettes. Je ne l'ai pas cru, mais il voulait seulement que je les lui procure pour cent dollars. J'ai acheté deux crotales. Il les a essayés sur un poulet et le poulet n'est pas mort. J'ai dû aller en acheter d'autres, il ne voulait pas me payer sans ça. On a recommencé deux fois l'essai avec des crotales affamés, et la troisième

fois j'en ai trouvé des bons...

« Il m'a payé. Mais il a voulu que je reste pour l'aider. Juste un coup de main. Je ne voulais pas, mais il m'a menacé. Il avait mis les serpents dans une petite cage, avec juste une petite ouverture, grosse comme une main. Je l'ai accompagné chez lui. Il a fait boire sa femme. Quand elle a été bien ivre, il lui a dit qu'il avait trouvé quelqu'un pour l'avortement, et que c'était moi. Il fallait le faire tout de suite.

« Il l'a obligée à s'allonger sur la table de la cuisine, il l'a bâillonnée avec du sparadrap, puis l'a attachée solidement avec des cordes en lui disant que c'était pour ne pas qu'elle bouge pendant l'opération. Elle croyait que j'étais un médecin marron. Ensuite il a approché la cage, et a fait passer le pied de sa femme dans l'ouverture. Elle se débattait. Les serpents l'ont mordue plusieurs fois. On a attendu une heure. Mais elle ne mourait pas. Elle gémissait sans arrêt.

« Il s'est énervé, et il a voulu essayer autre chose. Ça, c'est pas moi qui l'avais achetée. Je ne sais pas comment il se l'était procurée : une araignée. Une " veuve noire ". Il l'a sortie d'une boîte, et l'a jetée sur le corps de sa femme. Elle s'est proménée dessus pendant un bon moment ! Elle n'avait pas l'air de vouloir piquer. Il la poussait avec un bâton pour l'énervé, et finalement elle est tombée. Alors il a été obligé de l'écraser.

« Mary n'était toujours pas morte. On l'entendait toujours se plaindre. Au bout de trois heures, il m'a obligé à la porter avec lui jusqu'à la baignoire. Il l'a noyée. Ensuite il l'a détachée, et l'a habillée, coiffée, maquillée. On l'a portée dans la mare, et il l'a disposée de façon à faire croire à un suicide.

« Il a tout nettoyé partout, et m'a rendu les serpents pour que j'aille les revendre, en me menaçant de tuer ma femme si je disais un mot de tout ça. »

Scott peut rhabiller son témoin, et le mettre en prison officiellement.

Le reste se fera devant le coroner, et Robert James, le coiffeur, et Chucky le boxeur, passeront des heures à s'accuser mutuellement sans réussir autre chose qu'à confirmer cette histoire incroyable.

L'inspecteur Scott a fait du bon travail. Il réussit même à découvrir l'auteur de la lettre anonyme, en faisant passer une annonce dans les journaux :

« Vous ne craignez rien. James est en prison. Venez témoigner à la police de Los Angeles, c'est votre devoir... »

Une jeune femme se présente. Elle a failli être la sixième femme de

Robert James. Mais elle a soupçonné à temps ce laid séducteur, qui lui demandait sa main en même temps qu'il lui conseillait de s'assurer sur la vie. Il l'a menacée, et elle a préféré l'anonymat pour que justice se fasse. Son témoignage est important, au cours du procès.

Il reste à savoir que Chucky a été condamné à la détention à vie, que Robert James a été condamné à mort et exécuté, et que l'inspecteur Scott s'est vu attribuer un blâme officiel pour « avoir mené seul une enquête criminelle sans en référer en temps voulu à ses supérieurs... »

A vrai dire, on peut imaginer ce qui se serait passé si l'inspecteur Scott avait dit à ses supérieurs :

« Je soupçonne un copain du veuf, qui a une sale tête et qui vient d'acheter un bar, d'être dans le coup. Je suis sûr que si je le mets " à poil " sur les cabinets, à la rigueur avec un certain nombre de gifles, il avoue. »

On peut imaginer que « l'enquête » eût été (à bon droit) stoppée, et que nous n'aurions pas pu vous raconter ce dossier. Mais Robert James, pour sa malchance, est tombé sur un inspecteur plus dangereux qu'un crotale.

« VOUS NE ME CROIREZ PAS ! »

Marseille, 12 juin 1925. Dans le bureau du chef de la Sûreté, le commissaire Robert, deux agents introduisent un homme, grand et jeune, trente-six ans, fort distingué, mais l'air un peu fatigué.

« Docteur Pierre Bougrat ?

— C'est moi, commissaire.

— Votre cabinet se trouve 25 rue Senac ?

— C'est exact. Mon appartement aussi.

— Docteur Bougrat, vous allez m'accompagner jusque chez vous. J'ai un mandat de perquisition, et je souhaite que cette perquisition se fasse en votre présence. »

L'homme a accusé le coup. Les traits déjà tirés, les épaules un peu voûtées, il a marqué un temps d'arrêt, avant de demander : « C'est... dans quel but cette perquisition ?

— Une enquête, docteur Bougrat. A propos d'un de vos clients... Il a disparu.

— Ah...

— Nous y allons. »

Le Dr Bougrat et le commissaire Robert, encadrés de plusieurs inspecteurs, quittent les bureaux de la Sûreté. Le trajet jusqu'à la rue Senac se fait en silence. Pierre Bougrat contemple ses mains, et les menottes qui les entourent. On l'a fait sortir de sa cellule de la prison Chave, où il purgeait une peine pour un chèque sans provision. On l'a conduit devant le commissaire Robert, et pour l'instant il réfléchit.

Le commissaire observe le jeune médecin. Si ses informations sont exactes, son cas est désespéré. Dommage. Voilà un homme qui avait tout pour réussir dans la vie, et qui a tout gâché...

La voiture de la police s'arrête devant le 25, rue Senac. Il y a une plaque de cuivre sur la porte d'entrée : « Docteur Pierre Bougrat, médecine générale-dermatologie ».

Dans l'appartement en désordre, une odeur curieuse, fade et désagréable, accueille les policiers. Dans le cabinet d'auscultation la même odeur, encore plus désagréable. Le commissaire Robert se dirige immédiatement vers un placard, au fond du cabinet, en homme qui connaît parfaitement les lieux. Pierre Bougrat est resté debout à l'entrée de la pièce. Son regard va du commissaire au placard, très vite, mais il reste silencieux. Alors le commissaire Robert se parle à lui-même, à voix haute et sur un ton uni. Mais il ne quitte pas le

docteur des yeux.

« Je me demande ce que nous allons trouver dans ce placard... »

Un court silence puis, Pierre Bougrat répond sur le même ton détaché : « Je sais d'avance que vous ne me croirez pas. Mais vous trouverez dans ce placard le cadavre d'un homme qui était mon ami et qui s'est suicidé chez moi...

— Jacques Rumebe ?

— En effet. »

Pierre Bougrat est un homme extraordinaire. Plus exactement il l'est devenu. Son dossier est l'un des plus célèbres de l'après-guerre (la grande) et il est loin d'être facile à dépouiller. Comprendre d'abord Pierre Bougrat lui-même, n'est pas facile. Car il y a de tout chez cet homme. On pourrait dire que c'est un exemple du pire et du meilleur. Encore faudrait-il être sûr, qu'il a commis le pire.

Le meilleur de lui-même il l'a donné dès le début de son existence. Aujourd'hui, s'il était encore en vie, il serait l'un des héros de la Grande Guerre, et il défilerait en tête des anciens combattants.

Alors qu'il n'a pas terminé ses études de médecine, il part au front comme médecin auxiliaire. A la fin de la guerre il a vingt-neuf ans, quatorze blessures et la légion d'honneur. Il se marie en 1919 avec la fille d'un médecin marseillais, reprend ses études, qu'il achève brillamment, et s'installe dans son cabinet de la rue Senac. Il est déjà père de famille. Qui dit mieux ? Trente ans, bel homme, médecin installé, héros décoré, une ravissante épouse, une petite fille, une clientèle assurée... L'avenir est devant lui. C'est l'image d'Épinal de la réussite en marche. Il est déjà mûr pour la députation.

Sur la petite faille qui survient dans cette vie lisse et heureuse, Pierre Bougrat est résolument discret. Il le sera toujours. Tout en avouant que le désastre a commencé avec lui, il ne dira jamais la véritable raison de son divorce. Parfois il raconte une sorte de fable pour charger sa femme.

« Je ne gagnais jamais assez d'argent pour la contenter. Un jour elle a pris ses bijoux et sa fille, et elle est partie. Un mot sur la table de la cuisine... comme une bonniche. »

Il a aussi une autre version :

« Elle m'a laissé tomber. Elle ne m'aimait plus. Son départ m'a désespéré. Perdre en même temps sa femme et sa fille, c'est une perte d'équilibre trop brutale pour un homme. »

Cette deuxième version explique peut-être un peu mieux le désarroi d'un homme qui se met à faire n'importe quoi.

Sa femme partie, Pierre Bougrat n'a plus rien à voir avec l'image d'Épinal du jeune médecin brillant et plein d'avenir. Il sort toutes les nuits, ne dort plus, dépense l'argent comme s'il lui brûlait les doigts, s'amourache d'une entraîneuse qu'il veut traiter en duchesse... Il emprunte, ne peut plus rembourser, emprunte encore.

Il emprunte 1000 francs le matin, et supplie le soir dans un bar, à genoux devant la dame du vestiaire, qu'on lui donne 10 francs pour payer sa note...

Jusqu'ici intelligent, cet homme se conduit comme un idiot, à croire que, d'un seul coup, le héros s'est fatigué.

Le Dr Pierre Bougrat fait des chèques sans provision, et va faire de la prison.

Nous sommes le 14 mars 1925. Un certain Jacques Rumebes, marié, père de famille, travaille dans une manufacture marseillaise. Il est chargé de transporter la paie des ouvriers. C'est un camarade de guerre de Pierre Bougrat, et l'un de ses clients depuis qu'il est médecin. Rumebes est malade, et, tous les samedis matin il se rend au cabinet médical pour sa piqûre hebdomadaire.

Le 14 mars 1925 est donc un samedi, Rumebes frappe à la porte du médecin à 9 heures. Il entre dans le cabinet de consultation, Bougrat fait la piqûre, Rumebes s'en va. La piqûre qu'on lui fait chaque semaine est une intraveineuse destinée à soigner une maladie à propos de laquelle le dossier est assez vague. On parle d'un produit au nom compliqué, qui fut interdit quelques années plus tard. Trop dangereux semble-t-il.

Jusque-là, rien que de très normal. Comment se fait-il alors, que, trois mois plus tard, le commissaire Robert ouvre la porte d'un placard à pharmacie chez le Dr Bougrat, et y découvre le corps de Rumebes ? Comment se fait-il que Bougrat ne s'en étonne même pas ?

C'est une bien curieuse histoire que le docteur va raconter, en prenant bien soin de préciser : « Vous ne me croirez pas ! »

Quoi qu'il en soit, la voici.

La porte du cabinet vient de se refermer, Jacques Rumebes s'en va. Il est 9 heures du matin, ce 14 mars 1925.

Le Dr Bougrat, qui n'attend guère d'autres clients ce matin-là, descend chercher les journaux. Il est soucieux. Dans l'appartement contigu à son cabinet, Andréa, sa maîtresse, dort. Elle n'est pas belle, elle est même vulgaire, fanée par la prostitution, cupide et bête. Si

bête que le juge d'instruction renoncera même à l'inculper de recel de cadavre. Il lui délivrera un non-lieu équivalant à un certificat de stupidité.

C'est pourtant de cette femme que Bougrat dit être amoureux, et c'est à cause d'elle qu'il est soucieux. Elle réclame de l'argent, il n'en a plus. Elle menace de partir, il a besoin d'elle.

Ses journaux sous le bras, le docteur regagne l'appartement, déjeune vers midi avec Andréa, et retourne dans son cabinet. A 13 h 30, il est seul. On sonne. Il ouvre, c'est Rumebe, blanc comme un linge, affolé.

« Pierre, c'est épouvantable, je suis foutu, on m'a volé. J'avais plus de 800 000 francs dans ma sacoche, toute la paie des ouvriers... Sors-moi de là, je ne sais plus quoi faire, prête-moi de l'argent, je te rembourserai, ils ne me croiront jamais à l'usine... Jamais. Si je n'ai pas l'argent tout de suite je suis foutu. On m'attend là-bas à 6 heures pour la paie.

— Mais, je n'ai pas un sou, tu le sais bien...

— Prête-moi ce que tu peux, 6 ou 7 000 francs... Je mettrai le reste avec mes économies. Je t'en prie, ils vont me mettre à la porte... Je suis foutu !

— Ne t'énerve pas, je vais voir ce que je peux faire... Reste là, je connais un prêteur qui m'a déjà rendu service. Je vais aller le voir.

— Dépêche-toi ! Débrouille-toi ! si tu ne trouves pas, je n'oserai jamais le dire, c'est la catastrophe, tu es mon seul espoir !... »

Pierre Bougrat calme son ami, l'installe sur le divan de consultation et sort, à la recherche de son prêteur. Au bout d'une heure de vaines tentatives, il regagne la rue Senac, évite de traverser l'appartement et pénètre dans son cabinet par une petite porte. Personne ne l'a vu sortir, personne ne le voit entrer.

Le cabinet est vide. Personne sur le divan. La porte du laboratoire est entrouverte cependant, et le docteur aperçoit des débris de verre... Il se précipite et trébuche sur le corps de son camarade, affalé au milieu des flacons renversés. Le visage violet, les yeux révulsés, il respire faiblement.

« Mais qu'est-ce que tu as fait bon sang ? Tu as avalé quelque chose ? Réponds-moi ! Qu'est-ce que tu as fait ? »

Rumebe ne répond pas, il est en train de mourir. Sans prendre le temps d'examiner les débris, d'essayer de trouver ce qu'il a pu avaler, Bougrat réagit en médecin. Piqûre, massage, réanimation, lavage d'estomac... Rien n'y fait. Pendant plus de deux heures, seul, le médecin se bat contre la mort. A 17 heures, il se résigne à abandonner le cadavre de son ami sur le canapé, et tente de réfléchir.

« Cet idiot s'est suicidé. Il a dû faire une bêtise. Ou on lui a réellement volé l'argent, ou il l'a volé lui-même, mais le résultat c'est que sa sacoche est vide, et qu'il est mort sur mon divan. C'est un piège. Le piège absurde. Tout le monde sait que j'ai besoin d'argent. Personne ne me croira, si je vais raconter ça à la police. Surtout à cette heure-ci. J'aurais dû appeler au secours immédiatement. Maintenant c'est trop tard. J'ai une bonne tête d'assassin... »

Fort de ce raisonnement, qui se tient d'ailleurs, Bougrat se met au travail.

Il fait disparaître le désordre, charge le cadavre sur son dos, et grimpe sur une échelle, pour le dissimuler dans un placard à pharmacie, inaccessible, presque à hauteur du plafond. Il ferme à clé. Et tente de ne plus y penser : attitude qui n'arrange rien.

Les jours et les semaines qui passent ne sont pas agréables. Vivre en permanence avec « ça » chez soi, sans que personne ne s'en aperçoive, sans être tenté de le dire, ou de faire disparaître le corps, est un exploit. Horrible, mais un exploit quand même. Les premiers jours, Bougrat envisage bien de transporter le corps ailleurs. Mais la crainte de se faire prendre le retient. Ensuite il n'ose plus. A la seule idée d'ouvrir le placard, les jambes lui manquent.

Bientôt s'installe une odeur bizarre qu'il a bien du mal à atténuer, et à expliquer.

Andréa, uniquement préoccupée d'elle-même, veut bien admettre que c'est une « expérience en cours » dans le laboratoire. La cuisinière est plus méfiante, et cherche à savoir. Mais elle n'a pas accès au petit laboratoire, et, si méfiante qu'elle soit, il ne lui viendrait jamais à l'idée que le Dr Bougrat cache un cadavre dans son placard.

Andréa est partie. Bougrat est malheureux. Il fait la fête la nuit, pour oublier que le dernier cadeau qu'il lui a fait a été payé par un chèque sans provision. Il ne pense même pas à alerter son père qui depuis quelque temps éponge ses dettes chaque fois qu'il peut. On dirait bien que Bougrat fait tout ce qu'il peut pour avoir de nouveaux ennuis. Et il y réussit.

Le matin du 20 mai, un inspecteur de police frappe à sa porte :

« Docteur Bougrat ? J'ai un mandat d'amener contre vous. Plainte pour chèque sans provision, suivez-moi. »

Ce n'est que ça ! pense Bougrat. C'est donc qu'on ne le soupçonne pas du meurtre de Rumbes ! Pas encore, mais ça vient.

Le soir même de la disparition du caissier, sa femme et son employeur sont allés voir la police. Rumbes était un homme ponctuel, un bon père de famille, un mari sérieux. Il n'a pas disparu volontairement c'est impossible... En voyant la photo du disparu dans

les journaux, la cuisinière de Bougrat a reconnu le « client du samedi » qui a disparu.

« Tiens c'est vrai, a répondu le docteur, c'est curieux, ce jour-là, il n'est pas venu ! »

Et maintenant que le docteur est en prison, la cuisinière se pose des questions.

Quant à la femme de Rumbes, connaissant les habitudes de son mari, elle est allée voir Bougrat, elle aussi, pour savoir s'il était venu. Et Bougrat, devant cette femme en larmes, a fait une réflexion étonnante.

« Ne pleurez plus, s'il est mort et qu'on retrouve son corps, je ferai l'autopsie moi-même, et gratuitement... »

Dire cela à une femme qui cherche son mari disparu, c'est déjà saugrenu. Le dire à une femme dont le mari pourrit dans un placard juste derrière elle...

Juin 1925. Une lettre anonyme arrive sur le bureau du juge d'instruction.

Qui l'a écrite? Andréa la cuisinière, M^{me} Rumbes, ou quelqu'un d'inconnu ? En tout cas, elle est claire et précise.

Si vous voulez savoir ce qu'est devenu Jacques Rumbes, encaisseur aux toileries de Saint-Henri, disparu depuis trois mois, faites un tour au 25 rue Senac, au cabinet du Dr Bougrat.

La police y fait un premier tour. Pour rien. Il y a bien une vague odeur, mais on ne sait d'où elle vient. C'est que le placard à pharmacie est pratiquement invisible, dissimulé par un papier peint fort bien ajusté... La police repart bredouille. Restée seule, la cuisinière fait sa propre enquête.

« Monsieur le commissaire, il y a un placard fermé à clé...

— Je me demande ce que nous allons trouver dans ce placard...

— Vous ne me croirez pas ! » dit le Dr Bougrat, menottes aux mains...

Et on ne le croit pas. Son histoire ne tient pas debout !

« Comment Rumbes s'est-il fait voler 800 000 francs ?

— Je ne sais pas, je ne le lui ai pas demandé...

— Pourquoi?

— Par discrétion. C'était un ami, et je savais qu'il avait une maîtresse. Dieu sait quelle bêtise il a pu faire...

— Comment s'est-il suicidé ?

— Je l'ignore, j'ai tenté de le sauver. Je n'ai pas cherché à savoir, je n'avais pas le temps...

— Vous avez tenté de vendre une montre en or qui lui appartenait.
— C'est faux !
— On a trouvé chez vous un certain nombre de portefeuilles vides...
— Perdus par des clients.
— Vous fréquentiez la pègre et les bars malfamés en dépensant des fortunes en champagne !
— On a beaucoup exagéré...
— Vous l'avez tué pour le voler !
— C'était mon ami, et je ne suis pas un voleur, encore moins un assassin. »

Calme, sans jamais démordre de sa version des faits, Bougrat résiste. Son argument est toujours le même.

« Je ne suis pas stupide ! Si j'avais tué délibérément, je n'aurais pas fait la bêtise de mettre le corps dans mon placard. »

L'instruction dure deux ans, et le procès neuf jours. La ville entière est contre lui. L'accusation brosse de lui un portrait de débauché, d'escroc, et fait défiler la pègre de Marseille au banc des témoins. On a même tenté sur Bougrat « le coup du mouton ». Un repris de justice, dont c'est pratiquement le métier, a vécu plusieurs semaines dans la même cellule. Et c'est lui qui déclare à la fin du premier jour :

« Bougrat m'a tout avoué, il a empoisonné l'encaisseur avec un tampon d'acide prussique, ça ne laisse pas de trace. Et il avait un complice. »

Passons sur les autres témoins aussi peu recommandables, anciennes clientes par exemple, du genre de celle-ci, qui affirme solennellement.

« Je l'avais toujours dit qu'il était bizarre... Un jour, il a voulu me tuer avec une piqûre ! La dernière fois qu'il m'a auscultée, il m'a fait mal exprès ! Je le voyais très souvent !

— En somme, conclut le président, vous vous précipitez chez un médecin qui voulait votre mort... »

Le vent semble tourner lorsque les deux experts commis par le tribunal affirment que Rumebe n'est mort ni empoisonné, ni d'une piqûre mal faite ou intentionnelle, et qu'il ne s'est pas suicidé ; mais qu'il s'agit purement et simplement d'un accident thérapeutique, d'une mort accidentelle.

« Bougrat a cru que la victime s'était suicidée, en réalité il a succombé accidentellement, probablement des suites de son traitement. Ce sont des choses qui arrivent, concluent les deux experts.

— Alors pourquoi l'aurait-il caché dans un placard s'il avait la conscience tranquille ?

— Il s'est probablement affolé.

— On s'affole quand on est médecin ? »

Les jurés n'y croient pas. Bougrat est trop calme, trop détaché à l'audience. Tout ce qu'on lui accorde c'est de garder sa tête, et de l'emmener à Cayenne pour le restant de ses jours.

Et c'est là que la vie commence pour le Dr Bougrat ! Peut-être avait-il besoin de cette cassure dans sa vie trop préparée à l'avance, pour devenir enfin lui-même : de connaître le pire, pour donner le meilleur. La chrysalide devient un papillon à Cayenne. Et s'il l'avait voulu, Pierre Bougrat aurait pu écrire son best-seller...

Pendant cinq mois il sert de médecin auxiliaire à l'hôpital du bagne. Et il prépare son évasion. Une carte, quelque monnaie, un échange de menus services rendus aux bagnards. Et, surtout, un Indien.

Le 30 août 1928, avec une provision d'eau douce et huit forçats, il disparaît au large des deux bouées du Maroni. Pendant deux nuits il rament silencieusement le long de la côte, se cachent le jour dans les criques. La pirogue prend l'eau de toute part. Il y a là Jésus (un meurtrier), Raymond l'Algérien (un incendiaire), Bébert l'Italien (un mafioso) et d'autres tout aussi intéressants. On mange du singe, on reste sept jours sans voir la terre, on échoue sur un territoire indien à mi-chemin de la frontière vénézuélienne. On se nourrit de poisson séché et pourri. Le deuxième jour, la tempête déporte la pirogue ; tout le monde à la mer. Ils s'en sortent de justesse, commencent à souffrir de la soif...

Le vingtième jour, couverts de plaies, malades de toutes les fièvres de ce pays de rêve, ils aperçoivent un village au bord de l'Orénoque : « Pedernales », au Venezuela : Une trentaine de baraquas de pêcheurs indiens, et un gouverneur qui menace de les mettre en prison. Ils repartent et tout recommence.

Il faudrait un livre pour raconter la course à la liberté du Dr Bougrat.

Henri Danjou, un journaliste spécialisé dans ce genre de reportages l'a retrouvé en 1933, « médecin-chef » d'un hôpital de campagne, au milieu des Indiens, sur une île de la mer des Caraïbes, l'île Magarita. Il est devenu le « docteur miracle », le dieu de l'île. Il a soigné tout le monde, guéri tout le monde. Le général Gomez, président de la République, l'autorise officiellement à exercer sa profession et lui accorde la liberté sur le territoire vénézuélien. Il se marie, fait des enfants. Finalement la France lui accorde sa grâce. Mais il refuse de rentrer au pays.

« Je veux la révision ou rien ! »

Il est mort à soixante-treize ans, le 8 janvier 1962. Il était riche et

considéré.

En 1970, une association vénézuélienne se créait, dans le but de rendre hommage à la mémoire du Dr Pedro Bougrat, et d'édifier un monument sur sa tombe.

« Amour, gratitude et estime de tout le peuple vénézuélien, pour le bon docteur, ce voyageur venu d'ailleurs... »

Le « bon docteur » avait dit, en 1925, au commissaire, devant le placard au cadavre, dans son cabinet : « Vous ne me croirez pas ! »

Cinquante ans plus tard, on est toujours perplexe.

MONSIEUR KISS

En 1922, une étrange lettre anonyme parvient à la police française :

Le légionnaire Hoffmann est un dangereux criminel. Il se prétend Allemand, en réalité il est Hongrois, et il a tué plus de vingt personnes. Il s'en vante. Arrêtez-le et que justice soit faite !

De toute évidence la lettre parvient d'un autre légionnaire. Un bon petit camarade de Hoffmann...

On tient toujours compte des lettres anonymes, même si elles dégoûtent un peu. Dans ce cas-là, on peut imaginer qu'une bagarre a éclaté entre les deux hommes (le dénonciateur et le dénoncé), à propos d'un quart de vin ou d'une femme, et que l'un a décidé de se venger de l'autre, en se servant de ses confidences. Histoire classique, surtout à l'époque.

La police française transmet donc la lettre anonyme aux autorités hongroises. Trois jours après, deux policiers en civil, venus tout droit de Budapest, réclament des renseignements et le signalement précis de ce légionnaire Hoffmann. Est-ce qu'il ne serait pas brun ? Assez grand ? 1,75 mètre environ ? Yeux noirs ? Oreilles minuscules ? Une dent en or à la place d'une canine. Cinquante ans environ. Mais la Légion étrangère française ne donne pas de renseignements aussi facilement. « C'est possible... Mais, nous ne communiquons pas les dossiers des engagés. »

Les deux policiers hongrois supplient qu'on leur montre, au moins de loin, le légionnaire Hoffmann, juste pour l'identifier. On leur permet tout juste d'interroger ses camarades de chambrée car, pas de chance... le légionnaire Hoffmann est porté déserteur. Il risque d'être fusillé si on le retrouve, et il ne sera pas question de le livrer à la police. Peu importe ce qu'il a fait dans le civil, la loi de la Légion d'abord !

Finalement, les deux policiers retournent bredouilles à Budapest, n'ayant pu arracher qu'une promesse officielle : « Si la Légion remet la main sur Hoffmann, on le prêtera à la Hongrie. »

Ils ramènent aussi une certitude : Ce Hoffmann a les yeux noirs, des oreilles minuscules, une dent en or. Et, il est en fuite. Or, ce Hoffmann, pour la Hongrie, c'est le Landru national. On peut même dire : un super-Landru. La technique et le charme slave en plus.

Dix ans plus tôt, en 1912, dans un petit village hongrois au nom imprononçable, mais charmant, un certain Adolf Trauber, gendarme de son état, n'en croit pas ses yeux. Ni ses oreilles. Un véhicule à moteur ! Ça, c'est extraordinaire ! Le monstre fait un bruit d'enfer en pénétrant dans le village. En quelques minutes tous les habitants sont dehors, rassemblés autour de leur gendarme et commentant l'apparition. Pour recréer l'atmosphère de ce jour-là, il faudrait imaginer qu'une soucoupe volante, rouge et pleine de métal argenté, atterrit sur la place du village. Que deux extra-terrestres, vêtus de fourrure et casqués de cuir en descendent pour demander leur chemin. La soucoupe est une torpédo de luxe, décapotable, et les deux extra-terrestres un homme et une femme venus de Budapest, la grande ville. Mis à part ses moustaches et son élégance vestimentaire, l'homme n'a rien de particulièrement remarquable. Par contre, sa femme est extrêmement belle, d'une blondeur angélique, et bien plus jeune que lui.

Lorsqu'ils demandent à déjeuner à l'aubergiste, c'est le branle-bas de combat. Lorsqu'on raconte de bouche à oreille qu'ils viennent d'acheter la grande maison en face de la mairie, c'est l'effervescence. Quand l'homme demande, enfin, s'il est possible d'engager des domestiques sur place, c'est la fête.

Au bout de quelques mois, tout le monde respecte les nouveaux arrivés.

M. Bela Kiss est un homme riche qui mène grand train. De temps en temps, il fait un voyage éclair à Budapest pour ses « affaires », laissant sa jeune et charmante épouse cueillir les roses de son jardin.

Quant au gendarme, Adolph Trauber, l'admiration qu'il éprouve pour M. Kiss, sa femme et sa voiture, s'est transformée en dévouement sans limite.

A l'automne 1912, Trauber a du chagrin. Chaque fois que M. Kiss part en voyage pour quelques jours à Budapest, il charge le brave gendarme de surveiller sa propriété. Trauber est ravi. Le maintien de l'ordre dans le village est loin de représenter un travail écrasant, et cette mission de confiance lui permet d'effectuer des rondes agréables, se terminant généralement par un confortable repas servi dans la cuisine. Au dessert, et en prime, il obtient généralement l'aumône d'un sourire, tombé des lèvres rouges de Maria Kiss. Trauber est un gendarme béat.

Le choc est grand quand il surprend Maria dans les bras de ce gredin de Paul Bihari,... « Un chanteur de moisson »... Le chanteur de moisson, c'est celui qui chante après la moisson, et le soir à l'auberge.

Un jeune culotté de vingt-cinq ans, habitué à sauter les murs et à se cacher dans les meules de foin... Eh bien, il est là, dans le jardin, en train de roucouler avec la belle Maria Kiss, sans vergogne, pendant que le mari travaille à Budapest.

Trauber est un gendarme bien triste. Que faire? S'il est chargé (amicalement) de surveiller la propriété de M. Kiss, il n'est quand même pas là pour surveiller sa femme... Quant à raconter au mari ce qui se passe dans sa maison, c'est extrêmement risqué ! Il y a là de quoi flanquer par terre la bonne petite harmonie qui s'est installée entre M. Kiss et le gendarme Trauber.

Une harmonie bien curieuse d'ailleurs. On se demande bien pourquoi un homme riche comme Bela Kiss est devenu l'ami de ce brave gendarme de campagne. On ne peut pas dire que la conversation de Trauber soit une raison valable. Trauber, lui, ne se pose pas la question. Il est trop fier de cette amitié. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il décide de se taire. Un proverbe hongrois dit : « Ne trouble pas la rivière, si tu veux pêcher tranquille. »

S'il savait, le malheureux Trauber, ce que cache cette rivière tranquille ! Mais il est loin de l'imaginer. Personne ne peut l'imaginer.

Tout d'abord il ne se passe pas grand-chose. Pendant quelques semaines, M. Kiss mène son existence habituelle. Il ne s'aperçoit pas des infidélités de sa femme. Du moins, il en donne l'apparence.

Et puis, un beau jour, en revenant de Budapest, il entraîne le gendarme Trauber dans son bureau, pour lui parler en ami. Voici le contenu de cette conversation raconté par Trauber, beaucoup plus tard, à un journaliste venu de Budapest. M. Kiss a l'air préoccupé et triste.

« Mon cher Trauber, à vous je peux bien le dire, ma femme est partie. Elle m'a quitté pour suivre ce jeune homme. Mes domestiques m'ont remis une lettre ce matin, dans laquelle elle me fait ses adieux. Je suis bouleversé. D'autant plus que tout le pays va le savoir... »

Trauber compatit.

Le journaliste intervient dans le récit de Trauber.

« A ce moment, vous ne vous êtes douté de rien ?

— Comment vouliez-vous que je me doute de quelque chose? J'avais beaucoup de respect pour M. Kiss ! D'ailleurs, je ne comprends pas. Si vous l'aviez connu, vous n'auriez pas compris non plus. Un homme si bien ! »

Le journaliste, à ce moment, a dû regarder le gendarme Trauber avec une grande commisération. Dire que Bela Kiss était un homme bien, quand on connaît la suite !

Mais revenons aux problèmes conjugaux de Bela Kiss.

« Ma femme m'a donc quitté, mon cher Trauber, et je voudrais vous demander un service. A vous qui pouvez comprendre mon chagrin. Faites taire les bruits qui pourraient courir à ce sujet, en disant tout simplement la vérité. Dites qu'elle est partie avec Paul. Dites-le bien. »

Trauber ne s'attendait pas à cela. De son avis, il aurait plutôt caché la vérité. Voilà un cocu, qui veut que tout le monde le sache ! C'est inhabituel. Mais c'est beau. Digne d'un honnête homme qui regarde la vérité en face, avec dignité...

Le lendemain de cette conversation entre les deux hommes, une charrette transportant deux énormes fûts d'essence arrive à la villa. M. Kiss les fait déposer dans son garage, et explique au gendarme Trauber : « Je suis en affaires avec un grossiste de Budapest. Il me doit de l'argent, depuis longtemps, et n'arrive pas à me le rendre. Alors, j'ai trouvé plus simple de lui demander de me payer en nature. L'essence, on en a toujours besoin !

— Vous avez bien raison.

— Je compte sur vous, Trauber, pour surveiller ce petit stock, je n'aimerais pas qu'on vienne me le voler. C'est une marchandise facile à écouler ! »

Nanti d'un supplément de responsabilité vis-à-vis de son grand ami, M. Kiss, Trauber redouble de bonne volonté. Tout le monde dans le village sait qu'il « surveille la maison de » Kiss et personne n'oserait s'en approcher. Jamais fûts d'essence ne furent si bien gardés !

Pendant quelques semaines le maître des lieux enferme son chagrin chez lui et n'en démord pas. Il renvoie ses domestiques, ne voit plus personne, ne va plus à Budapest, et le bon gendarme s'en inquiète.

« Monsieur Kiss, il ne faut pas vous ronger les sangs de cette manière. Vous vivez trop seul...

— Vous avez raison Trauber, je vous confie la maison, je pars quelques jours à Budapest ! Trouvez-moi une bonne gouvernante dans le village, pour mon retour. Je n'ai plus besoin de toute cette armée de domestiques, maintenant que je suis seul !... »

Et Bela Kiss reprend une vie normale. Enfin, si l'on peut dire.

Rappelons que nous sommes en 1913, dans un petit village de Hongrie non loin de Budapest, et que des rumeurs de guerre commencent à poindre en Europe. M. Kiss en parle comme tout le monde, bien qu'il ait fort à faire pour l'instant. Toujours au volant de sa belle voiture, le voilà qui ramène un jour une dame à la villa. L'hiver est passé, le printemps est là, qui a ses exigences.

Le gendarme Trauber est surpris ! Content de voir son grand ami se

distraindre à nouveau, mais surpris. C'est que la dame n'est ni aussi jolie que la belle Maria, ni aussi jeune. Une cinquantaine sans intérêt, mais couverte de bijoux, et enrobée de fourrures. M. Kiss est avec elle d'une galanterie exemplaire. L'idylle dure une semaine. Puis, d'un ton confidentiel, le maître de maison demande à sa gouvernante de le laisser seul avec la dame, le samedi et le dimanche suivants.

Le lundi matin, la dame est partie. Trauber, le gendarme, n'en revient pas.

« Déjà !

— Ah ! les femmes, mon cher Trauber ! Ne m'en parlez pas ! D'ailleurs, je me suis fait une raison... Une de perdue, dix de retrouvées ! »

Ce même lundi matin, une charrette portant plusieurs fûts d'essence vient livrer à la villa...

M. Kiss les fait empiler dans son garage, sous l'œil du gendarme. Il les secoue pour bien faire entendre le bruit du liquide à l'intérieur.

« Vous voyez, Trauber, ça c'est de l'or ! La guerre est proche, et nous risquons d'en avoir bien besoin. Je prends mes précautions. J'ai décidé de me faire rembourser de cette façon la totalité du prêt que j'ai consenti à ce marchand de Budapest — Tout en fûts de deux cents litres ! Une affaire ! Surveillez-les bien... »

Puis il repart à Budapest, et revient de Budapest. Avec une nouvelle dame.

Même genre, même cinquantaine, même légèreté. Quelques jours après son arrivée, M. Kiss n'en parle déjà plus.

La gouvernante et le gendarme comprennent : « Ce pauvre monsieur Kiss, depuis que sa femme l'a quitté, il passe de l'une à l'autre ! Pour oublier son chagrin, c'est sûr ! » Et ils finissent par s'habituer tous les deux à voir défiler à la villa, l'une après l'autre, les conquêtes de M. Kiss.

« Je ne me rappelle même plus combien il y en a eu... racontera plus tard Trauber. Peut-être une par mois ? En tout cas, on ne les voyait pas longtemps. En général, elles passaient une semaine à la villa, et on ne les voyait plus. C'était des dames de la ville, riches sûrement. J'ai même jamais su leurs noms... De temps en temps on livrait des fûts d'essence et finalement le stock est devenu considérable. Une bonne vingtaine de fûts de deux cents litres. M. Kiss était très content. Tout allait bien. »

Août 1914, la guerre éclate. Mobilisation générale en Autriche-Hongrie, pour tous les hommes en dessous de cinquante ans. M. Kiss

est dans le lot. Le jour de son départ, il confie sa maison et ses clés au gendarme Trauber qui, lui, n'est pas mobilisé.

« Trauber, je vous fais confiance. Je ne sais pas si nous nous reverrons. Gardez ma maison comme si c'était la vôtre, et ne laissez entrer personne. Nous avons là une petite fortune en carburant, et, par les temps qui courent, il va devenir de plus en plus rare. Méfiez-vous des pillards ! Ne confiez les clés à personne, sauf à ma femme Maria si elle revenait un jour... On ne sait jamais ! »

C'est donc au garde-à-vous, ou presque, que le gendarme Trauber regarde partir M. Kiss. Il ne le reverra jamais. Par contre, il aura de nouveau l'occasion de lui manifester une admiration sans borne, avant de perdre définitivement ses illusions.

En mai 1916, le maire du village est avisé officiellement que Bela Kiss est mort au champ d'honneur. Cérémonie, couronnes et oraison funèbre pour le héros local, dont la demeure devient plus que jamais respectable et respectée. Le fidèle Trauber en a toujours les clés, il espère pouvoir les remettre un jour à la veuve de son ami.

Voici maintenant l'avant-dernier chapitre, et la fin des illusions du gendarme Trauber.

Nous sommes fin juillet 1916. Nouveau branle-bas de combat dans le petit village au nom imprononçable, mais qu'après tout nous pouvons écrire, car il devient célèbre ce jour-là dans l'histoire du crime : Czintoka (traduction française). Un convoi militaire fait trembler la rue principale : camions, chars, menés par un officier prussien et pressé.

« Réquisition ! Tout le carburant disponible doit être mis à notre disposition ! »

Le gendarme Trauber est ravi de pouvoir rendre service à l'armée. Il explique que dans la maison du héros, il garde jalousement un stock de fûts de deux cents litres d'essence ! L'officier commandant le convoi forme aussitôt un détachement, et Trauber, d'un grand geste patriotique, ouvre la porte du garage... Rien. Sauf la voiture rouge, couverte de poussière, que l'on réquisitionne au passage.

« C'est curieux, dit Trauber... On ne les a pas volés tout de même, je l'aurais su ! Voyons dans la maison... »

Au deuxième étage de la villa, Trauber retrouve le sourire. « Les voilà ! »

Sept. Il y en a sept, couverts de poussière, alignés sagement. Sept fûts d'essence... Le seul moyen de les transporter, c'est de les basculer et de les faire rouler dans l'escalier jusqu'au rez-de-chaussée. On se demande bien pourquoi on les a mis au premier étage. Drôle d'idée.

Le premier fût dégringole l'escalier avec un bruit métallique. C'est normal pour un fût métallique... Le second dégringole avec le même bruit métallique... Puis, le troisième et le quatrième...

L'officier tend l'oreille intrigué :

« Dites donc, gendarme... Vous êtes sûr qu'il y a de l'essence, là-dedans ?

— Certain, capitaine, pourquoi ?

— Écoutez ce bruit... Ça ne fait pas " flic-floc ! ". On dirait qu'ils sont pleins, mais pas de liquide... Écoutez... »

Le cinquième fût dégringole l'escalier, et tous les militaires tendent l'oreille. On discute, on fait rouler le sixième, puis le dernier...

Finalement, pour en avoir le cœur net, l'officier ordonne : « Ouvrez-moi ça ! »

A coups de masse, obligeamment fournie par les villageois, on défonce l'un des fûts. Un grand silence se fait.

Il n'y a pas d'essence, mais de l'alcool... De l'alcool à 90°, celui qu'on trouve dans les pharmacies. Mais ce qui provoquait ces chocs sourds à l'intérieur, c'était le corps d'une dame, plié en deux, tout nu... Comme dans un bocal, parfaitement conservé ! Pas beau à voir pour autant, mais reconnaissable...

Le gendarme Trauber en est devenu blanc. Il a probablement changé de couleur à l'ouverture de chaque fût...

Une autre dame, puis une autre, et une autre encore, ça fait quatre ! Ah ! « Monsieur Paul », le jeune chanteur, amant de Maria, plié en deux, lui aussi, dans l'alcool ! Puis Maria. La belle et blonde Maria, dans le même état, et une autre dame... Sept fûts, sept cadavres, six femmes et un homme !

Mis à part Maria et son amant, les autres victimes sont rapidement identifiées par la police hongroise. Toutes célibataires, veuves ou sans famille, mystérieusement disparues entre 1913 et 1914, après avoir rencontré un certain Hoffmann...

On se souvient de Hoffmann, le légionnaire du début de ce récit... On se souvient aussi que c'est en 1922, qu'une lettre anonyme parvient à la police française, disant ceci :

Le légionnaire Hoffmann est un dangereux criminel.

Or, au moment de la découverte des fûts, nous sommes en 1916, et officiellement M. Kiss (alias Hoffmann) est mort au champ d'honneur... Bien entendu, de 1916 à 1922, tout le monde est persuadé qu'il est mort. La police hongroise aussi. Donc, on ne le

recherche pas.

On fouille. On fouille partout, de la cave au grenier, on creuse le jardin et on trouve... en tout, une bonne quinzaine de fûts supplémentaires. Contenant tous chacun une dame pliée en deux conservée dans l'alcool. Au total vingt-deux fûts ! Dont vingt et une femmes et un seul homme...

Tués comment? Mystère? Ni avec une arme à feu, ni au couteau, ni étranglées en tout cas. Étouffées, peut-être... Vingt-deux ! On suppose que Bela Kiss vidait l'essence contenue dans les fûts (deux cents litres, un beau gâchis). Où s'est-il procuré l'alcool, en si grande quantité? On l'ignore.

A partir de 1922, et de cette lettre anonyme donc, on part à la poursuite du mystérieux légionnaire Hoffmann. Mais il a déserté. On dit qu'il a réussi à immigrer aux États-Unis. On l'aurait vu à New York en 1932, puis de nouveau en 1936... Jamais on n'a pu mettre la main sur ce Barbe-Bleue.

On l'a appelé le Landru hongrois. Outre qu'il a battu le record de Landru, il faut bien reconnaître qu'il ne lui ressemble pas, du moins en temps que criminel. Physiquement, paraît-il, c'était le même genre d'homme, distingué, anodin, passe-partout... Mais, au contraire de Landru, Bela Kiss ne détruisait pas ses victimes, il les conservait soigneusement.

A notre connaissance, il est le seul assassin collectionneur de dossiers extraordinaires.